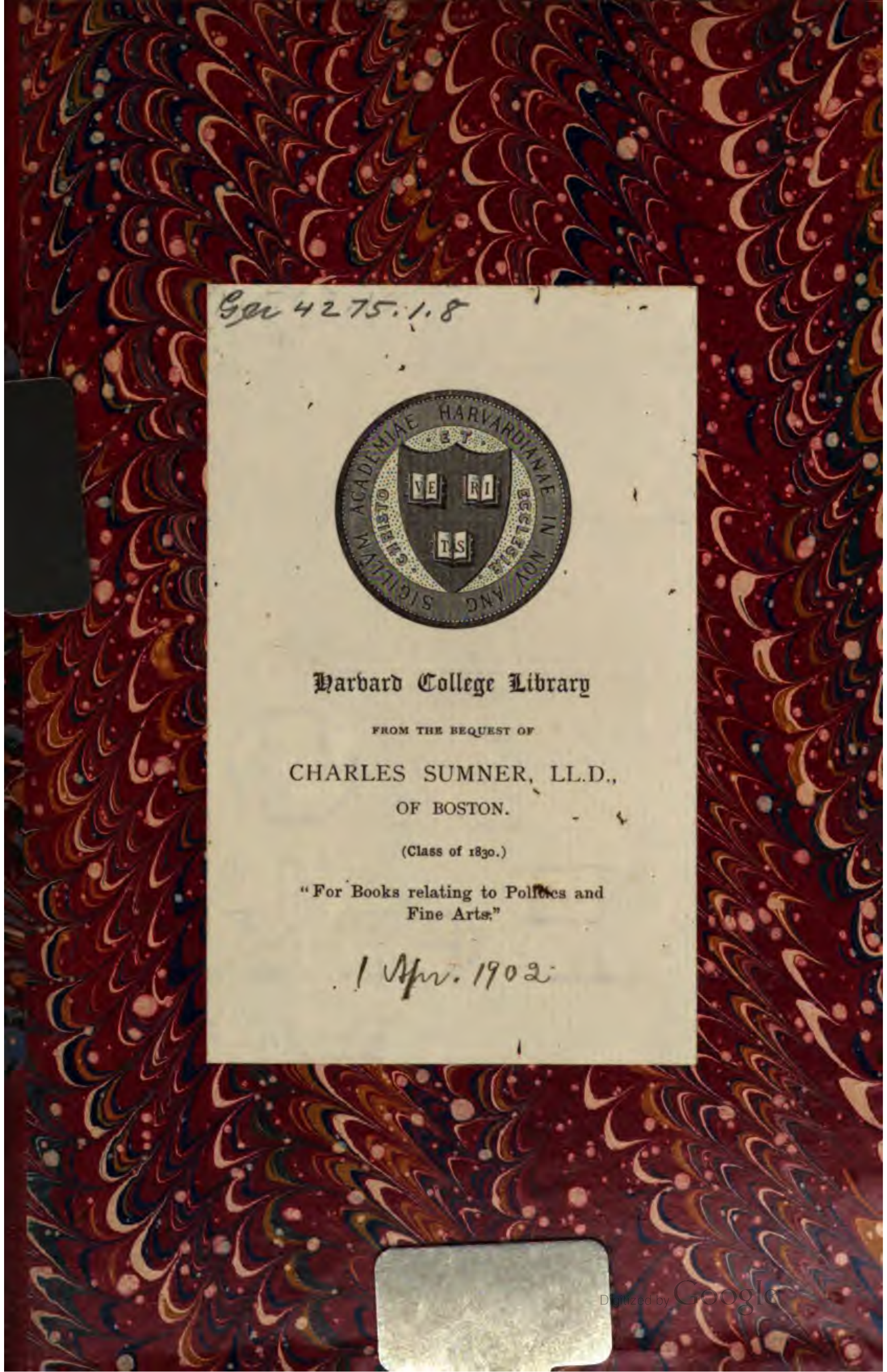
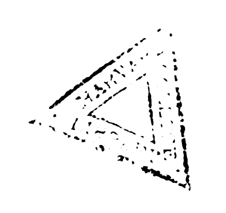



SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



POLITISCHE
CORRESPONDENZ
FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

SIEBENUNDZWANZIGSTER BAND.



POLITISCHE CORRESPONDENZ FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

SIEBENUNDZWANZIGSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1902.

1768.

[Januar 1768 — December 1768.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

16966. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 26. December 1767: „Ayant enfin reçu communiquées les pièces dont j'ai fait mention dans ma dépêche précédente, et la poste étant sur le point de partir, je les joins à mon présent rapport au département des affaires étrangères. Ces pièces sont: les lois cardinales, les matières d'État,[1] le plan d'un Conseil permanent,[2] le projet de l'abolition de la nonciature du Pape[3] et la convention au sujet des Dissidents.[4] L'ambassadeur de Russie[5] a envoyé le colonel Igelström[6] à sa cour avec les mêmes pièces, afin de les y faire examiner. Ce ministre supplie très-humblement Votre Majesté de vouloir bien faire faire des remarques sur ce qu'Elle ne croira pas pouvoir approuver, et de vouloir bien l'envoyer, dans la plus grande hâte, en courrier jusqu'à Moscou pour achever le concert à cet égard."

Berlin, 3 janvier[7] 1768.

J'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé immédiatement le 26 du décembre dernier; auquel je veux bien vous prévenir par cette lettre que je viens de donner mon ordre à mes ministres de pourvoir d'abord le comte de Solms, mon ministre à Moscou, d'une instruction détaillée comprenant toutes les raisons contre l'établissement d'un Conseil permanent et contre tout changement dans la forme du gouvernement de Pologne.[8]

Quant aux autres points, vous savez déjà par mes dernières dépêches[9] que je les envisage comme indifférents, et qu'ils ne m'affectent guère; l'unique article donc qui mérite mon attention, reste toujours celui du Conseil perpétuel, auquel je ne saurais pas consentir.

Nach dem Concept.[10] Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 332. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 394. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 357. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 391. 393. — [5] Fürst Repnin. — [6] Vergl. Bd. XXV, 223. — [7] Vom 1. Januar ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 417. — [8] Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Berlin 3. Januar. Der demgemäss im Ministerium aufgesetzte Erlass an Solms ist Berlin 5. Januar datirt. Durch Ministerialerlass vom 12. Januar, auf den der König durch einen Cabinetserlass vom 17. Benoît verweist, wird dieser davon in Kenntniss gesetzt, dass der russische Hof die Errichtung des Conseil permanent nicht zulassen werde. — [9] Vergl. Bd. XXVI, Nr. 16960. — [10] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen.

16967. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 3. Januar 1768.

Der von Euch unter dem 1. des letztverwichenen Monates December an Mich erstattete Bericht ist Mir eingeliefert worden; wegen dessen Einhaltes und Eures darin gemeldeten Betragens in Absicht auf die polnischen Sachen,[1] insonderheit wegen dessen, so Ihr dem abgesetzten Fürsten von der Moldau geantwortet,[2] Ich Euch dann alle Meine Zufriedenheit hierdurch bezeigen wollen. Ich begreife gar wohl, dass die bekannte widrig gesinnete Minister[3] bei der Pforte nichts versäumen, um diese unruhig machen zu wollen, Ich sehe aber auch wohl, dass sie bei solcher nichts damit ausrichten können. Ihr sollet übrigens auch nur denen türkischen Ministern bei convenablen Gelegenheiten insinuiren und zu verstehen geben, dass, dafern in Polen, wie nicht zu vermuthen stehet, nichts an der Regierungsforme geändert würde, so wären alle übrige Sachen, so bei der jetzigen grossen Deputation tractiret würden,[4] Bagatelles, welche weder denen Türken noch Mir einigen Schaden thun könnten.

Nach dem Concept. Friderich.

16968. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 3 janvier 1768.

Votre rapport du 26 du mois passé de décembre m'a été fidèlement remis, et je ne saurais me passer de vous témoigner que vous m'avez fait un plaisir singulier de m'informer du remue-ménage qui est arrivé à votre endroit, à l'occasion du billet de l'Empereur au Conseil aulique.[5] Ce n'est pas pour l'importance de l'affaire, considérée en soi-même, mais ce qui excite ma curiosité de savoir de vous comment l'Empereur se prendra sur la fermentation qui s'en est élevée parmi les conseillers de ce tribunal, c'est que l'on reconnaîtra en quelque façon dans cette occasion le caractère de ce Prince et pénétrer[a] s'il a de la fermeté ou non.

Selon mes lettres de Constantinople,[6] le ministre de France y résidant avec les autres de sa faction continuent leurs menées à donner

[1] Vergl. dazu Nr. 16968. — [2] Auf die Mittheilung des Fürsten Johannes Gregor Ghika (vergl. Bd. XXV, 370), dass er der Pforte schriftlich melden solle, „warum der russische Hof sich die Sache derer Dissidenten so stark angelegen sein liess", hatte Zegelin ihm eine von Russland veröffentlichte Darlegung der Rechte der Dissidenten zugestellt und dazu bemerkt, sie enthalte „hinlängliche Gründe" für seinen Bericht und entspreche der Wahrheit. — [3] Brognard und Vergennes. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 391. — [5] Infolge des Schreibens, in welchem der Kaiser den Beamten der Reichskanzlei die Annahme von Geschenken verbot (vergl. Bd. XXVI, 341), hatten mehrere Räthe ihre Entlassung genommen. Fernere Abschiedsgesuche wurden erwartet. — [6] Vergl. Nr. 16967.

de l'ombrage à la Porte sur les affaires de Pologne. Quoiqu'il paraisse que cela inquiète quelquefois celle-ci, et qu'il en est arrivé que non seulement [elle] ait donné l'ordre au prince de la Moldavie, déposé en dernier lieu, mais qui se trouve à Constantinople, de lui mander par écrit son sentiment sur son honneur et sa conscience pourquoi la cour de Russie appuyait si fortement les Dissidents de Pologne; [1] mais que, d'ailleurs, la Porte a fait requérir mon ministre le sieur de Zegelin de lui indiquer confidemment pourquoi la diète de Pologne avait été différée jusqu'à un certain terme, [2] et si, au cas que les Dissidents fussent rétablis dans leurs privilèges et prérogatives, cela ne saurait avoir un jour des suites préjudiciables à la Porte — sur quoi cependant on l'a payée de si bonnes raisons qu'elle s'en est tout-à-fait tranquillisée, [3] et qu'il est bien à présumer que, pourvu qu'on ne change rien à la forme du gouvernement de la République, la Porte regardera le reste comme des choses qui ne l'affectent pas.

Au reste, j'ai bien voulu vous marquer encore que le général Nugent se trouve bien malade ici, et que j'en appréhende que nous ne le garderons guère longtemps. Ce serait une perte pour nous, car il est incomparablement mieux que tous ses antécesseurs.

Nach dem Concept. Federic.

16969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Borcke berichtet, Kopenhagen 26. December 1767, über einen Streit Christians VII. mit dem Bischof von Seeland,[4] der ihn vergeblich aufforderte, während des Festes das Abendmahl zu nehmen. „On prétend même que le Roi a dit au dernier qu'il lui défendait de lui parler dorénavant de matière de religion, attendu qu'il ne croyait rien ni ne voulait rien croire. Ceci serait d'une imprudence extrême, vu que la loi royale, seul fondement de la souveraineté, enjoint expressément au Roi la croyance, défense et manutention de la révélation selon la confession d'Augsburg, et que, dans l'anarchie où sont les choses, et le Roi n'ayant plus un seul homme indépendant autour de lui, on ne sait pas jusqu'où messieurs de Reventlau[5] et de Rosencranz,[6] tous les deux grands ennemis du pouvoir monarchique et défenseurs de l'aristocratie, peuvent porter leurs vues."

Berlin, 3 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 26 décembre; sur le contenu duquel je n'ai qu'à vous dire que je ne veux pas entrer en matière ici sur ce qui regarde la conduite singulière du roi de Danemark, mais que ce serait trop outrer les [conjectures] que de penser qu'on saurait le détrôner à ces sujets.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 2. Anm. 2. — [2] 1. Februar 1768, vergl. Bd. XXVI, 281. — [3] Ueber den Eindruck, den seine Antwort auf die Pforte gemacht habe, ist in dem Berichte Zegelins nichts enthalten. — [4] Ludwig Harboe. — [5] Vergl. Bd. XXVI, 372. — [6] Kammerherr des Königs.

16970. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 3 janvier 1768.

J'ai vu avec une satisfaction très sensible la bonne nouvelle que votre rapport du 22 du décembre dernier m'a apprise touchant le parfait rétablissement de ma sœur la Reine de sa dernière maladie,[1] aussi ma volonté est que vous devez lui faire un compliment des plus affectueux de ma part là-dessus et lui témoigner toute la part que je prenais à sa reconvalescence.

Nach dem Concept. Federic.

16971. AU PRINCE LOUIS DE BRUNSWICK A LA HAYE.

[Berlin,] 4 janvier 1768.

Monsieur mon Cousin. Vous ne pouviez me souhaiter la nouvelle année d'une manière plus agréable pour moi qu'en l'accompagnant, mon cher Prince, de la reconvalescence de ma nièce.[2] Je vous avoue que j'ai craint infiniment pour elle, et qu'il n'a pas fallu moins que votre lettre[3] pour me rassurer tout-à-fait. Je vous remercie de la part que vous voulez prendre à ma personne, et je vous assure que vous n'avez point à faire à un ingrat, et qu'on ne saurait vous souhaiter plus de prospérité et contentement que je vous en souhaite. Soyez persuadé que je conserverai invariablement cette façon de penser, joint à la parfaite estime et l'attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Cousin, votre fidèle cousin et frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

16972. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 4 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 29 décembre. J'attendrai la dépêche que vous m'annoncez, sur la manière que le ministre d'Espagne, le marquis del Puente, envisage les propositions comprises dans la note que je vous avais envoyée relativement au traité de commerce à conclure avec sa cour.[4] Comme, d'ailleurs, j'avais trouvé bon de faire faire communiquer la réponse de la cour de Madrid au projet dudit traité, que le susdit ministre vous avait remise,[5] à mes marchands de

[1] Vergl. Bd. XXVI, 353. 358. 359. — [2] Wilhelmine, der Gemahlin des Prinzen-Statthalters. Vergl. Bd. XXVI, 354. 355. — [3] D. d. Haag 29. December 1767. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 342. 403. — [5] Vergl. Bd. XXVI, 334. 335.

Hirschberg en Silésie commerçants en Espagne, pour avoir leur sentiment là-dessus, je joins ci-clos la copie de ce qu'ils m'ont déclaré à ce sujet, et ma volonté est que vous devez faire l'usage convenable auprès du susdit marquis de tout ce que cette pièce comprend, et de le faire valoir au mieux, afin d'être à même de me mander encore son sentiment.

Au surplus, je viens de recevoir un avis de bonne main que la cour de Portugal est intentionnée d'accepter notre projet de traité de commerce,[1] de sorte qu'il est à croire que vous en serez bientôt averti par le ministre de Portugal à La Haye.[2]

Voici, au reste, ma réponse à la lettre de la baronne de Danckelman,[3] de même que celle que je fais au prince Louis de Brunswick,[4] et que vous remettrez toutes deux à leurs adresses.

Nach dem Concept. Federic.

16973. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 5 janvier 1768.

Je vous fais cette lettre pour vous dire confidemment que le comte de Sinzendorf, qui a été au service autrichien,[5] cherche à s'insinuer au possible ici dans la vue de me captiver pour lui confé[rer] une commanderie en Silésie. Comme je ne le connais pas assez, et que je ne sais pas ce que j'en doive croire, je ne laisse pas de me trouver bien embarrassé à son égard. Son caractère m'est tout-à-fait inconnu, et c'est pourquoi je voudrais bien savoir de vous si c'est un honnête homme ou peut-être son intention, en s'engageant ici, de servir d'espion à la cour de Vienne, et que les Autrichiens l'ont envoyé ici pour s'informer du vrai état de mes finances ou d'autres arrangements pareils.

Je ne connais pas proprement ce que c'est et s'il y a quelque dessein caché; mais, à vous dire ce que j'en pense, c'est qu'à moins que ce comte susdit ne soit pas parfaitement honnête homme, j'aie tout lieu de croire qu'il serait capable de se faire employer à de pareilles fourberies. Mandez-moi ainsi votre sentiment là-dessus par un rapport que vous m'adresserez seul et immédiatement, et de sorte que [je] puisse me diriger en conséquence des ouvertures que vous m'en donnerez.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 395. — [2] d'Acunha. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Nr. 16971. — [5] Graf Philipp Joseph Sinzendorf, vergl. Bd. XXVI, 213. 214. 279.

16974. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Solms berichtet, Moskau 14. December 1767, Panin habe auf seine Vorstellungen ihm zugesagt, Benoît zu der Theilnahme an sämmtlichen Berathungen der Reichstagscommission in Warschau zuzulassen;[1] er habe ferner der Ansicht des Königs beigestimmt, dass es nothwendig sei, sich vor den geheimen, auf Machtvergrösserung der Krone abzielenden Absichten des polnischen Hofes vorzusehen und eine Partei zu bilden, die dem Hofe das Gegengewicht halte.[2]

Panin hatte Solms darauf von dem Plane eines Bündnisses zwischen Russland und Polen,[3] dem Preussen beitreten solle, unterrichtet, mit der Bitte, „de présenter son idée à Votre Majesté et de La prier qu'Elle eût la bonté de lui faire connaître Son sentiment et Ses vues là-dessus". Panin bezeichnete als Ziel der Allianz, „d'imposer aux cours de France et de Vienne, pour leur faire connaître qu'on saurait se passer d'[elles], et qu'indépendamment d'elles on savait se faire des alliés et augmenter le parti pour un système du Nord".

In einem Postscript bittet Solms um Verhaltungsbefehle, da Panin wahrscheinlich den König um Garantirung der polnischen Verfassung angehen werde; eine Ablehnung werde schwierig sein, „sans désobliger la cour de Russie", nachdem Russland auf Antrag des Königs der Theilnahme Benoîts an sämmtlichen Commissionsverhandlungen zugestimmt habe.

Berlin, 6 janvier 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 14 du mois dernier de décembre. En conséquence de ce que vous m'y marquez des sentiments du comte Panin relativement aux affaires de Pologne, j'ai tout lieu d'être bien aise de ce qu'ils se trouvent à peu près conformes aux miens.

Quant à la garantie dont vous me rendez compte qu'il vous en a fait ouverture, vous saurez que je m'y prêterai, pourvu que rien ne soit stipulé par rapport aux susdites affaires qui saurait préjudicier à mes intérêts, et que la cour de Russie se charge également de cette garantie.[4] Je suis dans le même sentiment sur ce qui concerne l'alliance à conclure entre cette cour et la république de Pologne, à laquelle je ne refuserai pas d'accéder, si la cour de Russie trouve bon d'en conclure. A quoi j'ai le motif que la république de Pologne n'aura la guerre ni avec les Autrichiens ni avec les Turcs, mais que son alliance me saurait être utile dans le cas qu'une guerre s'élèverait entre les Autrichiens et moi.

Au reste, je souhaiterais bien que les affaires de Pologne puissent être réglées en sorte que les Confédérés en sauraient être contents. Voilà tout ce que j'ai présentement à vous dire pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

16975. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1768.

Je reçois votre rapport du 30 de décembre. Comme j'en apprends que c'est pour l'archiduchesse Caroline que le choix du roi d'Espagne

[1] Vergl. Bd. XXVI, 310. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 293. 294. 310. 398. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 325. 332. — [4] Vergl. dazu Bd. XXVI, 283.

est tombé pour la faire épouser au roi de Naples,[1] et que [vous] croyez que ce soit peut-être à regret que [la cour] où vous êtes, ait renvoyé le choix au susdit Prince, je suis bien aise de vous dire là-dessus qu'à ce qu'il me semble, il sera indifférent à l'Impératrice laquelle de ses filles archiduchesses elle établisse par ce mariage.

Quant à ce [que] vous m'annoncez d'un nouveau faux Démétrius qui voudrait se faire passer pour Pierre III dans la Dalmatie vénitienne,[2] j'ai appris que les Vénitiens ont déjà détaché de leurs troupes vers ces contrées pour dissiper ses adhérents, ainsi que cet imposteur passera mal son temps.

Au surplus, venant de recevoir les truffes que l'Impératrice-Reine a eu l'attention de m'envoyer, vous ne manquerez pas de lui en témoigner ma reconnaissance par un compliment des plus polis et des plus persuasifs de ma part, et combien je ressens sensiblement cette marque flatteuse de sa politesse à mon égard.

P. S.

Berlin, 7 janvier[3] 1768.

Aussi me reste-t-il de vous dire à la lettre que vous m'avez écrite le 1er de ce mois, que j'ai lu la pièce[4] que vous y aviez jointe touchant quelques instructions militaires. Quoique je vous en sache gré de sa communication, il faut néanmoins que je vous dise que ce n'est pas celle précisément que je souhaite fort d'avoir, mais que c'est plutôt l'instruction que le maréchal comte Lacy a faite et donnée aux généraux autrichiens sur les différentes opérations militaires, et qui comprend beaucoup de détails. C'est principalement la pièce au sujet de laquelle je désire que vous employiez tous les soins possibles pour me la procurer, quoique je reconnaisse la difficulté que vous aurez de l'avoir.

Nach dem Concept. Federic.

16976. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 7 janvier 1768.

Je reçois vos dépêches du 18, 22 et 25 du décembre dernier, et suis bien aise d'être informé de tous ces détails que vous y avez compris.[5] Tous ces fréquents changements dans le ministère de là-bas

[1] Vergl. dazu Bd. XXVI, 387 und 402. 403. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 338. — [3] Vom 7. Januar ein Schreiben an Darget in den Œuvres, Bd. 20, S. 72; an Fouqué, ebenda, Bd. 20, S. 160; an d'Alembert, Bd. 24, S. 428; aus dem Januar an Prinz Ferdinand, ebenda, Bd. 26, S. 557. — [4] Liegt nicht bei. — [5] Am 18. und 22. December 1767 hatte Maltzan über die Neubildung des Ministeriums berichtet, die Lord Bute in Gemeinschaft mit der Opposition und ohne unmittelbaren Antheil Pitts durchführte, welcher nur unter Vorbehalt seine Zustimmung gab. Am 25. December schilderte er die neuen Minister als Franzosenfreunde und Anhänger des derzeitigen englischen Systems, „de ne se point mêler des affaires du Continent".

ne me surprennent pas, et ces nouveaux arrangements ne consolideront pas un ministère durable, mais opéreront cependant que l'administration présente continuera de rester dans son système pacifique, et qu'à moins que l'Espagne et la France ne lui fassent pas essuyer une injustice des plus sensibles et révoltantes, elle ne leur fera certainement pas la guerre; aussi je me persuade que le comte Chatham ne voudrait pas rester dans l'administration présente, mais qu'il s'en retirera. . .

Federic.

Nach dem Concept.

16977. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1768.

Le rapport que vous m'avez fait du 1er de ce mois, m'a été remis; par lequel j'ai vu avec satisfaction que les notions que vous avez données au marquis de Puente au sujet du traité de commerce à faire, ont si bien opéré sur lui qu'il y est entré aussi loin que vous me l'annoncez.[1] Quant à moi, j'ai tout lieu de croire que le ministère espagnol reconnaîtra que dans tous les points du projet du traité que nous demandons actuellement, il n'y ait rien qu'il ne soit rien[2] de défavorable, mais bien plutôt avantageux de deux côtés.

Au surplus, remettez ma réponse ci-close[3] à ma nièce la princesse d'Orange, à la lettre que vous m'avez envoyée à la suite de votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

16978. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin,] 7 janv[ier] 1768.

Ma chère Enfant. Vous ne pouviez rien me souhaiter de plus agréable pour la nouvelle année que de m'apprendre, ma chère enfant, vous-même votre reconvalescence;[4] j'ai été extrêmement inquiet pour vous, comme cela est naturel, et je bénis le Ciel que le danger soit passé. Je regarde cette maladie comme un tribut que vous avez été obligée de payer à un climat auquel vous n'étiez pas accoutumée, mais à présent vous avez obtenu l'indigénat hollandais, et je vous regarde comme toute naturalisée.

Ce que je puis vous apprendre de plus nouveau, c'est que votre belle-sœur a dansé de hier au soir jusqu'à six heures de ce matin, cela

[1] Der spanische Gesandte hatte sich aussichtsvoll über die Mittheilungen Thulemeiers geäussert und seine Unterstützung bei dem spanischen Ministerium für das Zustandekommen des Vertrages zugesagt, vergl. Nr. 16972. — [2] So. — [3] Nr. 16978. — [4] Vergl. Nr. 16971.

est fort honnête; je souhaite, ma chère enfant, que vous en puissiez bientôt faire autant, que cette nouvelle année et une longue suite d'autres vous comblent de toute sorte de prospérités, et que nous voyons bientôt votre famille augmentée par votre fécondité. Faites mille amitiés au prince d'Orange de ma part, et soyez bien persuadée, ma chère enfant, que, si tout le monde pouvait vous manquer, votre vieil oncle vous restera toujours et vous aimera jusqu'à son dernier soupir, étant, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

16979. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 10 janvier 1768.

Le rapport que vous m'avez fait du 2 de ce mois, m'a été exactement remis. Au contenu duquel je me borne aujourd'hui de vous dire que vous avez très bien fait de répondre au comte de Canal de la sorte au sujet des trufles, comme vous [vous] êtes expliqué à lui,[1] d'autant que, sans cela, il y ait eu plutôt un motif de curiosité pour juger de la diff[ér]ence des goûts de ces crûs, qu'un appétit extraordinaire pour me servir.

Nach dem Concept.

Federic.

16980. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 10 janvier 1768.

Vous aurez déjà vu par la dernière dépêche que le comte de Solms à [Moscou] m'a faite du 17 décembre, de quelle manière le comte Panin s'est expliqué à lui relativement à l'admission de mon ministre à Varsovie aux conférences des affaires politiques de Pologne.[2]

[1] Auf die Mittheilung des Grafen Canal, dass die von Maria Theresia dem König übersandten Trüffeln (vergl. S. 7) ein Geschenk Karl Emanuels an sie waren und vielleicht noch eine zweite Sendung aus Turin kommen werde, hatte Rohd erwidert, er nehme mit schuldigem Dank die Trüffeln von Maria Theresia an, aber es gezieme ihm nicht, „d'intriguer pour en avoir davantage". — [2] Panin liess nach erneuter Ueberlegung den König bitten, von der Theilnahme Benoîts an sämmtlichen Berathungen der Reichstagscommission (vergl. Nr. 16974) Abstand zu nehmen, da sich der König lediglich zur Unterstützung der Dissidentenfrage verpflichtet habe und die zu führenden Verhandlungen, um die erforderliche Zustimmung der Conföderation, als des zweiten Contrahenten, einzuholen, die Gefahr neuer Verwicklungen heraufbeschwören würden. Am 10. Januar bestätigt der König den Empfang obigen Berichtes von Solms, „me trouvant empêché par quelque indisposition de vous y faire réponse". Auf dem Concept des Erlasses findet sich die Notiz der Cabinetskanzlei: „In simili an den p. Benoît vom 2. Januar".

A quoi je veux bien vous dire que, si la cour de Russie veut prendre ces affaires sur ce pied-là, je ne me chargerai alors aussi d'aucune garantie de tout qu'on y aura réglé. En quoi il y aura autant de gagné que, si, dans la suite, il s'en élèvera une guerre, je ne m'en mêlerai aucunement.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16981. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 11 janvier 1768.

Je reçois le rapport que vous m'avez fait du 5 de ce mois, et suis très sensible à la bonne nouvelle que vous m'y avez confirmée de la reconvalescence de ma nièce,[1] à laquelle vous remettrez la lettre ci-jointe.[2]

Quant aux nouvelles de Paraguay que vous me marquez,[3] j'avais pensé que les deux couronnes eussent déjà avancé l'affaire des Jésuites de ce pays au point que ceux-ci en furent enlevés; mais comme je vois à présent que cela ne s'est pas fait, il est bien sûr que ces gens-là donneront encore bien du fil à retordre aux Espagnols et aux Portugais, et qu'ils auront de la peine à les dénicher: ainsi qu'il y aura à voir la tournure que ces affaires prendront. Car s'ils ne pourront pas s'en débarrasser, ils n'ont qu'à s'attendre pour sûr qu'ils leur feront une assez fâcheuse diversion, dès que ces deux couronnes se trouveront en guerre avec autres puissances.

Au reste, on dit ici que le Pape soit décédé. Si la nouvelle s'en confirme, tous les griefs que la cour de Rome a portés jusqu'à présent à celle de France,[4] auront cessé, et elle en sera débarrassée.

Nach dem Concept. Federic.

16982. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE KROCKOW.

Berlin, 13 janvier 1768.

Tout porté que je puisse être de contribuer au rétablissement de vos affaires, je ne trouve cependant pas le moyen que vous me pro-

[1] Vergl. Nr. 16978. — [2] In dem nicht vorliegenden Schreiben theilte der König, wie aus der Antwort der Prinzessin, d. d. Haag 19. Januar (Charlottenburg. Hausarchiv), hervorgeht, ihr seine Erkrankung mit, vergl. S. 9. Anm. 2. — [3] Thulemeier berichtete, dass der Plan des spanischen und portugiesischen Hofes, die Jesuiten aus Paraguay zu vertreiben, als „idée gigantesque" gelte; die Ausführung würde aufs äusserste erschwert werden durch die riesenhafte Ausdehnung des Landes, die Abneigung der Einwohner, den Fremden wie früher entgegenzukommen, und ihre Absicht, den Feind „sur les foyers" zu erwarten. — [4] Thulemeier berichtete: „La cour de Rome a fait faire des plaintes très amères tant à Madrid qu'à Versailles sur la violation de son territoire, commise en débarquant les Jésuites napolitains sans son aveu et consentement" (vergl. Bd. XXVI, 337).

posez dans votre lettre du 10 de ce mois,[1] de nature à en espérer un bon succès. La situation des affaires en Pologne est toute autre que vous vous imaginez, puisque, selon moi, l'intercession auprès du roi de Pologne que vous me demandez pour obtenir une starostie, vous serait plutôt nuisible que favorable et pour le présent tout-à-fait hors de saison, vu que par rapport à la tenue de la Diète il n'y a encore rien de résolu.

Nach dem Concept. Federic.

16983. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 13 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 29 de décembre. Quant à ce que vous m'y dites, savoir que ce serait le point qui déciderait si une Diète extraordinaire aurait lieu ou non, si les contributions des provinces viendraient de rentrer,[2] je ne saurais me passer de vous faire observer que, comme le parti actuellement dominant en Suède est celui de Russie, il n'est pas à croire qu'il voudrait consentir à une Diète extraordinaire.

Nach dem Concept. Federic.[3]

16984. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Berlin, 13 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 30 du décembre dernier; qui ne me satisfait cependant pas encore sur la demande que je vous ai faite réitérativement pour savoir de vous quand est-ce que vous croyez que les différends entre le Duc et les états du pays[4] seront terminés; car il faut pourtant qu'ils soient réglés une bonne fois, soit d'une façon ou d'autre. Voilà ainsi sur quoi j'attends que vous vous expliquiez.

Nach dem Concept. Federic.

16985. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 13 janvier 1768.

J'ai signé cet ordre[5] au général-major de Salenmon à Wesel que vous m'avez envoyé à la suite de votre rapport du 11 de ce mois,

1 Liegt nicht vor. — 2 Vergl. Bd. XXVI, 338. — 3 Auf drei Berichte Borckes vom 1. und 5. verfügt der König am 13. Januar: „C'est trop de besogne que trois relations, à un ordinaire, d'une cour avec laquelle l'on n'est pas en relation." — 4 Vergl. Bd. XXVI, 397. 404. — 5 D. d. Berlin 11. Januar.

concernant l'exécution de Kaiserswerth.[1] Mais ma volonté est que préalablement vous devez me faire avoir demain matin encore votre rapport sur le lieu où le général Salenmon doit marcher avec son détachement, et, d'ailleurs, quelles sont les autres circonstances de cette affaire en général.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16986. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1768.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé le 6 de ce mois. Quoique je vous sache bien du gré de l'application que vous mettez pour me procurer les différents règlements militaires autrichiens, je ne saurais cependant pas vous dissimuler que, tandis que vous ne sauriez pas me procurer cette instruction que le maréchal Lacy a donnée aux généraux autrichiens,[2] toutes les autres pièces ne me serviront d'aucune utilité. Voilà pourquoi vous emploierez tous vos soins pour me satisfaire sur ladite instruction qui est principalement et avant toute autre pièce ce que je désire d'avoir.

Nach dem Concept. Federic.

16987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 14 janvier 1768.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait le 8 de ce mois. La manière dont le Prince-Stathouder a accueilli l'ouverture que je lui ai fait faire par vous relativement au projet formé de la cour de France pour disposer les réfugiés en Hollande à se repatrier,[3] m'a été agréable d'apprendre, et vous lui témoignerez encore de ma part que, quoique je ne croyais pas qu'il y aurait beaucoup de réfugiés qui donneraient à ces appâts séducteurs, que néanmoins l'affaire vaudrait bien la peine qu'on y tienne un œil bien vigilant et appliqué là-dessus.

Quant à ce que le Prince vous a dit au sujet de l'émigration d'un

[1] Finckenstein und Hertzberg schlugen dem König vor, den 1766 erlassenen Befehl an Salenmon, betreffend die Entsendung eines Detachements und die Execution in Kaiserswerth (vergl. Bd. XXV, Nr. 15918), zu erneuern, da der Churfürst von Cöln die 1766 in Geheimer Convention übernommene Verpflichtung wegen der Schiffbarmachung der Lippe nicht erfüllt habe und der Churfürst von der Pfalz andererseits auf Grund einer neuen Reichskammergerichtssentenz die Vollstreckung der Execution fordere. Vergl. Bd. XXV, 384. 392. — [2] Vergl. S. 7. — [3] Der Prinz-Statthalter hatte mit Dank die Eröffnungen Thulemeiers (vergl. Bd. XXVI, Nr. 16955) aufgenommen und erklärt, dass er Fürsorge treffen werde, um die Bemühungen der französischen Agenten, die er als aussichtslos bezeichnete, zu vereiteln.

grand nombre de fabricants et artisans en Russie,[1] je pense qu'on saurait aisément arrêter ce désordre, quand les magistrats des villes y ordonnaient de certaines punitions contre de pareilles émigrations.

Nach dem Concept. Federic.

16988. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 14 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 21 de décembre, et suis fort aise d'en apprendre que l'Impératrice ait témoigné sa satisfaction sur ce que je lui avais écrit par ma dernière lettre.[2]

Comme, selon ce que vous m'indiquez, Sa Majesté Impériale saurait bien agréer que mon Académie des Sciences lui demanderait la permission de la nommer au nombre de ses membres, celle-ci lui en écrira pour l'inviter à en vouloir être.[3]

Auf die Erklärung des Postmeisters Eckströhm in Riga, dass er an den Schwierigkeiten, die der Abführung der an die Generalpostkasse in Berlin zahlbaren Postgelder[4] entgegenständen, nicht schuldig sei, unterrichtet der König Solms von den ergriffenen Maassnahmen, um die Schwierigkeiten zu beseitigen. Ferner wird der Befehl an Solms wiederholt, bei den russischen Postämtern auf Zahlung rückständiger Gelder im Betrage von rund 1200 Thlrn. und auf grössere Pünktlichkeit bei den Zahlungen zu dringen (vergl. Bd. XXVI, 399).

Nach dem Concept. Federic.

16989. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 14 janvier 1768.

Vous aurez appris par la dépêche du comte de Solms de l'ordinaire dernier[5] comme quoi l'on a fait entrevoir à l'impératrice de Russie que l'Académie des Sciences d'ici pourrait bien, pour l'envoi qu'elle lui a fait d'un exemplaire de son instruction pour la nouvelle législation,[6] lui demander la permission de l'admettre au nombre de ses membres, et que cette idée avait paru faire plaisir à l'Impératrice. Mon intention est donc que vous devez diriger cette affaire auprès de l'Académie en sorte que celle-ci en écrive à l'Impératrice en termes très flatteurs et où, d'ailleurs, il n'y ait rien par rapport aux courtoisies qui sache blesser

[1] Nach der Ansicht des Prinzen drohte die starke Auswanderung die holländische Industrie zu Grunde zu richten. — [2] Vergl. Bd. XXVI, Nr. 16905. Solms berichtete: „Sa Majesté Impériale a témoigné publiquement la satisfaction qu'elle avait ressentie de son contenu, qui lui promettait l'approbation d'un juge aussi éclairé comme Votre Majesté de son instruction pour la nouvelle législation de l'empire de Russie." — [3] Vergl. Nr. 16989. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 399. — [5] Vergl. Nr. 16988. — [6] Vergl. Bd. XXVI, 320.

la délicatesse des Russes. Voilà pourquoi aussi vous ferez bien de revoir et d'examiner la minute de la lettre.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

16990. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 13. Januar, dass der König die ihm als Director des westfälischen und niederrheinischen Kreises durch Sentenz des Reichskammergerichts aufgetragene Auslieferung von Kaiserswerth an den Churfürsten von der Pfalz nach einem geheimen Abkommen mit dem Churfürsten von Cöln 1766 auf 18 Monate verschoben habe,[2] dass der Churfürst von der Pfalz auf Grund einer neuen Sentenz die Vollstreckung fordere[3] und diese nicht aufschiebbar sei, „sans contrevenir aux lois de l'Empire et sans risquer que l'Électeur palatin se mette de son propre chef en possession de Kaiserswerth, ce qui dérogerait aux droits et aux intérêts de Votre Majesté, puisque cette même exécution, si elle reste entre Ses mains, fournira le plus sûr moyen d'obliger la cour de Cologne à remplir ses engagements". Da Kaiserswerth nur wenige Meilen von Wesel liege und das Cölner Ministerium sich mit der militärischen Execution einverstanden erklärt habe, laufe das ganze nur auf einen „acte de formalité" hinaus. Der Fall aber, dass die Entsendung des Detachements nach Kaiserswerth thatsächlich zu erfolgen habe, sei unwahrscheinlich und der Befehl an Salenmon[4] daher nur ein „ordre éventuel".

Berlin, 14 janvier 1768.

Ayant vu par le rapport que vous m'avez fait d'hier, la situation actuelle de l'affaire de l'exécution de Kaiserswerth, je n'ai trouvé rien qui puisse empêcher présentement que cette exécution ne sache pas être réalisée. En conséquence de quoi, je donne encore mes ordres au général-major de Salenmon[5] pour lui déterminer le nombre du détachement à y commander, savoir un capitaine avec 120 hommes de gens sûrs parmi lesquels il n'y ait aucune désertion à craindre.

Nach der Ausfertigung. Federic.

16991. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Berlin, janvier 1768.]

Mon cher Frère. J'avais arrangé tout mon voyage de Berlin pour m'en retourner le 22 à Potsdam, en partie pour ménager sur le carnaval la dépense des noces[6] et compléter une partie de la dote que je dois acquitter dans peu, et j'ai cru qu'après les dépenses extraordinaires où vous avaient engagé ces noces, un peu d'épargne pour le carnaval ne

[1] Am 16. Januar wiederholt der König den Befehl an Finckenstein: „Quant à la lettre que l'Académie des Sciences va écrire à l'impératrice de Russie, vous y veillerez afin qu'elle soit bien et élégamment stylisée." — [2] Vergl. oben S. 12 und Bd. XXV, 384. — [3] Vergl. Nr. 16985. — [4] Vergl. Nr. 16985. — [5] Cabinetserlass Berlin 14. Januar. — [6] Des Prinzen von Oranien mit der Prinzessin Wilhelmine im October 1767, vergl. Bd. XXVI, 386.

vous déplairait pas. Voilà, mon cher frère, tout le petit plan que je m'étais formé; soyez cependant très persuadé que je n'en suis pas moins pénétré de reconnaissance pour l'attention obligeante que vous me témoignez;[1] j'y serai toujours aussi sensible qu'aux effets même, quoique ma santé détraquée m'empêche d'en profiter. Étant avec la plus tendre estime, mon cher Frère, votre très fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

16992. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Berlin,] 16 janvier 1768.

Ma chère Sœur. J'ai été assez heureux pour recevoir la nouvelle de votre maladie et de votre reconvalescence en même temps.[2] Le Ciel soit béni de ce que cela s'est si heureusement passé, et vous pouvez être persuadée, ma chère sœur, que personne n'y a pris une part plus sincère que moi.

Je suis bien heureux d'avoir pu remplir vos projets pour votre fille, mais, ma chère sœur, ne croyez pas que ma sœur Amélie ne s'y soit [pas] prêtée.[3] Voilà, si j'ose vous le dire, les effets que produit une longue absence. Amélie est un bon enfant qui vous aime, mais je crois que vous n'avez pas toujours répondu à ses lettres; quelques marques d'amitié de votre part raccommoderont tout.

Mais quel projet, ma chère sœur, de me recommander votre fille![4] moi qui suis sur les bords du tombeau, que l'âge et les infirmités avertissent de ma fin, comment voulez-vous que je m'acquitte de ce devoir? Et pourquoi voulez-vous me souhaiter le cruel malheur de survivre à toute ma famille? Non, ma chère sœur, mes yeux ne verront point un évènement aussi funeste, mais plutôt l'autre, sur lequel je ne saurais m'exprimer sans la plus grande indiscrétion; je ne vous l'annonce point comme chose sûre, mais comme très possible, mais *basta*.

Veuille le Ciel que dans cette nouvelle année vous jouissiez, ma chère sœur, de plus de santé et de contentement que dans la précédente. En vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Prinz Heinrich hatte, Berlin 13. Januar, den König zum 24., Friedrichs Geburtstage, zu sich eingeladen. — [2] Vergl. Nr. 16970. — [3] Das Schreiben Ulrikes liegt nicht vor. Prinzessin Sophie Albertine hatte im September 1767 die Stelle der Coadjutorin in Quedlinburg nach Wunsch der Königin Ulrike erhalten; Prinzessin Amalie bekleidete dort die Stelle der Aebtissin; dem Könige stand nur das Bestätigungsrecht zu. Vergl. dafür Bd. XXVI, 65. 66. 107. — [4] Gemeint ist die Bitte Ulrikes, nach ihrem und Adolf Friedrichs Tode der Prinzessin in Berlin eine Zufluchtsstätte zu gewähren, vergl. Bd. XXVI, 107. 108.

16993. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 17 janvier 1768.

Le rapport que vous m'avez fait du 9 de ce mois, m'a été fidèlement remis. Quant au désastre arrivé au Père Fritz, Jésuite,[1] il faut avouer que ces Jésuites deviennent intolérables en tel lieu du monde que ce soit, et que, quand même les choses ne regardent que des bagatelles, tout leur tourne à présent malheureusement.

Le mariage de l'archiduchesse Caroline[2] ne saura guère mettre en dépense la cour où vous êtes, vu que tous frais ont été déjà faits antérieurement.[3]

L'avis qu'on a eu d'un changement que la Porte a fait des bachas à Chozim et à Widdin,[4] est exactement vrai et fondé; mais, nonobstant cela, nous sommes sûrs que les Turcs n'entreprendront rien, parceque leurs circonstances n'y sont pas arrangées; d'ailleurs, leur gouvernement présent est aussi faible qu'il ne nous saurait nullement donner de l'ombrage dans ces conjonctures.

Je viens vous faire à présent une question bien difficile à résoudre; mais aussi je vous laisse tout le temps pour y répondre si bien que vous le saurez. Il s'agit dans ma question quelle est la passion la plus forte auprès de l'Empereur; si c'est l'économie et l'avarice ou l'ambition et le désir de s'acquérir de la gloire? J'attendrai à son temps que vous m'expliquerez ce problème.

Nach dem Concept.

Federic.

16994. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 18 janvier 1768.

J'ai bien reçu votre rapport du 12 de ce mois. Par les particularités que vous m'y apprenez relativement au duc de Choiseul, l'on voit assez bien que c'est lui qui est à présent le tout-puissant à sa cour. Mais ce que je serais d'ailleurs assez curieux de savoir de vous, c'est si l'on croit en Hollande ou non que le roi de France, au cas de mort de la Reine, saurait bien se remarier, comme il y en a des gens qui le prétendent, à une des archiduchesses filles de l'Impératrice-Reine.[5]

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Der Jesuitenpater Fritz, Beichtvater der Erzherzogin Marianne, hatte sich in das Treiben eines Abenteurers, der sich Graf Romanow nannte und grosse Schulden gemacht hatte, mit einer beträchtlichen Summe hineinziehen lassen und war zur Strafe dafür in ein kleines oberschlesisches Kloster verbannt worden. — [2] Vergl. S. 6. 7. — [3] Aus Anlass der Verlobung der verstorbenen Erzherzogin Josepha mit dem König von Neapel, vergl. Bd. XXVI, 387. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 348. — [5] Vergl. Bd. XXVI, 385. 387.



16995. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 18 janvier 1768.

J'ai bien reçu votre rapport du 5 de ce mois. Comme je ne me souviens plus ce que c'est que la convention en conséquence de laquelle la cour de Russie s'est obligée de fournir certaine quantité de blé à la Suède, je serai bien aise que vous m'expliquiez cette circonstance.

Nach dem Concept. Federic.

16996. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Berlin, 18 janvier 1768.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été rendu, et je suis satisfait des nouvelles y comprises. Il faut présumer cependant qu'après tant de congés et d'éloignements de la cour, qui ont fait, pour la plupart, jusqu'à présent l'objet de vos relations, vous n'aurez désormais plus de nouvelles à me mander, vu que la faction là-bas aura présentement tout expédié ce qu'elle a trouvé bon de supplanter et de reléguer.

Nach dem Concept. Federic.

16997. AU COMTE DE GŒRTZ A SCHLITZ.

Berlin, 19 janvier 1768.

Je ne puis que vous savoir gré de l'attention que vous avez eue pour me marquer par votre lettre du 3 de ce mois le regret que vous ressentez à n'avoir pas pu remplir le poste à ma cour auquel Sa Majesté Danoise vous avait nommé, vu la résolution ultérieurement prise à votre égard.[1] Persuadé que je suis de la sincérité des sentiments de zèle et d'attachement que vous me témoignez à cette occasion, j'ai bien voulu vous assurer que j'en suis sensible, et que j'y réponds avec reconnaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

16998. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 13. Januar, über Sinzendorf:[2] „Son caractère passe pour être léger, aussi n'a-t-on guère été jaloux de sa retraite ni fait grande difficulté à l'égard de son congé. Il est d'ailleurs en réputation de vivacité et d'esprit, ce qui, joint au talent de la parole qu'il trouve toujours au but de sa langue, quoique

[1] Görtz, der designirte dänische Gesandte für den preussischen Hof (vergl. Bd. XXVI, 367), schrieb, dass er im Augenblick der Abreise plötzlich seinen Abschied erhalten habe, „sans que mon maître m'ait instruit des raisons qui l'y ont porté". — [2] Vergl. Nr. 16973.

mordante, lui a donné la vogue dans les sociétés, et le prince de Kaunitz s'en est amusé souvent à son petit souper, après avoir quitté la salle de compagnie, où l'on ne voyait quasi jamais le comte de Sinzendorf, qui, au lieu de cela, attendait le Prince dans son cabinet. Au reste, il a toujours été brouillé avec ses chefs. C'est à cause de cela aussi et parcequ'il l'était dernièrement avec le comte Rudolph Chotek, chancelier de Bohême, qu'il a pris son congé d'un poste qui lui donnait 5 à 6000 florins de pension. Nonobstant tout cela, je le crois trop homme d'honneur et trop haut pour descendre au métier d'un rapporteur secret, mais il a des yeux pour voir; et que son intention doit être de retourner ici, en cas qu'il ne trouve pas son compte en Silésie ou auprès de Votre Majesté, cela paraît assez clairement."

Berlin, 20 janvier 1768.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez adressé immédiatement du 13 de ce mois, et vous sais parfaitement gré des informations que vous m'y avez données au sujet du chevalier Philippe comte Sinzendorf, qui apparemment retournera à Vienne, quand il aura vu si toutes ses vues lui auront réussi heureusement ici.

Quant à la Bernasconi, vous saurez lui offrir un engagement de 2000 écus, car, quant à l'espèce de ducats, vous saurez que nous ne commerçons ni ne contractons point ici en ducats; de sorte donc que, pourvu qu'elle veuille accepter ces 2000 écus, vous l'engagerez pour l'hiver futur pour mon théâtre d'opéra ici.

Au reste, je veux bien vous faire observer ici que je suis bien plus aise, quand vous m'écrivez des nouvelles concernant l'opéra, les trainages et d'autres pareils plaisirs de là-bas, que quand vous m'annoncez des démêlés politiques de la cour où vous êtes; aussi il me paraît qu'à présent tout y est assez tranquille à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

16999. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 20 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois; dont j'ai été très aise par tout ce qu'il m'a appris de nouvelles des affaires de là-bas,[1] et qui ne me laissent presque plus douter que tout y sera arrangé et mis en ordre de façon que nous n'aurons plus à appréhender aucun inconvénient désagréable ou fâcheux.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît berichtete, dass Igelström aus Moskau zurückgekehrt und darauf in der Commission nach der Genehmigung durch Katharina die Grundgesetze wie die Bestimmungen über die „matières d'État" gezeichnet seien, dass aber von dem Conseil permanent nicht weiter die Rede sein werde, „de sorte qu'il n'y aura point de changement dans la forme de gouvernement de Pologne", vergl. Nr. 16966.

17000. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Berlin, 20 janvier 1768.

J'ai bien reçu le rapport que vous m'avez fait du 28 du décembre dernier. Vous m'avez donné une nouvelle bien agréable par ce que vous m'avez appris au sujet du sieur Macartney et combien sa nomination avait déplu à la cour de Russie, ainsi qu'elle a pris ses mesures pour ne le point accepter.[1]

Je suis bien aise également que sa nomination échoue, puisque c'est un mauvais sujet et d'ailleurs non pas favorable à mes intérêts. En attendant le ministère anglais sera bien embarrassé de trouver un autre sujet pour cette mission, parceque personne en Angleterre n'aime à s'en charger; j'en ignore la raison.

Sur ce qui est des affaires de Pologne, je suis très content des assurances que le comte Panin vous en a réitérées; aussi, selon mes nouvelles de Varsovie,[2] ces affaires sont là dans une si bonne ornière que j'ai tout lieu d'en être satisfait.

Au surplus, j'ai été touché d'apprendre la maladie dont le comte de Panin a été pris; je vois cependant, à ma satisfaction particulière, que le danger en est passé, et que son état présent donne les meilleures espérances pour son rétablissement. Faites-lui mon compliment très affectueux là-dessus et témoignez-lui que j'en prenne sincèrement toute la part imaginable.

Da der Postmeister Eckströhm in Riga behaupte, an den Zahlungsschwierigkeiten nicht schuldig zu sein (vergl. S. 13), sei der Postmeister Witte in Memel zur Berichterstattung aufgefordert worden.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

17001. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 21 janvier[4] 1768.

J'ai reçu à la fois les dépêches que vous m'avez faites depuis le 29 décembre dernier jusqu'au 8 de ce mois, et vous sais gré des explications que vous m'y avez données sur diverses affaires, que je suis bien aise de savoir.[5]

Quant au sieur Macartney, je veux bien vous communiquer, quoique sous le sceau du secret et dans la dernière confidence, avec

[1] Vergl. dafür Nr. 17001. — [2] Vergl. Nr. 16999. — [3] Cabinetserlass an Witte, Berlin 20. Januar. — [4] Vom 21. Januar ein Schreiben an den Prinzen von Oranien in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 101. — [5] Maltzan berichtete über die unverändert ablehnende Haltung der portugiesischen Regierung den Beschwerden der englischen Kaufleute gegenüber (vergl. Bd. XXVI, 384. 395), über die geringen Aussichten auf einen Wechsel im politischen System und auf grössere Theilnahme Englands an den auswärtigen Verhältnissen, sowie über die bevorstehende Abreise Macartneys nach Russland (vergl. Nr. 17000 und Bd. XXVI, 400).

la défense expresse de n'en parler ni d'en faire apparaître quelque chose à âme qui vive, ce que je viens d'apprendre par de très bonnes lettres[1] sur la façon dont sa nomination pour l'ambassade anglaise à Pétersbourg a été envisagée en Russie, savoir que cette nomination a surpris là autant qu'elle a déplu. Que cet homme, avec l'esprit et les connaissances qu'il a, avait joint toute l'arrogance et la hauteur d'un jeune homme de sa nation, s'était permis pendant le séjour qu'il a fait dans ce pays-là, tant de libertés dans ses propos et ses actions qu'on l'avait généralement peu aimé, outre l'indignation de l'impératrice de Russie qu'il s'était attirée par sa conduite imprudente. Qu'ainsi la cour de Russie se trouvait choquée de sa nouvelle nomination en sorte qu'elle était intentionnée de ne le point accepter, et qu'on avait envoyé un courrier devant lui pour lui dire de s'arrêter là où il se trouverait, de prétexter une raison telle qu'il la choisirait lui-même, pour ne point continuer son voyage et pour se défaire ensuite de sa commission, pour ne point s'exposer à être refusé solennellement. On ajoute qu'on avait envoyé en même temps des instructions au sieur de Puschkin pour se conduire relativement au parti que le sieur Macartney prendrait, et pour ne pas donner sujet à la cour d'Angleterre de se trouver lésée par un refus formel, qui d'ailleurs n'était que personnel. Qu'au surplus le comte Tschernyschew[2] devait se hâter de partir et quitter même les frontières de la Russie, avant qu'on aurait pu apprendre la nomination d'un nouvel ambassadeur d'Angleterre.

Ménagez-moi avec la dernière exactitude le secret de ces particularités, que je ne confie qu'à vous seul pour votre unique direction; mais observez sous main si cet évènement causera de refroidissement auprès les Anglais ou s'ils l'envisageront de bon œil. . .

Federic.

Nach dem Concept.

17002. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 21. Januar 1768.

Mir ist Euer Bericht vom 16. des letzteren Monates Decembris einbehändiget worden. Aus denen darin Mir gemeldeten Particularitäten, die jetzige Situation der Pforte betreffend,[3] Ich nicht ohngerne ersehen habe, dass dieselbe jetzo bei sich selbst Embarras hat, welches sie verhindert, sich von andern Sachen zu meliren. Ich glaube überdem, dass ihr gegenwärtiges Gouvernement pacifique sei und dass mithin

[1] Bericht von Solms, Moskau 28. December 1767. — [2] Der nach London designirte Gesandte, vergl. Bd. XXVI, 375. — [3] Zegelin berichtete, dass wegen dauernder Unruhen in Bosnien und Macedonien, einigen asiatischen Provinzen und Egypten die Pforte ohne Gefahr Truppen für einen auswärtigen Krieg von dort nicht heranziehen könne, dass der Sultan in steter Furcht vor Revolution und Absetzung schwebe, und endlich, dass Besorgniss vor einem Krieg mit Persien herrsche.

sie sich nicht so leichte davon werden abbringen lassen. Ausser diesem allen soupconnire Ich, dass die Russen dorten Corruptiones gemachet, daher Ihr zu erfahren suchen sollet, was es vor Personen in dem Divan seind, welche sie sich attachiret haben,[1] auf dass man wisse, wie man sich, wenn es die Umstände erfordern sollten, dass man dergleichen Mittel gebrauchete, darunter zu nehmen habe und machen müsse.

Nach dem Concept. Friderich.

17003. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois; auquel je ne saurais vous faire aucune réponse aujourd'hui, si ce n'est qu'il faut que j'attende à présent ce que la cour de Madrid, de même que celle de Lisbonne, répondront finalement aux propositions que je leur ai fait faire relativement au traité de commerce.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17004. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LENTULUS A BERLIN.

Berlin, 21 janvier 1768.

De bonnes lettres de Hollande[3] m'ayant appris que la cour de France prétendait être informée que la cession de la principauté de Neuchâtel était actuellement entamée entre moi et le canton de Berne; que les Neuchâtelois, appréhendant de changer de domination, souhaiteraient d'y intéresser quelques autres cours afin que l'exécution de ce projet pût trouver des obstacles, et qu'ils espéraient que plusieurs cantons prendraient l'alarme, — j'ai bien voulu vous faire part de cet avis.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

17005. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A BERLIN.

Berlin, 22 janvier 1768.

Sur la lettre[5] que vous venez m'écrire pour avoir mes ordres à votre départ pour votre destination, je vous dirai que vous pourrez vous mettre en voyage à présent, afin de vous rendre sur votre poste

[1] Vergl. Bd. XXV, 209; XXVI, 346. 347. — [2] Vergl. Nr. 16972. 16977. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 15. Januar. — [4] Lentulus war durch Cabinetserlass an Finckenstein und Hertzberg, Berlin 1. Januar, zum Gouverneur von Neuchâtel ernannt worden. Vergl. Bd. XXVI, 220. — [5] D. d. Berlin 21. Januar.

à Copenhague.[1] A quelle occasion je vous recommande bien d'user de beaucoup de prudence avec les ministres de Russie à cette cour-là[2] et, d'ailleurs, de ne pas vous mêler des affaires intérieures du pays où vous allez vous rendre.

Nach dem Concept.

Federic.

17006. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 janvier 1768.

Je viens de recevoir votre rapport du 8 de ce mois, et applaudis parfaitement à la conduite que vous tenez, en conseillant la paix et en tâchant de calmer les esprits des Suédois, vu qu'il est très sûr que, si on chicane trop le parti russien en Suède, qu'alors la cour de Russie ne manquera [pas] de le ressentir d'une manière ou d'autre; chose que l'on peut regarder comme indubitable et hors de tout doute.

Nach dem Concept.

Federic.

17007. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 24 janvier 1768.

Votre rapport du 31 décembre de l'année passée, ainsi que celui du 4 de ce mois, m'a été exactement remis, et comme je suis présentement tout-à-fait du sentiment de la cour de Russie par rapport aux affaires de Pologne,[3] ma volonté est que vous pourrez insinuer de ma part au comte Panin que je ne me départirais non plus en aucune façon des engagements que j'avais contractés à leur égard. Car je veux bien vous faire connaître qu'il n'y a absolument plus rien à dire à la tournure que ces affaires ont prise là-bas.[4]

Pour ce qui est de l'envoi du colonel Igelström en Russie,[5] je dois croire, par ce qui m'en est revenu, que le prince de Repnin lui a confié

[1] Als Nachfolger Borckes, vergl. Bd. XXVI, 381. — [2] Saldern und Philosophow. — [3] Panin war, wie Solms am 31. December 1767 berichtete, auf die Ausschliessung Benoîts von den politischen Berathungen der Reichstagscommission (vergl. S. 6 und 9) zurückgekommen und hatte als Beweggrund dafür, dass Russland allein mit den Polen verhandelte, den Wunsch des Königs von Preussen angeführt, mit Rücksicht auf Oesterreich sich nicht offen in die polnischen Verhältnisse zu mischen. Zugleich versprach er, den König über die Ziele der russischen Politik und den Gang der Verhandlungen auf dem laufenden zu erhalten. — [4] Vergl. Nr. 16999. — [5] Wie Solms am 4. Januar berichtete, wollten die Abgesandten der polnischen Conföderation (vergl. Bd. XXVI, 394) aus der Entsendung Igelströms (vergl. S. 1 und 18) auf geheime Abmachungen zwischen Repnin und König Stanislaus zu Gunsten der polnischen Krone schliessen.

des dépêches à sa cour par lesquelles il détaille au long la situation actuelle des affaires en Pologne.[1]

Il est sûr, d'ailleurs, que c'est, comme vous dites, l'évêque de Wilna[2] qui a donné lieu aux cosaques d'entrer sur le territoire de Hongrie;[3] du moins me le marque-t-on de Vienne comme un fait véritable.

Quant aux différends que j'ai avec la ville de Danzig,[4] je puis vous dire que nous sommes d'accord sur la manière de les terminer, et que c'est une affaire aussi bien que réglée.[5]

Der König dankt Solms für eine Sendung Caviar.

Nach dem Concept. Federic.

17008. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 janvier 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été remise; à laquelle je vous dirai en réponse que je suis curieux d'apprendre par vous si l'Empereur a effectivement du penchant pour le militaire; car je ne veux pas vous dissimuler que je doute encore toujours, jusqu'à présent, que ce soit là son penchant naturel, et que les affaires militaires lui tiennent fort au cœur. C'est pourquoi vous ne manquerez pas de satisfaire au plus tôt là-dessus ma curiosité, en me communiquant vos pensées et votre sentiment à ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

17009. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois. Il est à présumer que le terme où les colonies d'Amérique sauront parvenir d'avoir leurs propres fabriques,[6] saurait s'approcher bien plus tôt que les marchands de Londres en désignent l'espace,[7] vu le grand nombre des fabricants qui passent de l'Angleterre dans ces colonies.

Ce que vous me marquez au sujet du chevalier de Pitt, qui continue à ne pas se mêler d'aucune affaire, donne un indice peu équivoque

[1] Vergl. S. 1 und 18. — [2] Ignatius Massalski. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 400. — [4] Ueber das von dem Magistrate erlassene Werbeverbot für das Danziger Gebiet, vergl. Bd. XXVI, 392. 399. — [5] Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 23. Januar, dass der Danziger Magistrat durch Edict vom 11. Januar die preussischen Werbungen ausdrücklich ausgenommen habe, und schlagen vor, Repnin und Panin für ihre Bemühungen zu danken und die Generalinspecteure vor Ausschreitungen bei den Werbungen zu warnen. Darauf ergeht die eigenhändige Verfügung des Königs: „bene". Demgemäss Ministerialerlass an Benoît und Solms, Berlin 23. Januar. — [6] Vergl. Bd. XXVI, 353. — [7] 100 Jahre.

qu'il n'approuve pas les arrangements qu'on prend actuellement; car s'il les goûtait, il ne continuerait pas de vivre absent de la cour et du ministère. . .

Nach dem Concept. Federic.

17010. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 janvier 1768.

J'ai bien reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Je serai bien aise, si le traité de commerce avec l'Espagne[1] prendra consistance de la manière que je le désire, et conformément aux instructions que je vous ai fournies en dernier lieu.

Quant aux nouvelles regardant la France, vous devez vous appliquer à en avoir plus de notices précises pour m'en informer. Je ne crois pas que le duc de Choiseul songe de quitter, mais bien que le duc de Praslin voudrait se retirer,[2] vu qu'il a eu déjà une fois envie de sortir du ministère.

Remettez, au surplus, ma lettre ci-close[3] à ma nièce la princesse d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

17011. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 25 janv[ier 1768].

Ma chère Nièce. Bien des grâces, ma chère enfant, pour les jolies choses que vous dites à votre vieil oncle;[4] il n'en mérite pas tant, c'est un vieux radoteur, flétri par les années et qu'il faut par le plus court envoyer radoter dans l'autre monde; mais vous ne pensez pas comme cela, votre cœur sensible vous intéresse à cette vieille carcasse, parceque c'est votre parent, et que votre bonté naturelle vous porte à souhaiter du bien à tout le monde. Tant que je vivrai, je vous aimerai et vous serai tendrement attaché; c'est sur quoi vous pouvez compter, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 17003. — [2] Anknüpfend an eine Nachricht aus London, dass Graf Châtelet-Lomont, statt als Botschafter nach London zu gehen (vergl. Bd. XXVI, 324), in das französische Ministerium eintreten werde, erklärte Thulemeier das Ausscheiden sowohl Choiseuls wie Praslins für unwahrscheinlich. — [3] Nr. 17011. — [4] Die Prinzessin sprach, Haag 19. Januar, dem König ihre Theilnahme an seiner Erkrankung (vergl. S. 10. Anm 2) und ihre Hoffnung auf seine baldige Wiederherstellung aus. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

17012. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 janvier 1768.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et comme vous m'y marquez que le Sund a été tellement pris de glaces qu'on peut le passer à pied, je veux que vous me mandiez aussi par un de vos rapports suivants combien il faut mettre de temps à faire ce trajet pour se rendre à pied de Danemark en Suède.

Vous m'informerez également pour lors si le roi de Danemark ne s'aperçoit donc pas du tout de la sujétion dans laquelle on l'a mis et où on le tient actuellement. Vous ne manquerez pas de satisfaire ma curiosité à ces deux égards le plus tôt que vous pourrez.

Nach dem Concept. Federic.

17013. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 janvier 1768.

Me souvenant qu'il y a environ quatre mois que je vous ai dit que, l'ordre de Saint-Jean possédant plusieurs commanderies dans mes États, il conviendrait qu'il y eût de sa part un ministre résidant à ma cour, et que vous deviez écrire là-dessus au grand-maître pour savoir ce qu'il en pensait et si, en ce cas, il ne jugerait [pas] à propos de nommer le comte de Sinzendorf[1] pour résider de la part dudit ordre à ma cour,[2] mon intention est que vous me marquiez la réponse qui peut vous être entrée à cet égard ou bien si vous êtes encore à l'attendre.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17014. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois; qui m'a fait plaisir en m'apprenant que les affaires en Pologne continuent à s'arranger de manière que les puissances voisines n'auront aucun sujet de se plaindre avec fondement de la tournure qu'elles prennent. Je m'imagine aussi que l'augmentation des revenus qu'on est intentionné d'accorder au

[1] Vergl. S. 5 und 17. 18. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 279. — [3] Auf Finckensteins Bericht vom 28., dass eine Antwort von dem Grossmeister noch nicht eingetroffen sei, verfügt der König am 29. Januar, alle Schreiben für diesen an den preussischen Agenten in Rom zu senden. Ein neues, im Ministerium aufgesetztes Schreiben, Berlin 30. Januar, in welchem die Anfrage des Königs an den Grossmeister wiederholt wird, ergeht demgemäss mit einem Anschreiben gleichen Datums an den Abbé Ciofani in Rom.



Roi,[1] ne lui occasionnera aucune jalousie de la part de personne, mais je suis sûr qu'il en serait tout autrement, si on voulait toucher à la forme du gouvernement de la République et y apporter quelque changement.

Nach dem Concept. Federic.

17015. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 20 de ce mois, et dois croire, par ce que vous m'y marquez au sujet de l'Empereur,[2] que c'est un prince prudent et sage, puisque, par ses comportements envers l'Impératrice-Reine sa mère, il sait se conduire de façon à éviter tout ce qui pourrait occasionner de la désunion entre eux.

Quant aux Jésuites des pays héréditaires d'Autriche, il se peut très bien qu'ils tâchent de mettre leurs biens à couvert en les envoyant hors du pays, car, quoiqu'ils n'aient rien à appréhender du vivant de l'Impératrice-Reine, ils ne sauraient cependant prévoir ce qui leur est réservé pour le futur, et ce qui peut leur arriver dans l'avenir, puisque même le Pape doit être indécis encore s'il doit conserver ou dissoudre cet ordre.

Pour les affaires de Pologne, il paraît qu'elles se termineront de manière que personne ne pourra s'en plaindre avec fondement.

Au reste, comme le comte de Schulenburg[3] à Stuttgart me marque que les états de Württemberg, en même temps qu'ils ont fait tous leurs efforts pour amener les affaires du pays à un accommodement, n'ont rien négligé pour porter la cour impériale à donner un arrêt qui pût engager le Duc à écouter la voix de l'équité, et qu'il ne sait ce qui peut avoir empêché cette cour de donner la main à une si juste demande, vu que tout le monde dit l'Empereur convaincu de la justice de la cause des états, et que cependant le Conseil aulique ne se presse guère d'entrer dans ces sentiments du chef de l'Empire, je suis bien aise de vous communiquer ceci pour votre direction, afin que vous tâchiez de dévoiler ce mystère pour me mettre ensuite au fait de la manière que vous croyez que ces affaires pourront un jour se terminer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Die Erhöhung sollte jährlich 500000 Reichsgulden betragen. — [2] Rohd berichtete nach einer Unterredung: „L'Impératrice-Reine . . . m'a paru être extrêmement contente de lui, et entre autres expressions dont elle se servit à ce sujet, Sa Majesté me dit aussi qu'il y avait bien de bonnes choses dans le fond de son âme. Il est certain qu'il règne présentement une grande harmonie entre la mère et le fils, et que, des deux côtés, on a des attentions réciproques pour ne pas se trouver en opposition.“ — [3] D. d. Stuttgart 16. Januar.

17016. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 15. Januar, dass Prinz Karl von Curland in Paris auf die Bastille gebracht und seine Papiere beschlagnahmt seien. „On ne sait, au reste, à quoi attribuer cet évènement, sinon que ce Prince a peut-être tenu des propos indiscrets à Paris, comme il avait déjà fait, à ce qu'on m'a assuré, pendant son séjour à Lyon...

Il est encore survenu quelque changement dans la santé du chevalier Pitt. Les médecins désespéraient que son corps affaibli par l'âge et les maladies eût encore assez de force pour faire sortir la goutte. Il en a pris depuis trois jours une violente attaque dans une jambe. Cet évènement donne du nouveau courage à ses amis, qui veulent en augurer son parfait rétablissement. Quoi qu'il en soit de ces espérances, la situation présente des affaires d'ici est telle qu'il ne s'agit pas tant du rétablissement de la santé de ce ministre que de celui de son crédit.

Le dernier paquet de Lisbonne n'a apporté aucune nouvelle intéressante de ce pays, les différends des deux cours[1] restent toujours sur le même pied... Comme j'en témoignais hier ma surprise au comte de Shelburne, il me répondit qu'il était très charmé de ne pas entendre parler des affaires de Portugal, et se consola avec le vieux proverbe que point de nouvelle est une bonne nouvelle."

Potsdam, 28 janvier 1768.

Votre rapport du 15 de ce mois m'a été rendu. Je ne saurais vous dissimuler que je suis surpris qu'un homme aussi éclairé et pénétrant que le chevalier Pitt se soit laissé duper et entraîner par le comte Bute au point de perdre sa réputation d'une manière aussi frivole qu'il a fait; mais je ne m'étonne nullement que les Anglais soient charmés de ne se trouver présentement impliqués dans aucune brouillerie de l'Espagne et du Portugal; car si leurs finances sont effectivement dans un état aussi délabré qu'on le dit, il n'est pas étonnant, s'ils cherchent à éviter la guerre autant que possible.

Il m'est tombé entre les mains un livre de milord Granby, employé longtemps à la trésorerie anglaise, et un autre de Hume, qui tous les deux traitent des finances anglaises, et qui prétendent que la Grande-Bretagne ne saurait éviter de faire tôt ou tard banqueroute. Mais comme il y a différents partis en Angleterre qui sont accoutumés d'outrer les choses, chacun selon sa convenance, ma volonté est que vous devez examiner cette matière d'une façon impartiale et me marquer ensuite votre sentiment sur ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette assertion.

Quant à ce qui concerne le prince de Courlande, qui doit avoir été arrêté à Paris et conduit à la Bastille, je présume que c'est un mauvais sujet, qui s'est attiré ce traitement par sa conduite inconsidérée. Il se peut cependant aussi très bien que dans le procédé à l'égard de ce Prince il y entre beaucoup d'humeur de la part du ministère français, qui ne saurait peut-être digérer la façon d'agir des Russes en Pologne, Suède et Danemark.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 19. Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 17017.

17017. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 janvier 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Il faut bien que le prince de Courlande qu'on a arrêté à Paris et conduit à la Bastille,[1] soit un mauvais sujet, qui s'est attiré ce traitement par sa conduite inconsidérée; mais comme il se pourrait cependant aussi que dans le procédé à l'égard de ce Prince il y entre beaucoup d'humeur de la part du ministère français, qui ne saurait peut-être digérer la façon d'agir des Russes en Pologne, Suède et Danemark, ma volonté est que vous devez être attentif sur les suites de cette affaire et me faire vos rapports ultérieurs sur ce que vous en apprendrez.

Et comme je sais que la cour de France, malgré tous les impôts dont elle a augmenté sa finance, fait cependant une grande réforme dans son armée, que sa marine va fort lentement, qu'il ne se trouvent cette année que 6 frégates sur ses chantiers, et que, par conséquent, il est incompréhensible à quoi elle emploie tout l'argent qu'elle lève, cela me fait soupçonner qu'elle en amasse et le met de côté, afin, comme elle est sans crédit, de se trouver par là en fonds, au cas d'une guerre qui pourrait survenir. Vous ne manquerez pas d'être également attentif sur toutes ces circonstances et de me marquer votre sentiment là-dessus, parceque je suis sans notions exactes sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

17018. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 15 de ce mois. Les mouvements que je vois que le parti français se donne en Suède pour empêcher, autant que par lui, à ce que les ordonnances faites à la dernière Diète ne puissent être exécutées et remplies du Sénat,[2] ces mouvements, dis-je, du parti français me font appréhender que la cour de Russie ne prenne également la résolution de vouloir seconder aussi de son côté le parti qu'elle a là-bas pour elle, et que cela n'allume tôt ou tard une guerre en Suède.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17016. Nach Thulemeiers Bericht hatte der Prinz Wechsel gefälscht und falsches Geld ausgegeben. — [2] Nach Coccejis Bericht suchten die französisch gesinnten Gouverneure zu hintertreiben, dass die Zölle und Abgaben einkämen, um auf diese Weise die Berufung des ausserordentlichen Reichstags zu erzwingen. Vergl. dazu oben S. 11 und Bd. XXVI, 338. 351.

17019. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 janvier 1768.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et puis vous dire présentement avec certitude que[1] la prétendue évasion d'un évêque polonais en Hongrie, dont vous avez fait mention dans vos rapports précédents, est un bruit destitué de tout fondement, et que la cour de Vienne n'a fait porter à celle de Russie aucune plainte, ni directement ni par manière d'insinuation seulement, contre l'infraction de son territoire faite à ce sujet par des cosaques russes.[2]

Pour ce qui est du traité d'alliance défensive, lequel, selon vos notions,[3] la cour de Vienne pourrait bien conclure avec l'Espagne, ma volonté est que vous devez tâcher de pénétrer au juste jusqu'à quel point ces deux cours réaliseront effectivement ce dessein. Quoique ces démarches dénotent clairement que les cours du Sud cherchent à se liguer et à s'unir aussi étroitement que possible pour n'avoir aucune opposition à appréhender dans leurs entreprises, il est facile aussi à apercevoir en même temps que, si jamais une nouvelle guerre s'allume, qu'elle commencera probablement entre l'Espagne et l'Angleterre; et, dans ce cas, la maison d'Autriche peut compter qu'elle n'aura guère d'assistance à se promettre de la part de ses alliés.

Nach dem Concept. Federic.

17020. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 31 janvier 1768.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été rendu, et [je] suis bien aise de vous communiquer que l'on me mande de Vienne[4] qu'on avait appris sous main que, pour lier ladite cour plus étroitement avec l'Espagne, on travaillait à faire conclure entre ces cours un traité d'alliance défensive qui devait avoir pour base celui qu'elles ont contracté le 30 avril 1725. Qu'il s'agissait du côté de l'Espagne de stipuler un secours de 15 à 20 vaisseaux de guerre et de 20 000 hommes de terre, c'est-à-dire 15 000 d'infanterie et 5000 de cavalerie, et qu'elle doit avoir la liberté de racheter l'envoi des troupes de terre avec de l'argent suivant l'évaluation dont on conviendrait. Que celle de Vienne, ne pouvant pas fournir des vaisseaux, donnerait, le cas existant, 30 000 hommes de ses troupes. On dit que c'est en France qu'on travaille à ce traité, par conséquent de concert avec cette cour.

Je suis bien aise de vous dire aussi, mais pour votre direction,

[1] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Solms, Moskau 11. Januar. — [2] Vergl. oben S. 23 und Bd. XXVI, 400. — [3] Vergl. dafür Nr. 17020. — [4] Bericht Rohds, Wien 23. Januar, vergl. Nr. 17019.

que je viens d'apprendre que le prince Dolgoruki,[1] duquel on ne saurait se plaindre, et dont je suis assez content, est un homme qui doit avoir pour le moins 50 000 écus de dettes. Comme vous sentez bien qu'une circonstance pareille ne peut manquer de mettre mes sujets en danger de perdre considérablement avec un tel homme, mon intention est, et je souhaiterais fort, si, sous main et sans me compromettre en rien, vous pouviez disposer sa cour à prendre des arrangements pour lui fournir l'argent dont il aurait besoin pour acquitter ses dettes, afin que mes sujets ne puissent risquer de perdre tôt ou tard avec lui.

Au reste, je suis charmé d'apprendre que le comte Panin soit intentionné d'agir en Pologne d'une façon modérée à l'égard de la judicature ecclésiastique du nonce du Pape et de ne pas vouloir pousser les choses trop loin à ce sujet.[2] Je suis du sentiment qu'il faut tâcher de terminer au plus tôt ces affaires, ainsi que ledit comte les médite, à la prochaine Diète, parcequ'il est incontestable que, la Diète une fois passée, personne ne se mêlera plus des affaires de Pologne, mais qu'on les regardera pour lors comme entièrement finies.

Quant à mes différends avec la ville de Danzig,[3] je dois vous dire qu'il est survenue une nouvelle difficulté par rapport à un déserteur qu'on refuse de nous livrer; mais je ne veux pas que vous releviez encore cette circonstance, parceque j'espère que tout ceci s'arrangera d'une bonne manière et sans éclat.

Nach dem Concept. Federic.

17021. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er février[4] 1768.

J'ai reçu votre rapport du 26 de janvier, et, quoique je suis également de l'opinion que les réfugiés ne se laisseront pas prendre facilement aux amorces que les émissaires français pourront leur tendre, pour quitter leurs établissements présents et retourner en France, j'ai cependant été bien aise de vous avertir de ce qu'on m'avait mandé à ce sujet,[5] pour qu'on n'ignorât pas à vos lieux le dessein que la France médite à cet égard.

Thulemeier wird, in gleicher Weise wie Solms (vergl. Nr. 17020), nach dem Berichte Rohds vom 23. Januar, über die Vertragsverhandlungen zwischen dem österreichischen und dem spanischen Hofe unterrichtet.

[1] Der russische Gesandte in Berlin. — [2] Panin wollte sich, wie Solms berichtete, zunächst damit begnügen, die geistliche Gerichtsbarkeit in Polen von dem päpstlichen Nuntius auf den Primas zu übertragen, die gänzliche Entfernung des Nuntius und die Einsetzung einer Nationalsynode aber auf spätere Zeit vertagen. Vergl. dazu Bd. XXVI, 357. — [3] Vergl. S. 23. — [4] Vom 1. Februar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 148. — [5] Vergl. oben S. 12 und Bd. XXVI, Nr. 16955.

Mon intention, en vous faisant communication de cet avis, est que vous devez en parler avec le Prince-Stathouder, et vous ferez, d'ailleurs, bien de vous procurer des notions exactes là-dessus pour m'en faire votre rapport.

Au reste, comme il y a un envoyé d'Espagne à La Haye,[1] vous le prierez de ma part d'une manière convenable de vouloir bien me faire le plaisir et me procurer, par son moyen, s'il est possible, soit d'Espagne ou de la Havane, une vingtaine de livres du tabac d'Espagne nommé Matafreyne. J'ai fait écrire déjà plusieurs fois à ce sujet en Espagne, mais jusqu'à présent je n'en ai pu recevoir encore.

Nach dem Concept. Federic.

17022. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er février 1768.

Vos dépêches du 19 et 22 [du mois passé] m'ont été rendues à la fois. Les démarches peu mesurées que vous me marquez que le comte Bute continue de faire journellement encore,[2] me confirment de plus en plus dans l'opinion qu'il se rendra tellement odieux à la nation qu'il n'y aura plus moyen de pouvoir le soutenir, et que le Roi sera obligé de l'abandonner, malgré lui. Je suis persuadé aussi que ce Prince ne gagne absolument rien en s'opiniâtrant à le conserver, mais que plutôt il augmente par là le nombre des mécontents de son règne.

Pour ce qui est des Américains, je m'imagine bien aussi qu'ils ne sauraient être encore en état de se révolter avec succès,[3] mais je crois pourtant que, si le gouvernement n'est pas sur ses gardes avec ces gens-là, qu'ils profiteront de la première bonne occasion pour susciter des disputes et lui causer beaucoup d'embarras.

Nach dem Concept. Federic.

17023. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 1er février 1768.

Mon cher Frère. Je vois, mon cher frère, comme vous pensez à augmenter vos revenus;[4] si vous aviez eu cette idée l'année passée, vous auriez supérieurement réussi, parceque les actions étaient à 80.

[1] Puente Fuerte. — [2] Nach Maltzans Bericht vom 19. Januar war, den Traditionen ganz entgegen, einer adligen Familie eine königliche Domäne entzogen und diese einem Verwandten Butes übertragen worden. — [3] Maltzan berichtete am 22. Januar, dass die amerikanischen Colonieen sich verschiedenen Forderungen des englischen Parlamentes gefügt hatten, jedoch ihre Maassnahmen zur Hebung der eigenen Fabriken (vergl. S. 23) fortsetzten. Er folgerte daraus, dass die Colonieen sich noch nicht stark genug zu nachdrücklichem Widerstand fühlten. — [4] Prinz Heinrich plante nach seinem Schreiben, Berlin 30. Januar, 60000 Thlr. in Actien der Tabaksregie anzulegen.

Le comte Kameke en acheta pour lors pour 40 000 écus, sur lesquelles il a considérablement gagné. A présent elles sont à 115. J'en ai voulu avoir trois pour les donner à quelqu'un, il y a quelque temps; j'ai été obligé d'attendre six mois, avant de les recueillir. Cependant, comme vous le souhâitez, j'en ai écrit à la banque que, s'il s'en trouve, qu'on vous en avertisse; mais, à vous dire au vrai, mon cher frère, ce que j'en pense, c'est que cette idée vous est venue trop tard, et qu'il vous faudra beaucoup de peine et de temps pour la remplir. Cependant, je souhaite que vous y réussissiez.

La meilleure nouvelle que [je] puisse vous mander d'ici, c'est qu'il n'y en a aucune. Je souhaite, mon cher frère, que vous continuiez de vous bien porter et d'être persuadé de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

17 024. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 février 1768.

Votre rapport du 23 du mois de janvier passé m'a été rendu. Vous devez nullement être surpris, si on ne vous admet pas aussi au nombre des ministres étrangers qui assistent aux repas où le roi de Danemark se trouve quelquefois chez divers particuliers, tant ses serviteurs qu'autres. La conduite inconsidérée et étourdie que vous avez tenue,[1] vous attire ceci à juste titre, et vous ne sauriez guère, après cela, vous attendre là-bas à un comportement plus gracieux à votre égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 025. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 3 février 1768.

Votre rapport du 23 de janvier dernier m'a été rendu, et je ne saurais m'empêcher de vous y répondre que je me confirme de plus en plus dans l'opinion, par tout ce que vous me marquez encore au sujet du duc régnant de Württemberg,[2] qu'il n'est pas possible que toutes ces entreprises puissent aboutir à quelque chose de raisonnable.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 381. — [2] Der Herzog richtete auf dem Marktplatz in Ludwigsburg für die Carnevalszeit einen venetianischen Markt ein, den er selbst besuchte, und liess für seinen Geburtstag grosse Vorbereitungen treffen, trotz der Erschöpfung seiner Kassen und seines gesunkenen Credits. — [3] Auf den Bericht Schulenburgs vom 30. Januar verfügt der König am 11. Februar: „Que je suis bien persuadé que le duc de Württemberg ne cessera jamais à se plaire à donner des fêtes, et qu'ainsi, selon moi, il fera toute sa vie des sottises.“

17026. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 27 de janvier dernier. Je ne suis point surpris d'apprendre que l'Impératrice-Reine soit si zélée pour la religion catholique;[1] c'est une suite des principes qui lui ont été inspirés dans sa jeunesse par les Jésuites. On m'a dit par contre, je ne sais s'il est vrai, que l'Empereur son fils ne doit pas pousser la ferveur pour sa religion au même point. Peut-être que sa jeunesse en est cause, et qu'il changera de façon de penser en avançant en âge; du moins je m'imagine qu'à présent on ne peut encore guère faire fond là-dessus.

Je vous laisse, au reste, tout le temps dont vous aurez besoin pour me répondre à la question que je vous ai faite ci-devant,[2] afin que vous sachiez y réfléchir mûrement et m'en faire ensuite votre rapport avec connaissance de cause; car je comprends très bien que c'est une matière difficile, sur laquelle on peut facilement se tromper, si on ne l'examine [pas] à fond.

Federic.

Nach dem Concept.

17027. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 3 février 1768.

Votre rapport du 24 janvier dernier m'a été très bien rendu; en réponse duquel je veux bien vous dire que je suis présentement dans les mêmes sentiments du comte Panin par rapport aux affaires de Pologne.[3] Ce qui a occasionné jusqu'ici notre correspondance tardive à ce sujet, provient en grande partie de l'éloignement où nous nous trouvons pour pouvoir nous communiquer réciproquement nos idées, mais à présent nous sommes parfaitement d'accord et du même avis là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

17028. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 février 1768.

Vos rapports du 27 et 30 de janvier dernier m'ont été rendus en même temps. Je suis bien aise de savoir que les affaires qui se sont

[1] Maria Theresia hatte einen ihrer Generale noch auf dem Todtenbett zum Uebertritt zum katholischen Bekenntniss ermahnen lassen und, als dies fruchtlos geblieben war, ihm die militärischen Ehren bei dem Begräbniss verweigert. — [2] Vergl. S. 16. — [3] Panin hatte auf die von Solms bei ihm, laut Ministerialerlass vom 5. Januar (vergl. S. 1. Anm. 8), erhobenen Vorstellungen erklärt, dass die Errichtung des Conseil permanent nicht erfolgen werde; ferner wünschte er die Beibehaltung der Schatz- und Kriegscommission und die Festsetzung der Stimmeneinheit auf den Reichstagen auch für die „affaires économiques“.

traitées à vos lieux, soient maintenant arrangées de cette façon que vous me le marquez;[1] cela me fait espérer qu'elles se termineront aussi de manière à la prochaine Diète qu'aucune puissance étrangère ne pourra s'en mêler encore.

Federic.

Nach dem Concept.

17029. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 5 février 1768.[2]

Mon cher Frère. Je suis charmé de ce que le mauvais temps ne vous cause aucune incommodité. Je crois bien, mon cher frère, que la vie de Berlin n'est pas aussi animée que durant le carnaval; cependant, une grande ville fournit toujours une société plus variée que les petites. Je ne suis pas sorti de ma chambre, depuis que je suis ici, parceque des ébullitions de sang nouvelles ont succédé à celles qui s'étaient desséchées, et j'attendrai les approches de la fin de ce mois pour me raccoutumer à l'air.

Vous me dites des choses trop obligeantes sur mon sujet,[3] mon cher frère, pour que je n'y sois pas sensible, car rien ne répand plus de douceur sur la vie que l'amitié et la tendresse de ses proches.

Je ne m'étonne point que la prison du prince de Courlande fasse tant de bruit;[4] on a dépêché des courriers à Pétersbourg pour en informer l'Impératrice. Le Prince, dont il s'agit, est une pauvre espèce qui à peine a le sens commun; on est presque sûr que les crimes qu'on lui impute, sont incompatibles avec un esprit aussi borné que le sien, et l'on croit que Choiseul, dans un moment de vivacité et par humeur contre la Russie — dont il déteste les menées en Pologne —, a fait arrêter ce Prince dans l'intention de faire de la peine à l'impératrice de Russie, et que, pour colorer une entreprise aussi extraordinaire que l'est celle d'arrêter le fils d'un souverain, il a jeté en avant et a répandu dans le public que ce Prince trafiquait de fausses lettres de change et répandait de la fausse monnaie. Cependant, je ne vous garantis ni l'un ni l'autre de ces rapports, car une bête conduite par un homme d'un

[1] Benoît berichtete, dass das Plenum des Reichstags nach seinem Wiederzusammentritt (vergl. Bd. XXVI, 391) die Abmachungen zwischen Repnin und der Commission wahrscheinlich ohne Schwierigkeiten annehmen werde. — [2] In der Vorlage verschrieben: „1767". — [3] Prinz Heinrich dankte, Berlin 4. Februar, dem König für die Auskunft über die Actien der Tabaksregie (vergl. Nr. 17023): „Cette attention m'est plus agréable et me fait bien plus de plaisir que ne pourra me faire le succès même de cette entreprise, qui ne m'intéresse qu'autant que le devoir qui exige de ne pas négliger ses propres affaires." — [4] Prinz Heinrich schrieb: „On ne s'entretient ici que de la scène que le prince de Courlande a donnée à Paris, et de l'opprobre dont il s'est couvert par les fausses lettres de change qu'il doit avoir faites" (vergl. Nr. 17016 und 17017).

esprit malicieux et rusé peut être facilement engagée dans toute sorte d'infamies.

On a des nouvelles de Constantinople que le soi-disant Pierre III[1] a été pris et conduit dans les Sept Tours, où il se trouve enfermé dans la même prison avec un juif qui se dit Messie. Ces gens ont choisi des noms malheureux pour faire fortune. . .

Quant à ce qui se passe ici, mon cher frère, je ne puis vous parler que de neige et de gelées.

J'ai perdu le bon vieux Eichel,[2] ancien domestique de mon père, qui, à la vérité, depuis trois ans ne travaillait plus, mais qui cependant tenait l'ordre dans le bureau. Cela m'oblige à prendre de nouveaux arrangements pour que le secret si nécessaire aux affaires importantes soit observé à l'avenir comme par le passé. Je suis avec la plus tendre estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17030. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 février 1768.

Comme je souhaiterais bien de pouvoir engager à mon service un homme qui possédât la langue française, qui fût versé dans l'histoire, et qui eût voyagé et vu le monde, ma volonté est que vous devez tâcher, mais sous main et sans éclat, de me procurer à vos lieux un pareil sujet. Si vous en trouvez un qui ait les qualités que je demande, vous n'aurez qu'à le sonder sous quelles conditions il aimerait entrer à mon service, et m'en faire votre rapport, afin que je puisse me décider et vous faire savoir mes intentions ultérieures à cet égard.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17031. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 février 1768.

Votre rapport du 30 de janvier dernier m'a été rendu. La Diète qui, dans peu, va se tenir en Pologne, mettra fin probablement à toutes les affaires qui se traitent actuellement là-bas,[4] et il est à présumer que

[1] Vergl. S. 7. — [2] Eichel war am 3. Februar gestorben. — [3] Gleichlautende (nicht vorliegende) Cabinetserlasse ergehen, wie sich aus den Akten ergiebt, an Thulemeier und Hecht. Auf Hechts Bericht vom 16. verfügt der König am 19. Februar: „Il s'agit présentement que l'homme en question que vous avez trouvé (ein Hamburger, namens Ellerman), fasse un tour par ici pour se présenter à moi et voir s'il m'agréera. Mais vous observerez de bien lui recommander à venir incognito et sous un nom déguisé, afin que je puisse lui parler moi-même un soir sans éclat, pour juger s'il est propre ou non à remplir les vues auxquelles je voudrais l'employer.“ Ellerman wurde als geheimer politischer Agent in Berlin angestellt. — [4] Vergl. Nr. 17028.

tout s'y terminera de manière que rien ne pourra fournir occasion à quelque puissance étrangère que ce soit, de pouvoir s'en mêler en aucune façon. Car, pour ce qui regarde les Turcs, vous pourrez être persuadé que ceux qui travailleront auprès d'eux pour le maintien de la paix, réussiront toujours préférablement dans leurs négociations à ceux qui voudront leur inspirer des sentiments contraires. La raison pourquoi la Porte ne saurait se mêler à présent des affaires du dehors, est, sans contredit, celle que la tranquillité intérieure dans ses provinces n'est pas des plus stables et des mieux affermies,[1] et, par là même, elle ne peut guère entreprendre quelque chose contre une puissance telle que la Russie.

Il faut bien que la brouillerie et mésintelligence qu'il y a eu dernièrement entre l'Empereur et le maréchal Lacy,[2] soit ébruitée, puisque j'en ai reçu même des avis de la Silésie. Je dois croire qu'il a été de l'intérêt de ce Prince de se réconcilier bientôt avec lui, puisqu'il n'ignore pas que ce général travaille à faire des épargnes auprès de la caisse militaire et à lui procurer par là bien des avantages.

Je vous remercie, au reste, de votre attention pour m'envoyer des trufles. Il suffit, cependant, que vous m'en fassiez avoir une fois chaque année, parcequ'on ne les saurait recevoir si facilement chez nous d'Italie; mais ne me croyez pas si gourmand après elles pour désirer d'en avoir, autant qu'elles durent.

Nach dem Concept. Federic.

17032. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A MOSCOU.

Potsdam, 7 février 1768.

J'ai reçu vos rapports du 14 et 18 de janvier dernier. C'est avec bien du plaisir que j'apprends que le bruit qui s'était répandu de la démission du comte Panin,[3] est destitué de fondement, car je sais et en suis convaincu qu'il n'y a personne là-bas à la tête des affaires en qui je puisse prendre de confiance, qu'en lui, et qui la mérite le plus.

Je vous ai déjà marqué précédemment que la grande distance et éloignement où nous sommes les uns des autres, a été principalement cause que nous n'avons pu convenir plus tôt dans nos sentiments sur les affaires de Pologne,[4] mais que présentement nous ne sommes plus d'une opinion contraire là-dessus, et que nos avis sont les mêmes à cet égard.

Je suis bien aise, d'ailleurs, que le comte Panin soit intentionné de [ne] pas toucher présentement à l'affaire de la judicature du nonce de Rome à la prochaine Diète,[5] mais de vouloir la laisser reposer. Mon

[1] Vergl. Nr. 17002. — [2] Vergl. S. 39. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 350. — [4] Vergl. Nr. 17027. — [5] Vergl. S. 30.

sentiment est que, si les conjonctures se trouvent assez heureuses en Pologne pour que d'autres puissances étrangères ne puissent se mêler de ces affaires, que celle avec le Pape est de nature qu'on n'a pas sujet d'en faire beaucoup de bruit.

P. S.

Potsdam, 7 février 1768.[1]

L'aventurier dont vous parlez,[2] est un homme sans aveu qui n'a jamais servi dans mes troupes, un fripon de profession qui, se débitant pour un officier de mon service, a trompé en divers endroits beaucoup de monde. En dernier lieu, il a été à Vienne où il a trouvé le moyen d'acheter des terres, sans les payer; bref, il s'est sauvé de là avec un bénéfice de 80 000 écus, gagné surtout sur des Jésuites, auxquels il s'est adressé pour abjurer la religion grecque et se faire catholique.[3] Apparemment qu'il a quelque projet semblable pour la Russie. Ce que je vous mande de lui, est certain, et si l'on en écrit au ministre russe qui réside à Vienne, on en apprendra des détails encore plus circonstanciés.

Federic.

Nach dem Concept; das Concept des Postscriptums: „An Graf Solms in Moskau" eigenhändig.

17033. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 février 1768.

Votre rapport du 30 janvier dernier m'a été rendu. Comme je suppose que votre successeur[4] est sur le point d'arriver à la cour où vous vous trouvez, pour vous relever, vous n'aurez, de votre côté, qu'à vous congédier et revenir ici, dès qu'il sera là. Ma volonté est que, quand vous serez retourné, vous devez me faire alors un tableau véritable du caractère des ministres de la cour que vous aurez quittée; mais vous observerez en même temps de ne pas le divulguer, en le communiquant également à d'autres personnes.

Nach dem Concept.

Federic.

17034. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 26 de janvier dernier. Je suis obligé de suspendre mon jugement au sujet de tout ce que vous me marquez

[1] Das Datum ist von Cöper zugesetzt. — [2] Solms berichtete am 18. Januar, dass Katharina ihn gebeten habe, festzustellen, ob ein gewisser Casimir Kuray Romanow, der um ihre Fürsorge nachsuche, seinen Angaben entsprechend preussischer Officier und Adjutant des Königs gewesen und nach seiner Gefangennahme in Schweidnitz auf seinen Wunsch verabschiedet sei. — [3] Vergl. Nr. 16993. — [4] Vincke, vergl. Nr. 17005.



par rapport aux impôts qu'on voudrait mettre à la charge de la Compagnie des Indes,[1] parceque je manque d'idées et de connaissances suffisantes pour apprécier au juste ce que ces gens pourraient donner effectivement ou non.

Quant à ce qui concerne le chevalier Macartney, je m'imagine qu'il aura présentement déjà reçu des avis de Russie sur la façon dont on pense à son égard à la cour de Pétersbourg.[2] S'il en est bien instruit, je suis persuadé qu'il fera tout son possible pour décliner cette mission, et que le roi d'Angleterre sera obligé d'y nommer un autre ambassadeur à la place de celui-ci.

Nach dem Concept. Federic.

17035. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 février 1768.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a été exactement rendu. Je suis persuadé d'avance que les Français et Anglais ne manqueront pas d'intriguer, autant qu'il leur sera possible, pour contrecarrer l'augmentation projetée de la marine hollandaise,[3] afin qu'elle n'ait pas lieu; car ils doivent conjecturer nécessairement que, celle-ci une fois résolue et achevée, elle servirait bientôt de véhicule pour exécuter également une augmentation parmi les troupes de terre, ce qui ne peut guère leur convenir. Mais, quoi qu'il en arrive, il est toujours certain qu'il tournera constamment à la louange et gloire du Prince-Stathouder d'avoir porté pareille proposition aux États-Généraux, et qu'il se sera captivé par là l'amour de tous les bien-intentionnés de la République.

Au reste, j'ai de la peine à croire que la cour de France voudra conserver le vicomte de Choiseul sur son poste de Naples, après l'aventure qu'il a eue avec le comte de Kaunitz, ministre de Vienne à la même cour;[4] car il n'y a point apparence que ces deux hommes pourront jamais se comporter ensemble.

Je vous adresse ci-joint une lettre[5] à ma nièce la princesse d'Orange, que vous aurez soin de lui remettre de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 383. — [2] Vergl. Nr. 17001. — [3] Der Prinz-Statthalter hatte den Generalstaaten die Vermehrung der Flotte um 25 Kriegsschiffe vorgeschlagen. — [4] Der Vicomte de Choiseul und Graf Ernst Kaunitz, der älteste Sohn des Staatskanzlers, waren infolge von Liebeshändeln persönlich an einander gerathen, vergl. Bd. XXVI, 356. — [5] Liegt nicht vor. Nach der Antwort der Prinzessin, Haag 19. Februar [Charlottenburg. Hausarchiv], theilte ihr der König seine Wiederherstellung mit, vergl. Nr. 17011 und 17036.

17036. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 9 février 1768.

Mon cher Frère. Vous prenez une part bien obligeante à ma santé, qui m'oblige, en quelque façon, de vous en rendre compte. Je me trouve à présent presque entièrement quitte des ébullitions de sang,[1] cependant j'ai encore devant moi une époque critique qui est la saignée au commencement de mars, où il ne serait pas étonnant que je prisse un accès de goutte, mais, après tout, mon cher frère, ce sont des maux que l'âge amène, et je dois souffrir des preuves de ma généalogie, tant du côté paternel que du maternel.

Vous êtes bien persuadé, comme moi, que les noms n'influent pas sur le bonheur des hommes, cependant, mon cher frère, on peut prédire l'infortune de tout chef de parti qui, s'annonçant sous le nom de Pierre III. n'aura qu'un ramas de quelques bandits pour soutenir ses prétentions, et, de même, on peut conjecturer la fin tragique de tout fourbe qui, dans ce siècle éclairé, voudra s'ériger en chef de secte et ressusciter un fanatisme qui, grâce à la raison, perd journellement de son empire. Voilà donc trois grands personnages arrêtés: un Messie et un empereur Pierre III dans les Sept Tours de Constantinople, et un fils du duc de Courlande dans les prisons de la Bastille à Paris.[2] Ces objets peuvent occuper le public en lui donnant sujet de pousser ses conjectures de tous les côtés, et j'aime bien mieux que l'on s'occupe d'objets pareils, que si l'Europe était remplie de factions, de négociations et d'intrigues pour enfanter quelque guerre nouvelle.

Beck vient de mourir à Vienne.[3] L'Empereur a eu une scène assez vive avec Lacy au sujet de la prodigieuse désertion qu'on dit y avoir dans cette armée, et qu'on attribue à l'économie outrée que ce maréchal a nouvellement introduite;[4] cependant tout cela s'est raccommodé, et Lacy a soutenu que l'armée s'accoutumerait à sa lésine, qu'il ne fallait point enrôler d'étrangers, mais prendre dorénavant toutes les recrues des pays héréditaires. Je ne saurais vous dire encore si tout le monde s'est réuni à ce sentiment, ni ce qui pourra en résulter, car les délibérations dans ce pays-là ne finissent pas vite, et si vous en exceptez une négociation italienne,[5] rien n'est plus lent qu'une délibération de la cour impériale.

Je souhaite, mon cher frère, que vous ayez bien rencontré dans le choix du comte Schlippenbach,[6] et que vous ayez lieu d'en être satisfait; à la vérité, je n'ai pas regardé la mort de Kraut comme une perte irréparable que vous fissiez, et j'ai bien cru que vous n'auriez pas de peine à trouver quelqu'un pour le remplacer.

[1] Vergl. S. 34. — [2] Vergl. Nr. 17029. — [3] 23. Januar. — [4] Vergl. S. 36. — [5] Anspielung auf die Verhandlungen über die Heirath des Königs von Neapel mit einer Erzherzogin, vergl. S. 6. 7. 16. — [6] Zum Hofmarschall als Nachfolger des am 23. December 1767 gestorbenen Freiherrn von Kraut.

Lentulus vient de partir pour la Suisse,[1] mon vieux milord[2] garde la chambre, et Wylich[3] a la sciatique, de sorte que la société est assez resserrée à présent. Je m'occupe tout seul, et je profite d'une vie tranquille, qui à un certain âge est la seule qui convienne. Je souhaite, mon cher frère, que vous jouissiez encore longtemps de votre bon temps, et que les infirmités vous approchent le plus tard que possible de cette dernière saison de la vie. Je suis avec une sincère tendresse et une estime parfaite, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17037. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 février 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Si je dois vous dire mon sentiment au sujet de ce que vous me marquez des affaires présentes de Pologne,[4] je crois que la République a grand sujet de se féliciter d'en être quitte à si bon marché et de sortir si heureusement de ce labyrinthe où elle se trouve, en sorte qu'il ne lui en coûtera que quelques sommes d'argent.

Je ne comprends pas ce qui peut mouvoir le nonce du Pape à faire là-bas tant de vacarme.[5] La seule chose que les Dissidents viennent d'obtenir, est d'être tolérés en Pologne, et je devrais croire que cette permission peut nuire aussi peu au Pape qu'elle lui saurait être avantageuse.

Ma volonté est que vous devez, présentement que toutes les affaires en Pologne seront bientôt terminées, me marquer la véritable façon de penser du gros de la nation polonaise, si [elle] incline préférablement soit pour les Autrichiens soit pour moi ou bien pour les Russes, et si sa fermentation contre ces derniers commence un peu à se calmer actuellement.

Pour ce qui est du bruit qui, à ce que vous dites, court à vos

[1] Als Gouverneur von Neuchâtel, vergl. Nr. 17004. — [2] Georg Keith, Lord Marschall von Schottland, der frühere Gouverneur von Neuchâtel, vergl. Bd. XXV, 373. — [3] Vergl. Bd. XXV, 379. Vorlage: „Vilic". — [4] Benoît berichtete: „Ce qui cause le plus de tracasseries à l'ambassadeur de Russie, c'est l'arrangement des impôts, la façon de les lever et leur proportion, afin qu'ils n'excèdent pas les dépenses que la République aura à faire (vergl. S. 42).... On peut dire que c'est la République en corps qui paie les pots cassés, et que ... le jour auquel la Confédération générale s'est formée, a été la journée des dupes, vu qu'il n'y a que quelques personnes à demi contentes, et que les griefs que la Confédération avait fait porter à la cour de Russie (vergl. Bd. XXVI, 394), n'ont pas été écoutés." — [5] Durini hatte Stanislaus ein neues, sehr heftiges Breve des Papstes, betreffend die Dissidentenangelegenheit und den Plan, dem Nuntius in Polen die geistliche Gerichtsbarkeit zu nehmen (vergl. S. 30), überreicht und für seine Person eine Art Manifest gegen alles, was in diesen beiden Fragen geschah, hinzugefügt.

lieux, que la cour de Russie doit avoir refusé de recevoir le chevalier Macartney comme ambassadeur d'Angleterre à sa cour, je veux bien vous confier, mais avec ordre de n'en parler à âme qui vive, que ce fait pourrait bien être fondé,[1] par la raison que l'impératrice de Russie doit avoir été autrefois très mécontente de cet homme, à cause d'une intrigue galante qu'il a eue jadis avec une de ses dames.

Nach dem Concept. Federic.

17038. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 3. Februar: „En parlant du goût de l'Empereur,[2] on peut bien dire ce qu'il paraît être à l'heure qu'il est, mais pas encore ce qu'il est véritablement, parceque ce Prince a le don de pouvoir se contraindre, et que, n'étant pas le maître, il se possède assez, pour céder, sans se faire beaucoup de violence. Du vivant de l'Empereur son père, il n'a jamais passé pour avoir un goût décidé pour le militaire, et du depuis on lui a pourtant confié ce ressort-là, parcequ'on a cru qu'il l'aimait plus que d'autres, et qu'ainsi il s'en chargerait plus volontiers, et qu'il s'en acquitterait en conséquence; aussi a-t-il fait l'un et l'autre. Mais, s'il m'était permis d'en dire mon sentiment, je serais fort tenté de me ranger du côté de ceux qui croient qu'on ne l'a chargé du détail militaire que pour l'occuper de cette branche du gouvernement d'une manière qui pût détourner son attention des autres, le comte de Hatzfeldt[3] ayant été bien aise de rester sans contrainte dans le maniement des finances et le prince Kaunitz aimant encore moins d'être gêné, en quoi que ce soit, par rapport aux affaires dont il dispose. Ce dernier est sur le pied de travailler ou non, comme il l'entend, et encore croit-il faire une espèce de sacrifice à l'Impératrice-Reine, en voulant bien continuer de la servir encore quelque temps.

L'Empereur s'occupant ainsi du militaire, le maréchal Lacy y travaille sous lui, dans le goût qui est le plus propre à y attacher son maître, en y réformant, comme il fait, les abus, et en rognant sur un grand nombre de détails, pour se ménager des fonds, sans diminuer le pied militaire. Rien n'est plus conforme à la façon de penser de ce Prince, qui a le talent de l'épargne, qui passe pour aimer les petits détails, et qui veut en imposer par le bon état de ses troupes, de ses magasins et de tout l'attirail qui est nécessaire pour être prêt à pouvoir entrer en campagne, aussitôt que la nécessité l'y obligerait, pour sa propre défense; c'est ainsi qu'il s'en explique dans toutes les occasions. Il ne peut pas amasser de l'argent, à l'heure qu'il est, mais on verra qu'aussitôt qu'il gouvernera lui-même, un de ses premiers soins sera de remplir ses coffres, afin que rien ne manque pour soutenir une guerre, si quelqu'un l'oblige d'en découdre. Par tout ceci il est clair, ce me semble, que son goût du militaire, s'il en a véritablement, ne vient que de celui que la nature lui a donné pour l'épargne, et du besoin indispensable qu'il croit avoir, de faire bonne contenance pour conserver son patrimoine et pour gagner le temps qu'il faut pour payer les dettes de l'État; mais, au reste, je ne lui vois point de passion de ce côté-là ni d'application particulière au travail, car, en observant ce Prince durant quelque espace de temps, on remarque, à la vérité, qu'il est plutôt actif que paresseux, et qu'il n'est rien moins que douillet; mais à le voir tous les jours au théâtre, à le voir à presque tous les bals et redoutes, y rester plusieurs heures, à [le] voir danser ou s'entretenir avec ceux qu'il y trouve, cavaliers et dames indifféremment, et à le voir enfin s'amuser presque tous les jours aussi à faire des courses, soit à cheval, soit en chaise

[1] Vergl. S. 19. 20 und 38. — [2] Vergl. Nr. 17008. — [3] Präsident der Ministerial-Bankdeputation und der Hofkammer.

ouverte qu'il mène lui-même, et dans son manège, sans compter l'audience qu'il donne tous les jours à ceux qui lui en demandent, militaires ou civiles, il n'est pas possible qu'il lui reste beaucoup de temps pour le travail, et on en voit bien qu'il n'est pas passionné pour celui du militaire.

C'est donc le maréchal Lacy qui en est l'organe, c'est donc là celui sur qui l'Empereur s'en repose, et à qui il faut rendre la justice qu'il y est fort assidu. Jusqu'ici ce Prince a passé pour n'avoir point de passion et qu'en fait de goût celui de l'épargne est le plus décidé en lui; je crois qu'on peut tabler là-dessus, mais le plus ou le moins de ce fond-là paraîtra peut-être un jour, quand il sera à même d'être vu à découvert."

Potsdam, 10 février 1768.

Votre rapport du 3 de ce mois m'a été rendu. Je l'ai lu avec attention, et quoique je ne connaisse pas l'Empereur personnellement, il me paraît cependant, par tout ce que j'en ai appris et entendu dire d'autre part, que vous aurez assez bien rencontré le génie de ce Prince dans le tableau que vous m'en avez tracé. Je crois que les personnes qui seront de sa suite, quand il entreprendra les différents voyages qu'il médite de faire, cette année, en Hongrie, Bohême et ailleurs, pourront être à même de mieux approfondir pour lors son caractère, car, ne se trouvant gêné alors en aucune façon, il est probable qu'il sera sans contrainte et se montrera plus à découvert. Si vous avez occasion de parler ensuite avec ces gens à ce sujet-là, je suis persuadé que leurs discours vous fourniront des lumières à pouvoir porter avec plus de connaissance de cause un jugement solide à son égard. Et quoique le prince Kaunitz et le comte Hatzfeldt fassent tout ce qui dépend d'eux, pour détourner maintenant son attention des affaires qui sont de leur ressort, je ne vois pourtant pas comment il y aura moyen d'empêcher qu'il n'en prenne connaissance un jour, après le décès de l'Impératrice sa mère.

Au reste, je veux bien vous dire pour votre direction[1] qu'on est actuellement après en Pologne à régler la levée de différents impôts qu'on voudrait faire passer à la prochaine Diète,[2] comme 500 000 florins d'Allemagne pour l'augmentation annuelle des revenus du Roi,[3] 250 000[4] florins par an pour les pensions des ministres à envoyer aux cours étrangères, 30 000 ducats pour l'achat d'une maison pour y loger les ministres de la cour de Pétersbourg, 100 000 florins pour l'établissement d'un collège de médecine, et, enfin, 1 800 000 florins d'Allemagne pour dédommager le prince de Radziwill de ses pertes.[5] Si cette diète de Pologne ne produira autre résultat que celui-là, comme je suis presque convaincu que ce sera là tout à quoi elle aboutira, je crois que, dans ce cas, on aurait certainement eu tort et qu'il n'en aurait guère valu la peine de commencer une guerre pour une si grande misère.

[1] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 2. Februar, vergl. Nr. 17037. — [2] Der Zusammentritt des Plenums war über den 1. Februar hinaus verschoben worden. — [3] Vergl. Nr. 17014. — [4] In der Vorlage verschrieben: „200 000". — [5] Vergl. Bd. XXVI, 294. 313. 349.

La seule chose qui, avec quelque ombre de fondement, pourrait encore causer de la jalousie aux puissances voisines, c'est l'influence prépondérante que les Russes se sont acquise, à cette occasion, en Pologne. . . .

Federic.

Nach dem Concept.

17039. AN DEN POLIZEIDIRECTOR PHILIPPI IN BERLIN.

Potsdam, 10. Februar 1768.

Se. Königl. Majestät p. ertheilen dem p. Philippi auf dessen allerunterthänigste Vorstellung vom 8. dieses hierdurch zur Resolution, dass, da Allerhöchstderoselben, was in denen Kaffeehäusern und sonst im Publico gesprochen wird und vorgehet, zu erfahren, als wozu der Philippi einen gewissen von Rieben in Vorschlag bringen wollen, eben nicht viel gelegen ist, sondern es hierbei nur eigentlich auf die auswärtige Minister und sonst nach Berlin kommende Fremde von Ansehen, dass solche und alle und jede, die mit selbigen umgehen und Connexiones haben, gefolget und, was in ihren Gesellschaften und Coteries gesprochen wird, observiret werde, angesehen ist und ankömmt, der p. Philippi also hierauf sein hauptsächlichstes Augenmerk richten und alle dazu dienliche Maassregeln und Anstalten nehmen und vorkehren muss.

Nach dem Concept.

Friderich.

17040. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 février 1768.

Votre rapport du 29 de janvier m'a été remis. Il y a grande apparence que la mission du chevalier Macartney comme ambassadeur de la cour d'Angleterre en Russie n'aura pas lieu.[1] Et comme je serais curieux de savoir si le refus que l'impératrice de Russie fait de le recevoir à sa cour, fâchera le comte Bute, son beau-père, ou non, mon intention est que vous devez me mander tout ce que vous pourrez apprendre à vos lieux à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

17041. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1768.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été rendu. Je suis persuadé que vous avez parfaitement raison et bien rencontré dans le jugement

[1] Vergl. Nr. 17037.

que vous portez au sujet du duc de Choiseul, et que sa passion dominante est l'avarice. Dans ce cas, et si on ne se trompe pas à son égard, il y a toute apparence que ce motif le portera à conserver encore longtemps le poste qu'il occupe,[1] afin d'être à même de pouvoir assouvir son penchant. Et quant à ce que vous me marquez d'une attaque d'apoplexie qu'il doit avoir eue en dernier lieu au Conseil, je vous avoue que je doute beaucoup de la réalité de cette nouvelle, qui, si elle était fondée, n'aurait pas manqué à faire plus de bruit et serait sûrement bientôt répandue partout.

Nach dem Concept. Federic.

17042. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois. Je suis surpris que vous apportez dans vos relations la circonspection au point de mettre en chiffres tout ce que vous me marquez au sujet du temps qu'il faut employer pour faire le trajet à pied du Danemark en Suède par le Sund, quand il est pris de glaces. Vous auriez pu vous contenter, il me semble, de ne chiffrer que ce qui, dans votre dépêche susdite, a du rapport avec le roi de Danemark, et il n'était nullement nécessaire de le faire à l'égard du reste. Mais, quant aux notions que vous vous êtes procurées au sujet du caractère du Roi,[2] ma volonté est que vous devez réserver à me les apprendre de bouche à votre retour ici,[3] où cela sera moins exposé au hasard que si vous me les mandiez par écrit.

Nach dem Concept. Federic.

17043. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 11 févr[ier] 1768.

Quant à la lettre du commandeur de l'ordre de Malte, comte de Hamilton,[4] vous pouvez lui répondre que, dès que l'ordre enverrait un

[1] Vergl. auch Nr. 17010. — [2] Borcke berichtete über die vollständige Abhängigkeit Christians VII. von seiner Umgebung, sowie über die Unbeständigkeit und Unaufrichtigkeit seines Wesens. — [3] Am 19. Februar erhält Borcke Befehl, ohne weiteren Verzug die Rückreise anzutreten, da sein Nachfolger Vincke bei Eingang des Erlasses wahrscheinlich schon eingetroffen sei, vergl. Nr. 17033. — [4] Finckenstein und Hertzberg berichteten, Berlin 10. Februar, dass Graf Hamilton, der Gesandte des Ordens in Wien, in seinem Schreiben, d. d. Wien 24. Januar, im Namen des Grossmeisters um die 1765 zugesagte Aufhebung des Verbots nachsuche, von den schlesischen Comthureien einen durch Privilegien gesicherten, jährlichen, ausserordentlichen Beitrag von rund 2400 Thlrn. für 3 Jahre zu erheben, wie dieses bei allen Ordensgütern in Europa geschehe.

ministre pour résider à ma cour,[1] ainsi qu'il y en avait de sa part aux cours dans les États desquelles étaient situées des commanderies de l'ordre, tout comme en Silésie, les affaires concernant les intérêts de l'ordre y pourraient être proposées et terminées par la voie de la négociation.[2]

Nach einer Abschrift. Federic.[3]

17044. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 12. Februar 1768.

Ich habe Euren Bericht vom 2. des verwichenen Monates Januarii richtig erhalten. Ihr könnet aus dem jetzigen Betragen der Pforte leicht abnehmen, dass die Russen nothwendig im Divan jemanden auf ihrer Seite, der vor sie das Wort spricht, haben müssen;[4] wie sie aber diese Corruption angebracht und an wen sie sich deshalb adressiret,[5] solches kann Ich Euch nicht sagen. Doch aber ist Mir ganz lieb, dass es geschehen und sie darinnen reussiret, indem wenigstens so viel dadurch effectuiret worden, dass die Pforte vor jetzo nichts unterfangen, sondern vielmehr ruhig und in Frieden bleiben wird. Ihr müsset inzwischen Euch Eurerseits alle mögliche Mühe geben, um zu erforschen, wen sie allda corrumpiret und auf was vor Art sie sich dabei genommen haben, damit, wenn wir dereinst in eben diesen Cas kommen sollten, Corruptiones machen zu müssen, wir wenigstens wissen, wie es anzufangen sei.

Uebrigens kann Ich Euch zu Eurer Nachricht so viel sagen, dass die polnischen Sachen vermuthlich bald ein erwünschtes Ende nehmen werden, und zwar so, dass allem Anschein nach keine fremde Puissance Gelegenheit finden wird, sich in allen diesen Sachen meliren zu können.

Nach dem Concept. Friderich.

17045. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 29 de janvier, et veux bien vous dire en réponse que je ne doute, à la vérité, point que le parti contraire au dominant en Suède ne se donne beaucoup de mouvements pour faire tourner les choses là-bas suivant ses vues et ses intérêts,[6] mais je suis

[1] Vergl. Nr. 17013. — [2] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an Hamilton ist Berlin 13. Februar datirt. — [3] Am 12. bescheidet der König Finckenstein zu einer Unterredung für den 13. oder 14. Februar nach Potsdam. — [4] Vergl. dafür S. 48. — [5] Vergl. S. 21. — [6] Die französische Partei suchte, der herrschenden russischen zum Trotz, die Berufung des ausserordentlichen Reichstags zu erzwingen, vergl. Nr. 16983. 17018.

persuadé aussi que, nonobstant toutes ces tracasseries, il n'y a pas sujet d'appréhender que les Russes voudront se mêler de ces affaires. Marquez-moi cependant de quelle manière le ministre de la cour de Pétersbourg[1] s'explique là-dessus, et observez bien, de votre côté, de ne vous compromettre en rien du tout de ce qui peut avoir rapport à ces choses-là.

Federic.

Nach dem Concept.

17046. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 février 1768.

Votre rapport du 6 de ce mois m'a été rendu. J'ai bien de la peine à me persuader que la désertion dans l'armée autrichienne monte effectivement, comme on a voulu vous l'assurer, à 36000 hommes;[2] car, si ce calcul était fondé, il faudrait, de toute nécessité, qu'un grand nombre de ces déserteurs se fussent rendus à divers endroits de chez nous, ce qui pourtant n'est pas. C'est pourquoi, si je dois vous dire naturellement ma pensée là-dessus, je suis du sentiment que peut-être une forte cabale, qui s'est liguée contre le maréchal Lacy, a pris, à la faveur de quelque désertion qu'il peut y avoir eu effectivement dans les troupes autrichiennes, occasion d'exagérer de cette façon énorme cette désertion, et qu'elle y fait entrer en ligne de compte tant ce qui est mort, que ce qui manque à l'état complet et en recrues. De cette façon, il se peut très bien qu'il y a un manque effectif de 36000 hommes à l'état complet de l'armée autrichienne; mais que ce manque puisse être mis à la charge du maréchal Lacy, c'est ce que je ne saurais m'imaginer.

Je dois juger par le projet du maréchal Lacy[3] que vous m'avez envoyé dernièrement, que ce qui doit lui avoir attiré l'inimitié de beaucoup de personnes, consiste en ce que, si [le] projet devait être mis en exécution, il faudrait que les pays autrichiens fussent distribués, tout comme les nôtres, en cantons, afin que les régiments sachent congédier du monde, et que, par là, il soit mis en état de retenir en caisse l'argent qu'on épargne sur ces congédiés: arrangement qui sûrement ne pourra pas être du goût des principales familles de là-bas, et contre lequel [elles] s'opposeront vraisemblablement, autant qu'il dépendra d'[elles]. Je présume bien qu'il doit y avoir quelques officiers qui sollicitent leurs congés,[4] à cause des profits qui, par là même, doivent nécessairement venir à cesser; mais je suis persuadé aussi que la perte de ces officiers-là ne saurait être d'aucune considération.

Vous me marquerez si je rencontre bien dans le jugement que je

[1] Ostermann. — [2] Vergl. dazu Nr. 17051. — [3] Abschaffung der ausländischen Werbung, vergl. S. 39 und 51. — [4] Vergl. S. 51.

porte sur toute cette affaire, ou s'il y a encore d'autres circonstances qui concourent avec les raisons que je vous allègue, et si, malgré tout cela, le maréchal Lacy se soutiendra ou si l'on peut s'attendre bientôt à quelque changement dans le Conseil de guerre de la cour de Vienne. Pour moi, je suis de l'opinion que, nonobstant tout le mécontentement qu'on témoigne contre ce général, que néanmoins il se soutiendra dans son poste, parcequ'une épargne de 1 700 000 florins par an ne peut que faire impression sur l'esprit de l'Empereur.

Je ne m'étonne, au reste, nullement de ce que vous marquez au sujet de la conduite que la cour de France tient, suivant vos notions, vis-à-vis de celle de Vienne, en tâchant d'entrer adroitement dans la façon de penser de l'Impératrice-Reine.[1] La principale raison en est parceque, dans les conjonctures présentes, la France se trouve avoir absolument besoin de l'alliance de cette cour, et, par cette raison-là, il faut de toute nécessité qu'elle la ménage.

Au surplus, je veux bien vous dire que j'ai appris par mes lettres de Hollande que la cour de France, malgré l'aventure que le comte de Choiseul a eue avec le comte de Kaunitz à Naples, a résolu de laisser ce ministre à la cour du roi des Deux-Siciles.[2] Comme je sais que la cour impériale a été très sensible de tout temps, dans de pareilles conjonctures, à ce qui pouvait arriver à ses ministres dans l'étranger, mon intention est que vous devez me marquer comment elle prend cette affaire et de quelle façon on pense à ce sujet là-bas.

Nach dem Concept. Federic.

17047. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

Potsdam, 14 février 1768.

Votre dépêche du 25 de janvier dernier m'a été fidèlement rendue, et je suis fort éloigné d'être jaloux de la gloire que l'impératrice de Russie s'attribue d'avoir arrangé seule le nouveau plan du gouvernement politique de Pologne.[4] Je vous ai plutôt déjà informé que nous sommes à présent parfaitement d'accord sur cet article,[5] et je suis véritablement charmé du pli avantageux que les affaires ont pris dans cette République.[6]

Tout ce que j'ai appréhendé, c'est que la forme de ce gouverne-

[1] Rohd berichtete: „On continue ici de flatter l'humeur et le système de la cour de Versailles, et, par-contre, celle-ci ne manque pas d'entrer adroitement dans la façon de penser de l'Impératrice-Reine; car on vient de m'assurer qu'il s'agit plus que jamais d'un mariage entre le duc de Parme et l'archiduchesse Amélie; que c'est par l'entremise de la France." — [2] Vergl. Nr. 17035. — [3] Solms siedelte am 15. Februar wieder nach Petersburg über. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 319. 345. — [5] Vergl. Nr. 17027. 17032. — [6] Vergl. Nr. 17028. 17037.



ment ne fût altérée au point que les voisins en prissent ombrage, et qu'[ils] ne suscitassent de nouvelles tracasseries, mais à présent que par les sages mesures de l'impératrice de Russie le *liberum veto* subsiste dans toutes ses forces, et que nul nouvel impôt ne saurait avoir lieu, sans avoir été confirmé par la Diète, toutes mes craintes sont dissipées, et je félicite Sa Majesté Impériale d'autant plus sincèrement d'avoir amené les choses à ce point de perfection que, selon mes dernières lettres de Constantinople,[1] la cour de France continue à faire toutes sortes de tentatives pour animer la Porte contre la Russie.

Elle a envoyé, en dernier lieu, un courrier à son ambassadeur qui y réside,[2] avec des dépêches relatives aux affaires de Pologne, et on prétend que cet ambassadeur a sollicité beaucoup la Porte d'envoyer, sans perte de temps, un de ses plus habiles officiers de Chozim à Varsovie pour assister aux délibérations de la Diète, afin de protester contre tout ce qui pourrait y être décidé en faveur des Dissidents. Jusques ici cependant toutes ces menées de la cour de France n'ont encore fait la moindre impression à Constantinople, et quoiqu'il ait été à appréhender qu'à force d'insinuations la Porte ne se laissât, à la fin, entraîner, je suis pourtant à présent entièrement tranquille à cet égard, et je crois qu'il n'y a absolument rien à craindre de la part d'aucune puissance étrangère. En effet, depuis l'ouverture de la Diète en Pologne et l'arrangement définitif de toutes les affaires, tout prétexte dont elles auraient pu se servir pour justifier leurs démarches, cesse en même temps, et il est tout aussi avantageux pour moi que glorieux pour l'impératrice de Russie d'avoir arrangé définitivement ces affaires, sans que personne ait seulement eu le courage de s'en mêler ou de traverser ses opérations.

Au reste, vous aurez déjà appris que le prince Charles de Courlande a été arrêté en France par ordre de la cour,[3] et comme je serais bien aise de savoir de quel œil on envisage cette démarche à la cour où vous êtes, et quelle sensation elle y produira, vous aurez soin de vous en informer sous main et de me mander tout ce que vous en aurez pu découvrir.

Nach dem Concept. Federic.

17048. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 février 1768.

J'ai lieu de juger, par le contenu de vos dernières dépêches du 2 et du 5 de ce mois, que, quoique le comte Chatham soit encore à la tête de l'ancienne administration, son crédit commence cependant à

[1] Bericht Zegelins, Konstantinopel 2. Januar. — [2] Vergennes. — [3] Vergl. S. 34 und 39.

baisser considérablement, et qu'il faut le regarder comme un homme perdu.[1] Dans ces circonstances, je doute fort que l'ancien ministère puisse se soutenir, et il me paraît plutôt qu'on doit s'attendre à bien des changements, auxquels vous ne manquerez pas de prêter toute l'attention imaginable pour m'en rendre compte.

Quant aux corruptions pour les élections parlementaires dans les provinces, je crois qu'il faut attribuer le bruit qu'on en fait à présent,[2] à une rancune du lord Bute, qui est peut-être jaloux de ce qu'on a négligé quelques-unes de ses créatures, et il me semble que leur abolition entière pourrait plutôt tourner au préjudice du ministère qu'à son avantage.

Federic.

Nach dem Concept.

17049. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 février 1768.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été exactement remis. Je vous avoue que j'ai de la peine à croire que le prince Charles de Courlande ait effectivement fait toutes les friponneries dont on l'accuse en France,[3] parceque l'on m'a assuré qu'il doit être un esprit très borné, et que, d'ailleurs, on n'a jamais entendu qu'il ait commis des infamies pareilles; mais, s'il est vrai, comme on m'a dit, qu'il s'est attaché à une Italienne laquelle il mène avec soi, il est plus probable que la fabrication des faux billets de ferme et de change sont de l'invention de cette personne, et que c'est elle qui a donné occasion qu'on ait trouvé ces choses-là parmi les papiers de ce Prince.

Quant à ce qui concerne le militaire de France, dont vous faites mention,[4] je veux bien vous faire remarquer qu'il est très sûr que la cour de Versailles a effectivement fait d'abord après la paix de grandes réformes dans son armée, et si ses régiments de dragons se trouvent actuellement, comme vous dites, à 600 chevaux, cela vient de ce que

[1] Pitt hatte, wie Maltzan am 5. Februar berichtete, anlässlich einer Streitfrage, deren Entscheidung ihm als Lord Siegelbewahrer oblag, erklärt, „de ne pas être en état de faire ses fonctions". Als ihm daraufhin mit einer Beschwerde vor dem Parlament gedroht wurde, beantragte er, „de donner son emploi en commission"; infolge dessen waren 5 Regierungscommissare ernannt worden. — [2] Maltzan berichtete am 2. Februar, dass im Unterhaus der Antrag gestellt, aber abgelehnt worden war, den Mitgliedern den Eid abzunehmen, „de n'avoir pas acheté leurs élections". — [3] Vergl. S. 27 und 34. — [4] Thulemeier bezweifelte die Nachricht von Entlassungen im Heere unter Hinweis auf Verstärkungen der Miliz und einiger Dragonerregimenter. „L'armée française n'a jamais été si nombreuse que dans ce moment, et on regarde en France une nouvelle réforme (Herabsetzung der Truppenzahl) comme impossible." Vergl. S. 28.

de trois régiments on n'en a composé qu'un. Observez aussi que la milice française, qui était autrefois de 80 000 hommes, ne consiste à peine aujourd'hui qu'en 30 000. Après que vous aurez pris tout ceci mûrement en considération, vous ne manquerez pas de me faire votre rapport ultérieur là-dessus.[1]

Au reste, je vous adresse ci-joint une lettre pour ma nièce la princesse d'Orange,[2] que vous aurez soin de lui faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

17050. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 15 [février] 1768.[3]

Ma chère Enfant. Je suis bien aise de voir que les divertissements succèdent à votre maladie, que vous avez des bals, des fêtes, et que vous montez à cheval; j'espère que vous en userez toujours selon cette sagesse qui vous guide, pour ce qui regarde à monter à cheval; car, ma chère enfant, une princesse n'a point d'honneur à acquérir, si, par une malheureuse chute, elle s'est cassée un bras ou une jambe; vous avez une autre espèce de danger, honorable à votre sexe et utile au genre humain, qui est l'heureuse fécondité, par laquelle vous reproduisez votre être et perpétuez les familles. Je souhaite, ma chère nièce, que nous apprenions bientôt les bonnes espérances de votre union, et que, lorsque je vous ferai ma cour à Loo,[4] je vous y trouve avec la taille moins fine que vous ne l'aviez ici en partant.

Pour ce qui concerne la personne, ma chère enfant, pour laquelle vous vous intéressez,[5] je tâcherai de lui faire avoir une pension, sitôt qu'il en vaquera quelqu'une.

Daignez faire mille amitiés de ma part au prince d'Orange, et soyez persuadée de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Am 22. Februar schreibt der König an Thulemeier: „Vous me ferez plaisir en me mandant ultérieurement tout ce que vous apprendrez de nouvelles de France, principalement celles qui seront relatives au duc de Choiseul (vergl. Nr. 17041), aux finances et aux arrangements militaires de la cour de Versailles, objets sur lesquels vous serez toujours attentif, et que vous ne perdrez jamais de vue.“ — [2] Nr. 17050. — [3] Die Jahreszahl ist von der Prinzessin beigesetzt. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 386. — [5] Wie sich aus ihrem Schreiben, Haag 9. Februar, ergiebt, aus dem Hofstaat der Prinzessin. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

17051. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 16 février[1] 1768.

Mon cher Frère. Je suis charmé d'apprendre[2] que vous continuez à jouir d'une parfaite santé; pour moi, j'ai commencé à reprendre l'air depuis les beaux jours que nous avons. Le froid est sec, et il n'est pas aussi violent que celui qu'il a fait, il y a quinze jours; cependant, je ne vas pas plus loin que le jardin du château, et je me réserve à faire de plus grandes excursions, quand l'air se sera radouci davantage. En attendant, mon cher frère, les livres offrent tant de matières diverses pour l'instruction et pour l'amusement, que je regarde comme très malheureux les personnes qui s'ennuient dans leur compagnie. Je lis à présent les œuvres du chevalier Temple[3] où il y a des dissertations admirables et des recherches curieuses sur toute sorte de sujets, et le soir je lis Virgile; avec ces secours les journées me paraissent plus courtes que je ne les voudrais.

Mes gazetiers me mandent de Vienne[4] que l'Impératrice et l'Empereur ont eu une forte prise avec Lacy à cause de ses nouveaux arrangements d'économie; on l'accuse à Vienne d'être cause de la désertion de 36 000 hommes — cela n'est ni vraisemblable ni possible —; on prétend qu'au delà de 1000 officiers de l'armée veulent vendre leurs charges ou quitter. Je conclus de tout cela qu'il y a une forte cabale, tant des grands que de l'armée, qui veut culbuter Lacy. Les grands craignent qu'en exécutant son projet, Lacy introduisse les cantons des régiments dans les États de la Reine, et les officiers se révoltent contre l'assiduité que ce maréchal exige d'eux dans le service. Il ne s'agit que, d'un mot, pour perdre cet homme, qui est pourtant à tous égards le meilleur qu'ils ont. Je souhaite que cela en vienne là, parceque vous verrez, mon cher frère, qu'une suite de son déplacement sera une négligence peut-être entière du service et un grand relâchement dans la discipline; mais je ne suis pas assez heureux pour me flatter que cet évènement arrive. La Reine demeu[re]ra encore un peu de mauvaise humeur, Lacy parlera à l'Empereur des grandes sommes qu'il épargne, on le laissera faire, ses ennemis se lasseront, et il continuera d'agir. Je suis avec une parfaite tendresse et une haute estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[5]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vom 16. Februar ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 221; aus dem Februar an d'Argens, ebenda, Bd. 19, S. 419. — [2] Schreiben des Prinzen, Berlin 13. Februar. — [3] Englischer Diplomat und Schriftsteller zur Zeit Karls II. — [4] Vergl. Nr. 17046. — [5] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Berichte des Generalmajors Prinz von Anhalt-Bernburg, dass er einen sächsischen Bauern und vier Soldaten, die bei Verfolgung sächsischer Deserteure auf preussischem Boden gefangen seien, in Halle zurückbehalten habe, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 16. Februar: „Graf Finck: wegen

17052. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 février 1768.

Je juge par tout ce que vous venez de me marquer par votre rapport du 10 de ce mois,[1] que le Conseil aulique continuera dans le même train, et que les anciens principes de la cour de Vienne y domineront toujours. Comme les affaires de Württemberg lui font gagner de l'argent, il ne s'empressera jamais à les finir, et il y a toute apparence qu'il s'y prendra de la même façon comme il a fait dans celles de Mecklembourg.[2]

Le silence que vous gardez, au reste, sur le maréchal de Lacy, me fait présumer qu'il pourrait bien se soutenir encore cette fois-ci, et, après que le premier mouvement de l'Impératrice-Reine est passé, l'épargne qu'on trouvera dans ses arrangements, et dont l'article des cantons seul pourrait bien aller à la somme de 1 700 000 écus,[3] sera peut-être un motif de plus à le conserver dans son poste.[4]

Nach dem Concept. Federic.

17053. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 17 février 1768.

Les affaires de Württemberg sont toujours dans la même situation au Conseil aulique. L'extrait ci-joint[5] d'un rapport que je viens de recevoir sur ce sujet de mon ministre de Rohd, vous fera voir qu'on n'a aucune envie de les terminer, et que, par prédilection pour le Duc, on fera tout son possible pour les traîner en longueur.

Toutes ces circonstances me font craindre que les états de Württemberg ne parviendront pas de sitôt à leur but, et que leur député trouvera encore mille obstacles à surmonter. La conduite que le comte de Bachof tient dans cette affaire,[6] ne me paraît aussi nullement con-

Violation des Territorio am sächsischen Hof zu schreiben. Der Prinz behält die Leute in Verhaft, bis Antwort aus Sachsen kömmet." Demgemäss Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 16. Februar, und Ministerialschreiben an das sächsische Ministerium, Berlin 18. Februar. Auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs vom 14. März verfügt der König am 15. die Freilassung der gefangenen Sachsen.

[1] Rohd berichtete, dass der württembergische Streit bei dem Reichshofrath vollkommen ruhe, da der wiener Hof aus politischen Gründen den Herzog nicht fallen lassen wolle, als einen Fürsten, „qui du passé a témoigné son attachement à la maison d'Autriche, et qui est porté encore à y demeurer". Vergl. Nr. 17015. — [2] Vergl. Bd. XI, 482; XII, 511; XIII, 612. — [3] Vergl. S. 47. In der Vorlage verschrieben: „700000 écus". — [4] Vergl. Nr. 17046 und 17051. — [5] Liegt nicht bei. Vergl. dafür Nr. 17052. — [6] Rohd (vergl. Anm. 5) hatte, Wien 10. Februar, berichtet: „Les allures du comte Bachof (der dänische Gesandte in Wien) sont telles que le député des états n'a guère lieu d'en être satisfait, comme il n'aura pas

venable au caractère de médiateur dont sa cour est revêtue, et vous ferez bien de prêter toute votre attention à l'impression que le rapport du député des états fera sur leur esprit, et aux arrangements qu'ils jugeront à propos de prendre pour remédier à ces nouvelles entraves.

Nach dem Concept. Federic.[1]

17054. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 février 1768.

Ce que vous me marquez au sujet du refus que la cour de Russie fait d'approuver le projet de la cassation du droit d'exclusion que les Danzicois s'arrogent,[2] et les démarches que vous voulez que je fasse auprès de ladite cour pour l'engager à entrer encore dans ce projet,[3] tout cela vient présentement après coup. Vous savez que j'ai écrit plusieurs fois déjà en Russie sur tout ce qui a du rapport aux affaires présentes de Pologne, et je suis du sentiment qu'on ne saurait se flatter d'obtenir à cette Diète-ci davantage qu'on a réellement fait. Il suffit aussi que nous ayons atteint notre but, quant aux affaires principales, et il faut se consoler de n'avoir pu réussir en tout.

Nach dem Concept. Federic.[4]

17055. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 février 1768.

Votre rapport du 12 de ce mois m'a été exactement remis. La nouvelle que je vous ai donnée ci-devant d'un traité d'alliance défensive qui doit être actuellement sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid,[5] est des plus certaines. J'en ai reçu l'avis de trop bonne part de Vienne[6] pour en pouvoir douter. On m'a averti aussi par le même

manqué d'en informer ses committants, ce qui ne pouvant pas être caché à la cour impériale et au Conseil aulique, à qui sa façon de penser est assez connue, ne peut que déroger beaucoup à toutes mes représentations au sujet de cette affaire."

[1] Am 3. März bewilligt der König Schulenburg einen dreimonatlichen Urlaub auf seine Güter, mit dem Befehl, über Potsdam seinen Weg zu nehmen, da er ihn sprechen wolle. — [2] Kraft dieses Rechtes mussten alle Käufe und Verkäufe in Danzig durch die Hand einheimischer Kaufleute gehen. Vergl. Bd. XXVI, 357. — [3] Der König sollte, nach dem Berichte Benoîts vom 10. Februar, Solms anweisen, bei dem russischen Hofe auf Abschaffung des Vorrechts der Danziger zu bestehen. — [4] Auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 19. Februar, dass der polnische Hof die Auslieferung eines mit Gewalt angeworbenen Danzigers fordere, findet sich die eigenhändige Verfügung des Königs: „Le général Wedel peut examiner l'affaire, et si nous avons tort, il faut rendre l'homme." — [5] Vergl. Nr. 17021. — [6] Bericht Rohds, Wien 23. Januar, vergl. Nr. 17019 und 17020.

canal que l'Empereur ne ferait positivement pas cette année le voyage aux Pays-Bas,[1] mais qu'il se contenterait de faire un tour en Hongrie d'où il retournerait ensuite par Trieste, et qu'il comptait de rester ainsi absent de Vienne pendant les mois de mai, juin et juillet, de sorte qu'il n'est guère probable que l'Empereur voudra se rendre aussi au camp que les Français formeront près de Valenciennes aux Pays-Bas.

Vous trouverez ci-joint deux épreuves de tabac d'Espagne que je vous envoie pour avoir soin de m'en procurer également de chaque sorte 20 ou 30 livres par le canal du marquis de Puente, puisqu'il veut bien être si obligeant que de me faire ce plaisir; vous observerez cependant que le Matafreyne[2] doit venir en droiture de la Havane, parcequ'on n'en saurait avoir de bon en Espagne même.

Nach dem Concept. Federic.

17056. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

[Potsdam,] 20. Februar 1768.

Die Intriguen, welche der französische Hof nach Eurem allergehorsamsten Bericht vom 16. Januarii jüngsthin durch seinen dortigen Minister wegen der polnischen Geschäfte spielet,[3] dürften aller Vermuthung nach zu spät kommen und, nachdem die Sachen in Polen nunmehro völlig in Ordnung gebracht, von keinem weiterem Erfolg sein. Inzwischen könnet Ihr dessen ohnerachtet ferner fortfahren, von allem, was Ihr sowohl von solchen als von den Bemühungen, welche sich eben dieser Minister giebt, um die Pforte gegen Russland aufzuhetzen, in Erfahrung bringen werdet, Mir umständliche Anzeige zu thun.

Ein neuer Vorwurf Eurer Aufmerksamkeit aber ist die Reise, welche der Römische Kaiser gegen den Monat Mai nach Ungarn bis Belgrad zu thun Willens ist;[4] ob die Türken darüber nicht einige Jalousie von sich blicken lassen werden, und was sonst auf dieser Reise merkwürdiges vorfallen möchte, darauf werdet Ihr ein wachsames Auge haben, um Mir darüber zu seiner Zeit ausführlichen und pflichtmässigen Bericht zu erstatten.

Zegelin erhält Befehl, dem König „ein Dutzend grosser weisser Feigenbäume aus Damascus" zu senden.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 317. — [2] Vergl. S. 31. — [3] Vergl. S. 48. — [4] Vergl. Nr. 17055.

17057. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 19. Februar: „Le sieur de Stutterheim vient de me témoigner par ordre de sa cour que ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'elle se voyait privée depuis si longtemps de la présence d'un ministre de Votre Majesté; qu'elle avait pris le parti de céder dans la fâcheuse discussion qui avait donné lieu au départ du sieur de Buch,[1] et qu'il lui avait d'abord été enjoint, à lui Stutterheim, de faire ici la déclaration la plus satisfaisante sur ce sujet; que, depuis ce moment, elle s'était toujours flattée de revoir un ministre prussien à Dresde, mais que, cette espérance ayant été vaine jusqu'ici, sa cour, qui ne désirait rien tant que de cultiver l'amitié précieuse de Votre Majesté, La suppliait instamment de lui renvoyer un ministre caractérisé, tout comme elle en avait constamment tenu, de son côté, à la cour de Votre Majesté.

J'ai pris cette insinuation *ad referendum*, et il dépendra à présent du bon plaisir de Votre Majesté si Elle veut déférer à cette demande, qui est, d'ailleurs, fondée sur la réciprocité, et renvoyer un ministre à la cour de Saxe qui puisse L'informer exactement de tout ce qui s'y passe."

Potsdam, 20 février 1768.

Vos trois rapports du 19 de ce mois m'ont été fidèlement rendus. J'ai reçu à la suite du premier la lettre de Sa Majesté la reine de Suède, ma sœur, et je lui ferai parvenir ma réponse[2] par le canal du colonel comte de Bohlen.

Mais quant aux insinuations du sieur de Stutterheim relativement à l'envoi d'un ministre caractérisé à sa cour, je ne vois pas trop l'utilité d'une pareille mission, et c'est par cette raison que je ne me presserai pas beaucoup de satisfaire la cour de Saxe sur cet article. Pour y répondre cependant en quelque façon, vous n'avez qu'à déclarer au sieur de Stutterheim que j'étais sensible à l'empressement que sa cour témoignait à cet égard, et que je tâcherais de trouver un sujet habile pour remplir ce poste.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre que les 40 000 écus restants de la dot de ma nièce la princesse d'Orange[3] ont été également payés au comte de Verelst contre une quittance en bonne et due forme, et que, par ce moyen, toute cette affaire est à présent entièrement réglée.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17058. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Königin Ulrike schreibt[4]: „J'ai eu l'avantage de recevoir deux de vos lettres[5] en même temps; un embarras causé par la charrie des glaces au passage du Belt a retardé les postes, sans quoi je n'aurais pas manqué de répondre d'abord et de vous témoigner en même temps, mon cher frère, toute la sensibilité de mes sentiments

[1] Buch war in Folge des Etikettenstreites über den Vortritt der sächsischen Minister vor den fremden Gesandten im Januar 1765 aus Dresden abberufen worden, vergl. Bd. XXIV, 429. — [2] Nr. 17058. — [3] Vergl. Nr. 16991. — [4] Das Schreiben ist undatirt. — [5] Die Schreiben vom 22. December 1767 und vom 16. Januar 1768, vergl. Bd. XXVI, Nr. 16942 und oben Nr. 16992.

pour vous. Je suis, en vérité, confuse, mon très cher frère, de toutes les bontés que vous avez pour moi. Drottningholm a été si souvent embelli par les belles choses que vous avez bien voulu m'envoyer, que c'est de votre amitié qu'il tient ses plus beaux ornements. Les belles porcelaines nouvellement arrivées[1] y seront placées, et vous me permettrez de vous en remercier, en vous félicitant que cet art, établi à Berlin sous votre règne, surpasse déjà en beauté tout ce que la Saxe a produit. On a commencé ici une fabrique de porcelaine, mais ses progrès ne sont pas aussi rapides. La pâte et la glasure sont très belles, mais il faut que l'on ne connaisse pas encore le degré de la chaleur, puisque, en sortant du four, ils perdent presque tous la façon. On m'a fait espérer cependant qu'à présent ils réussiront mieux. J'aurai alors l'honneur de vous en envoyer les prémices.

J'espère que ma sœur Amélie ne m'accusera plus de paresse,[2] lui ayant écrit très souvent depuis un certain temps. Il est vrai que j'ai négligé sa correspondance, mais il y a des temps malheureux où les chagrins mettent un morne dans l'esprit que je n'ai pas voulu communiquer à d'autre. Voilà, mon très cher frère, mon excuse.

Les temps, à la vérité, ne sont pas meilleurs, mais on se fait, à la fin, à l'adversité, et j'attends tranquillement mon sort et celui de ma nouvelle patrie, heureuse de n'avoir rien à me reprocher et de savoir subir le plus triste sort sans bassesse et sans lâcheté. Je n'ai jamais offensé l'Impératrice[3] ni en paroles ni en action, mais aussi je périrai avec le royaume plutôt que de souffrir qu'elle veuille nous regarder comme tributaires ou soumis à ses lois. Croyez-moi, mon cher frère, il y a encore des Suédois, qui se feront écraser sous les ruines de leur patrie, et aussi longtemps que je vivrai, je ferai cause commune avec eux. Vous êtes trop grand pour ne pas m'approuver dans le fond de votre cœur, si la politique vous empêche de l'avouer, et dans toutes mes actions je me dis toujours que je suis votre sœur; c'est de cette qualité dont je tire toute ma fierté, et je serais indigne de l'être, si je pouvais un moment l'oublier. Je finis, mon très cher frère, de crainte d'en dire trop, en vous assurant que rien au monde [ne] pourra changer mes sentiments pour vous."

[Potsdam,] 20 février 1768.

Ma très chère Sœur. Je me trouverais très heureux, si j'avais pu contribuer en quelque chose aux ornements de Drottningholm, dont on dit, ma chère sœur, que vous avez fait un séjour délicieux. Notre porcelaine réussit assez bien à présent, et si nous avons quelque avantage sur la fabrique de Meissen, [il] consiste dans les formes et la finesse de la peinture. Je ne doute point, ma chère sœur, que votre porcelaine ne se perfectionne aussi; la principale circonstance qu'il faut examiner, c'est si la pâte est porcelaine ou verre; celle de France est de ce dernier genre; la nôtre est véritablement porcelaine, comme celle de Saxe, et résiste au feu le plus violent.

Je rendrai fidèlement à ma sœur Amélie tout ce que vous m'écrivez sur son sujet; car je voudrais qu'il n'y eût ni froideur ni indifférence dans la famille, et que l'ancienne cordialité y régnât toujours.

Pour cette maudite politique qui se mêle toujours dans nos lettres, j'ai le malheur de n'être pas tout-à-fait de votre sentiment, ma chère sœur. Je conviens qu'un prince doit soutenir l'honneur de sa nation,

[1] Mit dem Schreiben vom 22. December 1767. — [2] Vergl. Nr. 16992. — [3] Katharina.

et que, s'il est en guerre, il doit, plutôt de commettre une lâcheté, se faire écraser avec le dernier soldat de son armée et périr, avant d'y souscrire. Mais, ma chère sœur, ce n'est point là le cas dont il s'agit. Vous avez deux factions; l'une tient pour la Russie, l'autre pour la France; cette dernière veut renverser ce qui s'est fait dans la Diète passée, et pour cet effet convoquer une Diète extraordinaire.[1] Vous convient-il de risquer le bien de votre famille, votre repos et peut-être encore davantage, pour porter et favoriser ce parti dont vous avez été si mal traitée à la Diète de 1755?[2] et supposons qu'il vous en revient un grand intérêt, croyez-vous que l'exécution en sera facile? Ne sentez-vous pas que, si le parti russe se sent le plus faible, il implorera le secours de l'Impératrice, qui ne demandera pas mieux que ce prétexte, pour faire entrer une vingtaine de mille hommes en Suède? Avez-vous des troupes pour leur résister? avez-vous de l'argent pour soutenir une pareille guerre? ne voyez-vous pas qu'une bonne partie de vos Suédois se joindraient à ces troupes du voisinage, qui entreraient chez vous? et qui vous répondra du Danemark? Ne savez-vous pas les étroites liaisons dans lesquelles il est avec l'impératrice de Russie? Mais encore supposez, ma chère sœur, que tout cela réussit à souhait: qu'aurez-vous fait? sinon de vous délivrer du joug de la Russie, comme vous l'appelez, pour vous mettre sous celui de la France?

Vous voyez donc bien que la Suède n'a ni honneur ni bien à espérer d'une telle révolution, mais qu'elle et vous et principalement votre famille, vous y risquez beaucoup plus que la prudence ne permet de mettre au hasard. Je crois qu'une politique différente mènerait plus loin; ne rien précipiter, savoir dissimuler, quand cela est nécessaire, attendre que le temps amène l'occasion, en profiter alors, serait le seul moyen de changer ce que vous pouvez trouver de désagréable dans votre situation présente. Mais je vous avoue que vous me faites trembler pour vous, quand je vois, par vos lettres, à quoi vous êtes prête de vous exposer, sans qu'il y ait nécessité. Je ne parle point comme prince, je parle comme un frère qui s'intéresse vivement à votre sort, et qui craint que, si tout ce que vous me dites, se fait, qu'un jour je vous reverrai, avec toute votre famille, mais non pas comme je désire de vous revoir, heureuse et comblée de gloire. Ma conscience m'oblige de vous parler ainsi; je fais mille vœux, ma chère sœur, pour que les évènements prennent une tournure plus avantageuse, que ni la force ni la violence n'achèvent de bouleverser vous et votre royaume, et pour tout ce qui regarde votre prospérité, étant, avec le plus tendre attachement et la plus parfaite estime, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[3]

Nach dem Abdruck bei Fersen, Historiska skrifter, Bd. 3, S. 357.

---

[1] Vergl. Nr. 16983. 17045. — [2] Vergl. Bd. XI, 486; XII, 514. — [3] Das in den Œuvres, Bd. 27, Th. 1, S. 379 (nach dem Druck bei Raumer, Beiträge zur

17059. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 21 février 1768.

Mon cher Frère. Je suis bien aise de ce que les raisins de Hongrie vous ont été agréables; mon marchand de vin me les a envoyés, et, pour cette fois, ils sont arrivés bien conditionnés.

Vous avez bien raison, mon cher frère, de trouver qu'il est arrivé du temps du chevalier Temple[1] jusqu'à nos jours bien des changements en Europe, chaque siècle en a produit, et qui, dans cent ans d'ici, ressusciterait, en trouverait encore bien d'autres. C'est une loi immuable dans la nature que le changement; c'est une suite nécessaire du mouvement, en partie, et, du reste, des passions des hommes et des animaux. Cela contribue aux métempsycoses des êtres dans le physique, aux fortunes et aux malheurs dans le moral; mais si vous me demandez, mon cher frère: à quel but? je vous répondrai sans détours que je n'en sais rien.

Voici une lettre que j'ai reçue de ma sœur de Suède;[2] je vous prierai d'en lire la première partie à ma sœur Amélie, qui, j'espère, oubliera le petit dégoût qu'elle croyait que sa sœur lui avait donné, en faveur du sang et des liens indissolubles de la famille. Quant à la matière de la seconde partie de cette lettre, elle fait mon apologie, car vous pouvez juger, mon cher frère, par ce qu'on me répond, que j'ai dit en fidèle frère ce que j'ai cru ne devoir pas taire, pour [faire] éviter à ma sœur les malheurs que je crains qu'elle s'attirera. Je lui ai encore longuement déduit toutes mes raisons,[3] de sorte que, si ses entreprises lui tournent mal, je n'en aurai aucun reproche à me faire.

Le général Hordt, qui est de retour de Brunswick, y a laissé tout le monde en parfaite santé. Je suis avec la plus sincère tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17060. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 février 1768.

A en juger par tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 13 de ce mois,[4] le traité d'alliance qui est sur le tapis entre la cour où vous êtes, et celle d'Espagne,[5] n'a pour objet que le commerce, et, en particulier, de procurer un débit plus considérable aux fabriques de

Neueren Geschichte, Th. 3, Bd. 1, S. 224 f.; Leipzig 1839) mitgetheilte und dem Mai 1768 eingereihte Bruchstück ist die von dem französischen Geschäftsträger in Stockholm, Duprat, entstellte Wiedergabe des obigen Schreibens König Friedrichs an die Königin Ulrike.

[1] Vergl. Nr. 17051. — [2] Vergl. Nr. 17058. — [3] Vergl. Nr. 17058. — [4] Vergl. dafür Nr. 17061. — [5] Vergl. Nr. 17019. 17020.

toiles et autres marchandises qui sont établies dans les États héréditaires de la maison d'Autriche. Peut-être même se flatte-t-on de porter préjudice par là au commerce de Silésie et d'engager l'Espagne à y renoncer. Mais comme les Espagnols sont accoutumés depuis si longtemps aux fabriques de Silésie, et que les marchandises qui s'y fabriquent, méritent à tous égards la préférence, il me semble qu'il n'y aura rien à craindre pour le susdit commerce, et que les Espagnols ne seront pas la dupe des fausses insinuations qu'on pourrait leur faire sur cet article. Quoi qu'il en soit, vous ne discontinuerez pas de prêter une attention suivie à tout ce qui a du rapport à ce traité, et de me mander, dans le plus grand détail, tout ce qui pourra en parvenir à votre connaissance.

Au reste, selon mes dernières lettres de Constantinople, tout est tranquille à la Porte, et, après que les affaires des Dissidents en Pologne ont pris un pli aussi favorable et avantageux, il y a toute apparence que cette tranquillité se soutiendra.

Nach dem Concept. Federic.

17061. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 février 1768.

Pour vous entretenir dans une connaissance suivie de ce qui a du rapport au traité d'alliance qui est sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid,[1] je veux bien vous dire que, selon mes dernières lettres de Vienne,[2] ce traité sera purement défensif et aura en même temps pour objet le commerce. Ce dernier article paraît être la principale amorce pour engager la cour de Vienne à en presser la conclusion, puisqu'elle est toujours prête à donner dans tous les projets de cette nature, surtout lorsqu'ils ont quelque apparence de succès pour ses ports sur l'Adriatique. C'est aussi dans la même vue que, nonobstant le déclin et la langueur où se trouvent, par les fausses mesures qu'on a prises, les compagnies de Trieste, Fiume et dans le banat de Temeswar, on vient cependant d'en établir encore une quatrième, sous le titre de compagnie de Bohême, pour le commerce des toiles et pour la réussite de laquelle on a fait un consul à Cadix avec 6000 [écus] d'appointements. Le comte de Kinsky, grand-veneur de Bohême, et le comte Bolza de Saxe[3] en ont été nommés directeurs, et le dernier va faire un voyage en Angleterre afin d'intéresser les Anglais dans ce commerce de toiles dont la plus grande partie sera tirée de Bohême.

Mais, outre le profit qu'on espère de tirer de ce commerce, il y a apparence que la cour de Vienne se flatte de contre-balancer, par

[1] Vergl. Nr. 17021 und 17055. — [2] Vergl. Nr. 17060. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 508.



cette union avec les cours du Sud, celle des cours du Nord et de maintenir en même temps la tranquillité de l'Italie. Car, du reste, il n'est nullement à présumer qu'au cas d'une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre la maison d'Autriche puisse se promettre une grande assistance de la part de ses alliés. Mes lettres ajoutent qu'on a fait partir à Vienne un courrier pour Madrid avec des dépêches relatives à ce traité, et que, pour la sûreté de ce commerce, on fait bâtir à Trieste deux frégates dont on confiera le commandement à un chevalier de Malte que le grand-maître envoie à l'Impératrice-Reine comme un homme du plus grand mérite et d'une expérience consommée.

Je ne vous fais part de toutes ces particularités que pour vous mettre sur les voies d'en pénétrer davantage, et en état de m'en rendre ensuite un rapport fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

17062. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A [SAINT-PÉTERSBOURG].

Potsdam, 22 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, et vous réitère ce que je vous ai déjà marqué plusieurs fois, que je suis présentement d'accord en tout sur les affaires de Pologne avec la cour de Russie.[1] Mais pour ce qui regarde les Confédérés polonais, je veux bien vous dire naturellement que je crois que le comte Panin se trompe fort à leur égard, s'il pense que ces gens-là soient contents de tout ce qui s'est fait chez eux. Ils s'étaient imaginés que la cour de Pétersbourg ferait tout au monde pour faire pencher la balance en faveur de leur parti, et voyant maintenant le contraire et que ladite cour favorise plus le Roi que les Confédérations dans tout ce qui doit se statuer, il n'est guère probable que ces gens-là puissent être satisfaits d'une pareille conduite.

Je suppose le roi de Pologne également mécontent de son côté, car quoiqu'il ait obtenu, à la vérité, plus de revenus de toute cette affaire,[2] il se voit cependant frustré du plus de pouvoir auquel il s'était attendu. En attendant, il est très salutaire et bon que les choses soient tournées de façon en Pologne qu'il n'en soit pas résulté une guerre, ce qui aurait été un très grand malheur.

Je suis très content d'ailleurs et bien aise que la Russie veuille se charger seule de la garantie de ces nouvelles constitutions de Pologne,[3] et ce n'est qu'à l'alliance qu'elle est intentionnée de conclure avec la Pologne, à laquelle je pourrais bien entendre et y donner les mains.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17027. 17032. 17047. — [2] Vergl. S. 42. — [3] Vergl. Nr. 16974. — [4] Vergl. Nr. 16974.

17063. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 9. Februar, über die Weigerung des russischen Hofes, Macartney als Gesandten zu empfangen:[1] „On ne sera pas beaucoup piqué ici de ce refus, la nomination de cet ambassadeur n'ayant été due qu'aux intrigues du comte Bute et aux embarras où le ministère était de trouver un sujet meilleur que lui. On rencontrera les mêmes embarras dans la nomination du nouvel ambassadeur, et on sera obligé de nommer un jeune homme à qui cette ambassade fasse une espèce de fortune; car tout autre qui connaît la situation présente des affaires d'ici et le peu de soutien auquel il doit s'attendre de la part du ministère britannique, depuis que le chevalier Pitt, auteur de cette ambassade, continue de s'en tenir éloigné, n'aura garde de se mêler de cette négociation, qui, selon toute apparence, n'aboutira à autre chose qu'à des assurances réciproques d'amitié et d'empressement de vouloir négocier."

Potsdam, 22 février 1768.

J'applaudis parfaitement à la réflexion que vous faites dans votre rapport du 9 de ce mois, que, selon toute apparence, l'envoi d'un ambassadeur de la cour d'Angleterre en Russie, quel qu'il puisse être, n'aboutira pas à grand'chose; car je suis persuadé que les vues de ces deux cours sont trop différentes encore pour qu'il y ait lieu de croire qu'elles se rapprocheront facilement. Il est plutôt à présumer que, si la cour de Londres a le malheur de faire choix et de renvoyer un brouillon à celle de Pétersbourg, qu'un tel sujet gâtera plus les affaires qu'il ne les avancera.

Nach dem Concept. Federic.

17064. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 23 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 16 de ce mois. Il ne me paraît nullement extraordinaire que le sieur de Saldern, après ne vous avoir pas parlé depuis près d'un an,[2] entre présentement en conversation avec vous; sachant que vous êtes sur le point de partir de la cour où vous vous trouvez,[3] il voit bien que vous ne pouvez plus lui nuire par vos étourderies, et voilà la raison pourquoi il ne fait plus difficulté de s'entretenir avec vous.

Je suis persuadé, au reste, que le baron de Bernstorff se soutiendra dans le ministère, malgré tout ce qu'on pourra intriguer pour l'en faire sortir.[4] On ne saurait disconvenir qu'il est le plus habile entre les ministres danois, et que le roi de Danemark ne pourra trouver que difficilement quelqu'un pour le remplacer.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 17001 und 17040. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 381. — [3] Vergl. S. 44. — [4] Borcke bezeichnete den Sturz Bernstorffs durch Saldern, falls dessen Abreise sich noch verzögere, als bevorstehend, da Saldern sich gegen jenen in sehr gereizter Stimmung befinde.

17065. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1768.

Je ne suis nullement surpris de la joie que, selon votre dernier rapport du 17 de ce mois, on a fait éclater tant à la cour que dans le public à la nouvelle de la naissance d'un archiduc.[1] C'est un effet naturel de ces sortes d'évènements, et il faudra voir si, ainsi que vous paraissez le présumer, cette augmentation de la famille impériale ralentira les instances de l'Impératrice-Reine pour remarier l'Empereur.[2] Mais je ne comprends pas d'où peut venir la prédilection de ce Prince pour une princesse de Savoie,[3] et comme je serais bien aise d'en être éclairci, vous n'oublierez pas de me marquer ce que vous en pourrez apprendre ultérieurement. . .

Nach dem Concept. Federic.

17066. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 février 1768.

Votre rapport du 17 de ce mois m'a été exactement remis. Je ne vois aucune raison qui pourrait empêcher la cour de Russie à renouveler le traité qu'elle est intentionnée et sur le point de signer avec les Polonais;[4] il m'est du moins incompréhensible qu'il puisse résulter le moindre préjudice aux puissances voisines de la Pologne de la conclusion de ce traité. Je regarde donc les affaires qui se négocient présentement à vos lieux, tout autant que terminées, et, par cette raison, je souhaiterais que vous me marquiez si la Diète actuellement assemblée finira avec la fin du mois présent de février ou si elle traînera plus longtemps encore.

Nach dem Concept. Federic.

17067. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 février 1768.

Il paraît assez, par tout ce que vous me marquez dans votre dernier rapport du 12 de ce mois, que l'opposition continue à employer le vert et le sec pour embarrasser le gouvernement et rendre ses mesures

[1] Dem Grossherzog von Toscana war am 12. Februar ein Sohn, Joseph, geboren worden. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 387. — [3] Rohd berichtete: „Quelque indécis qu'il puisse être par rapport au choix, je sais de bonne part qu'il a dit, en parlant de la princesse de Savoie, qu'il renoncerait en sa faveur à la beauté, pourvu qu'elle eût de l'esprit. Son intention doit être de faire une course en Italie, par surprise, à la hâte et sans suite, pour la voir alors." Vergl. Bd. XXVI, 387. 401. — [4] Vergl. Nr. 17062. Die Polen befürchteten Streitigkeiten mit den Türken.

aussi difficiles qu'il est possible. Cependant, comme ce dernier soutient toujours sa supériorité dans le Parlement, il y a grande apparence que toutes les entraves des autres pourraient bien rester sans effet, et que le ministère trouvera bien moyen de sortir victorieux de cette affaire.

Quant à ce qui regarde, au reste, le chevalier Macartney, le refus que la cour de Russie a fait de l'accepter,[1] est une nouvelle mortification pour le comte de Bute,[2] qui ne saurait que lui faire infiniment de la peine, malgré tous les soins qu'il prend de cacher son chagrin.

Nach dem Concept. Federic.

17068. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois; au contenu duquel je veux bien vous dire en réponse que j'ai de fortes raisons de croire que la démarche que le comte de Degenfeld a faite par ordre de ses maîtres auprès de la cour de Vienne,[3] n'aboutira pas à grand'chose, et qu'il n'y réussira guère à obtenir quelque redressement aux innovations que le gouvernement des Pays-Bas autrichiens a introduites successivement dans le commerce qui se fait entre ces pays-là et les Provinces Unies.

Je vous adresse ci-joint une lettre pour ma nièce la princesse d'Orange,[4] que vous aurez soin de lui remettre de ma part.

Nach dem Concept. Federic.

17069. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 25 févr[ier] 1768.

Ma chère Nièce. Je suis sensible, comme je le dois, ma chère enfant, aux marques d'amitié que vous me donnez; ma vieille personne ne vaut pas l'intérêt que vous y daignez prendre.[5] Je me flatte que le genre de vie plus diversifié que vous menez à présent, vous amuse davantage, et que la variété des plaisirs vous inspire[r]a une nouvelle gaieté, si favorable à votre reconvalescence et à l'affermissement de votre santé.

[1] Vergl. Nr. 17063. — [2] Vergl. S. 43 und 61. — [3] Der holländische Gesandte in Wien, Graf Degenfeld (vergl. Bd. XXV, 368), hatte in einer Kaunitz überreichten Denkschrift, d. d. Wien 4. December 1767, gegen die Verletzung alter Verträge durch die österreichische Regierung in den Niederlanden und die daraus entstehende schwere Schädigung des holländischen Handels Verwahrung eingelegt. — [4] Nr. 17069. — [5] Die Prinzessin sprach, Haag 19. Februar, ihre Freude über die Wiederherstellung des Königs aus, vergl. S. 38. Anm. 5. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

On inocule ici les enfants depuis un certain temps,[1] mais on aurait dû le faire, il y a trois ans; pour moi, je n'en ai pas eu le cœur.

Adieu, ma chère enfant; je vous embrasse tendrement. Faites mille amitiés de ma part au prince d'Orange, et soyez persuadée de la sincère tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17070. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam,] 26 février 1768.

Mon cher Frère. Je vous suis bien obligé de vous être acquitté de ma petite commission auprès de ma sœur Amélie,[2] et de la lettre de ma sœur de Suède[3] que vous me renvoyez. Si, mon cher frère, il n'y avait à combattre que contre quelques grands sentiments, à la vérité un peu outrés, je crois qu'on pourrait amener l'esprit de notre sœur de Suède à se réconcilier ou du moins à conserver des ménagements envers l'impératrice de Russie; mais il y a de l'argent de la France donné et reçu, qui, je crois, met un obstacle invincible à tout ce que mes représentations pourraient produire. Je fais des vœux pour que ce projet d'assembler une Diète extraordinaire ne réussisse pas aux partisans français,[4] et dès lors il n'y a rien à craindre pour des éclats et pour les suites funestes que j'appréhende.

Je vous souhaite, mon cher frère, un heureux voyage pour Rheinsberg et que vous y jouissiez de tous les agréments désirables. Étant avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17071. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 26 février 1768.

Je souhaite fort que la Diète extraordinaire, à l'assemblée de laquelle on continue à travailler, selon votre dernier rapport du 12 de

[1] Die Prinzessin schrieb: „On [n']entend que parler d'inoculation de la petite vérole.“ — [2] Prinz Heinrich hatte, nach seinem Briefe, Berlin 26. Februar, die Prinzessin Amalie aufgesucht, die sich vorbehielt, dem König persönlich zu schreiben. Vergl. Nr. 17059. — [3] Prinz Heinrich schreibt: „Je pense, autant que j'en puis juger, que les intentions de ma sœur sont pures et très honnêtes, mais que son imagination s'échauffe trop, et qu'elle ne consulte ni les forces ni les ressources qu'il faut pour soutenir un sentiment si courageux et élevé comme le sien... Si on pouvait trouver un moyen par lequel la délicatesse et les sentiments élevés de ma sœur fussent ménagés, et qui en même temps serait [propre] à renouer un commerce de politesse entre elle et l'Impératrice, peut-être qu'alors on gagnerait insensiblement sur elle.“ Vergl. Nr. 17058 und 17059. — [4] Vergl. S. 57.

ce mois, n'ait pas lieu du tout.[1] Il y aurait sûrement quelques nouvelles brouilleries à craindre, dont la Russie ne manquerait pas de se mêler, ce qui pourrait bien rendre cette assemblée extrêmement turbulente. Les circonstances dont vous me faites part en même temps,[2] ont cependant de quoi me rassurer contre cette appréhension, et si l'administration continue à prendre des mesures sages, je me flatte que le parti français ne parviendra pas à son but, et que la tranquillité se soutiendra encore à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

17072. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 février 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 20 de ce mois, et quoique je sois fort de votre sentiment que l'Impératrice-Reine ne retirera pas aux Jésuites, tant qu'elle vivra, la protection dont elle les a honorés jusques ici, j'ai cependant de la peine à m'imaginer que l'Empereur pousse les choses au point que de penser à leur expulsion. S'il le fait, ce ne saurait être, comme vous le remarquez très bien, que dans la vue de profiter de leurs riches possessions, et il est certain que, si l'on parvient jamais à diminuer le nombre des monastères dans les États de la maison d'Autriche, l'Empereur ne saurait qu'y gagner considérablement et obtenir, par ce moyen, une très grande augmentation de ses revenus. Dans le moment présent cependant, il me paraît bien difficile de porter un jugement solide sur sa façon de penser en fait de religion. Jeune, comme il est, il se peut qu'il soit fort éloigné de la bigoterie, mais ses sentiments peuvent changer avec l'âge, et l'exemple de plusieurs princes catholiques prouve bien qu'on ne saurait jamais tabler sur les principes qu'ils ont fait paraître dans leur jeunesse.

Au reste, je suis fort curieux d'apprendre si le maréchal Lacy a regagné son crédit, ou si le dernier accident a diminué les sentiments d'estime et d'affection que l'Empereur paraissait avoir conçus pour lui.[3] Vous aurez donc soin de vous en informer sous main et de me rendre un compte exact et fidèle de tout ce qui peut vous revenir sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17070. — [2] Cocceji berichtete, dass der Senat Commissare entsandt habe, um über die Noth im Lande Erhebungen anzustellen; diese befinde sich nach Versicherungen von verschiedener Seite im Abnehmen. — [3] Vergl. Nr. 17036. 17046. 17051.

17073. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 février 1768.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois, et suis entièrement de votre sentiment que tout ce que le Prince-Stathouder a proposé aux États-Généraux au sujet d'une augmentation de 24 vaisseaux de guerre dans la marine de la République,[1] ne parviendra jamais à son exécution, malgré toute l'utilité qui en résulterait évidemment.

Nach dem Concept. Federic.

17074. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 février 1768.

Pour établir un jugement solide et exact sur la prétendue banqueroute que le lord Granby et le sieur Hume ont prédite à leur patrie dans leurs discours politiques, les éclaircissements que votre dernière dépêche du 16 de ce mois renferme,[2] ne me paraissent pas encore suffisants et bien constatés.

D'abord, j'ai bien de la peine à me persuader de la décadence réelle du commerce de l'Angleterre. Outre l'acquisition du Canada, cette couronne s'est trouvée, pendant la dernière guerre, seule en possession du commerce du Levant pour les marchandises de laine, et la jalousie des autres puissances sur l'étendue de son commerce me semble une preuve bien parlante qu'elles ont sur ce sujet des idées bien différentes de celles qu'on paraît avoir adoptées. La seule branche qui pourrait avoir souffert quelque diminution, est le commerce avec le Portugal; mais, en revanche, leur commerce de toiles est dans l'état le plus florissant, et ils en font un débit très considérable.

Quant aux dettes nationales, j'ai également encore besoin de quelques éclaircissements ultérieurs. Vous avancez, dans votre susdit rapport, que les dépenses surpassent la recette de la nation, et vous ajoutez cependant qu'il y a dans les fonds d'amortissement un surplus de deux millions de livres sterling, qui font la somme de 12 millions d'écus, qu'on n'emploie nullement au payement de ces dettes. Je ne

[1] Vergl. Nr. 17035. — [2] Maltzan berichtete, dass in Folge der jährlichen Vermehrung der Auflagen und Abnahme des Handels die Ausgaben die Einnahmen der Nation überstiegen und es zu dem von Granby und Hume prophezeiten Staatsbankerott (vergl. Nr. 17016) kommen, der Eintritt der Katastrophe aber von den Zeitumständen abhängig sein werde. „Il y a cependant des gens qui prétendent non sans quelque apparence de raison: si, en diminuant l'état de la dépense, on employait le surplus du fond d'amortissement, qui monte à deux millions de livres sterling par an, à payer successivement les dettes de la nation, ou qu'on en transportât une partie sur la Compagnie des Indes pour le rachat de sa nouvelle charte, on pourrait y faire du chemin.“

connais cependant point d'autre objet auquel ce surplus pourrait être employé avec l'approbation de la nation. Cette couronne n'a, pour le présent, aucune dépense d'éclat à faire. Les troupes de terre ont été considérablement diminuées, et le nombre de ses vaisseaux est toujours le même. D'ailleurs, on m'a voulu assurer qu'en cas d'une nouvelle guerre il lui restait toujours une ressource pour faire de nouveaux emprunts, et qu'elle la trouverait dans une taxe proportionnée à la véritable valeur des terres de la noblesse, qu'on pourrait substituer à celle que les propriétaires en ont faite arbitrairement du temps du roi Guillaume. On prétend que cette nouvelle taxe pourrait bien alors produire un fonds de 6 à 9 millions d'écus, sur lequel on n'aura nulle peine de négocier un capital de 2 millions de livres sterling. Si cet avis est fondé, je crois qu'il n'y a point de banqueroute à appréhender, au lieu que, si cette ressource devait lui manquer, on pourrait compter qu'elle arriverait sûrement, et qu'à la seconde ou troisième campagne toute la boutique s'écroulerait.

Comme vous êtes sur les lieux, il ne vous sera pas difficile de pénétrer ce qui en est de cette anecdote, et vous n'oublierez pas de me faire part, dans le plus grand détail, de ce que vous en pourrez apprendre, afin de me guider dans mon jugement sur les ressources véritables ou imaginaires qui pourraient rester à la Grande-Bretagne pour se soutenir dans la situation où elle se trouve actuellement.

Federic.

Nach dem Concept.

17075. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 février 1768.

Votre rapport du 16 de ce mois m'est bien entré, et je me confirme de plus en plus par son contenu qu'il n'y aura guère d'union à attendre dans le gouvernement suédois, vu la façon de penser si différente du parti russe et de celui de France, le prémier étant d'opinion que moyennant de bons arrangements la Suède n'aurait aucun besoin de subsides étrangers, dont le parti français soutient que la Suède ne saurait se passer.

Or, comme c'est de la solution de ce problème que dépendra la nécessité de la convocation d'une Diète, ou qu'on saura si l'on pourra s'en passer,[1] vous vous appliquerez à approfondir, pour m'en faire votre rapport avec précision, lequel des deux partis, le russien ou le français, est le plus fondé dans son jugement à cet égard. Je veux cependant ne pas vous cacher qu'au cas que les gouverneurs des provinces

[1] Vergl. Nr. 17071.

suédoises puissent venir à bout de faire entrer les sommes qui ont été réparties sur lesdites provinces, je serais moi-même assez disposé à croire que la Suède pourrait très bien encore se passer de Diète.

Nach dem Concept. Federic.

17076. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 mars 1768.

Bien loin d'être fâché ou jaloux de ce que la Russie s'est chargée seule de la garantie des constitutions polonaises, je suis plutôt charmé, ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître dans ma dépêche immédiate du 22 de février dernier,[1] que je ne suis point mêlé de cette garantie, et que, d'ailleurs, toutes les affaires de Pologne ont été arrangées tranquillement et sans la concurrence d'aucune autre puissance étrangère.

Mais il en est tout autrement à l'égard de la négociation du traité d'alliance avec la Pologne[2] à laquelle le comte Panin veut travailler immédiatement après la clôture de la présente Diète. Différentes considérations la rendant très importante pour mes intérêts, j'accepte avec plaisir l'offre de ce ministre de m'en communiquer d'abord le premier plan, et il sera essentiel pour moi que j'y entre comme partie contractante. C'est tout ce que j'ai à répondre à votre dernière dépêche du 8 de février dernier.

Nach dem Concept. Federic.

17077. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 mars 1768.

Je suis charmé d'apprendre que les affaires en Pologne aient pris le pli que vous me mandez par votre rapport du 24 [du mois passé],[3] puisqu'il est certain qu'elles auraient également pu tourner d'une façon différente et à notre préjudice. Et quoique je sache bien que l'on ne peut pas se promettre beaucoup de la part des Polonais, je suis bien aise cependant de savoir que leur façon de penser à mon égard est assez favorable. Par cette raison, je souhaiterais bien que vous tâchiez de me former présentement un parti là-bas[4] duquel je puisse me servir

[1] Nr. 17062. — [2] Vergl. S. 6 und 60. — [3] Benoît berichtete, dass in der Commission eine nochmalige Lesung sämmtlicher Acten und Entwürfe stattfinde. Nach Zusammentritt des Plenums am 26. Februar werde die Genehmigung des Reichstags zu den Commissionsbeschlüssen eingeholt werden; trotz aller Umtriebe Durinis (vergl. S. 40) stehe Widerspruch von irgend welcher Seite nicht zu erwarten. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 269. 276.



utilement dans des occurrences telles que j'ai eues par rapport aux péages[1] et différends avec la ville de Danzig[2] ou autres affaires pareilles. Si vous pouvez y réussir, vous me ferez beaucoup de plaisir.

Nach dem Concept. Federic.

17078. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 3 mars 1768.

Mon cher Frère. Je vous crois, mon cher frère, tout arrivé à Rheinsberg,[3] où probablement ma lettre vous sera rendue. Je crois que vous serez obligé d'attendre jusqu'au milieu de ce mois pour y jouir des agréments de la campagne. Quelque envie que j'aie de me rendre à Sanssouci, je me suis déterminé à prendre patience jusqu'à ce que les pluies et les neiges laissent reparaître le soleil, et que l'air se radoucisse davantage.

Ce que vous me dites de la Suède, prouve certainement l'intérêt que vous prenez à la destinée de votre sœur; mais, mon cher frère, voici deux obstacles qui m'empêchent de faire usage de vos bonnes idées:[4] premièrement, ma sœur et le Roi ont reçu, pour payer leurs dettes, au delà de 200 000 écus de la France, ce qui les lie personnellement, et, en second lieu, l'impératrice de Russie n'est pas d'humeur à donner de l'argent, et même n'est pas assez riche pour en répandre avec autant de profusion. Toutefois nous n'avons rien à craindre jusqu'à présent, puisqu'on m'écrit de Suède que le parti dominant avait pris de si bonnes mesures qu'il sera impossible à la faction française de faire convoquer cette Diète extraordinaire;[5] de sorte que voilà de grands projets qui vont s'évanouir comme tant d'autres.

Le comte Sinzendorf[6] que vous avez vu à Breslau,[7] vient d'arriver, il viendra ici pour quelques jours. Sa présence mettra quelque variété dans la monotonie de notre société, et comme il est fort instruit du trantran de [Vienne], j'espère d'en recueillir des anecdotes curieuses.

Je souhaite, mon cher frère, d'apprendre de bonnes nouvelles de votre santé et des agréments que vous vous êtes procurés à Rheinsberg. Vous assurant de l'estime parfaite avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXVI, 392. — [2] Vergl. S. 30 und 53. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 2. März, dass er am 3. nach Rheinsberg reisen wolle. — [4] Prinz Heinrich schrieb: „Je souhaite que l'argent de la France ne l'emporte pas en Suède (vergl. Nr. 17070), et que la tenue de la Diète ne s'ensuive pas... Et si l'argent est donc si nécessaire, qui sait si la Russie n'en donnerait pas autant que la France?“ — [5] Vergl. Nr. 17071. — [6] Vergl. Nr. 16998. — [7] August und September 1767, als Prinz Heinrich den König nach Schlesien begleitete, vergl. Bd. XXVI, 279. 396.

17079. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 mars 1768.

Votre rapport du 19 du mois passé de février m'a été exactement remis. Je ne saurais croire autrement sinon que les brouilleries qui pourront naître entre les Anglais et les colonies d'Amérique, préjudicieront extrêmement à l'Angleterre. Mais qu'il en arrive ce qui voudra à cet égard, il est toujours probable que ces Américains ne manqueront pas d'établir tôt ou tard des manufactures et fabriques chez eux,[1] et que pareilles entreprises porteront une atteinte considérable au commerce de la Grande-Bretagne. . .

Nach dem Concept.

Federic.

17080. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 mars 1768.

J'ai reçu à la suite de vos dépêches du 26 de février dernier la lettre de ma nièce la princesse d'Orange,[2] et vous aurez soin de lui faire parvenir ma réponse ci-jointe.[3]

Je suis un peu surpris de n'avoir encore aucune nouvelle de sa grossesse, et je serais bien aise de savoir à quoi il en tient qu'elle n'est pas encore dans cet état où je désirerais tant de la voir. Peut-être faut-il en attribuer la cause à sa dernière maladie,[4] et vous ne manquerez pas de vous en informer sous main et de me marquer ce qui pourrait vous en revenir.

Quant au prince de Courlande, je crois, comme vous, qu'il ne faut attribuer le désastre qui l'a conduit à la Bastille, qu'à sa conduite légère et inconsidérée, et comme c'est un esprit très borné, il n'est pas surprenant qu'il ait été la dupe de la Polichinella.[5] D'ailleurs, il me paraît très vraisemblable que cette affaire n'aura point d'autres suites, et qu'au moins, dans tout ce qu'on a fait, on n'a pas eu dessein de choquer, le moins du monde, la cour de Russie.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Obwohl die Colonieen ihren Beschluss erneut hatten, „à faire leurs propres manufactures" (vergl. S. 31 und Bd. XXVI, 353), war noch kürzlich eine grössere Waarensendung nach Amerika erfolgt. — [2] D. d. Haag 25. Februar. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Nr. 17081. — [4] Vergl. Nr. 16971. 16978. — [5] Nach Thulemeiers Bericht waren die gravirenden gefälschten Wechsel von einer Italienerin mit Hilfe ihres inzwischen geflüchteten Mannes hergestellt und dem Prinzen zugesteckt worden (vergl. S. 49).

17081. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 4 mars 1768.

Ma chère Enfant. Croyez-vous, ma chère enfant, que je vais en Hollande pour une autre raison que pour vous revoir avec le prince d'Orange? Faites-lui mille amitiés de ma part, et dites-lui qu'il me loge comme il voudra,[1] pourvu que ce soit à Loo; tout le reste m'est indifférent.

J'avoue que j'aurais été bien aise de trouver votre taille gâtée,[2] mais si je ne suis pas le témoin de votre progéniture en herbe, j'espère pourtant qu'elle n'en viendra pas moins; car, ma chère enfant, les femmes sont destinées par la Providence au repeuplement du monde, et vous ne pouvez jamais vous acquérir dans le pays où vous êtes, un plus grand mérite que par votre fécondité. Vous direz peut-être: Voilà un vieil oncle qui me fait enrager; tantôt il me prêche sur mes cavalcades,[3] tantôt il veut que je le prie incessamment parrain; qu'il se mêle de ses affaires, et qu'il me laisse en repos. Voilà, ma chère enfant, comme sont faits tous ces animaux de vieux oncles, ils sont ennuyeux jusqu'à l'excès, raisonneurs impitoyables, voulant rédiger tout à leur poids et à leur mesure, et ayant oublié la plupart qu'ils ont été jeunes dans leur temps. Pour vous, qui êtes bonne et l'indulgence même, vous portez en patience mon radotage, et vous vous dites en vous-même: mon oncle a de bonnes intentions. Cela est vrai, ma chère enfant, je vous embrasse de tout mon cœur; aimez-moi toujours un peu et soyez sûre et persuadée de la sincérité de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.[4]

Mille compliments à la bonne Danckelman.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17082. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 mars 1768.

Votre dépêche du 24 de février vient de m'être fidèlement rendue, et quoiqu'il soit très difficile de décider, quand la Russie retirera ses troupes de la Pologne, il y a cependant tout lieu de présumer que, vu les circonstances présentes, elle ne se pressera nullement de les en faire

[1] Der Prinz liess den König um Mittheilung seiner Wünsche für seine Unterkunft anlässlich des Besuches in Loo (vergl. Nr. 17050) ersuchen. — [2] Vergl. Nr. 17080. — [3] Vergl. Nr. 17050. — [4] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Schreiben eines Professors Carlo di Lavione mit der Bitte an den König, seine „Lebensbeschreibung in italienischer, französischer und teutscher Sprache herausgeben zu können", findet sich die eigenhändige Weisung, Potsdam 4. März: „Ich glaube, er würde besser thun zu warten, dass ich tot wäre."

sortir. Il se peut aussi que leur séjour ultérieur dans ce royaume donnât lieu à des clameurs de la part de la cour où vous êtes,[1] mais je doute fort qu'on se porte jamais à une rupture ouverte avec la Russie, qui ferait monter l'animosité à un point que toute réconciliation deviendrait, sinon entièrement impossible, du moins extrêmement difficile. Je suppose plutôt que, les vues de la maison d'Autriche ayant été principalement tournées contre moi, tous ses mouvements ne sauraient être qu'à pure perte, sans l'appui ou la condescendance de la Russie. Il est à présumer que, quand même elle ne serait pas contente de sa conduite dans les affaires de Pologne, elle la ménagera cependant et ne poussera pas son mécontentement au point de se brouiller avec elle.

Au reste, le départ de la reine de Naples me paraît se faire sous de très mauvais auspices,[2] et s'il est vrai, ainsi qu'on le prétend, que le Roi a l'esprit dérangé,[3] on ne saurait lui promettre une grande prospérité.

J'attends aussi toujours d'apprendre par vos dépêches si le maréchal Lacy accompagnera l'Empereur dans son voyage de Hongrie, et quels autres généraux et officiers se trouveront dans sa suite.

Federic.

P. S.

Quant à la demande que vous me faites dans votre apostille du 24 février dernier,[4] le bien de mon service exige absolument de vous continuer dans le poste que vous occupez à la cour où vous êtes, et qui demande nécessairement un homme de votre expérience et de votre sagesse. Je ne saurais donc non plus y déférer; mais, quoique la caisse de légation ne soit pas en état de vous fournir une augmentation de vos appointements, je tâcherai cependant de rendre votre sort plus doux, en vous accordant la première bonne prébende qui viendra à vaquer dans un de mes grands chapitres à ma disposition.

Nach dem Concept.

17083. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 mars 1768.

Je vous sais bon gré de l'état actuel des dettes et des revenus de la Compagnie des Indes que vous m'avez envoyé à la suite de votre

[1] Rohd befürchtete, dass der Aufschub des Rückmarsches der russischen Truppen, deren Anwesenheit in Polen zur Sicherung der neuen Einrichtungen erforderlich sei, die Höfe von Wien und Versailles zu neuen Umtrieben bei der Pforte veranlassen werde. — [2] Rohd berichtete, dass die Abreise der Erzherzogin Caroline (vergl. S. 16) nach Neapel auf den 7. April festgesetzt sei und der dortige österreichische und französische Gesandte, Kaunitz und Choiseul, nach Vollzug der Ehe abberufen werden sollten, vergl. S. 38 und 47. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 206. 273. 337. — [4] Rohd bat um seine Abberufung für den Fall, dass eine Gehaltserhöhung ihm nicht bewilligt werden könne.

dépêche du 23 de février dernier. Il paraît par cette pièce que le ministère aura beau jeu avec elle, et que le gouvernement pourra tirer de grands avantages du bon état de ses affaires.[1] En effet, si son commerce reste sur le pied où il est actuellement, il lui sera très aisé de fournir des sommes considérables, et supposé que le ministère lui demande 600 000 livres sterling,[2] elle ne sera nullement embarrassée de les donner.

Mais pour ce qui regarde les affaires du Portugal, la façon dont le ministère s'explique à présent sur ce sujet,[3] me paraît fort simulée, et quoiqu'il puisse bien continuer pendant quelque temps à parler sur le même ton pour assoupir les clameurs des marchands, le commerce entre ces deux royaumes est cependant trop important pour les faire cesser tout-à-fait par de pareils propos. D'ailleurs les manufactures d'Angleterre y sont trop intéressées, et la perte qu'elles feraient, pourrait bien entraîner celle de toute la balance de leur commerce. Si donc le ministère voulait négliger des intérêts aussi importants et aussi essentiels pour l'État, ce serait une preuve bien évidente de sa faiblesse, et une pareille conduite ne saurait que faire perdre à l'Angleterre toute la considération dont cette couronne a joui jusques ici en Europe.

Quant au choix que le ministère a fait, selon votre dépêche du 26 de février, du lord Cathcart pour l'envoyer en Russie à la place du chevalier Macartney,[4] il me semble que cette nomination n'indique pas une grande envie d'entrer dans des négociations réelles avec la Russie; il paraît plutôt que le système qu'on a adopté, se borne simplement aux affaires maritimes, et qu'on ne pense se mêler que très superficiellement de celles du Continent. Le temps nous apprendra le succès d'une pareille conduite et de ce premier pas que la nouvelle administration vient de faire dans la direction des affaires publiques. Je ne saurais nullement y applaudir, et, à mon avis, il n'y-a rien de bon à s'en promettre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Laut des beiliegenden „État général des affaires de la Compagnie des Indes Orientales“ verblieb nach Abzug der Schulden und unter Einrechnung der Einnahmen aus rechtlich bestrittenen Besitztiteln, die rund 8 800 000, bez. 3 300 000 betrugen, ein Gesammtüberschuss von rund 9 Millionen Pfund Sterling. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 383. — [3] Das Ministerium hatte die englischen Kaufleute in Portugal aufgefordert, ihre im übrigen anscheinend unberechtigten Forderungen (vergl. Bd. XXVI, 384. 395) einzustellen, „pour éviter apparemment des affaires sérieuses qui, avec un homme aussi ferme et peu aisé à être intimidé que le comte d'Oeyras (vergl. Bd. XXVI, 314. 328), pourraient tourner fort à leur désavantage“. — [4] Vergl. Nr. 17063 und 17067. Maltzan berichtete, dass Cathcart sich weder durch grosse Geistes- noch Charaktereigenschaften auszeichne und eine Creatur Butes sei. „Le choix de ce ministre semble indiquer que l'objet important qui donna occasion à cette ambassade, est présentement regardé comme une affaire d'honneur à laquelle il faut satisfaire, et dans laquelle il est indifférent qui soit employé.“

17 084. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 mars 1768.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois. Comme je manque présentement de correspondance pour pouvoir apprendre en droiture tout ce qui [se] passe d'intéressant en France, ma volonté est que vous devez continuer à m'informer, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à présent, de toutes les nouvelles de ce pays-là qui parviendront à votre connaissance, et que vous croirez mériter mon attention.

Au reste, vous remercierez de ma part par un compliment convenable le marquis del Puente de la manière obligeante dont il s'est chargé de me procurer le tabac d'Espagne que je souhaite avoir.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 085. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. März, dass er durch den Grafen Lynar, der bei seinem Schwager Graf Reuss zum Besuch weile, über den dänisch-russischen Vertrag[2] erfahren habe, „que l'impératrice de Russie, en cédant, au nom du Grand-Duc son fils, le duché de Holstein avec tous ses droits sur celui de Schleswig, avait renoncé en même temps à l'échange dont on était convenu ci-devant par le traité provisionnel,[3] conclu par l'intervention de la France entre les rois de Danemark et de Suède, mais qu'en revanche la cour de Russie avait exigé:

1° un dédommagement en argent qui, selon les avis qui lui en étaient venus, devait aller assez loin et monter à plusieurs millions; que le Danemark, qui par lui-même n'était pas en état de fournir une somme pareille, se proposait de la faire négocier par un emprunt dans l'étranger moyennant l'hypothèque des comtés d'Oldenburg et de Delmenhorst; qu'une partie de cette somme devait être employée au payement des dettes liquides du duché de Holstein, et que le surplus devait revenir à la cour de Russie; qu'outre cet engagement pécuniaire, on avait stipulé

2° des avantages assez considérables pour la maison d'Eutin, consistant principalement dans la cession du duché de Plön, en faveur de cette branche de la maison de Holstein, et dans une renonciation de la part du Danemark à tous ses droits sur l'évêché de Lubeck, qui dorénavant doit être adjugé pour toujours aux princes de la maison d'Eutin; article qui exige cependant l'intervention de l'Empire et de la cour de Vienne.

Le comte Lynar n'a pas su me dire jusqu'à quel point et de quelle manière le roi de Suède entrait dans cet arrangement où les intérêts de la postérité de ce Prince paraissent en quelque façon oubliés."

Potsdam, 8 mars 1768.

Je vous sais beaucoup de gré des particularités que vous m'avez communiquées par votre rapport du 7 de ce mois sur le contenu du traité conclu en dernier lieu à Copenhague entre la Russie et le Dane-

[1] Vergl. S. 31 und 54. — [2] Vom 22. April 1767, vergl. Bd. XXVI, 381. — [3] Von 1749.

mark. Les conditions ne me paraissent pas trop avantageuses pour la maison de Holstein, et comme les intérêts de la postérité du roi de Suède y sont en quelque façon oubliés, j'ai jugé à propos de charger le colonel comte de Bohlen d'informer la reine de Suède, ma sœur, de toutes ces particularités en détail, mais sans nommer à cette Princesse le canal par lequel elles lui sont parvenues.

Quant au départ du baron de Lichtenstein,[1] j'espère que son absence ne sera que momentanée, et vous n'avez qu'à lui insinuer que je serai bien charmé de le revoir bientôt à ma cour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 mars 1768.

La dépêche que vous m'avez adressée, conjointement avec le sieur de Borcke, en date du 27 de février, m'a été fidèlement rendue. L'éloignement de la grande-gouvernante, dont vous y faites mention,[2] n'aura apparemment aucune influence dans le système politique de la cour de Danemark. Je crois, par conséquent, qu'on peut le regarder avec assez d'indifférence, et tout ce qu'on saurait en inférer, c'est que le crédit du sieur de Saldern n'a point de bornes, et qu'il a su prendre un tel ascendant sur l'esprit du roi de Danemark qu'il le gouverne entièrement à sa fantaisie, et qu'il lui fait faire tout ce que bon lui semble.

Au reste, je vous communique ci-joint en copie[3] les particularités qui me sont revenues par un très bon canal sur le contenu du traité entre la Russie et le Danemark. Vous aurez soin d'approfondir si elles sont justes et si l'on n'y [a] pas ajouté encore quelques autres stipulations. Mais vous sentirez vous-même que, pour y mieux réussir, il ne faut pas témoigner trop de curiosité ou d'empressement, qui, d'ailleurs, dans un arrangement de famille, tel que l'est proprement ce traité, ne serait pas à sa place.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Lichtenstein hatte Finckenstein seine bevorstehende Abreise und seine wahrscheinliche Rückkehr zum Winter angezeigt, „sa cour jugeant sa présence nécessaire à Hanovre pour quelques mois". — [2] Borcke und Vincke bezeichneten die Entlassung der Oberhofmeisterin der Königin, von Plessen, als bevorstehend in Folge der Umtriebe des ihr feindlich gesinnten Saldern. — [3] Liegt nicht bei. Wahrscheinlich handelt es sich um den Bericht Finckensteins vom 7. März, vergl. Nr. 17085.

17087. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 mars 1768.

Vos deux rapports du 27 de février dernier et 2 de ce mois m'ont été rendus en même temps.

Je suis bien aise de voir que je ne me suis pas trompé dans le jugement que j'ai porté à l'égard du maréchal Lacy, savoir qu'il se soutiendrait, comme vous marquez qu'il fait, dans l'esprit de l'Empereur son maître.[1]

Je puis, d'ailleurs, vous dire, mais pour votre direction, que les Russes ont été choqués de l'opposition que le nonce du Pape à Varsovie a faite aux arrangements qu'on médite de prendre à la présente diète de Pologne,[2] au point qu'on[3] a ordonné au prince Repnin de l'arrêter et conduire dans un endroit où il ne saurait nuire par ses intrigues, pour l'y retenir jusqu'à ce [que] tout fût terminé. J'espère cependant, puisque vous me marquez qu'on lui a enjoint de Rome de se retirer à Troppau en Silésie, qu'on n'aura pas eu besoin de mettre l'ordre de sa saisie en exécution.

Au reste, le comte de Sinzendorf est arrivé chez nous;[4] mais j'ai pris des précautions pour éclairer la conduite qu'il tiendra, car je vous avoue que je ne saurais comprendre qu'un homme affectionné, comme il l'était, du prince Kaunitz puisse prendre son congé sans raison valable;[5] de sorte qu'il faut que j'apprenne premièrement à le connaître à fond, avant que de pouvoir me fier à lui.

Au surplus, la nouvelle du tremblement de terre qu'il y a eu à Vienne,[6] m'a surpris extraordinairement; car je n'ai jamais entendu dire qu'on eût essuyé, par le passé, de pareils accidents dans ces contrées-là.

Federic.

P. S.

Le débordement des rivières a également fait beaucoup de dégâts dans mes provinces[7] et, entre autres, a fort endommagé le grand pont de Magdeburg sur l'Elbe.

Nach dem Concept.

17088. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mars 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par vos dépêches du 15 et 23 de février dernier que mes ordres immédiats vous sont à la fin tous bien parvenus. Leur contenu vous a déjà fait voir que je suis d'accord avec

[1] Vergl. S. 65. — [2] Vergl. S. 40. — [3] Das folgende nach dem Postscript des Berichtes von Solms, Moskau 15. Februar, vergl. Nr. 17088. — [4] Vergl. S. 69. — [5] Vergl. Nr. 16998. — [6] In der Frühe des 27. Februar, vergl. dafür S. 80. — [7] Rohd hatte das Austreten der Donau erwähnt.

la Russie sur tous les points qui regardent les affaires de Pologne, et je ne suis pas moins de l'avis du comte de Panin qu'il conviendra de se reposer actuellement un peu, afin, en poussant trop à la roue, on ne donne pas lieu à de nouvelles brouilleries.

D'ailleurs, on me mande de Vienne[1] que le nonce du Pape en Pologne doit avoir ordre de quitter Varsovie et de se retirer à Troppau en Silésie pour y demeurer jusques à nouvel ordre, de sorte que j'espère que le comte Panin n'aura pas besoin de se saisir de sa personne pour le faire transporter dans un endroit où l'on n'ait plus rien à appréhender de ses intrigues et de ses instigations. Mais mes lettres ajoutent en même temps que ce qui exciterait le plus la jalousie de la cour de Vienne, ce serait la prolongation du séjour des troupes russiennes en Pologne,[2] et vous me feriez, par conséquent, plaisir, si, sous main et sans le moindre éclat, vous pouviez vous procurer des avis certains et exacts tant sur le terme qu'on compte de les laisser encore en Pologne, que sur leur destination ultérieure.

Nach dem Concept. Federic.

17089. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 mars 1768.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et pour ce qui regarde le nommé Moret,[3] je ne vous cacherai point qu'il est vrai qu'il a été employé dans le bureau général de mes postes; mais je n'ai eu aucun lieu d'être content de lui, et ses fourberies et autres pratiques m'ont, à la fin, engagé de le chasser de mon service.[4] Je n'ai pas non plus une idée fort avantageuse du secret du jeune homme que ce Moret a amené à Varsovie. Outre que l'utilité des vieilles ferrailles ne saurait être très considérable,[5] je doute qu'il possède effectivement le secret dont il se vante.

Au reste, on me mande de Vienne[6] que le nonce du Pape à Varsovie a reçu ordre de quitter la Pologne et de se retirer à Troppau en Silésie. Cet avis m'a fait d'autant plus de plaisir que, s'il est fondé, le comte Panin n'aura plus besoin, ainsi que selon mes lettres de Pétersbourg[7] il avait dessein de faire, de se saisir de sa personne pour le faire transporter dans un endroit où il n'y aurait plus rien à appréhender de ses intrigues et de ses instigations.

D'ailleurs je serais bien aise de savoir combien de temps les troupes

[1] Vergl. Nr. 17087. — [2] Vergl. Nr. 17082. — [3] Moret beabsichtigte, einen Postwagenverkehr in Polen einzurichten; er bot dem König von Preussen in einem Schreiben an Benoît, d. d. Warschau 28. Februar, seine Dienste an. — [4] Vergl. Preuss, Friedrich der Grosse, Bd. III, S. 22 f. — [5] Es handelt sich um ein Project für Verwerthung alten Eisens. — [6] Vergl. Nr. 17087. — [7] Vergl. Nr. 17087 und 17088.

russiennes comptent de rester encore en Pologne,[1] et vous aurez soin de vous en informer sous main et sans le moindre éclat, pour m'en faire ensuite votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

17090. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 mars 1768.

Les propos que le sieur de Saldern vous a tenus, selon le rapport que vous m'en avez fait du 1er de ce mois,[2] me paraissent très inconsidérés et marquent autant de vanité que de sottise de sa part. Vous agirez néanmoins, de votre côté, tout comme si vous ne les lui aviez jamais entendu tenir, et n'en parlerez ni n'en ferez confidence à personne. Pareille conduite me fait présumer que tous les changements que le sieur de Saldern vient d'effectuer à la cour de Danemark par son ascendant sur l'esprit du Roi,[3] ne se soutiendront guère, mais qu'ils seront culbutés et réformés aussitôt qu'il aura quitté ladite cour.

Nach dem Concept. Federic.

17091. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 mars 1768.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous ferez très bien de ne pas regarder d'un œil indifférent le traité d'alliance qui est sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid, mais de continuer vos recherches pour en approfondir le contenu.[4] Si elles ont effectivement envie d'en venir à une conclusion, elles s'entendront facilement sur les principaux articles et trouveront bien moyen d'aplanir les difficultés qu'une telle liaison pourrait rencontrer.

Quant à mon traité de commerce avec le Portugal,[5] je verrai par le contre-projet que le comte d'Acunha vous a fait espérer dans peu, la nature des propositions que sa cour me fera, et vous aurez soin de me le faire parvenir aussitôt que vous pourrez.

[1] Vergl. Nr. 17088. — [2] Vincke berichtete, dass Saldern das Benehmen Christians VII. und seiner Minister, mit Ausnahme Bernstorffs, gemissbilligt habe, und dass er glaube, Dänemark für das russische System gewonnen zu haben. „Il s'expliquait généralement en termes peu mesurés et en vrai dictateur, disant qu'il était fatigué de gouverner plus longtemps cette cour.“ — [3] Vergl. Nr. 17086. — [4] Thulemeier betrachtete die Anbahnung eines directen Handelsverkehrs zwischen Oesterreich und Spanien als Hauptzweck des Vertrags (vergl. Nr. 17021 und 17061) und wies auf die dem Abschluss entgegenstehenden Schwierigkeiten hin, die in den beiderseitigen Handelsverhältnissen lagen. — [5] Vergl. oben S. 5 und Bd. XXVI, 395.

Au reste, il m'est revenu que la maison d'Autriche cherche de nouveau à négocier un emprunt considérable en Hollande, et comme je serais bien aise de savoir s'il y a apparence qu'elle réussisse dans cette négociation, vous n'oublierez pas de vous en informer sous main et de me faire part de tout ce que vous pourrez apprendre sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

17092. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 11. März 1768.

Ich habe Euer Schreiben vom 1. des letztverwichenen Monates Februarii richtig erhalten und wiederhole Euch hierauf nochmalen in Antwort, wie Ihr Euch genauer unter der Hand erkundigen sollet, auf was Art und bei wem der russische Minister seine Corruptions im Serail angebracht, damit, wann es künftig nöthig wäre, ebenfalls bei der Pforte einige Corruptions machen zu müssen, wir in diesem Fall uns darnach richten und so viel von denen Russen profitiren, dass man wenigstens wisse, wie man sich darunter zu fassen habe.[1]

Uebrigens bin Ich vorjetzo, da der Reichstag in Polen zu Ende gehet, wegen der zu befürchtenden Unternehmungen derer Türken nicht sonderlich mehr embarrassiret. Inzwischen müsset Ihr doch nicht unterlassen, beständig auf die dortige Insinuations des französischen Ministri bei der Pforte ein wachsames Auge zu haben, um allenfalls die daraus übel zu besorgende Folgen gehörig und in Zeiten vorbeugen zu können.

Nach dem Concept. Friderich.

17093. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 mars 1768.

J'apprends avec plaisir par la lettre du grand-maître de Malte[2] que je vous renvoie ci-joint, et dont vous m'avez expliqué le contenu par votre rapport du 10 de ce mois,[3] que ce prélat s'est déclaré très favorablement sur la proposition que vous lui avez faite, d'accréditer auprès de moi le chevalier comte de Sinzendorf pour avoir soin des affaires politiques de cet ordre. Les difficultés qu'il fait paraître de le faire dès à présent, sont aussi de nature que j'ai lieu de me flatter qu'en lui réitérant vos instances à cet égard, vous n'aurez nulle peine

[1] Vergl. Nr. 17044. — [2] D. d. Malta 11. Januar. — [3] Obgleich nach Ordensgebrauch nur solche Ritter zu Gesandten ernannt würden, die „procureurs économes" seien, hatte sich der Grossmeister bereit erklärt, bei Sinzendorf eine Ausnahme zu machen, sobald die „Procuration" des für Schlesien bevollmächtigten Grafen Saurma abgelaufen sei. Vergl. Nr. 17013.

de les écarter et d'engager le grand-maître à ne pas attendre que la procuration du chevalier Saurma soit expirée, pour déférer à ma demande.[1]

Der König stellt seine Antwort auf das ihm übersandte Schreiben der Churfürstin-Wittwe von Sachsen[2] in Aussicht.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17094. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 11 mars [1768].

Mon cher Frère. Vous avez bien raison de croire que les projets des hommes sont aussi fragiles que tout leur être; on le remarque dans des bagatelles comme dans les grandes choses.[3] Les causes secondes qui se mêlent de tout, et que nous ne pouvons pas toutes connaître, nous trompent à tout moment dans nos conjectures et nous obligent souvent de faire le contraire de ce que nous voudrions. Je suis cependant fort fâché, mon cher frère, du mauvais temps qui nous a surpris à la campagne. Le froid que nous sentons ici, ne diffère guère de celui de l'hiver passé, et il paraît presque que cette année nous n'aurons aucun printemps.

Il y a eu un tremblement de terre à Vienne assez violent;[4] la cour impériale a été sur le point de quitter Vienne. La petite ville de Neustadt, où se trouve la fondation de l'école militaire, a été le plus endommagée; toutes les maisons, à ce qu'on prétend, s'en ressentent. Notre sable au moins a cet avantage qu'il ne tremble pas, et que nous nous retrouvons positivement le matin, où nous étions la veille. Mais, mon cher frère, passez cet article; ce sable ne gagnerait pas, au reste, son procès contre les terres grasses.

On me mande de Russie que, dès lors que la diète de Pologne sera séparée, l'impératrice de Russie se propose de ne plus tracasser.[5] J'en bénis le Ciel, car elle aurait infailliblement lassé la patience de ses voisins, en continuant comme elle a commencé. On nous flatte ici de l'apparition de M. de Saldern, qui, après avoir fait le dictateur à Copenhague,[6] s'en retourne en Russie.[7] C'est un homme entier et haut; j'aime mieux qu'il passe par ici, que s'il avait pris le chemin de Stockholm, où il aurait pu causer beaucoup de chagrin à ma sœur.

[1] Das demgemäss von Finckenstein an den Grossmeister aufgesetzte Schreiben ist Berlin 12. März datirt. — [2] D. d. Dresden 7. März. — [3] Anknüpfend an die Ungunst der Witterung schrieb Prinz Heinrich, Rheinsberg 7. März: „Cela me donne lieu de réfléchir sur toutes les contradictions qu'on rencontre jusque dans les moindres projets, et que, si nous sommes libres dans nos pensées, nous sommes toujours assujettis à une certaine fatalité, qui souvent dérange les entreprises les plus sérieuses tout comme elle interrompt les actions de pur agrément." — [4] Vergl. S. 76. — [5] Vergl. Nr. 17088. — [6] Vergl. Nr. 17090. — [7] Bericht Borckes, Kopenhagen 20. Februar.

Daignez ajouter foi aux sentiments d'amitié, de tendresse et d'estime avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17095. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 mars 1768.

Par tout ce que vous m'avez marqué jusques ici, et encore dans votre dernier rapport du 5 de ce mois, on peut juger qu'il y aura des intrigues sans fin à la cour où vous êtes; que le départ du sieur de Saldern en sera l'époque, et que les ministres et autres personnes en place tâcheront de se culbuter l'un après l'autre. Vous n'oublierez donc pas d'y prêter toute l'attention imaginable pour m'en faire ensuite un rapport fidèle et détaillé.

Nach dem Concept.

Federic.

17096. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 mars 1768.

A mon avis, l'Empereur a grande raison d'être mécontent de la conduite du Conseil aulique, et de penser à une réforme dans ce collège.[1] Je doute cependant qu'il y réussisse; et comme je serais bien aise de connaître plus particulièrement le nommé Borié, qui doit être le principal promoteur des suggestions qu'on a faites à Sa Majesté Impériale contre ce collège, vous n'oublierez pas de me rapporter quel homme c'est, quel poste il occupe et par quel canal il a su se concilier la confiance de Sa Majesté.

Au reste, je vous sais beaucoup de gré des autres particularités que vous m'avez mandées par votre rapport du 5 de ce mois.[2]

Nach dem Concept.

Federic.

17097. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 mars 1768.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par le rapport que vous m'avez fait le 5 de ce mois, et qui m'a été exactement remis, l'heureuse

[1] Es handelt sich um das Verbot der Annahme von Geschenken, vergl. Nr. 16968. — [2] Rohd berichtete über eine Anleihe des sächsischen Hofes in Genua.

fin de la présente Diète en Pologne.[1] J'aurais cru qu'après avoir terminé celle-ci, il n'aurait pas été nécessaire d'en assembler, pour le moins de trois ans, une nouvelle; mais s'il faut la convoquer derechef l'automne prochain, il est fort à présumer qu'alors les troubles recommenceront aussi de plus belle dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 098. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 mars 1768.

Selon la dernière dépêche du comte de Solms du 26 février dernier, l'impératrice de Russie ne paraît nullement disposée à subvenir, par une gratification extraordinaire, au payement des dettes du prince Dolgoruki, et le comte Panin a paru même fort surpris du grand crédit que ce ministre a trouvé auprès de mes sujets.[2] J'ignore, à la vérité, jusques où se montent les sommes qu'ils lui ont avancées, mais ils feront très bien de ne pas s'embarquer plus avant avec lui, et vous aurez soin d'en avertir, sous main et sans le moindre éclat, tous ceux de ses créanciers qui sont parvenus à votre connaissance.

Quant aux nouvelles instructions que le comte de Solms demande par la même dépêche relativement aux nouvelles difficultés que la ville de Danzig fait de rendre les déserteurs de mon armée,[3] vous êtes parfaitement informé de mes sentiments à cet égard, et vous n'oublierez, par conséquent, pas de l'instruire en conséquence et de le diriger dans les représentations qu'il conviendra de faire là-dessus à la cour de Russie.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

17 099. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 mars 1768.

J'ai reçu votre rapport du 26 de février dernier, et quoique je ne prétende pas justifier la dissipation du prince Dolgoruki,[4] il me semble cependant qu'ayant été obligé de défrayer le chancelier Woronzow et le général Rasumowsky avec leurs très nombreuses suites pendant tout le séjour qu'ils ont fait à Berlin,[5] cette dépense mérite quelque con-

[1] Benoît berichtete, „que tout vient de finir ici dans le moment présent, que Diète et Confédérations ont été congédiées, et qu'on chante le *Te Deum*. Il faudra voir à présent quelle conduite les Polonais tiendront envers les Dissidents aux Diétines qui doivent précéder la Diète ordinaire du mois du novembre prochain.“ — [2] Vergl. Nr. 17099. — [3] Vergl. Nr. 17099. — [4] Vergl. dafür Nr. 17020 und 17098. — [5] Woronzow war im October und November 1745, im Juli 1746, im October 1763 und vom November 1764 bis Januar 1765 in Berlin gewesen (vergl. Bd. IV, 412; V, 582; XXIII, 547; XXIV, 427), Rasumowsky Juni 1765 (vergl. Bd. XXIV, 206. 207).

sidération et lui peut servir, en quelque façon, d'excuse pour demander une gratification extraordinaire. D'ailleurs, on ne saurait attribuer le crédit qu'il a trouvé, qu'à la renommée généralement établie de la générosité de l'impératrice de Russie envers ses ministres, et il n'est pas surprenant que, sous de telles auspices, le Prince ait trouvé bien des gens disposés à lui avancer l'argent dont il a eu besoin pour faire face à ses dépenses extraordinaires.[1]

Quant aux nouvelles difficultés que la ville de Danzig fait de rendre mes déserteurs, je me réfère aux instructions que vous recevrez sur ce sujet par mon département des affaires étrangères,[2] qui, étant au fait de tout, ne tardera pas de vous les faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

17100. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 mars 1768.

Il me paraît, par tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 2 de ce mois, que le règne du chevalier Pitt touche à sa fin, et qu'on doit s'attendre à le voir sortir au premier jour du ministère britannique. Par conséquent, ma volonté est que vous devez me faire présentement un portrait fidèle et exact du caractère du duc de Grafton,[3] qui, selon vous, doit jouir maintenant de toute la confiance du Roi et du plus grand crédit parmi sa nation, afin que je puisse conjecturer au moins, par le tableau que vous m'en ferez, à quoi on peut s'attendre de la part de cet homme-là, lorsqu'il sera parvenu à jouer le principal rôle dans sa patrie.

Nach dem Concept. Federic.

17101. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 mars[4] 1768.

Votre rapport du 8 de ce mois, qui m'a été exactement remis, n'exigeant aucune réponse particulière de ma part, je me borne aujourd'hui à vous dire que mon intention est que, lorsque vous ap-

[1] Am 1. April schreibt der König an Solms, dass Schweigger eine Forderung an Dolgoruki im Betrage von 21300 Thlrn. dem Hofbankier Clement an Zahlungsstatt überlassen habe. „Comme par là j'y suis intéressé en quelque façon, vous me direz votre sentiment sur les mesures à prendre pour en obtenir le prompt payement." Das Bankhaus Schweigger, in Berlin und Petersburg ansässig, vermittelte den Handel zwischen Preussen und Russland. — [2] Vergl. Nr. 17098 und S. 30. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 401; XXV, 370; XXVI, 367. — [4] Das Tagesdatum nach der Antwort Thulemeiers, Haag 25. März. In der Vorlage verschrieben: „8".

prendrez à vos lieux quelque chose concernant les suites que les excommunications du Pape[1] pourront produire, vous ne devez pas manquer de m'en informer par vos rapports ultérieurs.

Nach dem Concept. Federic.

17102. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 mars 1768.

J'ai été bien aise de m'apercevoir, par tout ce que votre rapport du 1er de ce mois comprend, qu'on ne parviendra pas sitôt à pouvoir assembler une Diète extraordinaire en Suède.[2] Je suis du sentiment que tout ce qui peut arriver de mieux et de plus salutaire pour ce royaume, c'est qu'une pareille Diète n'ait pas lieu, parceque par là tout y restera sur un pied tranquille, et, par cette seule raison, je verrai toujours avec plaisir qu'on ne puisse réussir à la faire assembler.

Nach dem Concept. Federic.

17103. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 mars 1768.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et suis bien persuadé que le voyage du roi de Danemark pour faire le tour de l'Europe,[3] lequel vous m'annoncez comme résolu et décidé, souffrira plus d'un changement encore, avant d'être mis en exécution, vu l'inconstance et la variation à laquelle toutes les affaires me paraissent être sujettes à la cour où vous vous trouvez.

Nach dem Concept. Federic.

17104. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 mars 1768.

Les arrangements de la maison d'Autriche pour l'établissement de sa marine,[4] dont vous continuerez cependant à me faire connaître tous les détails qui parviendront à votre connaissance, ne m'embarrassent nullement, et je les regarde même avec beaucoup d'indifférence.

Ce qui me paraît mériter bien plus mon attention, c'est la compagnie

[1] Ferdinand I., Herzog von Parma, Enkel des Königs von Frankreich, war wegen der Ausweisung der Jesuiten excommunicirt worden. — [2] Vergl. Nr. 17078. — [3] Der erste Aufenthalt sollte in Berlin gemacht werden, vergl. S. 94. — [4] Rohd berichtete, Wien 9. März, dass die Flotte in Triest, die nur aus zwei Schiffen bestehe, um weitere zwei vermehrt werden und zusammen mit der toscanischen im adriatischen und Mittelmeer kreuzen solle; die Flotte werde viel kosten, aber im Grunde nur „une espèce de poupée“ bedeuten.

de commerce qu'elle établit en Bohême.[1] En effet, si la cour de Madrid a la moindre prédilection pour cette compagnie, elle accordera sans peine la préférence aux toiles de Bohême, et, avec le temps, cette branche de commerce pourrait bien sortir des mains de mes sujets de Silésie ou souffrir du moins quelque échec considérable. Vous ferez donc très bien de suivre cette affaire de près, sans cependant en témoigner quelque inquiétude, et ce sera toujours un très grand avantage pour mes sujets, si l'on pouvait trouver moyen de la faire échouer.

Quant à l'augmentation des troupes saxonnes, il y a toute apparence qu'il ne faut l'attribuer qu'au désir de l'Administrateur de remettre à l'Électeur, son neveu, le militaire, ainsi que toutes les autres parties du gouvernement, en bon ordre; aussi cette augmentation n'ira pas à 36 000 hommes, ainsi que le comte Vitzthum[2] l'a voulu persuader au prince de Kaunitz, mais seulement à 24 000, ce qui fera à peu près le pied sur lequel l'armée saxonne a été autrefois.

Au reste, le comte de Sinzendorf, chevalier de Malte, qui est actuellement ici,[3] a voulu assurer à quelqu'un qu'il n'y avait absolument que le prince Kaunitz qui me fût contraire à sa cour, et que, comme les démarches des Russes en Pologne ne sauraient convenir ni à mes intérêts ni à ceux de la cour de Vienne, il se faisait fort de culbuter un ministre aussi malintentionné et d'amener cette cour à des dispositions plus favorables et peut-être même au point de se lier avec moi plus étroitement par une alliance.

J'avoue que ces discours m'ont paru fort extravagants. En effet, comment s'imaginer qu'un homme comme lui soit jamais en état de culbuter un ministre aussi accrédité que le prince de Kaunitz, qui a été son protecteur, et avec lequel il a été si intimement lié? D'ailleurs, il me paraît tout aussi peu concevable que la cour de Vienne veuille entrer en alliance avec moi pour s'opposer aux Russes. Je suis donc plutôt tenté de croire qu'il n'a tenu ces propos que pour sonder le terrain et apprendre ce qu'on y répondrait. Ce n'est aussi nullement à moi immédiatement qu'il s'est expliqué de la sorte, mais à d'autres, par manière de conversation, et qui m'en ont fait rapport. Tout ce que je crois pouvoir en inférer, c'est que la cour de Vienne est souverainement mécontente de la tournure que, par les soins de la Russie, les affaires ont prise en Pologne, et que le susdit comte de Sinzendorf a avancé des choses que d'autres se garderaient bien de publier. Aussi ne vous fais-je part de cette anecdote que pour votre direction et pour vous mettre sur les voies de pénétrer de plus en plus les desseins de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17060 und 17061. — [2] Der chursächsische Gesandte in Wien. — [3] Vergl. S. 76. Berichte Sinzendorfs über seinen Aufenthalt in Berlin liegen im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien nicht vor.



17105. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 mars 1768.

Votre rapport du 11 de ce mois m'a été exactement remis. On avait débité, au départ du prince Frédéric de Hesse-Cassel de la cour de Danemark, que ce Prince y retournerait pour sûr au bout de quelque temps; mais, s'il est vrai, comme vous me le marquez, qu'il soit résolu d'entrer présentement au service de la république de Hollande,[1] je crois que c'est le parti le plus raisonnable pour lui qu'il puisse prendre.

On vient de me mander que la cour de France avait fait publier une défense générale dans toutes ses provinces que personne, sans distinction, ne devait sortir, sous peine de vie, du royaume.[2] Comme je suis curieux de savoir si cet avis est fondé ou non, vous ne manquerez pas de m'informer exactement de tout ce qui pourra parvenir, à ce sujet, à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

17106. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 17 mars 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 2 de ce mois votre arrivée à Berne,[3] et que vos compatriotes continuent dans les mêmes bonnes dispositions par rapport aux affaires de Neuchâtel.[4] Je suis persuadé que, les auteurs des troubles se trouvant, à l'heure qu'il est, absents, mon président de Derschau[5] ne trouvera pas de grandes difficultés d'engager le reste à se soumettre à la sentence de votre République, et j'espère que le bruit qui court que les Français ont soufflé au feu pendant votre absence auprès du Conseil de Berne,[6] est destitué de fondement.

Quant à l'emprunt que vous êtes chargé de négocier,[7] vous avez parfaitement bien fait de remettre la distribution des présents jusques à ce que vous puissiez porter un jugement plus solide sur la tournure que les affaires prendront, et, supposé que votre négociation ait le succès désiré, il y a cependant apparence qu'elle pourrait bien traîner jusques à la fin de l'année.

Au reste, on prétend que les Français ont abandonné les ouvrages qu'ils avaient fait construire sur les frontières de Genève,[8] et j'ai

[1] Als Generallieutenant und Chef eines Dragonerregiments. — [2] Vergl. Nr. 17106. — [3] Vergl. S. 40. — [4] Bern fällte den Schiedsspruch in den Neuchâteller Händeln, vergl. Bd. XXVI, 402. — [5] Der von dem König nach Neuchâtel entsandte Commissar. — [6] Vergl. Nr. 17004. — [7] In Bern, vergl. Bd. XXVI, 158. — [8] Vergl. Bd. XXVI, 158. 174.

d'autant moins de peine à y ajouter foi que, dès qu'une fois les différends qui y ont donné lieu,[1] seront aplanis, tout prétexte manquera à cette couronne de s'en mêler davantage.

Un autre avis, bien plus important, porte qu'on a défendu, sous peine de la corde, aux habitants de France de sortir de ce royaume, et comme je serais bien aise de savoir au juste ce qui en est, vous aurez soin de vous en informer sous main et de me mander tout ce qui pourrait vous revenir sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 107. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 mars 1768.

Les ministres anglais ont à faire avec trop de têtes turbulentes pour ne pas trouver dans leur administration à tout bout [de] champ des difficultés, comme vous marquez par votre rapport du 4 de ce mois qu'ils en rencontrent continuellement.[2]

Comme je suis persuadé que vous aurez sûrement entendu parler à vos lieux d'un traité de commerce qu'on m'a voulu assurer être actuellement sur le tapis entre la cour impériale et celle d'Espagne,[3] et que je suis curieux de savoir si l'avis qu'on m'en a voulu donner, est fondé ou non, vous ne manquerez [pas] de m'informer exactement de tout ce qui pourra parvenir à ce sujet à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 108. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 mars 1768.

Ayant réfléchi encore, après vous avoir déjà répondu à votre dernier rapport,[4] sur ce que vous m'avez marqué du mécontentement des ministres anglais par rapport au bill qui a été passé dernièrement, et qui fixe la durée des Parlements d'Irlande pour sept ans, je veux bien vous dire là-dessus que je ne saurais comprendre pour quelle raison pareil bill peut déplaire au ministère britannique. Il me paraît qu'il devrait, au contraire, être très satisfait d'un tel arrangement qui lui

[1] Die Verfassungsstreitigkeiten zwischen Rath und Bürgerschaft von Genf, um deren Beilegung Frankreich mit Zürich und Bern ersucht worden war. — [2] Nach Maltzans Bericht waren die englischen Minister mit den Angelegenheiten in Irland und besonders mit dem Benehmen des Vicekönigs Townshend (vergl. Bd. XXVI, 225) unzufrieden, der sie dadurch in grosse Verlegenheit gebracht habe, dass er, aus Gefälligkeit gegen die Iren, die Annahme eines Gesetzentwurfes nicht verhinderte, laut dessen die Dauer der Mandate im irischen Parlament auf sieben Jahre festgesetzt wurde. — [3] Vergl. Nr. 17 104. — [4] Vergl. Nr. 17 107.

procure, selon moi, du relâche tant pour les intrigues que pour les corruptions qu'il est obligé d'essuyer et de faire à chaque nouvelle assemblée de Parlement. Et comme je souhaite de savoir de vous quelle peut être la véritable cause qui occasionne le mécontentement des ministres contre ce bill, vous ne manquerez pas de me dire votre sentiment et ce que vous pensez là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 109. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam,] 18 mars 1768.

Madame ma Sœur. Je vois que Votre Altesse Royale désapprouve la rigidité de la doctrine de Zénon,[1] et qu'Elle y préfère une philosophie plus douce. Vous n'avez, Madame, rien à craindre que les Stoïciens trouvent de nos jours autant de disciples qu'ils en eurent autrefois. Le public est généralement plus porté pour les maximes d'Épicure mal expliquées, et supposé que les Stoïciens m'eussent rangé sous leurs lois, je crois que les arts et les sciences n'auraient pas raison de regretter beaucoup la perte d'un dilettante, d'un amateur, comme moi. Il est certain que pour qui aurait le bonheur de vivre, Madame, dans les endroits que vous habitez, aurait de la peine à convenir qu'il n'y ait pas du bonheur à vous entendre, et du malheur, à se trouver privé de votre présence. Caton même avouerait que c'est un mal réel de vivre loin des personnes que la voix publique élève au-dessus des autres. Je ressens cette privation, et je vois que le Stoïcisme me serait avantageux pour m'aider à me faire une raison sur ma position actuelle; mais la chair et le sang sont fragiles, et l'homme est plus sensible que raisonnable.

J'avoue à Votre Altesse Royale que j'ai ressenti quelque joie en apprenant que j'ai un nouveau confrère excommunié comme moi: le duc de Parme vient de l'être,[2] et je ne sais pas trop comme la cour de Rome se trouvera d'avoir assez indiscrètement lancé ses foudres jadis si redoutables. Il me semble que les conjonctures ne sont pas favorables à une pareille démarche, et que c'est décréditer une formule soutenue par un crédit idéal, de l'employer au moment que ce crédit tombe et s'affaiblit généralement. Les anciens guerriers ont été plus circonspects, car, dès qu'on commença dans les armées à faire usage de la poudre, on abandonna les piques et les autres armes offensives insuffisantes pour résister aux armes à feu. Selon cette conduite il me semble que la cour de Rome devrait mettre en ligne de compte les progrès de tant d'ouvrages philosophiques qui répandent la lumière de tous côtés en Europe, et ne pas déclarer son impuissance par des entre-

[1] Vergl. dafür das Schreiben der Churfürstin-Wittwe, Dresden 7. März, in den Œuvres, Bd. 24, S. 150. — [2] Vergl. S. 84.

prises qui la couvriront de confusion et décèleront son décrédit. Peut-être, Madame, que tout ceci n'est pas théologiquement orthodoxe, mais daignez vous souvenir que je ne suis pas du nombre de ceux que le Saint-Esprit daigne inspirer, et que je ne raisonne que selon les facultés d'une raison dépravée. Cette raison, très suffisante pour la conduite ordinaire, ne l'est pas assez pour des matières surnaturelles, incompréhensibles autant qu'intelligibles. J'attends donc en silence ce qui arrivera de mon confrère l'excommunié, et c'est au Saint-Esprit qui a dicté l'excommunication, à sauver le Saint Siège des affaires qu'elle lui attirera.

Votre Altesse Royale a bien raison de dire qu'il semble que l'homme soit né l'ennemi de son repos; c'est qu'il a reçu un esprit d'inquiétude qui le rend mécontent du présent et lui figure un bonheur imaginaire dans l'avenir. Les hommes ont été tels dans tous les siècles, ce qui a donné lieu à des révolutions fréquentes et à ces changements continuels dans les États. Ces Génévois ont cependant réduit leurs magistrats à entrer en composition avec eux.[1] Leur fermeté ou bien leur obstination vigoureuse l'a emporté même sur ceux qui s'étaient chargés de l'arbitrage de leurs différends. Ils ont déclaré qu'ils mettraient plutôt le feu à leur ville et s'enseveliraient sous ses ruines, que de céder à leur Conseil, et comme c'étaient des forcenés capables d'exécuter ces menaces, l'amour de la patrie a prévalu et les magistrats ont mieux aimé céder aux prétentions du peuple que de contribuer à la ruine de leur République.

Je commence à croire que l'épidémie de cette inquiétude s'est communiquée à mon esprit, car je sens, comme les Génévois, qu'il manque quelque chose au contentement de mon cœur. C'est le portrait illustre d'une grande Princesse qui avait eu la bonté de me le promettre,[2] et dont je voulais orner ma chambre, pour lui rendre un culte religieux et dire au moins à cette toile ce que la modestie de l'original m'empêche de lui exprimer. Si Votre Altesse Royale connaît cette Princesse, je La supplie de lui faire ressouvenir de ce qu'elle a daigné [promettre]. Cela ajoutera encore, s'il se peut, aux sentiments d'admiration et de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

17110. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 19 mars 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois et, par tout ce que vous me dites, j'ai lieu de juger qu'on aura bien de la peine à mettre le duc

[1] Vergl. Nr. 17106. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 306.

de Württemberg à la raison. Cependant je ne perds pas encore toute espérance d'y parvenir, et, pourvu que, comme vous le remarquez très bien, la cour de Vienne voulût appuyer nos instances,[1] je suis persuadé que ce Prince serait à la fin obligé de s'y prêter. C'est dans cette vue que je ferai proposer aux cours de Londres et de Copenhague d'en écrire encore une fois, conjointement avec moi, à celle de Vienne pour voir s'il n'y a pas moyen de la porter à s'employer plus sérieusement dans cette affaire et à engager par là le Duc à se prêter aux propositions d'accommodement que le bien de son pays paraît exiger.[2] J'aurai soin de vous faire avertir du succès de ces nouvelles instances.

Nach dem Concept. Federic.

17111. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1768.

Le dernier rapport du comte de Schulenburg du 5 de ce mois vous aura déjà appris le peu d'espérance qu'il a d'avancer l'accommodement entre le duc et les états de Württemberg, ainsi que la situation désagréable où il continue à se trouver vis-à-vis du ministre de Danemark.[3]

Comme je suis fort de son avis que tout irait mieux, si la cour de Vienne voulait appuyer, comme il faut, nos instances,[4] vous aurez soin de faire sonder les cours de Londres et de Copenhague si elles ne trouvaient pas convenable d'en requérir de nouveau, conjointement avec moi, celle de Vienne, afin de l'engager à s'employer plus sérieusement dans cette affaire et rendre par là le duc de Württemberg plus docile à se prêter au plan d'accommodement que le bien de son pays paraît exiger.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17112. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 12. März: „Dans le temps que tout était fini ici, et que chacun pensait que la Pologne serait entièrement tranquille,[6] il nous est tout à coup parvenu un bruit sourd d'une nouvelle Confédération qui se formait en Ukraine. Comme on a si souvent répandu de ces sortes de nouvelles, on n'a point fait attention

[1] Vergl. Nr. 17053. — [2] Vergl. Nr. 17111. — [3] Schulenburg berichtete, dass Rohds Lage gegenüber Bachof von Echt (vergl. S. 52. 53) genau der seinigen dem Baron von Eyben gegenüber entspreche. „La façon d'agir de celui-ci est telle que, sans le concours de la cour de Hanovre, qui ne manque jamais d'entrer dans tout ce que je propose de la part de Votre Majesté, tout irait aussi mal que possible." — [4] Vergl. Nr. 17110. — [5] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an das churbraunschweigische Ministerium wie der Ministerialerlass an Vincke für den dänischen Hof sind Berlin 22. März datirt. — [6] Vergl. Nr. 17097.

à celle-ci, par la persuasion où l'on était qu'il n'y aurait personne d'assez hardi pour hasarder une démarche pareille. Mais la commission de guerre ayant reçu, il y a deux jours, un rapport du régimentaire de l'Ukraine Dzieduszycki, qui porte en substance qu'il s'était rassemblé dans le palatinat de Braclaw sur les frontières de Turquie une troupe de 4 à 500 personnes de toute espèce qui allaient de village en village prêcher la croix, et qui publiaient qu'ils allaient former une Confédération pour la religion et pour la liberté, encourageant tout vrai croyant et tout bon patriote à se joindre à eux, il paraît que cette affaire pourrait peut-être devenir plus sérieuse qu'on ne se l'imagine.“ Weitere Berichte seien aus dortiger Gegend angelangt, mit Einzelheiten, die stark übertrieben seien. „Ceux-ci marquent que le staroste Warecki Pulawski[1] et le sieur Krasinski, chambellan de Rozan, frère de l'évêque de Kamieniec, sont à la tête de cette troupe; que ces gens n'avaient, à la vérité, pas encore élu de maréchal, mais qu'ils enlevaient tous les soldats des seigneurs particuliers de ces environs pour former un corps de troupes déjà armées et exercées, et que quatre — les autres disent six — compagnies de uhlans polonais s'étaient déjà joints à ces fanatiques; qu'ils avaient un bon nombre de Tartares et de Haydamaks avec eux, et que le kan des Tartares[2] lui-même semblait vouloir prendre fait et cause en tout ceci pour soutenir ces mécontents; qu'ils répandaient de l'argent à pleines mains.“ Daraufhin habe Dzieduszycki Befehl erhalten, mit den ihm unterstehenden Truppen jene Schaaren zu zerstreuen, bevor sie eine Conföderation bilden könnten.

Die Russen wollen sich vor eingegangener Weisung aus Petersburg in nichts mischen, „parceque c'est trop près des frontières de Turquie“.

Benoît sieht den Anlass zu diesen Unruhen in militärischen Anordnungen, die auf dem letzten Reichstag vorgeschlagen waren; die Nachricht von ihrer hernach erfolgten Ablehnung würde voraussichtlich die Ruhe wiederherstellen. „Les esprits turbulents cherchent de nouveau du mystère dans tout ceci et font courir le bruit que ces attroupements se trouvent appuyés par quelque puissance étrangère et principalement par les Turcs. Ils sont assez méchants pour insinuer que Votre Majesté même les soutenait en cachette. Quelque absurde que soit cette manœuvre de leur part, la petite noblesse de ce pays est assez simple pour se laisser blouser par ces sortes de discours fabuleux et pour se laisser entraîner dans des pas glissants. Enfin, au cas que cet embrouillement continue, nous ne manquerons pas d'en être instruits.“ Der letzte Bericht sei vom 27. Februar datirt, „ce qui me fait presque croire qu'on s'y est apaisé“.

Potsdam, 20 mars[3] 1768.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et suis bien persuadé que les mécontents en Pologne sont les seuls et peut-être uniques auteurs des mouvements que vous me marquez qu'il doit y avoir actuellement en Ukraine, et que ce sont aussi les mêmes qui font passer ces troubles pour plus considérables et d'une plus grande importance qu'ils ne le sont sans doute effectivement. Mais quoi qu'il en soit, il est toujours sûr et certain qu'un tel incident vient très mal à propos, à l'heure qu'il est, puisqu'il fournira à coup sûr un prétexte plausible pour faire prolonger le séjour des troupes russes en Pologne, qui, dans ce cas, n'en sortiront vraisemblablement pas sitôt.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] So. Joseph Pulawski war Starost von Warka. — [2] Makssud Geray. — [3] Vom 20. März ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 222.

17 113. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 mars 1768.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je suis véritablement charmé d'apprendre par votre apostille le riche parti que le comte Panin est sur le point de faire avec la comtesse de Scheremetjew. Vous n'oublierez pas de lui en faire un compliment de félicitation de ma part et de lui faire connaître, dans les termes les plus flatteurs, combien je m'intéressais à sa fortune et à son bonheur.

Quant aux affaires de Pologne, la copie ci-jointe[1] vous fera voir qu'il s'est formé une nouvelle Confédération en Ukraine, dans le temps même qu'on avait lieu à s'attendre à voir la tranquillité rétablie dans ce royaume.

On ajoute[2] qu'il y avait beaucoup d'apparence que c'était le chevalier Tott, résident de France en Crimée,[3] qui excitait ces troubles par ses manigances secrètes, et qu'il avait peut-être induit le kan des Tartares à donner quelque espèce de soutien à ces nouveaux attroupés. On fonde ce soupçon principalement sur ce que ce résident a été témoin du mécontentement des habitants de Pologne, et que, supposé qu'effectivement il y ait quelque argent répandu, ce ne saurait être que de ses mains qu'ils le puissent recevoir.

J'avoue cependant que j'ai de la peine à me persuader que le kan des Tartares soit effectivement entré pour quelque chose dans cette Confédération, et encore moins qu'on ait sujet d'en appréhender les suites. Ce que je souhaiterais le plus, c'est que les Russes n'approchassent pas trop leurs troupes des frontières des Turcs, et qu'ils dirigeassent plutôt toutes leurs démarches de façon que ni le Kan ni la Porte ne puissent en prendre occasion de se mêler des affaires de Pologne et de susciter ainsi de nouveaux troubles.

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 114. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 mars 1768.

Si, ainsi que vous me le marquez dans votre dernière dépêche du 12 de ce mois, on continue à Vienne à mettre l'état militaire sur un pied mobile et propre à entrer, en cas de besoin, en campagne,[4] je puis vous assurer, à mon tour, que nous ne restons pas non plus les

[1] Der in Nr. 17 112 abgedruckte Theil des Berichtes von Benoît, Warschau 12. März. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 12. März. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 311. — [4] Rohd berichtete, dass der Hof von Lacys Maassnahmen eine Steigerung der Kriegstüchtigkeit des Officiercorps erwarte. „C'est ainsi qu'on continue ici en toutes choses à mettre l'état militaire sur un pied mobile et prêt à pouvoir, s'il le faut,

bras croisés, et que nous faisons tous les préparatifs nécessaires pour les cas imprévus qui pourraient arriver dans la suite.

Le comte de Sinzendorf continue toujours à tenir les mêmes propos dont je vous ai fait part par un de mes ordres précédents,[1] et je suis presque tenté à croire qu'il y est autorisé, soit par l'Empereur lui-même, soit par le prince de Kaunitz, afin de voir comment ils seront reçus, et ce qu'on lui répondra. Ce que je crois en pouvoir inférer avec plus de certitude, c'est que mon alliance avec la Russie donne un chagrin mortel à la cour de Vienne, et qu'elle serait bien charmée de pouvoir susciter quelque refroidissement entre l'impératrice de Russie et moi.

Au reste, il s'est formé en Ukraine une nouvelle Confédération, dont la copie ci-jointe[2] vous apprendra les détails.

In gleicher Weise wie Solms (vergl. Nr. 17113) wird Rohd nach dem Berichte Benoîts, d. d. Warschau 12. März, von den Umtrieben Totts bei dem Tartarenchan unterrichtet.

Comme, selon toutes les apparences, on en fera grand bruit à Vienne, j'ai été bien aise de vous en mettre au fait; mais, après tout, il me semble qu'on n'a nul sujet d'en appréhender des suites, et les nouveaux Confédérés entendent d'autant moins leurs véritables intérêts que, par leurs démarches inconsidérées, ils donnent occasion aux troupes de Russie de prolonger leur séjour en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

17115. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 20 mars 1768.

Mon très cher Frère. Vous relevez, mon cher frère, autant qu'il est en vous, les avantages de notre sable,[3] cependant on risquerait de trembler un peu, si le terrain en pouvait devenir plus fertile. On m'écrit de Vienne[4] qu'on y croit qu'il s'est formé un volcan dans les montagnes de la Carinthie,[5] et que beaucoup de personnes de Neustadt

entrer en campagne. On travaille aussi à un grand nombre de chariots pour porter les pontons, et tout est mis successivement dans les magasins destinés à garder ces sortes d'attirails."

[1] Vergl. Nr. 17104. — [2] Liegt nicht bei. Wahrscheinlich gleichen Inhalts mit der an Solms übersandten „copie", vergl. S. 92. Anm. 1. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 16. März: „En apprenant le tremblement de terre qui a été à Vienne (vergl. S. 80), j'ai béni nos sables: il semble que ce pays est destiné d'avoir en tout un avantage sur celui des Autrichiens; tandis que l'apparence est pour eux, la réalité est pour nous. Les preuves que j'en pourrais donner, sont en grand nombre: ils ont plus de richesses, vous avez fait meilleur usage de celles que vous avez; ils ont plus de monde, et vous avez tiré un plus grand parti de vos sujets; les tremblements de terre renversent leurs villes, et vous bâtissez des villages en grand nombre sur des terres nouvellement défrichées." — [4] Bericht Rohds, Wien 12. März. — [5] In Rohds Bericht (vergl. Anm. 4): „Styrie".

assurent avoir vu s'élever des flammes sur les cimes des rochers. Je ne leur envie pas ce phénomène, et si ce volcan même eût renversé Vienne et la moitié de l'Autriche, je me garderais bien de m'en plaindre.

Voici un nouveau bruit qui s'élève en Pologne[1]: une Confédération obscure de quelques milliers de bandits, sous prétexte de protéger la liberté de la République, pille impunément le royaume. Un certain Tott, émissaire de la France, accrédité chez le kan des Tartares, est le promoteur de ces mouvements. Il voudrait engager ce Prince même à s'en mêler pour que la Porte se trouvât compromise, par ce moyen, avec les Russes, mais l'argent que ces derniers répandent à Constantinople, me rassure sur toutes les démarches des Turcs.

A propos, j'ai oublié de vous dire qu'on nous menace ici d'une visite du roi de Danemark, M. Schimmelmann doit être des principaux de sa suite et y jouer le premier rôle;[2] cependant, comme le Roi est l'inconséquence et la légèreté même, il se pourra qu'il ait déjà changé d'avis, et que nous serons privés de sa vue béatifique. Je m'en consolerai facilement, ce que vous n'aurez pas, mon cher frère, grand'peine à croire.

Le temps continue d'être affreux, il n'y a pas moyen de sortir. Je crois que cet hiver ne finira jamais. Je souhaite que ce froid, ce vent, cette neige et cette grêle n'aient point nui à votre santé. Étant avec le plus tendre attachement, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17116. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 21 mars 1768.

Ma chère Enfant. J'ai reçu votre lettre[3] avec bien du plaisir, et je vous remercie bien sincèrement des oranges que vous avez eu la bonté de m'envoyer, ainsi que le prince d'Orange du vin du Cap, dont nous avons bû à sa santé. Je vois, ma chère enfant, que vous avez bien eu de fêtes; je ne doute point qu'elles ne vous ai[en]t amusée, car à votre âge il est naturel d'aimer le plaisir, surtout quand l'occasion qui le produit, est aussi intéressant pour vous que la naissance du prince d'Orange.[4]

On dit que l'impératrice de Russie a surpayé votre actrice de la comédie, pour l'attirer à Pétersbourg;[5] mais comme il se forme tous

[1] Vergl. für das folgende Nr. 17112 und 17113. — [2] Bericht Vinckes, Kopenhagen 8. März, vergl. Nr. 17103. — [3] D. d. Haag 15. März. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Der Geburtstag des Prinzen fiel auf den 8. März. — [5] Die Prinzessin schrieb: „La première actrice va en Russie; on aura de la peine à la bien remplacer."

les jours de nouveaux sujets en France dans les troupes de province, je crois qu'avec un peu d'intelligence on pourrait réparer cette perte.

Nous menons ici une vie unie et tranquille, comme vous le savez; il y a ici le chevalier Sinzendorf,[1] qui postule une commanderie en Silésie: c'est un homme dont l'esprit est orné de connaissances, et d'une bonne société. Nous aurons demain M. de Rechteren,[2] qui s'en retourne en Hollande; comme il voyage à sa commodité, je ne le charge de rien pour vous, ma chère nièce, et j'envoie cette lettre par la poste,[3] persuadé qu'elle vous parviendra plus vite.

Vous me parlez de monsieur de Bentinck,[4] eh! ma chère nièce, ne savez-vous pas d'avance que je serai charmé de voir chez vous tous les amis de la maison et tous ceux pour lesquels le prince d'Orange croit devoir avoir de certains ménagements. Arrangez tout cela selon que vous le jugez à propos, mais avertissez-moi en écrivant du rôle que vous voulez que je joue, et de ce qui peut vous être avantageux.

On m'a envoyé une provision de vin de Hongrie; comme vous l'aimez, ma chère enfant, vous agré[e]rez que je vous en fasse votre portion. Faites bien mes amitiés à la bonne Danckelman, et soyez persuadée, ma chère, que je suis de corps et d'âme, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17117. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 mars 1768.

Vos deux dépêches du 8 et du 11 de ce mois m'ont été rendues à la fois. La politique du comte Bute, en détournant, ainsi que vous le présumez, le lord Cathcart de passer par Berlin,[5] afin d'éviter par là de me faire des propositions, me paraît très singulière. Il ne saurait ignorer que je ne me suis jamais empressé d'entrer dans des liaisons étroites avec sa cour, de sorte qu'il n'aurait absolument rien eu à craindre des conférences que ce ministre aurait pu entamer à son passage. Il me semble plutôt que, si le comte Bute entre effectivement pour quelque chose dans la résolution de ce ministre de faire le voyage de Russie par mer, c'est uniquement à la haine personnelle qu'il me porte, qu'il faut l'attribuer. Je ne lui en ai, à la vérité, jamais donné le moindre sujet, mais j'ai eu occasion de remarquer plus d'une fois qu'il n'est pas dans de favorables dispositions à mon égard, et qu'il a saisi plutôt avec empressement les occasions qui se sont présentées pour

[1] Vergl. S. 85 und 93. — [2] Der holländische Gesandte in Russland. — [3] Mit Begleiterlass an Thulemeier, Potsdam 21. März. — [4] Graf Bentinck hatte der Prinzessin seinen lebhaften Wunsch ausgesprochen, dem König bei seinem Aufenthalt in Loo (vergl. Nr. 17081) seine Aufwartung zu machen. — [5] Bei seiner Reise nach Petersburg, vergl. S. 73.



me nuire. Quoi qu'il en soit, je suis entièrement tranquille sur les négociations du lord Cathcart à la cour de Russie. J'ai plutôt lieu de supposer qu'elles n'aboutiront à rien d'essentiel, et que, l'Angleterre s'étant, pour ainsi dire, concentrée depuis quelque temps dans ses affaires insulaires et dans ses disputes intérieures et de regarder le reste des affaires de l'Europe avec assez d'indifférence, il ne se traitera rien qui puisse m'intéresser beaucoup ou me donner la moindre inquiétude.

Au reste, si le sieur Wilkes parvient à se faire élire membre du Parlement pour la ville de Londres,[1] je crois que l'embarras du ministère ira toujours en augmentant, et qu'il aura sujet de le redouter comme un homme qui a toujours été opposé à ses principes et à ses sentiments.

Federic.

Nach dem Concept.

17118. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 mars 1768.

Il se trouve un article impertinent dans les gazettes françaises d'Utrecht. C'est celui de Londres du 8 de ce mois sous numéro XXII. On y annonce le renouvellement des prétentions de notre maison royale sur la Prusse polonaise, des alliances contractées avec plusieurs cours et des arrangements militaires qui indiquent quelques entreprises.

Quoiqu'il me semble que M. le conseiller privé de Marconnay est chargé de la révision des gazettes étrangères, et que, par conséquent, il n'aura pas oublié de relever cet article, il est cependant de mon devoir de le faire observer également à Votre Excellence, afin qu'au cas qu'il fût échappé au susdit M. de Marconnay, Elle en ait connaissance pour le faire révoquer comme entièrement faux, controuvé et imaginé par des esprits malintentionnés.[2]

Müller.

Nach der Ausfertigung.

17119. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 mars 1768.

J'ai vu par votre rapport du 16 de ce mois les particularités que vous avez apprises encore touchant la nouvelle Confédération de quelques Polonais mécontents qui doit s'être faite en Ukraine,[3] et je veux bien vous dire là-dessus en réponse que, pourvu que dans cette occasion les troupes russes évitent de s'approcher trop près des frontières de la Turquie, je regarderai pour lors tous les troubles qui pourront s'élever dans ces contrées, pour des bagatelles qui vraisemblablement s'apaiseront d'eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] John Wilkes, dessen Angriffe auf Georg III. und die Regierung 1764 (vergl. Bd. XXIII, 298) zu seiner Ausstossung aus dem Parlament geführt hatten, war nach mehrjährigem Aufenthalt im Ausland nach London zurückgekehrt, um sich als Candidat für die Neuwahlen aufzustellen. — [2] Die Berichtigung erfolgte in der Nummer der „Gazette d'Utrecht" vom 11. April. — [3] Vergl. Nr. 17112 und 17113.

17 120. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 mars 1768.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais beaucoup de gré de tous les détails qu'elle renferme.[1]

Ma précédente[2] vous a déjà mis au fait de la nouvelle espèce de Confédération qu'on a formée en Ukraine, et il ne me reste presque plus aucun doute qu'il faut attribuer ces nouveaux troubles aux instigations de la France. C'est son résident auprès du kan de Crimée qui a le plus soufflé au feu,[3] et vous ne sauriez assez vous imaginer l'étendue de la jalousie des cours de Vienne et de France contre la Russie. La première l'a poussée même si loin que, malgré la haine mortelle qu'elle me porte, elle n'a pu s'empêcher de me faire faire sous main des propositions pour me détacher de la Russie.[4] Ces propositions ont eu, à la vérité, le sort qu'elles méritent, et, vu l'amitié parfaite et inviolable que je compte d'entretenir avec la Russie, je n'y ai fait aucune attention, mais elles ne laissent pas de prouver combien de sujet cette cour a de se défier des intrigues de la maison d'Autriche.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 121. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 mars 1768.

Ce que vous me marquez, dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois, relativement aux brouilleries de la cour de Rome avec la maison de Bourbon,[5] ne me surprend point. Le terme de la décadence du pouvoir que les successeurs de Saint Pierre se sont arrogé, paraît s'approcher, et il y a toute apparence que son crédit tombera considérablement dans toutes les cours de sa religion.

S'il en faut croire le comte de Sinzendorf,[6] il en sera de même, avec le temps, à la cour de Vienne, et il prétend qu'après la mort de l'Impératrice-Reine l'Empereur ne le respectera pas plus que les autres. Je ne saurais vous cacher, à cette occasion, que les propos de ce chevalier en général m'ont fort surpris, et il faut absolument qu'ils partent ou d'un esprit extrêmement prévenu ou d'une commission secrète qu'il a eue de sonder le terrain. Quoi qu'il en soit, cette ruse ne lui a nullement réussi, et le silence qu'on a gardé à tout ce qu'il

[1] Solms berichtete über den Inhalt des dänisch-russischen Vertrages (vergl. S. 74) und die Fürsprache Katharinas für den Prinzen Karl von Curland am französischen Hofe (vergl. S. 48. 70). — [2] Nr. 17 113. — [3] Vergl. S. 92. — [4] Durch Sinzendorf, vergl. Nr. 17 104. 17 114 und 17 121. — [5] Rohd berichtete über die öffentliche Parteinahme Frankreichs für den Herzog von Parma (vergl. S. 84. 88); wahrscheinlich werde sich auch Spanien öffentlich gegen den Papst erklären. — [6] Vergl. S. 85. 93.

a proféré des dispositions de la cour impériale, lui aura appris que l'on n'en a pas été la dupe.[1]

Quant aux affaires de Pologne, il y a eu une nouvelle Confédération en Ukraine, ainsi que je vous l'ai déjà marqué par ma précédente,[2] et il faut l'attribuer principalement aux suggestions du résident français Tott auprès du kan de Crimée. Jusques ici, cependant, je crois qu'elle ne fera pas des progrès considérables. Le soin que les troupes russiennes prendront de ne pas s'approcher de trop près des frontières de Turquie, ôtera tout prétexte tant à la Porte qu'au Kan de s'en mêler, et, supposé que les nouveaux Confédérés s'avisassent de s'avancer plus avant dans l'intérieur du royaume, ils pourraient bien être repoussés par les Russes, et, en attendant, ils fournissent un nouveau prétexte à ces troupes de prolonger leur séjour en Pologne.

P. S.

Au reste, le bon témoignage que vous rendez, dans votre postscriptum, à votre secrétaire d'ambassade Jacobi, m'a engagé à donner mon consentement au mariage avantageux qu'il a dessein de contracter avec la veuve de Bender, et, pour en faciliter la conclusion, j'ai déjà donné les ordres nécessaires à mon département des affaires étrangères de lui expédier les patentes de conseiller de légation, de sorte qu'il n'a qu'à s'adresser à mes ministres de cabinet pour les retirer de ma chancellerie privée de Berlin.

P. S.

Soli. Je ne saurais vous cacher cependant que de permettre à des subalternes d'avoir une femme à Vienne, même de la religion protestante, me paraît toujours exiger bien des précautions, et que vous ferez, par conséquent, bien de continuer et même de redoubler votre attention sur la conduite de ces jeunes gens, afin que le susdit Jacobi ne soit pas séduit, et qu'il évite plutôt soigneusement tous les écarts auxquels ses nouvelles liaisons de parenté pourraient peut-être l'exposer.

Nach dem Concept. Federic.

17122. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 24 mars[3] 1768.

J'ai appris avec plaisir par votre rapport du 12 de ce mois les nouvelles démarches que les états de Württemberg sont intentionnés de faire pour tâcher de réveiller le Conseil aulique dans leurs différends

[1] Am 23. März schreibt der König an Sinzendorf: „Comme je vois par votre lettre de ce jour d'hui que vous avez des arrangements à faire à votre commanderie, il dépend absolument de vous d'y retourner.“ — [2] Nr. 17114. — [3] Vom 24. März ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 432.

avec le Duc leur maître. De mon côté, je me concerterai avec les cours d'Angleterre et de Danemark pour faire conjointement des représentations réitérées à la cour de Vienne en faveur desdits états,[1] afin de terminer, s'il est possible, une bonne fois ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 123. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 18. März, über ein Schreiben, welches der französische Geschäftsträger in London, Durand, an einen Collegen über die gegenwärtige Lage zwischen England und Frankreich gerichtet haben soll: „Le sieur Durand est persuadé que l'Angleterre est très éloignée de penser à des actes d'hostilité contre la France et l'Espagne; il croit, au contraire, qu'elle désire la paix comme un moyen de s'enrichir et de s'accroître. Le Roi et ses ministres sont également disposés à favoriser un système pacifique. Le premier est déjà assez embarrassé dans son administration intérieure, et ceux-ci sont trop chancelants dans leurs postes et trop occupés des affaires des colonies, qui leur donnent plus d'inquiétude que d'empressement à se les associer. Les entreprises continuelles des Anglais dans les deux hémisphères sont une suite du génie national, toujours jaloux de ce que possèdent les autres nations, et toujours occupé du leur. Le sieur Durand ajoute que la France pourrait contenir cette avidité dont elle avait tout à craindre, au sein même de la paix, par des opérations décidées dans ses finances et par des dehors plus imposants dans ses forces tant de terre que de mer; il s'occupe à calculer ensuite celles que l'Angleterre a actuellement sur pied, il prétend qu'elle a 50 vaisseaux de guerre en commission tant aux Indes qu'en Afrique et dans la Méditerranée, en tout 214 à pouvoir employer et 30 sur les chantiers." Angaben über die artilleristische Ausrüstung der Schiffe folgen. Der Mangel an Matrosen und die Nothwendigkeit, auch für das kleinste Geschwader zu Aushebungen zu schreiten, mache es der englischen Regierung unmöglich, für die Ausführung ihrer Absichten das Geheimniss zu wahren.

„Quoique l'Angleterre paraisse accablée du poids de la dette nationale et des impôts dont le peuple est surchargé, elle connaît cependant des moyens de réparer ses pertes. L'Inde offre à la nation une ressource qui peut lui faire un essor inconnu; des efforts médiocres peuvent redresser le désordre de ses finances et la faire sortir d'un épuisement dans lequel elle laisserait toutes les autres puissances, tandis que la France ne saurait se tirer d'une situation également critique que par des résolutions extraordinaires qui, par leur violence, abîmeraient son crédit en Europe. Le sieur Durand finit par exposer le jugement qu'il croit pouvoir porter sur l'issue des différends du gouvernement britannique avec les colonies: il est persuadé qu'on désespère de parvenir à les contenir dans l'obéissance, et qu'il traitera avec elles comme l'Irlande en revendiquant souvent ses droits souverains, mais en ne les exerçant qu'avec retenue et prudence."

Potsdam, 24 mars 1768.

J'ai été extrêmement satisfait de votre dernière dépêche du 18 de ce mois. Le tableau que la lettre du sieur Durand présente des dispositions mutuelles des cours de France et d'Angleterre, est très curieux, et je suis seulement surpris que ce ministre s'est expliqué aussi librement sur tous les articles. Quoi qu'il en soit, vous ne discontinuerez

[1] Vergl. Nr. 17 110 und 17 111.

pas de prêter une attention sérieuse aux nouvelles de France et de me rendre un compte exact et détaillé de tout ce qui pourra vous en revenir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 124. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 25. März 1768.

Um über die Veränderungen, welche aus dem nach Eurem Bericht vom 15. Februarii jüngsthin zu besorgendem Absterben des Sultans[1] entstehen können, ein gegründetes Urtheil zu fällen, ist eine genauere Kenntniss der dortigen Regierungsverfassungen und des daselbst eingeführten Thronfolgrechts unumgänglich nöthig.

Mir sind solche gänzlich unbekannt, und dahero verlange Ich von Euch zu wissen,

1° wer allenfalls dem jetzigen Sultan auf den Thron folgen,

2° ob dergleichen Veränderung eine Aenderung in dem politischen Systeme der Pforte, und was für eine, zuwege bringen und endlich

3° ob der neue Sultan in die Intrigues der Franzosen entriren oder ob deshalb von ihm nichts zu befürchten sein möchte.

Ich erwarte demnach über diese drei Punkte Euren ausführlichen Bericht, welchen Ihr Mir mit dem fordersamsten abstatten müsset.

So viel übrigens die Sachen in Polen betrifft,[2] so ist wider Vermuthen in dem russischen Palatinat eine neue Conföderation errichtet und der Kammerherr Krasinski zum Marschall, sowie der Staroste Warecki[3] zum Secretär derselben ernannt worden. Diese Conföderation hat ihren Sitz zu Bar in Podolien aufgeschlagen, wo solche keinem Menschen, als der sich zu ihr gesellen will, den Zutritt verstattet. Ihren Unterhalt ziehet sie von der Geistlichkeit und andern fanatischen Leuten, sowie von den Accisegefällen in dortiger Gegend. Der Bischof von Kamieniec, Krasinski, dirigiret solche, und sie soll ohngefähr 2000 Mann zusammengebracht haben, um ihre Prätensiones zu unterstützen. Man fügt hinzu, dass[4] der französische Resident Tott bei dem Tartarchan an dieser Conföderation den grössesten Antheil hat und diesen Prinzen vielleicht gar dahin bringen möchte, solche zu unterstützen, und Ich habe Euch von allen diesen Umständen hiermit in der Absicht benachrichtigen wollen, damit Ihr, auf dem Fall, dass man Euch darüber sprechen sollte, wissen möget, wie Ihr darauf zu antworten habt.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Zegelin berichtete über eine schwere Erkrankung des Sultans. — [2] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 16. März, vergl. Nr. 17119. — [3] Pulawski, vergl. S. 91. Anm. 1. — [4] Hierfür vergl. Nr. 17113.

17125. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 mars 1768.

Je vous sais beaucoup de gré des détails du voyage de l'Empereur que votre dernière dépêche du 19 de ce mois renferme,[1] et comme par-ci par-là on en apprendra également sur son retour, vous ne manquerez pas d'y prêter attention et de m'en faire également part. Il paraît, au reste, ainsi que vous le remarquez, que le principal but de ce voyage est d'apprendre à connaître ses pays et à se procurer des idées justes sur leur état actuel.

D'ailleurs, le comte de Sinzendorf s'est déjà congédié auprès de moi,[2] et comme il sera apparemment de retour à Vienne au mois de mai prochain, vous n'oublierez pas de le faire observer alors, afin d'approfondir les propos qu'il tiendra sur son séjour d'ici, et apprendre surtout s'il voit souvent l'Empereur et s'il a quelque crédit auprès de ce Prince.

Ces éclaircissements me sont d'autant plus nécessaires qu'ils répandront du jour sur les propos hardis que ce chevalier a tenus ici,[3] et qu'il a presque poussés jusques à l'effronterie, de sorte que je n'ai pu m'empêcher de soupçonner qu'il n'y ait été autorisé par l'Empereur lui-même.

Federic.

Nach dem Concept.

17126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 mars 1768.

Les particularités que votre rapport du 19 de ce mois comprend au sujet de la façon de penser de la plupart des personnes à la cour où vous êtes, sur le chapitre du sieur de Saldern,[4] me rendent curieux de savoir combien de temps les choses resteront là-bas sur le pied où elles ont été mises par son ascendant sur l'esprit du roi de Danemark, après qu'il aura quitté cette cour. Vous ne manquerez donc pas d'être attentif sur toutes les altérations qui pourront y survenir, afin de pouvoir m'en rendre compte; car je présume qu'aussitôt que le roi de Dane-

[1] Rohd berichtete über das Gefolge des Kaisers für die Reise nach Ungarn (vergl. S. 54) und bezeichnete als Ziel der Reise die Besichtigung der Grenzbefestigungen, der Schlachtfelder des Prinzen Eugen, der Cavallerielager und neuer Landeskultur-Einrichtungen im Banat. — [2] Vergl. S. 98. — [3] Vergl. Nr. 17104. 17114 und 17121. — [4] Vincke berichtete, dass die Königin sich bitter über Saldern beklage, die fremden Gesandten und selbst seine Günstlinge unter diesen ihn verabscheuten. „Il trouva le moyen de désobliger tout le monde. Jamais on n'a vu un ministre plus fier, plus présomptueux, plus indiscret, plus arrogant et même quelquefois plus grossier que lui.“

mark aura entrepris le voyage qu'il médite,[1] qu'on lui suggérera tant de choses que cela opérera infailliblement de nouveaux changements à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 127. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 27 mars [1768].

Mon cher Frère. Vous ne devez pas vous étonner, mon cher frère, si à chaque poste je vous mande des nouveautés du Danemark. Le projet du voyage du Roi est changé; au lieu de venir ici, il veut aller en Angleterre et en Hollande.[2] Je m'imagine que, se trouvant si près de la France, il ne pourra pas s'empêcher d'y faire une course, et je suis tout consolé de n'avoir pas l'honneur de le voir. Cependant, je ne réponds de rien; les projets et les résolutions coûtent si peu à ce Prince qu'il en changera peut-être encore vingt[3] fois, avant que la saison devienne favorable pour les voyages.

L'Empereur commencera son voyage le 11 d'avril et sera de retour à Vienne le 4 juin.[4] Quand j'aurai le bonheur de vous revoir, mon cher frère, je vous conterai des anecdotes du comte Sinzendorf, assez singulières pour fournir matière à d'amples réflexions.[5]

Je crois que vous faites très bien de répéter cette année la même cure qui vous a fait du bien l'année passée, pour vous fortifier les nerfs.[6] Vous êtes d'un âge, mon cher frère, où cela peut vous rétablir pour le reste de votre vie, et si vous négligiez ce temps, ce que vous voudriez faire dans la suite, serait trop tard. Je m'en vais aujourd'hui à Sanssouci chercher le printemps et le provoquer, par[ce]qu'il a, je crois, oublié son rôle. Ensuite nos exercices vont commencer, ensuite le tracas, l'agitation et les voyages. Vous avez trop de bonté, mon cher frère, de vous intéresser à ma santé.[7] Il est sûr que le mouvement et l'exercice m'est nécessaire, j'en vais prendre honnête; si cela me fait du bien, cela vous conservera un frère qui vous aime bien tendrement, et qui est avec la plus parfaite estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

1 Vergl. S. 84. 94. — 2 Bericht Vinckes, Kopenhagen 12. März. In seiner Antwort spricht der König am 22. März seine Ueberzeugung aus: „Le voyage que le roi de Danemark est intentionné de faire hors de son pays, sera sujet à bien des changements encore, avant qu'il ne l'entreprenne effectivement.“ Auf den Bericht Vinckes vom 22. verfügt der König am 31. März: „Vous n'oublierez pas de me mander à l'avenir si ce voyage est encore toujours décidé ou si la résolution prise à cet égard a souffert de nouveaux changements.“ Vergl. Nr. 17 126. — 3 Vorlage: „vit“. — 4 Vergl. S. 101. — 5 Vergl. Nr. 17114 und 17121. — 6 Vergl. Bd. XXVI, 182. — 7 Schreiben des Prinzen, Rheinsberg 24. März.

17 128. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 mars 1768.

A juger sur les différents états du commerce d'Angleterre que vous m'avez envoyés à la suite de votre dépêche du 11 de ce mois,[1] la décadence ne paraît pas fort considérable. Il est vrai que l'exportation de 1767 n'est allée qu'à 11 millions, tandis que celle des années précédentes est montée à 14 et à 16; mais je crois qu'il faut l'attribuer en partie à la différence des productions qui sont dans une année plus considérables que dans l'autre, de sorte qu'il me semble que, si le commerce de l'Angleterre a effectivement souffert quelque échec sensible, ce ne saurait être que du côté du Portugal[2] et du Levant.

Au reste, je vous sais gré des explications que vous m'avez données, dans votre dépêche du 18, sur les différents fonds du gouvernement britannique,[3] et je juge par les détails où vous êtes entré à leur égard, que, comme en cas de guerre il ne lui en reste qu'une taxe bien proportionnée à la valeur des terres,[4] les ministres ne manqueront pas d'y avoir recours, comme la moins onéreuse pour le pays.

Quant au sieur Wilkes, le gouvernement fera très bien de faire tous ses efforts pour lui donner l'exclusion dans l'élection des membres du nouveau Parlement.[5] Comme il a saisi ci-devant toutes les occasions qui se sont présentées pour lui exciter du chagrin, il ne manquera sûrement pas de continuer le même train et de s'opposer à tous ses arrangements, sous prétexte de protéger et de défendre la liberté de la nation.

Enfin, je ne veux pas vous laisser ignorer que, dans le temps qu'on croyait la tranquillité entièrement rétablie en Pologne, il s'est fait une nouvelle Confédération dans le palatinat de Russie.[6] C'est principalement le résident de la cour de France en Crimée, Tott, qui l'a fomentée. Elle a établi son siège à Bar en Podolie. Le chambellan Krasinski en a été élu maréchal et le staroste Warecki[7] secrétaire. Elle a déjà assemblé à peu près 2000 hommes, et on prétend que le susdit résident pourrait bien porter le kan de Crimée à la soutenir. En attendant, ce

[1] „Compte de la valeur de toutes les marchandises, manufactures et effets, exportées de l'Angleterre ou importées dans ce royaume, du 25 décembre 1761 au 25 décembre 1766 inclusivement"; ausserdem waren noch die Zahlen für 1767 summarisch beigefügt. — [2] Vergl. S. 73. — [3] Der Regierung standen der „fonds d'amortissement" (vergl. S. 66) und die Einnahmen aus verschiedenen Besitztiteln der ostindischen Compagnie, welche die Krone anfocht (vergl. S. 73. Anm. 1), im Gesammtbetrage von rund fünf Millionen zur Verfügung. Maltzan setzte hinzu: „Tous ces moyens, quelques brillants qu'ils paraissent être, ne reposent que sur une base casuelle et bien peu solide." — [4] Vergl. Nr. 17074. — [5] Maltzan berichtete am 18. März, dass die Regierung durch Pamphlete, die sie unter der Hand verbreiten lasse, Stimmung im Volk gegen Wilkes (vergl. S. 96) zu machen suche. — [6] Vergl. Nr. 17112. 17113 und 17124. — [7] Pulawski, vergl. S. 91. Anm. 1 und S. 100.

sont les prêtres et autres fanatiques qui fournissent à sa subsistance. Je ne vous fais part de toutes ces particularités qu'afin que vous sachiez ce qui en est, au cas qu'on vous en parle.

Nach dem Concept. Federic.

17 129. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 mars 1768.

J'ai reçu votre rapport du 22 de ce mois. Ce que vous m'y marquez avoir appris au sujet du traité d'alliance qu'on dit être actuellement sur le tapis entre les cours de Vienne et de Madrid,[1] n'est pas suffisant encore pour constater l'existence d'une pareille négociation, mais je crois que, si les États-Généraux voulaient charger leurs ministres dans l'étranger d'approfondir un peu cette matière, qu'on pourrait alors facilement par la combinaison de leurs différents rapports porter un jugement solide et fondé sur la réalité que cette nouvelle mérite.

Je conçois bien, au reste, que la cour de Vienne rencontrera beaucoup de difficultés, surtout du commencement, par rapport à l'emprunt qu'elle se propose de faire en Hollande;[2] mais, en considérant que les Hollandais sont fort pécunieux, et qu'ils ne trouvent pas moyen de placer tout leur argent comptant dans les compagnies établies chez eux, je m'imagine qu'il sera possible, avec le temps, à ladite cour de réussir dans ses recherches, pour peu qu'elle offre des sûretés acceptables. Sur quoi vous ne manquerez pas de me dire votre sentiment.

Nach dem Concept. Federic.

17 130. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 mars 1768.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Il me semble que les actes de violence que les Russes commettent en Pologne,[3] reviennent trop fréquemment à la charge, et que, par cette manière d'agir, ils

[1] Thulemeier berichtete, dass nach Nachrichten aus Wien und Frankreich die Verhandlungen ausser Zweifel ständen. „On ajoute même que ce traité sera destiné à unir la maison de Bourbon et la cour impériale d'une manière plus étendue et plus consistante." Vergl. Nr. 17061 und 17091. — [2] Vergl. S. 79. — [3] Benoît berichtete, dass Stanislaus auf Geheiss Repnins die in Warschau befindlichen Senatoren zu einem „Conseil de Sénat privé" zusammenberufen habe. „On doit y réclamer dans les formes l'assistance et la garantie de la Russie, en la priant de ne point retirer ses troupes de la Pologne." Ferner sollten Gesandte zur Verhandlung mit der Conföderation von Bar (vergl. S. 103) ernannt werden. Repnin habe den Senatoren erklärt, „qu'il verra par le résultat de ce Conseil lesquels seront Russes et lesquels seront Tartares".

s'aliéneront entièrement les esprits de tous les Polonais en général. Il est même à craindre que la Diète qui est sur le point d'être assemblée,[1] renversera totalement tout ce qui a été statué en dernier lieu par l'entremise de la cour de Pétersbourg, et que cela occasionnera de nouvelles Confédérations dans ce pays, qui engageront la cour de Russie à se mêler toujours davantage des affaires de ce royaume, et la plongeront dans un chaos dont elle ne pourra se tirer que difficilement.

Nach dem Concept. Federic.

17131. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 mars 1768.

Votre rapport du 23 de ce mois m'a été exactement rendu. L'Empereur a grande raison de vouloir empêcher, autant que par lui, que les corruptions n'aient plus lieu dans le Conseil aulique.[2] Ses intentions à cet égard sont des plus louables, mais il est bien à croire qu'il lui sera difficile, peut-être même impossible, d'y réussir.

Je viens d'apprendre, au reste, que la fermentation doit être grande parmi les Polonais au sujet des nouveaux arrangements que la Diète passée a statués, et qu'il était à appréhender qu'elle augmenterait encore considérablement à la prochaine, qui doit s'assembler dans peu.[3] Si cela arrive, je suis sûr que les troupes russes ne quitteront pas la Pologne sitôt qu'on le présumait. Ce que je ne vous marque que pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

17132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. März: „J'ai à rendre compte aujourd'hui à Votre Majesté d'un entretien intéressant que j'ai eu avec le comte Panin, qui a uniquement roulé sur l'état de santé de Votre Majesté, de celui du Prince et de la Princesse Royale, en un mot, sur l'état actuel de la famille royale.

Ce ministre dit entre autres qu'il devait être affligeant pour les fidèles sujets de Votre Majesté de ne pas voir exaucer leurs vœux par la naissance d'un prince dans aucune des branches de la maison de Brandebourg, et que les amis, les alliés, les protégés enfin de la monarchie prussienne ne pouvaient voir qu'avec la plus grande douleur, les uns diminuer leurs espérances et les autres augmenter leurs craintes, ne pouvant, selon le cours ordinaire de la nature, compter que sur deux règnes encore, pour voir, après cela, s'anéantir un système fondé uniquement sur la conservation de cette maison, seule en état de contribuer à assurer au Nord une paix stable et de durée, et de conserver à l'Église protestante ses privilèges et à toute l'Allemagne sa liberté.

[1] Herbst 1768, vergl. Nr. 17097. — [2] Vergl. Nr. 17096. — [3] Vergl. Nr. 17130.

J'ai répondu que nous n'avions, selon moi, pas raison encore de nous faire d'avance des idées aussi affligeantes; que le Prince et la Princesse étaient en âge à promettre de donner une nombreuse famille, et que la princesse Ferdinand pouvait également dissiper nos craintes.

Le comte Panin tomba d'accord que ces espérances étaient très fondées, mais comme le maintien de la maison royale et l'indivisibilité des États y appartenants étaient trop importants pour ne pas aviser à tous les moyens possibles pour chercher à les bien établir, il croyait qu'il en restait encore un qui, tout éloigné qu'il pouvait paraître, à la première vue, pour pouvoir y conduire, semblait pourtant mériter quelque attention: c'était, selon lui, celui de remarier le margrave de Schwedt, de même que le margrave Henri son frère, car il regarde ce dernier comme séparé de son épouse ou du moins qu'il pourrait l'être, si Votre Majesté trouvait bon de l'ordonner ainsi. Il convenait que ces Princes étaient, à la vérité, d'un âge avancé, mais il estimait qu'ils n'avaient pas passé celui où à des hommes bien constitués, tels qu'on lui avait dépeint ces deux Margraves, il était permis encore d'espérer de pouvoir procréer des enfants, du moins paraît-il à ce ministre qu'en les remariant il n'y aurait aucune précaution de négligée que la prudence humaine et la raison d'État permettaient d'employer dans des cas extraordinaires où d'ailleurs le succès dépendait seul des décrets cachés de la Providence."

Panin hat Solms gebeten, den König von dem Inhalt der Unterredung zu unterrichten, mit dem Bemerken, „qu'il n'agissait pas de son seul et propre mouvement, mais qu'il se conduisait sur les directions de l'Impératrice sa souveraine".

Potsdam, 30 mars 1768.

Vous n'avez nul sujet de justifier la communication que vous m'avez faite dans votre dépêche du 15 de ce mois des réflexions du comte Panin sur l'état actuel de ma famille royale; je vous en sais plutôt gré, et je regarde tout ce que ce ministre vous a dit à ce sujet, comme une marque de son affection et de son amitié. La naissance d'un prince au Prince de Prusse, mon neveu, mettrait, sans doute, le comble à mes vœux, et il peut bien croire que l'idée de n'en point avoir jusques ici, m'a causé bien souvent de l'inquiétude et du désagrément. Mais j'ai à faire à de jeunes gens extrêmement vifs qui ne réfléchissent pas assez sur toutes les suites que le défaut de lignée mâle pourrait avoir.

Mais, en attendant, vous avez eu raison de soutenir qu'il ne faut pas renoncer encore pour cela à toute espérance à cet égard. Bien au contraire, leur jeunesse paraît dissiper toutes les craintes et nous ouvrir l'agréable perspective que, selon les circonstances, ils pourront bientôt réparer le temps perdu. Je ne négligerai au moins rien pour les y encourager, et je viens d'imaginer de nouvelles mesures dont, humainement parlant, j'ai lieu de me promettre les plus heureux succès. Vous ne manquerez pas de vous expliquer au comte Panin conformément à tout ce que je viens de vous dire sur ce sujet, en lui faisant connaître en même temps combien j'avais été sensible à la manière confidente dont il vous en avait parlé.

Au reste, le comte Rechteren,[1] ministre de Hollande à la cour où vous êtes, a pris sa route par ici pour s'en retourner à La Haye. Dans

[1] Vergl. S. 95.

les conversations qu'il a eues ici, il a glissé avoir fait depuis peu à ses maîtres un tableau fidèle et exact sur la situation actuelle des affaires en Russie, mais qu'on avait ouvert les dépêches qui le contenaient, et que, comme on en avait paru fort mécontent, il n'avait pas grande envie de retourner à son poste. Comme je serais bien aise de savoir ce qui en est, et par où ce ministre s'est attiré le mécontentement de la cour de Russie, vous aurez soin de vous en informer sous main et de me rendre un compte exact et détaillé de tout ce qui pourra vous en revenir.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 133. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 mars 1768.

Vous m'avez fait plaisir de m'apprendre les particularités que votre rapport du 25 de ce mois comprend,[1] et vous continuerez à me mander tout ce qui vous reviendra encore là-dessus; mais comme cela ne m'intéresse pas autant que le traité de commerce avec le Portugal qui a été entamé par votre canal,[2] vous aurez soin de me marquer au plus tôt si le ministre de cette cour qui réside à La Haye, n'a pas encore reçu de réponse aux dernières propositions que nous lui avons faites à cet égard, puisqu'il me semble qu'elle aurait pu lui parvenir, il y a longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 134. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 avril 1768.

Ce qu'il m'a fait le plus de plaisir d'apprendre par votre dernière dépêche du 18 de mars dernier, c'est le peu d'apparence qu'il y a pour la convocation d'une nouvelle Diète.[3] J'en suis d'autant plus charmé que, de cette façon, j'ai lieu d'espérer que les affaires resteront dans cette assiette tranquille et paisible que je désire tant de voir subsister dans le royaume de Suède.

D'ailleurs, je viens d'apprendre que le sieur Saldern dirigera sa route par ici et ne passera pas par la Suède pour retourner à sa cour.[4]

[1] Thulemeier berichtete über die Aufnahme der Nachricht von der Excommunication des Herzogs von Parma in Madrid und über die Neigung des spanischen Hofes, den Herzog zu unterstützen, vergl. S. 97. — [2] Vergl. S. 78. — [3] Vergl. S. 84. — [4] Vergl. S. 80.

Cette résolution m'a donné également beaucoup de satisfaction, vu que, comme il est un grand brouillon, son passage par ce royaume aurait bien pu donner occasion à de nouveaux embarras.

Nach dem Concept. Federic.

17135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 26 de mars dernier. Comme je suis curieux de savoir de quelle manière le roi de Danemark fera le voyage qu'il médite, si ce sera par mer ou par terre, s'il passera premièrement par la Hollande pour aller en Angleterre,[1] ou s'il compte de se rendre en droiture en Angleterre, ou quels sont les autres arrangements qu'il fait pour entreprendre ce voyage, vous ne manquerez pas de m'informer exactement de tout ce qui parviendra à ce sujet à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

17136. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 avril 1768.

Votre rapport du 26 du mois dernier de mars m'a été fidèlement rendu. Je suis également de votre opinion que cette nouvelle Confédération qui s'est élevée en Ukraine,[2] ne sera pas importante et n'aura aucunes suites sérieuses. Mais comme les Polonais viennent d'éprouver à se confédérer sans secours étranger, il est à craindre que ces Confédérations n'embarrassent un jour, dans des conjonctures différentes à celles d'à présent, extrêmement la cour de Russie. Je crois que, pour étouffer celle-ci, il faudra voir simplement si l'armée de la couronne voudra agir ou non contre ces gens-là, qui, s'ils ont de l'argent à leur disposition, ne peuvent l'avoir reçu que par le moyen de la France.

Nach dem Concept. Federic.

17137. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 avril 1768.

Votre dernière dépêche du 26 de mars dernier m'a été fidèlement rendue, et j'ai été surtout bien aise d'apprendre la démarche que le prince Louis de Württemberg vient de faire, tant auprès de l'Empereur qu'auprès du Conseil aulique, pour mettre des bornes à la dissipation

[1] Vergl. S. 102. — [2] Vergl. S. 103. 104.

du Duc régnant son frère.[1] Ses instances ne sauraient que donner plus de forces à celles des états et les soutenir dans leurs justes demandes; et vous n'oublierez pas de me marquer le succès que ces nouvelles représentations pourront avoir.

Au reste, on assure positivement en France que l'Empereur viendra faire un tour à Valenciennes[2] pour voir la princesse d'Orléans, qu'on lui destine pour épouse.[3] J'ai, à la vérité, de la peine à me persuader que cet avis soit fondé; mais, comme on me l'a donné pour très réel, vous me direz ce que vous en pensez, et si vous croyez que ce mariage puisse avoir lieu.

Federic.

Nach dem Concept.

17138. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW.

Potsdam, 3 avril 1768.

Je viens d'apprendre par mes dernières lettres de Vienne[4] que le prince Louis de Württemberg, votre frère, a envoyé par un courrier une lettre tant à l'Empereur qu'au Conseil aulique, en forme d'intervention, par laquelle ce Prince prie l'un et l'autre d'interdire au Duc régnant de charger son pays de dettes, en déclarant qu'il n'en paierait pas un sol, lorsqu'un jour l'ordre de la succession le mettrait en possession du duché, et d'ordonner en même temps aux états de n'entrer en aucune composition sur cet article qu'après s'être concertés avec lui, comme successeur présomptif. Comme ce courrier a été adressé au conseiller aulique de Moser, celui-ci a chargé d'abord un des agents de ce collège de présenter la lettre du Prince, ce qui s'est fait aussi déjà le 25[5] de mars dernier, de sorte qu'il faudra voir l'impression que cette lettre fera, et si elle portera ce collège à agir avec plus de fermeté dans une affaire de cette importance. En attendant, j'ai cru faire plaisir à Votre Altesse de Lui communiquer toutes ces particularités, quoique sous le sceau du secret. Elles pourront Lui servir de direction, et comme la démarche du prince Louis me paraît toute propre à contenir le Duc dans de justes bornes, je souhaite aussi qu'elle soit un acheminement à terminer les différends entre lui et les états et à rétablir le bon ordre dans un pays à la prospérité duquel je ne saurais que m'intéresser beaucoup, par les sentiments de tendresse etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

---

[1] Vergl. dafür Nr. 17138. — [2] Vergl. S. 54. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 292. 312. — [4] Vergl. Nr. 17137. — [5] In dem zu Grunde liegenden Berichte Rohds vom 26. März: „avant-hier".

17139. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 4 avril 1768.

Comme je vois par votre lettre du 23 mars dernier[1]

1° que le sieur Planta[2] désire entrer à mon service, je vous envoie ci-joint le brevet de major pour lui, que vous lui remettrez, en l'assurant de ma part qu'en cas de guerre je le déclarerai d'abord lieutenant-colonel et lui ferai lever un bataillon franc.

2° Je serai bien aise d'entrer en confraternité et combourgeoisie avec les Grisons; vous pouvez vous employer à cet effet auprès d'eux et leur proposer un traité. On ne peut avoir trop d'amis, surtout quand ils se prêtent de si bonne grâce à permettre de faire des levées de recrues dans leur pays.

3° Pour ce qui est des affaires de Neuchâtel,[3] je vois bien que, mal gré bon gré, il faudra avec ces gens-là en venir à l'exécution de la sentence prononcée contre eux. Mais, une fois venu à cette extrémité, il faut vider l'affaire à fond et, pour bien assurer le repos dans le pays, renvoyer entièrement tous les chefs des mutins. L'exécution finie, vous ne manquerez pas de m'en faire un rapport circonstancié et de la manière que vous l'aurez conduite.

Au reste, je n'ai pas de la peine à croire tout ce que vous me mandez de la France. J'ai parlé à quelqu'un qui en est revenu depuis peu de jours, qui m'en a fait à peu près le même détail. La profusion et les dépenses y doivent être exorbitantes et aller plus loin que jamais.

Qu'est-il donc arrivé à Voltaire pour se brouiller avec sa nièce?[4] Il faut, sans doute, qu'elle lui ait fait des tracasseries. On le dit d'ailleurs brouillé à Versailles pour certain livre qui vient de paraître.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 29 du mois passé de mars, et suis bien de votre sentiment que la défense publiée dernièrement en France contre

[1] Liegt nicht vor. — [2] Planta, ein schweizerischer Officier, hatte dem König angezeigt, dass der Graubündener Kanton preussische Werbungen zu gestatten „nicht abgeneigt sein dürfte". Daraufhin war Lentulus durch Cabinetserlass, Potsdam 1. Februar, angewiesen worden, mit Planta und dem Kanton in Verbindung zu treten. — [3] Vergl. Nr. 17106. — [4] Madame Denis, vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 434. 435. 437. 438. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Berichte Brands, dass Voltaire seine Nichte „von seinem Schlosse Fernay von sich gejaget habe", findet sich die eigenhändige Bemerkung des Königs, Potsdam 4. April: „Bene."

la sortie des habitants du royaume ne saurait être aussi rigide qu'on a voulu me le dire,[1] mais qu'elle doit souffrir quelque modification, car je ne saurais croire que la cour de France dût méconnaître ses intérêts à un tel point que de vouloir exercer la rigueur jusqu'à punir de la corde indistinctement tous ceux qui auraient envie de s'expatrier.

Pour ce qui regarde l'emprunt que le duc de Württemberg voudrait faire à Amsterdam,[2] je veux bien vous dire là-dessus que vous pouvez compter que ce Duc est sur le point de faire banqueroute, et que, par conséquent, il ne pourra jamais porter les états de son pays à garantir les nouvelles dettes qu'il voudrait contracter.

Federic.

Nach dem Concept.

17141. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 avril 1768.

Votre dépêche du 22 de mars dernier m'a été bien rendue, et je suis très satisfait des différents détails qu'elle renferme.

Quoiqu'il soit vrai qu'il subsiste actuellement une assez bonne intelligence entre moi et la cour de Vienne, elle n'est cependant pas telle que, selon ce que vous me marquez, les ministres d'Espagne et de France le soupçonnent.[3] En attendant, il m'est fort indifférent si ces ministres et les autres cours étrangères en prennent quelques appréhensions et s'en forment des idées capables à les inquiéter. Il en peut plutôt résulter quelque bien, et peut-être l'Angleterre y trouve-t-elle un motif de plus à changer de conduite à mon égard et à rabattre un peu de cette fierté qu'elle a mise, depuis quelque temps, dans sa façon d'agir.

Federic.

Nach dem Concept.

17142. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 avril 1768.

On me mande de Londres[4] une anecdote qui me paraît d'autant plus singulière que jusques ici vous n'en avez sonné mot dans vos dépêches, et dont j'ai cru devoir vous faire part. C'est que les ministres de France[5] et d'Espagne[6] prétendent avoir des avis certains de Vienne qu'il doit régner présentement entre vous et le prince Kaunitz une très grande intimité; que non seulement vous le voyiez fréquemment, mais qu'on observait aussi que vous étiez traité avec plus de distinction que

[1] Vergl. S. 86. 87. — [2] Thulemeier berichtete, dass die Anleihe ziemlich beträchtlich sein solle und man dafür die Garantie der Stände biete. — [3] Vergl. dafür Nr. 17142. — [4] Vergl. Nr. 17141. — [5] Châtelet-Lomont, vergl. S. 24. — [6] Masserano.

ci-devant. Mes nouvelles ajoutent que les deux susdits ministres en paraissaient fort inquiets, et qu'ils se donnaient beaucoup de mouvements pour approfondir ce bruit et pénétrer le motif de ce changement de scène.

Si je combine cet avis avec les discours que le chevalier Sinzendorf a tenus ici, et dont je vous ai fait part en son temps,[1] je suis tenté à croire que les Autrichiens affectent tout exprès partout un apparat de bonne intelligence avec moi, dans la vue de donner par là des appréhensions aux Russes, et même aux Français, leurs alliés, au cas que ces derniers ne voulussent pas entrer dans toutes leurs vues et dans tous leurs desseins.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 143. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 5 avril 1768.

Vos deux dépêches du 19 et du 23 de mars dernier me sont bien parvenues, et j'approuve fort que vous arrangiez votre voyage[2] de façon que votre absence ne puisse apporter quelque préjudice à votre négociation.[3]

Vous avez raison, au reste, de regarder la démarche que le prince Louis vient de faire à Vienne,[4] de très grande importance; mais, dans la situation où les affaires de Württemberg se trouvent, il me semble qu'il a bien fait de ne la pas différer. L'excès des dépenses du Duc son frère le met dans la nécessité de s'y opposer, et s'il eût attendu trop longtemps à remettre sa protestation, tout le fardeau des dettes que son frère a contractées, et qu'il ne cesse de contracter encore,[5] serait tombé, après sa mort, à sa charge, au lieu que maintenant qu'il en a porté ses plaintes formelles à la cour impériale, le Duc peut s'endetter comme il veut, sans qu'il en revienne le moindre préjudice à son frère.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 144. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINKCE A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 avril 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de mars dernier, et je suis tenté à croire que, si le voyage du roi de Danemark a encore lieu, et qu'il se

[1] Vergl. Nr. 17104. 17114 und 17121. — [2] Vergl. S. 53. Anm. 1. — [3] D. h. der Unterstützung der Stände im Streit mit dem Herzog. — [4] Vergl. Nr. 17137 und 17138. — [5] Vergl. S. 111.

trouve une fois en Hollande ou en Angleterre, il pourrait bien pousser plus loin et faire également un tour en France.[1]

Dans ce cas, ce Prince ne serait pas de sitôt de retour que l'on paraît le supposer,[2] et comme il change si souvent d'idées à cet égard, il pourrait bien aussi ne s'arrêter dans le Holstein que le temps qu'il faut pour entreprendre le voyage d'Angleterre. Le temps nous éclaircira tout cela.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 145. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 avril 1768.

J'ai vu par votre rapport du 30 de mars qui m'a été exactement rendu, les particularités ultérieures qui vous sont revenues au sujet de la Confédération qui s'est formée en Ukraine.[3] Si cet incident oblige l'impératrice de Russie à laisser plus longtemps qu'elle n'aurait fait sans cela, ses troupes en Pologne, je crois, autant que j'en puis juger par les nouvelles qui me sont entrées dernièrement de Constantinople, que la Russie n'aura rien à appréhender pour cela de la Porte Ottomane; mais je présume, par les démarches que vous dites que les Polonais font à cette occasion, qu'ils couvent le dessein d'abroger de nouveau au premier moment favorable tout ce qui vient d'être statué présentement par le traité qui s'est fait entre eux et la cour de Pétersbourg.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 146. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 avril 1768.

Votre dernière dépêche du 22 de mars dernier ne m'a été rendue que par la dernière poste, et je suis bien aise d'apprendre que le comte Panin est présentement convaincu que je suis d'accord avec sa cour sur les affaires de Pologne, et qu'ainsi il n'y a plus de quiproquo à

[1] Vergl. S. 102. — [2] Vincke berichtete: „Il est à croire que, quand même le voyage se fasse, il ne durera pas longtemps." — [3] Benoît berichtete, dass durch Conseilbeschluss, jedoch unter Protest von 16 Senatoren, Russlands Unterstützung gegen die neue Conföderation angerufen sei (vergl. Nr. 17130), dass die Conföderation in ihrer Acte alle Beschlüsse des letzten Reichstags für ungültig erklärt und sich um Hilfe an die fremden Mächte gewandt habe, und dass der General Mokranowski im Auftrag von König Stanislaus mit der Conföderation in Unterhandlung treten solle. — [4] Der „Tractatus perpetuus" vom 24. Februar 1768 nebst den beiden „Acten" betreffend die Dissidenten und die polnischen Grundgesetze ist abgedruckt bei Wenck, Codex juris publici (Leipzig 1795), Bd. 3, S. 651—713.

appréhender à cet égard. Je ne saurais cependant vous cacher que ces affaires ne me paraissent pas encore entièrement terminées, et que je crains bien que le comte de Panin ne se trompe en les envisageant sous ce point de vue. Les insinuations françaises à Constantinople, aussi bien que celles que cette cour a fait passer par son résident Tott au kan de Crimée,[1] pourraient bien fournir une nouvelle besogne à la Diète future et donner lieu à de nouvelles tracasseries, de sorte que je ne saurais encore regarder la tranquillité de ce royaume comme bien affermie et établie sur des fondements inébranlables.

D'ailleurs, vous aurez soin d'informer le comte de Panin, quoique dans la plus grande confidence et sous le sceau du secret le plus inviolable, des propos singuliers qu'un certain comte de Sinzendorf, chevalier de Malte au service de la cour de Vienne et favori du prince Kaunitz, qui est venu ici pour solliciter une commanderie vacante en Silésie, a tenus à différents particuliers qui se trouvent dans ma suite,[2] et qu'il a accompagnés d'un ton qu'on a bien remarqué que son dessein était qu'ils me fussent rapportés. C'est que ce chevalier a déclaré qu'il était chargé de différentes commissions, tant de sa cour en général que de l'Empereur en particulier, qu'il n'y avait rien de plus naturel qu'une bonne intelligence entre moi et sa cour; que le voisinage de nos États semblait l'exiger nécessairement; que nos intérêts réciproques n'étaient nullement aussi incompatibles qu'on ne saurait les combiner, et que, par ce moyen, on ne verrait plus tant d'évènements inouïs qu'on avait vu éclore jusques ici dans notre voisinage. Ces personnes lui ont répondu simplement qu'il ne pouvait pas ignorer que des gens de leur métier ne se mêlaient nullement des affaires politiques, mais que, vu l'étroite union qui subsistait entre moi et la cour de Russie, ses propositions leur paraissaient incompatibles avec ma situation actuelle et ne feraient sûrement pas fortune. Quant à moi, je n'ai, à la vérité, pas fait semblant d'être informé de ses discours, et dans les entretiens que j'ai eus avec lui, il n'en a été point du tout question; mais une conséquence toute naturelle que je crois en pouvoir tirer, c'est que mon alliance avec la Russie embarrasse furieusement la cour de Vienne, et que la conduite que la Russie a tenue en dernier lieu dans les affaires de Pologne, lui donne une extrême jalousie.[3]

Au reste, vous n'oublierez pas de faire faire par le comte Panin à l'impératrice de Russie un compliment des plus polis et conçu dans les termes les plus flatteurs pour cette Princesse de la manière gracieuse dont elle a bien voulu accepter le titre d'associée de mon Académie,[4] et vous insinuerez, en même temps, à ce ministre que, comme je souhaiterais beaucoup que ce compliment ne parvienne à Sa Majesté Impériale que par lui seul, je me flattais de son amitié pour moi qu'il

[1] Vergl. Nr. 17113. — [2] Vergl. Nr. 17104. 17114. 17121. — [3] Vergl. Nr. 17147. — [4] Vergl. Nr. 16988 und 16989.

voudrait bien s'en charger et être, dans cette nouvelle occasion, l'interprète fidèle de mes sentiments de considération et d'estime pour cette Princesse.

Federic.

Nach dem Concept.

17147. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 30. März: „Quant au comte de Sinzendorf,[1] Votre Majesté a très grande raison d'appeler ses discours extravagants. C'est un brouillon; il en a la réputation ici et la gardera encore longtemps. Son esprit amusant et satyrique l'a rendu intéressant dans quelques sociétés; au reste, on sait à quoi s'en tenir sur son compte. Quelle légèreté à lui, pour ne pas dire fanfaronnade, d'avoir voulu se faire fort à vouloir culbuter le prince Kaunitz! Ce qu'on en pourrait penser de plus favorable à son égard, ce serait qu'il a lâché de pareils propos pour voir de quelle manière on s'expliquerait là-dessus, afin d'en faire usage selon sa convenance, et il en ferait certainement à son retour, s'il avait de bonnes choses à lui dire. Il n'est pas douteux que l'alliance étroite de Votre Majesté avec la Russie soit, pour ainsi dire, une épine aux pieds de la cour d'ici, et que le comte de Sinzendorf rendrait un grand service à celle-ci, aussi bien qu'au prince Kaunitz, si, par des discours semblables, il parvenait à susciter quelque refroidissement entre Elle et l'impératrice de Russie. Il pourrait compter alors que son voyage lui serait très bien récompensé, et le prince de Kaunitz ne perdrait pas un moment pour se raccrocher avec la Russie, coûte que coûte.

Dans les liaisons étroites où l'on est ici avec les cours de France et d'Espagne, lesquelles liaisons ont bien l'air de durer tout le reste du règne de l'Impératrice-Reine, au moins tant que le prince Kaunitz sera au timon des affaires, il n'y a presque pas moyen de croire que les insinuations, s'il en venait d'ici, de vouloir se lier plus étroitement avec Votre Majesté, seraient sincères, et qu'elles tendissent à d'autre fin qu'à La séparer de Ses alliés actuels, afin de La mettre dans la fâcheuse situation de les avoir perdus, sans gagner d'autres sur qui Elle pût compter; mais si le crédit et l'influence de la cour de Versailles venaient à tomber ici, et que celle de Vienne fût dans le cas d'avoir besoin d'une nouvelle alliance, le moment ne serait peut-être pas à négliger pour se lier plus étroitement avec celle-ci, lorsqu'on verrait que son propre intérêt l'obligerait d'être sincère et fidèle. Je demande bien pardon, si mes réflexions me mènent trop loin. Ce n'est que pour donner à connaître que les discours du comte de Sinzendorf sont ou mal digérés, s'ils viennent de son propre fond, ou faux, s'il est chargé de ces sortes d'insinuations de la part du prince de Kaunitz."

Potsdam, 6 avril 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 30 de mars dernier, et, pour ce qui regarde le chevalier comte de Sinzendorf, je pense presque comme vous sur son sujet. En attendant, vous pouvez être très persuadé que la conduite de la Russie en Pologne paraît insupportable à la cour où vous êtes, et que celle-ci n'a chargé le susdit chevalier de lâcher ces propos singuliers, dont je vous ai fait part, que dans l'unique dessein de voir comment ils seraient reçus ici, et de préparer le terrain, afin qu'en cas que les circonstances exigeassent un jour de faire tout de bon de pareilles propositions, nous y fussions déjà un peu

[1] Vergl. Nr. 17104 und 17114.

plus accoutumés. Reste à savoir si la maison d'Autriche ne s'aperçoit pas que notre mésintelligence seconde les autres puissances dans leurs vues, et que nos brouilleries contribuent à leur agrandissement.

D'ailleurs, si vous réfléchissez que cette maison n'a pas plus à perdre avec nous qu'avec la Russie, et que nous ne nous trouvons pas dans une situation à lui donner autant de jalousie et de rivalité que cette dernière, vous conviendrez qu'il se peut fort bien que le susdit chevalier ait été chargé de pareille commission, et qu'on lui ait dit: »Hasardez pareils propos et voyez comment cela sera reçu.« Mais leur ruse n'a pas eu le succès qu'ils en attendaient, et me souvenant du proverbe: »Défiez-vous jusques aux présents d'un ennemi réconcilié!« — j'ai fait semblant d'ignorer entièrement les discours qu'il a tenus, et il n'en a été absolument point question dans les entretiens que j'ai eus avec lui.[1] Il est aussi déjà parti d'ici depuis plusieurs jours, et comme je compte qu'il sera de retour à Vienne au mois de mai prochain, il serait bien à souhaiter que vous eussiez, vers ce temps-là, ou un ministre accrédité d'un Prince de l'Empire ou quelques autres personnes sans conséquence à la main pour apprendre s'il a du crédit auprès de l'Empereur et si effectivement on l'a chargé de pareilles commissions, afin de pénétrer d'autant mieux dans ce secret et trouver peut-être le moyen de trancher ce nœud gordien. Je me rapporte, à cet égard, à votre savoir-faire et m'attends ensuite à un rapport exact et détaillé sur tout ce qui vous sera revenu sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 148. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 avril[2] 1768.

Pour suppléer au contenu de ma dépêche d'hier,[3] je vous communique en chiffres à la suite de la présente le précis[4] d'une conversation confidente que mon chambellan d'Edelsheim a eue avec le chevalier de Sinzendorf peu avant son départ de Berlin; et comme je serais bien aise de savoir si vous croyez que tout ce que ce chevalier a dit des dispositions de l'Empereur tant à mon égard que par rapport à son système politique, est fondé, vous n'oublierez pas de me marquer votre sentiment sur toutes les particularités sur lesquelles cette conversation a roulé.

Federic.

Bericht Edelsheims, Berlin 6. April 1768.

Si j'ai tardé jusqu'à présent à informer très respectueusement Votre Majesté d'une conversation fort intéressante que l'Empereur a eue l'automne passé avec le commandeur de Sinzendorf, et dont ce dernier m'a fait la confidence peu avant son départ de Berlin, ce n'est que parceque j'avais lieu de supposer que Votre Majesté

[1] Vergl. S. 114. — [2] Vom 7. April ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 222. — [3] Nr. 17147. — [4] Liegt nicht bei.

en était déjà instruite; je crois néanmoins de mon devoir de Lui rendre un compte fidèle de tout ce qui peut parvenir à ma connaissance et se rapporter à Ses intérêts, plutôt que de risquer de Lui laisser ignorer la moindre circonstance qui pût tourner à [Son] avantage.

Le comte de Sinzendorf était à peine de retour de la Silésie[1] que l'Empereur le fit prévenir qu'il aurait un long entretien avec lui, mais que Sa Majesté attendrait que les premiers jours fussent passés, afin de pouvoir écarter, sans affectation, ses surveillants. Avant toutes choses, ce Prince voulut savoir de lui si de bonne foi il se croyait en état de soutenir la conversation avec Votre Majesté. Le commandeur a répondu qu'un esprit vraiment supérieur sait se placer à la portée d'un chacun, et que, parmi tant de grands talents, Votre Majesté possède au suprême degré celui de mettre tout le monde parfaitement à son aise.

Sur quoi l'Empereur lui a dit: »Il faut nécessairement que le Roi soit un peu fâché contre moi de ce que j'ai si ridiculement évité l'entrevue que nous avons dû avoir ensemble;[2] mais je vous donne ma parole que je réparerai mes torts la première fois que j'en trouverai l'occasion, et, comme je crois lui devoir à présent toutes les avances, je suis décidé d'arranger les choses de façon à me trouver une fois sur nos frontières, quand il sera en Silésie, et de l'aller surprendre dans ses propres États. Tout ce qui pourrait alors me faire le plus de plaisir, ce serait que le Roi me marquât la confiance de me laisser voir de ses manœuvres, et s'il voulait se donner la peine de me venir voir ensuite à son tour, je lui montrerais de grand cœur tout ce qu'il voudrait.« Passant de là au système politique de la cour de Vienne, il a donné clairement à connaître le penchant qui le porterait à se lier plus étroitement avec Votre Majesté préférablement à toute autre puissance, en ces termes: »Il n'y a rien de si absurde que nos haines politiques. Je ne vois pas pourquoi je n'oublierais le mal que nous a fait le Roi, tout aussi bien que ma mère a oublié celui que nous a fait la France. On m'a marié dans la maison de Bavière,[3] il n'avait pas tenu à son intention pourtant de nous faire autant de mal que le Roi. La Saxe que nous comblons de bienfaits, nous a-t-elle rendu de meilleurs services? Le roi de Naples, auquel nous allons donner une femme,[4] ne nous a-t-il pas coûté tout un royaume? Enfin, je trouve cent fois moins de raisons à tout cela qu'à oublier les pertes que nous avons faites vis-à-vis d'un héros qu'on admirera dans tous les siècles.«

Par ce discours on pourrait peut-être, sans aller trop loin, développer à peu près tout le système que le Prince se propose de suivre un jour, en prêtant un sens énergique à la subtilité de la tournure: »aussi bien que ma mère[5] a oublié le mal que nous a fait la France«.[5]

Le commandeur de Sinzendorf assure que Votre Majesté a un partisan des plus zélés auprès de l'Empereur, son grand-écuyer ou, pour mieux dire, son confident, son ami de cœur, et l'attachement qu'il a pour Votre Majesté, n'est pas tout-à-fait destitué de cet intérêt personnel qui n'est que trop souvent le ressort secret de nos plus beaux sentiments. Le comte Dietrichstein[6] s'attend à une succession très considérable en Silésie, si le comte Proskau,[7] dont les biens lui sont substitués, a la complaisance de mourir sans enfants. Votre Majesté pourra peut-être alors tirer parti de son dévouement en proportion des facilités qu'Elle jugera à propos de lui accorder pour la jouissance de cet héritage.

Les princes Kaunitz et Starhemberg[8] n'ont pas manqué de devenir, à leur tour, le sujet de notre conversation. En peu de mots, l'amour-propre du premier, se flattant que le système qu'il a établi, fera époque dans l'histoire, évitera toujours

[1] Vergl. Bd. XXVI, 279. — [2] 1766 bei Torgau, vergl. Bd. XXV, 390. — [3] Die zweite Gemahlin Josephs, Josepha Maria Antonia, war eine bayrische Prinzessin. — [4] Vergl. S. 72. — [5] In der Vorlage unterstrichen. — [6] Vergl. Bd. XXV, 368. — [7] Graf Georg Christoph Proskau. — [8] Vergl. Bd. XXIV, 386; XXV, 389; XXVI, 351. 352.

soigneusement d'y donner la moindre atteinte, quoique, au fond du cœur, il ne soit nullement français; le second, travailleur laborieux, mais d'un génie peu propre à prendre un essor de lui-même, est élevé dans le même système et y a fait toute sa fortune. Cependant le comte Sinzendorf prétend que le prince Kaunitz n'attendra peut-être pas le changement de règne pour se retirer tout-à-fait des affaires, et il a assez bonne opinion du jugement de l'Empereur pour se persuader que le prince Starhemberg ne sera jamais son homme.

Je ne finirais pas, si je rapportais encore ici toutes les anecdotes, en partie assez curieuses, dont le commandeur m'a mis au fait; mais, si Votre Majesté l'approuve, je me réserverai de Lui en rendre compte à la première occasion qui me procurera l'avantage de L'approcher."

Nach dem Concept.

17149. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 25 de mars dernier. La conduite que le sieur Wilkes a tenue à l'occasion de l'élection qui s'est faite des membres de la ville de Londres pour le nouveau Parlement,[1] me fait croire que le gouvernement anglais doit, pour son repos, tâcher de se débarrasser de cet homme, puisqu'il n'y a pas apparence qu'il cesse jamais de lui susciter des embarras.

Il me paraît aussi que le crédit du chevalier Pitt baisse journellement de plus en plus, et je présume que, dans peu, il s'éteindra entièrement.

Au surplus, je suis curieux d'apprendre quel effet auront produit sur le ministère britannique les propos que le ministre d'Espagne vous a tenus en dernier lieu au sujet de la bonne intelligence qu'il prétend y avoir actuellement entre moi et la cour de Vienne.[2] Vous tâcherez donc de découvrir l'impression que cela a faite sur ledit ministère, et ne manquerez pas de me rendre compte de tout ce que vous apprendrez à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

17150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 avril 1768.

Je vous sais gré de toutes les particularités que votre rapport du 1er de ce mois renferme, et comme je suis curieux de savoir si le bruit qui a couru d'un voyage que l'Empereur était intentionné de faire,

[1] Wilkes hatte, nachdem er bei der Wahl in London durchgefallen war (vergl. S. 96), an seine Anhänger eine Ansprache mit heftigen Ausfällen gegen das Ministerium gehalten und seine Candidatur für die Grafschaft Middlesex angekündigt. — [2] Vergl. Nr. 17141 und 17142.

l'été prochain, au camp que la cour de France veut assembler à Valenciennes,[1] se soutient encore toujours ou si l'on n'en parle plus, vous ne manquerez pas de m'informer de tout ce qui vous reviendra à ce sujet. Outre cela, vous me ferez également plaisir de tâcher de vous procurer, s'il est possible, une liste, mais exacte, de toutes les troupes de terre que la France peut avoir actuellement sur pied, pour pouvoir me la communiquer.

Je vous avertis, au reste, que mon ministre d'État de Horst correspondra avec vous au sujet de l'homme du tabac dont vous faites mention dans votre postscript,[2] et que ce sera lui qui vous instruira amplement de mes sentiments à son égard.

Au surplus, je vous adresse ci-joint ma réponse à la lettre[3] de ma nièce la princesse d'Orange que vous m'avez envoyée à la suite de votre susdite dépêche, laquelle vous aurez soin de lui faire parvenir.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 151. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 8 avril[5] 1768.

Ma très chère Enfant. Comme j'ai donné quelques commissions au colonel Goltz au pays de Clèves,[6] je lui ai enjoint de venir à La Haye pour vous rendre, ma chère enfant, cette lettre et vous dire que vous n'avez qu'à arranger selon les intérêts et la volonté du Prince la société qu'il voudra assembler à Loo,[7] que, pour moi, je serai charmé, si je peux lui être utile à lui gagner des amis ou à lui être bon à ce qu'on pourra m'employer. Voilà, ma chère enfant, sur quoi j'attends vos instructions, parceque, ne connaissant personne en Hollande, je pourrais manquer, sans le savoir et sans en avoir assurément l'intention, à ce qui peut vous convenir à vous deux.

Si vous aimez encore le vin de Hongrie, j'espère bien que vous ne voudrez bien en avoir d'autre pourvoyeur de cave que votre vieil oncle, car, ma chère nièce, à quelle sauce mettre un vieil oncle, s'il n'est pas bon à livrer du vin?

[1] Vergl. S. 109. — [2] Liegt nicht vor. — [3] D. d. Haag 1. April. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Am 9. April schreibt der König Thulemeier, dass Oberst Goltz die Antwort an die Prinzessin überbringe, „lequel j'envoie pour de certaines commissions au pays de Clèves". Vergl. Nr. 17 151. Goltz war von dem König mit dem Auftrag, „Revueplätze" für die bevorstehende Besichtigung der dortigen Truppen auszusuchen, betraut worden, um ihm die Werbung um die Hand eines Fräulein von Steengracht in Holland zu erleichtern. — [5] In der Vorlage verschrieben: „mai". — [6] Vergl. Anm. 4. — [7] Die Prinzessin schrieb, Haag 1. April: „A l'égard de M. de Bentinck (vergl. S. 95), je ne crois pas que le Prince le verrait volontiers à Loo, et comme il ne pourrait pas l'y loger, je doute fort qu'il y vienne." [Charlottenburg. Hausarchiv.]

Je vous félicite de l'acquisition que vous avez faite du prince de Gotha;[1] je l'ai vu, il y a quelques années,[2] qu'il m'a paru furieusement petit-maître, et il ne me semblait pas qu'il eût hérité du bon esprit de sa mère. Nous aurons aussi du monde ici en peu de jours; votre cousin, le prince héréditaire de Brunswick, me va rendre visite, et le vieux prince Thierri de Dessau m'amène son neveu[3] pour entrer au service, le jeune vient de France où il a reçu, à ce qu'on dit, une bonne éducation.

J'espère, ma chère, que vous trouverez des comédiens et comédiennes à façon;[4] j'ai envoyé Fierville en France[5] pour engager toute une nouvelle troupe, et il prétend la former très bonne; avec de l'argent on a tout hors la vertu, que le cœur et les sentiments donnent uniquement, et les amis qu'il faut mériter pour en avoir. Vous en méritez sûrement par votre excellent caractère, qui vous mérite l'attachement de tous ceux qui vous connaissent, et du vieil oncle, par conséquent, qui est avec une parfaite tendresse, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Embrassez mille fois le prince d'Orange de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17152. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 8 avril 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 31 de mars dernier que le Sénat de Berne a maintenant résolu de mettre les Neuchâtelois à la raison par force, et que tout est arrangé pour l'exécution.[6] Je suis seulement surpris que les Neuchâtelois laissent venir les choses à cette extrémité où ils ne gagneront sûrement rien et s'exposeront encore à de nouveaux frais et dépens. En attendant, je compte que, lorsque vous serez entré avec les troupes de la République dans cette principauté, les malintentionnés commenceront à filer plus doux et à se soumettre, et j'espère qu'il ne prendra pas envie aux Français de se mêler de ces différends, et encore moins de soutenir les mécontents. Vous n'oublierez pas de continuer à m'informer, en son temps, du succès de l'exécution.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Die Prinzessin schrieb: „Nous avons encore les deux princes de Gotha ici; le cadet est entré au service de la République, il paraît qu'ils gagnent à être connus, et surtout l'aîné ne manque pas d'esprit." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] October 1764, vergl. Œuvres, Bd. 18, S. 240—247. — [3] Hans Georg. — [4] Vergl. S. 44. — [5] Februar 1768, vergl. Œuvres, Bd. 20, S. 314. — [6] Des Schiedsspruches vergl. Nr. 17100. 17130.

17153. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 avril 1768.

Voici les deux lettres de récréance[1] que le sieur de Borcke m'a remises de la part du roi et de la reine de Danemark, et que vous n'avez qu'à faire déposer aux archives.

La dernière dépêche de son successeur le sieur de Vincke, en date du 2 de ce mois, vous aura déjà appris de quelle manière le baron Bernstorff a reçu les insinuations qu'il a été chargé de lui faire relativement aux affaires de Württemberg. La réponse de ce ministre ne marque, à la vérité, pas un grand empressement de la part de la cour de Danemark d'adopter nos principes pour terminer ces différends,[2] mais j'ai lieu de juger, par ce qu'il a ajouté à la fin de la conversation, que, pourvu que nous soyons d'accord avec l'Angleterre, sa cour ne tardera pas de s'y prêter également. Il ne s'agit donc que de savoir les intentions de la cour britannique, et aussitôt que vous en serez informé, vous n'oublierez pas de m'en faire part.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17154. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 avril 1768.

Votre dernière dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais beaucoup de gré du portrait que vous m'y avez fait tant du caractère que de la façon de penser du baron de Borié.[4] Pour en tirer cependant des conséquences justes, il s'agit de savoir s'il a tant de part à la confiance de l'Empereur qu'on puisse s'attendre un jour à lui voir jouer un grand rôle dans les affaires, et c'est sur quoi vous aurez soin de me donner encore les notions les plus certaines que vous pourrez vous en procurer.

[1] D. d. Christiansburg 7. und 18. März. — [2] Bernstorff hatte Vincke geantwortet, „que les deux parties contribuaient également à la longueur de cette affaire, et qu'une pareille lettre (das von Vincke in Vorschlag gebrachte Interventionsschreiben der drei Garantmächte an den Kaiser, vergl. Nr. 17111) pouvait facilement déplaire à la cour impériale". — [3] In seiner Antwort auf obigen Bericht stellt der König am 9. April Vincke die Mittheilung der Schritte in Aussicht, die mit dem englischen Hofe vereinbart würden, „afin de nous mettre à même de pouvoir les communiquer au ministère danois". — [4] Rohd berichtete, dass der Reichsreferendar Borié (vergl. S. 81) sich als Wahlbotschafter bei der Königswahl in Frankfurt Josephs Vertrauen erworben habe. „C'est un homme qui passe pour avoir de l'esprit, de la capacité et beaucoup de travail; . . . il a les poumons forts et la langue assez déliée pour trancher et pour faire valoir sa thèse; mais, du reste, sa réputation d'être boutefeu et grand brouillon est si généralement établie qu'il est craint et haï de presque tout le monde."

Quant au système militaire du maréchal Lacy,[1] il faut convenir qu'il est très bien imaginé. Cependant, je n'entends encore rien de l'établissement des magasins, et aussi longtemps qu'on ne prend pas les arrangements nécessaires pour en former, son système restera toujours défectueux et trouvera bien des difficultés dans l'exécution.

Au reste, il y a encore un article sur lequel je souhaiterais bien d'être éclairci, et c'est celui des revenus de la cour de Vienne. Le chevalier Sinzendorf[2] m'a dit que ceux qui étaient confiés à l'administration du comte de Hatzfeldt, montaient à 26 millions d'écus par an, et que ceux des Pays-Bas, aussi bien que du Milan et du Mantouan, n'y étaient point compris. Si donc le prince de Kaunitz a fourni de ses fonds d'épargne au maréchal Lacy les 2 millions 700 000 florins dont vous faites mention dans votre susdite dépêche, c'est une marque qu'il y a encore des fonds séparés sous la direction de ce Prince, et que tous les revenus de la cour de Vienne doivent aller bien au delà de ce qu'on les a évalués jusques ici. Peut-être pourrez-vous me dire au juste ce qui en est, et vous n'oublierez pas de m'en faire un rapport exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

17155. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 avril 1768.

Après avoir réfléchi sur le contenu de la dernière dépêche du comte de Schulenburg, en date du 30 de mars dernier, je ne saurais qu'applaudir à l'idée qu'elle fournit pour terminer les affaires de Württemberg.[3] En effet, le concert à prendre entre les cours garantes sur les nouvelles lettres à écrire à l'Empereur exigera beaucoup plus de temps qu'en traitant cette affaire immédiatement par leurs ministres respectifs à Vienne et en les autorisant d'appuyer les instances des états de Württemberg et de faire les représentations nécessaires directement à l'Empereur, et il me semble que, par ce moyen, on éviterait bien des longueurs et parviendrait plus promptement à son but.

[1] Rohd berichtete: „Lacy, après avoir reçu des mains du prince Kaunitz et sans le concours des fonds de la banque 2 700 000 florins, s'est engagé à être prêt avec tout son nouveau système, tant par rapport aux magasins qu'à l'égard des uniformes, amunitions, chariots, tentes, enfin de tout l'attirail militaire, sur la fin du mois de mai prochain, de façon que dorénavant les troupes seraient toujours en état de s'ébranler en dix jours de temps pour entrer en campagne, quand il le faudrait." — [2] Vergl. S. 116. — [3] Schulenburg befürwortete, statt eines gemeinsamen Schreibens der drei Garantmächte (vergl. Nr. 17110), die Uebergabe gesonderter Denkschriften durch die einzelnen Gesandten: „Les lettres à l'Empereur demandent un concert entre les cours, ce que des mémoires, signés des ministres et à présenter de leur part au ministère de l'Empereur, ne demanderai[en]t pas." Für die Antwort wird Schulenburg am 10. April an das Ministerium verwiesen.

En attendant j'abandonne cette idée à votre examen ultérieur, et si vous êtes du même avis, vous n'avez qu'à instruire en conséquence mon ministre d'État de Rohd à Vienne et requérir les cours de Londres et de Copenhague de munir leurs ministres à la cour impériale des mêmes instructions.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17156. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 11 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport d'hier au sujet des affaires de Württemberg,[1] et, en attendant votre avis sur la proposition du comte de Schulenburg que, par mes ordres du 10 de ce mois,[2] j'ai soumise à votre examen ultérieur, je veux bien vous dire en réponse qu'il me paraît d'autant plus nécessaire d'insister sur une réponse auprès de l'Empereur que ces différends entre le Duc et les états subsistent déjà depuis si longtemps, et qu'il faut pourtant une fois y mettre fin et les terminer, soit par une bonne composition soit par une décision formelle. Supposé donc que, pour y parvenir, on se déterminât pour une nouvelle lettre de la part des cours garantes à l'Empereur, il me semble qu'il conviendrait de faire sentir que ce n'était que le silence que l'Empereur avait gardé à la première, qui y avait donné lieu, et que les ministres qui seraient chargés de la remettre, donnassent à connaître, en même temps, que nous avions lieu d'être surpris de l'indifférence avec laquelle cette affaire avait été traitée jusques ici, des lenteurs qu'on avait apportées à sa décision, et de ce que Sa Majesté Impériale même n'avait pas seulement daigné répondre à notre première lettre.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17157. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 avril 1768.

Votre rapport du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Je ne saurais absolument pas m'imaginer que la nouvelle de la prise de possession de l'île de Corse par les Français, dont les dernières lettres de

[1] Finckenstein berichtete, dass die hannöverschen Minister zu einem neuen Interventionsschreiben an den Kaiser (vergl. Nr. 17153) wenig Neigung zu haben schienen, nachdem das letzte (vergl. Bd. XXVI, 397) ohne Wirkung und Antwort geblieben sei, dass ein positiver Bescheid erst nach der Entscheidung Georgs III., und fiele diese günstig aus, dann auch der Anschluss des dänischen Hofes zu erwarten ständen. — [2] Nr. 17155.

Paris ont fait mention,[1] soit fondée, du moins il ne me paraît pas probable que la cour de Versailles, après toutes les démarches qu'elle doit avoir faites pour pacifier la Corse en faveur de la république de Gênes, veuille s'assurer maintenant à elle-même la possession de cette île. Je veux croire plutôt que c'est pour assister la cour d'Espagne, et non dans d'autre vue, que celle de France fait assembler des troupes dans ses provinces méridionales, afin de pouvoir, au cas de besoin, envoyer d'abord au roi d'Espagne tel secours que les circonstances exigeront.

Nach dem Concept. Federic.

17158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 avril 1768.

Les anecdotes que vous m'avez mandées touchant ce qui est arrivé à Copenhague au roi de Danemark dans ses courses nocturnes,[2] font voir que ce Prince n'est pas aussi invincible qu'il l'a peut-être supposé. Et s'il s'imagine de vouloir prendre la même licence dans les pays étrangers où il est intentionné de se rendre, il pourra facilement s'attirer des accidents bien plus fâcheux, desquels il ne se tirera pas aux mêmes frais, mais qui pourront lui coûter beaucoup plus cher. Je vous sais gré, au reste, de tout ce que votre rapport du 5 de ce mois renferme.

Nach dem Concept. Federic.

17159. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A TREPTOW.

Potsdam, 12 avril 1768.

Je suis bien sensible à la confiance que vous me témoignez dans votre lettre du 7 de ce mois. Si je me suis empressé d'informer Votre Altesse de la démarche que le prince Louis Son frère a faite à Vienne, et des plaintes formelles qu'il a portées contre le Duc Son frère,[3] ce n'a été que pour ne Lui laisser rien ignorer de tout ce qui a quelque rapport à Ses intérêts et à ceux de Sa famille. Ces intérêts me seront toujours infiniment chers, et je ne négligerai jamais de les prendre à cœur, de les soutenir et de les avancer même, autant qu'il sera en mon

[1] Thulemeier berichtete: „On prétend que l'île de Corse a été cédée à la France par la république de Gênes, et que vingt bataillons sont destinés à s'y rendre, pour en assurer la possession à cette couronne." — [2] Vincke berichtete, dass infolge eines „accident fâcheux" Christian VII. sich veranlasst sehe, „de se faire accompagner dans ses courses par deux gardes armés de grands bâtons". — [3] Vergl. Nr. 17138.

pouvoir. Dans cette vue, je ne saurais qu'applaudir à la résolution qu'Elle a prise de ne pas faire cause commune avec le prince Louis, et vu les circonstances particulières dont Votre Altesse fait mention dans Sa susdite lettre, c'est en effet le parti le plus sage qu'Elle puisse prendre.[1] Je n'ai pas manqué non plus d'ordonner à mon ministre d'État de Rohd à Vienne de suivre de près la démarche du prince Louis, d'être attentif à toutes les impressions qu'elle y fera, et aux suites qu'elle pourrait avoir, et de m'informer, dans le plus grand détail, de tout ce qui pourrait lui en revenir,[2] afin d'être d'autant mieux en état de prévenir à temps tout ce qui pourrait porter quelque préjudice aux intérêts de Votre Altesse et de Sa maison. Je n'oublierai pas, au reste, de faire part à Votre Altesse de tout ce que ce ministre me marquera à ce sujet, et je serai bien charmé, si, dans cette occasion, ainsi que dans toutes les autres qui pourraient se présenter, je pourrai donner à Votre Altesse de nouvelles preuves convaincantes de l'amitié tendre et sincère avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart.

---

17 160. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 11. April: „L'idée du comte de Schulenburg[3] paraît en effet très bonne. . . . Je crois cependant qu'il sera nécessaire qu'une telle intervention ne se fasse que lorsque les états auront demandé formellement au Conseil aulique la décision finale de leur procès, qui a été interrompu depuis un an par la négociation simulée du Duc pour un accommodement. Je suppose, par cette raison, que Votre Majesté approuvera qu'on attende encore les réponses de Hanovre et de Danemark,[4] et qu'on se concerte sur ce sujet avec les états, pour donner au sieur de Rohd les instructions qu'Elle ordonne.“[5]

Potsdam, 13 avril 1768.

La manière dont, selon votre rapport du 11 de ce mois, vous pensez faire usage de l'idée que le comte de Schulenburg a fournie pour terminer enfin les différends qui subsistent entre le duc et les états de Württemberg, est très sensée, et j'approuve parfaitement qu'avant de donner en conséquence les ordres nécessaires au sieur de Rohd, vous attendiez les réponses de Hanovre et de Danemark et vous concertiez avec les états sur ce sujet. Pourvu qu'on trouve moyen de

[1] Prinz Friedrich Eugen fasste am Schluss seines ausführlichen Schreibens sein Urtheil dahin zusammen: „Il me paraît presque indubitable qu'il y a là-dessus des vues d'ambition cachées, fomentées par la femme de mon frère Louis (Gräfin Beichlingen, vergl. Bd. XXVI, 363), qui est extrêmement intriguante, et qui partent peut-être de Vienne même.“ — [2] Cabinetserlass an Rohd, Potsdam 12. April. — [3] Die Uebergabe gesonderter Denkschriften seitens der einzelnen Gesandten der Garantmächte an das Ministerium, statt eines gemeinsamen Schreibens an den Kaiser, vergl. Nr. 17155. — [4] Vergl. Nr. 17153 und 17156. — [5] Vergl. Nr. 17155.

mettre une fois fin à cette affaire, il m'est assez indifférent qu'on parvienne à ce but par une lettre immédiate à l'Empereur ou par les négociations des ministres à la cour de Vienne, et tout ce que je désire, c'est qu'on agisse aussi promptement qu'il est possible.

Dem König von Polen wird auf sein Ansuchen ein Pass für freien Waffentransport bewilligt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17161. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 avril 1768.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous avez bien fait de ne pas cacher à l'Impératrice-Reine, sur la demande qu'elle vous en a faite, qu'à mon prochain voyage de Clèves j'aurais en même temps le plaisir de voir ma nièce la princesse d'Orange.[1]

Mais, quant au voyage du roi de Danemark, les nouvelles varient d'un jour à l'autre, sans que je puisse vous dire avec précision ce qu'il en sera. Les uns prétendent que ce Prince fera un tour en Hollande, d'autres en Angleterre ou en France[2] ou en Italie, et tout ce qu'il y a de certain, c'est que le baron Schimmelmann[3] fera le premier personnage dans ce voyage.

Quant aux nouveaux troubles en Pologne, ils commencent à faire du bruit, et comme, sans un secours étranger, tous les mouvements des Confédérés ne sauraient que rester sans effet,[4] et que, d'ailleurs, la Porte a engagé le sieur Obreskow de demander par un courrier une déclaration catégorique au prince Repnin si les Russes quitteraient bientôt la Pologne,[5] je commence à soupçonner qu'ils y sont animés en secret par la cour où vous êtes, et par la France, et que ces deux puissances ont peut-être quelque espérance d'engager encore la Porte Ottomane de s'en mêler; de sorte que vous ferez tout votre possible pour pénétrer ce mystère et de me rendre un compte exact et détaillé de tout ce que vous en pourrez découvrir.

P. S.

Soli. Au reste, je ne saurais vous cacher, sur votre apostille du 6 de ce mois, que le mariage que le secrétaire d'ambassade Jacobi vient de contracter à Vienne, a beaucoup diminué la confiance dont je l'ai honoré jusques ici, et que je ne suis pas sans appréhension qu'il ne l'engage dans des liaisons incompatibles avec le poste qu'il occupe.[6]

[1] Vergl. Nr. 17081 und 17151. — [2] Vergl. Nr. 17127 und 17144. — [3] Vergl. S. 94. — [4] Vergl. Nr. 17136. — [5] Bericht Benoîts, Warschau 6. April, vergl. Nr. 17163. — [6] Vergl. S. 98.

Je préfère donc plutôt de le remplacer par un autre, et je n'attends, pour cet effet, que votre sentiment de quelle manière vous croyez que je puisse l'employer ailleurs dans mon service.

Nach dem Concept. Federic.

17162. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 avril 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de mars dernier, et quoique, pour le moment présent, je regarde également la nouvelle Confédération en Pologne comme un feu de paille et de peu d'importance, elle peut cependant devenir très sérieuse, si la France réussit à y entraîner la Porte. Je ne saurais même vous cacher que les progrès qu'elle fait, joints à la déclaration catégorique que la Porte a engagé le sieur d'Obreskow de demander par un courrier au prince Repnin si les Russes quitteraient bientôt la Pologne,[1] me font soupçonner qu'elle est soutenue en secret par cette couronne et la maison d'Autriche, et que ces deux puissances ont peut-être quelque espérance d'engager la Porte à y prendre part. C'est aussi par cette raison que je souhaiterais beaucoup qu'entre les moyens que la Russie veut opposer à cette Confédération,[2] on se déterminât pour le plus doux et le plus modéré, et qu'on ne se portât pas à des remèdes violents qui pourraient donner de l'ombrage aux Turcs et les rendre plus dociles aux impulsions de la France et de l'Autriche.

Pour les en détourner, je veux bien avoir la complaisance pour les instances de l'impératrice de Russie et ordonner à mon ministre à Constantinople d'appuyer les représentations du sieur Obreskow. Je viens même déjà de lui envoyer les instructions nécessaires à cet égard,[3] et je ne discontinuerai pas non plus à faire tout mon possible pour entretenir et fortifier les Turcs dans leurs dispositions pacifiques envers la Russie; de sorte que vous n'avez qu'à donner les assurances les plus fortes au comte de Panin sur l'un et l'autre de ces deux articles; mais vous aurez, en même temps, grand soin de lui déclarer tout naïvement que j'y mettais pour condition *sine qua non* que la Russie, à son tour, n'entre dans aucune liaison avec la Saxe, de quelque nature qu'elle puisse être;[4] que l'expérience du passé m'avait appris que mes intérêts

[1] Vergl. Nr. 17161. — [2] Vergl. dafür Nr. 17163. — [3] Vergl. Nr. 17164. — [4] Solms berichtete, dass Osten-Sacken seine Abberufung erhalten habe und als künftiger Premierminister gelte, dass Panin ihn in jeder Weise persönlich zu gewinnen suche und glaube, „qu'il pourra être guidé sur les impressions qu'on lui donnera, que son ambition pourra être flattée de l'idée de donner un nouveau système à sa cour, et que celui-ci ne saurait être contraire aux intérêts de Votre Majesté et de la Russie, dès qu'il [tendrait] à éloigner la Saxe des intérêts de l'Autriche".



ne sauraient être conciliés avec ceux de cette cour, et qu'ainsi je n'entrerais jamais en aucune liaison que la Russie pourrait contracter avec elle.[1]

Point de Saxons, ou je regarde notre alliance dès ce moment comme rompue! Ce sont des paroles sacramentales.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

17163. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 avril 1768.

J'ai vu par votre rapport du 6 de ce mois les particularités ultérieures qui vous sont entrées au sujet de la Confédération qui continue encore à subsister en Podolie. Mes dernières lettres de Pétersbourg[2] me marquent que la cour de Russie avait résolu d'étouffer cette Confédération dans sa naissance, et que le comte Panin pensait avoir trois moyens pour parvenir à ce but: le premier, de faire réclamer par le *senatus consilium* la garantie de l'impératrice de Russie pour la conservation des nouvelles constitutions, afin de l'autoriser par là à pouvoir agir contre les perturbateurs du repos public; le second, de former au plus tôt une Réconfédération sous le nom du Roi, qui réclame le secours de la Russie, et qui agisse, conjointement avec elle, pour dissiper les rebelles, et le troisième, que l'Impératrice agisse tout de suite contre cette Confédération, sans attendre que qui que ce soit, la réclame pour le faire. Comme le comte Panin doit avoir remis au discernement du prince Repnin de faire usage de l'un de ces moyens qui lui paraîtrait le plus convenable aux circonstances et le plus conforme aux sentiments des amis de la Russie, mon intention, en vous communiquant cet avis, est que vous engagiez, de votre côté, le prince Repnin à ne point prendre de parti pour étouffer cette Confédération qui puisse fournir sujet aux Turcs de se mêler de ces affaires, puisque, si par malheur cela arrivait, on pourrait être moralement sûr que la France et l'Autriche ne manqueraient pas d'y prendre également part, et qu'alors ces affaires s'embrouilleraient tellement qu'il serait impossible d'en voir la fin de sitôt.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXV, 397. 400; XXVI, 401. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 29. März, vergl. Nr. 17162.



17164. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 13. April 1768.

Die Progressen, welche die neue Conföderation in Polen macht, hat Russland veranlasst, auf Mittel und Wege zu denken, denenselben Einhalt zu thun und die vorhin hergestellte Ruhe in Polen aufrecht zu erhalten. Damit nun die zu dem Ende genommene Maassreguln keine Ombrage bei der Pforte verursachen mögen, so hat der dortige russische Minister Obreskow Ordre empfangen,[1] die Sachen so, wie sie sind, vorzustellen und dabei zu erklären, wie die Kaiserin von Russland nichts sehnlicher wünschte, als mit der Pforte in dem bestem Einverständniss zu verbleiben, und dahero hoffte, es würde sich dieselbe der Conföderirten als offenbarer Rebellen nicht annehmen; dass sie hiernächst bei denen gegen dieselbe genommenen Maassreguln die einzige Absicht habe, die Ruhe in Polen, an der die Pforte so viel Antheil als sie nähme, zu erhalten, und dass die russischen Truppen dabei die gemessenste Ordres empfangen, das türkische Territorium äusserst zu respectiren und solches nicht zu betreten.

Gedachter russischer Minister wird Euch hierüber noch nähere Auskunft geben können, und da die russische Kaiserin Mich ersuchet, seine Vorstellungen durch Euch unterstützen zu lassen,[2] Mir auch die reine Gesinnungen dieser Prinzessin hierunter vollkommen bekannt sind, so befehle Ich Euch hiermit in Gnaden, alle Eure Kräfte anzuwenden, um die Pforte davon gleichfalls zu überzeugen und sie zu bewegen, dass sie an dieser Conföderation gar keinen Antheil nehme, noch über die dagegen zur Hand genommene Maassreguln einige Ombrage schöpfe, sondern vielmehr ferner in den friedfertigen und freundschaftlichen Gesinnungen gegen Russland beharren und das gute Verständniss solchergestalt zwischen diesen beiden Nachbarn erhalten und immer mehr befestigt werden möge. Von dem Erfolg Eurer Bemühungen erwarte Ich Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

17165. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 14. April 1768.

Ich habe Euren Bericht vom 2. Martii erhalten und beziehe Mich wegen der polnischen neuen Unruhen auf Mein Schreiben von gestern;[3] zugleich aber kann Ich Euch nicht verhalten, dass Ich anfange zu besorgen, dass solche von schlimmen Folgen sein dürften. Es hat schon dabei einige blutige Köpfe gesetzt, und da nicht zu vermuthen stehet,

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 29. März. — [2] Vergl. Nr. 17162. — [3] Nr. 17164.

dass diese Conföderation so viel Lärm machen würde, wenn sie nicht von ein- oder der andern fremden Macht unterstützt würde, der russische Minister Obreskow auch auf Verlangen des Reis-Effendi den 15. Martii durch einen Courier, welcher an den moldauischen Agenten La Roche[1] zu Warschau adressirt gewesen, von dem Prinz Repnin eine kategorische Antwort verlangen müssen, warum er die polnische Sachen so lang trainirte, und wennehe die Russen dem der Pforte gethanem Versprechen gemäss Polen verlassen würden,[2] so kann Ich Mich des Argwohns nicht erwehren, dass Oesterreich oder Frankreich dahinter stecken und insbesondere dieser letzteren Krone Absicht dahin gehet, Russland durch die Tartarn mit den Türken zu brouilliren.

Inzwischen[3] hat gedachter Prinz sofort darauf an den Obreskow geantwortet, wie die russische Truppen bereits auf dem Rückmarsche begriffen, er aber durch die neue Conföderation genöthiget gewesen, Halte zu machen und von seinem Hofe nähere Verhaltungsbefehle einzuholen, jedoch die schärfste Ordres gestellet, dass seine Truppen sich zehn Meilen weit von der türkschen Grenze entfernt halten sollten; und Ich hoffe daher, dass die Pforte wohl noch vor dieses Mal ruhig bleiben und die von Euch angezeigte friedfertige Gesinnungen behalten werde.

Für die Besorgung der Feigenbäume und Weinstöcke danke Ich Euch übrigens gnädigst.

Nach dem Concept. Friderich.

17166. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 avril 1768.

Je suis bien aise de voir, par votre rapport du 1er de ce mois, que vous êtes du sentiment qu'on n'assemblera point de Diète extraordinaire en Suède.[4] C'est le meilleur parti qu'on y puisse prendre, selon moi, car, si elle n'a pas lieu, je suis persuadé qu'on n'y aura rien à appréhender aussi, et que tout y restera sur un pied tranquille, du moins jusqu'à la prochaine Diète, qui doit se tenir en 1770.

Nach dem Concept. Federic.

17167. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 29. März, über den Herzog von Grafton:[5] „C'est un homme qui a trompé tout le monde dans l'idée que l'on s'était faite de lui, étant d'abord un jeune homme vif et emporté, haut, même jusqu'à l'impolitesse, peu laborieux et débauché, mais, depuis qu'il occupe la place de la trésorerie,[6] il a donné

[1] Vergl. Bd. XXVI, 181. — [2] Vergl. S. 126 und 127. — [3] Das folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 6. April. — [4] Vergl. Nr. 17134. — [5] Vergl. Nr. 17100. — [6] Grafton wurde Juli 1766 Erster Lord des Schatzes.



des marques de son entendement et de son discernement qui ont détrompé tout le monde de l'idée désavantageuse que l'on s'était formée de lui. De plus, infatigable et prudent dans ses entreprises, parlant avec élégance et avec précision, promettant peu, mais sacrifiant tout pour satisfaire à ses engagements, d'une honnêteté et d'un désintéressement à toute épreuve; qualité que peu de ses prédécesseurs ont affichée avec autant d'assurance que lui. C'est par là qu'il ne se trouve lié à personne, qu'il n'a à ménager qui que ce soit, et c'est par là même qu'il a gagné un si grand crédit parmi la nation que, ne fût-elle pas même contente de ses mesures, elle ne laisserait pas de pardonner à un homme dont l'intégrité lui est connue.“ Seine Beziehungen zu Bute, die ihm allein zum Vorwurf gereichen könnten, halte Grafton vor der Oeffentlichkeit geflissentlich geheim. Auch habe er verstanden, sich das Vertrauen Georgs III. in solchem Grade zu erwerben, „qu'il est même devenu si nécessaire aujourd'hui que la cour ne l'abandonnera qu'à la dernière extrémité.

Quant aux sentiments qu'il a pour Votre Majesté, j'aurai l'honneur de Lui dire qu'au commencement de mon arrivée, qui était celui de son entrée dans le ministère, il me donna tous les témoignages de son attachement pour Votre Majesté et du désir qu'il aurait de La voir unie avec l'Angleterre derechef plus intimement, prenant de là occasion de badiner souvent avec moi sur ce qu'il observerait ici toutes mes liaisons de bien près; mais depuis que leurs démarches n'ont pas été reçues favorablement de Votre Majesté, comme ils se l'étaient imaginé, il ne m'a plus parlé sur cette matière, et j'ignore aujourd'hui sa façon de penser sur ce sujet.

Au reste, tout ministre dans ce pays-ci qui n'a pour but que de se soutenir dans son poste, ce qui est actuellement son cas, évitera toute occasion d'embrouiller les affaires au dehors, et[1] l'administration actuelle, portée pour la paix comme elle l'est, emploiera tout son pouvoir à conserver la tranquillité publique et profitera de ces heureux moments pour rétablir les fonds épuisés. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sous le prétexte de ces soins patriotiques, ils prétendent faire goûter leur système à la nation, et l'aveuglement sur la vraie cause de leur faiblesse et de leur timidité. Le duc de Bedford,[2] qui est attaché à ce système par la part qu'il a eue à la conclusion de la dernière paix, et l'attachement personnel qu'il a pour tout ce qui est français, empêchera, tant que lui et son parti seront à la tête des affaires, qu'il ne se fasse rien avec les puissances du Nord qui puisse donner la moindre jalousie à la France et contribuer à brouiller les choses avec cette puissance.

Quant au lord Chatham, qui est généralement regardé comme un fantôme qui ne peut plus faire ni bien ni mal, ce serait trop hasarder peut-être de vouloir soutenir le contraire. J'avouerai cependant, Sire, qu'en considérant la haute réputation dont ce ministre a joui, et la façon arbitraire avec laquelle il a gouverné la nation, je ne saurais m'imaginer que ce même homme ait conservé sa place uniquement pour avoir quelques mille livres sterling de plus; d'ailleurs les soins qu'il emploie pour ne se montrer à qui que ce soit, me font encore soupçonner qu'il y a un dessous des cartes dans sa conduite.“

Maltzan berichtet, London 1. April, dass Wilkes zum Abgeordneten der Grafschaft Middlesex gewählt[3] und es darauf zu groben Excessen des Pöbels in London gekommen sei, bei denen nicht einmal hochstehende Persönlichkeiten und die fremden Gesandten verschont blieben, und denen Regierung und Stadtverwaltung ohnmächtig gegenüber standen.

Potsdam, 14 avril 1768.

Vos dépêches du 29 de mars dernier et du 1er de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et je vous sais beaucoup de gré du portrait que la première renferme du caractère du duc de Grafton. S'il est d'après

[1] Vorlage: „et que“. — [2] Vergl. Bd. XXI, 566; XXII, 587; XXIII, 507; XXV, 366. — [3] Vergl. S. 103 und 118.



nature, il lui fait honneur, et je n'ai désiré de le connaître qu'afin qu'au cas qu'un jour il ait quelque part au gouvernement, je sache à peu près ce qu'on se peut promettre de sa part.

Au reste, je veux bien croire, par les raisons que vous en alléguez, que les ministres d'Angleterre tâcheront d'entretenir la tranquillité publique et d'éviter soigneusement toute brouillerie; mais je ne suis pas moins persuadé que, comme cela ne dépend pas uniquement de leurs soins, et qu'il y faut le concours des autres puissances, les entraves que la France et l'Espagne pourraient mettre à leur commerce, pourraient bien les obliger, malgré eux, à renoncer à ces dispositions pacifiques et à rompre avec ces puissances pour la défense de leur commerce.

Quant au sieur Wilkes, le ministère verra, dans la suite, qu'il lui taillera encore bien de la besogne, et quelle faute il a faite de ne pas empêcher son élection.

Pour le sieur Bute, je voudrais qu'il fût culbuté, ainsi qu'il l'a mérité, il y a longtemps; et, pour le lord Chatham, je suspends encore mon jugement sur la tranquillité où il se tient, et il faudrait supposer que la tête lui ait tourné, s'il voulait rester dans le ministère, entièrement comme un zéro en chiffre, sans faire les fonctions de sa charge.[1]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 168. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, et suis surpris d'apprendre qu'on ignore encore tout-à-fait à vos lieux ce qui se passe actuellement entre les cours de Vienne et de Madrid au sujet du traité de commerce qu'on dit se négocier entre ces cours.[2] J'aurais cru que la république de Hollande, y étant plus intéressée que toute autre puissance, aurait dû en avoir du moins quelque connaissance.

Au reste, je doute que la nouvelle qu'on a débitée, que les Français prendront possession de l'île de Corse,[3] se confirme, et ne saurais me persuader qu'elle soit fondée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 169. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 avril 1768.

Pour satisfaire le désir que, selon votre rapport d'hier, le baron d'Asseburg, ministre de Danemark à la cour de Russie, vous a témoigné

[1] Vergl. Nr. 17048. — [2] Vergl. Nr. 17129. — [3] Vergl. Nr. 17157.

de me faire sa cour, je veux bien lui en accorder la permission, et il n'a qu'à se rendre, pour cet effet, ici dimanche prochain, 17 de ce mois, après-midi et s'adresser, à son arrivée, au lieutenant-général baron de Wylich que j'ai chargé du soin de me le présenter. Vous n'oublierez pas de l'en informer.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

17 170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 16 avril 1768.

Votre rapport du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et c'est avec raison que vous soupçonnez que le baron Bernstorff n'est pas, comme il voudrait paraître, ami de la cour de Russie et nullement porté au fond du cœur pour les liaisons qui ont été contractées entre cette cour et la sienne;[2] aussi suis-je bien persuadé que, s'il arrive que le roi de Danemark pousse son voyage jusqu'en France,[3] que pour lors le système russien ne manquera pas d'être culbuté en Danemark, et que les affaires y prendront un train différent à celui qu'elles ont aujourd'hui.

Au reste, je veux bien vous avertir pour votre direction que je ne serai point contraire à vous accorder également la permission, si vous la souhaitez, de pouvoir quitter la cour où vous êtes, pendant le temps que le Roi sera en pays étrangers, au cas que les autres ministres étrangers qui y résident, s'en absentent aussi.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 avril 1768.

J'ai été charmé d'apprendre par votre dépêche du 1er de ce mois qu'on commence, à la cour où vous êtes, de revenir de la grande prévention dans laquelle on paraissait être en faveur de la cour de Saxe.[4] La réflexion que le comte Panin vous a faite à ce sujet,[5] est très juste,

[1] Nach den „Denkwürdigkeiten von Achaz Ferdinand von der Asseburg" (Berlin 1842, S. 176. 177. 218) kamen in der Audienz der Streit Karl Eugens von Württemberg mit seinen Ständen und der Plan des neuen Interventionsschreibens an den Kaiser (vergl. Nr. 17160 und 17187), die Zustände am dänischen Hofe und „die allgemeinen statistischen und physischen Verhältnisse" Russlands zur Sprache. — [2] Vincke berichtete: „Il paraît que [Bernstorff], nonobstant des liaisons intimes de sa cour avec celle de Russie, ne peut encore revenir de ses anciennes préventions pour la maison de Bourbon et pour ceux qui sont attachés à cette maison." — [3] Vergl. S. 102 und 113. — [4] Vergl. Nr. 17162. — [5] Panin hatte Sachsen als „l'ami de tout le monde" bezeichnet und erklärt, „qu'il paraissait que l'esprit du comte Brühl animait de nouveau le ministère de Saxe; depuis la mort du comte de Flemming

et elle présente cette cour telle qu'elle est. Il a raison de présumer que l'esprit du comte de Brühl y domine, et il n'y a rien de plus vrai que cette idée. Je sais, d'ailleurs, très positivement et à n'en pouvoir pas douter que cette cour continue à entretenir les liaisons les plus étroites avec la cour de Vienne, et que cette intimité va même si loin qu'on pense à faire épouser à l'Électeur une des archiduchesses d'Autriche.[1] Aussi peut-on mettre en fait qu'elle ne cherche à s'accrocher à la Russie que dans le dessein de trouver, avec le temps, moyen de me brouiller avec l'impératrice de Russie, et que c'est à cette fin que toutes les peines qu'elle se donne pour entrer en liaison avec elle, sont compassées.

Au reste, tout ce que vous me dites de la situation où le prince Dolgoruki se trouve à sa cour, m'a fait bien de la peine, puisque, étant sans crédit et sans protecteur, il n'y a guère d'espérance de le voir bientôt en état de satisfaire ses créanciers dont il y a bon nombre parmi mes sujets.[2] Cependant, comme je souhaiterais fort qu'on trouvât moyen de pourvoir au moins au payement de ces derniers, vous me rendrez un service bien agréable, si, par vos amis, vous pouvez arranger les choses de façon qu'on lui accorde, à cette fin, une gratification extraordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

17172. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 avril 1768.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 9. April und dankt für eine Weinsendung; Rohd soll die Rechnung einschicken.

Au reste, il m'est entré d'assez bonne part un avis[3] qui excite ma curiosité. C'est qu'on m'a assuré qu'un chambellan autrichien nommé Knebel a fait un séjour de plusieurs semaines à Brunswick, chargé, à ce que des personnes qui prétendent en être au fait, ont dit, de la part de l'Impératrice-Reine de voir et d'examiner le caractère de la Princesse fille cadette[4] du Duc mon beau-frère; qu'il en était de retour depuis peu à Vienne, et qu'il avait fait un portrait très avantageux de cette Princesse, de sorte qu'on présumait qu'il pourrait bien être question de la donner pour épouse à l'Empereur. J'avoue qu'autant que je connais la cour impériale et la façon de penser de l'Empereur

(August 1767), le ton qu'il avait adopté, n'était que complimenteur et consistait en assurances d'amitié et en protestations de droiture de ses sentiments sur lesquelles on ne pouvait pas trop compter, parcequ'elles étaient trop générales et faites auprès de l'un comme auprès de l'autre."

[1] Vergl. Bd. XXIII, 264; XXIV, 429; XXV, 118. — [2] Vergl. Nr. 17020 und 17099. — [3] Vielleicht eine mündliche Mittheilung des in Potsdam zu Besuch weilenden Erbprinzen von Braunschweig (vergl. S. 120). — [4] Prinzessin Augusta Dorothea.

en particulier, je n'y trouve guère d'apparence, et j'ai peine à me persuader que ce Prince veuille s'engager avec une Princesse qu'il n'a jamais vue ni appris à connaître. Cependant, vu la source d'où cet avis m'est parvenu, je ne saurais le supposer entièrement destitué de fondement, et vous aurez, par conséquent, soin de le suivre de près et de tâcher de pénétrer ce qui en est, pour m'en faire votre rapport.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 173. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 12 de ce mois, et attendrai tranquillement la réponse que le ministère de Portugal a fait espérer au comte d'Acunha sur le projet du traité de commerce que j'ai envoyé par son canal à la cour de Lisbonne.[1]

On parle ici de plusieurs séditions et émeutes qui doivent s'être élevées en Espagne. Comme je présume qu'il ne vous serait pas difficile de vous mettre au fait de la vérité de pareils bruits par le moyen du ministre d'Espagne qui se trouve à La Haye, ainsi que des motifs qui peuvent avoir occasionné ces fermentations, vous me ferez plaisir de me mander tout ce qui vous en reviendra, et ce que vous pourrez en apprendre par ledit ministre.

Vous aurez soin, au reste, de m'informer également si la cour de Vienne a réussi dans sa négociation d'emprunt en Hollande,[2] et si elle a déjà effectivement touché quelques sommes en vertu du succès de cette négociation.

Nach dem Concept. Federic.[3]

---

17 174. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 avril 1768.

Je vous sais gré des particularités ultérieures que vous m'avez mandées par votre rapport du 12 de ce mois au sujet du voyage projeté du roi de Danemark en pays étrangers.[4] Si ce voyage a lieu,

[1] Vergl. S. 78 und 107. — [2] Vergl. S. 104. — [3] Auf dem „für die Cabinetsvorträge“ angefertigten „Extract“ aus dem Berichte Brands, mit der Bitte, den Commerzienrath Paul Beck (vergl. Bd. XXIV, 397) als Berather in einer Prozesssache mit dem Strassburger Magistrat „nach Paris, sowie im vorigen Jahre nach Strassburg,“ zu begleiten, „wobei ihm, von Brand, einiger Nutzen zuwächset“, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 18. April: „Gut, als ein Particulier.“ — [4] Nach dem von Vincke mitgetheilten Programm sollte die Reise am 27. April begonnen werden, über Holstein, Hamburg und Minden nach Holland und England,

comme on n'en saurait presque pas douter, ce Prince s'exposera par là à des dépenses terribles, qui seront d'autant plus considérables à cause de la longue absence qu'il est intentionné de faire hors de son royaume.

Nach dem Concept. Federic.

17175. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 5 de ce mois, et quoiqu'il n'y ait pas à douter que les ministres autrichiens et français n'emploient le vert et le sec pour animer la Porte, à l'occasion de la nouvelle Confédération en Pologne,[1] j'espère néanmoins qu'elle ne prendra aucune jalousie des démarches que la Russie pourrait faire pour rétablir l'ordre dans ce royaume, pourvu que celle-ci n'épargne pas, dans cette occasion, l'argent à Constantinople, et qu'elle en répande largement à ceux qui sont à la tête des affaires, afin de la contenir dans les dispositions pacifiques qu'elle a fait paraître jusques ici. En attendant, le comte Panin fait très bien de faire observer le sieur Tott, frère de l'émissaire français en Crimée.[2] C'est, en effet, un homme extrêmement intrigant, qui a été chassé à Neuchâtel[3] et, partout où il a été, a causé des troubles qu'il y a excités, et dont, par conséquent, on ne saurait se promettre rien de bon.

Au reste, j'ai été charmé d'apprendre la nouvelle gratification annuelle que le comte Panin vient de recevoir de l'impératrice de Russie; vous aurez soin de lui en faire un compliment des plus flatteurs de ma part, en l'assurant que je n'avais jamais douté qu'une souveraine comme la sienne ne pensât à récompenser un ministre de son mérite et ne se fît un sensible plaisir de lui donner tous les jours de nouvelles marques de son approbation.

D'ailleurs, on me mande que la cour de Saxe a fait de superbes présents à l'ambassade de Russie, et on en infère qu'elle veut à Varsovie se reposer entièrement sur l'appui de la Russie pour les intérêts et les vues que l'électeur de Saxe pourra un jour avoir sur la couronne de Pologne.[4] Cette nouvelle ne me fait nullement plaisir. Vous vous souviendrez de ce que je vous ai marqué dans mes précédentes[5] sur

von dort nach Frankreich und Italien, wo der Winter zugebracht würde, gehen und die Rückkehr über Wien, Dresden, Berlin, vielleicht auch noch über Russland, erfolgen.

[1] Vergl. Nr. 17162. — [2] Der Bruder des Agenten bei dem Tartarenchan lebte, wie Solms berichtete, seit drei Jahren als Geschäftsmann in Petersburg. — [3] Vergl. Bd. XXVI, 158. 178. (Die Angabe im Personenverzeichniss dort ist also dahin zu berichtigen, dass es sich um ein und dieselbe Person handelt.) — [4] Bericht Benoîts, Warschau 13. April. — [5] Nr. 17162 und 17171.

les apparences qu'il y avait que la Russie pourrait entrer en quelque liaison avec cette cour, et combien il m'importait de l'en détourner, et, par toutes ces considérations, vous n'oublierez pas de redoubler vos efforts pour empêcher que les cours de Russie et de Saxe ne soient pas trop faufilées ensemble, et de profiter, pour cet effet, de toutes les occasions qui se présenteront, pour traverser les desseins des Saxons, afin que leurs anciennes brigues ne reparaissent sur la scène et ne portent de nouveau préjudice à mes intérêts.

Nach dem Concept. Federic.

17176. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 avril 1768.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je vous sais gré de m'avoir mandé les particularités qu'il renferme. Vous serez apparemment déjà informé, à l'heure qu'il est, de la résolution que la cour de Russie a prise de faire marcher des troupes contre les Confédérés jusqu'aux confins de leur retraite, et qu'elle a envoyé les ordres nécessaires à cet effet au prince Repnin. Je vous réitère donc que ma volonté est que vous tâcherez de persuader cet ambassadeur à choisir les moyens les plus doux pour exécuter lesdits ordres de sa cour, et l'engagerez à ménager, en ce cas, le plus qu'il sera possible, les frontières des Autrichiens et des Turcs, puisque, sans cela, il est à appréhender qu'au lieu d'éteindre ce feu, on l'allumera encore davantage et de tous les côtés.[1] Vous emploierez ainsi tout votre savoir-faire pour faire goûter ce principe au prince Repnin, et ne manquerez pas de me rapporter, en son temps, à quoi il se sera déterminé.

Nach dem Concept. Federic.

17177. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 avril 1768.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et vous pouvez être persuadé que la nouvelle de votre prétendue intimité avec le prince Kaunitz[2] ne m'a pas inspiré le moindre soupçon contre vous. Je connais votre zèle et votre attachement, et je ne vous ai fait part de cette anecdote que parceque, me venant de Londres, j'ai supposé que ce n'était que par affectation ou par d'autres vues que ce ministre vous témoignait une certaine prédilection, afin que la nouvelle en parvienne à Londres et y donnât de la jalousie. Quoi qu'il en soit, je ne suis nullement fâché que cette prétendue intimité a fait quelque

[1] Vergl. Nr. 17163. — [2] Vergl. Nr. 17142.

bruit, et je voudrais même que la nouvelle en passât jusques en Russie. En effet, si je pouvais faire accroire à cette dernière que la mésintelligence qui a subsisté jusques ici entre moi et la maison d'Autriche, peut être oubliée et faire place à une bonne harmonie, je gagnerais sûrement avec elle, tout comme, si un pareil bruit prenait faveur en France, il n'y ferait sûrement pas tort aux affaires de la cour de Vienne, mais donnerait un nouveau relief à son crédit.

Quant aux affaires de Pologne, la Russie vient de prendre la résolution de dissiper les attroupés de la nouvelle Confédération,[1] de sorte que j'ai lieu de supposer que ce feu de paille sera bientôt entièrement éteint; et pour ce qui est du voyage de l'Empereur en Hongrie,[2] vous n'aurez nulle peine d'apprendre, dans son temps, des personnes qui l'auront accompagné, si ce Prince a effectivement entrepris ce voyage dans le dessein de s'instruire de l'intérieur de ses pays et s'est réellement appliqué à en prendre une connaissance exacte, ou bien s'il ne l'a fait que dans la vue de faire une absence de Vienne et de se soustraire pour quelque temps aux observations de l'Impératrice-Reine sa mère. Vous n'oublierez pas de m'informer, après son retour, de tout ce qui vous en sera revenu.

Nach dem Concept. Federic.

17178. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. April 1768.

Bei denen in Eurem Bericht vom 16. Martii jüngsthin angezeigten Umständen wird es zu Beruhigung der Pforte gegen die widrige Insinuationes der französischen und österreichschen Minister über die polnischen Affairen[3] unumgänglich nöthig sein, dass Russland kein Geld spare, um die türkschen Minister bei friedlichen Gesinnungen zu erhalten. Es ist auch Meines Erachtens hierbei um so weniger einige Zeit zu verlieren, als die Russen nunmehro den Entschluss gefasst, die neue Conföderation in Polen auseinander zu jagen,[4] und bei dieser Gelegenheit es gar leicht geschehen könnte, dass gedachte Minister daher neuen Anlass nehmen, die Sachen an der Pforte grösser vorzustellen, als sie wirklich sind, um nur dieselbe gegen Russland zu erbittern. Sucht also Russland nicht, den Effect von diesen Insinuationen durch Bestechungen abzuwenden, so will Ich nicht dafür schwören, dass end-

[1] Vergl. Nr. 17176. — [2] Vergl. S. 101. — [3] Wie Zegelin berichtete, fuhren der österreichische und französische Gesandte fort, den Türken Besorgnisse einzuflössen, indem sie vorstellten, dass „für beständig" ein russisches Corps in Polen bleiben solle, die Truppen dort wie „in einem feindlichen Lande" verfahren seien und Repnin sich „mehr als ein commandirender General in einem conquetirten Lande als wie ein Minister" betrachte, Behauptungen, die Obreskow darauf in einer Denkschrift als „grundfalsch" widerlegte. — [4] Vergl. Nr. 17176.

lich bemeldte Minister in ihren Absichten reüssiren und die Pforte gegen Russland wirklich aufbringen dürften. Ihr werdet dahero wohl thun, dem russischen Gesandten Obreskow solches in Meinem Namen zu hinterbringen und ihn, so viel möglich, zu animiren, bei dieser so pressanten Gelegenheit kein Geld zu sparen, sondern vielmehr solches zum wahren Besten seiner Souveraine überall, wo er es nöthig finden wird, ohne Anstand reichlich auszutheilen.

Wegen der in Eurem Postscript von obigem Dato angezeigten neuen Bewegungen der Griechen über die zu Breslau confiscirte Gelder habe Ich Eurem Antrag gemäss[1] das erforderliche dem Etatsminister von Schlabrendorff dato aufgegeben[2] und werde Euch von dem Erfolg zu seiner Zeit nähere Nachricht zukommen lassen.

Nach dem Concept. Friderich.

17179. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 avril 1768.

A en juger par tout ce que vous me marquez dans vos deux dernières dépêches du 5 et du 8 de ce mois, il se pourrait très bien que le sieur Wilkes parvînt, par ses mouvements, à créer un nouveau ministère.[3] Mais je souhaiterais fort qu'il tournât ses efforts plutôt contre milord Bute que contre les autres, et si vous pouvez y contribuer quelque chose sous main et sans vous commettre, vous ferez très bien d'en saisir les occasions. Comme ministre étranger, vous faites très sagement de ménager les dehors avec ce favori et d'éviter tout éclat, et, par cette raison, je ne saurais aussi qu'applaudir à la conduite que vous avez tenue à son égard jusques ici,[4] et vous aurez soin d'en agir de même à l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Zegelin berichtete, die Pforte werde die Klagen der griechischen Kaufleute, von denen einige in Breslau weilten, voraussichtlich abweisen, wenn der König von ihnen eine schriftliche Erklärung des Inhaltes erlangen könne, dass sie jene Gelder nach Wien hätten bringen wollen und ihnen das Verbot der Geldausfuhr bekannt gewesen sei. Vergl. Bd. XXV, 403; XXVI, 403. 404. — [2] Cabinetserlass, Potsdam 23. April. — [3] Maltzan berichtete am 8. April, dass infolge der Skandalscenen in London (vergl. S. 131) die Minister öffentlich heftig angegriffen würden und Georg III. über die Wahl von Wilkes ausserordentlich gegen sie verstimmt sei. — [4] Maltzan berichtete am 5. April, dass Bute mit Familie und Anhang von Anfang an ihm gegenüber ein an Unhöflichkeit grenzendes Betragen gezeigt, er aber persönlich sich bestrebt habe, ein besseres äusseres Verhältniss herzustellen, in der Ueberzeugung, „qu'il était très important à tout ministre étranger de le ménager, sans compromettre la dignité de son maître".

17 180. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 avril 1768.

Votre rapport du 15 de ce mois, dont j'ai sujet d'être content, m'a été fidèlement rendu. Il est hors de doute que la France envoie un nouveau corps de troupes dans l'île de Corse pour en prendre possession;[1] mais comme on m'a voulu assurer, à cette occasion, qu'il y avait un accord de fait et conclu entre la cour de Versailles et la république de Gênes que, moyennant un emprunt de 30 millions de livres que cette dernière ferait à la première, la cour de France restituerait à ladite république de Gênes l'île de Corse et la lui soumettrait, vous tâcherez d'éclaircir à vos lieux si cet avis qu'on m'a donné, est fondé.

Federic.

Nach dem Concept.

17 181. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 21 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, et comme je viens d'apprendre, depuis peu,[2] que le duc de Württemberg a voulu négocier un nouvel emprunt en Hollande par le crédit et sous la garantie des états de son pays, je ne saurais vous cacher que je suis fort étonné comment ce Duc a pu faire de pareille démarche sans l'agrément et l'approbation desdits états.

Federic.

Nach dem Concept.

17 182. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 23 avril 1768.

J'ai vu par votre rapport du 13 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendu, que le duc de Württemberg est intentionné de faire encore, malgré toutes ses dettes, de nouvelles dépenses exorbitantes par l'ameublement somptueux de son château de la Solitude et par la bâtisse d'un nouveau palais sur une montagne près de Stuttgart. J'avoue que, si ce Prince veut en agir de cette sorte et dissiper ses revenus d'une manière si frivole, que je ne sais plus quoi en penser, ni ce qu'il y a à faire pour le contenir.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Thulemeier bezweifelte die Richtigkeit obiger Nachricht trotz erneuter Bestätigung durch Briefe aus Paris. Vergl. Nr. 17157 und 17168. — [2] Berichte Thulemeiers, Haag 29. März und 15. April. Vergl. S. 111.

17183. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 23. April 1768.

Ihr werdet aus denen abschriftlichen Anlagen mit mehrern ersehen, was die Generalzolladministration wegen der von denen Churfürsten von Cöln und von der Pfalz geordneten Zollerhebung zu Urdingen und Kaiserswerth Mir einberichtet hat.[1] Da diese ausserordentliche Zollerhebung einen zu starken nachtheiligen Einfluss auf Meine Zollrevenües hat, als dass Ich dabei gleichgültig sein und, bis gedachte Churfürsten von dieser übel verstandenen und geordneten Erhebung durch den Schaden, der ihnen selber daher erwachsen wird, von selbst zurückkommen möchten, abwarten könnte, so will Ich, dass Ihr an mehrerwähnte Churfürsten von Cöln und von der Pfalz in nachdrücklichen, jedoch gemessenen Terminis dieserhalb schreiben und, wie sehr Ich über dergleichen zu Meinem grössten Nachtheil gereichenden Anordnungen natürlicher Weise empfindlich und befremdet sein müsse, [ihnen] zu verstehen geben sollet.[2]

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

17184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 8. April: „Le comte Panin me dit que le défunt ministre[3] avait désiré sincèrement de soustraire la Saxe à la tutelle de la cour de Vienne, et que, pour cet effet, il avait regardé comme nécessaire de la mettre dans une position de pouvoir s'attirer une certaine considération propre et proportionnée à sa situation et à son étendue, afin de ne pas toujours être dans le cas de flatter la cour de Vienne et d'entrer dans toutes ses vues, par la considération qu'on pourrait avoir besoin de sa protection. Il croit que, si l'on persévérait à Dresde, comme on avait commencé, à mettre de l'ordre dans les finances et à employer les revenus avec économie et sagesse, l'électeur de Saxe saurait se passer des subsides autrichiens et se faire un système entièrement indépendant de cette maison. Il ajouta à cela encore plusieurs réflexions sur l'accession de la Saxe au système du Nord, mais j'ai cru devoir les épargner à Votre Majesté."

Potsdam, 24 avril 1768.

A en juger par l'entretien que, selon votre dernier rapport du 8 de ce mois, vous avez eu de nouveau avec le comte Panin sur le

[1] Nach dem Berichte, d. d. Berlin 22. April, drohte infolge der doppelten Licentenerhebung, einmal durch den Cölner in Urdingen, dann durch den Pfälzer in Kaiserswerth, gänzliche Unterbrechung der Rheinschiffahrt, bis die Aufhebung des einen der beiden Zölle erfolge. — [2] In den demgemäss im Ministerium aufgesetzten Schreiben, Berlin 25. April, wurde der Churfürst von der Pfalz ermahnt, „die Erhebung des Licents zu Kaiserswerth abstellen zu lassen", und der Churfürst von Cöln aufgefordert, bis zum rechtlichen Austrag des Streites ein „provisorisches Mittel" zur Verhinderung der doppelten Zollerhebung zu ergreifen. — [3] Flemming, vergl. S. 133.

système de la cour de Saxe, il semble qu'il a bien de la peine à revenir de l'idée qu'il s'en est formée, et qui cependant est en contradiction manifeste avec la conduite qu'on a vu tenir jusques ici à cette cour. Je vous ai déjà instruit foncièrement là-dessus par mes dépêches précédentes,[1] et je suis intimement convaincu qu'on peut poser en fait que jamais cette cour songera sérieusement à se soustraire à la tutelle de la cour de Vienne. En effet, on ne saurait se le persuader, après la grande intimité qui a toujours régné entre ces deux cours, et qui, bien loin d'avoir souffert jusques ici la moindre altération, semble plutôt avoir été plus affermie par les différents avantages que la cour impériale a accordés et procurés aux princes de Saxe. Non seulement le prince Albert tire de l'Impératrice-Reine une pension annuelle de 300 000 florins et est établi à Vienne, mais c'est encore par sa protection que le prince Clément a été élu électeur de Trèves.[2] D'ailleurs, l'Électeur lui-même a dessein d'épouser une archiduchesse d'Autriche,[3] et le prince Xavier n'attend que la majorité de l'Électeur pour se rendre en France. Toutes ces circonstances indiquent, ce me semble, assez clairement que la Saxe est fort éloignée de se rendre indépendante de la maison d'Autriche, et si, malgré tout cela, elle parvient jamais à se raccrocher avec la Russie, elle reprendra sûrement ses anciens errements et tâchera, comme par le passé, à me brouiller avec cette dernière.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 185. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 avril 1768.

S'il est vrai, ainsi qu'on en a des nouvelles ici, que le Pape veut lancer la foudre de l'excommunication contre les rois d'Espagne, de France et de Naples à la fois, les deux premières cours redoubleront, sans doute, leurs instances auprès de l'Impératrice-Reine pour l'engager à faire cause commune contre le Saint-Père, et il faudra voir si cette Princesse persistera dans la répugnance que, selon votre dernière dépêche du 16 de ce mois, elle fait paraître jusques ici, de s'y prêter.

Au reste, je vous sais gré de toutes les autres particularités que votre susdite dépêche renferme;[4] et, comme, selon mes dernières lettres de Constantinople,[5] il ne paraît pas jusques ici que les intrigues des cours de Vienne et de Versailles pour entraîner la Porte dans leurs vues relativement aux affaires de Pologne, fassent de fortes impressions, il ne me reste rien à ajouter aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

---

1 Nr. 17162. 17171. 17175. — 2 Februar 1768. — 3 Vergl. S. 134. — 4 Ueber die Abreise der Erzherzogin Caroline nach Neapel, vergl. S. 72. — 5 Vergl. Nr. 17178.

17186. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 avril 1768.

Votre rapport du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je vous sais gré des particularités ultérieures que vous m'avez mandées au sujet de la Confédération de Podolie.[1]

J'ai été de tout temps de votre sentiment que les démarches que les Russes font en Pologne, n'aboutiraient qu'à faire beaucoup de bruit et à échauffer les esprits, sans produire pourtant aucun avantage solide en faveur des Dissidents. Aussi souhaiterais-je fort pour le rétablissement et maintien de la tranquillité de ce royaume qu'on pût persuader aux Russes de quitter sérieusement ce pays, après qu'ils seraient parvenus à dissiper la présente Confédération qui s'est formée en Ukraine.

Au reste, je veux bien vous dire que mes dernières lettres de Constantinople[2] me marquent que tout est encore tranquille jusqu'ici à la Porte Ottomane, et qu'il n'y a pas à appréhender de sa part qu'elle se mêlera des affaires de Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

17187. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 24 avril 1768.

J'ai vu par votre rapport du 16 de ce mois l'indécision dans laquelle le baron Bernstorff continue d'être au sujet de la démarche à faire en faveur des états de Württemberg auprès de la cour impériale, conjointement avec moi et l'Angleterre, que vous lui avez proposée de ma part.[3] Je vous dirai là-dessus pour votre direction qu'ayant vu ici à son retour de Russie le sieur d'Asseburg, ministre de la cour de Danemark,[4] je l'ai entretenu des affaires de Württemberg, et comme je ne doute pas qu'il n'en parle ou n'en fasse son rapport au baron de Bernstorff, il faudra voir quel effet mes réflexions produiront sur son esprit et à quoi elles le détermineront.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Benoît berichtete, dass der Adel Podoliens in geheimem Einverständniss mit der Conföderation stehe und nur durch die russischen Truppen im Zaum gehalten werde. „On prétend, et plusieurs Polonais le disent déjà eux-mêmes en confidence, que presque toute la nation s'est liée par serment de renverser, soit tôt ou tard, ce qui a été statué à la dernière Diète." — [2] Vergl. Nr. 17178. — [3] Vergl. Nr. 17153. — [4] Vergl. Nr. 17169.



17188. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 25 avril 1768.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 12 et du 15 de ce mois, et, si le ministère avait pris ses précautions à temps, je crois que le sieur Wilkes n'aurait jamais pu pousser si loin et lui susciter tant de tracasseries.[1] La résolution que le gouvernement a prise maintenant de faire avancer 5 régiments de la capitale, ne me paraît pas non plus trop bien compassée. J'ignore, à la vérité, de quel œil la nation regardera cette résolution; mais ce [qui] est constaté par l'histoire, c'est que les rois d'Angleterre ont de tout temps soigneusement évité de passer à une démarche aussi vigoureuse. Quoi qu'il en soit, le ministère aura, sans doute, pris ses mesures afin qu'il n'en résulte pas un plus grand désordre, et je ne saurais même encore me persuader que le crédit du sieur Wilkes soit aussi grand qu'on soit effectivement forcé de se servir des troupes pour contenir la populace. Si cela arrivait, le peuple pourrait facilement s'en effaroucher et en venir à de très grandes extrémités. Les fastes d'Angleterre fournissent plus d'un exemple où, dans de pareilles circonstances, les rois mêmes ont été obligés de chercher leur sûreté hors du royaume, de sorte que j'ai de la peine à croire que le gouvernement veuille effectivement se porter à des mesures aussi violentes, dont souvent les suites sont plus funestes qu'on ne se l'est imaginé d'abord.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à vous mander d'ici, si ce n'est qu'il paraît que toute l'Europe se trouve actuellement dans une parfaite tranquillité.

Nach dem Concept. Federic.

17189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 19 de ce mois, et comme vous n'y sonnez mot de l'excommunication que le Pape doit vouloir lancer contre quelques cours catholiques qui ont osé lui déplaire,[2] je commence à soupçonner que cette nouvelle est peut-être purement une invention des nouvellistes, puisque, si elle était fondée, elle aurait nécessairement dû faire plus de bruit qu'elle n'en fait.

Quant au voyage projeté de l'Empereur, je n'en ai entendu dire autre chose sinon que ce Prince pourrait bien faire un tour, cette année, en Bohême; mais s'il est vrai qu'il soit intentionné de se

[1] Vergl. S. 131 und 139. — [2] Vergl. Nr. 17185.

rendre également incognito aux Pays-Bas,[1] il se peut qu'on cache tout exprès ce dessein, et qu'on n'en parle pas, afin de le faire soupçonner d'autant moins.

Au reste, vous n'oublierez pas de sonder, mais sans affectation, le ministre d'Espagne à La Haye pour savoir de lui si les troubles qu'il y a eus en Espagne,[2] continuent encore toujours ou bien si le peuple a été apaisé, et de quelle manière, en ce dernier cas, on s'y est pris.

Nach dem Concept. Federic.

17190. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 26 avril[3] 1768.

Votre rapport du 19 de ce mois, par lequel vous me mandez que le voyage du roi de Danemark, qui était fixé au 27 du courant,[4] a été remis au 6 de mai prochain, sans qu'on en sache les raisons, m'a été fidèlement rendu. Je suis bien persuadé que les ministres danois tâcheront de faire naître constamment de nouveaux incidents pour contrecarrer, s'il est possible, au moins autant qu'il dépendra d'eux, ce voyage projeté, afin qu'il n'ait pas lieu du tout.

Nach dem Concept. Federic.

17191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 avril 1768.

Il vient de m'entrer de Hanovre un avis[5] qui y est parvenu par la voie de Dresde, qui porte que la France a conclu avec deux cours de l'Empire un traité de subsides en vertu duquel l'une de ces deux cours s'est engagée à fournir un corps de 8000 hommes et l'autre de 6000 hommes.[6] J'ai lieu de présumer que la cour de Saxe est une des parties contractantes, et c'est une nouvelle preuve de ses chipoteries continuelles avec les cours opposées à mes intérêts. J'ai jugé à propos

[1] Nach Thulemeier war von neuem das Gerücht aufgetaucht, dass Joseph nach seiner Rückkehr aus Ungarn sich nach den Niederlanden begeben wolle, vergl. S. 109. 119. — [2] Vergl. S. 135. — [3] Vom 26. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 161. — [4] Vergl. Nr. 17174. — [5] Bericht des Residenten Langschmid, Hannover 21. April. — [6] Am 26. April sendet der König obige Nachricht an Rohd: „J'avoue cependant que je nè saurais me persuader que cet avis soit fondé. Les finances de France ne me paraissent pas sur un pied aussi brillant pour que cette cour puisse ou veuille faire une pareille dépense dans un temps où tout paraît tranquille dans l'Europe. Cela ne vous empêchera cependant pas d'approfondir sous main ce qui en est, pour m'en faire un rapport exact et détaillé."

de vous informer de cette anecdote, afin de vous fournir de nouvelles armes pour combattre la prédilection que le comte Panin paraît avoir pour cette cour.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 192. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 avril 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et vous sais gré de m'avoir mandé les nouvelles qu'elle renferme, surtout ce que vous avez appris par rapport à ce qui vient de se passer entre les troupes russes et les Confédérés de Podolie.[2] Je commence à appréhender tout de bon qu'il résultera de tout ce vacarme qu'une ou autre puissance étrangère se mêlera, à la fin, des troubles qui déchirent actuellement la Pologne. Et comme il est facile à prévoir que toutes ces Confédérations ne seront pas finies et dissoutes, lorsque la nouvelle Diète y sera assemblée, il est fort à craindre aussi que cela ne fournisse de nouveau prétexte aux Russes pour ne pas retirer leurs troupes de ce royaume, séjour cependant qui donnera ombrage aux Turcs, et qui fera que tôt ou tard ils se mêleront de ces affaires, ce qui engagera certainement pour lors les Autrichiens à y prendre part également.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 193. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 avril 1768.

Vu le caractère et le peu de discrétion du chevalier Sinzendorf, vous avez raison de dire, dans votre dépêche du 20 de ce mois, qu'il est difficile d'apprécier au juste les propos qu'il a tenus ici,[3] et le plus sûr sera d'attendre avec patience les évènements, qui en fourniront le meilleur commentaire. S'il a dit vrai, et que les Autrichiens aient effectivement l'idée d'établir une meilleure intelligence avec nous, il n'y a pas à douter qu'ils m'en feront faire quelque ouverture formelle, et nous avons alors assez de temps pour entendre et examiner leurs propositions. Il est vrai, et je ne saurais vous dissimuler que, s'il y a quelque fonds à faire sur la sincérité de l'Empereur, une étroite union entre les deux maisons ferait le système le plus avantageux pour l'Allemagne et dont, par conséquent, ni la France ni la Russie n'aurait aucune raison légitime de se mêler ou de se formaliser. Mais comme ce n'est pas à moi immédiatement que le chevalier Sinzendorf a lâché les propos susmentionnés, je ne saurais non plus tabler sur ce qu'il en a dit, et il faut

[1] Vergl. Nr. 17171. 17175. 17184. — [2] Vergl. dafür Nr. 17193. — [3] Edelsheim gegenüber, vergl. Nr. 17148.

qu'on s'explique plus clairement, si l'on a effectivement envie d'entrer en liaison avec moi.

D'ailleurs, comme cette année je ne compte de me rendre en Silésie que vers la mi d'août, il n'y a point d'apparence que l'entrevue entre moi et l'Empereur y puisse avoir lieu.[1] Mais supposé que ce Prince en ait effectivement envie, et qu'ainsi ce que le chevalier Sinzendorf en a dit, se réalisât, vous pouvez compter que l'unique et le principal motif de cette démarche sera d'en imposer à la cour de France et de lui inspirer de la jalousie sur la possibilité de nos liaisons, afin de la rendre plus traitable et plus souple vis-à-vis de la cour impériale.

Au reste, la Confédération en Pologne commence à faire quelques progrès.[2] Un détachement des Confédérés, composé de quelque infanterie et de quelques centaines de Tartares, a attaqué un poste russe d'un lieutenant et de cent cosaques; mais celui-ci, ayant été renforcé par deux escadrons de carabiniers et un autre corps de cosaques, a repoussé les Confédérés et les a tellement culbutés qu'ils ont laissé une centaine de morts sur la place, sans compter une grande quantité de chevaux qui sont tombés, à cette occasion, entre les mains des cosaques. Comme cependant les agents de Moldavie et de Valachie, que, sur cette nouvelle, le prince Repnin a fait prier de passer chez lui, ont assuré ce général russe qu'ils étaient persuadés que ces Tartares n'étaient que des vagabonds, il y a apparence que c'est sans l'aveu de la Porte que les Tartares se sont mêlés de cette affaire, et que l'on trouvera peut-être bientôt moyen de dissiper cette Confédération. En attendant, les Confédérés n'ont encore jusqu'ici point relâché le lieutenant-colonel de Wolkow, qui a été envoyé vers eux pour les apaiser, et on n'a encore rien appris de la réception qu'ils feront au général Mokranowski;[3] mais ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'on parle d'une seconde Confédération qui doit se former à Gnesne. Si cette nouvelle se confirme, ce sera toujours à recommencer, et les affaires de Pologne qui, sans ces troubles, auraient été terminées il y a longtemps, resteront indécises et mettront la Russie dans la nécessité de faire prolonger à ses troupes leur séjour dans ce royaume. Le temps nous éclaircira sur tout cela.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 194. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 avril 1768.

Je vous sais gré des notions ultérieures que votre dernière dépêche du 12 d'avril renferme sur le traité éventuel entre la Russie et le Dane-

[1] Nach Rohds Bericht wollte der Kaiser die Lager in Böhmen im Juli oder August besuchen. — [2] Das folgende bis zum Schluss nach dem Berichte Benoîts, Warschau 20. April, vergl. Nr. 17 192. — [3] Vergl. S. 113.

mark.[1] Dans le fond, les stipulations qu'on y a faites, ne sauraient m'embarrasser, et je les regarde plutôt comme très indifférentes pour mes intérêts. Tout ce qui m'en est revenu de nouveau, c'est qu'à son échéance et à la majorité du Grand-Duc les Russes prétendent la somme de 3 millions d'écus en guise de dédommagement.

Au reste, la cour où vous êtes, aura, sans doute, déjà reçu des nouvelles ultérieures des progrès de la Confédération en Pologne. Celles qui m'en sont entrées,[2] ne me laissent pas sans crainte pour les suites. Les troubles, au lieu de s'apaiser, commencent à aller en augmentant; les Confédérés ont engagé plusieurs officiers tartares à se joindre à eux,[3] et j'appréhende fort qu'à la fin ils ne parviennent à attirer les Tartares mêmes dans leur parti. Le temps seul nous apprendra ce qui en sera.

Nach dem Concept. Federic.

17195. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 avril[4] 1768.

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez mandées par votre rapport du 22 de ce mois, et suis toujours dans l'idée que la nouvelle de l'excommunication que le Pape veut lancer contre quelques cours catholiques,[5] est prématurée, parcequ'il me semble que, si le Saint-Père était réellement intentionné de faire cette démarche, elle ferait, sans faute, beaucoup plus de bruit dans le monde, que des avis m'en reviendraient de tous les côtés, et que les dépêches de mes ministres aux cours étrangères en seraient remplies, qui, cependant, n'en font aucune mention encore jusqu'à présent. Si des notions ultérieures touchant les différends qu'il y a actuellement entre le Pape et la cour de Madrid, parviennent à votre connaissance,[6] vous ne manquerez pas de m'en informer, car je veux bien vous dire à ce sujet pour votre direction que, selon mes dernières lettres de Vienne,[7] il paraît que la cour impériale n'est pas portée jusqu'à présent à vouloir faire cause commune avec l'Espagne contre le Saint Siège.

Au reste, marquez-moi par une de vos dépêches immédiates qui est ce comte de Bentinck qui est mort, il y a quelques semaines: si

[1] Solms berichtete, dass der Vertrag die Auswechslung der Grafschaften Oldenburg und Delmenhorst betreffe und König Adolf Friedrich an dem Vertrag nicht theilgenommen habe. Vergl. Nr. 17085. — [2] Vergl. Nr. 17192 und 17193. — [3] Nach Benoîts Bericht (vergl. S. 147) hatten die Russen einen Tartaren gefangen genommen, „qui avait une patente de lieutenant de la part du soi-disant maréchal Krasinski" (vergl. S. 103). — [4] Vom 28. April ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 163. — [5] Vergl. Nr. 17189. — [6] Thulemeier berichtete: „Le Roi Catholique témoigne, à l'occasion de ses différends avec le Pape, la plus grande déférence pour la cour de France, il ne fait aucune démarche et ne prend aucune résolution, sans être certain de son aveu." — [7] Vergl. Nr. 17185.

c'est celui qui a contribué à faire obtenir au Stathouder défunt que cette dignité fût déclarée héréditaire dans sa maison,[1] ou si c'en est un autre, car nous l'ignorons ici.[2]

Au surplus, je vous adresse ci-joint une lettre[3] de ma part à la princesse d'Orange, ma nièce, que vous aurez soin de lui faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

17196. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 28 [avril 1768].

Ma chère Enfant. Ne trouvez pas mauvais que je vous appelle d'un nom qui est plus cher à mon cœur que ceux d'Altesse et de Majesté. Je suis bien aise que vous commenciez à parcourir la Hollande, pour profiter des charmes d'un si beau pays; la mer, une flotte et des vaisseaux, lancés du chantier, sont des spectacles si nouveaux pour vous, ma chère nièce, que je me représente tout le plaisir que cette nouveauté a produit sur vous.[4] Si vous faites le voyage d'Amsterdam, je ne doute point qu'il ne soit avantageux au Prince, mais il faut se préparer à d'étranges importunités de la part d'un peuple qui ne connaît ni retenue ni bienséance, et certainement votre patience y trouvera de l'exercice.

Je suis charmé, ma chère enfant, que le vin de Hongrie[5] vous ait été agréable, et que le vieil oncle puisse vous être bon à quelque chose.

Je ne puis répondre aujourd'hui à mademoiselle de Danckelman,[6] parcequ'il faut m'informer de toute son affaire et voir s'il y aura moyen de l'arranger selon ses désirs; elle aura la bonté d'attendre que j'aie agi pour elle, afin de lui donner alors des nouvelles sur lesquelles elle puisse compter.[7]

Je crois, ma chère nièce, que Goltz vous aura déjà rendu ma lettre.[8] Si je vis et ne suis pas malade, j'aurai le plaisir de vous voir à la mi-juin, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille assurances de tendresse et d'estime au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Graf William Bentinck, vergl. Bd. V, 577; XXVI, 252. — [2] Nach Thulemeiers Antwort vom 10. Mai war der am 1. April gestorbene Graf Christian Friedrich Anton Bentinck der älteste Sohn des Grafen William, vergl. Anm. 1. — [3] Nr. 17196. — [4] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [5] Vergl. S. 119. — [6] Das Schreiben liegt nicht vor. Nach der Antwort des Königs, Potsdam 7. Mai, handelte es sich um seine Erlaubniss für ein Finanzgeschäft mit dem Potsdamer Grossen Waisenhaus. — [7] Vorlage: „conter". — [8] Nr. 17151.



17 197. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Lentulus berichtet, Bern 16. April: „Les cantons de Fribourg, de Soleure et l'évêque de Bâle[1] se sont montrés très zélés pour les intérêts de Votre Majesté, et, selon mes avis de quelques autres cantons, on ne souhaite pas mieux que d'entrer dans un traité de combourgeoisie avec Votre Majesté, comme prince de Neuchâtel, sans y comprendre la ville. Effectivement, Sire, ce serait le vrai moyen d'éviter pour l'avenir toute dissension et de tenir en bride ces gens; aussi cela faciliterait de beaucoup l'affaire de l'emprunte,[2] pour que, si je ne pourrais l'obtenir ici, je trouverais la somme dans un ou autre canton.

Une autre raison me fait prendre la liberté de dire à Votre Majesté que je souhaite pouvoir faire des traités de combourgeoisie que voici.

Il est sûr et certain que la France est présentement dans une triste situation; j'ai des avis positifs là-dessus. Toute l'armée française consiste, dans l'état effectif, en 70000 hommes, et, par la mauvaise administration des finances, à peine les troupes sont payées; à Paris le luxe règne encore, mais toutes les provinces, sans exception, sont réduites à la misère.

Les intrigues que la France a faites en Suisse, [l'ont] fait connaître, et elle commence insensiblement à perdre son crédit, et moi, sûrement j'y contribue de mon mieux. La preuve la plus convaincante est la paix faite à Genève[3] et notre armement vis-à-vis de Neuchâtel,[4] pour lesquelles de ces deux choses la France ne s'est opposée d'aucune façon, ainsi que, si Votre Majesté agréerait ces traités de combourgeoisie, il en résulterait deux choses: l'une que la principauté de Neuchâtel serait hors d'insulte, en cas de guerre avec la France, l'autre, par le même principe, toute la Suisse craignant, comme de raison, le pacte de famille, elle pourrait toujours rendre service à Votre Majesté, et je ne vois aucune impossibilité, surtout si je réussis, comme j'espère, et que je commence déjà à gagner du crédit dans différents cantons, à rétablir la parfaite union dans tout le Corps Helvétique.

Si Votre Majesté agrée ce plan, je La supplie très-humblement de me donner Ses ordres des conditions qu'Elle ordonne que je dois insérer dans ce traité de combourgeoisie."

Potsdam, 29 avril 1768.

Votre dernière dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et j'ai été bien aise d'apprendre que mes sujets de Neuchâtel sont revenus de leurs égarements et se sont enfin soumis à la sentence de la république de Berne.[5] J'abandonne entièrement à votre prudence de terminer cette affaire de manière que l'envie ne leur revienne jamais de susciter de nouveaux troubles. Une punition un peu sévère ne saurait même faire du mal, et la moindre qu'on puisse leur infliger, c'est de mettre les plus coupables aux arrêts et de leur déclarer tout net que, si jamais ils s'avisaient d'y retourner, ils paieraient leur révolte de leurs têtes.

Quant aux traités de combourgeoisie que vous me proposez tant avec les cantons qu'avec l'évêque de Bâle, je ne trouve rien de plus sensé et de mieux imaginé que les réflexions que vous faites sur ce sujet, et, en approuvant parfaitement vos idées, je vous laisse le soin de stipuler telles conditions que vous jugerez les plus convenables à

[1] Graf Froberg. — [2] Vergl. S. 86. — [3] Vergl. S. 86. 87. 89. — [4] Vergl. Nr. 17152. — [5] Vergl. Nr. 17152.

mes intérêts, et, en tout cas, vous n'avez qu'à m'en envoyer un projet pour l'examiner et pour vous faire savoir mes intentions ultérieures.

Mais je serai surtout bien charmé, si, par ce moyen, vous pourrez obtenir plus facilement l'emprunt que je vous ai chargé de négocier, et qui me tient extrêmement à cœur. Si cette négociation a le succès que vous m'en faites espérer, vous pouvez compter que vous me rendrez un service très agréable et me mettrez d'autant plus à même d'arranger ici mes affaires d'une manière conforme à mes désirs. Quand même ce ne serait que 400 000 écus, ils me seraient déjà d'un bon secours, mais ce ne sera que d'autant mieux, si vous pouvez obtenir la somme entière.

Au reste tout ce que vous me marquez de la situation actuelle de la France, me paraît très juste, et, pour le dire en un mot, il y a toujours beaucoup d'exagération en ce qu'elle dit. Il en est de même de l'état effectif de son armée et de la prétendue prospérité de ses provinces, et je n'ai nulle peine de croire très fondés les avis qui vous en sont revenus.

Enfin, vous ferez bien de presser le sieur de Planta de faire des recrues chez les Grisons.[1] Vous savez vous-même qu'il n'est pas si facile d'en obtenir, et que partout les difficultés augmentent d'un jour à l'autre, de sorte qu'il convient de frapper à plusieurs portes pour s'en procurer. Je me repose, à cet égard comme à tous les autres, sur votre zèle pour mon service.

Federic.

Je vois que Voltaire craint, parcequ'il est allé à la messe;[2] on dit que la reine de France a fort crié contre lui. D'ailleurs, si l'emprunt ne peut pas avoir lieu pour le total, il faudra se borner à une partie de la somme, et, pour ce qui regarde les Grisons, cet article est très intéressant pour notre recrutage, de sorte que, si vous pouvez y réussir, vous me ferez grand plaisir.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17 198. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 30 avril 1768.

J'ai reçu votre rapport du 23 de ce mois. Quant à moi, je présume que le manque d'argent dont on se sert de motif pour faire remettre au roi de Danemark son voyage projeté, n'est qu'un simple prétexte que les ministres danois ont imaginé pour contrecarrer ce voyage ou empêcher qu'il ne l'entreprenne du tout,[3] et je suis bien

[1] Vergl. S. 110. — [2] Vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 434. 437. — [3] Vergl. Nr. 17190.

persuadé qu'il vaudrait beaucoup mieux pour l'avantage et l'intérêt de ce Prince qu'il n'exécutât ce dessein de voyager au moins que dans un couple d'années, et non pas à l'heure qu'il est.

Vous aurez soin, au reste, de me faire un portrait fidèle du caractère du chambellan de Raben, qui doit être accrédité à ma cour comme envoyé extraordinaire de la part de celle de Copenhague,[1] et n'oublierez pas de me marquer si c'est un homme d'esprit ou d'un génie borné, ou quelles autres qualités il peut avoir.

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 199. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er mai 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 15 d'avril dernier que la cour où vous êtes, rend toute la justice qui est due, à mes sentiments d'amitié pour elle, et que le comte Panin en paraît également convaincu.[2] Aussi peut-on être très persuadé qu'on ne me trouvera jamais en défaut à cet égard, et que toutes les insinuations que la cour de Vienne pourrait imaginer pour me détacher de la Russie, seront à pure perte, et qu'on ne parviendra jamais à me détacher de son alliance.

Quant à la Confédération en Pologne,[3] on prétend savoir ici qu'il y a encore bien d'autres considérations qu'on met à la charge de la Russie relativement à ce qui s'est fait à la dernière Diète, qui ont engagé les Confédérés à se déclarer. Mais je ne saurais vous dire si et jusqu'à quel point ces considérations peuvent être fondées. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que, pourvu que les Turcs ne se laissent pas aigrir par les puissances opposées, qui font tout leur possible pour les animer, il n'y aura pas beaucoup à craindre de la part de cette Confédération, et que, dès qu'elle n'est soutenue que par les Polonais seuls, elle ne fera jamais beaucoup de bruit. Mais comme la Russie est

[1] Als Nachfolger des Baron von Diede (vergl. Bd. XXVI, 124) und an Stelle von Görtz, vergl. Nr. 16997. — [2] Solms berichtete über die Aufnahme der von ihm mitgetheilten Eröffnungen Sinzendorfs (vergl. Nr. 17120): „La conviction où l'on est ici des sentiments d'amitié de Votre Majesté pour la Russie, fait que le comte Panin s'offre à garantir que ni l'impératrice de Russie ni lui-même ni qui que ce soit en Russie, pourra prendre un moment de l'inquiétude sur l'impression que des propositions pareilles auront pu effectuer auprès de Votre Majesté." — [3] Solms berichtete, dass Panin keine ernsthaften Folgen von der Conföderation befürchtete; „cependant il ne saurait être que très fâché de cet évènement, qui contredit en quelque manière ses assurances et sa propre persuasion peut-être où il était de l'approbation de la plus considérable partie de la nation polonaise de ce qui s'était fait à la dernière Diète, et de la timidité des mécontents pour vouloir tenter à le renverser".

obligée de faire agir continuellement ses troupes contre les malintentionnés, je doute fort que les insinuations qu'elle y a fait passer jusqu'ici, y aient fait beaucoup d'impression.

Nach dem Concept. Federic.

17200. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er mai 1768.

Votre dépêche du 23 d'avril dernier vient de m'être rendue, et, selon ce que vous y observez des revenus de l'Impératrice-Reine, je ne trouve rien d'exagéré dans le calcul du comte de Sinzendorf.[1] En effet, s'il est vrai, ainsi que vous me l'avez marqué ci-devant, que ces revenus, à l'exception de ceux des Pays-Bas et d'Italie, peuvent être évalués à 39 millions de florins,[2] on s'approchera de bien près de son calcul, en y ajoutant les derniers, qui doivent monter à 9 jusques à 10 millions. Quoi qu'il en soit, je conçois très bien toutes les difficultés que vous rencontrerez pour me procurer des avis exacts sur ce sujet, et sur lesquels on puisse tabler; mais je vous en saurai, en revanche, d'autant plus de gré, si vous pouvez y parvenir.

Quant à la Confédération en Pologne, j'ai tout lieu d'espérer qu'elle n'aura aucune suite, et que, depuis que la Russie a donné des ordres à ses troupes d'agir contre les Confédérés,[3] on ne tardera pas à les dissiper et à les faire rentrer dans leur devoir.

Nach dem Concept. Federic.

17201. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er mai 1768.

J'ai reçu votre rapport du 23 [du mois passé], et suis bien aise d'apprendre que le prince Repnin ait enfin reçu de sa cour les instructions nécessaires pour sa conduite dans les circonstances présentes de Pologne. S'il est obligé de recourir, malgré lui, à la force pour disperser la Confédération de Podolie, je souhaiterais bien qu'il fût possible d'attirer plus avant dans le pays les Confédérés, avant que de leur tomber sur le corps, parceque, ne se trouvant pas si près des frontières de la Turquie, on pourra alors d'autant mieux ménager son territoire, car je ne saurais vous dissimuler que j'appréhende qu'à la longue la Porte Ottomane se laissera entraîner à prendre part à ces querelles, surtout si on lui en fournit le moindre sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Sinzendorf veranschlagte das Einkommen der Kaiserin-Königin auf 26 Millionen Thlr., abgesehen von den Einnahmen aus den italienischen und niederländischen Besitzungen in Höhe von 9 bis 10 Millionen. Vergl. S. 122. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 256. — [3] Vergl. Nr. 17201.

17 202. AN DEN ETATSMINISTER VON SCHLABRENDORFF IN BRESLAU.[1]

Potsdam, 2. Mai 1768.

Auch habe Ich Euren Grenzrapport vom 27. abgewichenen Monats erhalten und werde denen Polnischen von Adel, welche Eurer Anzeige nach sich hin und wieder nach Schlesien retiriren, Meinen Schutz gern angedeihen lassen; nur muss selbigen gleich bei ihrer Ankunft zu verstehen gegeben und wohl eingeschärfet werden, dass sie nach polnischer Art keine Händel und Unruhen anfangen, sondern durch einem friedlichen guten Betragen sich des Schutzes, welchen sie geniessen, würdig zu machen suchen müssen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

17 203. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 mai 1768.

Selon vos deux dépêches du 19 et du 22 d'avril dernier on se conduit avec trop de ménagement vis-à-vis du sieur Wilkes,[2] et je suis presque tenté d'en inférer qu'il ne manque pas de bons amis dans le ministère. D'ailleurs il y a grande apparence qu'on continuera à s'occuper de ces dissensions intérieures jusques à ce que quelque dispute étrangère y survienne ou le vrai intérêt de la nation l'emportera et inspirera au gouvernement des idées plus saines et plus conformes à la gloire de la Grande-Bretagne.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

---

17 204. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, mai 1768.]

Très bien.

Federic.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 2. Mai, dass in der Antwort des churbraunschweigischen Ministeriums, betreffend die württembergischen Wirren, d. d. Hannover 21. April, die Absendung eines neuen Schreibens der Garantmächte an den Kaiser[4] mit Hinweis auf die gemachten Erfahrungen abgelehnt werde. „Nous comptons, sous le bon plaisir de Votre Majesté, de nous prévaloir de cette réponse pour insister auprès du ministère de Hanovre, selon le plan proposé par le comte de Schulenburg et que Votre

[1] Postscriptum. Das Hauptschreiben betrifft eine Pachtangelegenheit. — [2] Maltzan berichtete am 22. April, dass gegen Wilkes wegen seiner Pamphlete gegen Georg III. und die Minister (vergl. S. 96) ein Haftbefehl noch nicht erlassen sei, und dass das Gericht ablehne, sich vorher mit ihm zu befassen. — [3] Am 2. Mai dankt der König Thulemeier für die Uebersendung einer Liste des französischen Heeres: „J'ai trouvé cette pièce assez curieuse"; er soll seine Mittheilungen fortsetzen. — [4] Vergl. Nr. 17 156.

Majesté a daigné approuver,[1] sur des représentations sérieuses à faire par les ministres des trois cours garantes, et sur un mémoire concerté à cet effet entre elles pour être remis à Vienne, dès que les états y auront réassumé le procès suspendu depuis plus d'un an par la négociation infructueuse d'un accommodement.“ Ein dementsprechend aufgesetzter Ministerialerlass an Vincke liegt zur Unterschrift bei.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

17205. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam,] 3 mai 1768.

Madame ma Sœur. Je n'ai jamais douté qu'une princesse aussi éclairée que Votre Altesse Royale n'aurait des sentiments modérés que Lui inspire la sagesse. Comment, Madame, aurais-je osé vous écrire,[2] si vous m'envisagiez comme un gibier d'enfer, comme un damné en herbe qui n'attend que le moment de maturité, pour être dévolu à jamais aux griffes de Messire Satan? Je connais peu de saints, je me rends justice; je sens que je suis peu fait pour vivre avec eux, il faut des âmes grandes et pleines de tolérance pour me supporter, et c'est à celles-là que je m'adresse par préférence. Les rigoristes en tout genre sont des espèces de tyrans dont les hommes libres fuient la gêne et la servitude. Votre Altesse Royale pense de même, Elle veut ni opprimer ni qu'on opprime. Le Saint-Père aurait dû faire ces réflexions. Toutefois un bruit sourd se répand qu'il ne s'en tiendra pas à son premier anathème, mais qu'une bulle fulminante va paraître contre le Très-Chrétien, le Très-Catholique et le Très-Fidèle.[3] Si cela est, je crois, Madame, que le Saint-Père, pour remplir sa table, y admettra le Défenseur de la foi et votre serviteur en qualité de parasites, car il est fâcheux pour un pape d'être isolé.

C'est un malheur pour le genre humain que les hommes ne puissent être tranquilles. Quand ils mènent une vie heureuse, ils la troublent eux-mêmes en se suscitant des embarras et en s'attirant des affaires. Les annales de l'univers en contiennent des preuves, et comme cela a été de tout temps, je crois que cela continuera de même. Jusqu'à la petite ville de Neuchâtel a essuyé des troubles. Votre Altesse Royale sera bien étonnée, quand Elle saura pourquoi. Un prêtre avait avancé dans un sermon que, vu l'immense miséricorde de Dieu, les peines de l'enfer ne pouvaient pas durer éternellement. Le grave synode cria au meurtre contre des paroles aussi scandaleuses et complota pour que le prêtre au sermon fût exterminé. L'affaire était de mon ressort, car Votre Altesse Royale saura que je suis pape dans ce pays-là. Voici donc comme je l'ai décidée: que les prêtres qui se forgent un Dieu cruel et barbare, soient damnés éternellement, comme ils le veulent et comme ils le méritent, et que les prêtres qui se représentent Dieu doux

[1] Vergl. Nr. 17160. — [2] Vergl. Nr. 17109. — [3] Vergl. Nr. 17195.

et clément, jouissent de la plénitude de sa miséricorde. Toutefois, Madame, ma sentence n'a pas calmé les esprits. La scission continue et le nombre des théologiens damneurs l'emportent sur les autres. A cela se sont mêlés tant d'autres différends qu'on n'a pu parvenir à les apaiser que par l'intervention des Bernois.[1]

Rien ne peut m'être plus flatteur que l'espérance que Votre Altesse Royale me donne à la fin de Sa lettre.[2] Non seulement j'aurai ce portiait tant désiré,[3] mais pour en augmenter le prix et ma reconnaissance, il sera tracé par une main illustre qui honore tous les arts qu'elle cultive. En vérité, Madame, de toutes les plus grandes princesses de l'Europe il n'y a que Votre Altesse Royale de laquelle on puisse recevoir de telles faveurs. Ce portrait sera placé dans le sanctuaire d'une chapelle et jouira d'un culte religieux. Je lui adresserai des prières et lui dirai: »Divine Minerve, daignez me protéger et, de grâce, répandez un peu sur moi quelques rayons de votre génie qui m'éclaire.« Je suis avec la plus haute estime et le plus parfait dévouement, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

17206. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Charlottenburg, 4 mai[4] 1768.

Les fréquentes conférences dont vous faites mention dans votre dernière dépêche du 27 d'avril dernier, ont vraisemblablement plutôt pour objet les affaires d'Italie[5] que celles de Corse;[6] mais il n'est pas impossible non plus qu'elles roulent sur celles de Pologne et sur leurs intrigues à la Porte Ottomane pour engager les Turcs à prendre part aux troubles qui agitent actuellement ce royaume.

L'Angleterre, au contraire, ne saurait regarder les affaires de Corse avec indifférence. Il est vrai que le gouvernement actuel est extrêmement faible, et sa conduite dans l'affaire de Wilkes en a fourni des preuves bien convaincantes.[7] Mais, dès qu'il s'agit du commerce, sur lequel les affaires de Corse ont une grande influence, c'est un article sur lequel l'Angleterre a été de tout temps extrêmement jalouse, et l'expérience a montré plus d'une fois que, malgré l'opposition entre les factions, elles ont réuni leurs forces, dès qu'il a été question de protéger leur commerce. . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17197. — [2] D. d. Dresden 22. April. — [3] Vergl. S. 89. — [4] Vom 4. Mai ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 608. — [5] Die Excommunication des Herzogs von Parma, vergl. S. 84. 155. — [6] Vergl. Nr. 17157 und 17180. — [7] Vergl. Nr. 17188 und 17203.

17207. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 4 mai 1768.

J'ai reçu votre rapport du 27 d'avril dernier, et sur ce que vous m'y dites que des lettres particulières arrivées de Constantinople marquent que trois différents corps de troupes ottomanes ont reçu ordre de marcher vers l'Ukraine, je veux bien vous dire, à mon tour, que, selon mes derniers avis de la Porte,[1] il n'y a que quelques centaines de janissaires qu'on envoie à Chozim pour y déblayer les fossés de la ville, et que ces nouvelles ne font absolument point mention de la marche d'aucun autre corps de troupes turques.

Je suis persuadé, au reste, que, dès que les Russes seront tombés sur le corps des Confédérés, et qu'ils auront réussi à les disperser comme il faut, que tous les autres mécontents en Pologne resteront tranquilles et n'auront garde de bouger, crainte de s'attirer le même châtiment de la part des Russes.

Nach dem Concept. Federic.[2]

17208. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenburg, 4 mai 1768.

La manière dont, selon votre dernier rapport du 19 d'avril dernier, l'impératrice de Russie s'est expliquée sur l'impression de la lettre que je lui ai adressée, en réponse de celle dont Sa Majesté Impériale a accompagné son projet de réforme de justice,[3] est des plus flatteuses et des plus obligeantes. Cette grande Princesse n'a nul sujet de me faire des excuses sur ce sujet. Si ce n'eût été à elle-même que j'eusse écrit cette lettre, j'aurais assurément donné encore plus d'éloges à ses talents et à son mérite, et je n'aurais fait en tout cela que lui rendre la justice qui lui est due, et joindre mon suffrage à celui de l'univers, qui admire, avec raison, ses éminentes qualités. Aussi n'oublierez-vous pas de vous expliquer dans ce sens et dans les termes les plus obligeants chaque fois que l'on vous parlera sur ce sujet.

[1] Bericht Zegelins, Konstantinopel 16. März. — [2] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Schreiben einer polnischen Gräfin Morzewska, die um Rath fragt, „wie ihr Mann in Ansehung der gegenwärtigen Conföderation in Polen sich verhalten solle", findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 4. Mai: „Mein Rath wäre, er melire sich in nichts." — [3] Katharina hatte Solms bei einer Cour ihr Bedauern und Missfallen über eine in der Tagespresse wider ihren Willen erfolgte Veröffentlichung des Schreibens des Königs (vergl. Bd. XXVI, Nr. 16905) ausgesprochen. „Elle appréhende que Votre Majesté ne voudrait la soupçonner d'une indiscrétion pareille — car c'est-là le terme dont elle s'est servie elle-même — à l'égard de toutes les lettres qu'elle reçoit de Sa part et que cette considération vous portera à ne plus vouloir lui en écrire à l'avenir."

Quant aux affaires de Pologne, les troubles, au lieu de diminuer, ne font qu'augmenter. Il vient de s'y former une nouvelle Confédération à Lublin, ainsi que la cour où vous êtes, l'aura déjà appris plus en détail. Il est vrai que je ne doute nullement que les troupes russes ne trouvent moyen de disperser toutes ces Confédérations, mais l'esprit de révolte n'en restera pas moins dans ce royaume, et il faudra bien du temps pour l'apaiser entièrement. D'ailleurs, ces troubles rendent le séjour ultérieur de ces troupes en Pologne absolument nécessaire, et la plus grande difficulté sera qu'on leur fasse tenir une conduite qui ne donne point ombrage à la Porte Ottomane. Aussi ne manquerez-vous pas d'insinuer au comte de Panin que c'était une occasion où il ne faudrait pas balancer à sacrifier en corruptions à la Porte 100 000 roubles de plus, qui pourraient bien épargner à la Russie des millions en frais de guerre.

Au reste, je vous sais gré des particularités que vous m'avez marquées du comte de Rechteren;[1] ceux qui lui ont parlé à Berlin et à Potsdam, ont porté à peu près le même jugement sur son caractère et sont tous convenus que c'est un génie très ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 209. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Charlottenburg, 5 mai 1768.

J'ai vu par votre rapport du 29 d'avril dernier les notions que vous vous êtes procurées au sujet de la communication que je vous ai faite du bruit qui se débite ici de plusieurs séditions et émeutes qui doivent s'être élevées en Espagne.[2]

Mais comme je n'ai encore rien entendu dire jusqu'ici des arrangements dont vous y faites mention, qu'on prend dans ce royaume pour y borner l'autorité du Pape et des ecclésiastiques, et qui, selon vos avis, s'y exécutent déjà avec vigueur et sans contradiction, ma volonté est que, par un de vos rapports suivants, vous me mettiez exactement au fait des mesures que le ministère espagnol emploie à cet effet. Si les Espagnols commencent une fois à regarder de pareilles entreprises avec des yeux indifférents et sans se mouvoir contre de tels desseins, on peut compter, selon moi, que les choses n'en resteront pas là, mais

[1] Solms tadelte an Rechteren (vergl. S. 106. 107) „l'indiscrétion de sa langue et une certaine aisance qu'il affecte dans sa conduite"; vor allem habe sich Rechteren von Anfang seiner Gesandtschaft an dadurch missliebig gemacht, dass er sogleich nach seiner Ankunft in Briefen, deren Inhalt bald bekannt wurde, die boshaftesten Schilderungen von den fremden Gesandten und inländischen Persönlichkeiten entwarf, ohne sie kaum mehr als dem Ansehen nach zu kennen. — [2] Vergl. S. 135. 145. Das Gerücht bestätigte sich nach Thulemeiers Nachrichten nicht.

qu'on ira toujours plus loin dans ce pays contre les ecclésiastiques, et qu'à la fin on y réduira le clergé dans les bornes qu'il lui convient d'avoir.

Au reste, comme je ne reçois nulle réponse encore de la cour de Lisbonne au sujet du traité de commerce à conclure entre moi et elle,[1] vous tâcherez de pénétrer, par le moyen du ministre de cette cour à La Haye, si c'est effectivement le sérieux de sa cour à vouloir entrer en négociation là-dessus avec nous, ou quelle peut être la raison du retard de sa réponse à notre proposition, et vous ne manquerez pas de m'informer fidèlement de tout ce que vous aurez pu découvrir à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

17210. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 6 mai 1768.

Votre rapport du 20 d'avril dernier m'a été rendu, et [je] suis bien aise d'y voir que la démarche du prince Louis auprès de la cour impériale y ait été reçue favorablement;[2] je suis bien persuadé aussi par cette raison que les représentations que je suis intentionné de faire faire auprès de cette cour, conjointement avec les rois d'Angleterre et de Danemark, au sujet des affaires du Württemberg,[3] ne manqueront pas d'y produire également un très bon effet, de sorte qu'il est fort à croire que, pourvu que les états du Württemberg veuillent, de leur côté, en quelque manière se prêter aux propositions que le Duc leur maître leur fera vraisemblablement faire, il y aura moyen de finaliser une bonne fois tous ces différends.

Federic.

Nach dem Concept.

17211. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mai[4] 1768.

Si jamais nouvelle m'a fait un plaisir infini, c'est celle du parfait rétablissement de Sa Majesté la Reine ma sœur,[5] que renferme votre dernière dépêche du 22 d'avril dernier. Vous connaissez trop mes sentiments de tendresse fraternelle pour cette grande et digne Princesse

[1] Vergl. S. 107 und 135. — [2] Schulenburg berichtete, dass auf die Vorstellungen des Prinzen Ludwig Eugen (vergl. Nr. 17138 und 17159) der Kaiser dem Präsidenten des Reichshofraths sehr bestimmt als seine Willensmeinung bezeichnet habe, „que les affaires du Württemberg fussent incessamment rapportées". — [3] Vergl. Nr. 17187 und 17204. — [4] Vom 7. Mai ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 436. — [5] Vergl. Nr. 16992.

pour que j'aie besoin de vous faire connaître toute la joie que j'en ai ressentie; vous en serez donc aussi le meilleur interprète, et vous pouvez compter que vous ne sauriez vous exprimer trop affectueusement sur ce sujet dans le compliment de félicitation que vous aurez soin de lui faire de ma part.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

---

17 212. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 7. Mai 1768.

Ihr werdet aus hier anliegendem Schreiben[2] des von Goltz auf Birkholz[3] mit mehrern ersehen, was Mir derselbe wegen eines in dem polnischen Städtchen Schloppe oder Czlopa neuerdings angelegten Zolles anzeigen wollen. Da Mir dergleichen zum Nachtheil des Commercii zwischen Meinen und denen polnischen Provinzen gereichende Neuerung nicht gleichgültig sein kann und Ich solche allerdings zu gestatten nicht gemeinet bin, so ist Meine Intention, dass Ihr Meinem Residenten Benoît zu Warschau, sich zu Abstellung des obgedachten neuerlich angelegten Grenzzolles gehörigen Orts bestens zu verwenden und dagegen Vorstellung zu thun, von Meinetwegen aufgeben sollet.[4]

Nach der Ausfertigung.

Friderich.

---

17 213. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 mai 1768.

Je suis fâché de voir par votre rapport du 30 d'avril dernier que la confusion, bien loin de diminuer en Pologne, ne fait qu'augmenter de jour en jour. J'appréhende beaucoup que la continuation de ces troubles ne pousse enfin la patience des Russes à bout et ne leur fasse faire tôt ou tard quelques démarches violentes contre les Confédérés. Je conçois très bien que leur embarras dans ces conjonctures où la révolte se manifeste presque généralement, doit sans doute être extrême, puisqu'il leur est impossible de faire face partout avec le peu de troupes qu'ils ont dans ce royaume; car si la cour de Pétersbourg y envoie un corps plus considérable, il est sûr que cela fera jeter les hauts cris

[1] Am 7. Mai erhält Vincke Erlaubniss, für die Dauer der Reise Christians VII. Kopenhagen zu verlassen (vergl. S. 133), mit dem ausdrücklichen Befehl, seinen Aufbruch bis zur Weiterreise Christians aus Holstein aufzuschieben, „pour voir premièrement si le Roi pousse son voyage plus loin". Eine Vergütung der Reisekosten hat weder er noch der Gesandtschaftssecretär Geiseler, dem gleichfalls zu reisen gestattet wird, zu erwarten. — [2] D. d. „Zützer in Polen, nahe an der Drage bei Neuwedell", 29. April. — [3] Bei Dramburg. — [4] Der demgemäss an Benoît ergangene Ministerialerlass ist Berlin 10. Mai datirt.

partout à la nation polonaise; et si elle ne le fait pas, on peut compter que les Polonais en deviendront plus hardis, et qu'ils tâcheront pour lors de détruire en détail les troupes russes. Mais comme tout ce qui vient de donner lieu aux mouvements présents des Polonais, est l'ouvrage de la cour de Russie, elle n'a qu'à se l'imputer et voir comment elle se tirera présentement d'affaires.

Pour ce qui regarde les Dissidents, qui commencent à se sauver et à abandonner leurs terres,[1] je souhaiterais que vous pussiez les persuader à se réfugier, en attendant que la tranquillité y fût rétablie, dans mes États, où ils trouveraient un sûr asile.

Ces circonstances pourront également vous fournir une occasion favorable pour faire naître des soupçons au ministre de Russie contre les intrigues que la cour de Saxe met en pratique pour vouloir profiter des troubles présents en Pologne,[2] et je vous saurais gré, si, par vos insinuations, vous pouviez l'engager à en faire son rapport à sa cour. Au reste, je vous recommande fort de me faire vos rapports ultérieurs sur tout ce qui arrivera à vos lieux, parceque je suis curieux de savoir comment les choses tourneront de ces côtés-là.

Nach dem Concept.

Federic.

17214. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 mai 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 30 d'avril dernier, et, pour ce qui regarde les affaires de Pologne, les troubles, bien loin d'y diminuer, ne font qu'augmenter.[3] Il s'y forme toujours de nouvelles Confédérations, et on dirait presque que c'est un soulèvement général contre tout ce qui s'est fait à la dernière Diète. Je n'entre pas en détail sur les nouvelles qui m'en sont revenues, puisque je suppose que vous en serez également instruit, et que vous n'ignorerez pas non plus qu'il y a eu déjà d'assez vives escarmouches entre les Confédérés et les Russes. Tout ce que j'ai de la peine à croire, c'est que la cour où vous êtes, regarde ces troubles d'un œil aussi tranquille que vous paraissez vous imaginer, et qu'elle voulût même rester les bras croisés, au cas que les Turcs s'avisassent d'agir en faveur des Confédérés.[4] Je suis plutôt

[1] In der Woiwodschaft Krakau, und zwar, wie Benoît berichtete, auf die Nachricht von einem wider sie gebildeten Complotte, das mit Hilfe streifenden Gesindels zur Ausführung gebracht werden solle. — [2] Benoît berichtete: „On ne comprend pas ce que ces Confédérés peuvent se promettre de la cour de Dresde, qui a cependant fait déclarer ici qu'elle ne se mêlerait de rien, et qu'elle ne prêterait aucune attention à toutes les propositions qui pourraient lui être faites par ces gens-là. Nonobstant cela, l'évêque de Kamieniec, qui est actuellement en Saxe, ne laissera pas d'y produire toutes ses chimères" (vergl. dazu S. 173 und 174). — [3] Vergl. Nr. 17213. — [4] Rohd berichtete, dass die österreichische Regierung trotz aller Unterstützung der französischen Umtriebe in Konstantinopel die türkische Einmischung

persuadé du contraire, et il est seulement à souhaiter que l'évènement ne justifie un jour les appréhensions où je suis à cet égard. Vous ne discontinuerez donc point de faire toût votre possible pour vous mettre bien au fait de ses dispositions et de me marquer en détail tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Soli. Quant à votre secrétaire d'ambassade,[1] je crois toujours que le plus sûr sera de le retirer de la cour où vous êtes, et de le pourvoir d'un autre poste convenable. Dans cette vue, je viens d'ordonner à mon grand-chancelier de Jariges de m'en proposer un qui puisse lui convenir, et, aussitôt que j'aurai reçu son rapport, je n'oublierai pas de vous faire savoir mes intentions ultérieures.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17215. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. Mai 1768.

Euer gehorsamster Bericht vom 2. Aprilis jüngsthin ist Mir richtig eingehändigt worden; seit Euren nach solchem aus Polen erhaltenen und dem Reis-Effendi communicirten Nachrichten[3] aber haben sich die Umstände in diesem Königreich sehr geändert. Es sind daselbst verschiedene Conföderationen errichtet und zu Stande gebracht worden, und, um Euch mit einem Wort au fait davon zu setzen, so kann Ich solche nicht anders als einen Aufstand des ganzen Königreichs gegen dasjenige ansehen, was auf dem letzten Reichstag und bishero daselbst geschehen ist. Es sind auch bereits einige kleine Scharmützel vorgefallen und die Gemüther dergestalt gegen einander aufgebracht, dass, wenn die Russen ihre Truppen gänzlich herausziehen sollten, es mit dem König sehr misslich aussehen dürfte. Bei diesen Umständen ist es auch Russland beinahe unmöglich, seine Truppen den bereits angetretenen Marsch weiter fortsetzen zu lassen, sondern es ist weit eher zu vermuthen, dass, da sich ein Aufstand nach dem andern ereignet, vielmehr noch mehr russische Truppen zu Wiederherstellung der Ruhe in Polen werden einrücken müssen. Ich besorge also sehr, dass die Franzosen von diesen Umständen profitiren und ihre Insinuationes dadurch vielleicht mehr Eingang als bishero finden dürften; dahero Ich

nicht wünsche; „car il est sûr et constant qu'on ne veut pas de guerre ici, et le ministère autrichien est assez avisé pour voir que le plus grand risque serait du côté de l'Impératrice-Reine, si elle était entraînée dans ces troubles de Pologne."

[1] Jacobi, vergl. S. 98. 126. 127. — [2] Am 12. Mai unterrichtet der König Rohd von seiner Absicht, Jacobi nach dem Vorschlag von Jariges bei der Regierung in Cleve anzustellen, sowie von dem an dem gleichen Tage an Finckenstein ergehenden Befehl, eine geeignete Persönlichkeit als Nachfolger Jacobis in Wien vorzuschlagen. — [3] Ueber die glückliche Beendigung des Reichstags in Warschau am 5. März.

auch bei jeder Gelegenheit den russischen Hof ermahne, alles in der Welt anzuwenden, um die Türken dagegen zu präveniren und sie in Ruhe zu erhalten.

Uebrigens habe Ich aus Eurem obangezogenem Bericht mit Vergnügen ersehen, dass Ihr nicht allein die Personen kennet, deren sich der russische Hof bedienet, sondern Euch auch ganz wohl bekannt ist, wie man sich benöthigten Falls bei Corruptionen daselbst verhalten muss.[1] Dergleichen Nachrichten sind immer nöthig zu haben, damit man sich bei vorkommenden Gelegenheiten danach richten könne. . .

Nach dem Concept. Friderich.

17216. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 mai 1768.

Je vous sais gré des éclaircissements que vous m'avez donnés par votre rapport du 3 de ce mois au sujet de l'emprunt que la cour de Vienne a fait négocier dernièrement en Hollande[2] Ce n'est que la curiosité seule qui m'a engagé à vous ordonner de m'informer des particularités que vous pourriez apprendre à cet égard, et c'est par la même raison encore que je souhaiterais savoir de vous si les Hollandais croient avoir des sûretés suffisantes dans les billets de banque qui ont été déposés pour hypothèque par rapport à cet emprunt.

Nach dem Concept. Federic.

17217. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 9 mai 1768.

Le major de Planta[3] m'a fidèlement remis vos dernières dépêches du 30 d'avril dernier, et je n'ai pu qu'être extrêmement surpris d'apprendre par leur contenu les excès terribles et l'assassinat énorme que mes sujets de Neuchâtel ont commis à l'occasion de leur soumission à la sentence de la république de Berne.[4] Le parti que vous avez pris contre les rebelles, a trouvé toute mon approbation, et j'ai donné en conséquence les ordres nécessaires à mon département des affaires étrangères[5] d'enjoindre tant au sieur de Derschau qu'au sieur Michell de rester sur leurs postes jusques à nouvel ordre, ainsi que de requérir

[1] Vergl. Nr. 17044. — [2] Die Anleihe, zu 4 Procenten, betrug 2½ Million Fl.; als Deckung waren Noten der Wiener Bank hinterlegt; die Rückzahlung des Capitals sollte nach 8 Jahren in 4 Jahresraten erfolgen. Vergl. S. 135. — [3] Vergl. S. 151. — [4] Derschau (vergl. S. 86) und Michell berichteten in dem von Lentulus beigelegten Schreiben, d. d. Neuchâtel 25. April, über die am 24. daselbst erfolgte Ermordung des Generaladvocaten Gaudot. — [5] Vergl. Nr. 17218.

les quatre cantons que vous indiquez,[1] de se charger non seulement de nouveau de la garantie de la principauté de Neuchâtel, mais de mettre aussi une garnison suffisante dans la ville pour contenir le magistrat dans l'ordre et dans la soumission qu'il me doit comme au souverain. Il ne conviendra pas moins non plus, aussitôt que vous serez maître de la ville, de ne pas différer un moment de faire le procès aux auteurs de cette émeute et de les punir comme ils méritent, afin de les faire servir d'exemple aux autres. Et comme, selon les apparences, votre République[2] y enverra une commission pour faire procéder contre les rebelles, je me flatte qu'elle trouvera toute indulgence très mal placée dans une occasion aussi critique, et une entière réforme du magistrat très nécessaire.

Quant à la lettre du duc de Choiseul que vous m'avez envoyée à la suite de votre susdit rapport,[3] elle fait assez voir l'esprit tracassier de ce ministre et qu'il ne cherche qu'à nous susciter des embarras, sans qu'il en revienne le moindre avantage à sa cour. Mais, malgré cela, je ne suis nullement d'humeur, pour ruiner le parti français en Suisse, de faire le sacrifice de 10 000 écus que vous me demandez pour cet effet. Tout Neuchâtel ne vaut guère davantage, et vous savez vous-même que la disette actuelle d'argent m'a engagé de faire négocier auprès des cantons un emprunt considérable. Tout ce que je puis donc faire, c'est de vous autoriser, en cas que cela fût absolument nécessaire, d'y employer 4 à 5000 écus, et en attendant je crains seulement que toutes ces nouvelles tracasseries n'apportent de nouveaux délais à votre négociation avec la république de Berne.[4]

Federic.

* * *

Schreiben Choiseuls an den Kanton Bern, Versailles 8 avril 1768.

Les avis réitérés que j'ai reçus de la Suisse depuis quelques jours, m'apprennent que vous êtes dans la disposition de faire marcher des troupes à Neuchâtel pour faire exécuter par la force la sentence par contumace que vous avez rendue contre cette ville le 5 décembre dernier. Le Roi, à qui j'ai cru devoir rendre compte de ces avis, m'a témoigné beaucoup de surprise d'une résolution qui s'accorde si peu avec les principes de modération et d'indulgence qui ont toujours guidé le louable Corps Helvétique dans les différends survenus entre quelques-uns de ses membres, et que vous-mêmes, magnifiques seigneurs, avez si constamment fait paraître dans l'affaire de Genève. L'intérêt que Sa Majesté doit prendre au maintien de la tranquillité et au bonheur de tous les États qui composent la République suisse, ne lui permet pas de voir avec indifférence des dispositions qui peuvent en altérer l'union et l'harmonie, et elle me charge de vous faire connaître qu'elle désire vivement que les démêlés des Neuchâtelois puissent se terminer, sans en venir à des extrémités toujours fâcheuses et dont on ne peut jamais prévoir toutes les conséquences. Vous ne sauriez en effet

[1] Bern, Freiburg, Solothurn und Luzern. — [2] Bern. — [3] Das (am Schluss des obigen Erlasses abgedruckte) Schreiben Choiseuls vom 8. war, nach dem Bericht von Lentulus, dem Kanton Bern am 29. April überreicht worden. „On a répondu avec fermeté, mais cela ne laisse pas que de faire impression aux autres cantons, qui craignent éternellement une guerre en Suisse.“ — [4] Vergl. Nr. 17197.

vous dissimuler, magnifiques seigneurs, qu'une levée de bouclier, telle que celle que vous projetez, ne soit capable de donner beaucoup d'inquiétude et d'ombrage à tous les louables cantons et surtout à ceux qui sont vos voisins; et votre sagesse doit vous faire envisager les suites funestes qui peuvent en résulter pour toute la Suisse.

Le Roi ne prétend pas s'autoriser du traité d'alliance perpétuelle de 1657 entre la France et le souverain de Neuchâtel, ni de la convention d'Aarau qui en est une suite, et que vous avez vous-mêmes sollicitée et garantie, pour prendre une part directe à la discussion des droits des Neuchâtelois; mais vous devez juger, magnifiques seigneurs, par ces titres mêmes et par les considérations qui naissent de la proximité de l'État de Neuchâtel de nos frontières, des liaisons qu'il a avec nous, de la participation qu'ont ses habitants à notre service militaire suisse, ce qui leur vaut la jouissance de tous les privilèges affectés à votre nation en France; vous devez juger, dis-je, par toutes ces raisons du degré d'intérêt que Sa Majesté met à la conservation de leurs droits et libertés, et je pense que ce doit être un motif de plus pour vous de chercher des tempéraments convenables pour concilier leurs différends, sans altérer leur constitution, qui doit être également chère à votre louable République et aux autres cantons qui les ont admis au nombre de leurs alliés et de leurs combourgeois.

Le zèle dont je ne cesse d'être animé pour les intérêts du louable Corps Helvétique et particulièrement pour ce qui peut entretenir et fortifier les heureux liens qui subsistent entre nos deux États, me fait désirer ardemment, magnifiques seigneurs, que vous pesiez avec votre prudence ordinaire les considérations que je vous expose, et que vous me mettiez bientôt à portée d'édifier Sa Majesté sur la sincérité de vos sentiments pour elle.

Nach dem Concept; das Schreiben Choiseuls nach einer Abschrift.

17218. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 mai 1768.

Der König übersendet abschriftlich die Berichte von Lentulus und seine Antwort vom 9. Mai.[1]

Comme j'ai approuvé toutes les propositions qu'il m'a faites pour punir et mettre les rebelles à la raison, vous aurez soin d'enjoindre aux sieurs de Derschau et Michell de rester sur leurs postes jusques à nouvel ordre, et d'écrire aux quatre cantons les lettres de réquisition qu'il demande, afin de les engager à la confirmation de la garantie de Neuchâtel et à mettre une garnison suffisante dans la ville pour contenir le magistrat dans la soumission qu'il me doit en qualité de souverain.

Mais pour la lettre du duc de Choiseul[2] que le lieutenant-général de Lentulus m'a envoyée à la suite des susdites dépêches, elle fait voir assez clairement que c'est principalement aux chipoteries de la cour de France qu'il faut attribuer toutes les tracasseries dans cette principauté, de sorte que j'abandonne à votre jugement s'il ne conviendrait pas de témoigner à ce ministre par une lettre de votre part combien j'avais eu lieu d'être surpris de la conduite qu'il avait tenue dans cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 17217. — [2] Vergl. Nr. 17217.

17219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 10 mai 1768.

J'ai reçu votre rapport du 3 de ce mois, et vous avez agi très prudemment de n'avoir pas suivi l'exemple du ministre de Hollande,[1] qui est parti de son poste, avant que le roi de Danemark soit sorti de ses États, mais d'avoir attendu auparavant mes ordres pour le faire. Ceux-ci vous auront appris que ma volonté est que vous ne quittiez point Copenhague, tant que le Roi se trouvera encore dans le Holstein, et tant qu'il n'aura pas poussé son voyage au delà de ses États;[2] car, comme je ne saurais me fier, malgré toutes les assurances qu'on pourra me donner, que le voyage du roi de Danemark dans les pays étrangers se réalise, je vous le réitère encore de nouveau que vous ne devez pas vous absenter plus tôt de la cour où vous vous trouvez, qu'après que le Roi aura effectivement passé les frontières du Holstein et continué son voyage plus loin.

Federic.

Nach dem Concept.

17220. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 11 mai 1768.

Pour suppléer aux instructions que je vous ai données dans ma lettre du 9 de ce mois[3] relativement à l'émeute à Neuchâtel, je vous recommande encore très fortement par celle-ci de faire tout votre possible pour engager la république de Berne à mettre toute la diligence nécessaire dans ses procédures contre les auteurs de cette révolte. Cette précaution me paraît très nécessaire pour prévenir les intercessions ultérieures de la France, qui, quoique très mal placées, pourraient cependant faire quelque impression et apporter de nouvelles lenteurs à la décision de cette affaire.

D'ailleurs, on fera très bien de prendre les mesures convenables pour empêcher ces malheureux rebelles de se sauver par la fuite ou de se réfugier en France. Car, quoique, selon les traités qui subsistent avec cette couronne, elle ne saurait leur donner un asile, il y a cependant apparence, après la lettre du duc de Choiseul que vous m'avez communiquée,[4] qu'elle pourrait bien oublier ses engagements et faire difficultés de les délivrer, et, dans ce cas, vous ferez tout votre possible pour qu'on n'arrête pas pour cela les procédures, mais qu'on les poursuive plutôt nonobstant leur absence, et qu'on porte, à leur défaut, une sentence par contumace et la mette incessamment en exécution en les faisant pendre en effigie et en confisquant leurs biens. Leur crime est

[1] Calmette. — [2] Vergl. S. 160. Anm. 1. — [3] Nr. 17217. — [4] Vergl. S. 164. 165.

trop atroce pour ne pas mériter d'être puni de la façon la plus sévère, et je me flatte de la justice et de l'amitié du canton de Berne qu'il n'aura aucun égard à des intercessions qui blessent si ouvertement tous les égards que les souverains se doivent les uns aux autres.

Nach dem Concept.

Federic.

17221. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. Mai, über die Neuchâteller Unruhen: „La part que la cour de France a eue à toutes ces affaires, est manifeste, aussi ne manquerai-je pas d'écrire au duc de Choiseul de la manière dont Votre Majesté a daigné me le prescrire.[1] La lettre que ce ministre a adressée au canton de Berne,[2] mérite bien qu'on lui fasse sentir que Votre Majesté en est informée, et qu'Elle a lieu d'être surprise d'un procédé qui blesse tous les égards que les souverains se doivent les uns aux autres."

[Potsdam, 11 mai 1768.]

J'ai été bien aise d'apprendre par votre rapport d'hier que vous entrez parfaitement dans mes idées relativement à la rébellion des Neuchâtelois et à la lettre que le duc de Choiseul a écrite à cette occasion au canton de Berne.

Vous avez raison de dire que l'assassinat de Gaudot[3] est un attentat énorme, qui met le comble aux excès des Neuchâtelois, et qui mérite la plus sévère punition. Aussi ne douté-je pas que les Bernois ne le regardent comme tel et ne soient disposés à dicter et à faire infliger des peines exemplaires aux principaux fauteurs et promoteurs de ces troubles.

Mais comme, d'ailleurs, je juge à propos que mes ministres aux cours de Vienne et de Pétersbourg soient informés en détail de tous ces troubles, vous aurez soin de leur en faire tenir, sans perte de temps, un précis exact et de leur communiquer également copie de la lettre que le [duc] de Choiseul s'est avisé d'écrire, à cette occasion, au canton de Berne.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

17222. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 mai 1768.

Le contenu de votre dernier rapport du 4 de ce mois, par lequel j'ai vu que les troubles augmentent de plus en plus en Pologne, me

[1] Vergl. Nr. 17218. Das demgemäss von Finckenstein an Choiseul gerichtete und vom 14. Mai datirte Schreiben liegt nicht vor. Vergl. dazu Bd. XXVI, 157. Anm. 7. — [2] Vergl. S. 164. 165. — [3] Vergl. S. 163. — [4] Die demgemäss aufgesetzten Ministerialerlasse an Solms und Rohd sind Berlin 14. Mai datirt.

fait craindre beaucoup que ces émotions s'étendront insensiblement si loin qu'à la fin tout le royaume se trouvera dans la révolte et les Confédérations.

Les Turcs, suivant mes derniers avis de Constantinople, ne sont pas intentionnés jusqu'à présent à vouloir se mêler dans ces affaires, et, pour les conserver dans de pareils sentiments, il me semble que le prince Repnin agit très prudemment de prendre les précautions nécessaires, pour ne leur donner aucun ombrage et leur ôter tout prétexte à pouvoir y prendre part. Il est très certain aussi, selon ce que le roi de Pologne vous a dit,[1] que les sentiments de la cour de Vienne sont pacifiques, qu'elle ne veut point de guerre dans le moment présent, et qu'ainsi elle verrait volontiers que la tranquillité soit bientôt rétablie en Pologne.

Vous pouvez d'ailleurs assurer le roi de Pologne que je suis, de mon côté, également dans ces mêmes sentiments-là, et que, par conséquent, je souhaiterais bien sincèrement que les Polonais ne soient pas eux-mêmes les auteurs de la ruine de leur propre patrie.

Nach dem Concept.

Federic.[2]

---

17 223. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mai 1768.

Selon votre dépêche du 26 d'avril dernier, la Russie ne paraît pas avoir de justes idées de la situation actuelle des affaires de Pologne, et les nouvelles qu'elle aura reçues depuis, n'auront pas manqué de la désabuser sur la grande indifférence avec laquelle elle paraît regarder les nouvelles Confédérations qui se forment dans ce royaume, et qui s'augmentent d'un jour à l'autre. Il est vrai que jusques ici les Confédérés n'ont encore pas fait de grands progrès, et que partout où les Russes s'avancent, ils prennent le parti de se retirer; mais ils ne laissent cependant pas de remuer et de commettre nombre de désordres partout où ils ne trouvent aucune résistance, de sorte qu'à moins qu'on ne parvienne bientôt à les battre en corps et à se saisir des principaux promoteurs de ces troubles, il est fort à appréhender que, par de petites

[1] Stanislaus hatte Benoît nach eben erhaltenen Briefen aus Wien mitgetheilt, dass man sich dort über einen Marschbefehl türkischer Truppen an die polnische Grenze stark beunruhige, „qu'on paraissait souhaiter beaucoup à Vienne que les affaires finissent bientôt ici, pour que cela ne produisit pas un jour des troubles plus généraux“. — [2] Am 12. Mai schreibt der König an Finckenstein und Hertzberg, dass nach der von General Wedell geführten Untersuchung der von dem Danziger Magistrat reclamirte Rekrut nicht auszuliefern sei (vergl. S. 53). Er befiehlt, Benoît von den Umständen zu unterrichten und ihm aufzutragen, „dass er hiernach die Beschwerden des polnischen Ministerii beantworten soll“. Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 18. Mai.

escarmouches, on ne réussira pas de longtemps à les dissiper et à remettre les choses en ordre. La quantité des nouvelles Confédérations qu'ils forment l'une après l'autre, me confirme aussi dans l'idée qu'ils sont appuyés en secret par l'argent de France et par les intrigues de la cour de Saxe,[1] et il y a toute apparence que la dernière s'y intéresse principalement dans la vue de faire remettre la couronne de Pologne sur la tête d'un de ses princes.[2] Quoique j'ignore si c'est à l'Électeur ou au prince Xavier qu'elle la destine, je suis pourtant très persuadé que, malgré toutes les assurances du contraire, cette cour n'a pas encore abandonné cet objet favori de son ambition.

Pour ce qui est des propos singuliers que le chevalier comte de Sinzendorf a tenus à quelques personnes de ma cour, et dont vous avez fait confidence au comte Panin, j'ai été bien aise d'apprendre l'impression qu'ils ont faite sur ce ministre,[3] et je n'oublierai pas de vous faire part, dans la suite, de tout ce qui pourrait me revenir de relatif à ce sujet.

En attendant les troubles dans ma principauté de Neuchâtel m'ont fourni une nouvelle preuve des mauvaises dispositions de la cour de France à mon égard, et comme il me paraît convenable que le comte Panin en soit également convaincu, j'ai ordonné à mon département des affaires étrangères[4] de vous en envoyer un précis et de vous communiquer, en même temps, une lettre que le [duc] de Choiseul a écrite, à cette occasion, au canton de Berne. Vous aurez soin de communiquer ces pièces au comte de Panin et de lui faire surtout remarquer, dans la dernière, l'esprit tracassier de ce ministre français qui blesse tous les égards que les souverains se doivent les uns aux autres, et qui ne cherche qu'à me susciter partout des embarras, sans qu'il en puisse revenir le moindre avantage à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

17224. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 mai 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 4 de ce mois, et je vous sais beaucoup de gré de toutes les particularités que vous avez eu soin d'y rassembler. Vous ne sauriez mieux faire que de continuer sur le même pied et de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui peut mériter mon attention; et, selon l'anecdote que vous avez ajoutée sur la fin de cette dépêche, il ne paraisse pas qu'il y ait quelque chose de décidé sur le

[1] Vergl. S. 161. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 325. — [3] Panin fasste die Eröffnungen Sinzendorfs (vergl. Nr. 17120 und 17146) als Zeichen hochgradiger Eifersucht des österreichischen Hofes gegen den russischen auf, sowie gleichzeitig als Beweis für das Ansehen, das sich die preussisch-russische Allianz erworben habe, da der österreichische Hof sie sehnlich zu lösen trachte. — [4] Vergl. Nr. 17221.

mariage de l'Empereur;[1] il y a cependant toute apparence que son choix tombera sur une princesse de Savoie.[2]

Quant aux affaires de Pologne, il s'y forme tous les jours de nouvelles Confédérations, et bien que jusques ici les Confédérés n'aient encore fait de grands progrès, ils ne laissent cependant pas de commettre beaucoup d'excès partout où ils ne trouvent pas les Russes dans leur chemin, de sorte qu'il y a tout lieu d'appréhender que ces troubles ne tirent en longueur et ne demandent encore toute une année pour être entièrement apaisés. Par cette raison, je serais bien curieux de savoir jusques à quand vous pensez que la cour où vous êtes, gardera la bonne contenance qu'elle a fait paraître jusques ici relativement à ces troubles. Je conviens que c'est une question très difficile à résoudre, mais sur laquelle je serais cependant bien charmé de savoir au juste à quoi m'en tenir, afin de prendre mes mesures en conséquence. Vous ne sauriez donc me rendre un service plus agréable que de vous donner tous les mouvements possibles pour m'en procurer des avis sur lesquels je puisse tabler, et vous pouvez compter que le gré que je vous en saurai, sera proportionné aux peines que vous vous donnerez pour répondre à cette question avec toute la précision imaginable.

Au reste, comme les troubles de ma souveraineté de Neuchâtel ne manqueront pas de faire du bruit, depuis que les mécontents ont poussé leurs excès jusques à assassiner mon avocat-général Gaudot,[3] j'ai ordonné à mon département des affaires étrangères[4] de vous en envoyer un précis, afin que vous sachiez ce qui en est au juste, et comment vous en expliquer, au cas qu'on vous en parle.

Nach dem Concept. Federic.

17225. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 mai 1768.

Je suis bien aise de voir par votre rapport du 27 d'avril dernier que le duc régnant de Württemberg soit intentionné de prendre une bonne fois des arrangements efficaces pour payer peu à peu les dettes énormes qu'il a contractées jusqu'ici. C'est, selon moi, le parti le plus sage et l'unique qui lui reste en mains pour se soutenir et se garantir de la banqueroute, mais il faudra voir présentement si la démangeaison de faire des dépenses ne lui fera pas perdre la patience de réaliser ses projets d'épargne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd bezeichnete es als zweifelhaft, ob Knebel thatsächlich in besonderer Mission in Braunschweig gewesen sei; jedenfalls würden die Aussichten der braunschweigischen Prinzessin von ihrer Geneigtheit zum Confessionswechsel abhängen. Vergl. Nr. 17172. — [2] Vergl. S. 62. — [3] Vergl. S. 163. — [4] Vergl. Nr. 17221.

17226. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 mai 1768.

Je suis content de l'exactitude avec laquelle vous m'avez informé, par votre rapport du 6 de ce mois, des notions que vous avez apprises tant au sujet de la négociation du traité de commerce qu'on dit être sur le tapis entre les cours de Madrid et de Vienne,[1] que par rapport à ce qui s'est débité de la cession de l'île de Corse aux Français.[2] Vous continuerez à me mander avec le même soin toutes les particularités ultérieures qui à ces différents égards pourront parvenir, dans la suite, à votre connaissance.

Et, comme je compte d'arriver, le 12 ou le 13 du mois prochain de juin à Loo,[3] vous ne manquerez pas de vous y rendre également, lorsque je m'y trouverai, afin d'y recevoir mes ordres.

Nach dem Concept. Federic.

17227. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 mai 1768.

Je ne suis pas assez au fait des constitutions britanniques pour porter un jugement solide sur la conduite que, selon vos deux dernières dépêches du 26 et du 29 d'avril dernier, on tient dans l'affaire du sieur Wilkes.[4] Cependant il me semble qu'un parti prompt de la part du gouvernement serait le meilleur moyen de remettre les choses en ordre, au lieu que son indécision dans le choix du remède et ses lenteurs perpétuelles sont une preuve assez claire de sa faiblesse. Il faudra donc attendre le dénoûment de tout ceci.

Nach dem Concept. Federic.

17228. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 mai 1768.

Comme il paraît à tout moment à la cour où vous êtes, quelque nouveau libelle, soit contre le ministère ou les finances de la Grande-

[1] Thulemeier berichtete, dass es nach Angaben Berkenrodes in Paris sich lediglich um ein commercielles, dem Familienpact eingefügtes Abkommen zwischen den Höfen von Madrid und Versailles handle, dem Oesterreich beigetreten sei. Vergl. Nr. 17129 und 17168. — [2] Nach Thulemeiers Bericht hatten die Franzosen den Vorschlag der Republik Genua, unter gewissen Bedingungen ihre Ansprüche auf Corsica ihnen abzutreten, abgelehnt und ihrerseits sich erboten, auf Kosten der Genuesen eine Besatzung dorthin zu entsenden, wenn die Republik sich zu einer Geldzahlung verpflichte, sobald die Truppenunterstützung überflüssig werde. — [3] Vergl. S. 126 und 149. — [4] Maltzan berichtete am 29. April, dass Wilkes verhaftet worden sei (vergl. S. 154), das Ministerium aber scheine, seinen Process verschleppen zu wollen, „dans l'espérance que les esprits se calmeront pendant ce temps là“.

Bretagne, et souhaitant, par simple curiosité, de voir les différents jugements que l'on porte, surtout au sujet des fonds publics et du crédit de l'Angleterre, vous aurez soin de m'envoyer régulièrement à l'avenir les pièces qui paraîtront au jour sur toutes ces matières.

Nach dem Concept. Federic.[1]

17229. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 mai 1768.

Je vous sais gré des particularités que vous avez eu soin de me mander par votre dernier rapport du 7 de ce mois. Je suis bien persuadé que les changements qui se sont faits à la cour où vous êtes,[2] ne seront pas les seuls qui y auront lieu, mais que c'est avec beaucoup de raison qu'on en appréhende plusieurs autres encore, surtout pendant le séjour que le roi de Danemark fera en Holstein.[3] Aussi devez-vous être très attentif à tout ce qui pourra y arriver de remarquable, pour être en état de m'en informer et m'en rendre un compte exact et détaillé.

Vous n'oublierez pas non plus de me marquer précisément le temps que le nouveau ministre danois, qui doit venir résider à ma cour, et dont vous m'avez fait le portrait,[4] se mettra en chemin pour s'y rendre.

Au reste, je suis bien content d'apprendre que les informations du sieur d'Asseburg[5] aient fait impression sur l'esprit du baron de Bernstorff,[6] et qu'il y a lieu de croire que la cour de Danemark entrera dans mes vues et celles de l'Angleterre par rapport aux affaires du Württemberg. Si elle ne dément pas nos espérances, on pourra se flatter que les démarches que nous ferons conjointement et de concert à la cour impériale, termineront vraisemblablement toutes ces affaires, et, dans ce cas, nous aurons satisfait aux engagements que nous avons contractés vis-à-vis des états de ce pays.

Nach dem Concept. Federic.[7]

---

[1] Auf dem Berichte Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 13. Mai, dass alle Vorstellungen Coccejis bei dem schwedischen Ministerium vergeblich gewesen seien, „pour amener la négociation du cartel à sa conclusion“ (vergl. Bd. XXVI, 402), und dass sie daher in einer Denkschrift an Zöge auf baldige kategorische Antwort gedrungen hätten, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Bene. Federic.“ — [2] Die Landesverweisung eines früheren Günstlings. — [3] Vergl. S. 166. — [4] Vincke berichtete, dass Raben (vergl. S. 152) sich durch keine besonderen Geisteseigenschaften auszeichne und seine Ernennung vor allem seinen einflussreichen Verwandten zu verdanken scheine. — [5] Vergl. Nr. 17187. — [6] Bernstorff hatte Vincke gegenüber erklärt, „que le Roi son maître suivrait entièrement les sentiments de Votre Majesté et du roi d'Angleterre au sujet des moyens propres à donner une autre tournure aux affaires de Württemberg, quoique, pour lui, il lui paraissait toujours que la voie de la douceur serait préférable“. — [7] Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 14. Mai, ein Antwortschreiben gleichen Datums für den Churfürsten

17230. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 mai 1768.

Je vois par votre rapport du 7 de ce mois que la confusion va toujours en augmentant en Pologne. Je souhaiterais cependant bien qu'on pût trouver moyen d'y pacifier les troubles, et peu importe de quelle manière qu'on y parvînt, pourvu qu'il fût possible de les apaiser. Vous pourriez, il me semble, de votre côté, insinuer aux Polonais que, s'ils laissaient venir les choses à l'extrémité, qu'il en résulterait nécessairement une guerre intestine, et que leur pays, dans ce cas, serait saccagé et par les Russes et par les Polonais mêmes. Vous tâcherez, par de tels propos et surtout en les convainquant qu'aucune puissance étrangère ne saurait et ne voudrait leur fournir la moindre assistance, à les engager de terminer, dans ces conjonctures, leurs troubles à l'amiable. Je me persuade au moins que de pareilles représentations pourront faire impression sur eux et les porter à embrasser un parti aussi sage, par lequel ils éviteraient le bouleversement total de leur patrie.

Je sais d'ailleurs très bien que les Russes ne sauraient agir, dans les circonstances présentes, autrement qu'ils font, et qu'ils sont forcés absolument, pour se soutenir, d'envoyer plus de troupes en Pologne, mais le meilleur qu'ils pourront faire, selon moi, sera de tâcher de se saisir des chefs des mécontents, puisque par là ils couperont tout d'un coup la racine au mal, et que ce sera le plus sûr moyen d'étouffer la discorde qui règne en Pologne. Je suis bien aise, au reste, de vous avertir que j'ai des avis certains[1] que l'évêque de Kamieniec s'est rendu à la cour de Dresde, et qu'il y a eu audience. Vous en informerez le prince Repnin, pour qu'il n'ignore pas les connexions que la cour de Saxe cherche à conserver avec les Polonais,[2] et afin qu'il soit en état d'en faire son rapport à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

17231. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 mai 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 7 de ce mois, et je vous sais gré des particularités qu'elle renferme. Les troubles en Pologne con-

von der Pfalz zur Unterschrift und berichten, dass nach dessen Schreiben, d. d. Schwetzingen 6. Mai, alles Unrecht auf Seiten des Cölners liege, und dass sie daher den Residenten Emminghaus in Cöln beauftragen, bei diesem auf Abschaffung des Licentes in Urdingen zu bestehen, „en le menaçant même de représailles, dont l'électeur palatin a déjà fait usage“ (vergl. Nr. 17183). Darauf ergeht die eigenhändige Verfügung: „Très bien. Cela est de la dernière impossibilité de soutenir cet impôt, à moins de perdre tout ce que ces Électeurs, nous et les Hollandais avons tiré jusqu'ici des péages du Rhin. Federic.“

[1] Bericht Rohds, Wien 7. Mai, nach Nachrichten aus Dresden, vergl. Nr. 17231. — [2] Vergl. S. 161.

tinuent toujours, et quoique les Russes fassent tout leur possible pour empêcher la communication entre les différentes Confédérations, on commence cependant à perdre toute espérance de ramener les Confédérés par la douceur; on n'est pas sans appréhension même à Varsovie, et on présume qu'il faudra en venir à une réconfédération, afin d'obliger la nation à se décider pour un des deux partis.[1] Dans ces circonstances, il est fort à craindre que les Russes ne soient forcés de faire entrer encore plus de troupes dans ce royaume pour renforcer leur parti contre les Confédérations qui ne manquent pas, de leur côté, de prendre tous les jours plus de forces; ce qui ne saurait que tirer les affaires en longueur, à moins que les Russes ne parviennent à s'emparer des principaux promoteurs de ces troubles et de ces boutefeux qui animent ces fanatiques à de nouvelles Confédérations. Aussi ne suis-je pas sans appréhensions qu'à la fin la cour de Vienne, aussi bien que la Porte, ne perdent patience, et que la continuation de ces troubles ne produise un grand changement dans leur façon de penser; et, nonobstant tout ce que vous me marquez,[2] je suis persuadé que la cour de Saxe ne manquera pas d'intriguer, autant qu'elle peut, avec les Polonais, bien qu'elle ne saurait s'en promettre un grand succès.

En attendant, je ne néglige rien pour faire comprendre aux Polonais combien tous ces troubles tendent à la ruine de leur propre pays, et qu'aucune puissance étrangère ne s'en mêlerait jamais, de sorte que le meilleur parti qu'ils pourraient prendre, serait celui d'une composition amiable, laquelle serait toujours préférable et plus convenable à leurs intérêts.[3]

Au reste, comme il n'y a point d'affaires intéressantes actuellement sur le tapis, et que, d'ailleurs, je suis occupé à faire les revues de mes troupes, vous ne serez point surpris, si mes réponses à vos dépêches s'en ressentent, et qu'elles deviennent plus laconiques qu'à l'ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

17232. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 15 mai 1768.

Je veux bien vous avertir que je suis parvenu à engager les cours d'Angleterre et de Danemark à entrer dans mes vues par rapport aux nouvelles démarches que nous ferons conjointement auprès de la cour impériale en faveur des états de Württemberg.[4] Je suis persuadé que

[1] Bericht Benoîts, Warschau 7. Mai, vergl. Nr. 17230. — [2] Rohd berichtete über die Audienz des Bischofs von Kamieniec am Dresdener Hofe (vergl. S. 173): „Ses tentatives, s'il en fait de ce côté-là, ne sauraient qu'être infructueuses; elles donneraient même à connaître la grande faiblesse de son parti.“ — [3] Vergl. Nr. 17230. — [4] Vergl. Nr. 17204 und 17229.

ces démarches seront d'un bon effet, et que le duc de Württemberg, quand il verra qu'il n'y aura plus de ressource pour lui, sera obligé de faire de nécessité vertu et de suivre, malgré lui, le plan qu'il s'est proposé d'observer à l'avenir pour ses dépenses, et duquel vous faites mention dans votre rapport du 3 de ce mois.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 233. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 16 mai 1768.

Pour ne vous laisser rien ignorer de ce qui a rapport aux affaires du Württemberg, je veux bien vous communiquer que je viens de recevoir avis [1] que le Duc régnant doit avoir présenté à la cour de France un projet pour acquitter ses dettes, et demandé, en même temps, que cette cour, conjointement avec celle de Vienne, garantisse son plan, mais que sa proposition y a été rejetée, comme de raison. Vous tâcherez d'approfondir la vérité de cette nouvelle, que je vous donne telle que je l'ai reçue, pour m'en faire ensuite votre rapport et tel usage que vous trouverez convenable pour le bien des affaires de ce pays.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 234. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 mai 1768.

Je vous sais gré de m'avoir informé de toutes les particularités renfermées dans votre rapport du 10 de ce mois, et veux bien vous faire connaître que, nonobstant tous les avis que vous m'y mandez relativement à la négociation de la cour de Versailles avec la république de Gênes, qui doit avoir l'occupation de l'île de Corse pour objet en faveur de la première, [2] je ne saurais me persuader encore que la France puisse avoir tout de bon les idées qu'on lui prête dans le public à cet égard. [3]

Ayez soin, au reste, de faire parvenir l'incluse ci-jointe [4] en mains de la princesse d'Orange ma nièce.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 10. Mai. — [2] Thulemeier berichtete, dass Frankreich die Verhandlungen (vergl. Nr. 17 226) sehr geheim betrieben und dem englischen Ministerium davon Nachricht gegeben habe, welches aber infolge seiner Schwäche sich nicht habe widersetzen können. — [3] Am 19. Mai wird Thulemeier angewiesen, auf alle Nachrichten zu achten, „tant à l'égard des vues prétendues de la cour de France sur l'île de Corse que par rapport aux nouveaux arrangements qui doivent se faire en Espagne" (vergl. S. 158). — [4] Nr. 17 235.



17235. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 16 mai 1768.

Ma chère Nièce. J'espère d'avoir le plaisir de vous embrasser le 12 juin à Loo;[1] comme je ne viens que pour vous, ma chère enfant, je m'embarrasse fort peu du monde qui pourra s'y trouver d'ailleurs, et ce que je vous en ai écrit, n'était qu'au cas qu'il convînt aux intérêts du prince d'Orange d'avoir de ces États-Généraux chez lui, qu'il ne se gênât en rien pour l'amour de moi, et que vous m'informiez des personnes auxquelles il fallait faire le plus d'accueil.[2] Voilà tout, ma chère enfant.

Je vous félicite de votre carnaval, auquel je ne m'attendais pas à présent; je trouve dans mon petit particulier que le pr[ince] d'Orange fait très bien d'aller avec vous à Amsterdam,[3] quoiqu'il n'y gagnera jamais les bourgmestres et les gros-marchands de la ville; il peut s'attacher le peuple, et c'est beaucoup; il faut dans le pays où vous êtes, être populaire. Si un stathouder ne se ressent pas d'abord de l'avantage qu'il doit retirer de cette conduite, cela vient toujours à la longue et jamais mal à propos.

Les revues et mes voyages commencent à présent;[4] comme je serai toujours par voie et par chemins, ne vous étonnez pas, ma chère enfant, si vous ne recevrez pas de mes lettres; vous n'en ser[ez] pas moins tendrement aimée, étant avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Daignez faire mille assurances d'estime et d'amitié au Prince de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17236. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam,] 16 mai 1768.

Ma très chère Sœur. J'ai été inquiet pour votre santé, ma chère sœur, je n'en suis entièrement rassuré que par la lettre[5] que vous avez la bonté de m'écrire. Ma sœur Amélie[6] a été charmée de l'invitation que vous lui avez faite, et quoique sa misérable santé ne lui permette pas d'entreprendre ce voyage, elle ne vous en tient pas moins compte de l'amitié que vous lui témoignez. En vérité, ma chère sœur, vous avez grande raison de dire que l'éloignement et une longue séparation

[1] Vergl. Nr. 17226. — [2] Vergl. Nr. 17116 und 17151. — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 10. Mai: „La foire a commencé hier, c'est le carnaval de La Haye, mais qui ne dure que huit jours. Ensuite nous allons à Amsterdam." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Vergl. S. 174. — [5] Liegt nicht vor. — [6] Vergl. S. 56.

sont de terribles choses. Je m'en aperçois tous les jours, et je sens plus que personne combien il est difficile de s'exprimer par lettres et de faire comprendre tout ce qu'on voudrait se dire.

Heureusement tout restera tranquille en Suède jusqu'à la première Diète, et c'est beaucoup que de gagner du temps; il faut attendre le reste des conjonctures et de l'occasion.

Je vais entrer à présent dans ma vie ambulante; divers voyages que je dois faire dans les provinces, m'occuperont jusqu'à la fin de juin.[1] Je prends la liberté de vous le marquer d'avance, pour que, si, ma chère sœur, vous ne recevez pas de mes lettres en ce temps, vous ne l'attribuiez pas à négligence de ma part; quelque part que je me trouve, vous n'en régnerez pas moins dans mon cœur. Étant avec la plus parfaite tendresse et la plus haute estime, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[2]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

17 237. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 18 mai 1768.

J'ai reçu votre rapport du 10 de ce mois, et vous continuerez à me marquer avec la même exactitude que vous avez fait jusqu'ici, toutes les particularités qui seront relatives aux troubles actuels en Pologne. D'ailleurs, vous insinuerez de ma part au prince Repnin comme quoi j'étais du sentiment que, faute de pouvoir se saisir ouvertement des chefs des Confédérés,[3] il conviendrait et serait très nécessaire que la cour de Russie se servît de la voie des corruptions par laquelle elle tâcherait de gagner de leurs amis qui, au moyen des pièges qu'ils leur tendraient, les feraient tomber entre ses mains; car, à moins qu'on ne parvienne d'une manière ou autre à s'emparer de ces gens, la fermentation continuera en Pologne et les affaires traîneront en longueur, de sorte que tôt ou tard il en résultera des suites très fâcheuses pour la tranquillité de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mai 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 3 de ce [mois] que la cour de Russie est très éloignée d'entrer en aucune

[1] Vergl. S. 174. — [2] Für das in den Œuvres, Bd. 27, Th. 1, S. 379 mitgetheilte und dem Mai 1768 eingereihte Bruchstück eines Schreibens König Friedrichs an die Königin Ulrike vergl. S. 57. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 168. 173. 174.

liaison avec la Saxe,[1] et, persuadé comme je suis, que la dernière sera toujours plus portée pour la France et l'Autriche que pour nous, une pareille liaison ne saurait que faire du mauvais sang et porter atteinte à la confiance qui subsiste entre moi et l'impératrice de Russie, et que je tâcherai, de mon côté, d'entretenir et de cimenter de plus en plus.

Quant aux affaires de Pologne, il me paraît qu'elles deviennent de jour en jour plus compliquées. Il n'y a presque plus de province où on n'entende parler de Confédération, et il pourrait bien arriver que la Russie fût obligée d'augmenter le nombre de ses troupes dans ce royaume pour contenir les esprits turbulents et inquiets. Il me semble même qu'à moins de s'attacher [les chefs], soit par des corruptions soit par d'autres moyens convenables, [ou à moins de] se saisir des chefs de ces troubles, on ne parviendra guère à y mettre fin, et comme je crois que c'est le parti le plus sage que la Russie puisse prendre dans ces circonstances, vous n'oublierez pas d'en parler au comte Panin et de l'engager à donner, en conséquence, les ordres nécessaires au prince Repnin.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17239. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 mai 1768.

Les petites anecdotes que votre dernière dépêche du 11 de ce mois renferme sur le voyage de l'Empereur, et surtout ce que vous ajoutez de ses plaisanteries vis-à-vis de ceux qui paraissent trop fatigués et scandalisés, s'ils ne trouvent pas de quoi faire bonne chère sur la route, me paraissent de purs badinages de jeunesse et prouvent tout au plus que l'Empereur n'est pas fort délicat pour sa bouche. Mais pour porter un jugement solide sur le véritable objet de son voyage et sur ses occupations, il faudra, je crois, attendre son retour, et tout ce qu'on en voudrait inférer, à l'heure qu'il est,[3] ne serait que simples conjectures qu'on aurait bien de la peine à apprécier à leur juste valeur.

Quant à la retraite de l'Impératrice-Reine,[4] vous pouvez compter

[1] Panin hatte die Eröffnungen, die Solms auf Grund des Erlasses vom 13. April (vergl. Nr. 17162) ihm machte, mit der ausdrücklichen Versicherung beantwortet, „qu'il n'était question absolument de rien entre sa cour et celle de Saxe"; Panin bezeichnete ferner seine derzeitigen Aeusserungen über Osten-Sacken (vergl. S. 127. Anm. 4) als persönliche Bemerkungen, die lediglich zu dessen Charakterisierung dienen sollten, „sans aucune vue d'application". — [2] Vergl. Nr. 17237. — [3] Rohd berichtete: „On donne à connaître à demi-mot que toute cette grande course n'aboutira qu'à peu de chose." — [4] Rohd berichtete: „L'Impératrice a déjà dit plusieurs fois, quand les affaires lui ont donné du dégoût, qu'elle les quitterait tout-à-fait, pour se retirer à Innspruck. . . Ce goût de retraite n'est que passager et momentané et pourrait bien être de la même nature quelques années encore; mais je ne jurerais pas qu'à la fin il ne devienne très décidé, si l'Impératrice a beaucoup de temps à vivre encore."

qu'elle n'aura jamais lieu. Quand même elle en parlerait encore mille fois, elle ne s'y résoudra [pas] de sa vie. Il y a une grande différence entre dire et exécuter, et l'expérience a fait voir, plus d'une fois, qu'elle ne fait pas tout ce qu'elle a prétendu vouloir faire. C'est le langage d'un dégoût passager, et dès que celui-ci est passé, on abandonne ordinairement en même temps les projets qu'il avait fait concevoir.

Enfin, pour ce qui regarde les dépêches du courrier que le ministre de France a reçu, et les conférences que celui-ci a eues immédiatement après avec le prince de Kaunitz et le [prince] de Starhemberg, je ne saurais m'imaginer qu'elles aient eu pour objet la cession d'une partie du Guastallois.[1] Il ne serait ni juste ni raisonnable de prétendre et encore moins de procurer de nouveaux établissements à l'infant Don Philippe[2] en Italie, et je ne me rappelle pas avoir trouvé dans le traité d'Aix-la-Chapelle la moindre disposition sur laquelle la France puisse fonder une pareille proposition. Il me paraît donc plus vraisemblable que c'est sur les démêlés entre la cour de Rome et les cours de la maison de Bourbon[3] que ces dépêches et conférences ont principalement roulé, et je crois pouvoir poser en fait que, si la France s'avisait effectivement de demander une nouvelle cession en Italie, une pareille demande ne manquerait pas de révolter l'Empereur et de l'indisposer entièrement contre elle.

Federic.

Nach dem Concept.

17240. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 mai 1768.

A en juger sur les particularités que renferment vos dépêches du 3 et du 6 de ce mois, ainsi [sur] ce qu'on en dit dans les gazettes, il faut que les esprits soient fort irrités en Angleterre, puisque toutes les nouvelles résonnent d'émeutes et de troubles.[4] Il n'est donc pas étonnant que le Roi se trouve dans un grand embarras, et je crois même qu'en cas qu'on voulût former une nouvelle administration, on aura de la peine, dans ces circonstances, à trouver des personnes qui seront d'humeur à accepter des postes.[5] Le temps seul éclaircira tout.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete: „On présume que l'objet du courrier et des conférences n'a été autre que la cession d'une partie du Guastallois en faveur du mariage de l'archiduchesse Amélie avec le duc de Parme, et la France prétend que ce petit territoire aurait déjà dû être remis à l'Infant Duc son père en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle." — [2] Verschrieben für: „Ferdinand"; Herzog Philipp, Ferdinands Vater, war bereits 1765 gestorben. — [3] Vergl. S. 155. — [4] Maltzan berichtete am 3. Mai: „La populace s'attroupe tous les jours, fait des feux de joie, et l'on a été obligé plusieurs fois de faire chercher des troupes, pour prévenir le désordre." — [5] Wie Maltzan berichtete, drohte Wilkes, wofern man ihn zum äussersten treibe, mit Veröffentlichung von Papieren, die vor allem Bute schwer belasten sollten.

17241. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Berlin, 20 mai 1768.

Par tout ce que vous venez de me marquer dans votre dépêche du 7 de ce mois, je me confirme de plus en plus dans l'idée qu'il faut qu'il y ait des coquins parmi mes sujets de Neuchâtel qui prêtent l'oreille aux instigations de la France, et je ne saurais que me référer à ce que je vous ai dit dans ma précédente[1] sur ce sujet. En effet, le seul moyen de contenir ces esprits rebelles et turbulents, c'est une bonne garnison. Mais comme toute la ville ne rapporte pas tant qu'il faut pour son entretien, je ne saurais me résoudre à y mettre une de mes troupes, et le meilleur sera d'engager les Bernois et les autres cantons à y pourvoir. Leur garantie sera toujours très bonne, mais elle ne me paraît pas suffisante, et au moyen d'une garnison de leurs troupes la négociation de l'emprunt[2] rencontrera peut-être moins de difficultés. Tout ce que j'appréhende, c'est que la France, par ses intrigues, ne rende les Bernois trop timides pour agir; mais vous aurez soin de les rassurer contre toutes ces fausses insinuations, et je me repose à cet égard, comme à tout autre, sur votre prudence et savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

17242. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE VINCKE A SLESWIG.

Berlin, 21 mai 1768.

Votre rapport du 16 de ce mois m'a été rendu, et quoiqu'il ne saurait guère résulter du mal de votre précipitation à quitter Copenhague, je ne veux cependant pas vous dissimuler qu'il aurait mieux valu, et que j'aurais vu beaucoup plus volontiers que vous fussiez resté à votre poste jusqu'au départ effectif du roi de Danemark du Holstein, et que vous n'eussiez quitté la cour de Copenhague qu'après avoir été bien sûr de votre fait à cet égard.[3]

Nach dem Concept.

Federic.

17243. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 22 mai 1768.

Je crois devoir conjecturer par votre rapport du 14 de ce mois que le parti russien diminue journellement en Pologne, et quoique vous

[1] Vergl. Nr. 17217. 17220. — [2] Vergl. S. 164. — [3] Vergl. Nr. 17219. Am 23. und 28. Mai wiederholt der König das ausdrückliche Verbot an Vincke, vor dem thatsächlichen Aufbruch Christians VII. aus Holstein seine Reise fortzusetzen.

n'en dites rien, il faut néanmoins que les Russes y aient eu différents échecs, puisque les Confédérés deviennent de plus en plus hardis. Dans ces circonstances, je suis bien aise à la vérité d'apprendre les nouvelles que vous avez reçues de Constantinople,[1] mais j'appréhende cependant encore toujours que ces sentiments pacifiques de la Porte changeront à la longue, surtout parcequ'il n'est plus faisable que la cour de Russie puisse retirer ses troupes de la Pologne durant les troubles présents de ce royaume. Le plus avantageux, selon mon avis, serait de tâcher à s'accommoder à l'amiable avec les Polonais sur les griefs qu'ils prétendent avoir, et je crois qu'il vous sera facile de pénétrer le projet que le prince Repnin voudra former pour mettre fin à ces tracasseries, s'il y emploiera la force des armes ou s'il travaillera de faire de la Diète prochaine une Diète de pacification, ou bien s'il tâchera de se saisir des chefs des Confédérations.[2] Dès que vous serez sûr du plan qu'il voudra suivre à cet égard, vous ne manquerez pas de me le mander.

Au reste, c'est avec plaisir que j'apprends que les différents partis qu'il y a actuellement en Pologne, ne mettent non seulement aucun obstacle à l'achat des chevaux que mes officiers ont ordre de faire en Ukraine, mais qu'ils les favorisent même, autant qu'il dépend d'eux.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 244. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 22 mai 1768.

Je vous sais beaucoup de gré des particularités que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 14 de mai. Je doute cependant que l'Empereur fasse un voyage exprès à Dresde, et je présume plutôt qu'il se bornera à faire une petite visite à cette cour, lorsqu'il ira en Bohême.[3]

Les affaires en Pologne vont toujours le même train.[4] Une Confédération se forme après l'autre, et toutes les troupes polonaises de l'Ukraine se sont rangées du côté des Confédérés, de sorte qu'ils ont déjà formé dix corps différents qui font partout des courses, et dont une partie a pillé encore en dernier lieu la ville de Zaleszczyki, appartenante au roi de Pologne. En attendant, la Porte, malgré les intrigues de la France, a déclaré au ministre de Russie qu'elle n'était nullement intentionnée de prêter la moindre assistance aux Confédérés ni de les

[1] Die Nachrichten enthielten eine günstige Erklärung der Pforte an Obreskow; vergl. dafür Nr. 17 244. — [2] Vergl. S. 178. — [3] Rohd berichtete, dass allgemeinen Gerüchten zufolge der Kaiser beabsichtige, entweder nach seiner Rückkehr aus Ungarn den sächsischen Hof zu besuchen oder nach Besichtigung der böhmischen Lager seinen Schwager, Herzog Albert von Sachsen-Teschen, zu begleiten, „qui veut aller à Dresde pour ses affaires particulières". — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Benoîts, Warschau 14. Mai, vergl. Nr. 17243.



prendre sous sa protection. Mais, d'un autre côté, elle a insisté fortement sur la sortie des troupes russiennes de la Pologne, afin de ne pas se trouver, malgré elle, enveloppée dans ces affaires; ce qui ne saurait qu'embarrasser cette cour, vu que, si, d'un côté, elle veut satisfaire aux engagements qu'elle a pris par le dernier traité, elle ne saurait s'y prêter, et si, de l'autre, elle retire ses troupes, tout son traité ne sortira aucun effet et sera bientôt entièrement renversé.

Quoi qu'il en soit, il faudra voir si cette déclaration de la Porte contribuera à faire rentrer les mécontents en eux-mêmes, ce qui est d'autant plus à souhaiter que jusques ici il n'y a pas eu moyen de les réduire par la force, et qu'au défaut de cela, il est fort à craindre que ces troubles n'aillent tous les jours en augmentant, et qu'ils n'aient enfin des suites très fâcheuses pour la tranquillité publique.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 245. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 22 mai 1768.

Quoique je sois très édifié des sentiments que le comte Panin, selon votre dépêche du 6 de ce mois, paraît adopter actuellement relativement à la cour de Saxe,[1] j'ai pourtant lieu de douter qu'il parvienne jamais à exciter une mésintelligence entre elle et la cour de Vienne. Les liaisons entre ces deux cours sont trop étroites, et le voyage que l'Empereur, à ce qu'on assure, se propose de faire à Dresde,[2] est une nouvelle preuve du peu de succès qu'il saurait se promettre d'une pareille tentative.

D'ailleurs, les affaires de Pologne donneront à ce ministre plus de distractions qu'il ne s'est imaginé. Elles deviennent tous les jours plus compliquées. Une Confédération se forme après l'autre, et les troupes polonaises de l'Ukraine se sont rangées du côté des Confédérés, de sorte qu'ils ont déjà été en état de former dix corps différents, sans que, jusques ici, les troupes russiennes aient pu parvenir à les dissiper. Il est vrai que la Porte s'est assez favorablement déclarée en dernier lieu au ministre de Russie, mais elle n'a pas moins insisté sur la sortie de ses troupes, afin de n'être pas entraînée, malgré elle, dans ces affaires;[3]

[1] Panin erklärte, dass Katharina in keine Beziehungen zu den Sachsen treten würde, weil sie weder ihrer bedürfe noch ihnen trauen könne (vergl. Nr. 17171 und 17238). Er glaubte jedoch, dass man sich der Person Osten-Sackens, falls er leitender Minister würde (vergl. S. 127), mit Nutzen bedienen könne, „afin de donner, par les prévenances qu'on aurait pour lui, des raisons à la cour de Vienne de se défier de ses sentiments et d'établir par là une jalousie entre les deux cours, qui empêcherait une liaison intime entre elles". — [2] Vergl. Nr. 17244. — [3] Vergl. Nr. 17243 und 17244.

et cela me paraît prouver que la France a assez bien réussi dans ses intrigues et a su inspirer tant de méfiance aux Turcs qu'on ne saurait guère se promettre à voir sitôt la fin de ces troubles, surtout si la Russie se voit obligée de faire entrer un nouveau corps de ses troupes en Pologne. Il n'y a que le temps qui nous éclaircira sur tout ceci.

Nach dem Concept. Federic.

17246. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 22. Mai 1768.

Euer Bericht vom 16. April ist mit dem Postscript von eben dem Dato Mir wohl eingehändigt worden. Nach Meinen letzteren Nachrichten werden die Sachen immer wüster in Polen.[1] Es formiret sich immer eine Conföderation nach der andern. Die polnischen Truppen aus der Ukraine haben sich zu den Conföderirten geschlagen, so dass diese nunmehro sich schon in zehn verschiedene Corps vertheilet, welche überall herumschwärmen, auch noch ganz kürzlich eine dem König von Polen zustehende Stadt geplündert haben, ohne dass die russischen Truppen ihnen bis dahin sonderlichen Einhalt thun können. Nun soll zwar die Pforte dem russischen Minister auf das nach Eurem obangezogenem Bericht eingereichte Promemoria[2] geantwortet haben, wie sie sich in die polnische Religionssachen nicht mischen würde; sie hat aber zugleich darauf bestanden, dass Russland seine Truppen aus Polen herausziehen solle, damit sie nicht wider ihren Willen in das Spiel hineingezogen werden möchte.[3] Ich besorge dahero noch immer, dass die Türken durch die österreichsche und französische Insinuationes werden aufgebracht und zuletzt von den Polen selbst herbeigezogen werden, weil auf dem Fall, dass gleich Russland anjetzo seine Truppen wirklich herausziehen wollte, der König von Polen auf seinem Thron nicht einen Augenblick sicher sein dürfte. Ihr müsst also nicht unterlassen, den russischen Minister zu encouragiren, dass er bei solchen Umständen an der Pforte brave Corruptiones spendire, indem sonst der Tanz gewiss losgehen möchte.

Der Schluss enthält Mittheilungen über die Begleichung der Barcker'schen Geldforderungen und über die Besorgung des von dem Könige gewünschten Tabaks.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 17243 und 17244. — [2] Obreskow führte, wie Zegelin berichtete, in der Denkschrift aus, „dass die katholische Partei in Polen sich unterstünde, unter dem Vorwand des Schutzes der Pforte und des Tartarchans eine Conföderation zu errichten", und schloss mit der Aufforderung, solche Maassnahmen zu ergreifen, „welche der neuen Conföderation auf einmal alle Hoffnung benehmen auf die Protection der Pforte und des Tartarchans". — [3] Vergl. Nr. 17244.

17247. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 23 mai 1768.

Selon votre rapport du 10 de ce mois les affaires deviennent tous les jours plus sérieuses,[1] et je suis très curieux d'apprendre à quoi tout cela aboutira à la fin. En attendant, il me paraît que la cour a fait une sottise de lâcher si fort la bride à la populace, et il est fort à craindre qu'en cas qu'elle trouve un chef désespéré, elle poussera ses extravagances plus loin qu'on ne pense. Vous aurez donc soin d'y prêter une attention très sérieuse.

Nach dem Concept. Federic.

17248. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 23 mai 1768.

Votre rapport du 13 de ce mois m'a été rendu, et [je] veux bien croire que la cour de France ne témoigne plus tant d'empressement qu'elle a fait ci-devant, à la Suède,[2] vu que, dans le moment présent, elle ne saurait tirer aucun avantage des Suédois, et que ces gens ne peuvent lui être utiles en rien.

Nach dem Concept. Federic.

17249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 23 mai 1768.

J'ai reçu votre rapport du 17 de ce mois, et suis surpris que les Français aient poussé les affaires concernant l'île de Corse[3] avec cette véhémence qu'on leur a attribuée. On dit cependant présentement que[4] la marche des troupes qu'on avait assemblées, et qui doivent passer dans cette île, a été changée, à l'heure qu'il est, mais on ignore encore jusqu'à présent la destination ultérieure de ces troupes.

J'attendrai, au reste, avec patience la réponse que le comte d'Acunha vous fait espérer de la part de sa cour au sujet du traité de commerce à conclure entre elle et moi.[5]

Vous aurez soin, au surplus, de remettre la lettre ci-jointe[6] au prince d'Orange.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nach Maltzans Bericht war es zu blutigen Zusammenstössen zwischen bewaffneten Volksmassen und den Soldaten gekommen. — [2] Cocceji berichtete: „Le parti français paraît fort piqué de toutes les irrésolutions de la France et du peu d'empressement qu'elle témoigne à envoyer un ministre" (als Nachfolger des nach Holland berufenen Breteuil). — [3] Vergl. Nr. 17234. — [4] Bericht Maltzans, London 10. Mai. — [5] Vergl. S. 159. — [6] Nr. 17250.

17250. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin,] 23 mai 1768.

Monsieur mon Cousin. Si vous n'aviez pas voulu avoir mon portrait,[1] je me serais bien gardé de l'envoyer à Votre Altesse. Il n'a d'autre mérite que de vous faire souvenir d'une personne qui est remplie d'estime pour vous, et qui se fera un plaisir de donner en toutes les occasions des preuves à Votre Altesse de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17251. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Berlin, 23 mai 1768.

J'ai vu, par la lettre[2] que vous avez eu la bonté de m'écrire le 23 de ce mois, le dessein que vous avez d'aller au temps marqué en Hollande,[3] et il dépendra simplement de vous de le mettre en exécution. Je vous prie seulement, en ce cas, de garder l'incognito dans le Brabant et d'éviter surtout soigneusement les frontières de la France, par la raison qu'il ne règne pas, à l'heure qu'il est, une intelligence bien étroite entre moi et la cour de Versailles.[4] Je vous prie d'être toujours persuadé des sentiments d'estime et de la plus parfaite amitié avec lesquels je suis etc.

Federic.[5]

Nach der Ausfertigung.

17252. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 mai 1768.

J'ai été bien aise, à la vérité, d'apprendre par votre rapport du 18 de ce mois l'échec qu'un corps assez nombreux de Confédérés doit avoir essuyé près d'Ulanow par les troupes russes,[6] mais j'aurais vu

[1] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Der Prinz trat am 26. Juli die Reise an. — [4] Vergl. Nr. 17217. 17221. — [5] Nugent berichtet an Kaunitz, Berlin 24. Mai: „Bei den mit dem König gehabten öftern Gesprächen [bei den Revuen] hat einsmal derselbe, da von den verschiedenen europäischen Gouvernements die Rede war, Gelegenheit genommen, sozusagen scherzweise sich herauszulassen: »Mais, vous autres, vous êtes aussi accédés au pacte de famille.« Ich gabe hierauf Sr. Majestät die kräftigsten Versicherungen; dass mir im geringsten nichts davon bewusst wäre, mit dem Beifügen: »que j'étais bien assuré qu'il n'y a que des circonstances imprévues qui pourraient faire entrer la maison d'Autriche dans un pareil engagement«." [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [6] Vergl. dafür Nr. 17253.

avec bien plus de plaisir, si on avait pu être assez heureux que de se saisir des chefs qui excitent les troubles présents en Pologne, puisque l'avantage d'une pareille capture couperait sûrement le mal dans sa racine, au lieu que la défaite de quelques milliers d'hommes ne produira tout au plus qu'une tranquillité momentanée et conservera toujours le feu sous la cendre.

Pour ce qui regarde la cour de Saxe, les arguments ne sauraient vous manquer pour convaincre le prince Repnin de la connexion certaine que cette cour a aux troubles actuels de Pologne.[1] L'augmentation qu'elle a faite dans ses troupes,[2] malgré qu'elle ne saura faire passer un seul homme dans ce royaume, en est une preuve suffisante, ainsi que l'arrivée de l'évêque de Kamieniec à Dresde; car la conduite qu'elle a tenue à son égard dans le public, a sûrement été forcée, et ce n'est que par ménagement pour moi et pour éviter de me donner des soupçons, qu'elle a refusé de se mêler ouvertement de ces affaires. La parenté qu'il y a entre le prince Charles de Saxe et le sieur Krasinski, qui sont beaux-frères, peut vous fournir un troisième argument pour prouver la certitude de cette influence, et vous pourrez vous servir encore pour cet effet de l'insinuation qu'il ne se passe point de semaine où l'on ne voit passer par la Silésie près de Krossen ou de Glogau des Polonais qui se rendent en Saxe, et qui n'y vont certainement à autre fin que pour se concerter avec cette cour.

Ce qui me tranquillise beaucoup à l'égard de tous ces troubles, c'est que, suivant toutes les nouvelles, les Turcs ne témoignent avoir jusqu'ici aucune envie de vouloir se mêler sérieusement de ces affaires,[3] et je crois que, si l'on peut parvenir à rendre la prochaine diète de Pologne une Diète de pacification,[4] que ce sera le plus sûr moyen d'assoupir tout ce vacarme et de terminer entièrement les affaires.

Au reste, comme j'apprends que les Polonais, malgré les conventions qui subsistent entre moi et leur République, établissent néanmoins par-ci par-là quelques nouveaux péages,[5] je vous ordonne de prendre des informations exactes à cet égard, et dès que pareilles infractions à nos conventions parviendront à votre connaissance, vous ne manquerez pas de faire non seulement là-dessus les représentations nécessaires où il conviendra, mais vous aurez soin aussi de m'en faire sur-le-champ un rapport exact et fidèle.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Repnin hatte, wie Benoît berichtete, auf seine Vorstellungen geantwortet, dass von den Umtrieben des Bischofs Krasinski nichts zu befürchten stehe, da er in Dresden nur unter der Bedingung zugelassen sei, „qu'il ne ferait aucune demande de la part de la Confédération; qu'ainsi lui, ambassadeur, était sûr de ce côté-là" (vergl. S. 161 und 173). — [2] Vergl. S. 85. — [3] Vergl. Nr. 17243 und 17244. — [4] Vergl. S. 181. — [5] Vergl. Nr. 17212.

17253. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 mai 1768.

Tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 18 de ce mois au sujet des dettes de la cour où vous êtes, me paraît bien sensé,[1] mais j'ai de la peine à me persuader que le payement de ces dettes tienne à l'Impératrice-Reine si fort à cœur que vous paraissez le présumer.

Quant aux troubles de Pologne, je me confirme de plus en plus dans l'idée que c'est principalement aux suggestions de la France et en particulier à l'esprit tracassier et remuant de son premier ministre, le duc de Choiseul, qu'il faut les attribuer. La part qu'il a prise à ceux dans ma souveraineté de Neuchâtel, selon la lettre au canton de Berne, dont je vous ai envoyé copie en son temps,[2] fournit une preuve incontestable qu'il ne peut pas rester tranquille, et qu'il a un goût décidé pour exciter et entretenir des troubles.

En attendant, les Russes viennent de remporter quelque avantage sur les Confédérés entre Ulanow et Chmielnik, où le général Podgoryczani a surpris un de leur corps et a fait sur eux un grand nombre de prisonniers.[3] Mais cet avantage ne me paraît pas assez décisif encore, et je crains toujours que ces troubles ne tirent si fort en longueur que, pour les terminer entièrement, la Russie se verra enfin obligée de renforcer ses troupes en Pologne, et, dans ce cas, il serait fort à appréhender que d'autres puissances n'y prennent également part, et qu'en particulier la Porte ne perdît patience et ne cédât aux instigations de la France, qui ne cesse de souffler au feu pour l'engager à s'en mêler. Quoi qu'il en soit, je ne laisse pas d'espérer encore que, malgré toutes les suggestions de la France, la Porte tiendra ferme dans les dispositions pacifiques qu'elle a fait paraître jusques ici, et qu'on trouvera encore moyen de conjurer l'orage en mettant promptement fin aux troubles qui agitent actuellement ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

17254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 mai 1768.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 10 de ce mois que toutes les notions que vous avez su vous procurer, tendent

[1] Rohd berichtete: „Il est très sûr que ni l'Impératrice-Reine ni l'Empereur ne veulent pas de guerre et ne sauraient la vouloir non plus, sans renverser tout leur système de finances, compassé sur le maintien de la paix, pour libérer l'État de ses terribles dettes; au lieu de sortir de ce labyrinthe, comme ils feront probablement, si la paix se conserve, dans une quinzaine d'années, ils s'abîmeraient, s'ils se laissaient entraîner à une nouvelle guerre.“ — [2] Vergl. S. 167. 170. — [3] Vergl. Nr. 17252.

à vous confirmer dans l'idée que la Russie n'a aucune envie d'entrer dans quelque liaison particulière avec la Saxe.[1] C'est le meilleur parti qu'elle puisse prendre, et, en suivant ce système, elle agira toujours conformément à ses vrais intérêts. En effet, les liaisons de la Saxe avec les cours de Vienne et de France sont trop étroites pour pouvoir se flatter de les rompre jamais, et on ne saurait regarder que comme une pure simagrée toutes les protestations d'attachement qu'elle fait à la Russie. Aussi ne cherche-t-elle par là qu'à induire cette dernière dans l'erreur, et celle-ci fait, par conséquent, très bien de ne pas donner dans les finesses forcées du comte de Sacken. Outre les liens de parenté qui subsistent déjà entre l'Empereur et l'Électrice douairière,[2] on médite encore un nouveau mariage entre l'Électeur et une archiduchesse.[3] Le prince Albert jouit de la part de la cour de Vienne d'une pension de 200 000 écus, et c'est uniquement à la protection de celle-ci que le prince Clément est parvenu à l'électorat de Trèves.[4] D'ailleurs, on assure que le premier de ces deux Princes fera cette année un tour à Dresde pour cimenter et affermir encore ces liaisons, et qu'il sera accompagné, dans ce voyage, de l'Empereur.[5] Il en est tout de même des liaisons de la Saxe avec la France. Une de ses princesses possède une riche abbaye en France,[6] le Dauphin est fils d'une princesse de la même maison,[7] et on prétend que le prince Xavier n'attend que la majorité de l'Électeur pour se rendre également en France.[8] Tant de liens rendent ses liaisons avec ces deux cours indissolubles, et on peut poser en fait qu'on ne réussira jamais à les séparer. Aussi suis-je persuadé que, par une suite de ces mêmes liaisons, la Saxe chipote toujours avec les Confédérés en Pologne, et ce qui me confirme dans cette idée,[9] c'est 1° que le prince Charles, étant beau-frère du sieur Krasinski, ne saurait que prendre ses intérêts fort à cœur, 2° qu'il ne se passe pas huit jours qu'il n'y ait quelques Polonais qui se rendent par Krossen et Glogau en Saxe; et quoique, pour jeter de la poudre aux yeux du public, on ait renvoyé l'évêque de Kamieniec, je ne doute cependant nullement qu'on ne l'ait écouté, et je crois même qu'il faut attribuer principalement au même objet l'augmentation considérable que la Saxe fait actuellement de ses troupes.

Quant aux troubles de Pologne en eux-mêmes, la Russie sera, sans doute, déjà informée du succès que le général Podgoryczani a remporté sur les Confédérés entre Ulanow et Chmielnik.[10] J'en ai été, à la vérité, bien charmé, mais il ne me paraît pas encore décisif, et je souhaite toujours, pour finir promptement ces troubles, qu'on puisse

[1] Vergl. Nr. 17238 und 17245. — [2] Die verstorbene Kaiserin Josepha Maria Antonia war die Schwester der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia. — [3] Vergl. S. 134 und 142. — [4] Vergl. S. 142. — [5] Vergl. S. 181. — [6] Prinzessin Maria Christina von Sachsen war Coadjutorin des Stiftes Remiremont in Lothringen. — [7] Der 1767 gestorbenen Maria Josepha. — [8] Vergl. S. 142. — [9] Für das folgende vergl. Nr. 17252. — [10] Vergl. S. 185 und 187.

parvenir à enlever les chefs des Confédérés et à se saisir de leurs personnes. Ce serait le meilleur moyen d'ôter à ces derniers toute espérance de se soutenir, et quoique ce ne soit qu'aux instigations de la France qu'il faille attribuer les troubles en Pologne, tout comme ceux dans ma souveraineté de Neuchâtel,[1] et qu'elle se flatte toujours d'entraîner la Porte dans les premiers, j'espère cependant que, pourvu qu'on parvienne à les terminer dans le courant de cette année, la Porte ne s'en mêlera en aucune façon, mais continuera plutôt dans les sentiments pacifiques qu'elle a fait paraître jusques ici.

Vous aurez soin de faire un usage convenable de toutes ces considérations dans vos entretiens avec le comte Panin.

Nach dem Concept. Federic.

17255. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 28 mai 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 15 de ce mois que non seulement les quatre cantons ont envoyé à Neuchâtel une garnison de 600 hommes avec l'artillerie nécessaire, mais que le canton de Berne a aussi fait avancer sous vos ordres sur la frontière un corps de 6 bataillons d'infanterie et un régiment de dragons avec 16 pièces de canons pour contenir les autres corps et communautés du pays dans leur devoir.

Quant aux frais de la garnison, je vous sais, à la vérité, beaucoup de gré de ce que vous avez employé votre crédit pour faire avancer un mois de gages aux troupes qui la composeront, mais je ne saurais m'empêcher de vous répéter ce que je vous ai déjà insinué à cet égard dans ma précédente,[2] savoir d'arranger tout de façon que les frais, ainsi que l'entretien ultérieur de cette garnison, tombent entièrement à la charge des coupables qui par leur mutinerie m'ont forcé à cette mesure vigoureuse, et que je ne suis nullement d'humeur de les rembourser ou d'y contribuer un sol. Vous aurez donc grand soin de régler cet article, sans le moindre délai, par l'intervention du canton de Berne, en conformité de ce que mon ministre de cabinet le comte de Finckenstein vous a mandé sur ce sujet par sa lettre du 24 de ce mois, et on n'aura pas grand'peine de découvrir les coupables, soit du magistrat, soit de la bourgeoisie. Selon toutes les apparences, ceux qui ont commis le meurtre du sieur Gaudot,[3] se trahiront eux-mêmes, à l'approche de la garnison, par leur fuite, de sorte qu'à mon avis et vu les excès énormes qui ont été commis, le plus sûr sera de purger toute la ville de ces esprits turbulents et rebelles qui ont fomenté cette révolte ou y ont pris le plus de part.

[1] Vergl. S. 187. — [2] Nr. 17241. — [3] Vergl. S. 163. 167.

Au reste, je compte de partir le 1[er] du mois de juin prochain pour mes États de Clèves.

Federic.

Voilà de grands fous et de grands coquins que ces gens de Neuchâtel. Ils n'ont pas pu supporter leur bonheur, et, par folie et par légèreté, ils empireront leur condition. Ce n'est pas ma faute.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17 256. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 28 mai 1768.

Je ne vois pas qu'il y ait rien à appréhender au sujet de la lignée que le Duc régnant pourrait avoir, et dont il a fait mention, selon votre rapport du 11 de ce mois, dans une des résolutions qu'il a fait remettre à ses états. Le mariage est indissoluble chez les papistes, et si la Duchesse son épouse lui survit, toutes les prétentions des enfants qu'il pourrait avoir d'ailleurs, s'anéantissent de soi-même.

Nach dem Concept.

Federic.

---

17 257. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 mai 1768.

Bien que, selon votre dernière dépêche du 13 de ce mois, la fougue de la populace[1] paraisse un peu apaisée, l'on ne saurait, cependant, envisager encore l'esprit de révolte comme entièrement étouffé, et il se pourrait très bien qu'à la moindre occasion le feu du tumulte éclate de nouveau avec plus de véhémence que jamais. En attendant, tous ces désordres ne manqueront pas d'influer sur les affaires parlementaires, et vous ferez bien d'y prêter toujours une attention sérieuse pour m'en faire ensuite votre rapport.

Au reste, on m'a mandé[2] que le ministère britannique a fait faire une insinuation très vigoureuse à la cour de Versailles contre son expédition sur l'île de Corse, et, comme je serais bien aise de savoir au juste ce qui en est, vous n'oublierez pas de faire tout votre possible pour vous mettre au fait de cette insinuation et de me communiquer ce que vous en aurez pu découvrir.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17 247. — [2] Bericht Thulemeiers, Haag 20. Mai.

17258. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 mai 1768.

Je suis content des particularités que votre rapport du 20 de ce mois renferme, et souhaiterais présentement de savoir de vous si, au cas que je fus intentionné de faire négocier en Hollande un capital de 3 à 400 000 écus pour le soulagement et rétablissement de ma noblesse, qui a souffert par la dernière guerre, je pourrais trouver là-bas cette somme à 3 ou 4 pour-cent d'intérêts. Vous ne manquerez donc pas de me marquer votre sentiment à cet égard et de quelle manière il faudrait s'y prendre pour y réussir avec succès.

Comme je ne fais que retourner aujourd'hui ici du voyage que j'ai fait en Poméranie, je ne saurais répondre par cette poste à la lettre[1] de ma nièce la princesse d'Orange, qui était jointe à votre susdit rapport, mais je réserve à le faire par la poste prochaine.

D'ailleurs, je vous réitère encore l'ordre par lequel je vous ai enjoint déjà précédemment de vous rendre, sans faute, vers le 13 du mois prochain de juin à Loo,[2] où je souhaite de vous trouver à mon arrivée.

Federic.

Nach dem Concept.

17259. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 29 mai 1768.

Ma chère Nièce. Je ne fais que de revenir de la Poméranie, mon cher enfant; comme j'ai reçu votre lettre,[3] je vous félicite de toutes les fêtes qu'on vous donnera en Hollande,[4] quoique je croie que vous y trouver[ez] plus d'ennuis que de plaisir, et comme vous ne trouv[ez] pas mon portrait[5] tout-à-fait ressemblant, je vous apporte l'original d'un vieux radoteur, qui vous aime bien, et qui vous assurera dans peu de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle il est, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17260. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 mai 1768.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 21 de ce mois les succès que les Russes continuent d'avoir contre les Confédérés de

[1] D. d. Haag 17. Mai. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 171. — [3] Vergl. Nr. 17258. — [4] Gelegentlich des Aufenthaltes in Amsterdam (vergl. S. 176) und einer anschliessenden Reise nach Nordholland. — [5] Vergl. Nr. 17250.

Pologne. Je souhaite beaucoup que les avantages qu'ils en retirent, soient assez considérables pour effectuer la dispersion entière de ces gens et les chasser même au delà des frontières de leur pays. On pourrait s'en promettre des heureux effets et espérer pour lors que les choses seront en peu entièrement décidées.

Vous n'oublierez pas, au reste, de me marquer votre sentiment au sujet de la Diète prochaine qui va se tenir en Pologne: si vous croyez qu'on peut se flatter que tout s'y passera tranquillement, ou s'il est à craindre qu'elle sera turbulente.

Nach dem Concept. Federic.

17261. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 mai 1768.

A en juger par toutes les particularités du voyage de l'Empereur renfermées dans votre dernière dépêche du 21 de ce mois, il paraît qu'il aime beaucoup l'épargne, et que l'économie restera une de ses occupations favorites.[1] En attendant, vous aurez soin de vous informer s'il n'a fait aucun changement dans son militaire en Hongrie, et de me mander tout ce que vous en pourrez approfondir.

Quant aux affaires de Pologne, elles commencent à prendre une tournure plus favorable. Les Russes ont de nouveau surpris et défait un corps des Confédérés,[2] et il y a apparence qu'on parviendra à les ramener à leur devoir et à rétablir la tranquillité dans ce royaume. Aux mesures vigoureuses on joint les voies de douceur, et c'est encore le général Mokranowski[3] qui est chargé de leur faire de nouveau des propositions pour apaiser les troubles; et comme, selon la déclaration de la Porte,[4] ils n'ont aucun secours à espérer de sa part, il faut espérer que ces propositions seront écoutées plus favorablement que par le passé.

Au reste, je partirai, dans un couple de jours, pour mes États de Clèves, de sorte que vous ne serez point surpris, si, pendant ce voyage, mes lettres sont plus laconiques et concises qu'à l'ordinaire.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nach den Mittheilungen eines bereits zurückgekehrten Reisebegleiters an Rohd hatte sich der Kaiser eingehend mit ökonomischen Fragen beschäftigt, „en examinant le sol, écoutant les rapports sur la régie, proposant ses doutes et consultant ceux qui pouvaient l'éclairer.... En un mot, son application à la partie économique a été des plus décidées et cela confirme bien l'opinion qu'on en avait déjà ici et, à ce qu'il paraît, avec beaucoup de raison, qu'il le portera loin un jour du côté des épargnes." — [2] Vergl. Nr. 17260. — [3] Vergl. S. 113. 147. — [4] Vergl. S. 181. 182.

17262. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mai 1768.

Je vois bien, par toutes les nouvelles qui vous sont venues de France, et que vous m'avez mandées par votre rapport du 24 de ce mois, que l'Angleterre commence à perdre en France de cette considération qu'elle s'était acquise dans la dernière guerre, et qu'il y a, par conséquent, apparence que la cour de Versailles effectuera son dessein sur l'île de Corse, sans s'embarrasser beaucoup des avis et de la façon de penser de celle de Londres à cet égard.[1] Je ne saurais non plus blâmer le duc de Choiseul qu'il en agisse ainsi, et qu'il profite des conjonctures présentes où l'Angleterre se trouve, pour obtenir son but; mais je ne sais si celle-ci n'aura pas sujet de regretter tôt ou tard le peu d'attention qu'elle témoigne à cette démarche de la France, et si un jour on ne pourra pas la taxer d'avoir fait une sottise en connivant que les Français s'emparent d'une île aussi importante pour le commerce que l'est la Corse.

Federic.

Nach dem Concept.

17263. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mai 1768.

Par tout ce que vous me mandez dans vos deux dernières dépêches du 17 et du 20 de ce mois, il paraît assez clairement que la France méprise les remontrances de l'Angleterre sur les affaires de Corse,[2] et que le gouvernement britannique ne sait pas trop quel parti prendre dans les conjonctures présentes. C'est une marque de la faiblesse du gouvernement présent, et comme il ne témoigne pas plus de fermeté dans l'affaire de Wilkes,[3] il y a grande apparence qu'elle lui suscitera encore bien des embarras dont il aura de la peine à se tirer. En attendant, vous continuerez à me rendre des rapports aussi détaillés sur tout ce que vous jugerez digne de mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

17264. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Potsdam, 30 mai 1768.

J'ai reçu la lettre[4] que vous avez eu la bonté de m'écrire en date d'hier. Comme je suis aujourd'hui occupé avec les ministres d'État du Grand-Directoire, comptant de partir après-demain matin d'ici pour

[1] Vergl. Nr. 17263. — [2] Vergl. Nr. 17257. — [3] Vergl. Nr. 17203 und 17227. — [4] Liegt nicht vor.

Magdeburg, je vous prie, mon très cher frère, d'agréer que je me réserve pour une autre occasion le plaisir de vous répondre de ma propre main, et que je me borne à vous réitérer par la présente la parfaite estime et les sentiments de vraie tendresse avec lesquels je suis etc.

Federic.

J'ai eu aujourd'hui toute la synagogue, mon cher frère, des financiers et du Grand-Directoire, j'en ai la tête si étourdie que je ne pourrais vous écrire une once de bon sens. Pardon!

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

17265. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er juin 1768.

Quoique tout ce que vous me marquez, dans votre dernier rapport du 25 de mai dernier, des dispositions pacifiques de la cour où vous êtes, ne saurait que me faire plaisir, je crois cependant que le plus sûr parti est de ne pas trop s'y fier. Il me paraît en effet qu'il ne faut attribuer ces dispositions de l'Empereur et de l'Impératrice qu'au dérangement total de leurs finances,[1] et que les affaires de Pologne, au contraire, ne méritent pas la peine de commencer une guerre.

D'ailleurs, les nouvelles qui me sont entrées de ce royaume, sont plus favorables que par le passé, et il y a apparence que les Russes parviendront enfin à dissiper les Confédérés.

On m'a aussi donné de Constantinople les mêmes avis dont vous faites mention;[2] mais une anecdote que vous paraissez ignorer, et qui fait qu'on ne saurait trop tabler sur les dispositions de la Porte, c'est qu'elle a ajouté dans toutes les déclarations qu'elle a faites sur les affaires de Pologne, qu'elle espérait que la Russie ne tarderait pas à retirer ses troupes de ce royaume.[3] Or, vu les troubles actuels et l'assemblée prochaine de la Diète qui doit avoir lieu au mois d'octobre prochain, il est impossible que les Russes puissent satisfaire la Porte à cet égard, et s'ils le faisaient, je ne saurais vous cacher que je regarderais le Roi perdu sans ressource, par la haine presque universelle de la nation. Si, au contraire, les Russes, ainsi qu'ils sont forcés de le faire, laissent leurs troupes en Pologne, il est fort à craindre que la France fera sonner bien haut cette démarche à la Porte et redoublera ses intrigues pour l'animer contre la Russie, et alors vous convenez vous-même que l'Impératrice-Reine ne manquera pas d'y être entraînée

[1] Vergl. Nr. 17253. — [2] Rohd berichtete, „que toutes les dernières nouvelles de Constantinople non seulement viennent de confirmer l'état tranquille de la Porte et son parti décidé de ne point assister les Confédérés, mais qu'aussi bien la cour ottomane a fait déclarer cela à celle de Pétersbourg". — [3] Vergl. Nr. 17244 und 17246.

également. Dans ces circonstances, le seul parti qui reste à prendre, est de suivre de près la tournure que les troubles en Pologne prendront, et d'avoir l'œil attentif sur la Porte pour voir si et jusques à quel point elle pourrait y prendre part. Ce sera en même temps le meilleur thermomètre de la conduite que la cour où vous êtes, tiendra, de sorte que vous n'oublierez pas d'y prêter une attention très sérieuse et suivie pour vous mettre par là d'autant mieux au fait de ses véritables intentions et m'en faire des rapports exacts et détaillés.

Au reste, le général Nugent partira dans peu de ma cour pour aller prendre les eaux et ensuite voir son régiment à Vienne, et comme j'ai tout lieu d'être satisfait de sa conduite, vous aurez soin, lorsqu'il y sera arrivé, d'en informer le prince de Kaunitz. Je sais bien qu'il ne tirera pas grand profit de ma recommandation, mais je me flatte cependant que la cour où vous êtes, ne sera pas fâchée d'apprendre que je rends justice au mérite personnel de ce ministre.

Enfin, j'accorde très volontiers à mon conseiller d'ambassade Jacobi la permission qu'il m'a demandée, de rester encore quelque temps auprès de vous[1] pour arranger ses affaires de famille. Comme il n'y a rien qui presse, il peut le faire, et vous aurez soin de lui remettre la réponse ci-jointe[2] que j'ai faite à sa très-humble demande.

Nach dem Concept. **Federic.**

---

17 266. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er juin 1768.

A ce que je vois par votre rapport du 17 [du mois passé], la maladie de la promise du comte Panin[3] a arrêté toutes les affaires et n'a pas permis à son promis de s'en occuper.

En attendant, on me mande de Varsovie que les affaires commencent à y prendre une tournure plus favorable, et que les Confédérés ont souffert différents échecs.[4] Cependant, ce serait se faire illusion, en s'imaginant que par là les troubles soient entièrement finis ou prêts à l'être. J'appréhende plutôt qu'aussi longtemps qu'on ne tâchera pas de saisir les chefs des Confédérés,[5] ils ne laisseront pas de remuer et brouilleront les choses encore davantage à la prochaine Diète qui doit s'assembler au mois d'octobre prochain.

Le temps nous éclaircira sur tout cela, et comme je viens de partir pour mes États de Clèves, d'où je ne serai de retour que le 20 ou 21, vous ne serez point surpris, si pendant cet intervalle mes dépêches sont plus concises et laconiques qu'à l'ordinaire.

Nach dem Concept. **Federic.**

---

[1] Vergl. S. 162. — [2] Liegt nicht bei. — [3] Vergl. S. 92. — [4] Vergl. Nr. 17260. — [5] Vergl. S. 188. 189.

17267. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 1er juin 1768.

Der König äussert sich mit Befriedigung über den von Lentulus am 24. Mai berichteten Einmarsch der schweizerischen Garnison in Neuchâtel[1] und wiederholt den Befehl, dass die Kosten für diese den Unruhestiftern daselbst aufgelegt werden.[2] Lentulus soll die entsprechenden Maassnahmen veranlassen.

Mais, dès que tout sera réglé et arrangé, vous n'oublierez pas de reprendre votre négociation pour l'emprunt[3] et de faire tout votre possible pour l'amener à une prompte conclusion. Le moment présent m'y paraît d'autant plus favorable que nous n'avons rien à craindre des intrigues de la France, qui, méditant une descente en Corse,[4] ne saurait que donner de la jalousie à l'Angleterre, et se gardera bien de se brouiller encore avec la Suisse.

Je vous saurai un gré infini, si vous réussissez dans cette négociation, et comme je suis très sensible aux peines que vous avez prises jusques ici, vous pouvez être persuadé que je vous tiendrai compte de tous les services que vous me rendrez dans cette occasion.

Quant au renouvellement des combourgeoisies, je me réfère à ce que mon ministre de cabinet comte de Finckenstein vous a déjà marqué,[5] en vous adressant les lettres de créance que vous avez demandées, et il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est que je pars aujourd'hui pour mes États de Clèves, et que je ne serai de retour que le 20 ou le 21 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

17268. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Cörbelitz, 2 juin 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de mai dernier, et je veux bien vous dire par la présente que, selon moi, l'Angleterre ne saurait guère permettre que la France s'empare de l'île de Corse, à cause du préjudice irréparable qu'en pourrait recevoir son commerce. Il est certain, cependant, d'un autre côté, que l'Angleterre ne saurait s'y opposer au moyen de cinq vaisseaux de guerre, que, selon vous, elle se propose de mettre en mer pour les envoyer dans la Méditerranée,[6] et qu'il

[1] Vergl. S. 189. — [2] Vergl. Nr. 17255. — [3] Vergl. S. 164. 180. — [4] Vergl. Nr. 17263. 17268. — [5] Das Schreiben Finckensteins an Lentulus liegt nicht vor. Auf dem Bericht, Berlin 30. Mai, „qu'il valait mieux s'en tenir au canton de Berne seul que de s'associer aux autres cantons catholiques, tout fort attachés à la France" (vergl. Nr. 17197), findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort an Finckenstein: „Bei den itzigen Umständen, da man die Desseins von Frankreich weiss, dünkt Mich, wie es die einzige Partie und, da ein Anlehen negociiret würde, die Combourgeosie sehr zu Passe komme". — [6] Maltzan berichtete, dass eine Conseilsitzung unter Zuziehung des Admirals Hawke stattgefunden habe, der, wie man behaupte, sein Gutachten über

faudra nécessairement que l'Angleterre en vienne à des déclarations énergiques vis-à-vis de la France qui pourraient bien faire évanouir insensiblement le système pacifique que le ministère anglais se propose de suivre avec les cours de Versailles et d'Espagne, dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux de l'Angleterre, de façon que, si la France se désistait même de ses vues sur la Corse, il faudra s'attendre, d'un jour à l'autre, à voir naître d'autres incidents entre ces puissances auxquels leurs possessions en Amérique et leurs vues d'accroissement de commerce ne fourniront que trop de matière. . .

Nach dem Concept. Federic.

17 269. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Cörbelitz, 2 juin 1768.

Votre rapport du 27 de mai m'est bien entré, et je veux bien vous faire remarquer sur son contenu qu'il ne me paraît guère vraisemblable que le duc de Choiseul pourra souffrir une espèce d'échec par le moyen de la nommée Romance dont vous faites mention.[1] Je serais plutôt porté à croire, au cas que les nouvelles que renferment mes dernières lettres de Londres,[2] se trouvent fondées, savoir que la nation anglaise ne regarde pas d'un œil indifférent les entreprises de la France sur l'île de Corse, et qu'il se pourrait qu'elle tâchât d'y mettre obstacle, que cette circonstance pourrait bien plutôt donner occasion à la disgrâce dudit ministre.

Nach dem Concept. Federic.

17 270. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Cörbelitz, près de Magdeburg, 4 juin 1768.

Je ne doute nullement, après la confirmation que je viens de recevoir par votre rapport du 18 de mai dernier des bonnes dispositions du Conseil aulique à l'égard des affaires de Württemberg, depuis la démarche du prince Louis auprès de l'Empereur,[3] que, par ce motif, les différends du Duc régnant avec ses états ne puissent parvenir dans

die Gefahren abgeben sollte, die der englischen Schiffahrt von der Besitznahme Corsicas durch Frankreich drohten; dass seitdem das Gerücht von der Entsendung von fünf Kriegsschiffen nach dem Mittelmeer gehe.

[1] Die „nommée Romance", eine frühere Maitresse Ludwigs XV., mit Choiseul verfeindet und auf dessen Betreiben vom Hofe verbannt, war von neuem in die Gunst König Ludwigs zurückgekehrt. — [2] Bericht Maltzans, London 24. Mai. — [3] Vergl. Nr. 17210.

peu à quelque accommodement solide. Le tout dépendra sûrement de la manière dont les états s'y prendront, et s'ils continuent à pousser les choses avec vigueur et convenablement à Vienne, on doit espérer qu'ils réussiront présentement à rétablir bientôt la tranquillité dans leur pays.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 271. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cörbelitz, près de Magdeburg, 4 juin 1768.

Je suis bien aise de voir par le contenu de votre rapport du 24 de mai dernier qu'on a lieu de se flatter que les choses resteront sur un pied tranquille à la cour où vous êtes, et, puisque le Sénat a trouvé des fonds suffisants pour subvenir aux dépenses de l'année prochaine, qu'on n'y parlera pas, au moins de sitôt, d'une Diète extraordinaire à y assembler.[1] La Suède a, sans contredit, sujet de s'en féliciter, car une Diète extraordinaire serait pour elle de tous les malheurs certainement le plus grand qui puisse lui arriver.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 272. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Cörbelitz, 4. Juni 1768.

Euer Bericht vom 2. jüngstverwichenen Monats ist Mir nebst dem Postscript von eben dem Dato auf Meiner Reise nach Meinen westphälischen Provinzien allhier richtig zugekommen, und aus eben dieser Ursach wird Meine Antwort darauf nicht sehr weitläuftig sein.

Mit der Auskunft, welche Ihr Mir darin über die etwanigen Veränderungen bei Absterben eines Sultans gegeben,[2] bin Ich zwar zufrieden; da aber der jetzige Sultan von seiner ausgestandenen Krankheit[3] wieder hergestellet ist, so ist auch an dergleichen Veränderungen vor der Hand nicht weiter zu gedenken.

Dahingegen ist es Mir lieb gewesen, aus Eurem Postscript[4] zu ver-

[1] Vergl. S. 107 und 130. — [2] Zegelin berichtete, dass in der Türkei nicht der älteste Sohn des Sultans, sondern der älteste Prinz des Hauses erbberechtigt sei; dass, da die Prinzen im Serail „eingesperret" seien, bei ihrer gänzlichen Unkenntniss der politischen Verhältnisse der Grossvezier für die erste Zeit völlig maassgebend bleibe und daher auch die Haltung der neuen Regierung Frankreich gegenüber von dem Grossvezier abhängen werde. Vergl. Nr. 17124. — [3] Vergl. S. 100. — [4] Zegelin berichtete über Erklärungen, die die Pforte ihm und Obreskow gegenüber abgegeben habe, und die im wesentlichen darauf hinausliefen, dass sie zwar die baldige Wiederherstellung der Ruhe in Polen wünsche, aber weder die Conföderirten unterstützen noch flüchtigen Polen Zuflucht gewähren wolle.

nehmen, dass man überhaupt von der Pforte nicht viel zu besorgen hat, und Ich begreife sehr wohl, dass die Vizirs zu einem Krieg keine grosse Lust haben können, weil sie solchen nicht verstehen und folglich sich davon sehr übel acquittiren würden. Insbesondere urtheile Ich aus dem ganzen Inhalt dieses Eures Postscripti, dass die Türken gar nicht geneigt sind, sich in die polnische Sachen zu meliren, und dass selbst auf dem Fall, dass von Seiten der Russen bei den gegenwärtigen Unruhen in Polen hier und da einige Irregularitäten vorgehen sollten, eine gute freundschaftliche Declaration allen üblen Folgen davon leicht vorbeugen und alles wieder gut machen dürfte.

Nach dem Concept. Friderich.

17273. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Bielefeld, 7 juin 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de mai dernier, et je pense que le ministère britannique sera bien aise que l'affaire bruyante que Wilkes lui avait suscitée,[1] commence à s'apaiser et à lui donner quelque relâche.

Pour ce qui regarde l'île de Corse,[2] il saurait m'être fort indifférent que la France tâche d'en faire l'acquisition en faveur d'un tiers ou quelles autres vues elle peut avoir à cet égard. Je remarque seulement que le gouvernement anglais, témoignant aussi peu de vigueur dans ses mesures vis-à-vis de la France et de l'Espagne, rendra toujours plus entreprenantes ces deux couronnes et s'imposera, de la sorte, à elle-même la nécessité d'abandonner le système pacifique qu'il paraît avoir si fort à cœur au moment présent.

Nach dem Concept. Federic.[3]

17274. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Wesel, 9 juin 1768.

Ma chère Nièce. Dans ce moment je viens d'arriver, et quoiqu'un peu fatigué du voyage, je n'ai, ma chère enfant, rien de plus pressé que de vous informer de mon approche du séjour où vous êtes, et de vous marquer que, si vous continuez les mêmes sentiments pour votre vieux radoteur d'oncle, il viendra, si le pr[ince] d'Orange et vous le voulez bien, le 13 à Loo, pour avoir le plaisir de vous revoir tous

[1] Vergl. Nr. 17227. 17240. — [2] Vergl. Nr. 17268 und 17269. — [3] Am 7. Juni sendet der König ein Schreiben des Churfürsten von Cöln, d. d. Brühl 29. Mai, der den preussischen Schutz in dem Zollstreit gegen den Pfälzer anruft, an Finckenstein, mit dem Befehl, den früheren Schreiben entsprechend zu antworten. Demgemäss wird der Churfürst, Berlin 14. Juni, aufgefordert, bis zum rechtlichen Austrag des Streites den Zoll in Urdingen nicht zu erheben. Vergl. S. 141. 172 Anm. 7.

deux.[1] Je n'ai d'ici chez vous que 8 milles, et je volerai, ma chère enfant, pour vous embrasser et pour vous marquer toute la satisfaction que je ressens d'apprendre généralement que, par votre sage conduite, vous vous êtes conciliée tous les suffrages. J'attends avec impatience l'heureux moment de vous revoir et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille assurances d'amitié au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17275. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Wesel, 10 juin 1768.

Monsieur mon Cousin. Rien ne pouvait m'être plus agréable que l'invitation[2] que Votre Altesse veut bien me faire,[3] et l'espérance qu'Elle me donne de L'embrasser dans peu. Je profiterai de l'un et de l'autre, comme vous le voulez bien, aussi charmé de vous revoir et de vous entretenir que du plaisir de trouver ma nièce dans son nouvel établissement. J'ai tout arrangé pour mon voyage de Loo, où j'aurai la satisfaction de vous embrasser le 13[4] et de vous assurer de vive voix de la haute estime et du tendre attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Wesel, 10 juin 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois; sur le contenu de laquelle je veux bien vous dire que, la députation dont vous y faites mention, étant arrivée ici de la part des États-Généraux,[5] elle y a été dûment accueillie, et qu'on ne manquera pas de lui témoigner par tous les honneurs imaginables l'estime et l'amitié que j'ai pour lesdits États-Généraux. Pour ce qui regarde les autres matières dont vous faites mention dans votre susdite dépêche,[6] je me réserve de vous parler là-dessus le 13 de ce mois, lorsque je vous verrai à Loo.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 17235 und 17259. — [2] D. d. Loo 9. Juni. — [3] Zum Besuch des prinzlichen Paares in Loo, vergl. Nr. 17235 und 17274. — [4] Vergl. Nr. 17274. — [5] Die Deputation beglückwünschte den König zu seiner glücklichen Ankunft in Wesel. — [6] Thulemeier berichtete über die Aussichten für eine preussische Anleihe in Holland; sie werde keinen Schwierigkeiten begegnen, aber unter 4 bis 5 Procent Zinsen nicht zu erhalten sein, vergl. Nr. 17258. — [7] Vergl. S. 171. 191.

17277. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Wesel, 10 juin 1768.

Je suis bien aise d'apprendre par votre dépêche du 28 de mai dernier la manière dont la cour où vous êtes, continue à envisager les affaires de Pologne,[1] et comme les Confédérés trouvent partout des oreilles sourdes, et qu'aucune puissance ne veut s'intéresser en leur faveur, il y a toute apparence que les Russes parviendront bientôt à les dissiper et à apaiser les troubles de ce royaume.

Mais, d'un autre côté, j'ai eu, à mon arrivée d'ici, des nouvelles qui paraissent indiquer de nouvelles brouilleries entre l'Angleterre et la France, et je présume que les vues de cette dernière sur la Corse[2] en font le principal objet. Dans cette supposition, je suis très curieux de savoir comment la cour de Vienne les envisagera et quelle conduite elle tiendra. J'espère, à la vérité, qu'elle sera assez raisonnable de n'y prendre aucune part, ainsi que j'ai dessein de le faire également; cependant, je souhaiterais bien de savoir encore votre sentiment sur ce sujet, et quoique je sente très bien toutes les difficultés qu'il y a de pénétrer ses véritables dispositions à cet égard, vous n'oublierez pourtant pas de me dire naturellement ce que vous en pensez.

Au reste, je ne crois pas que l'Empereur poussera, cette année, ses voyages plus loin qu'en Bohême,[3] et comme ce ne sera qu'après son retour de Hongrie qu'on pourra en juger avec quelque fondement, vous redoublerez vos efforts, vers ce temps-là, pour m'en donner des nouvelles sûres et certaines sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept.

Federic.

17278. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Wesel, 10 juin 1768.

Quoique, selon votre rapport du 28 de mai dernier, les affaires de Pologne se trouvent à peu près dans la même situation, il y a cependant toute apparence que les Confédérés ne sauraient soutenir la partie à la longue, et qu'à la fin ils seront obligés de se soumettre. Ne trouvant nulle part le moindre soutien,[4] et la Porte même leur ayant fait déclarer qu'elle ne prendrait nullement fait et cause en leur faveur,[5] il me paraît très vraisemblable que les Russes ne tarderont pas de les dissiper et d'apaiser les troubles qu'ils ont suscités. En attendant il faut attendre les évènements ultérieurs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete: „On voudrait bien que le système de la catholicité y reprît le dessus, mais on ne s'en mêlera pas, quoiqu'on voit assez clairement que, sans un secours étranger, les Confédérés ne sauraient se soutenir longtemps." — [2] Vergl. Nr. 17273. — [3] Rohd berichtete, dass die Reise nach Böhmen feststehe, die nach Sachsen (vergl. S. 181. 188) nur auf Vermuthungen beruhe. — [4] Vergl. Nr. 17277. — [5] Bericht Zegelins, Konstantinopel 2. Mai, Postscriptum.

17279. PROJET D'ARTICLES POUR UN TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE PRUSSE.

Wesel, 11 juin 1768.

Sur les insinuations faites par l'agent Meny[1] à Sa Majesté Prussienne relativement à un traité de commerce entre la France et la Prusse, Sa Majesté le roi de Prusse a daigné répondre, premièrement:

Que Sa Majesté Très-Chrétienne promettrait à Sa Majesté Prussienne de favoriser et lui faire conclure un traité de commerce avec l'Espagne[2] et le Portugal,[3] que les négociants portugais pourraient même prendre des arrangements avec les négociants français pour que les payements se fassent aux négociants prussiens par ces derniers.

Que Sa Majesté Très-Chrétienne permît à ses sujets de s'associer et fournir entre eux les fondements nécessaires pour le rétablissement de la Compagnie d'Emden.

Que Sa Majesté Très-Chrétienne ne s'opposera point à ceux de ses sujets qui désireront faire le commerce de la Prusse, mais qu'au contraire elle leur accordera toute la protection nécessaire pour leur commerce et l'importation des denrées et marchandises provenantes des États de Sa Majesté Prussienne et qui ne sont point sujettes à prohibition en France; qu'il sera même stipulé et arrêté un tarif particulier où les droits d'entrée seront modérés pour faciliter et encourager les négociants des deux nations.

Que Sa Majesté Prussienne promet, de son côté, de renouveler l'ancien traité de commerce qui a été fait autrefois entre la France et la Prusse,[4] et accordera pareillement sa protection royale à ceux de ses sujets ou sujets français qui feront le commerce des deux nations.

Sa Majesté Prussienne promet à Sa Majesté Très-Chrétienne de protéger et soutenir tous les négociants français qui navigeront sous pavillon prussien; de réclamer, si le cas y échoit, les vaisseaux qui seront pris ou insultés portant son pavillon. Que cependant Sa Majesté Prussienne doit observer que, n'ayant point de marine, elle ne pourrait parer à tous les évènements, dans le cas où la France ferait naviger

[1] Meny (vergl. Bd. XXV, 374; XXVI, 370) berichtet, Wesel 6. Juni: „L'importance des choses que j'ai à dire à Votre Majesté, m'a déterminé à faire le voyage de Wesel. J'ai su tirer du ministère français, sans qu'il s'en douta, tout ce qu'a traité la cour de Vienne relativement au commerce de ses toiles de Bohême pour l'Espagne (vergl. Nr. 17060. 17061. 17104); son but est de ruiner les manufactures de Silésie et s'attirer insensiblement les ouvriers des États de Votre Majesté. La France ne se prête que faiblement à ces projets, et je suis dépêché de la part du Roi mon souverain pour faire les propositions les plus avantageuses à Votre Majesté. J'ose espérer qu'elles vous plairont d'autant plus, Sire, que c'est moi qui les ai dictées en partie, et que j'ai oublié que j'étais Français, dans toutes les demandes que j'ai faites, ne m'étant occupé que des intérêts du maître que je sers. On voulait me décorer d'un titre, mais celui dont m'a décoré Votre Majesté, m'honore trop pour en ambitionner d'autre.“ — [2] Vergl. S. 8. 21. 24. — [3] Vergl. S. 159. 184. — [4] 1753, vergl. Bd. IX, 353. Anm. 2; XXIV, 171. 200.

une trop grande quantité de ses vaisseaux sous pavillon prussien; qu'il faudrait, pour que les choses eussent le succès désiré, et que les Puissances Maritimes n'en prissent point d'ombrage, commencer par un petit nombre de vaisseaux, qu'on augmenterait à mesure pour fournir à Sa Majesté Prussienne les moyens de réclamer, en cas de besoin, les vaisseaux qui pourraient avoir été pris.

Qu'à l'égard du droit d'indult qu'on offre de payer à Sa Majesté Prussienne pour son pavillon, que c'est aux négociants à voir ce qu'ils peuvent donner; que Sa Majesté ne veut ni ne prétend exiger d'eux que ce qu'ils seront en état de payer, sans les gêner dans leur commerce.

Qu'enfin Sa Majesté Prussienne traitera avec toute la bonne foi possible avec Sa Majesté Très-Chrétienne, et que dans la conclusion dudit traité tout y soit stipulé de façon qu'on ne puisse plus après y rencontrer de difficultés.

Les articles secrets dudit traité devront être insérés à part, et ne devront être connus que des deux puissances contractantes.[1]

Nach der Aufzeichnung Menys, „par ordre de Sa Majesté Prussienne".

---

17 280. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Wesel, 11 juin 1768.

Votre dépêche du 31 de mai dernier m'est bien entrée, et j'ai appris, par ce qui m'est revenu d'ailleurs, que l'île de Corse pourrait bien encore fournir matière à une guerre entre l'Angleterre et la France,[2] et qu'il était avéré que la France prenait des mesures en conséquence. Il paraît par là que l'opinion que la cour de Versailles a de l'Angleterre, est plus favorable à cette dernière qu'elle ne devrait naturellement être, par la raison que l'Angleterre se gardera bien d'en venir à une rupture au sujet de l'île de Corse.

Au demeurant, je vous recommande de me détailler les raisons qui peuvent engager la cour de Vienne à ne pas vouloir que la France

[1] Obiges „Projet" wird von Meny an Choiseul mit einem Schreiben, Paris 17. Juni, übersandt. Das Schreiben Menys lautet: „Comme agent de Sa Majesté Prussienne en France, où j'ai l'honneur d'être accrédité en cette qualité, j'ai cru pouvoir lui proposer un renouvellement du traité de commerce entre ses sujets et ceux de Sa Majesté Très-Chrétienne. Cet objet devenant de plus en plus intéressant pour les deux nations, Sa Majesté Prussienne vient de m'autoriser, pendant son séjour à Wesel, à remettre à Votre Excellence les articles ci-joints, sur lesquels les cours de Berlin et de Versailles pourraient entrer en négociations par des ministres plénipotentiaires nommés et envoyés de part et d'autre en même temps. Je vous prie, Monsieur le Duc, de vouloir bien me marquer vos dispositions et celles du Roi à cet égard, afin que je sois en état d'en rendre compte à Sa Majesté Prussienne, dont j'attendrai ici les ordres ultérieurs." — [2] Vergl. Nr. 17 273 und 17 282.

soit en possession de l'île de Corse,[1] qui pourront me servir de boussole pour m'orienter sur cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

17281. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Wesel, 11 juin 1768.

J'ai reçu votre rapport du 1er de ce mois, et j'apprends avec plaisir les succès rapides que les Russes ont eus contre les Confédérés en Ukraine.[2] J'espère que la Confédération de Bar aura bientôt le même sort, et que les Russes ne tarderont pas à dissiper tous les mécontents, à les obliger à rentrer dans leur devoir et à rétablir ainsi, du moins pour le présent, le calme et la tranquillité dans le royaume.

Nach dem Concept. Federic.

17282. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Wesel, 11 juin 1768.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous avez bien raison de présumer qu'il y a un dessous des cartes dans le transport des troupes françaises en Corse qu'on a de la peine à pénétrer.[3] Des personnes assez bien instruites de ce qui se passe à la cour de France, m'ont assuré que cette couronne compte sur une guerre avec l'Angleterre, et qu'elle prend, pour cet effet, sous main tous les arrangements nécessaires. Il se pourrait donc bien que ces affaires en fournissent l'occasion, de sorte que vous ferez très bien de redoubler vos efforts pour approfondir ce mystère.

En attendant, vous pouvez être persuadé que[4] ce transport excite également la jalousie de la cour où vous êtes, et qu'elle ne serait nullement fâchée, si l'Angleterre venait à s'y opposer; et comme on me mande de Londres[5] que le ministère britannique, malgré l'indifférence qu'il a témoignée jusques ici, commence à le regarder, à l'heure qu'il est, d'un tout autre œil et à y prêter une attention sérieuse, il faudra voir quel parti il prendra pour traverser les vues de la France. Le meilleur est que, selon toutes les apparences, ces affaires n'auront aucune influence sur celles de l'Allemagne, et que, comme ni moi ni l'Impératrice-Reine n'y prendrons pas la moindre part,[6] la tranquillité s'y soutiendra.

[1] Vergl. Nr. 17282. — [2] Vergl. dafür S. 205. — [3] Nach der Mittheilung des genuesischen Gesandten Ferrari an Rohd handelte es sich bei der Truppensendung um keinerlei Abtretung, sondern lediglich um die Erfüllung alter Verpflichtungen Frankreichs gegen die Republik Genua. — [4] Das folgende nach dem Berichte Maltzans, London 31. Mai, vergl. Nr. 17280. — [5] Vergl. Anm. 4. — [6] Vergl. S. 201.

J'espère qu'il en sera de même à l'égard des troubles de Pologne, et quoique, pendant mon voyage, vous ne sauriez manquer d'avoir des nouvelles de plus fraîche date de ce royaume, je veux cependant bien vous dire que, selon mes lettres du 1er de ce mois,[1] les affaires commencent à prendre en Ukraine une tournure tout-à-fait favorable pour les Russes. Le colonel Weissmann a non seulement obligé le maréchal de la Confédération de Halicz[2] à lever le blocus de Kamieniec et à se retirer jusques aux bords du Niester, mais ce maréchal s'est sauvé même, pour sa personne, en Moldavie, de sorte qu'il y a tout lieu d'espérer qu'on ne tardera pas à dissiper entièrement cette Confédération, et que, par les mesures vigoureuses que le prince Repnin prendra en conséquence de sa déclaration du 29 de mai dernier,[3] les Confédérés de Bar auront bientôt le même sort.

Au reste et pour ce qui regarde le comte de Sinzendorf, je doute fort que les rapports qu'il a faits, à son retour à Vienne, se bornent simplement aux objets dont vous faites mention dans votre dépêche susmentionnée.[4] Les propos qu'il a lâchés, à son séjour de Potsdam, et dont je vous ai fait part en son temps,[5] me persuadent du contraire, de sorte que vous ferez bien de le suivre de plus près pour vous en mettre mieux au fait. En particulier vous observerez soigneusement et tâcherez d'apprendre au juste si, depuis son retour, il voit souvent l'Empereur et si ce Prince s'entretient avec lui et lui confie des commissions particulières. J'attends sur tous ces points des rapports exacts et détaillés, et je n'oublierai pas, à mon tour, de vous informer de tout ce que j'apprendrai de lui, lorsque, à mon prochain séjour en Silésie, j'aurai occasion de le voir et de lui parler.

Nach dem Concept. Federic.

17283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Wesel, 11 juin 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de mai dernier, et j'ai appris en même temps avec beaucoup de satisfaction par mes lettres de Varsovie du 1er de ce mois que les Russes ont dissipé entièrement les Con-

[1] Vergl. Nr. 17281. — [2] Den Grossmundschenk von Litauen, Joachim Potocki. — [3] In der französisch und polnisch abgefassten und gedruckten „Déclaration de la part de Sa Majesté l'impératrice de Toutes les Russies à Sa Majesté le roi et à la république de Pologne", d. d. Warschau 29. Mai, legte Repnin Namens der Kaiserin die Gründe dar, die sie zum Einschreiten gegen die Conföderirten berechtigten, und bezeichnete als ihre Absicht, die „Rebellen" mit Waffengewalt niederzuwerfen, während sie den „Patrioten" ihren Schutz verhiess. — [4] Rohd berichtete, dass Sinzendorf am Tage nach seiner Ankunft bei Kaunitz gespeist habe, „où l'on doit avoir beaucoup parlé des bâtiments de Sanssouci et de la grande chère qu'on fait à la table de Votre Majesté". — [5] Vergl. Nr. 17104. 17114. 17148.

fédérés en Ukraine.[1] J'espère qu'ils auront les mêmes succès contre la Confédération de Bar, et que, de cette façon, le calme et la tranquillité sera bientôt rétablie en Pologne.

Mais si les apparences pour le rétablissement de la paix dans cette partie de l'Europe sont des plus favorables, il n'en est pas de même du côté du Sud où il est à appréhender que l'esprit tracassier de la France n'allume de nouveau des troubles qui pourraient avoir de fâcheuses suites. Le transport de troupes qu'elle fait actuellement pour se mettre en possession de l'île de Corse, est une démarche que l'Angleterre paraît, à la vérité, regarder jusques ici avec assez d'indifférence,[2] mais dont on ne saurait prévoir les suites. L'importance de cette île pour le commerce de la Méditerranée pourrait bien réveiller son attention et l'engager à ne pas permettre qu'elle tombe entre les mains des Français; et, dans ces circonstances, il serait peut-être bon que j'aie un ministre en France pour faire observer de plus près les vues et les desseins de cette cour. Il est vrai que jusques ici cette couronne m'a fait solliciter elle-même de lui en envoyer un, et que j'ai tâché de le décliner.[3] Mais, dans les circonstances présentes, je vois bien que je ne saurais plus l'éviter, afin qu'en cas que la France méditât quelque nouvelle entreprise contre l'électorat de Hanovre ou du côté du Bas-Rhin, j'en sois informé à temps pour prendre mes mesures en conséquence. Je ne précipiterai cependant rien à cet égard, et j'attendrai plutôt que cette couronne me renouvelle encore une fois ses sollicitations,[4] et alors la Russie ne manquera pas d'être informée également de tout ce que mon ministre à la cour de France pourra pénétrer des vues et des desseins de cette couronne.

Nach dem Concept. Federic.

17284. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Loo, 15 juin 1768.

Ma chère Nièce. Je ne saurais partir d'ici, ma chère enfant, sans vous remercier de toutes vos attentions et de toute l'amitié que vous avez bien voulu me témoigner pendant mon séjour à Loo; je n'ai pas voulu prendre congé de vous, parceque cela me ferait trop de peine. Votre souvenir restera éternellement gravé dans mon cœur, et je ne serai content que lorsque je pourrai vous convaincre de toute l'étendue de la tendresse que j'ai pour vous. Je vous prie de témoigner également au Prince toute l'étendue de l'estime que j'ai pour lui, et qui augmente à mesure qu'on le connaît, et qu'on le fréquente. Je fais mille vœux pour votre prospérité réciproque, et s'ils sont exaucés, vous

[1] Vergl. Nr. 17281 und 17282. — [2] Vergl. Nr. 17282. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 531. — [4] Vergl. dazu S. 203. Anm. 1.

serez les mortels les plus comblés de bénédictions qu'il y ait sur terre; enfin, ma chère nièce, je ne finirais point, si je voulais épuiser tout ce que mon cœur sent pour vous. Je suis persuadé que vous n'oublier[ez] pas le vieil oncle; ses sentiments ne tariront jamais sur votre sujet, et vous me trouver[ez] dans toutes les occasions disposé à vous donner des marques combien je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17285. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 3. Juni: „Le Sénat est sur le point d'envoyer ordre au baron Düben, ministre de Suède en Pologne, de proposer à la République le renouvellement de l'ancien traité de commerce de 1705, traité qui depuis longtemps n'est plus observé par aucune des parties. Il doit tâcher de remettre en vigueur tous les articles favorables à la Suède et laisser en oubli tous ceux qui sont à l'avantage de la Pologne. Il demandera que la ville de Danzig, qui fait son commerce par ses propres citoyens, donne aux marchands suédois la permission d'importer non seulement et de vendre toutes les productions de Suède, mais encore celles des pays étrangers qu'ils voudront faire venir. Comme les droits d'entrée font partie des revenus du Roi, le baron Düben tâchera d'engager Sa Majesté à accorder aux marchands suédois une exemption pour toutes les marchandises qu'ils importeront. En dernier lieu il demandera que la Pologne à ses propres frais rende le port d'Elbing aussi sûr et aussi commode qu'il peut le devenir. . . [La Suède] n'offre autre chose, sinon de tirer son blé de Danzig, denrée dont elle ne saurait absolument se passer, et dont elle fait venir 300000 tonneaux par année de l'étranger. Le baron Düben doit éviter soigneusement tout ce qui pourrait avoir quelque rapport avec le mot de réciproque, et tout au plus déclarer que les Polonais seront traités en Suède sur le pied des nations les plus favorisées; ce qui, vu les ordonnances et l'acte de navigation, par lequel les nations étrangères sont traitées également, dit fort clairement qu'on n'accordera à la Pologne que ce qu'on n'est pas en droit de lui refuser."

Minden, 17 juin 1768.

Je vous sais gré du contenu de votre rapport du 3 de ce mois et de l'attention que vous avez eue à le rendre aussi intéressant que possible. Je suis bien convaincu que le traité de commerce que, suivant les notions qu'on vous a données, la Suède songe à conclure avec la Pologne, ne prendra aucune consistance. Toutes les apparences me persuadent que la Pologne ne voudra jamais entrer dans de pareils engagements, et qu'elle prêtera encore moins l'oreille aux propositions que le baron de Düben pourra lui faire à cet égard, dès qu'il s'agira surtout à construire des ports et à les rendre sûrs et navigables à ses propres frais et dépens.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

---

[1] Auf den Bericht Coccejis vom 21. Juni verfügt der König am 2. Juli: „Tant qu'une Diète extraordinaire n'aura pas lieu en Suède, on pourra se flatter que tout

17286. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Minden, 17 juin 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, et comme je suis actuellement sur mon retour, je ne saurais y répondre amplement. Je me borne donc à vous dire qu'à mon avis, il faut de toute nécessité qu'il y ait quelque mystère dans les affaires de Corse[1] qu'on a de la peine à déchiffrer, et sur lequel le temps seul nous pourra éclaircir. En attendant, il est certain que l'Angleterre commence à prendre ombrage, et qu'elle en a fait parler à la France sur ce sujet d'un ton ferme, qui cependant jusques ici ne paraît pas avoir fait grande impression sur cette couronne.

Nach dem Concept. Federic.

17287. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Minden, 17 juin 1768.

J'ai vu par votre dépêche du 8 de ce mois la situation où les Russes se trouvent vis-à-vis des Confédérés,[2] et je souhaite que la France ne puisse pas tirer parti de ce qui s'est passé sur les frontières de Turquie,[3] pour brouiller la Porte avec la Russie.

Pour ce qui regarde les nouveaux péages,[4] vous n'avez qu'à continuer vos représentations et faire tout votre possible pour obtenir une prompte abolition de toutes les innovations qu'on a faites.

Nach dem Concept. Federic.

17288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Minden, 17 juin[5] 1768.

Je suis bien mortifié d'apprendre par votre dépêche du 31 de mai dernier que le comte Panin est tellement affecté de la mort de sa promise[6] qu'il lui faudra du temps pour se remettre. Tout ce que je crains, c'est qu'il ne soit empêché par là de donner aux affaires l'attention qu'elles méritent, à l'heure qu'il est, et qu'elles ne s'embrouillent

restera en paix et en tranquillité à la cour où vous êtes." Vergl. Nr. 17271. Am 12. Juli spricht ihm der König seine Zufriedenheit aus, „que la tranquillité commence à renaître et les plaintes à diminuer à la cour où vous [vous] trouvez".

[1] Vergl. Nr. 17282. — [2] Die russischen Truppen unterhielten mit den Conföderirten andauernde Plänkeleien, die zu keiner Entscheidung führten. — [3] Benoît berichtete, dass ein Detachement des Obersten Weissmann (vergl. S. 205) den Dniester überschritten und, in ungenügender Kenntniss der Grenzen, türkisches Gebiet betreten, dass Repnin darauf Weissmann sofort zurückgerufen und ihm sein Commando genommen habe. — [4] Vergl. S. 186. — [5] Vom 18. Juni ein Schreiben an d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 420. — [6] Die Gräfin Scheremetjew (vergl. S. 92. 195) war am 28. Mai an den Pocken gestorben.

encore davantage. Ce qui s'est passé en dernier lieu sur les frontières de la Turquie,[1] pourrait bien en particulier faire traîner les affaires en Pologne en longueur, et le temps seul nous éclaircira sur ce qui en sera de toutes les Confédérations qui se forment dans ce royaume. Au reste, étant sur mon retour, je ne saurais vous écrire plus amplement; je me réfère plutôt à mes précédentes.

Nach dem Concept. Federic.

17 289. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

Brunswick, 19 juin 1768.

Ma chère Nièce. J'ai eu le cœur serré en me séparant de vous,[2] ma chère enfant, charmé de votre façon de penser raisonnable, charmé surtout de votre sagesse, qui m'est le garant le plus sûr de votre bonheur, parceque la plupart des personnes malheureuses le sont par imprudence. Que pouvais-je donc désirer davantage que de vous trouver dans de si heureuses dispositions que, si Socrate ou Platon eussent eu des filles, elles n'aurai[en]t pu vous surpasser en sagesse et en conduite?

Pour ce qui regarde mademoiselle de Danckelman,[3] je la trouve dans le cas de bien des personnes de beaucoup de mérite qui ont le malheur d'avoir d'indignes parents; son cousin était fils d'un ministre d'État, il s'est déshonoré en désertant, comme fils de ministre, surtout comme officier — c'est une faute irrémissible et qui tire à trop forte conséquence pour que j'ose ou puisse la passer, surtout ayant à faire à une jeunesse encore mal morigénée qui se flatterait qu'en tenant à des personnes accréditées, cela lui donnerait la licence de s'abandonner à toutes les extravagances où la mauvaise conduite d'une jeunesse effrénée précipite. Voilà, ma chère nièce, la situation de cette vilaine affaire, dont il faut dire: chacun pour soi, et Dieu pour nous tous.

Nous avons eu une petite alarme en chemin, ayant reçu la nouvelle que ma nièce de Prusse a pris la rougeole, mais aujourd'hui nous avons appris qu'elle est hors de danger.

Je vous remercie encore mille fois, ma chère nièce, ainsi que le Prince votre époux du bon accueil que vous m'avez fait; vous recevez si bien vos hôtes qu'on ne voudrait jamais vous quitter, mais je me console de l'absence par l'espoir de vous savoir heureuse et de vous embrasser encore avant de mourir, étant avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Vergl. Nr. 17 287. — [2] Vergl. Nr. 17 284. — [3] Die Prinzessin schrieb, Loo 16. Juni: „La pauvre Danckelman n'a pas eu le courage de demander la grâce de son parent pendant le séjour de Votre Majesté ici; cependant elle craint que sa famille ne l'accuse de dureté, et m'a prié de faire parvenir cette lettre (liegt nicht bei) à Votre Majesté.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

17290. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 21 juin 1768.

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre[1] au retour d'un fatigant voyage. C'était une lanterne magique où j'ai vu en courant tous les souverains, princes, princillons, comtes et seigneurs de la partie septentrionale de l'Allemagne. Ce qui vous intéressera le plus de ce voyage, c'est que notre nièce[2] est fort contente, qu'on l'aime beaucoup là-bas, et qu'elle se conduit avec une sagesse et une prudence certainement bien supérieures à son âge.

Les affaires en France ont pris un autre cours, l'entreprise de Corse a changé monsieur de Choiseul; il commence à fléchir la dureté de son caractère et me fait mille avances,[3] il craint une guerre générale, il ne veut se battre qu'avec les Anglais. Je crois que j'en tirerai bon parti pour toute sorte de choses intéressantes pour notre pays, mais non pas pour de grandes choses; cela se bornera à des affaires de commerce dont, sans cet heureux moment, je viendrais difficilement à bout.

J'ai pensé me rencontrer avec le roi de Danemark,[4] ma bonne étoile m'a garanti de cette entrevue, qui aurait été aussi gênante qu'inutile. Toute la Basse-Allemagne retentit de ses aventures; il est sûr qu'il aurait été avantageux à sa réputation de différer ses courses jusqu'à ce que l'âge eût mûri davantage sa jeune cervelle. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17291. AU PRINCE LOUIS DE BRUNSWICK A LOO.

Potsdam, 21 juin 1768.

En conséquence de ce que je vous ai dit, la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous voir,[5] je n'ai pas oublié de concerter avec le comte de Plettenberg[6] un plan pour faire échouer l'élection du prince Clément de Saxe[7] comme coadjuteur des évêchés de Westphalie et en particulier de celui de Münster, et quoique à Paderborn on ait déjà su, par des corruptions, lui procurer huit voix des chanoines, je ne désespère cependant point de faire réussir notre projet et de faire échouer son élection.

Mais comme il ne nous faut pas moins de l'argent pour rassembler des voix en faveur d'un autre candidat convenable, et que le comte de Plettenberg paraît également s'attendre à un présent pour récompense

[1] D. d. Rheinsberg 17. Juni. — [2] Die Prinzessin Wilhelmine von Oranien, vergl. Nr. 17289. — [3] Vergl. Nr. 17279. — [4] Vergl. Nr. 17242. — [5] Bei dem Besuch in Loo. — [6] Graf Clemens August Plettenberg war Hofkammer-Präsident und Domherr zu Münster. — [7] Vergl. S. 142 und 188.

de ses peines, je prie Votre Altesse de me dire en confidence combien la république de Hollande voudrait bien y contribuer, afin de pouvoir m'y régler. J'aurai soin que rien ne soit dépensé à la légère, et que les sommes que nous sacrifierons tant au comte de Plettenberg qu'aux autres, soient toujours bien employées, et, en attendant la réponse de Votre Altesse, je La prie d'être persuadée etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Landeshauptarchiv zu Wolfenbüttel.

17 292. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 juin 1768.

Comme je ne fais que d'arriver de mon voyage en Westphalie et, en dernier lieu, de Brunswick, je n'ai pas le temps de répondre fort amplement à vos dépêches du 3, 7 et 10 de ce mois. Autant que j'en ai pu juger par leur contenu, il paraît que le ministère britannique porte au pied trois épines qui l'embarrassent beaucoup: l'affaire de Wilkes, le soulèvement des gens de métier et des matelots et, enfin, les affaires de Corse.

Quant à la première, je pense que le ministère le justifiera lui-même et apportera tant d'adoucissement dans sa punition [1] qu'elle ne méritera plus le nom de peine. Le sujet du soulèvement des gens de métier et des matelots [2] ne lui donnera pas moins de tablature, et tout ce qu'il en pourra arriver, sera une diminution des impôts sur la main-d'œuvre à laquelle on aura encore bien de la peine à se résoudre.

Enfin, et pour ce qui regarde les affaires de Corse, [3] toutes les démonstrations de l'Angleterre vis-à-vis de la France ont fait jusques ici fort peu d'impression sur cette dernière, et tout ce que je souhaite de savoir, c'est d'être informé le plus promptement qu'il est possible, au cas qu'il en résulte une rupture ouverte entre ces deux couronnes. Vous aurez donc grand soin de redoubler votre attention à ce sujet et de me marquer, dans le plus grand détail, tout ce que vous en pourrez pénétrer.

En attendant, je vous sais beaucoup de gré des imprimés [4] que vous m'avez envoyés à la suite de vos susdites dépêches, et, pourvu que je les reçoive régulièrement, il est indifférent par quelle voie vous me les fassiez parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Maltzan berichtete am 10. Juni, dass Wilkes (vergl. S. 171) mit Gefängniss oder einer Geldbusse bestraft werden würde. „On voudrait bien pouvoir le condamner au pilori, ce qui le diffamerait à ne plus pouvoir prendre séance au Parlement." — [2] Maltzan berichtete am 3. Juni, dass in Folge der fortdauernden Unruhen der Matrosen und Kohlenträger die Schiffe nur unter bewaffneter Begleitung auslaufen könnten. — [3] Vergl. Nr. 17 268 und 17 280. — [4] Politische Wochenschriften und Flugblätter. Vergl. Nr. 17 228.

17 293. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 juin 1768.

Je viens d'arriver ici de mon voyage de Westphalie et, en dernier lieu, de Brunswick, et le temps ne me permet pas d'entrer dans un très grand détail sur le contenu de vos dernières dépêches. Je me réserve de le faire par l'ordinaire prochain, et je me borne aujourd'hui à répondre sur les articles les plus essentiels.

Tout ce que vous me marquez du caractère de l'Empereur,[1] me confirme ce qu'on en dit dans le public. Je suis curieux de savoir vers quel temps proprement Sa Majesté Impériale compte d'arriver en Bohême;[2] je présume que ce sera justement, lorsque je me rendrai en Silésie, et vous aurez soin de vous procurer sur ce sujet des notions aussi exactes que possible, afin de me dire au juste quand ce voyage aura lieu.

Vous prêterez la même attention aux démarches du comte Philippe Sinzendorf,[3] et vous ne négligerez rien pour pénétrer s'il a des entretiens avec l'Empereur, et s'il lui parle en secret. Tout ce que je vous ai marqué ci-devant des propos qu'il a lâchés ici, vous fera comprendre assez la raison pourquoi je souhaite tant d'en être instruit, et vous engagera à redoubler vos soins pour me procurer à cet égard des informations sur lesquelles je puisse tabler.

Quant aux affaires de Pologne, elles s'embrouillent de jour en jour davantage. Les Confédérations, au lieu de diminuer, augmentent, et la confusion va tous les jours en augmentant. Les Confédérés, malgré la déclaration de la Porte,[4] trouvent un asile en Moldavie, et comme c'est de là qu'ils font des courses continuelles en Pologne, un général russe[5] a écrit une lettre très forte au bacha de Chozim pour en porter des plaintes, et il est arrivé, en même temps, qu'en poursuivant les Confédérés, il a passé, quoique à son insu, sur le territoire de Turquie,[6] de sorte que je ne suis pas sans appréhension qu'à la fin les Turcs ne s'aigrissent, et que la France ne parvienne à engager la Porte à se mêler des troubles de Pologne.

Enfin et pour ce qui regarde les affaires de Corse,[7] l'Angleterre a fait parler, à la vérité, sur un ton fort haut à la France, mais comme ses propres affaires sont si fort embrouillées, et qu'il n'y a point d'union,

[1] Rohd fasste seinen Bericht über Josephs Verhalten auf der ungarischen Reise, Wien 4. Juni, dahin zusammen: „Il paraît résulter que ce Prince ne s'y prendra pas mal un jour, quand il travaillera à la grande économie de l'État en maître, et qu'on ne lui en imposera pas facilement, parcequ'il ne regrettera pas la peine de voir par ses propres yeux; que le luxe sous son règne trouvera beaucoup moins de nourriture que sous celui d'à présent, et qu'il simplifiera bien des choses qui sont aujourd'hui d'une prolixité et d'un embarras extraordinaire.“ Joseph zeige grosse Zurückhaltung seiner Mutter gegenüber. — [2] Vergl. S. 201. — [3] Vergl. S. 205. — [4] Vergl. S. 198. — [5] Der Oberst Weissmann, vergl. S. 208. Bericht Benoîts, Warschau 8. Juni. — [6] Vergl. Nr. 17287. — [7] Vergl. Nr. 17286. 17292.

mais que plutôt on doit s'attendre à un grand changement dans le ministère, il y a toute apparence que cette couronne en restera là, et que le dérangement qui règne dans son intérieur, ne lui permettra pas de se mêler de ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.

17294. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 4. Juni: „[Repnin] m'a chargé de proposer très-humblement de sa part à Votre Majesté si Elle ne voudrait pas m'envoyer également une déclaration à remettre à la cour d'ici,[1] dans laquelle il fût dit entre autres: que, les différentes admonitions et exhortations amicales que Votre Majesté avait fait faire ici, n'ayant été d'aucun fruit, mais les mécontents se plaisant plutôt à se repaître de chimères et à *faire répandre que Votre Majesté les approuvait et les soutenait*[2] même en secret, Elle avait jugé à propos de désabuser le public là-dessus, puisqu'Elle ne S'était jamais *désistée de Son concert avec l'impératrice* de Russie; que, par conséquent, Votre Majesté ne pouvait regarder que *comme perturbateurs du repos public* ceux qui, sous le faux prétexte de défendre la religion et la liberté, exposaient leur patrie à être désolée et saccagée de toute façon, *vu qu'ils n'avaient aucun secours à espérer des puissances étrangères,* la religion catholique, aussi bien que la liberté polonaise ayant été plus affermies que jamais par la dernière Diète etc. J'attends donc des ordres ultérieurs de Votre Majesté sur ce qu'Elle jugera à propos de faire à ce sujet.

Le prince Repnin souhaiterait que les mots soulignés se publiassent dans cette déclaration, et me fait sousentendre, à cette occasion, qu'il se prêterait d'autant plus ardemment à faire terminer, au gré de Votre Majesté, le différend qu'Elle a avec les Danzicois au sujet des enrôlements.“[3]

Benoît berichtet, Warschau 12. Juni: „Bientôt nous ne saurons plus où nous en sommes, puisque les choses, au lieu de s'apaiser et de s'éclaircir, ne font que s'embrouiller davantage, de sorte qu'il est tout de bon à craindre que la confusion ne soit bientôt générale.“ Die Conföderationen und Wirren beginnen sich auch in Grosspolen und Polnisch-Preussen auszubreiten.

Potsdam, 21 juin 1768.

A en juger par tout ce que vous me marquez dans vos dépêches du 4 et du 12 de ce mois, je conçois bien que les Russes ne sauraient qu'être très embarrassés de la tournure que les troubles de Pologne prennent. Mais à dire le vrai, il ne leur arrive à cet égard que ce qu'ils se sont attirés eux-mêmes par la conduite qu'ils ont tenue jusques ici.

En attendant, j'ai bien voulu céder aux instances du prince Repnin et faire remettre à la cour où vous êtes, la déclaration qu'il a demandée, pour détruire les faux bruits qu'on a répandus dans le public sur le prétendu soutien que j'accordais aux Confédérés. Mon département des affaires étrangères aura soin de vous l'envoyer par l'ordinaire prochain;[4]

[1] Vergl. S. 205. — [2] In der Vorlage unterstrichen. — [3] Vergl. S. 83 und 168. — [4] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 21. Juni. Die demgemäss aufgesetzte und vom 24. datirte „Déclaration à remettre à la cour de Varsovie par le sieur Benoît“ ergeht mit Ministerialerlass, Berlin 25. Juni, an Benoît.

mais vous n'oublierez pas de faire observer à cet ambassadeur que, si j'avais cédé à cet égard à ses instances, je m'attendais en revanche qu'il remplirait, à son tour, sa promesse relativement à la satisfaction que les Danzicois me doivent au sujet de mes enrôlements, et qu'il les engagerait en même temps à me fournir dès à présent 20 ou 30 recrues.

Comme je ne suis arrivé qu'hier au soir de Brunswick, le temps ne me permet pas de vous écrire plus amplement.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 295. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 juin 1768.

Je viens d'apprendre aussi par des lettres de Silésie[1] qu'un détachement de troupes russes, en poursuivant un corps de Confédérés, a poussé celui-ci dans cette province et s'est avancé jusqu'à Freihan en Silésie. Quoique je ne porterai, à la vérité, aucune plainte de cette violation de mon territoire, je me flatte cependant que le prince Repnin, sur les représentations que vous lui en ferez, donnera des ordres précis aux officiers russes, pour qu'ils respectent mieux à l'avenir mes frontières, et qu'il aura soin aussi que ceux de mes sujets qui ont souffert du dommage par cette incursion, en soient indemnisés. Je suis bien persuadé que les Russes dans cette rencontre n'ont eu aucune mauvaise volonté à mon égard; mais, cependant, pour éviter que pareille chose ne leur arrive plus, j'ai ordonné à des détachements de hussards de faire des patrouilles le long des frontières, pour avertir les Russes de ne pas les passer.[2]

Si je présume, au reste, d'un côté, que les troubles en Pologne engageront les Russes à me ménager d'autant plus, je veux bien vous dire pour votre direction que j'appréhende, de l'autre, qu'ils ne se brouillent par là tôt ou tard avec les Turcs.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 296. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 juin 1768.

J'ai trouvé, à mon arrivée d'ici, votre dernière dépêche du 2 de ce mois, et j'ai été bien aise d'apprendre l'impression qu'a faite sur le comte Panin la lettre que le duc de Choiseul a écrite au canton de Berne relativement aux troubles de Neuchâtel.[3]

[1] Bericht von Seydlitz, Ohlau 15. Juni. — [2] Cabinetserlass an Seydlitz, Potsdam 22. Juni. — [3] Solms berichtete: „Il a trouvé ce procédé du ministère de France aussi petit que méprisable." Vergl. Nr. 17217 und S. 169.

Ceux de Pologne vont tous les jours en augmentant, et vous aurez, sans doute, déjà appris, par les dépêches que ce ministre aura reçues du prince de Repnin, que la confusion y est presque générale. Je souhaiterais donc bien que le comte Panin ne regardât pas ces troubles avec tant d'indifférence, mais qu'il pensât un peu plus sérieusement à y mettre fin. Ils méritent effectivement toute l'attention possible, afin d'en prévenir les suites. On me mande même qu'on pourrait peut-être parvenir encore à les apaiser par la voie de la douceur, et comme je crains toujours que la Porte ne se laisse entraîner tôt ou tard par les suggestions de la France, je conseillerais fort au comte Panin de tenter cette voie, afin d'accommoder les affaires le plus promptement possible. Peut-être la Russie ne ferait-elle pas mal de faire défiler, sans éclat, encore quelques régiments vers les frontières de Pologne pour rendre les Confédérés plus dociles et les engager à se prêter d'autant plus promptement aux propositions qu'elle leur fera faire.

En attendant, le prince Repnin m'ayant fait solliciter de remettre également à la cour de Varsovie une déclaration contre le prétendu soutien que j'accordais, selon les bruits qu'on en fait courir, aux Confédérés, et sur le parfait concert qui régnait entre moi et la Russie relativement aux affaires de Pologne, j'ai bien voulu me prêter à cette proposition,[1] et mon département des affaires étrangères[2] aura soin de vous envoyer copie de cette déclaration.[3] Mais, si j'ai cédé, à cet égard, à ses instances, je ne l'ai fait que sous la condition que cet ambassadeur remplît, à son tour, la promesse qu'il m'a fait faire relativement à mes différends avec les Danzicois au sujet des enrôlements,[4] et vous n'oublierez pas de l'insinuer également au comte de Panin et de faire tout votre possible pour l'engager à me procurer la satisfaction qui m'est due à cet égard, et telle que je l'ai exigée ci-devant.

P. S.

Potsdam, 21 juin 1768.

Le comte de Finckenstein ayant, au reste, porté, par mes ordres, des plaintes au duc de Choiseul sur la lettre qu'il s'était avisé d'écrire au canton de Berne dans l'affaire de Neuchâtel,[5] ce ministre vient de faire mille excuses à ce sujet[6] et d'assurer que sa cour ne mettrait

[1] Vergl. Nr. 17294. — [2] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 21. Juni. — [3] Die Uebersendung an Solms erfolgt mit Ministerialerlass, Berlin 25. Juni. — [4] Vergl. Nr. 17294. — [5] Vergl. Nr. 17221. — [6] Das (nur in Abschrift vorliegende) Schreiben Choiseuls an Finckenstein, Versailles 27. Mai, lautet:

„Je ne puis mieux répondre à la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois (vergl. S. 167. Anm. 1), qu'en Lui envoyant une copie de celle que j'écrivis au canton de Berne par ordre du Roi le 8 d'avril dernier (vergl. S. 164. 165). Votre Excellence y verra que le Roi n'a jamais prétendu se mêler en rien dans la discussion des affaires de Neuchâtel, que Sa Majesté n'a porté aucun jugement sur la légalité et la justice des sentences rendues par la république de Berne, et qu'elle ne suppose point du tout que la constitution du pays de Neuchâtel puisse

aucun obstacle à l'exécution de la sentence portée par le susdit canton contre les Neuchâtelois.[1] D'ailleurs, il s'exprime dans sa réponse d'une manière que j'ai lieu d'y acquiescer, mais je ne trouve pas moins nécessaire de faire observer, dans le moment présent, les menées de la France par un ministre. Pour cet effet, j'attends qu'elle m'en fournisse l'occasion, et je me réfère à ce que je vous ai marqué là-dessus par mes dépêches précédentes.[2]

Au surplus, vous aurez, sans doute, déjà appris qu'un détachement russien, en poursuivant un corps des Confédérés, a violé mon territoire de Silésie et l'a poussé jusques à Freihan, petite ville limitrophe de la Pologne. Comme le commandant des Russes a protesté de n'avoir pas bien connu les frontières, je ne porterai aucune plainte de cet accident inattendu. Mais j'espère, d'un autre côté, que cela n'arrivera plus, et que la Russie accordera à mes sujets un juste dédommagement des pertes qu'ils ont souffertes à cette occasion. Dans cette vue, j'ai déjà ordonné à mon résident Benoît à Varsovie de faire les représentations nécessaires au prince Repnin et de le requérir de donner les ordres les plus précis aux officiers russes d'éviter à l'avenir de pareilles violations;[3] et, afin que ceux-ci ne puissent plus prétexter l'ignorance de mes frontières, j'ai donné ordre à un détachement de mes hussards en Silésie de faire la patrouille sur la frontière et d'avertir les détachements russes de ne les plus passer.[3]

Federic.

être changée par ces sentences, mais que les conséquences que Sa Majesté envisageait pour le Corps Helvétique en général et en particulier pour l'État de Neuchâtel dans l'exécution militaire que le canton de Berne projetait de faire à Neuchâtel, [sont] les seuls motifs qui aient déterminé le Roi à faire faire à ce canton les observations qu'une pareille résolution nous paraissait exiger. Je ne doute point, Monsieur, que Sa Majesté Prussienne, lorsque Votre Excellence lui aura rendu compte de ma lettre au canton de Berne et des raisons qui nous ont engagé à cette démarche, ne reconnaisse l'honnêteté et la droiture des principes qui nous ont fait agir. Au reste, je puis assurer Votre Excellence que le Roi est fort éloigné de vouloir soutenir les Neuchâtelois dans leurs démêlés et dans leur conduite, que Sa Majesté n'a jamais autorisé la moindre démarche qui tendît à favoriser les auteurs des troubles, et que tout ce qu'elle désire, c'est que les affaires du pays de Neuchâtel puissent se terminer, sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour la tranquillité et l'harmonie du Corps Helvétique, et sans que la constitution de l'État de Neuchâtel puisse en souffrir quelque altération. La résolution que les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure ont prise d'envoyer de concert à Neuchâtel une garnison de 600 hommes pour y rétablir l'ordre et la tranquillité et pour faciliter la poursuite et la punition des auteurs de l'émeute populaire et de l'assassinat du sieur Gaudot (vergl. Nr. 17217 und 17255), doit faire espérer qu'on pourra parvenir à ce but salutaire, et Sa Majesté, sur l'avis qui lui en a été donné de la part des quatre cantons, vient de leur faire connaître combien elle applaudit à la sagesse de leurs vues."

[1] Mit Bezugnahme auf die Neuchâteller Wirren und das Antwortschreiben Choiseuls (vergl. S. 215. Anm. 6) schreibt der König am 22. Juni an Lentulus: „La France ne prétend plus se mêler de cette affaire, de sorte que le canton de Berne aura les coudées entièrement franches de la finir selon les lois et les coutumes du pays." — [2] Nr. 17283. — [3] Vergl. Nr. 17295.

Les choses s'embrouillent prodigieusement en Pologne, et l'on ne ménage pas assez les Turcs, ce qui cependant est le point le plus important.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

17 297. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 21 juin 1768.

J'applaudis parfaitement au jugement que vous portez par votre rapport du 25 de mai dernier sur la conduite que les états de Württemberg auront à tenir vis-à-vis du Duc leur maître relativement aux nouveaux projets d'épargne et d'économie[1] que ce Prince a fait proposer. Je suis tout-à-fait de votre sentiment là-dessus qu'il ne serait pas prudent de la part des états de soumettre ces arrangements à une critique fort rigoureuse, mais je ne saurais m'étendre aujourd'hui là-dessus, ne faisant que retourner ici et me trouvant encore fort accablé des fatigues de mon voyage de Clèves que je viens d'achever heureusement. Je me réserve donc à une autre fois d'entrer plus en détail sur cette matière.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 298. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 juin 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par vos deux rapports du 15 et du 17 de ce mois, qui m'ont été rendus en même temps, que la Confédération qui s'était formée en Grande-Pologne,[2] a été entièrement dispersée par les troupes russes. Et quoiqu'il soit fort à souhaiter que cet heureux évènement empêche les autres Confédérations qui gisent sous la cendre, à éclater, je présume cependant que les Russes seront obligés d'en venir encore plus d'une fois aux mains avec ces gens-là, avant que d'être assurés d'avoir mis fin à tout ce vacarme.

Au reste, c'est au général de Seydlitz à qui vous pourrez écrire,[3] quand vous vous trouverez dans le cas de vous adresser à lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17232. — [2] Vergl. S. 213. — [3] Benoît hatte am 17. Juni angefragt, welchen General er benachrichtigen solle, falls die Unruhen in Polen zunähmen und die Conföderirten die Grenzen zu überschreiten fortführen, vergl. Nr. 17295.

17299. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juin 1768.

Mes nouvelles de Pologne sont également très bonnes et assez analogues à celles que le comte Panin, selon votre dernière dépêche du 7 de ce mois, vous a communiquées. Les Russes y remportent différents avantages,[1] et il est à souhaiter qu'à la fin ils réussissent à dissiper toutes les Confédérations.

Le point essentiel c'est de ménager avec tout le soin imaginable les Turcs, et je me réfère, au reste, à ce que je vous ai marqué par ma dépêche d'hier.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17300. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. Juni[3] 1768.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 17.[4] Mai mit Vergnügen bemerkt, dass die Russen Meinem Rath in Ansehung der Corruptionen[5] gefolgt und ihr Geld angefangen hat, auf die Gesinnungen der Pforte gute Wirkung zu thun.[6] Es ist solches zu rechter Zeit erfolgt, da die Russen sonst durch ihre Maladresse gar leicht die Sachen mit den Türken hätten verderben können. Ich hoffe dahero auch um so eher, dass die polnische Unruhen nunmehro weit geschwinder, als man gedacht, werden gestillet werden, da der Tartarchan Ordre erhalten, den Tott wegzujagen,[7] welcher gewiss grösstentheils der Urheber und Anstifter des Lärms in Polen gewesen ist.[8]

In Ansehung der Streitigkeiten mit Neapolis kann Ich gar nicht absehen, wie die Pforte sich wegen des von einem Malteser weggenommenen Schiffs an diesem Hof halten kann.[9] Der König von

[1] Vergl. Nr. 17298. — [2] Nr. 17296. — [3] Vom 23. Juni ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 157. Der König schreibt über seine Reise: „J'ai parcouru toute la partie septentrionale de l'Allemagne, et j'ai vu princes, ducs, comtes, seigneurs de tout ce qui avoisine au lieu de mon passage. Je n'ai manqué le roi de Danemark que de quelques heures; cela me rappelait l'Arioste et ses héros qui sont toujours par voie et par chemin, à cette différence près que ni lui ni moi nous n'avions de princesses en croupe. J'ai été à Loo, chez le prince d'Orange et ma nièce, où j'ai vu des députés des États-Généraux, des provinces et des villes." Vergl. Nr. 17290. — [4] In der Vorlage verschrieben: „18". — [5] Vergl. Nr. 17178 und 17246. — [6] Zegelin berichtete, dass der Sultan gegen seine Minister aufgebracht sei, weil die von ihnen angerathene Entsendung von Truppen nach Chozim und Bender zu dem Gerücht Anlass gegeben habe, als ob die Pforte die polnischen Conföderationen unterstütze. Daher sei die Hälfte der Truppen zurückbeordert. — [7] Bericht Benoîts, Warschau 17. Juni. — [8] Vergl. S. 92. 114. 136. — [9] Das Schiff war „zwischen Salonike und Morea" weggenommen, und die Pforte bestand auf seiner Ersetzung, „weil, laut dem mit

Neapolis kann für die Unternehmungen der Malteser nicht Bürge sein, noch davon Rechenschaft geben, und wenn solches der Pforte gehörig vorgestellt wird, dürfte sich dieselbe wohl dabei beruhigen.

So viel hingegen die Unruhen in Dalmatien[1] betrifft, so nimmt Mich Wunder, dass die Pforte sich nicht mit den Venetianern einzuverstehen sucht, wodurch diesen Unruhen gar leicht abgeholfen werden möchte.

Friderich.

Nach dem Concept.

17301. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 juin 1768.

Je ne conçois pas comment il a été possible de corrompre un Anglais tel que le duc de Bedford, qui, suivant votre rapport du 14 de ce mois, est soupçonné de s'être vendu à la France.[2] Quoi qu'il en soit, et qu'il en résulte du dommage ou non à l'Angleterre, vous devez être persuadé que cela m'est indifférent, et qu'il m'importe également très peu que les choses en viennent ou non à une rupture entre l'Angleterre et la France. Cependant, si les Français réussissent dans leur dessein sur la Corse, il est sûr que cela les enhardira, et que vraisemblablement ils ne s'arrêteront pas là, mais qu'ils tenteront tant d'autres entreprises sur les Anglais jusqu'à ce que nécessairement il s'ensuive une guerre ouverte entre ces deux nations. . .

Federic.[3]

Nach dem Concept.

---

dem König beider Sicilien geschlossenen Tractat, sich dieser anheischig gemachet, dass kein Malteserschiff über die Linie von Morea bis an der Embouchure des Nilflusses kommen und dieserseits türkische Schiffe wegnehmen soll".

[1] Es handelte sich um Einfälle von montenegrinischer Seite auf türkisches Gebiet. — [2] Maltzan berichtete, dass der Herzog von Bedford (vergl. S. 131) seit dem letzten Frieden im Verdacht stehe, von Frankreich bestochen zu sein, und seine Partei im Ministerium, die gegen die Einmischung in die französischen Absichten auf Corsica sei, wahrscheinlich den Sieg davontragen werde. — [3] Am 23. wird der Minister Finckenstein zum 24. Juni für einen dreitägigen Besuch nach Potsdam beschieden. Er blieb darauf in Potsdam bis zur Abreise des Königs nach Schlesien am 18. August. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch Borckes (vergl. S. 121), „ihn auf den Fuss der an auswärtigen Höfen gestandenen Minister" bis zu anderweitiger Verwendung zu versorgen, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 23. Juni: „Er weiss nichts, er ist zu étourdi an fremden Höfen und kann nichts als Kammerherr werden." Auf den Bericht Schulenburgs vom 11., dass dem Gerüchte nach Veränderungen im württembergischen Militärwesen bevorständen, verfügt der König am 24. Juni, „que vous me marquiez s'il ne serait pas possible d'engager le Duc à accepter trente écus par tête ou bien une somme ronde pour les hommes qu'il serait intentionné de réduire dans son militaire, et de nous les céder".

17302. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 juin 1768.

Tout ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 18 de ce mois des occupations de l'Empereur en Hongrie et dans le Banat, me confirme dans l'idée qu'on m'a donnée de son caractère.[1] En effet, il paraît que c'est un prince très laborieux et en même temps économique, et qu'il agit avec beaucoup de ménagement vis-à-vis de l'Impératrice-Reine pour ne pas choquer son autorité.

En attendant, ce que je souhaite à présent le plus de savoir, c'est si ce Prince parlera au comte Sinzendorf, sur quoi ses entretiens avec lui rouleront et quel rapport celui-ci lui fera de son dernier séjour d'ici, de sorte que vous ferez bien d'y prêter toute votre attention pour me faire des rapports exacts et détaillés de tout ce que vous pourrez pénétrer à ce sujet.

Quant aux affaires générales, il faut que l'argent de Russie ait fait effet à Constantinople. La Porte laisse à cette couronne pleine liberté de faire ce qu'elle veut en Pologne,[2] de sorte que tôt ou tard les Confédérés seront entièrement dissipés, et que la Russie sortira victorieuse de ces troubles.

Mais, pour ce qui est des affaires de Corse, vous apprendrez avec surprise que l'Angleterre les envisage avec une parfaite indifférence et ne mettra pas les moindres entraves à la France pour la conquête de cette île,[3] et si la France parvient à son but, elle ne manquera, selon toutes les apparences, pas de pousser son hardiesse plus loin et de faire, conjointement avec l'Espagne, mille avanies à l'Angleterre, de sorte qu'il se pourrait bien que, dans un an d'ici, cette dernière se verrait, pour ainsi dire, obligée de rompre avec ces deux couronnes.

Au reste, ayant réfléchi sur l'entretien affecté que, selon votre avant-dernière dépêche, l'Impératrice-Reine a eu avec le ministre de Russie,[4] il me semble que le but en a été de donner de la jalousie à la France, et que, malgré les soins que l'on apporte pour cacher ce qui se passe entre cette dernière et la maison d'Autriche, il y a quelque chose sur laquelle ces deux puissances ne sont pas d'accord, et qui a engagé l'Impératrice-Reine à cet entretien, afin de piquer la France et lui donner de la jalousie. Peut-être trouverez-vous moyen de pénétrer jusques où cette conjecture pourrait être fondée, et, en ce cas, vous n'oublierez pas de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17293. — [2] Vergl. Nr. 17272 und 17300. — [3] Vergl. Nr. 17301. — [4] Rohd hatte am 15. Juni berichtet, dass Maria Theresia bei einem Cercle in Schönbrunn Golizyn in ein Nebenzimmer berufen und in einer ihm angesichts des Hofes ertheilten Audienz das Antwortschreiben auf die Notification von der Vermählung der Königin von Neapel entgegengenommen habe, dass aber bei der Audienz kein Wort über die Ereignisse in Polen gefallen sei.

17303. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 juin 1768.

Les différents soulèvements qui, selon votre dernière dépêche du 18 de ce mois, ne cessent de continuer en Angleterre,[1] marquent un très grand mécontentement contre le gouvernement, qui, joint au refus que les colonies d'Amérique font de prendre des marchandises des manufactures d'Angleterre,[2] ne saurait qu'embarrasser beaucoup la présente administration.

Quant aux affaires de Corse,[3] la possession de cette île peut être fort indifférente aux autres puissances en Europe, et si l'Angleterre croit qu'elle n'y perd rien, quand même elle tomberait entre les mains des Français, elle peut regarder la conquête de cette île avec la même tranquillité; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la France, apprenant à connaître de plus en plus la faiblesse de l'Angleterre, ne manquera pas d'en profiter, de sorte qu'il pourrait bien arriver, sans miracle, que cette dernière perdît, dans deux ans de paix, vis-à-vis de la France plus qu'elle n'a gagné sur elle les sept ans de la dernière guerre. Le temps nous apprendra ce qu'il en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

17304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 juin 1768.

Quoique je n'ajoute pas entière créance au contenu du mémoire qui a été présenté au ministère français après la conclusion du traité de Versailles,[4] je vous sais cependant beaucoup de gré de l'attention que vous avez eue de me l'envoyer à la suite de votre rapport du 21 de ce mois, puisque c'est une pièce qui certainement est toujours très curieuse en elle-même.

Je présume, au reste, que les Français auront entièrement les mains libres d'agir, tout comme ils voudront, par rapport à la Corse, et que les Anglais ne s'opposeront nullement à leurs desseins à cet égard; du moins n'y a-t-il aucune apparence jusqu'à présent que ces derniers veulent se mêler en rien de ce qui regarde ces affaires.[5]

Quant aux brouilleries qui subsistent en Pologne, la Porte Ottomane vient de déclarer publiquement qu'elle n'y voulait prendre aucune part,[6] et elle a envoyé des ordres même au kan des Tartares d'éloigner de sa personne le sieur de Tott, qui y réside de la part de la cour de France,[7] et qui vraisemblablement a été le boutefeu de tout le vacarme qui règne actuellement dans ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 211. — [2] Vergl. Nr. 17079. — [3] Vergl. S. 219. 220. — [4] Vergl. Nr. 17305. — [5] Vergl. Nr. 17303. — [6] Vergl. Nr. 17272. — [7] Vergl. S. 218.

17305. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 27 juin 1768.

Il m'est entré depuis peu un mémoire renfermant »des doutes et des questions sur le traité de Versailles du 1er de mai 1756«,[1] qui a été présenté au ministère français dans les premiers jours du mois d'août[2] de la même année et par conséquent avant mon entrée en Saxe. Comme on prétend[3] que l'auteur de ce mémoire a été employé ci-devant dans la carrière des négociations, tant aux deux cours impériales qu'en Italie, qu'il conserve même encore à l'heure qu'il est, des liaisons à Paris, et qu'il est très bien instruit de l'intérieur de cette cour, je ne doute pas qu'il ne soit très bien écrit, et j'ai bien voulu vous en procurer la lecture en vous l'adressant à la suite de la présente, pour le déposer ensuite dans mes archives.

Nach der Ausfertigung.

Federic.

17306. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 28 [juin 1768].

Mon très cher Frère. Vous avez trop de bonté de vous intéresser à mon petit individu. Le voyage,[4] mon cher frère, m'a plus fatigué que par le passé, j'y ai gagné une fièvre de fluxion dont je ne suis pas entièrement défait, et qui m'empêche encore de commencer les eaux; mais cela ne sera d'aucune conséquence.

Vous jugez très bien, mon cher frère, de la conduite de Choiseul;[5] il est sûr qu'on ne saurait l'excuser, qu'elle est pleine de légèreté et d'inconséquence. Il s'est excusé touchant l'affaire de Neuchâtel en termes qu'il faut s'en contenter,[6] et, pour les offres touchant notre commerce qu'il nous fait,[7] elles sont si avantageuses que je ne saurais les refuser. C'est une occasion qu'il faut saisir par les cheveux, parce-qu'elle ne se présente pas tous les jours. Vous seriez étonné et surpris, si vous en appreniez les détails; pour moi, mon cher frère, je saisis

[1] Vergl. Nr. 17304. Der ganz auf französischem Standpunkt stehende Verfasser der Denkschrift, der politische Schriftsteller Jean Louis Favier (vergl. „Nouvelle biographie générale", Bd. 17, S. 215, Paris 1856), gelangt am Schluss zu dem Ergebniss: „On croit avoir prouvé que le traité de Versailles a été conclu sans aucun motif suffisant d'intérêt réel et solide." — [2] In der Vorlage verschrieben: „avril". — [3] Postscript des Berichtes von Thulemeier, Haag 21. Juni. — [4] Vergl. Nr. 17290. — [5] Prinz Heinrich schrieb am 26. Juni über Choiseul: „Je pense qu'un ministre qui se trouve à la tête du gouvernement d'un grand royaume, ne doit pas être si léger et se trouver dans un instant si opposé à lui-même; son équipée en encourageant les mutins neuchâtelois (vergl. S. 164. 165) était très ridicule. Il aurait sans doute dû réfléchir sur ce qu'il entreprenait, mais l'ayant une fois entamé, il l'abandonne aussi avec bien de l'aisance." Vergl. Nr. 17290. — [6] Vergl. S. 215. Anm. 6. — [7] Vergl. Nr. 17279.

cette heureuse boutade, et notre pays en tirera le profit, quitte que Choiseul s'en repente avec le temps. Cependant, le sujet de ce changement de conduite si subit vient de cette affaire de Corse. Choiseul craint la guerre avec les Anglais;[1] il soupçonne, de plus, que la même alliance formée à la dernière guerre contre la maison de Bourbon pourrait se renouer, et que même la Russie pourrait y accéder, et il se persuade qu'en m'engageant à la neutralité, les autres ne pourront jamais entreprendre seuls une guerre de terre contre la France. Moi, qui m'étais proposé de longue main de ne me point mêler des brouilleries de ces deux couronnes, je suis mon projet, et j'en retire des bénéfices auxquels naturellement je ne devais pas m'attendre.

Voilà comme en politique le hasard fait souvent plus que la prudence. Les hommes peuvent profiter des conjonctures, mais rarement ils les font naître, et on les blâme de ce qu'ils font de mieux, de même qu'on les applaudit d'actions pour lesquelles leur sagacité n'entrait pour rien. Je souhaite, mon cher frère, que vous vous trouviez bien de vos eaux, et que votre santé se raffermisse entièrement. Étant avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17307. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 22. Juni, dass die Reise des Kaisers nach Böhmen[2] und Mähren erst Anfang August stattfinden werde. „On prétend que l'Empereur aurait préféré d'aller aux Pays-Bas,[3] et que, pour le détourner de ce voyage, on y a fait naître tant de difficultés et d'obstacles qu'il a été obligé enfin de se borner à celui de Bohême, mais qu'il en garde une dent au prince Kaunitz pour avoir été contraire à l'autre.

Autant qu'on peut juger par les nouvelles qui sont entrées ici, la cour de France paraît résolue de pousser sa pointe en Corse[4]... Si les Anglais continuent à s'occuper de Wilkes,[5] du lord Bute et de ses consorts, au lieu de prendre des mesures efficaces pour mettre le général Paoli sans délai en état de défendre ses montagnes, jusqu'à l'arrivée d'une bonne flotte anglaise, capable de donner la loi dans la Méditerranée, la Corse subira enfin celle de la maison de Bourbon, ce qui porterait un coup mortel à leur commerce au Levant et rendrait leurs possessions de Minorque et de Gibraltar encore plus casuelles qu'auparavant. Avec la situation présente du gouvernement d'Angleterre je crois qu'on n'a pas grand tort de craindre; mais, au cas que les Anglais se réveillent enfin sur les affaires du dehors, et qu'il arrive à leur marine de se rencontrer avec celle des Français, c'est-à-dire que le théâtre d'une nouvelle guerre s'ouvre dans la Méditerranée, je suis très persuadé que la cour d'ici se tiendra neutre, autant qu'elle pourra, soit pour ne point troubler son vrai système, qui est de maintenir la paix, soit pour ne pas communiquer la guerre plus loin, comme cela pourrait arriver facilement, si elle s'en voulait mêler. On veut déjà savoir ici que la France fait faire des propositions de subsides à Cassel et

[1] Vergl. Nr. 17290 und 17303. — [2] Vergl. S. 212. — [3] Vergl. S. 145. — [4] Vergl. S. 221. — [5] Vergl. S. 199. 211.

à Stuttgart, aussi bien qu'à Munich. Si cela est vrai, ce serait une marque qu'en cas que les Anglais voulussent s'opposer à ses desseins sur la Corse, elle se prépare à leur faire la guerre en terre ferme comme dernièrement. Un traité de neutralité entre Votre Majesté et la cour d'ici pour tout ce qui est terre d'Empire, serait, je pense, une espèce de tête de Méduse à leur opposer."

Potsdam, 29 juin 1768.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est bien parvenue, et je suis entièrement de votre sentiment sur les affaires de Corse. Jusques ici il ne paraît pas encore qu'il y ait une guerre à craindre, à cette occasion, entre la France et l'Angleterre, et je n'ai rien entendu non plus des propositions de subsides que la première doit avoir faites aux cours de Cassel, Munich et Stuttgart. Le ministère britannique est trop faible et le duc de Bedford[1] si porté pour la France qu'il y a toute apparence que cette couronne ne se portera pas au moindre acte de vigueur pour s'opposer aux vues de la France sur cette île. D'ailleurs, je suis persuadé que la maison d'Autriche est intimement convaincue que ces affaires ne donneront pas lieu à une rupture ouverte entre ces deux couronnes. Mais supposé cependant qu'elles occasionnassent une guerre, je pense comme vous qu'un traité de neutralité entre moi et la cour où vous êtes, pourrait très bien préserver l'Allemagne d'y être enveloppée, et y conserver la paix et la tranquillité. Dans ce cas, je suis aussi tout disposé à y donner les mains, et j'attendrai les propositions que cette cour voudra me faire faire à ce sujet.

Au reste, je ne conçois pas les raisons que le prince Kaunitz peut avoir eues pour contrecarrer le voyage de l'Empereur aux Pays-Bas, et il serait de la dernière imprudence que, pour une affaire aussi indifférente, ce ministre ait voulu risquer d'indisposer Sa Majesté Impériale contre lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 308. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 juin 1768.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'a été fidèlement remise. Je vous ai déjà envoyé la déclaration que le prince Repnin souhaite que vous fassiez de ma part en Pologne, et je me flatte que, de son côté, il remplira également la condition que j'y ai attachée, et qu'il emploiera tout le crédit de sa cour pour me faire obtenir la satisfaction que j'exige des Danzicois.[2]

Personne des Confédérés polonais n'a été arrêté, ainsi que vous le supposez, en Silésie. Comme on ne s'y attendait nullement à un évènement pareil à celui qui est arrivé à la Confédération de la Grande-

[1] Vergl. S. 219. — [2] Vergl. Nr. 17294.

Pologne sous les ordres de Rydzinski,[1] on n'y a pris non plus d'avance aucunes mesures propres à saisir ceux qui se sont retirés, à cette occasion, dans mes États, de sorte qu'ils ont eu tout le loisir de se disperser et de rebrousser chemin, avant que j'aie pu être informé de ce qui se passait dans ces environs. Présentement que j'ai placé de petits détachements de hussards sur les frontières pour faire la patrouille et avertir les Russes, aussi bien que les Confédérés de mes limites,[2] il est à croire que les uns et les autres les respecteront dorénavant.

Je suis persuadé, au reste, vu qu'il n'y a point d'apparence qu'aucune puissance étrangère veuille se mêler des affaires présentes en Pologne, que les Russes pourront actuellement dans une quinzaine de jours, soit plus tôt ou plus tard, mettre fin aux brouilleries qui déchirent ce royaume.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

17309. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juin 1768.

Je remarque par votre dernière dépêche du 14 de ce mois que vous avez outré le sens de l'idée de l'enlèvement des chefs de la Confédération que j'ai proposée pour terminer promptement les troubles en Pologne. Je n'ai jamais pensé qu'on devait y employer la trahison que j'ai trop en horreur pour permettre qu'on en fasse usage; ma dépêche immédiate du 28 de mai dernier[4] porte plutôt en termes exprès: »que je souhaiterais, pour finir promptement ces troubles, qu'on puisse parvenir à enlever les chefs des Confédérés et à se saisir de leurs personnes«, et il n'y est pas fait la moindre mention de trahison ou d'autres moyens illicites pour se rendre maître de ces chefs. J'ai été donc fort surpris de l'explication que vous avez faite de ce passage de ma dépêche, et je vous recommande fort de ne pas lui attribuer un autre sens que celui que ses termes lui donnent, et que je viens de vous expliquer encore plus en détail pour prévenir un mésentendu aussi diamétralement contraire à ma façon de penser.

[1] Die Truppen der grosspolnischen Conföderation unter Rydzinski waren an der schlesischen Grenze von den Russen geschlagen worden (vergl. Nr. 17298); Repnin liess den König durch Benoît ersuchen, Rydzinski, der in Schlesien festgenommen sein sollte, nicht freizulassen, „afin que ces gens (sc. die Conföderirten) perdent une bonne fois l'idée qu'ils se sont mise dans la tête que Votre Majesté les favoriserait". — [2] Vergl. S. 214 und 216. — [3] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch des Obersten von Zaremba um ein Vorschreiben für seinen Bruder in Polen an Repnin, dass seine Güter „vor denen Streifereien der neuen Conföderation so viel möglich beschützet werden möchten", findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 29. Juni: „Da kann ich mir nicht von meliren." — [4] Nr. 17254.

Quant aux affaires de Pologne, il y a tout lieu d'espérer que, la Russie ne trouvant de la part des puissances étrangères aucune opposition dans ses opérations, les troubles seront bientôt entièrement apaisés et la tranquillité rétablie dans ce royaume. En attendant, vous n'oublierez pas de faire valoir au comte Panin les raisons que je vous ai fournies, pour se défier des sentiments de la Saxe.[1] Il est notoire que cette cour, pour faire rentrer la couronne de Pologne dans sa maison, n'épargnera ni flatteries ni bassesses vis-à-vis de la Russie. Mais comme je ne vois absolument pas quel avantage en pourrait revenir à cette dernière, j'espère qu'elle donnera d'autant moins dans ce piège que l'assistance de la Saxe n'est d'aucune valeur pour elle, et qu'elle ne saurait non plus y compter.

Au reste, les vues que la France a conçues, et qu'elle est sur le point d'exécuter sur l'île de Corse,[2] excitent l'attention de toute l'Europe, sans que jusques ici on puisse voir clair à quoi tout cela aboutira, puisque les cours intéressées à la possession de cette île ne se sont pas encore expliquées. En attendant, pourvu que les troubles de Pologne soient une fois apaisés, il y a à espérer que ces affaires n'auront aucune influence sur la tranquillité générale de l'Europe, et qu'on trouvera bien moyen de la conserver.

Tout ce que je souhaite, c'est que le comte de Panin soit bientôt en état de reprendre le gouvernail des affaires de sa cour,[3] vu qu'il pourrait bien arriver dans peu des évènements qui pourraient mériter son attention.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

17310. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 30 juin 1768.

Vous m'avez fait des propositions de la part du duc de Choiseul auxquelles j'ai répondu,[5] et si ces propositions sont effectivement venues de lui, je ne suis point étonné que, selon votre lettre du 21 de ce mois,[6] il les ait acceptées. Quant à l'ébauche générale du traité, elle sera facile à faire, mais, quant aux articles secrets, il y aura beaucoup de détail qu'il faudra éclaircir pour la plus grande sûreté, comme, par exemple, la garantie de la France pour la sûreté du pavillon, ainsi que pour le renouvellement de la Compagnie d'Emden. Il sera d'une

[1] Vergl. Nr. 17254. Solms berichtete, dass er noch keine Gelegenheit hatte, Panin zu sprechen. — [2] Vergl. Nr. 17303 und 17307. — [3] Vergl. S. 208. — [4] Am 1. Juli sendet der König an Solms ein Interventionsgesuch von Gläubigern Dolgorukis, d. d. Berlin 30. Juni, mit dem Befehl, am russischen Hofe auf Maassnahmen zur Bezahlung seiner Schulden in Höhe von rund 21300 Thlrn. nebst Zinsen zu dringen, „puisque, sans cela, le blâme qui en résulterait, si ce ministre restait insolvable, retomberait infailliblement sur la cour de Russie même et tournerait à sa propre honte". Vergl. S. 82. 83 und 134. — [5] Vergl. Nr. 17279. — [6] Liegt nicht vor.



nécessité indispensable d'avoir quelque habile négociant dans le pays pour régler tout, comme vous m'avez proposé des Bordes.

Das folgende betrifft das Goldlieferungsgeschäft für die Berliner Münzstätte (vergl. Bd. XXV, 387) und die persönliche Unfähigkeit des Bankiers Clement, mit dem der Contract für die Lieferungen abgeschlossen war. Meny soll für Aushilfe sorgen.

Quant aux autres affaires de commerce, je suis persuadé que les Français y trouveront leur plus grand avantage.

Je vous enverrai le traité de commerce le premier ordinaire, il n'a point essuyé d'atteinte jusqu'ici de part et d'autre; ainsi il ne s'agit que d'un renouvellement qui laisse les choses *in statu quo.*

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17311. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 juin 1768.

Votre rapport du 24 de ce mois m'a été bien rendu. Quant à ce qui concerne le comté d'Avignon dont les Français viennent de prendre possession,[1] comme c'est un sort que ce comté a déjà subi à plusieurs reprises, mais que la cour de France a été obligée de le restituer au Pape aussi souvent qu'elle s'en est emparée, il est bien à présumer qu'elle sera tenue de le rendre également cette fois-ci, lorsque les choses en viendront de nouveau à un accommodement entre ces deux cours.

J'ai été d'ailleurs bien aise d'apprendre par votre susdit rapport les sentiments que le comte de Woronzow vous a témoignés, lorsque vous vous êtes acquitté de mes ordres auprès de lui.[2] Je vous recommande fort de l'entretenir dans cette façon de penser à mon égard et de saisir toutes les occasions pour me l'attacher de plus en plus.

Au reste, vous n'oublierez pas de m'informer de toutes les particularités qui vous reviendront relativement au voyage du roi de Danemark[3] par la Hollande, et vous me marquerez exactement tout ce que vous apprendrez à ce sujet.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Thulemeier berichtete, dass nach dem Vorbilde Ludwigs XIV. die Vereinigung Avignons mit der Provence erklärt worden sei, unter ausdrücklicher Angabe der Rechtstitel, „qui autorisent le Roi Très-Chrétien à reprendre le comté d'Avignon, qui tenait originairement au domaine de la couronne"; die Rückgabe an den Papst werde erst erfolgen, „après avoir obtenu une plénière satisfaction". — [2] Woronzow liess den König seiner Ergebenheit versichern. Ueber den Inhalt der Thulemeier (in Loo mündlich) ertheilten Aufträge ist in seinem Berichte nichts enthalten. — [3] Vergl. S. 210.

17312. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam,] 30 juin 1768.

Monsieur mon Cousin. C'est à moi de remercier Votre Altesse du temps agréable qu'Elle m'a fait passer à Loo.[1] J'en ai regretté la courte durée, et si je n'étais pas comme un forçat enchaîné à mon ouvrage, j'aurais volontiers prolongé mon séjour dans ce charmant lieu. Je souhaite que Votre Altesse y jouisse longtemps de tous les agréments qu'Elle mérite si bien de goûter, et que dans peu la maison soit si remplie par de petits citoyens qui vous devront le jour, qu'il faudra l'agrandir et l'étendre. C'est la seule chose qui vous manque; et comme je m'intéresse sincèrement à tout ce qui peut contribuer au bonheur de Votre Altesse, Elle ne trouvera pas étrange que mes vœux s'attachent à cet objet, étant avec la plus haute estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17313. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam,] 30 juin 1768.

Ma chère Nièce. J'aurais ressenti un chagrin bien plus vif à notre séparation, si je ne m'étais convaincu par mes yeux, ma chère enfant, que vous jouissez d'un sort heureux, et que je n'eusse conservé l'espérance de vous revoir peut-être encore une fois, avant de mourir. Je me suis acquitté de toutes vos commissions;[2] ma nièce de Prusse est toute rétablie de sa rougeole[3] et tout le monde se porte bien. Je crois que vous aurez actuellement là-bas le roi de Danemark,[4] qui ne vous amusera guère; j'aurai ici dans une huitaine de jours ma sœur Amélie, qui restera quelques jours chez moi, après que j'aurai fini les eaux; je lui donne des motets qui l'amusent davantage que tout autre divertissement. Conservez-moi votre amitié, ma chère enfant, et soyez sûre de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 17284. Schreiben des Prinzen, d. d. Loo 19. Juni. — [2] Die Aufträge waren wohl von der Prinzessin mündlich in Loo gegeben und für ihre Verwandten in Berlin und Braunschweig bestimmt. In ihrem Schreiben, Loo 19. Juni [Charlottenburg. Hausarchiv], finden sie keine Erwähnung. — [3] Vergl. S. 209. — [4] Vergl. Nr. 17311.

17314. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 2 juillet[1] 1768.

Votre dépêche du 22 de juin dernier m'a été fidèlement rendue, et vous avez parfaitement bien fait de détromper le comte de Dürkheim sur les idées qu'on lui a données de ma façon de penser relativement aux démêlés entre le duc et les états de Württemberg.[2] Comme je n'exige rien que ce que la justice et l'équité demande, je serai toujours très éloigné de soutenir ces derniers dans tout ce qui peut donner atteinte aux droits légitimes du Duc; mais, en revanche, je ne leur refuserai pas non plus ma protection en tout ce qu'ils sont en droit de demander, conformément à leurs privilèges, pour le véritable bien du pays.

Federic.

Nach dem Concept.

17315. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam,] 2 juillet 1768.

Ma chère Nièce. Comment voulez-vous, ma chère enfant, que je ne vous aime pas, quand je vous vois dans votre jeunesse sage, prudente, circonspecte, attentive envers tout le monde et vous attirante les suffrages de tous ceux qui vous approchent?[3] Vous êtes la fille d'un frère[4] que j'ai toujours aimé; j'ai été votre tuteur par les lois et votre père par la tendresse que j'ai pour vous, vous regardant comme ma propre fille. Quel plaisir pour moi de vous voir si supérieurement réussir et de trouver en vous:

> Que pour les âmes bien nées
> La sagesse n'entend pas le nombre des années.

Eh, ma chère enfant, vous sentirez un jour le même plaisir, quand vous verrez votre progéniture répondre aux soins de votre éducation, et vous direz: je compre[nd]s à présent à merveille pourquoi m'aimait tant mon vieux radoteur d'oncle.

[1] Vom 1. Juli ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 97. — [2] Schulenburg hatte dem auf der Durchreise in Stuttgart befindlichen Reichshofrath Grafen Dürkheim erklärt, dass der König keineswegs unberechtigte Ansprüche der Stände an den Herzog unterstützen werde. — [3] Die Prinzessin schrieb, Loo 28. Juni: „Je ne puis qu'attribuer à [vos] bontés pour moi les choses flatteuses que vous me dites, mon chérissime oncle (vergl. Nr. 17289); d'ailleurs je croirais que [c'est] pour se moquer de moi; je connais assez le peu que je vaux, et si Votre Majesté est satisfaite de moi, c'est uniquement en suivant les gracieux conseils qu'il daigna me donner à mon départ de Potsdam, et si je me fais des amis dans ce pays, ce n'est qu'à mon cher oncle que je le dois.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Des 1758 gestorbenen Prinzen August Wilhelm.

La description que vous me faites du roi de Danemark,[1] ressemble parfaitement au portrait qu'on m'en a fait en route; c'est un fruit qui n'est pas mûr, et qui peut-être ne le deviendra jamais; il est devenu son maître trop tôt, et je n'augure pas qu'il profitera beaucoup de ses voyages; mais que nous importe? ce sont les affaires du Danemark, dont je ne me mêle point.

Nous nous préparons à présent à célébrer les noces du pr[ince] Frédéric en Silésie,[2] d'où il ramènera sa chère épouse et, comme un autre Jacob, la présentera à père et mère. Voilà, ma chère nièce, la seule nouvelle que me fournisse la stérilité de ce canton. Quant à moi, vous savez comme je pense sur votre sujet, et que je ne finirai de vous aimer qu'en cessant[3] d'être, étant, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Embrassez mille fois notre cher prince d'Orange de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17316. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 juillet 1768.

Je vois par le contenu de votre rapport du 25 juin dernier que la confusion devient de jour en jour plus générale en Pologne, ce qui certainement ne peut qu'augmenter la misère et la ruine des habitants de ce royaume. Les différentes Confédérations qui s'y forment les unes après les autres,[4] ne serviront qu'à fournir prétexte aux Russes de grossir le nombre des troupes qu'ils ont déjà dans ce pays, et il est bien à présumer que les Polonais, malgré toutes leurs oppositions aux vues de la cour de Russie, auront néanmoins toujours le dessous, et que tôt ou tard il leur faudra infailliblement en passer par tout ce que cette cour exigera d'eux. Ces conjonctures font cependant que je me flatte que, plus la cour de Pétersbourg rencontrera de difficultés pour l'exécution de ses desseins en Pologne, plus elle sera pliable et favorable, d'un autre côté, à mon égard et pour mes intérêts.

Mais dans les circonstances où sont les affaires en Pologne, il me paraît que la cour de Russie ne saurait se dispenser de renforcer les corps de troupes qu'elle y a actuellement, puisqu'il est fort vraisemblable que la prochaine Diète y sera extrêmement orageuse, et qu'on n'y parlera que de fer et de flamme; d'ailleurs le grand nombre de troupes russes

[1] Die Prinzessin schrieb: „Il répond assez à l'idée que je m'en étais formée; sa figure est très petite, on le prendrait pour un enfant; il est fort timide et embarrassé dans le premier moment. Il ne parle pas beaucoup, mais il est très gai." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Prinz Friedrich August von Braunschweig vermählte sich am 6. September mit der Prinzessin Friederike von Württemberg-Oels in Breslau. — [3] Vorlage: „saissant". — [4] Vergl. Nr. 17317.

ne fera que ruiner le pays et n'effectuera cependant pas des choses de beaucoup d'importance. Étant donc curieux de savoir si les troupes russes ne se trouvent être ruinées par les fatigantes expéditions qu'elles ont été obligées de faire jusqu'à présent dans ce pays, et si leur cour ne renforcera pas les corps d'armée qu'elle y a déjà, vous aurez soin de me faire non seulement un rapport fidèle et détaillé sur ces articles, mais vous n'oublierez pas aussi de me dire également votre sentiment sur la prochaine Diète qui doit avoir lieu dans ce royaume, si on doit s'y attendre à voir naître de nouveaux démêlés ou de quelle manière vous croyez que tout s'y passera.

Nach dem Concept. Federic.

17317. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 juillet 1768.

De quelque nature que soit le traité que, selon votre dernière dépêche du 25 de juin dernier et d'autres nouvelles qui me sont entrées sur ce sujet, la France vient de conclure avec les Génois relativement à la Corse,[1] il est évident que l'entreprise de cette couronne sur cette île fera beaucoup de bruit en Europe. Cette prise de possession est non seulement contraire à la dernière paix, mais encore une nouvelle acquisition qui ne saurait manquer de lui attirer la jalousie de la Sardaigne, de la maison d'Autriche et de l'Angleterre; et quoique, vu la désunion qui règne actuellement dans le royaume britannique,[2] la France n'ait pas beaucoup à craindre de sa part, j'ai cependant lieu de présumer qu'il en résultera une grande froideur entre la maison d'Autriche et celle de Bourbon.

Quant aux affaires de Pologne, les troubles y continuent toujours, et comme il vient d'y éclater une nouvelle Confédération[3] dont jusques ici on n'a entendu rien du tout, je crois que les Russes, à moins d'y augmenter leurs troupes, ne parviendront jamais à les apaiser. Il est, d'ailleurs, difficile d'engager les Confédérés à une affaire générale et décisive, et toutes ces différentes Confédérations ressemblent assez à des incendies mal éteints qui, lorsqu'on y pense le moins, jettent de nouvelles étincelles et donnent lieu à de nouveaux embrasements.

Mais l'article qui m'a le plus surpris dans votre susdite dépêche, c'est celui de l'augmentation que la cour où vous êtes, va entreprendre

[1] Rohd übersandte eine Abschrift des Vertrages, mit dem Bemerken, dass es als Spiel mit Worten aufgefasst werde, „quand on y dit que la souveraineté restera à la République, et que la France jouira de la possession". Die „Convention entre la France et la république de Gênes touchant l'île de Corse" vom 15. Mai 1768 ist abgedruckt bei Wenck, Codex juris gentium, Bd. 3, S. 714—720 (Leipzig 1795). — [2] Vergl. S. 223. 224. — [3] In Krakau.



dans sa cavalerie légère.[1] Dans un temps de paix, elle est trop considérable, et, vu surtout l'esprit d'économie qui règne à présent dans le système autrichien,[2] on ne saurait s'empêcher d'y soupçonner quelque vaste dessein secret, de sorte que vous ferez bien de faire tous vos efforts pour pénétrer ce mystère et approfondir les vues de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

17318. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 3 juillet 1768.

Mon très cher Frère. Vous avez bien de la bonté de vous intéresser à ma santé, elle va encore cahin-caha. J'ai été aujourd'hui obligé de suspendre les eaux, pour une forte colique hémorroïdale qui m'a pris hier; je les recommencerai demain, voir si je pourrai les continuer.

Je vois, mon cher frère, que vous vous préparez méthodiquement pour votre petit voyage,[3] et c'est, sans contredit, l'unique moyen de profiter des lieux que l'on examine. Vous trouverez en Flandre des témoignages de ce que peut une connaissance exacte du terrain, partout les malheurs qu'a essuyés l'armée alliée l'avant-dernière guerre,[4] et si vous examinez les campagnes fameuses par la guerre de succession[5] et ces champs de bataille où combattit le roi Guillaume,[6] vous y trouverez les mêmes monuments de l'imprudence de ceux qui ont posté les armées de ces temps, et vous vous convaincrez que peu d'hommes ou — pour mieux dire — pas un n'a fait la guerre, sans se négliger quelquefois et sans s'attirer des malheurs par ses fautes. Cela est assez humiliant pour l'amour propre, cependant, on trouve encore une ressource pour ne point perdre courage, c'est que ceux qui commettent le moins de fautes, ont toujours un avantage et un degré de supériorité sur les autres.

Vous jugez très bien, mon cher frère, de la conduite de Choiseul,[7]

[1] Nach Rohds Bericht stand eine Vermehrung aller Dragoner- und Husarenregimenter um je eine Schwadron bevor, „ce qui doit aller à 4000 hommes en tout". — [2] Vergl. S. 187. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 1. Juli: „Je m'occupe à temps du voyage que vous m'avez permis de faire (nach Holland, vergl. Nr. 17251), et relis, pour fortifier la mémoire, toutes les batailles, sièges et actions des guerres passées qui se sont données autour des villes que vous me permettrez de passer." — [4] Der österreichische Erbfolgekrieg. — [5] Der spanische Erbfolgekrieg. — [6] Die Schlachten bei Steenkerken (1692) und Neerwinden (1693). — [7] Prinz Heinrich schrieb: „L'appréhension du duc de Choiseul au sujet d'une guerre où la Russie accéderait à l'alliance que vous avez eue la guerre passée (England), [ne] me surprend pas du tout; il me paraît que cette pensée est très éloignée de l'esprit de légèreté qui règle sa conduite (vergl. Nr. 17306). Si une guerre se faisait, je souhaiterais toujours que ce fût sous ces mêmes conditions que M. de Choiseul appréhende; car, suivant toutes les conjectures raisonnables, il faudrait que le résultat des opérations fût d'un avantage considérable pour vous."

mais, premièrement, quant à moi, je dois vous dire qu'un traité de commerce ne me lie que pour le commerce et point pour la politique ni les autres liaisons contractées ci-devant; qu'en second lieu la cour de Londres est bien éloignée de vouloir entamer une guerre nouvelle; en troisième lieu, que, si même l'Angleterre voudrait faire la guerre à la France, elle ne pourrait l'entamer que préalablement elle n'eût fait la conquête du Brabant sur les Autrichiens, et que ce sont des projets si vastes et qui demandent tant d'alliés pour l'exécuter, qu'on doit, en les formant, désespérer de leur réussite. Tout cela, joint au caractère faible du roi d'Angleterre, aux changements qui pourront arriver en Russie à la majorité du Grand-Duc, m'ont déterminé à préférer le certain à l'incertain. Je dois au moment des circonstances l'offre avantageuse que me fait la France; si je laisse échapper le moment, jamais pareille occasion ne se retrouvera, et, de plus, cela ne m'engage qu'à protéger un commerce clandestin de cette puissance pendant les troubles d'une guerre [1] à laquelle il n'y a aucune apparence prochaine, et tout l'avantage qu'en retire la France, c'est l'envoi mutuel des ministres aux deux cours que j'ai stipulé avec une égalité parfaite. [2]

Vous me demandez des nouvelles de la Pologne; je vous dirai non seulement ce que j'en ai appris, mais encore ce que je juge, par rapport à nous, de ce qui pourra en résulter. Vous savez, mon cher frère, qu'une des Confédérations de la Podolie a été dispersée, [3] qu'une autre Confédération de la Posnanie a essuyé un même sort, [4] qu'il y en a une nouvelle [5] qui vient de chasser un corps des Russes vers Lublin. Cela continue toujours, parceque l'esprit de mécontentement est général en Pologne contre les Russes; ils n'y ont pas assez de troupes pour y contenir les mutins, de sorte que, lorsqu'ils vont d'un côté, pour y éteindre le feu, un nouvel embrasement reparaît de l'autre. Ils courent tout le pays, leurs troupes sont ruinées, en partie par les marches continuelles qu'on leur fait faire, tant que parcequ'elles sont harcelées sans cesse par les Confédérés qui, trop faibles pour les combattre dans les formes, tâchent de les surprendre, de les inquiéter sans cesse et de leur enlever les vivres. Je conjecture de là que les Russes y renforceront leurs troupes par un envoi de 14 à 15000 hommes; mais tant que cette armée contiendra les mécontents, ils seront tranquilles, et sitôt qu'elle tournera le dos, la nation reviendra contre tout ce qui a été stipulé par une Diète qu'elle regarde comme illégitime et violentée.

Quant aux Autrichiens, ils ne remueront pas, par les raisons que vous comprenez très bien; pour les Turcs, on a répandu tant d'argent à Constantinople que le Divan approuve en tout la conduite des Russes, [6] et qu'il a révoqué le bacha de Bender, parcequ'il avait témoigné du

[1] Vergl. Nr. 17279. — [2] Vergl. S. 203. Anm. 1. — [3] Vergl. S. 204. 205. — [4] Vergl. Nr. 17298. — [5] In Krakau, vergl. Nr. 17316 und 17317. — [6] Vergl. Nr. 17300.

mécontentement sur la violence des procédés dont usent les Russes en Pologne.

Pour ce qui nous regarde, le point le plus intéressant est que cette équipée ne nous commettra avec personne, et que quelques humiliations que les Russes reçoivent en Pologne, loin de nous porter préjudice, nous sont avantageuses, parcequ'elles rendent les Russes plus souples à notre égard.[1] Ainsi, mon cher frère, à tout prendre, nous devons être bien aises des petites humiliations qui arrivent à une nation qui connaît ses forces, qui sent toute l'étendue de ce qu'elle peut, et qui ne serait pas fâchée de prendre ce ton dictatique qui fit abhorrer Louis XIV, et auquel il me serait difficile de m'accoutumer. Autant donc que je peux juger jusqu'ici des affaires de Pologne et de Corse, elles ne donneront point lieu à quelque guerre prochaine, mais, par la suite des temps, elles pourront servir de prétexte à de nouveaux troubles. Il faut que, de période en période, il y ait des guerres, cela s'est vu de tout temps; mais nous n'en serons pas l'objet principal, de sorte que, quoi qu'il arrive, il n'y a pas apparence que cette maison se retrouve jamais dans une conjoncture aussi cruelle qu'elle le fut pendant la dernière guerre. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

17 319. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. Juli 1768.

Mir haben die Nachrichten von den Gesinnungen der Pforte in Ansehung der polnischen Sachen, welche Ihr Mir in Eurem allergehorsamsten Bericht vom 1. Junii jüngsthin meldet,[2] sehr viel Vergnügen verursacht. Man muss sich in der That über die grosse Contenance wundern, welche die Türken bei diesen Vorfällen bezeigen, und man hätte es nicht vermuthet, dass sie dabei so ruhig bleiben würden. Inzwischen haben die Russen noch keine rechte Superiorität über die Conföderirten, und es ist dahero schwer vorauszusagen, wie endlich alles ablaufen wird. Ich glaube noch immer, welches Ich Euch jedoch nur allein zu Eurer Direction melde, dass sie, um nur einigermaassen die Conföderirten zu assujettiren, sich werden genöthiget sehen, noch mehrere Truppen an sich zu ziehen und nach Polen kommen zu lassen, und man dessen ohnerachtet doch noch gewärtigen muss, dass, sobald die Russen dereinst Polen verlassen haben werden, die Unruhen von neuem angehen und die Polen, welchen die Sachen der Dissidenten

[1] Vergl. Nr. 17316. — [2] Zegelin berichtete, „dass die Pforte fortfähret, in ihrer Freundschaft und guten Gesinnung gegen Russland zu beharren".

ganz unerträglich zu sein scheinen, mit ihnen von neuem anbinden werden.

Uebrigens habt Ihr ganz wohl gethan, von dem Aufsehen, welches des Kaisers Reise nach Ungarn daselbst verursacht hat, Gelegenheit zu nehmen, den türkschen Ministern einige Ombrage einzuflössen.[1] Ihr könnet auch bei dem erstem gutem Anlass noch hinzufügen, dass gedachter Monarch Belgrad mit sehr neidischen Augen in der Türken Händen sehe, und dass nach seiner Zurückkunft nach Wien sogleich die Ordre zu einer Augmentation von 4000 Pferden bei der Kavallerie gegeben worden sei.[2] Ueberdem sollen auch noch mehr Kasernen gebauet werden, um noch eine grössere Anzahl Gränitzer auf der türkschen Grenze unterzubringen. . .

Nach dem Concept. Friderich.

17320. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 juillet 1768.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 21 et du 24 de juin dernier. La manière dont le sieur Wilkes s'est tiré de son procès,[3] me paraît assez favorable, et je ne doute pas que, dès que celui-ci sera entièrement décidé et fini, il ne recommence à donner bien de la besogne au gouvernement.

D'ailleurs, je ne suis nullement surpris que le lord Bute paraît inquiet, et qu'il commence à sentir que ses affaires n'iront jamais bien. La retraite à laquelle il pense sérieusement, l'indique assez, et il serait seulement à souhaiter qu'il fût entièrement expulsé de la Grande-Bretagne.

La résolution du ministère britannique relativement aux affaires de Corse[4] est digne de sa faiblesse. Il faudra voir à présent l'effet des représentations que les marchands feront contre l'entreprise des Français. En attendant, l'indifférence avec laquelle le ministère britannique l'envisage, pourra bien éloigner la guerre d'une couple d'années; mais on peut, je crois, mettre en fait qu'elle rendra les Français et les Espagnols plus hardis, et que, dès qu'ils se seront mis parfaitement en posture, la rupture avec l'Angleterre en sera la première suite.

[1] Zegelin hatte der Pforte auf ihre Anfrage nach den etwaigen Absichten des Kaisers mittheilen lassen, er schliesse aus der militärischen Begleitung desselben, dass man „auf die Ausbesserung derer Grenzfestungen in Ungarn ein Augenmerk" habe. Darauf war „an den Bacha zu Belgrad Ordre ergangen, auf alles, so in dortiger Gegend vorgehet, ein wachsames Auge zu haben". — [2] Vergl. Nr. 17317. — [3] Maltzan berichtete am 21. Juni, dass Wilkes (vergl. S. 211) zu Geld- und Gefängnissstrafe verurtheilt sei, aber die Verwerfung dieses Urtheils beantragen wolle, „en considération des changements faits dans les registres de son procès". — [4] Maltzan berichtete am 24. Juni, dass das englische Ministerium sein gleichgültiges Verhalten in den öffentlichen Blättern damit zu rechtfertigen suche, dass es die Erwerbung Corsicas durch Frankreich als bedeutungslos für den englischen Handel darstelle.

Quant aux affaires de Pologne, quoique les Confédérés soient souvent battus en détail, ils ne laissent cependant pas de se soutenir encore, et le meilleur est que, jusqu'ici, il n'y a encore point d'apparence que ces troubles occasionneront une guerre.

Au reste, comme le roi de Danemark ne tardera pas d'arriver à Londres, vous ne manquerez pas d'observer l'accueil qu'on lui fera, et de me mander tout ce qui pourrait vous revenir à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 juillet 1768.

Votre dépêche du 28 de juin dernier m'a été rendue; en réponse à laquelle je vous réitère mes ordres précédents relativement aux particularités du voyage du roi de Danemark,[1] qui parviendront à votre connaissance, desquelles vous aurez soin de m'informer exactement pour contenter ma curiosité à cet égard.

Quant à ce qui concerne, au reste, les affaires de Corse, il me paraît, par tout ce qui me revient à ce sujet, qu'elles ne feront ni l'éclat ni le bruit qu'on leur supposait d'abord au commencement, et que les Français se mettront tranquillement en possession de cette île, sans avoir à appréhender de rencontrer de l'opposition de la part de quelque puissance à cette démarche.

Nach dem Concept. Federic.

17322. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 juillet 1768.

J'ai reçu votre rapport du 29 de juin dernier. On peut regarder comme un bonheur pour le maintien de la tranquillité publique que les Anglais n'envisagent pas les affaires de Corse aussi préjudiciables à leurs intérêts qu'il semble que la cour de Vienne se l'imagine,[2] en sorte que je crois qu'on peut présumer que la prise de possession de cette île par les Français se passera tranquillement, et qu'elle n'altérera en rien le repos de l'Europe.

Ce que vous me mandez au sujet d'une disgrâce prochaine que le maréchal Lacy, selon le bruit public, aurait à redouter, m'a surpris. J'en suis d'autant plus étonné, parceque je ne conçois pas la raison qui

[1] Vergl. S. 227. — [2] Rohd berichtete, dass Kaunitz Durfort gegenüber angedeutet habe, er würde nicht zum Vertrage mit Genua (vergl. S. 231) gerathen haben, wenn er gefragt worden sei.

a pu le mettre mal dans l'esprit de l'Impératrice-Reine.[1] On ne saurait lui refuser la justice que c'est par l'économie qu'il a introduite dans le militaire autrichien, qu'il a mis la cour de Vienne en état d'augmenter présentement son armée de 4000 chevaux,[2] et, quant à la haine que les officiers lui portent à cause de cela, je dois croire qu'elle ne saurait nullement entrer ici en ligne de compte, puisqu'il est d'usage partout qu'on demande constamment au chef s'il est content de ses subalternes, mais jamais à ceux-ci s'ils sont satisfaits du premier.

Si, d'ailleurs, l'Empereur cherche à substituer un autre à la place du prince Colloredo pour vice-chancelier de l'Empire, je suis bien persuadé que c'est, parcequ'il aura appris que les corruptions ont trouvé accès dans bien des occasions auprès de ce ministre, et que c'est pour cette raison qu'il veut l'éloigner d'un poste où celui qui l'occupe, doit être incorruptible.

Pour ce qui regarde le comte de Sinzendorf, il faudra voir comment il se conduira, et ce qu'il fera, quand il sera de retour en Silésie. La vie errante qu'il prétend mener,[3] ne pourra guère avoir lieu, ou bien il faudra qu'il renonce à être accrédité; car s'il fait tant que d'accepter les lettres de créance qu'on lui destine, il faudra qu'il fixe nécessairement sa demeure à l'endroit où il aura été envoyé. Peut-être qu'il me fera faire par main tierce des insinuations, lorsque je me trouverai en Silésie; mais vous pouvez bien vous imaginer que, dans ce cas, elles n'effectueront pas grand'chose, et que je n'entrerai jamais dans aucunes de ses propositions, puisqu'il ne sera pas accrédité auprès de moi.

Nach dem Concept. Federic.

17323. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 juillet 1768.

A en juger par tout ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 29 de juin dernier,[4] je ne saurais vous cacher mes craintes et mes appréhensions sur les suites des troubles de Pologne. En effet, si je dois vous dire naturellement ma pensée, j'appréhende fort que

[1] Rohd berichtete: „Ce qui l'a desservi beaucoup chez l'Impératrice-Reine, c'est le mauvais effet que son nouveau système d'économie a causé dans toute l'armée par la désertion du soldat et par la haïne de l'officier qui s'est accrue contre lui (vergl. S. 46 und 51), et qui a bien augmenté le nombre de ses envieux et de ses ennemis." — [2] Vergl. S. 231. 232. 235. — [3] Rohd berichtete: „Il a dit à quelqu'un qu'il ne s'est pas plu à Berlin, et qu'ainsi il l'avait quitté assez vite, et à moi qu'il ne comptait pas de s'y établir pour y demeurer tout-à-fait, quand il serait ministre de l'ordre (vergl. Nr. 17093), mais qu'il ferait des voyages en Silésie et comme bon lui semblerait, ce qui me fait conjecturer qu'il se propose d'être alors entre Berlin, la Silésie et Vienne." — [4] Benoît berichtete, dass die Conföderation von Bar von den Russen geschlagen sei, die von Krakau (vergl. S. 231) aber sich immer weiter ausbreite und dauernd Nachrichten von der Bildung neuer Conföderationen einliefen.

l'entreprise de la Russie en faveur des Dissidents, par la tournure que les affaires prennent, ne donne lieu à des éternelles dissensions, et qu'elle ne devienne une épine dans les pieds des Russes dont ils ne se débarrasseront pas de sitôt. Toute la nation étant animée contre cette puissance, elle sera sûrement forcée de faire venir de nouveaux renforts, pour faire tête aux Confédérés, et supposé même qu'elle parvienne enfin à disperser toutes les Confédérations, je ne regarderai pas pour cela le feu de dissension comme entièrement éteint. Je crains plutôt que, dès le moment que la Russie sera obligée de retirer ses troupes de la Pologne, il ne reprenne de nouvelles forces et ne se rallume avec plus d'éclat que jamais. D'un autre côté, le prince Repnin ne me paraît pas user d'assez de ménagement vis-à-vis de la Porte, et ses officiers agissent trop cavalièrement sur les frontières,[1] ce qui pourrait bien, à la fin, impatienter les Turcs et les rendre dociles aux impulsions de la France.

D'ailleurs, il pourrait bien arriver que la Russie, malgré toutes ses peines, ne parvienne pas à son but, et qu'elle n'ait, à la fin, encore le chagrin de ruiner ses troupes, sans avoir pu donner assez de consistance aux nouvelles constitutions en faveur des Dissidents. J'ignore, à la vérité, si le roi de Pologne pense comme la nation à ce sujet, mais il paraît que sa famille n'est pas portée pour la Russie, et je crois, par toutes ces considérations, que la dernière, supposé même qu'elle parvienne dans cet intervalle de dissiper entièrement les Confédérés, fera cependant très sagement de montrer à la prochaine diète de Pologne moins de fierté et plus de modération, afin de calmer d'autant plus tôt les esprits et prévenir que le feu de la discorde qui ne fait que couver sous la cendre, n'éclate de nouveau et n'occasionne un incendie que vingt ans suffiraient à peine d'éteindre.[2]

Telles sont mes idées sur la situation des troubles dont le royaume de Pologne est agité. Comme cependant vous êtes sur les lieux, vous saurez les apprécier à leur juste valeur, et vous n'oublierez pas de me dire naturellement ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 324. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 juillet 1768.

Les nouvelles que, selon votre dernière dépêche du 21 de juin dernier, les ministres étrangers à la cour où vous êtes, reçoivent de leurs collègues en Pologne, pourraient bien, du moins en partie, être

[1] Benoît berichtete, dass die Pforte nach Meldungen Obreskows wegen des Vorfalles an der Grenze (vergl. Nr. 17287) gegen Repnin sehr aufgebracht sei. — [2] Vergl. Nr. 17324.

plus fondées que le comte Panin ne se l'imagine peut-être;[1] et si je dois vous dire naturellement ma pensée sur la situation actuelle des affaires en Pologne, je ne saurais vous cacher que l'entreprise de la Russie en faveur des Dissidents pourrait bien donner lieu à des éternelles dissensions et devenir une épine dans les pieds des Russes dont ils ne se débarrasseront pas de sitôt. Toute la nation paraît animée contre la Russie et ses démarches, et, pour faire tête aux Confédérés, elle sera obligée de renforcer de nouvelles troupes son armée en Pologne. Le prince Repnin n'a pas assez de ménagement pour les Turcs, et comme ses officiers agissent trop cavalièrement sur les frontières de la Turquie,[2] il n'y aura point d'autre moyen que de prévenir par des largesses à Constantinople les mauvaises suites qui en pourraient résulter.

J'ignore d'ailleurs si le roi de Pologne est à cet égard dans les mêmes sentiments que la nation; mais ce qu'il y a de certain, c'est que sa famille n'est point portée pour la Russie, et, quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'au moyen d'un renfort de 15 000 hommes celle-ci ne parvienne à dissiper radicalement toutes les Confédérations, il n'est cependant pas moins à présumer que, dès le moment que la Russie sera obligée de céder aux instances de la Porte et de retirer ses troupes de la Pologne, cet incendie, qui ne fait que couver sous la cendre, reprendra de nouvelles forces et se rallumera de plus belle. C'est ce qui me fait penser aussi que la Russie, supposé même qu'elle parvienne à dissiper toutes les Confédérations, fera cependant très sagement à la prochaine diète de Pologne de se modérer et de renoncer à sa fierté en faveur des Dissidents, afin de calmer d'autant plus tôt les esprits et de prévenir par là les nouveaux éclats de cet incendie, qui, sans cela, pourrait prendre tant de forces que vingt ans ne seraient pas suffisants pour l'éteindre.[2]

Par toutes ces considérations j'aurais souhaité que le comte Panin n'eût jamais formé cette entreprise, et ce n'est qu'avec peine que j'ai vu qu'il l'a poursuivie avec tant de chaleur. Outre les frais immenses qu'elle a occasionnés et occasionnera encore à sa souveraine, celle-ci aura peut-être à la fin le chagrin de retirer les troupes qu'elle y a employées, ruinées, sans avoir, dans le fond, obtenu son but. Tout ce que je souhaite, c'est que le mauvais succès de cette entreprise ne porte pas atteinte au crédit du comte de Panin, et j'ose même m'en flatter, pourvu qu'on mette l'adoucissement nécessaire dans les rapports qui pourraient en revenir à sa souveraine. Mais, en attendant, vous pouvez être persuadé que je n'ai rien outré dans tout ce que je viens de vous

[1] Solms berichtete, dass in jenen Schreiben die Lage in Polen als sehr kritisch bezeichnet und die Zuverlässigkeit der angeblichen Russenfreunde, mit Einschluss von König Stanislaus und seiner Familie, stark verdächtigt werde, während aus Panins Aeusserungen zu schliessen sei, „qu'il est sûr de son fait et très convaincu que les choses réussiront entièrement selon le plan qu'il s'en est fait". — [2] Vergl. Nr. 17323.

marquer, et que le tableau que je viens de vous tracer des affaires, est exactement conforme à leur situation actuelle.

Au reste, je ne saurais vous laisser ignorer que, sur l'avis qui m'est entré, que la cour de Vienne fait une augmentation de 4000 chevaux dans son armée,[1] je n'ai pas différé non plus de suivre son exemple et d'augmenter mon infanterie et cavalerie, afin qu'au cas que l'augmentation autrichienne cache quelque dessein, je sois d'autant mieux en état de remplir mes engagements vis-à-vis de la Russie. Il est vrai qu'il sera difficile de pénétrer le véritable objet de cette augmentation, mais il me semble toujours que la maison d'Autriche se flatte d'entraîner encore la Porte dans les troubles de Pologne, et qu'elle fait tous ces préparatifs pour être prête à tout évènement.

Vous ne ferez pas mal de glisser ces dernières réflexions dans vos entretiens avec le comte Panin.

Federic.

Nach dem Concept.

17325. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 juillet 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 28 de juin dernier que les Anglais continuent d'être assez tranquilles relativement à l'entreprise de la France sur la Corse, et qu'ils poussent leur modestie si loin que de leur laisser faire tout ce qui bon leur semblera.[2] De cette façon, la tranquillité générale se soutiendra en Europe, et si l'Angleterre croit pouvoir regarder la possession de cette île par la France avec indifférence, nous pouvons le faire également, sans nous embarrasser si c'est la France ou une autre puissance qui en soit la maîtresse. Mais il y a apparence que c'est plutôt à la faiblesse du ministère d'à présent qu'aux dispositions de la nation qu'il faut attribuer le peu d'attention qu'on porte à cet objet; et, comme j'ai lieu de présumer que le ministère d'à présent ne se soutiendra pas longtemps, il se pourrait bien qu'il fût regardé d'un tout autre œil par celui qui le remplacera, et qu'alors les affaires changeassent entièrement de face. Le temps nous éclaircira sur tout cela, et, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que, quoique les troubles de Pologne continuent toujours, la tranquillité que la Porte fait paraître à leur égard,[3] me fait cependant espérer qu'[ils] n'auront point de suites, et que tôt ou tard on parviendra à les apaiser.

Au reste, je serais bien aise d'être informé du cérémonial qu'on a observé vis-à-vis du roi de Danemark,[4] et vous n'oublierez pas de m'en faire un détail exact et fidèle.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 231. 232 und 237. — [2] Vergl. Nr. 17320. — [3] Vergl. Nr. 17319. — [4] Vergl. S. 236.

17326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 7 juillet 1768.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été rendu, et, quant à ce qui regarde la situation présente des affaires en Pologne, vous pourrez dire de ma part au prince Louis de Brunswick que le mécontentement qui régnait dans ce royaume, était extrême et presque général; qu'il y occasionnait une Confédération après l'autre. Qu'à la vérité les troupes russes avaient eu le bonheur d'en disperser déjà quelques-unes, mais que jusqu'ici tous leurs avantages n'avaient pas effectué grand'chose.[1] Que, nonobstant cela, il se formait journellement de nouvelles Confédérations encore; que, malgré ceci, il n'y avait cependant pas à appréhender que ces troubles donneraient lieu à une guerre ou troubleraient la tranquillité de l'Europe, parceque la Porte Ottomane regardait toutes ces affaires avec beaucoup d'indifférence et un grand flegme,[2] et que, tant que celle-ci ne prendrait pas part à ces affaires, il n'y avait pas à craindre non plus que d'autres puissances voudraient s'en mêler.

Au reste, je suis bien aise d'avoir vu les particularités contenues dans votre susdit rapport relativement au voyage et à la réception du roi de Danemark[3] en Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

17327. A L'AGENT MENY A PARIS.

Meny berichtet, Paris 25. Juni: „L'agent Mettra[4] qui part à l'instant pour Berlin, s'est chargé de remettre à Votre Majesté cette lettre, à laquelle je joins copie 1° de celle que j'avais écrite à M. le duc de Choiseul,[5] en lui envoyant, ainsi qu'Elle me l'avait ordonné, les propositions tendantes au renouvellement de l'ancien traité de commerce,[6] 2° la réponse de ce ministre à ce sujet.

J'ose espérer que Votre Majesté trouvera cette réponse telle qu'Elle m'a témoigné la désirer; c'est de votre volonté, Sire, que dépend actuellement le succès de cette négociation.

Les moyens que M. le duc de Choiseul propose de la part du Roi son maître pour la nomination de ministres plénipotentiaires respectifs, me paraissent également conformes aux intentions de Votre Majesté. Elle daignera reconnaître dans les démarches que j'ai faites en cette occasion, qu'elles ne m'ont été inspirées en même temps que par un vrai zèle pour le service de Votre Majesté et par mon fidèle attachement à celui de mon souverain.“

[1] Vergl. Nr. 17316. 17317. — [2] Vergl. Nr. 17319. — [3] Vergl. S. 236. — [4] Vergl. Bd. IX, 36; XXV, 282. Mettra berichtet, Potsdam 7. Juli: „Je suis parti pour me rendre ici, conformément aux ordres de Votre Majesté, sitôt que le ministère français m'a eu fait connaître ses dispositions sur l'objet de la négociation de M. l'agent Meny. J'en rendrai compte à Votre Majesté, quand Elle me l'ordonnera, et mettrai à Ses pieds une lettre de Son agent Meny, avec celle qu'il a reçue de M. le duc de Choiseul sur la même affaire.“ — [5] Vergl. S. 203. Anm. 1. — [6] Nr. 17279.

Meny berichtet, Paris 26. Juni: „L'agent Mettra, qui est parti d'hier, aura l'honneur de remettre à Votre Majesté la réponse originale de M. le duc de Choiseul aux articles que je lui ai envoyés. Cette lettre, Sire, sera, je crois, conforme à vos intentions; c'est une démarche très authentique. J'ose espérer que Votre Majesté sera contente du zèle que j'ai mis à traiter cette affaire où je n'ai eu en vue que le bien du service de Votre Majesté.

On paraît de très bonne foi en France sur l'envie que l'on a de renouer avec Votre Majesté et de favoriser le commerce des États prussiens. Tous les articles proposés seront accordés par la France à Votre Majesté. Je peux même vous assurer, Sire, que, lorsqu'il a été question pour la première fois au Conseil d'État d'une alliance avec Votre Majesté et d'un renouvellement de traité de commerce, la proposition a été des mieux accueillies et a passé d'une voix unanime, sans qu'il y ait eu la moindre petite difficulté. Cela prouve bien, Sire, combien l'on désire cette réunion.

L'agent Mettra est chargé de prendre tous les renseignements possibles sur toutes les marchandises d'exportation de la Prusse, pour que la France puisse, d'après le compte qui lui en sera rendu, faire les arrangements préliminaires d'un traité de commerce qui soit stable et durable, et dont les deux nations contractantes puissent retirer des avantages réciproques.

J'ose espérer que, lorsque Votre Majesté aura pris lecture de la lettre de M. le duc de Choiseul, Elle voudra bien m'adresser des ordres pour ce que je dois répondre, ainsi que de ce que je dois faire."

* * *

Choiseul an Meny, Versailles 24. Juni: „J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en qualité d'agent accrédité du roi de Prusse,[1] ainsi que le projet de traité de commerce[2] que ce Prince vous a autorisé à me communiquer.

J'ai rendu compte au Roi du contenu de l'un et de l'autre. Sa Majesté m'a chargé de vous répondre qu'elle est très disposée à donner les mains au renouvellement de l'ancien traité de commerce qui subsistait entre les deux cours, et même à y ajouter les stipulations que les intérêts des sujets respectifs pourront exiger; mais quoique la plupart des articles du projet aient paru propres à servir de base à un arrangement solide et mutuellement utile, il y en a quelques-uns qui exigent des discussions et des éclaircissements qui feront nécessairement l'objet d'une négociation.

Le Roi, Monsieur, est très disposé, de son côté, ainsi que vous annoncez que le roi de Prusse l'est du sien, de charger de leurs instructions à ce sujet des ministres plénipotentiaires que Leurs Majestés enverront respectivement à Paris et à Berlin. Il paraît, au surplus, que les deux cours ne pourront mieux faire que de confier à leurs ministres en Hollande le soin d'arranger l'exécution de cet envoi réciproque, soit relativement au temps de la nomination des ministres, soit quant à celui de leur départ définitif. Si cet expédient convient à Sa Majesté Prussienne, le Roi munira M. le baron de Breteuil des pouvoirs nécessaires, et le roi de Prusse pourra donner les siens au sieur de Thulemeier.

Je vous prie, Monsieur, de faire part à Sa Majesté Prussienne des dispositions du Roi que je viens de vous faire connaître, et de m'instruire de la détermination de ce Prince."

Potsdam, 8 juillet 1768.

La lettre que vous recevez ci-jointe,[3] est ostensible. Vous pouvez la montrer au duc de Choiseul de bonne foi et tout simplement comme si vous le faisiez par inadvertance; mais vous devez appuyer fortement

[1] Vergl. S. 203. Anm. 1. — [2] Nr. 17279. — [3] Nr. 17328.

sur cette relation que j'attends du sieur de Thulemeier[1] dont j'ai un besoin essentiel, et dont mes affaires ne veulent pas que je me passe.

Venons à présent à ce qui regarde nos autres affaires.

Das folgende betrifft das Goldlieferungsgeschäft für die Berliner Münzstätte und die Ersetzung Clements (vergl. S. 227).

Pour ce qui est des autres propositions que vous m'avez faites au nom de la France, vous savez que j'ai accepté la proposition qu'ils m'ont faite, de leur prêter mon pavillon.[2] J'ai accepté de même la somme qu'on m'en offre, et que la France m'en garantisse le payement qui doit être stipulé en ducats par des lettres de change sur la Hollande.

Quant à la Compagnie d'Emden,[3] il s'agira de même de savoir comment cela se pourra arranger, dès que l'affaire du pavillon sera terminée. Je crois que cette Compagnie sera également nécessaire et utile tant pour la France que pour moi. Comme toute la flotte ne pourra être arrangée ni chargée si vite, [je voudrais] qu'on fasse en attendant naviger quelque vaisseau français sous pavillon prussien, pour que les Anglais s'aperçoivent de notre commerce, et qu'ils ne soient pas étonnés que, si la guerre se fait, nous ayons souvent occasion de réclamer notre pavillon.

Je ne vous dis rien du traité de commerce à entamer avec l'Espagne et le Portugal, parceque je m'en fie à la bonne foi du ministère français, qui, m'ayant promis de faciliter cette affaire, ne manquera pas de m'assister dans cette négociation, dès que la nôtre sera terminée.[4]

Nach dem Concept. Federic.

17328. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 8 juillet 1768.

Pour vous répondre avec ordre aux différentes choses dont vous m'avez fait des relations,[5] je commencerai par cette lettre-ci pour ce qui regarde l'envoi réciproque des ministres. Mettra,[6] qui vient d'arriver, m'a expliqué quelle était à ce sujet l'intention de la cour de France. Selon ce qu'il m'a dit, je crois qu'il sera facile de s'arranger, et voici ce qui sera le plus simple et le plus acceptable de part et d'autre. Dès que l'ambassadeur de France sera arrivé à La Haye, il pourrait se trouver en tiers avec le sieur de Thulemeier chez l'ambassadeur d'Espagne, et là, sans que cela soit des déclarations ministérielles, par manière de propos celui d'Espagne, qui se trouve autant intéressé à cette affaire que celui de France, pourrait dire qu'il était singulier que ces deux cours n'entretenaient point de ministres les uns chez les autres; le ministre de France pourrait appuyer fortement là-dessus, le

[1] Vergl. dafür Nr. 17328. — [2] Vergl. S. 202. 203. 226. — [3] Vergl. S. 202. 226. — [4] Vergl. S. 202. — [5] Vergl. Nr. 17327. — [6] Vergl. S. 241.



tout pour donner à Thulemeier l'occasion de dresser une dépêche dont j'ai un besoin indispensable dans la situation où je me trouve, par l'usage qu'il me convient d'en faire, qui n'est pas fort difficile à deviner, si vous y faites attention. Cette relation arrivée, on pourrait d'abord échanger les noms de ministres, régler leur départ etc., sans que l'affaire pût rencontrer de plus grandes difficultés.

Pour ce qui regarde le traité de commerce, vous comprenez que, Mettra n'étant arrivé qu'hier, il m'est impossible de vous envoyer aujourd'hui tout le projet, mais comme je ne suis pas chicaneur de mon métier, et que mes demandes ne sont pas outrées ni injustes, je ne crois pas que l'exécution pourra rencontrer de grandes difficultés. En gros, cela roulera, de notre part, sur l'échange du bois, des toiles et certaines étoffes de laine contre des vins de France, et de l'eau de vie, en quoi je crois que la maison Clement de Pétersbourg pourrait devenir fort utile à la France, comme je l'ai fait concevoir à Mettra.

La lettre de M. de Choiseul[1] est telle que je la pouvais prétendre pour autoriser la commission dont il vous avait chargé, et pour me persuader que ces gens m'ont parlé par votre organe; la bonne volonté qu'il témoigne dans cette affaire-ci, me fait plaisir.

Je fais ce que je peux, pour me persuader que le ministère de France n'a eu point de part aux tracasseries de Neuchâtel,[2] mais comme ma foi n'est pas des plus robustes, je ne peux point parvenir à m'en convaincre; le plus court est de passer l'éponge sur le passé et ne penser qu'à l'avenir, et puisque les Français veulent vivre en bonne intelligence avec moi, je ne m'y refuserai pas.

Les pleins pouvoirs seront envoyés de notre part immédiatement après l'arrivée de la relation, pour que cela n'ait pas un air précipité, rien ne convenant moins en politique que de se jeter en hâte à la tête de ceux dont on veut se rapprocher. La France ne doit pas s'étonner que j'aie cette délicatesse; les évènements m'ont mis dans une situation qui m'empêche d'en faire davantage.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17329. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.[3]

Potsdam, 9 juillet 1768.

J'ai déjà eu occasion de vous entretenir pendant mon séjour de Loo[4] des propositions qui m'ont été faites de la part de la cour de

[1] Vergl. S. 242. — [2] Vergl. dafür Nr. 17217. 17221. 17296. — [3] Obiges von Finckenstein aufgesetzte Schreiben ist in Form eines Cabinetserlasses an Thulemeier ergangen. — [4] Vergl. S. 191. 200.

Versailles pour rétablir la correspondance entre les deux cours et pour renouveler l'ancien traité de commerce de la manière la plus avantageuse à mes intérêts.

Je suis bien aise de vous avertir aujourd'hui que[1] le baron de Breteuil, qui va arriver à La Haye en qualité d'ambassadeur de France, aura ordre de vous parler. Vous choisirez pour cette entrevue la maison du ministre d'Espagne, qui, intéressé, comme il doit l'être, à faciliter la réunion entre les deux cours, sera charmé d'y contribuer par tous les moyens qui dépendront de lui. Il ne s'agira dans cet entretien que de l'envoi réciproque des ministres, et comme ceux de France et d'Espagne insisteront sur une parfaite réciprocité, à l'occasion de cet envoi de ministres, afin que tout aille d'un pas égal, tant pour le jour qui devra être fixé pour leur nomination, que pour celui de leur départ aux cours respectives, selon le cérémonial usité entre puissances égales, vous ne manquerez pas de leur dire que vous étiez persuadé que cet arrangement, qui était dans l'ordre, aurait mon entière approbation, et que vous m'en feriez incessamment votre rapport pour demander mes ordres ultérieurs. C'est aussi ce que vous ferez par une dépêche où vous m'exposerez fidèlement tout le résultat de la conversation que vous aurez eue avec le baron de Breteuil, sans y omettre aucune des réflexions qui pourront échapper à cet ambassadeur.

Mais comme vous sentirez vous-même combien il m'importe de ménager l'amitié et l'alliance de la cour de Russie et d'écarter tout ce qui pourrait lui donner de l'ombrage, vous aurez soin en même temps de m'adresser un second rapport ostensible et tel que je puisse le communiquer à cette cour, où, sans faire la moindre mention d'aucun ordre de ma part, vous vous bornerez simplement à me marquer que la cour de Versailles, qui avait déjà fait à différentes reprises des insinuations relatives au rétablissement de la correspondance entre les deux cours, venait de les renouveler par le ministère du baron de Breteuil d'une manière si pressante que vous n'aviez pu vous dispenser de m'en rendre compte et de demander mes instructions sur la réponse que vous deviez lui faire. Il faudra que vous dressiez ce second rapport avec tout le soin possible, que vous en pesiez toutes les expressions, pour qu'il n'y en ait aucune qui puisse donner lieu à des soupçons; que vous y passiez sous silence toutes les ouvertures que le baron de Breteuil pourrait vous faire sur des arrangements de commerce ou sur quelque autre matière que ce puisse être; qu'il n'y soit question, en un mot, que du rétablissement de la correspondance, de la nomination des ministres et des formalités à observer pour cet effet, et que cela soit tourné de manière à faire sentir que toutes les avances ont été faites de la part de la cour de France. Je vous recommande, au surplus, le secret le plus impéné-

[1] Vergl. für das folgende Nr. 17328.

trable sur cette affaire, afin qu'il n'en transpire rien avant le temps et jusqu'à ce que nous soyons convenus de nos faits.

Nach dem Concept. Federic.[1]

---

17 330. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 juillet 1768.

Si, ainsi que vous me le confirmez par votre dernière dépêche du 2 de ce mois, les Français ont déjà été battus par les troupes de Paoli,[2] ce sera un chagrin bien cuisant et le comble d'humiliation pour le duc de Choiseul. Le gouvernement britannique, en revanche, est trop faible pour prendre des mesures vigoureuses relativement aux vues de la France sur cette île,[3] et vous pouvez être très assuré qu'il ne se mêlera absolument de rien. Mais il se peut bien que le duc de Choiseul redoute le contraire, et je serais presque tenté de le croire, par les avances qu'il m'a fait faire pour m'engager à envoyer de nouveau un ministre de ma part à sa cour.[4] Vous ne serez donc pas surpris, si, en considération des circonstances présentes, je me prête à ses désirs, afin de faire éclairer de près la conduite de la France et approfondir d'autant mieux ses vues et ses desseins.

Toutefois le meilleur et le plus sûr moyen d'empêcher que l'Allemagne ne soit enveloppée dans la guerre qui pourrait s'élever un jour entre l'Angleterre et la France, ce serait, sans contredit, un traité de neutralité pour l'Empire d'Allemagne entre moi et la cour où vous êtes, à l'égard duquel je me réfère à ce que je vous ai marqué dans mes dépêches précédentes sur ce sujet.[5]

Au reste, le mystère que, selon votre dépêche susmentionnée, on garde à Vienne sur le jour du départ de l'Empereur pour la Bohême, me ferait presque présumer qu'il y a eu du vrai dans ce que le chevalier comte de Sinzendorf a avancé pendant son dernier séjour d'ici.[6] En attendant, je veux suspendre encore mon jugement, vu qu'il vaut toujours mieux, dans ces sortes d'occasions, de ne rien précipiter et de n'ajouter foi à de pareils propos qu'à très bonnes enseignes.

D'ailleurs, les Russes ont, à la vérité, remporté depuis peu différents avantages sur les Confédérés, mais tout cela ne leur servira pas de grand'chose. Quand même ils parviendraient à dissiper toutes les

[1] Am 11. Juli wird Thulemeier auf obigen Erlass verwiesen und beauftragt, mit seinen Berichten über den Aufenthalt Christians VII. in Holland fortzufahren und zu melden, „ce que les Hollandais pensent à son sujet et comment il leur plaît". — [2] Vergl. S. 223. — [3] Vergl. Nr. 17320 und 17325. — [4] Vergl. Nr. 17327 und 17328. — [5] Nr. 17307. — [6] Ueber eine persönliche Zusammenkunft beider Monarchen, vergl. S. 117.

Confédérations, il faut poser en fait que, dès qu'ils tourneront le dos et retireront leurs troupes, tous leurs arrangements s'évanouiront et seront renversés, et que le soutien qu'ils voudront continuer aux Dissidents, les entraînera dans des difficultés indéterminables et perpétuelles avec la Pologne.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

17331. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 juillet 1768.

Je dois croire, par tout ce que votre rapport du 2 de ce mois contient, que je ne me serai point trompé dans le jugement que j'ai d'abord porté relativement aux affaires présentes de Pologne, et sur la tournure que finalement elles y prendront.[2] Il faut nécessairement, de la manière qu'on y agit, que les endroits de la Pologne où les Confédérés s'assemblent, soient abîmés par la guerre, et que les Russes y ruinent leur armée, tant par les maladies qui se mettront insensiblement parmi les troupes, que par le peu de discipline qu'ils font observer à celles-ci. Ceci les obligera sûrement à renforcer tôt ou tard par des troupes fraîches les corps d'armée qu'ils ont actuellement dans ce royaume, et cependant il est fort probable que, lorsqu'ils penseront avoir rétabli le calme dans ce pays, et qu'ils en retireront leurs troupes, que tout le vacarme qui y règne actuellement, recommencera de plus belle.[2]

Il y a d'ailleurs plusieurs Polonais distingués, tant des Dissidents que des Confédérés, qui viennent se réfugier dans mes États, et qui y demandent un asile. Je l'accorde aux premiers, c'est-à-dire aux Dissidents, sans la moindre restriction, mais aux autres, je leur ai fait insinuer que je voulais bien conniver qu'ils puissent se retirer dans les petites villes de mes provinces, à condition cependant qu'ils y demeureraient tranquillement, sans se mêler absolument de rien, et qu'ils ne feraient pas même éclat de se trouver dans les endroits qu'ils auraient choisis pour retraite.[3]

Au reste, je suis curieux de voir si le prince Repnin remplira la promesse qu'il m'a faite, de me faire obtenir la satisfaction que j'ai demandée de la part des Danzicois, après m'être prêté à faire faire par vous la déclaration qu'il a souhaitée.[4] Vous n'oublierez donc pas de m'informer de tout ce que vous apprendrez de relatif à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17323 und 17324. — [2] Vergl. Nr. 17323. — [3] Vergl. Nr. 17332. — [4] Vergl. Nr. 17294.

17332. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON DOMHARDT IN GUMBINNEN.

Potsdam, 10. Juli 1768.

Ich gebe Euch auf Eure Anfrage vom 5. dieses hierdurch in Antwort, wie Ich denen Polen, welche sich der fortdaurenden Unruhen wegen nach Preussen retiriren möchten, Meinen Schutz gern angedeihen lassen will; denen von der Conföderation aber kann Ich dergleichen, wie sie von selber einsehen werden, ohnmöglich anders zu Statten kommen lassen, als wenn sie sich allenfalls in kleinen Städten und unter fremden Namen ganz geruhig aufhalten und denen Russen, sich über sie zu beschweren, nicht die allermindeste Gelegenheit geben werden.

Nach dem Concept. Friderich.

17333. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 11 juillet[1] 1768.

Il me semble que les propositions que les états de Württemberg, suivant votre rapport du 29 de juin dernier, viennent de faire au Duc régnant pour terminer entièrement leurs différends avec lui,[2] sont très justes et raisonnables, de sorte que, si elles ne sont pas acceptées de ce Prince, je ne vois plus moyen ni possibilité de faire aucun accommodement avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

17334. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 juillet 1768.

Votre rapport du 1er de ce mois m'a été rendu, et je suis également de votre sentiment que les affaires de Corse n'occasionneront pas, à la vérité, sur-le-champ et, pour ainsi dire, d'un jour à l'autre une rupture ouverte entre l'Angleterre et la France, mais que cette affaire fournira cependant matière à tant de brouilleries différentes entre ces deux cours qu'à la fin elle sera le motif d'une guerre inévitable qui éclatera entre ces deux puissances au plus tard dans une couple d'années. Je suis bien persuadé aussi que la prochaine ouverture du nouveau Parlement y contribuera par le changement infaillible qu'elle apportera dans le ministère et gouvernement britannique, puisque la façon de penser d'une nouvelle administration sera certainement différente et peut-être pas tout-à-fait aussi pacifique que celle d'aujourd'hui.

[1] Vom 11. Juli ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 222. — [2] Die Stände erklärten sich zu bestimmten, besonders aufgeführten dauernden Geldleistungen unter gewissen Bedingungen bereit.

Au reste, vous prêterez attention, lorsque le roi de Danemark sera arrivé en Angleterre,[1] à tout ce qui s'y passera à l'égard de ce Prince, et aurez soin de me mander exactement de quelle manière il s'y conduira, ainsi que les différents jugements qu'on portera dans ce pays à son sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 335. AU PRINCE LOUIS DE BRUNSWICK A LOO.

Potsdam, 11 juillet 1768.

La réponse que j'attends de Votre Altesse relativement à la somme que la république de Hollande voudrait sacrifier pour coopérer à éloigner un prince de Saxe des évêchés de Westphalie et en particulier de celui de Münster, ne presse point. Si je Lui en ai écrit immédiatement après mon retour,[2] j'ai cru Lui faire plaisir de Lui communiquer sans délai le succès de mon entretien avec le comte de Plettenberg et de Lui indiquer, en même temps, mes idées sur les moyens qu'il faudrait employer en conséquence pour parvenir à notre but. Il me suffit, pour le présent, d'avoir des assurances positives de Votre Altesse qu'Elle, aussi bien que Son Altesse Sérénissime le Stathouder, sont dans les mêmes sentiments à cet égard, et que la République ne se refusera pas de sacrifier quelque somme pour faire réussir nos vues et nos desseins.[3] Je m'y emploierai également, et comme il y a plusieurs chanoines dans ces chapitres qui sont mes vassaux, et qui possèdent des terres dans mes États, j'ai lieu de me flatter de nous les rendre favorables et de pousser cette affaire avec plus de chaleur. Tout ce que je souhaite, c'est que les soins que Votre Altesse prend pour S'arranger avec la République sur la somme en question, aient un bon succès, afin qu'Elle puisse bientôt m'informer positivement à combien elle la fera monter, et en attendant je saisis cette occasion avec plaisir pour renouveler à Votre Altesse qu'on ne saurait rien ajouter aux sentiments etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Herzogl. Landeshauptarchiv zu Wolfenbüttel.

---

17 336. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 11 [juillet 1768].

Mon cher Frère. Vous avez trop de bonté de vous intéresser à ma santé. Les médecins disent que j'ai des humeurs de sciatique ré-

[1] Vergl. S. 236. — [2] Vergl. Nr. 17 291. — [3] Prinz Ludwig Ernst begründete, Loo 5. Juli, die Verzögerung einer bestimmteren Antwort mit der Form der holländischen Verfassung und mit der Unbeständigkeit des englischen Ministeriums, mit dem gleichfalls schon seit Jahren geheime Unterhandlungen gepflogen würden, „pour éloigner des sièges de Cologne et de Münster des princes de la maison de Saxe“. [Wolfenbüttel. Landeshauptarchiv.]

pandues dans le corps qui causent mes incommodités. Je continue les eaux[1] et les force à passer, mal gré qu'elles en ont.

Le tripot politique[2] m'amuse quelquefois, lorsqu'il se fait de grosses sottises; heureux qui peut être le spectateur de ces scènes, et qui ne s'y trouve pas en action avec les forcenés qui représentent.

J'accorderai volontiers, mon cher frère, à La Vilette la permission de vous accompagner,[3] pourvu qu'il puisse être de retour le 20 ou 25 de septembre, où il doit aller avec ses élèves à Freienwalde pour leur faire prendre des camps et lever des terrains.[4] Je souhaite de tout mon cœur d'apprendre toujours de bonnes nouvelles de votre santé et de votre contentement, étant avec la plus haute estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

17 337. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 12 juillet 1768.

Vous verrez, par la lettre ci-jointe en original du sieur Mettra, en date d'aujourd'hui,[5] que, pour établir une parfaite égalité vis-à-vis du ministère de France dans l'opération que vous savez, l'agent Meny a besoin d'une lettre de votre part, par laquelle vous lui fassiez connaître que j'étais satisfait des propositions que le duc de Choiseul lui avait faites dans sa lettre que le susdit Mettra m'a remise, et que je vous ai confiée, il y a quelques jours. Comme je veux bien me prêter à cette égalité, vous aurez soin d'écrire une pareille lettre au susdit Meny, en observant toutefois de vous y expliquer en termes extrêmement vagues, sans entrer en aucun détail, et vous n'oublierez pas de la faire parvenir encore aujourd'hui à mon conseiller privé Galster, afin qu'il puisse en faire sans le moindre délai l'usage que je lui ai prescrit.[6]

Federic.

* * *

[1] Vergl. S. 232. — [2] Vergl. Nr. 17318. — [3] Prinz Heinrich erbat sich, Rheinsberg 9. Juli, den Major La Vilette zum Reisebegleiter, da dieser ein Kenner des Landes sei und die letzten Feldzüge noch mitgemacht habe. — [4] Demgemäss Cabinetserlass an La Vilette, Potsdam 13. Juli. — [5] Mettra (vergl. S. 241) berichtet, Potsdam 12. Juli: „Je prends la liberté de représenter à Votre Majesté que le ministère français, étant convenu que la lettre de M. le duc de Choiseul (vergl. S. 242) serait remise en original entre les mains de Votre Majesté, désirera être muni, de son côté, d'une pièce authentique qui notifie les intentions de Votre Majesté. L'agent Meny ne peut se dessaisir des lettres par lesquelles Votre Majesté lui fait connaître Sa volonté; si Elle daignait lui faire écrire à ce sujet par M. le comte de Finckenstein une lettre qui pût être laissée à M. le duc de Choiseul, ce moyen, établissant la parfaite égalité proposée, semble devoir assurer le succès et la célérité de cette opération." — [6] Galster hatte, nach einem Bericht Cöpers an Finckenstein vom 12. Juli, den Auftrag, das von dem Minister aufzusetzende Schreiben an Meny zu übersenden.

Finckenstein an Meny, Potsdam 12. Juli: „Je ne doute pas que vous n'ayez déjà appris l'arrivée de M. de Mettra dans ce pays-ci; je suis cependant bien aise de vous la confirmer et de vous marquer qu'il a été très bien accueilli du Roi, et que Sa Majesté a été fort satisfaite du contenu d'une lettre de M. le duc de Choiseul dont il lui a remis l'original. Elle y a trouvé une façon de penser et des dispositions qui n'ont pu que lui être très agréables, et auxquelles Elle se fera un plaisir de répondre de son côté. Le Roi m'a ordonné, Monsieur, de vous en informer, afin que vous puissiez, dans l'occasion, le témoigner à ce ministre. Je sens, en mon particulier, une très grande satisfaction à m'acquitter de cette commission, et je vous prie d'être persuadé de l'estime et de la considération parfaite avec laquelle je suis etc."

Nach der Ausfertigung.

---

17 338. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 juillet 1768.

Je vois par le contenu de votre rapport du 6 de ce mois qu'il n'y a que brouilleries et tracasseries de tous côtés en Pologne, qui ne finiront pas sitôt, et si, par-dessus le marché, les paysans commencent à s'en mêler pour y augmenter la confusion,[1] il est facile à prévoir qu'à la fin le charivari deviendra extrême dans tout ce royaume. Aussi je me représente ce pays ruiné par tous ces troubles pour bien des années, et il ne saurait manquer que les habitants ne souffrent des dommages et des pertes considérables par les différents partis qui y sont, et par les Confédérations qui s'y forment continuellement, les unes après les autres.

Mais quoi qu'il y arrive, je vous recommande principalement d'avoir soin et d'employer votre savoir-faire, pour que le prince Repnin réalise bientôt la promesse qu'il m'a faite par rapport aux Danzicois.[2] Il serait très facile d'envoyer un détachement de mes troupes sur le territoire de cette ville, pour me procurer d'elle la satisfaction que je demande; mais comme les Russes seraient peut-être les premiers à crier contre une telle démarche, je voudrais que le prince Repnin vous donnât préalablement des assurances positives que sa cour ne trouverait pas à redire, si je faisais entrer quelques troupes sur le territoire de la ville de Danzig, et, pour lors, je me procurerais bientôt toute la satisfaction que je suis en droit d'exiger de ces gens.

Au reste, comme je suis curieux de savoir quelle est la contenance que le roi de Pologne et les Czartoryski tiennent au milieu de tous les troubles qui agitent présentement la Pologne, vous ne manquerez pas de me faire votre rapport à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. dafür Nr. 17 339. — [2] Vergl. Nr. 17 294 und 17 339.

17339. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 juillet 1768.

Votre dernière dépêche du 28 de juin dernier m'a été fidèlement rendue. Le comte Panin se flatte sûrement trop relativement aux affaires de Pologne, et vous pouvez être persuadé que, bien loin d'être si près de s'accommoder, elles s'embrouillent plutôt tous les jours davantage, malgré les succès que les Russes ont eus contre différents partis des Confédérés.

Outre les Confédérations, un nouvel orage menace ce royaume.[1] C'est la révolte des paysans des palatinats de Braclaw et de Kiovie qui sont tous cosaques et armés, et qui font ordinairement cause commune avec les cosaques de Sicze[2] pour piller et sont compris alors sous le nom de Haydamaks. Ces gens-là, sous prétexte de retourner à leur ancienne religion grecque, se sont soulevés contre leurs seigneurs, prétendant que leurs ancêtres ont été forcés à unir leur religion à celle des Catholiques, et ils commettent les plus grands excès. Tous les environs sont dans la plus grande consternation, et la confusion est presque générale. D'ailleurs l'assemblée des Diétines qui doit se faire le 15 de ce mois pour l'élection des députés pour les tribunaux, pourrait bien être une nouvelle époque dangereuse, puisqu'on craint avec raison qu'elle ne donne lieu à tout autant de Confédérations, de sorte que vous jugerez bien vous-même qu'on ne saurait regarder le rétablissement de la tranquillité en Pologne si prochain que le comte Panin se l'imagine. J'appréhende plutôt que, quand même le prince Repnin parviendrait, au moyen des nouveaux renforts qu'il attend, à apaiser les troubles d'à présent, le feu de la discorde ne commence de nouveau à éclater, dès que les troupes russiennes auront quitté ce royaume, et le seul avantage qui en résultera pour moi, c'est que la Russie sentira peut-être toujours plus les avantages qui lui reviennent de mon alliance, et combien elle a sujet de se la ménager.

Au reste, les différends qui subsistent entre moi et la ville de Danzig relativement aux recrues, vous sont déjà connus, et vous n'ignorez pas non plus qu'en accordant au prince Repnin la déclaration qu'il a demandé que je fasse faire en Pologne, j'ai mis pour condition que la Russie s'employât, en revanche, pour me procurer la satisfaction qui m'est due. Le prince Repnin[3] continue aussi à assister mon résident à Varsovie dans cette affaire, mais il craint d'exposer le roi de Pologne à être de nouveau désobéi par le magistrat de Danzig, et mon susdit résident n'a pu s'empêcher de prévenir cet ambassadeur qu'au cas qu'on différât encore longtemps de régler cette affaire, je pourrais bien faire passer un bataillon sur le territoire de Danzig pour me faire

[1] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 6. Juli. — [2] D. h. am unteren Dnieper. — [3] Das folgende nach dem Berichte Benoîts, Warschau 6. Juli.

rendre raison là-dessus. En attendant, comme je serais bien aise de savoir ce qu'en dirait la cour où vous êtes, si je réalisais cette menace, vous aurez soin de l'approfondir et de m'en informer incessamment, puisque en effet je suis très convaincu qu'une seule centaine de mes hussards rendrait, surtout dans les troubles présents, ce magistrat bien plus docile que toutes les représentations du roi de Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

17340. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 juillet 1768.

Je ne comprends pas par où le général Lacy s'est attiré la disgrâce de l'Impératrice-Reine.[1] Comme il est, sans contredit, le plus habile de tous les généraux autrichiens, il ne me paraît pas naturel qu'on le néglige, et il faut bien que quelque imprudence de sa part lui ait attiré tant d'ennemis. Quoi qu'il en soit, il m'est fort indifférent qu'il y reste ou qu'il soit congédié. Dans ce dernier cas, il s'agira seulement d'être attentif aux suites qui en pourraient résulter, et il ne serait pas tant mal que son système fût culbuté en même temps.

Quant aux affaires de Pologne, il ne faut pas être surpris que les Russes n'ont pas toujours les succès auxquels on devrait s'attendre. Les privilèges des Dissidents n'ont jamais été agréables à la nation, bien au contraire, elle s'y est toujours opposée, et il n'y a que l'armée des Russes qui ait forcé le parti contraire, à la dernière Diète, de s'accommoder avec eux. Mais quand on considère l'étendue du royaume de Pologne et que dans chaque palatinat une Confédération a éclaté ou est prête à éclore, on n'aura nulle peine de comprendre que les Russes ont été obligés par là de partager leurs forces pour faire face à toutes ces différentes Confédérations. C'est ce qui a fait aussi que dans différentes rencontres ils ont été trop faibles pour dissiper les Confédérés, qui, d'ailleurs, ont été avertis assez à temps de leurs démarches pour leur couper la subsistance nécessaire. A présent que les Russes seront renforcés par un nouveau corps de leurs troupes, je compte, à la vérité, qu'ils ne manqueront pas d'apaiser enfin les troubles d'à présent, mais, dès qu'ils tourneront le dos, ceux-ci commenceront, selon toutes les apparences, de nouveau, et le feu de la discorde, qui ne fait que couver sous la cendre, éclatera de plus belle.

Au reste, quelque surprenant que vous paraisse, selon votre dernière dépêche du 6 de ce mois, que l'Angleterre ne soutienne Paoli contre la France,[2] vous pouvez cependant être très persuadé que le

[1] Vergl. S. 236. 237. — [2] Rohd berichtete: „Quant à la Corse, ce serait en effet bien surprenant, si l'Angleterre ne profitait point de son avantage en soutenant le général Paoli (vergl. S. 246) dans sa défensive contre les Français; rien ne prouverait mieux la faiblesse de son ministère, et la France ne manquerait pas d'en profiter.“

ministère britannique ne fera pas le moindre pas en sa faveur, que plutôt il l'abandonnera à son sort et toute la Corse à la volonté de la France, et que son indifférence à cet égard ne sera ébranlée que par les clameurs que pourraient faire les négociants, le parti opposé ou le nouveau Parlement,[1] et qu'alors le gouvernement se verra forcé malgré lui à se mêler des affaires de cette île.

Federic.

Nach dem Concept.

17341. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 juillet 1768.

Votre dernière dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et si le départ du lord Bute a effectivement lieu,[2] je crois devoir en inférer que le parti de la cour craint d'avoir le dessous dans le nouveau Parlement.

Au reste, je crois, comme vous, que le ministère britannique éloignera, tant qu'il pourra, une nouvelle guerre. Ses colonies lui tailleront assez de besogne,[3] et le nouveau Parlement l'occupera si fort qu'il ne lui restera guère de loisir pour penser aux affaires du dehors. Pour moi, il m'est fort indifférent qu'une nouvelle guerre fasse perdre à l'Angleterre tout ce qu'elle a gagné par la dernière paix; mais, plus longtemps la tranquillité se soutiendra, d'autant plus de bien en reviendra-t-il à l'Europe.

Quant à l'augmentation de mes troupes,[4] il est vrai qu'après celle que la cour de Vienne a faite, j'ai cru être de la prudence d'y procéder également,[5] afin de n'être pas pris au dépourvu, en cas qu'une nouvelle guerre dût s'allumer en Europe. Cependant, elle n'est pas de nature à donner de l'ombrage ou de la jalousie à quelque puissance que ce soit, et c'est ce que vous ferez bien de déclarer à tous ceux qui pourraient vous en parler.

Federic.

Nach dem Concept.

17342. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 juillet 1768.

Votre rapport du 8 de ce mois m'a été rendu, et comme vous aurez apparemment déjà appris par les nouvelles publiques au sujet des

[1] Vergl. Nr. 17334. — [2] Maltzan berichtete: „Le départ du lord Bute (vergl. S. 235) se confirme de plus en plus, son frère ayant dit que sa santé exigeait absolument qu'il changeât d'air.“ — [3] Vergl. S. 221. — [4] Nach Maltzans Bericht ging das Gerücht, „que Votre Majesté fait une augmentation de 45 hommes par compagnie; nouvelle qui exerce aujourd'hui les politiques anglais qui croient ... que Votre Majesté, prévoyant une guerre en Europe, voulait en conséquence mettre Son armée sur un pied respectable“. — [5] Vergl. S. 240.

affaires présentes en Pologne que les Confédérés y ont essuyé dans différentes occasions des échecs considérables, et qu'ils ont eu le dessous presque autant de fois qu'ils en sont venus aux mains avec les Russes, vous pourrez dire de ma part encore au duc Louis de Brunswick [1] que, comme ces différentes rencontres n'avaient pas manqué de coûter du monde aux Russes, ceux-ci étaient obligés, à cause de cela, de faire venir de nouveaux renforts en Pologne au moyen desquels ils espéraient de rétablir la tranquillité dans ce royaume. Que, quant à moi, j'appréhendais néanmoins que, lorsqu'on y assemblerait les Diétines pour élire de nouveaux nonces ou députés aux tribunaux, ce qui se ferait dans peu de semaines, [2] que cela occasionnerait en même temps de nouvelles Confédérations encore, lesquelles, si elles avaient lieu, devaient faire craindre que les troubles de ce pays traîneraient extrêmement en longueur et ne finiraient pas de sitôt.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 343. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 14 juillet 1768.

Si la nouvelle de votre heureuse arrivée à Aix-la-Chapelle m'a fait un plaisir infini, ce n'est qu'avec peine que j'ai appris par votre lettre du 7 de ce mois l'accès de crampe auquel ma chère [belle-]sœur, [3] votre digne épouse, a été exposée de nouveau; ce qui me console cependant, c'est que cet accès a été moins violent que les précédents, et qu'elle a commencé à prendre les eaux minérales. Vous savez, mon très cher frère, que j'estime et que je chéris bien tendrement cette Princesse, et que l'intérêt que je prends à sa conservation et à sa prospérité, est des plus vifs et des plus sincères. Jugez donc vous-même de l'ardeur des vœux que je forme pour que les eaux lui fassent tout le bien imaginable, et qu'elles ne contribuent non seulement à son parfait rétablissement, mais encore à la remettre en état de donner des princes à ma maison royale. Les assurances de votre médecin me font concevoir les plus flatteuses espérances à l'un et à l'autre égard, et rien ne manquera à ma satisfaction, si les suites y répondent, et qu'à son retour vous puissiez m'en donner la confirmation et m'annoncer en même temps l'agréable nouvelle de sa grossesse.

Au reste, la présence du lord Clive [4] vous fournira peut-être l'occasion d'apprendre de lui quelques détails de la dernière guerre en Perse, et comme je serais bien aise d'en être informé, vous m'obligerez

[1] Vergl. Nr. 17326. — [2] Vergl. S. 252. — [3] Prinzessin Anna Elisabeth Luise, Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Brandenburg-Schwedt, geb. 22. April 1738, vermählt mit dem Prinzen Ferdinand 27. September 1755. Vergl. Bd. XI, 310. — [4] Gouverneur von Bengalen.

beaucoup de me les communiquer. Je saisirai, en revanche, avec empressement toutes les occasions qui se présenteront pour vous faire plaisir etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

17344. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 juillet 1768.

C'est avec bien du déplaisir que je vois par votre rapport du 9 de ce mois que les choses, bien loin de commencer à prendre une tournure favorable en Pologne, continuent d'y aller de mal en pis.

Votre principal soin dans des conjonctures aussi embrouillées sera donc de presser le prince Repnin, mais d'une manière convenable, à me procurer présentement, après la déclaration que vous avez faite à ses instances de ma part, cette satisfaction des Danzicois que j'ai exigée, et qu'il m'a promis de me faire obtenir.[1]

Quant aux troubles mêmes qui déchirent actuellement la Pologne, les Russes ne sauraient disconvenir d'y avoir donné occasion par leur conduite et d'en être, pour ainsi dire, les auteurs; ainsi, comme ils doivent s'imputer, en grande partie, tout ce qui arrive dans ce royaume, aussi est-ce à eux à voir présentement de quelle manière ils débrouilleront ces choses et comment ils pourront se tirer avec honneur de toutes ces affaires. Je crois cependant, malgré tout cela, que, pourvu que la cour de Russie veuille envoyer un renfort de troupes, principalement des cosaques, en Pologne, ce que vous pourrez bien dire de ma part au prince Repnin, qu'alors tout ira bien encore, et qu'il sera possible, surtout au moyen d'un nouveau renfort de quelques milliers de cosaques, de rétablir la tranquillité dans ce vaste royaume.

Pour ce qui regarde, au reste, la nouvelle qui vous est revenue du massacre de mes hussards[2] fait par les paysans de l'Ukraine sur la terre de Human, je vous avoue que j'ai de la peine à la croire véridique. Vous ferez cependant tout votre possible pour l'approfondir, et vous vous informerez surtout de quelle manière la chose s'est passée et de quel régiment sont les hussards à qui ce malheur peut être arrivé.

Au surplus, il peut facilement arriver, et je le prévois *quasi* que la Pologne deviendra par cette guerre intestine un pays ruiné pour bien des années.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17338 und 17339. — [2] Einem Remontecommando angehörig. — [3] Am 17. Juli befiehlt der König Seydlitz, „auf dem Weg nach Krakau an der schlesischen Grenze" eine Husarenpatrouille von 30 Mann aufzustellen, durch sie alle Russen und Polen vor dem Betreten des preussischen Bodens warnen und von letzteren alle diesseits der Grenze betroffenen, „zumal wenn sie eine schöne Grösse haben, sofort anhalten und unter Meine dortige Regimenter stecken zu lassen".

17345. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 juillet 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 9 de ce mois, et l'éloignement de l'Empereur pour la nation française dont vous y faites mention,[1] ne fournit pas, ce me semble, un indice assez fort pour en juger sur son plus ou moins de penchant pour des liaisons avec la cour de Versailles. Il y a plutôt dans l'histoire plus d'un exemple où, nonobstant de pareilles haines personnelles, l'intérêt politique a cependant fait conclure des alliances fort étroites avec les mêmes nations, et il faut, par conséquent, des preuves plus convaincantes pour juger sur ses véritables dispositions.

En attendant, je serais bien curieux de savoir si le maréchal Lacy, après tout ce que vous m'avez marqué à son sujet par vos dépêches précédentes,[2] se soutiendra dans sa faveur et dans son poste, ou si ses envieux et ses ennemis parviendront à le culbuter et à l'éloigner de la cour, de sorte que vous ne négligerez rien pour l'approfondir, et n'oublierez pas de m'en informer.

D'ailleurs, vous prêterez la même attention aux succès de la négociation de l'emprunt que le margrave de Baireuth a fait entamer à Gênes, et dont vous m'avez envoyé le projet à la suite de votre susdite dépêche.[3] Il m'importe beaucoup à en être informé, et vous ne manquerez pas de me marquer tout ce qui pourrait vous en revenir ultérieurement. C'est tout ce que j'ai à vous mander pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

17346. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A POTSDAM.

Potsdam, 17 juillet 1768.

Quelques singulières que paraissent les propositions de l'emprunt que la cour de Baireuth, selon la dernière dépêche du sieur de Rohd,[4] fait négocier à Gênes, et dont ce ministre m'a envoyé, en même temps, le projet ci-joint, il me semble cependant que cette négociation mérite toute mon attention, et je serais même bien aise de la faire échouer entièrement. Dans cette vue, je trouve bon de faire insinuer au Sénat de Gênes qu'ayant toujours été ami de la République, je ne saurais lui cacher que, sans mon consentement et celui des autres agnats du margrave de Baireuth, elle risquerait toujours infiniment pour la sûreté

[1] Rohd berichtete, dass Joseph sich gegen das französische Theater in Wien gleichgültig verhalte und von französischen Bedienten gesagt habe: „Ces gens-là, avec beaucoup d'adresse, n'ont pourtant ni cœur ni caractère." — [2] Vergl. S. 236. 237 und 253. — [3] Nach dem Project sollte die Anleihe bis zu 300000 Fl. betragen, zu $4^1/_2$ Procent verzinst und binnen 15 Jahren zurückgezahlt werden. — [4] Vergl. Nr. 17345.

du capital que ce Prince lui demandait, et que, par conséquent, je me flattais qu'elle ne se prêterait à rien sans notre aveu et avant d'avoir obtenu notre consentement.

J'abandonne donc à votre jugement par quel canal, au défaut d'un résident ou consul de ma part à Gênes, vous pourrez faire passer cette insinuation à la République, et par quels autres motifs, pris des constitutions de l'Empire, vous jugerez convenable de la faire encore appuyer.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

17 347. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 18 juillet 1768.

J'ai reçu votre rapport du 6 de ce mois, et comme je vois par le contenu du postscript que vous y avez joint, que la réduction que je m'étais figuré que le duc de Württemberg ferait dans son militaire,[2] n'aura pas lieu, vous n'aurez qu'à laisser tomber cet objet de vue, sans faire présentement aucun usage des ordres que vous avez reçus précédemment à ce sujet, à moins que les circonstances ne dussent changer à cet égard, et que vous vissiez de la possibilité à pouvoir les mettre en exécution.

En attendant je suis bien aise d'apprendre le parti que les états de Württemberg ont pris, d'accepter les nouveaux projets d'économie du Duc tels que ce Prince les leur a communiqués;[3] car si le Duc se rétracte présentement ou qu'il refuse tôt ou tard de remplir l'accord qu'il vient de proposer lui-même, la haine qui en résultera, ne pourra retomber que sur lui seul, et on ne pourra rien mettre à la charge desdits états.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 348. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 juillet 1768.

Je juge, par le portrait que vous me faites du roi de Danemark dans votre rapport du 12 de ce mois, que ce Prince ne trouvera guère

[1] Daraufhin wurde Rohd in einem Ministerialerlass, Berlin 19. Juli, beauftragt, obige Eröffnungen dem genuesischen Gesandten in Wien, Ferrari, zu machen. — [2] Vergl. S. 219. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 17297. — [4] Am 26. Juli wiederholt der König Schulenburg seine obige Ansicht und fügt hinzu: „Au contraire, tout le droit étant du côté [des états], le Conseil aulique même ne pourra s'empêcher pour lors de les assister contre le Duc leur maître."

d'approbation dans les pays où il se propose de passer, et qu'il obtiendra encore moins partout où il s'arrêtera, le suffrage du public éclairé.[1]

Quant au comte de Woronzow, vous pourrez l'assurer qu'il sera bien reçu à son passage par Berlin,[2] et que je me ferai un plaisir de le voir et de lui parler à cette occasion.

Au reste, je vous sais gré de la copie du traité conclu nouvellement entre la France et la république de Gênes relativement l'occupation de l'île de Corse,[3] que vous avez joint à votre susdit rapport. Vous m'avez fait d'autant plus de plaisir de me la communiquer, que je la regarde pour une pièce assez curieuse et qui mérite quelque attention.

Federic.

Nach dem Concept.

17349. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam, juillet 1768.]

Ma chère Nièce. Le départ de mon frère Henri[4] me fournit l'occasion de vous remercier des excellents harengs que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je voudrais volontiers, ma chère enfant, vous en remercier en personne, si j'étais moins esclave du destin qui m'enchaîne à ma galère, et dont je ne puis m'écarter sans danger.

Je crois que vous êtes toute rass[as]iée du roi de Danemark,[5] de ses entours et de toute la race danoise; il est à craindre pour ce Prince que, novice comme il est, il se donne un ridicule dans le monde, dont il sentira le désavantage avec le temps. Vous qui êtes la prudence même, je gage que vous sentez tous les inconvénients et les suites qu'auront pour ce jeune Prince ces démarches inconsidérées que son étourderie lui fait faire.

Ma sœur Amélie est ici, et je la régale de deux oratorios, savoir *la Conversion de Saint-Augustin* et *les Pèlerins d'Emmaus,* dont la musique est très belle et passe pour le chef-d'œuvre de Hasse. D'ailleurs, ma chère nièce, nous vivons le plus tranquillement que nous le pouvons, sans princes, moins encore de rois, qui — soit dit avec toute la considération qu'on leur doit — sont souvent de la plus mauvaise compagnie et de la plus ennuyeuse société. Convenez-en, ma chère enfant, le vieil oncle qui a l'honneur d'être un de ces animaux-là, vous a souvent ennuyé par sa gravité et par son bavardage de morale; votre cour ne doit être composée que des grâces, des ris, des jeux et des

[1] Thulemeier berichtete vornehmlich darüber, dass Christian VII. überall die Regeln der Höflichkeit vernachlässige. Vergl. auch Nr. 17349. — [2] Woronzow beabsichtigte, eine Urlaubsreise nach Russland anzutreten und seinen Weg über Berlin zu nehmen. — [3] Vergl. S. 231. Anm. 1. — [4] Vergl. Nr. 17350. — [5] Vergl. Nr. 17348.

agréments, et tout crâne fêlé, toute chevelure grise, toute gueule édentée et tout long raisonneur en devrait être exclu. Votre indulgeante bonté ne fait pas semblant de s'en apercevoir, et en qualité de frère de votre père[1] vous avez des égards pour moi qui vous font dissimuler l'ennui et supprimer les bâillements en ma présence. Enfin, ma chère nièce, c'est une obligation de plus que j'ai pour vous, en vous assurant que ma vive tendresse pour vous ne finira qu'avec mon dernier soupir. Je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17350. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam, 18 juillet 1768.][2]

Mon cher Frère. Je suis bien sensible au plaisir que [vous] voulez me faire de passer par ici avant votre voyage.[3] Les lettres, mon cher frère, dont vous voulez bien vous charger, sont toutes prêtes[4] et n'attendent que votre arrivée.

Le parallèle que je vous ai fait dernièrement,[5] était impertinent et ne doit s'attribuer qu'à la fougue d'un instant de gaieté dont la présence de ma sœur[6] était cause; d'ailleurs, en parlant sérieusement, je sais fort bien me ranger dans la place qui me convient, et je n'ai pas la vaine folie de m'attribuer une supériorité sur les autres que je n'ai point en effet. Mais vous verrez toujours que ceux qui sont dans les grandes agitations, et qui remuent les plus grands ressorts de l'Europe, font plus de sottises que ceux qui se tiennent dans l'inaction, parcequ'il est donné à tous les hommes de commettre des fautes, et plus ils agissent, plus ils en font.

Les affaires de Pologne prennent un mauvais train pour les Russes;[7] ils seront obligés d'y envoyer de puissants renforts, et s'ils n'ont pas subjugué les Confédérés avant l'approche de la Diète qui doit se tenir au mois d'octobre, ils verront [s']animer un feu qu'ils auront de la peine à éteindre.

En attendant, Choiseul nous montre les cieux ouverts,[8] et je compte

[1] Vergl. S. 229. — [2] Antwort auf ein Schreiben des Prinzen vom 17., von dem Prinzen beantwortet am 19. Juli. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 17. Juli: „Je me suis rendu ici pour vous demander la permission de partir le 28 de ce mois et pour être à portée de recevoir vos ordres, si vous daignez m'en donner pour ma sœur de Brunswick et pour ma nièce la princesse d'Orange.“ — [4] Nur das Schreiben an die Prinzessin von Oranien liegt vor, vergl. Nr. 17349. — [5] Vergl. Nr. 17336. Prinz Heinrich schrieb: „La politique doit sans doute vous amuser, mon très cher frère, surtout lorsque les évènements concourent à votre satisfaction, et que les sarcasmes qui s'y font, ne nuisent pas à vos intérêts: aucun pays qui n'offre actuellement des scènes qui intéressent la curiosité.“ — [6] Der Prinzessin Amalie. — [7] Vergl. S. 256. — [8] Vergl. Nr. 17327.

de participer de son prétendu paradis, sans me désunir des autres, parceque ces objets sont compatibles de réunion.

J'ai assisté à la *Conversion de Saint-Augustin;*[1] la musique en était belle, et cela me suffit. Le système merveilleux répugne à la simplicité de mon esprit, et je n'ai encore point vu d'exemple d'hommes qui aient changé de caractère, parcequ'ils naissent comme les fruits et les plantes, qui ne pourraient changer de propriétés, sans que l'ordre général de la nature n'en fût bouleversé. D'ailleurs, ce bon évêque d'Hippone après sa conversion même était si mauvais dialecticien que dans quelques ouvrages il prêche la tolérance, dans d'autres la persécution; tantôt la fatalité absolue, tantôt le libre arbitre. Il me semble que l'effet principal de la grâce efficace devrait consister à rectifier le raisonnement, et ce qui me console d'en manquer, ce sont les pitoyables raisonnements de Saint-Augustin.

J'attends, mon cher frère, avec impatience le plaisir de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la haute estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17351. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 20 juillet 1768.

J'ai reçu votre rapport d'aujourd'hui sur la catastrophe qui est arrivée au sieur de Trützschler à Baireuth,[2] et je suis tout-à-fait de votre sentiment pour obtenir son rétablissement. En effet, une lettre forte et nerveuse au Margrave, dans le sens que vous proposez,[3] est, à tous égards, préférable à l'enlèvement du médecin Schrœder que le sieur de Wechmar[4] a demandé, et, dans ces sortes de rencontres, il vaut toujours mieux avoir premièrement recours aux voies de douceur que de se porter à des remèdes violents, tout aussi difficiles que hasardés dans leur exécution. Vous aurez donc soin de faire expédier, sans délai, cette lettre à ma signature;[5] et comme le prince Louis de Salm-Salm a de nouveau imploré ma protection dans ses différends avec son père[6]

[1] Zur Einweihung des Neuen Palais am 18. Juli wurde Hasses Oratorium „La Conversione di Sant' Augustino" aufgeführt. — [2] Trützschler war auf Anstiften des Leibarztes Schröder (vergl. Bd. XXVI, 109) verhaftet und nach Plassenburg gebracht worden. Er hatte den Charakter als preussischer Geheimrath, vergl. Bd. XXVI, 109. — [3] Finckenstein schlug vor, Genugthuung für die Verhaftung Trützschlers, seine Wiedereinsetzung in sein Amt und die Bestrafung der Urheber jenes Aktes zu fordern. — [4] Der ansbachische Bevollmächtigte in Baireuth, vergl. Bd. XXVI, 87. 88. — [5] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an den Markgrafen von Baireuth ist Berlin 22. Juli datirt. — [6] Weil Prinz Ludwig geistlichen Standes war, machte sein Vater ihm die Vorrechte der Erstgeburt streitig.

par la lettre ci-jointe[1] en original, vous n'oublierez pas de donner les ordres que vous jugerez convenables, à mon député à Wetzlar[2] et d'en informer ce Prince par une lettre de ma part que vous ferez également expédier a votre chancellerie.

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung.

17352. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 20 juillet 1768.

Je suis très content des bonnes nouvelles que vous me donnez dans votre lettre du 12 de ce mois du succès que vos opérations promettent, tant par rapport au commerce que pour le rétablissement des affaires de Clement.[4] Pour ce qui est du commerce, Mettra[5] prend ici tous les renseignements nécessaires sur les productions du pays, aussi bien que sur les objets d'importation, de sorte que, muni de toutes ces informations, la confection du traité de commerce ne peut plus souffrir de difficulté, dès qu'il sera de retour à Paris.

J'espère que vous aurez reçu les lettres que je vous ai écrites le 8 de ce mois;[6] et comme leur contenu, dont vous ferez l'usage que je vous y ai prescrit, ne vous laissera plus rien à désirer, tant au sujet de l'envoi réciproque des ministres que pour le renouvellement du traité ci-dessus, je n'ai plus de sujet de douter de la réussite de toutes les propositions que vous m'avez faites à Wesel.[7] Vous aurez, en même temps, reçu par Mettra les articles à stipuler dans le traité, auxquels vous pourrez ajouter celui que vous me proposez dans votre susdite lettre, c'est-à-dire la fourniture des matières d'or et d'argent au prix de mes monnaies. Comme, au reste, tout était bien préparé lors de la reception de mesdites lettres, j'espère que vous ne retarderez la réponse que pour le moins de temps qu'il vous sera possible.

Tout ce que vous m'écrivez, me fait beaucoup de plaisir; il n'y s'agit plus que d'en voir la réalité.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Liegt nicht bei. — [2] Reuter. — [3] Finckenstein schreibt, Potsdam 20. Juli, an Hertzberg. „Le Roi m'a dit hier qu'il fallait absolument se défaire de M. de Brand et lui envoyer son rappel (als preussischer Gesandter beim oberrhein. Kreise) au plus tôt; que, s'il faisait de nouvelles frasques à Paris (vergl. S. 135), il valait mieux que ce fût un homme congedié, que s'il était encore au service, et que, sans s'expliquer sur les raisons, il serait bon de répandre sous main que Sa Majesté en était mécontente, afin d'empêcher que les Russes ne prennent ombrage de son séjour en France." Hertzberg möge das nöthige veranlassen. Ueber Brands Entlassung liegt in den Acten nichts weiter vor. — [4] Vergl. Nr. 17327. — [5] Vergl. S. 241. — [6] Nr. 17327 und 17328. — [7] Vergl. Nr. 17279.

17 353. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 juillet 1768.

Votre rapport du 8 de ce mois m'a été fidèlement remis, et je dois *quasi* juger par son contenu que les affaires en Angleterre ne rentreront dans une assiette tranquille que quand Bute, que la populace vient de brûler en effigie,[1] aura, pour ainsi dire, été pendu en personne. Il paraît au moins clairement par tout ce que vous me marquez, qu'il sera impossible au ministère d'à présent de se soutenir, et qu'il faudra nécessairement que le Roi y fasse des changements avant l'ouverture du prochain Parlement.

Au reste, quand on vous parlera encore sur les affaires présentes en Pologne, vous direz que les Russes sont sur le point de réussir à les mettre en ordre, que, selon les apparences, elles n'occasionneraient aucune nouvelle guerre, et que nous n'étions nullement embarrassés à cause d'elles.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 354. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 juillet 1768.

J'ai reçu votre rapport du 13 de ce mois, et je vois par son contenu que les affaires s'embrouillent de jour en jour davantage en Pologne. Pour cet effet il serait bien à souhaiter que la cour de Russie envoyât, sans plus différer, de nouveaux renforts de troupes dans ce royaume, pour soutenir celles qui y sont déjà, et pour mettre fin par là au plus vite à toutes ces affaires; car, sans cela, il est fort à appréhender que le vacarme deviendra extrême et général à l'assemblée de la prochaine Diète, qui doit se tenir en peu dans ce pays.

Je commence, au reste, presque à croire que la nouvelle qu'on vous a donnée du massacre de quelques-uns de mes hussards à Human en Ukraine,[2] doit être fondée, du moins les particularités contenues dans l'extrait d'une lettre écrite par un de mes officiers de Léopol, que vous avez joint à votre susdit rapport, me le rendent assez probable et ne me paraissent pas avoir été imaginées simplement.[3] Il faudra donc attendre et voir ce que les cosaques que les Russes ont détachés dans ces environs, effectueront: s'ils disperseront entièrement tous ces attroupés de bandits, ou ce qui en résultera ultérieurement.

Je prendrai, au surplus, des informations touchant ce que vous me marquez du sieur Rydzinski, qui, selon que le prince Repnin s'en est plaint à vous, doit s'être sauvé à Bielitz en Silésie et faire de là des

1 Vergl. dafür Nr. 17358. — 2 Vergl. S. 256. — 3 Nach förmlicher zweitägiger Belagerung hatte sich der überbliebene Rest des Husarencommandos durchgeschlagen.

excursions avec les débris qu'il a rassemblés de sa Confédération, pour piller les caisses des douanes de la République,[1] et je vous communiquerai ce que j'apprendrai à cet égard. Bielitz est, à la vérité, situé dans la Silésie autrichienne, et non pas sur mon territoire; mais si de pareils gens devaient se hasarder à se réfugier chez nous, le prince Repnin peut être assuré qu'on les saisira, dès qu'ils auront été découverts.

Federic.

Nach dem Concept.

17355. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 juillet 1768.

Votre dernière dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je vous sais gré de toutes les particularités qu'elle renferme. Vous n'oublierez pas de me marquer, aussitôt que vous pourrez, le jour qui sera fixé pour le voyage de l'Empereur en Bohême,[2] et je suis, en même temps, très curieux de savoir si le maréchal Lacy en sera aussi[3] ou par quels autres officiers Sa Majesté Impériale se fera accompagner, ainsi que tous les autres arrangements qu'on pourrait faire relativement à ce voyage.

Quant aux troubles de Pologne, je suis entièrement de votre sentiment.[4] J'ai lieu de présumer qu'il ne faut attribuer l'inaction des Russes pour les apaiser, qu'à la maladie du comte Panin;[5] mais ce ministre ayant actuellement repris les rênes du gouvernement, on peut s'attendre à plus de vigueur de leur part et qu'après avoir reçu les renforts nécessaires, ils ne tarderont pas d'y mettre fin.

Au reste, selon mes dernières lettres de Londres, il n'y a pas la moindre apparence que l'Angleterre sortira de son indifférence relativement aux affaires de Corse; j'apprends, au contraire, qu'elle restera entièrement tranquille et ne fera pas le moindre mouvement pour traverser les desseins de la France.[6]

Enfin, comme le Pape continue toujours dans son obstination à refuser la satisfaction que les cours de France et d'Espagne lui demandent,[7] il ne manquera pas de se brouiller toujours plus avec elles et de se trouver enfin dans le plus grand embarras. C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Repnin bat, Rydzinski (vergl. S. 225) und seine Begleiter festzunehmen. — [2] Vergl. S. 246. — [3] Vergl. S. 257. — [4] Nach Rohds Ansicht reichten die in Polen vorhandenen russischen Truppen zur baldigen Wiederherstellung der Ruhe nicht aus. — [5] Vergl. S. 208. — [6] Vergl. Nr. 17320. 17334. — [7] Wegen der Excommunication des Herzogs von Parma, vergl. S. 84. 88. 148 und 155.

17356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 juillet 1768.

J'ai été charmé d'apprendre par votre dépêche du 5 de ce mois que le comte Panin est entré dans mes idées relativement à l'envoi d'un ministre de ma part en France.[1] En effet, dès que cette mission aura lieu, je serai à même de communiquer à sa cour tout ce qu'elle souhaitera de savoir des vues de la France, en tant qu'il y aura moyen de les pénétrer.

Je voudrais bien qu'il en fût de même à l'égard des troubles de Pologne, et que ce ministre prît des idées plus justes sur les moyens de les finir promptement. Il est d'autant plus à souhaiter qu'on parvienne bientôt à les apaiser, que je ne suis pas sans appréhension qu'au cas qu'[ils] dussent traîner en longueur, cela ne fournisse encore occasion à l'un ou à l'autre voisin de s'en mêler. Jusques ici les nouvelles que je reçois de Pologne, ne donnent pas lieu d'espérer de les voir finis sitôt, et il n'y a nulle apparence que les esprits soient disposés à un accommodement.[2] Il se peut que le traitement que le comte Panin destine aux chefs des Confédérés, dès qu'il les aura entre ses mains,[3] pourrait y contribuer, et, pour y parvenir, je ne vois point d'autre moyen que de chercher des faux frères qui indiquent aux Russes les endroits où on pourrait les faire enlever avec le moins d'éclat. Mais avec tout cela il me semble que, pour finir ces troubles totalement et se procurer à la Diète prochaine une supériorité décidée, il est absolument nécessaire que la Russie envoie un nouveau corps de troupes en Pologne qui mette celui qui s'y trouve déjà, en état de faire face partout aux Confédérés, de sorte que vous n'oublierez pas de communiquer cette idée au comte de Panin.

P. S.

Quant à la déclaration que le comte Panin souhaite que je fasse faire en Pologne,[4] ma dépêche du 13 de ce mois[5] vous aura déjà appris que je me suis d'abord prêté à cet égard à la réquisition du prince Repnin. Mais je me flatte en même temps que la Russie s'emploiera, à son tour, à remplir la condition que j'y ai mise, et qu'elle tâchera en conséquence de me procurer la satisfaction que je suis en droit de demander de la ville de Danzig relativement à mes enrôlements. Si donc vous trouvez occasion d'en rafraîchir de bonne manière

[1] Solms berichtete, dass sich Panin von der Entsendung des preussischen Gesandten (vergl. Nr. 17283) auch Vortheile für Russland verspreche. — [2] Vergl. Nr. 17344 und 17354. — [3] Panin beabsichtigte, mit Schonung und Güte vorzugehen. — [4] Panin bat, auf Ansuchen Repnins, den König, durch eine öffentliche Erklärung den Conföderirten in Polen die Hoffnung auf ihre Unterstützung zu nehmen. — [5] Nr. 17339.

la mémoire au comte Panin, vous ne manquerez pas de vous en prévaloir, et je me réfère à cet égard à ce que je vous en ai marqué dans ma susdite dépêche du 13.

Federic.

Nach dem Concept; die Ausfertigung ist vom 20. Juli datirt.

17357. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 juillet 1768.

Je suis très satisfait des détails curieux[1] contenus tant dans votre rapport du 15 de ce mois que dans le post-scriptum que vous y avez joint, et vous en sais bien du gré. Ce qui me paraît le plus étrange, c'est la conduite que le duc de Bedford et, en général, tout le ministère britannique tient à l'égard des affaires de Corse.[2] La grande indifférence qu'on témoigne en Angleterre touchant l'occupation de cette île par les Français, a lieu de me surprendre, et je ne saurais la concilier avec les fortes déclarations que vous dites que le ministre de cette cour[3] a reçu ordre de faire à celle de Versailles sur ce sujet.[4] Cette démarche entièrement opposée au peu d'attention qu'on paraît porter à ces affaires, ne cadre absolument pas l'une avec l'autre. C'est-là tout ce que je puis vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdit rapport.

Nach dem Concept.

Federic.

17358. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 juillet 1768.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être rendue, et je suis fort de votre sentiment que le départ du lord Bute[5] cache une toute autre raison que le rétablissement de sa santé. Je suis plutôt tenté à croire qu'il commence à redouter la haine du public, surtout après la dernière scène où la populace, pour faire éclater son animosité contre lui, a porté son portrait en bottes et l'a brûlé vis-à-vis du palais de la princesse de Galles, sa protectrice.[6]

[1] Für die Nachrichten über Christian VII. vergl. Nr. 17360. — [2] Thulemeier berichtete: „On paraît surpris en France que l'occupation de cette île ait fait si peu de sensation à Londres; le succès pourrait avoir surpassé l'attente. De certains avis d'assez bonne part prétendent que l'obligation en est due au parti du duc de Bedford, qui dans cette occasion doit avoir favorisé la cour de Versailles" (vergl. S. 219. 224). — [3] Graf Rochefort. — [4] Vergl. dafür Nr. 17358. — [5] Bute beabsichtigte, am 1. August zum Kurgebrauch nach Barèges abzureisen, vergl. S. 254. — [6] Wie Maltzan am 8. Juli berichtete (vergl. Nr. 17353), verbrannte das Volk „une figure avec des bottes, voulant représenter le lord Bute". Es handelt sich dabei um das Wortspiel: Bute und botte (englisch: boot).

Mes lettres de Hollande du 15[1] portent que, selon les dernières nouvelles de France, le ministère britannique a donné ordre à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris de déclarer partout que sa cour était très éloignée d'envisager l'expédition de Corse avec indifférence, et qu'en conséquence cet ambassadeur a présenté au ministère de Versailles un mémoire très fort et très nerveux que le duc de Choiseul a cependant reçu, sans témoigner la moindre humeur. Comme on m'assure que ces nouvelles viennent de très bonne part, j'ai nulle peine d'y ajouter foi, et il paraît au moins par là que le ministère britannique, malgré tout ce qu'il fait pour dissimuler son embarras, ne laisse que d'être fort inquiet au sujet des affaires de Corse. Il se peut aussi que les dissensions intérieures l'agitent, dans le moment présent, plus que tout autre objet et ne lui laissent pas le temps de penser sérieusement aux affaires du dehors; mais, si elles continuent, je crois qu'il faut s'attendre, à l'assemblée du nouveau Parlement, non seulement à des débats extrêmement vifs, mais encore à un changement dans le ministère, et peut-être même, au cas qu'il y ait la moindre opposition, à y voir compris tous les membres de l'administration présente. Vous aurez donc grand soin d'y prêter une attention suivie.

Nach dem Concept. Federic.

17359. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 22. Juli 1768.

Aus denen in Eurem allergehorsamsten Bericht vom 15. Junii jüngsthin angezeigten Umständen[2] urtheile Ich, dass die russische Corruptionen bei der Pforte gute Wirkung thun und die Türken bei Gelegenheit der gegenwärtigen polnischen Unruhen die Russen werden machen lassen, was sie nur wollen. Dieses zeigt eine Faiblesse an, über welche man sich billig verwundern muss, und giebt zugleich zu der Vermuthung Anlass, dass es schwer halten wird, die Türken in Bewegung zu bringen, und dass diejenigen, welche ihnen Geld geben, um sich dabei passive zu verhalten, vorzüglich Gehör finden und reussiren dürften. Die Zeit wird alles entwickeln.

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 17357. — [2] Zegelin berichtete, dass die Pforte trotz des Vorfalles an der Grenze (vergl. Nr. 17287) davon Abstand nehme, zur Sicherung ein eigenes Truppencorps aufzustellen, und sich mit Obreskows Anerbieten zu begnügen scheine, der Repnin auffordern wollte, zur Vermeidung neuer Grenzverletzungen die russischen Truppen „etwas" zurückzuziehen.



17360. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam, juillet 1768].[1]

Ma chère Nièce. Vous me dites des choses si obligeantes sur mon séjour de Loo[2] que des cœurs de rochers, bien plus durs que le mien, en serai[en]t touchés; conservez-moi votre amitié, ma chère enfant, elle m'est bien précieuse, et il est naturel qu'un vieil oncle soit flatté d'être aimé d'une charmante nièce qui s'est acquise une approbation universelle.

Je fais des vœux pour que vous soyez bientôt délivrée des obsessions danoises; on dit[3] que ce jeune homme[4] n'a point de manières, qu'il vous a fait attendre une heure à la comédie, et qu'il se flanque sans façon dans le plus ample fauteuil qui lui tend les bras, qu'à table il fait une conversation par courriers avec son favori, et qu'en un mot c'est un enfant, couronné à la vérité, mais mal élevé.

Mon frère Henri part d'ici pour la Hollande,[5] chargé des compliments, amitiés et des empressements de toute la famille. Je vous embrasse, ma chère enfant, en vous réitérant ce que, j'espère, vous n'ignorez pas, que je vous aime de tout mon cœur, et qu'autant qu'il se conservera un reste de vie dans mes membres, je serai avec ces sentiments, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Daignez embrasser le Prince de ma part.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17361. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 23 juillet 1768.

J'ai reçu votre lettre du 10 de ce mois, et comme celle que je vous ai écrite le 8,[6] vous sera déjà parvenue, j'espère qu'on n'aura plus rien à désirer de ce côté-là.[7] Il s'agit à présent de la confection du traité de commerce dont on vous remettra probablement le projet. Si le duc de Choiseul y réalise toutes les belles propositions que vous m'avez faites de sa part, il pourra se dispenser de toutes les peines que l'affaire de Neuchâtel lui paraît faire.[8] Il n'y a puissances au monde

[1] Die Antwort der Prinzessin ist vom 1. August. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Die Prinzessin schrieb, „La maison du bois 17 juillet": „Je me suis toujours souvenue avec un plaisir, mêlé du regret le plus vif, de chaque place où j'avais eu l'honneur de voir Votre Majesté; ce temps, quoique bien court, m'a paru le plus heureux temps de ma vie." [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Nr. 17284 und 17289. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 15. Juli. — [4] Christian VII., vergl. S. 266. — [5] Vergl. Nr. 17350. — [6] Nr. 17327 und 17328. — [7] Meny berichtete, dass mit Ungeduld die Antwort auf das Schreiben Choiseuls an ihn (vergl. S. 242. 251) erwartet werde; „on paraît désirer de bien bonne foi la bonne intelligence." — [8] Meny berichtete: „Choiseul n'épargne rien pour tâcher de découvrir ceux qui l'ont

parmi lesquelles il n'en arrive de temps en temps de pareilles; mais, dès qu'il en vient à un raccommodement, on oublie le passé et ne s'en tient, comme de raison, qu'au présent et à l'avenir.

Au reste, vous ferez bien de penser à votre retour, dès aussitôt que la situation de votre commission le voudra permettre. Vous pouvez compter qu'aucune livraison d'or peut avoir lieu avant ce temps-là, Clement[1] étant aussi peu capable de retrouver sur l'exportation de l'argent, comme vous le prétendez, la perte qu'il y a sur l'or, que de faire aucune bonne opération de change. Abstraction donc faite de toute livraison d'or et d'opération de change, le seul parti qui me reste à prendre pour la maison Clement, c'est que je la ferai soutenir jusqu'à ce que vous soyez de retour ou que vous ayez réalisé les promesses que vous m'avez faites dans votre lettre du 12,[2] de me faire ravoir mes fonds par des bons négociants qui se chargeront de ladite maison; ce que, j'espère, vous ne tarderez plus d'effectuer.

N'oubliez point tous les points que vous m'avez articulés à Wesel.[3] Quant à Clement, bien loin de l'opprimer, sa faillite serait déjà déclarée, si je ne l'avais pas soutenu. Mais il est temps de me tirer de ce labyrinthe, ou la fin ne vaudra pas le diable.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17362. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 juillet 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais gré de toutes les particularités qu'elle renferme. Si la cour où vous êtes, médite un changement dans la direction de ses finances,[4] c'est une marque qu'elle n'est pas contente de l'administration actuelle, et qu'elle ne les trouve pas dans l'ordre où elle voudrait qu'elles fussent, ou que peut-être même on y a souffert quelques pertes qu'on espère de réparer par une nouvelle régie.

Mais pour ce qui est du voyage de l'Empereur en Bohême, il ne me paraît pas vraisemblable qu'il donnera lieu à une entrevue avec

taxé d'avoir fomenté les troubles de Neuchâtel; on sait qu'il y a une cabale assez obscure qui cherche à mettre le duc de Choiseul des plus mal avec les cours étrangères, et que ce ne peut être que de cette part que Votre Majesté reçoive de faux avis. Le duc de Choiseul désirerait bien pouvoir quelque jour se justifier, Sire, et connaître ceux qui ont été si malintentionnés, et qu'on pourrait même regarder comme les ennemis de l'État.“ Vergl. Bd. XXVI, 402 und oben S. 244.

[1] Vergl. S. 227 und 243. — [2] Vergl. S. 262. — [3] Vergl. Nr. 17279. — [4] Rohd berichtete, dass zu diesem Zwecke eine Conferenz auf den 20. Juli anberaumt sei.

moi,[1] et, à dire vrai, je ne vois pas trop à quoi elle pourrait aboutir. Du vivant de l'Impératrice-Reine, ce Prince ne pourra rien faire sans son aveu, et, par conséquent, j'ai bien de la peine à me persuader que, dans les circonstances présentes, il voudrait se découvrir à moi. En attendant, il se peut bien qu'on en ait fait courir le bruit, et que le chevalier Sinzendorf, se flattant peut-être d'y jouer un certain rôle, ait été le premier à l'accréditer et à l'affirmer. Je m'attends aussi qu'il aura bien des choses à me dire à son arrivée en Silésie,[2] et je n'oublierai pas de vous en faire part, afin que vous puissiez les apprécier et me dire ce que vous en pensez.

Au reste, si le maréchal Lacy a le duc et la duchesse de Teschen pour ennemis, il se pourrait bien qu'ils s'employassent vivement à le perdre entièrement dans l'esprit de l'Impératrice-Reine.[3] Mais comme on serait bien embarrassé de trouver un général capable de le remplacer, j'ai lieu de présumer qu'ils ne parviendront pas à leur but, et que, malgré les déboires qu'ils pourront lui susciter de temps en temps, ce maréchal ne laissera pas de se soutenir.

La réduction de quelques régiments de hussards dont vous avez fait mention dans une de vos précédentes dépêches, vient de m'être confirmée. On me marque que le général Hadik, mécontent du sien, tant à cause des dettes que ce régiment avait contractées, que pour les factions qui commençaient à y régner, en a demandé lui-même la réduction, et que celui du général Dessöffy aura le même sort; que, par la réduction du premier, 6 régiments de hussards ont déjà été augmentés d'un escadron, et qu'on pensait de mettre non seulement les 10 autres, mais encore tous les régiments de cuirassiers et de dragons sur le pied de 10 escadrons, chacun de 120 maîtres. Je serais bien aise de savoir au juste si tous ces différents détails sont fondés, et vous aurez soin de les approfondir pour me dire ce qui en est.

En attendant, vous avez parfaitement bien fait de contredire la marche d'un corps de 30000 hommes de mes troupes. C'est un bruit extrêmement faux et controuvé, et on aurait même de la peine à donner un prétexte vraisemblable à cette marche.

Enfin, comme, selon mes lettres de Constantinople,[4] la Porte persiste dans la résolution de ne se point mêler des affaires de Pologne, il y a tout lieu de présumer qu'elles ne tarderont pas à s'arranger.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Rohd berichtete, dass der Kaiser um den 20. August nach Böhmen und Mähren abreisen und 3 Wochen fortbleiben werde. Bei dieser Gelegenheit könne sich zeigen, ob Sinzendorf die Wahrheit gesprochen habe, „puisque Votre Majesté compte d'être vers le même temps en Silésie, et qu'ainsi il ne dépendrait que de l'Empereur de donner à connaître à Votre Majesté l'envie qu'il a de La voir et de s'aboucher avec Elle" (vergl. S. 117 und 246). — [2] Vergl. S. 237. — [3] Wie Rohd berichtete, war der Anlass eine sachliche Meinungsverschiedenheit zwischen dem Herzog und Lacy, den die Herzogin bei Maria Theresia gegen diesen ausbeutete. Vergl. S. 253 und 257. — [4] Vergl. Nr. 17359.

17363. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juillet 1768.

Votre dernière dépêche du 8 de ce mois vient de m'être rendue, et comme la retraite des Confédérés à Freihan en Silésie[1] a été un évènement fort inattendu, personne n'a pu s'y préparer ou en profiter. A présent toute cette troupe s'est dispersée, mais comme il y a une nouvelle Confédération à Cracovie qui occupera la Russie plus que toutes les autres, j'ai pris mes précautions, et j'ai fait poster des détachements sur les frontières pour les garantir de leurs courses et pour empêcher les partis de les passer.[2]

En attendant, il serait bien à souhaiter que le comte Panin prêtât une attention plus sérieuse et suivie aux affaires de Pologne,[3] et il me semble qu'elles le méritent bien, pour y mettre une fois fin et y rétablir la tranquillité. Celle du reste de l'Europe se soutiendra, et il n'y a nulle apparence que les affaires de Corse donneront lieu à une guerre entre la France et l'Angleterre.[4]

Pour ce qui regarde le voyage des deux frères Orlow,[5] je crois qu'on doit attribuer l'incognito qu'ils se proposent de garder, tant à la mauvaise odeur où le nom de leur famille est en Europe, qu'afin de se mettre à l'abri de la curiosité de ceux qui pourraient leur demander certaines anecdotes de l'histoire moderne de leur patrie.

Solms erhält Befehl, Forderungen der Wittwe des Postdirectors Conradi in Memel an die Petersburger Postdirection, im Betrage von rund 1800 Thlrn., wirksam zu unterstützen. „Voilà tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui."

Nach dem Concept. Federic.

17364. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 juillet 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, et suis surpris d'apprendre que le comte de Bentinck ait marqué si peu de jugement que de s'opposer aux arrangements que le duc Louis de Brunswick a jugé convenables de prendre touchant les honneurs militaires à rendre au roi de Danemark pendant son séjour à La Haye.[6] Il devait bien prévoir que son opposition n'aboutirait à rien, et que son sentiment à cet égard ne prévaudrait jamais à celui du Duc, qui, comme vieux militaire, doit savoir les usages reçus en pareille occasion.

[1] Vergl. S. 214 und 216. — [2] Vergl. S. 256. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 239. — [4] Vergl. Nr. 17358. — [5] Graf Alexej Orlow beabsichtigte, in Begleitung seines Bruders Theodor warme Bäder in Deutschland zum Kurgebrauch aufzusuchen. — [6] Bentinck hatte auf Grund des Rechtes, während der Abwesenheit des Statthalters die Haager Garnison zu commandiren, gegen die Anordnungen des Prinzen Ludwig Einspruch erhoben. Es war dabei zu einer erregten Auseinandersetzung gekommen.

Pour répondre, en attendant, au contenu du post-scriptum joint à votre susdite dépêche, je vous dirai que je veux bien permettre qu'après avoir parlé au ministre de France, en conformité de mes ordres précédents,[1] vous puissiez vous en ouvrir confidemment au comte de Woronzow[2] de la manière suivante, savoir que, comme la France me faisait extrêmement presser à lui envoyer un ministre, et qu'elle s'engageait à vouloir également en nommer d'abord un de sa part, vous étiez résolu de me faire votre rapport de ces insinuations et de demander mes ordres à ce sujet; mais je vous enjoins de vous conduire, quant au reste, précisément et au pied de la lettre suivant les instructions que vous avez reçues précédemment à cet égard.

Vous avez bien fait, d'ailleurs, de désabuser le ministre de Russie, aussi souvent que le général Yorke s'est plu à lui faire de fausses insinuations sur mon sujet,[3] et vous ne manquerez pas de le détromper chaque fois qu'on voudra m'imputer des démarches faites vis-à-vis de la France à l'insu de sa cour.

Au surplus, après que vous aurez eu la conversation avec le ministre de France, et pas auparavant, je vous autorise à dire également au duc Louis que, comme la cour de Versailles insistait toujours beaucoup sur un envoi réciproque de ministres à nos cours respectives, vous ne doutiez pas que je n'entrasse, à la fin, dans les vues de la France à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

17365. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 25. Juli 1768.

Da Ich aus Schlesien erfahre, dass das Flüchten derer polnischen Einwohner bei denen fortwährenden Unruhen immer mehr und mehr zunimmt, und Ich dahero vermuthe, dass es von der Seite der Neumark nicht weniger geschehe, so hoffe Ich, Ihr werdet davon bestens zu profitiren Euch angelegen sein lassen, und weil es Euch zu Besetzung derer Etablissements im Warthebruche, wie Ihr Mir versichert habt, nicht mehr an Leuten fehlet, so könnet Ihr ja die neu ankommenden zu Besetzung derer Etablissements bei Lebus, Fürstenwalde und im Amte Biegen anwenden, und wenn auch diese dazu nicht zureichend sein sollten, solche an den Präsidenten von Siegroth, der ausserdem noch

[1] Vergl. Nr. 17329. — [2] Thulemeier fragte an, ob er von den Eröffnungen Breteuils den Grafen Woronzow mündlich unterrichten solle. „Ce ministre m'a de tout temps témoigné beaucoup appréhender le renouvellement des anciennes liaisons de Votre Majesté avec la France, et le général Yorke s'est souvent plu à l'instruire de certaines démarches que Votre Majesté devait avoir faites vis-à-vis de la cour de Versailles. Il ne m'a cependant jamais caché ces insinuations, et il en a toujours été aisément désabusé." — [3] Vergl. Anm. 2.

250 Familien anzusetzen und sonst auch dazu in der Churmark noch Gelegenheit genung hat, verweisen und mit demselben dieserhalb gehörig correspondiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

17366. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 juillet 1768.

Je suis bien aise de voir, par le contenu de votre dépêche du 20 de ce mois, que l'idée que je me suis faite touchant les troubles actuels en Pologne, a été très juste, puisque les évènements répondent entièrement au jugement que j'ai porté d'abord sur ces affaires, et que je vous ai communiqué en son temps. [1]

Vous avez bien raison de présumer que, si les Diétines, qui doivent précéder la grande Diète, se séparent infructueusement, comme il y a apparence que cela arrivera, à moins que les troubles ne soient finis avant ce temps-là, que cette Diète, qui doit être assemblée dans peu, ne pourra pas avoir lieu cette fois-ci, faute de monde qui voudra y comparaître.

Vous pouvez d'ailleurs être assuré qu'il n'y a point des polonais Confédérés dans ma province de Silésie. La ville de Bielitz, [2] où ils doivent s'être retirés, n'est pas sur mon territoire, mais située dans la Silésie autrichienne et appartient à un Sulkowski, de sorte que je ne saurais y envoyer des troupes pour leur donner la chasse, ainsi que le prince Repnin m'en fait faire la réquisition. Il se peut bien qu'il y en ait quelques-uns qui se soient réfugiés dans les forêts épaisses qui sont sur mes confins, mais jusqu'ici je n'en ai aucune connaissance et n'ai non plus reçu des rapports qui en fassent la moindre mention; cependant, pour en être au fait, j'ai écrit en Silésie et donné mes ordres pour qu'on ait l'œil à tout, et qu'on m'avertisse exactement de ce qui se passera dans ces environs.

Federic.

Nach dem Concept.

17367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. Juli, über eine Unterredung mit der Kaiserin bei einer Cour in Peterhof: „Sa Majesté Impériale me fit la grâce de m'aborder et de me dire d'un air riant qu'elle me félicitait sur la bonne recrue que Votre Majesté avait faite en Silésie par les Confédérés polonais qui s'y étaient réfugiés, et que, de son côté, elle était charmée, non seulement de les avoir fournis à Votre Majesté, mais aussi d'avoir donné occasion aux Polonais d'exercer leurs talents militaires d'une

[1] Vergl. Nr. 17323 und 17331. — [2] Vergl. S. 263. 264.



manière plus honorable qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici dans leur patrie... Sa Majesté Impériale continuant de parler sur les troubles de Pologne, elle dit que, si elle avait quelque bonheur seulement, elle pouvait se flatter que, par les arrangements qu'elle avait pris, elle parviendrait bientôt à les étouffer entièrement. Elle compara le fol enthousiasme des Confédérés aux Schismatiques de l'Église grecque en Russie qui, plutôt que d'entendre de bonnes raisons, avaient préféré de se brûler vifs eux-mêmes, lorsque sous les règnes précédents ils avaient été poursuivis... Elle continua à faire la remarque que les chefs des Confédérés devaient être de mauvaises têtes, qui s'étaient engagés si légèrement dans une entreprise qu'ils ne pouvaient soutenir, et que leur faiblesse d'esprit paraissait surtout dans leurs manifestations qui étaient aussi mal digérées et mal conçues qu'il était possible."

Potsdam, 27 juillet 1768.

L'impératrice de Russie a bien raison de dire, selon votre dernière dépêche du 12 de ce mois, que les Confédérés sont de mauvaises têtes, et la faiblesse d'esprit de leurs conseillers paraît manifestement en ce qu'ils se sont engagés dans une entreprise de cette nature, sans s'être auparavant ménagés quelque appui capable de les soutenir. Cela ne les empêchera cependant point de donner encore bien de la besogne aux Russes, et, selon mes lettres de Pologne, les choses ne sont de loin pas encore au point où la Russie voudrait les porter. En général, je juge, par ce que vous m'en dites, qu'on se flatte à cet égard un peu trop à la cour où vous êtes, et comme les troubles de ce royaume ne me paraissent pas encore si près de leur fin, et que plutôt ils ne laissent que de continuer toujours et même d'augmenter, je prévois d'avance que la Russie ne parviendra point à les apaiser entièrement, et que, pour y remettre le calme et le soutenir, elle sera plutôt obligée d'y laisser encore longtemps ses troupes.

Quant aux recrues qu'on prétend que j'ai faites à la dernière retraite des Confédérés en Silésie, je n'en ai pas la moindre nouvelle, et comme ces derniers n'ont fait que paraître sur mes frontières, et qu'ils se sont dispersés tout de suite, j'ai lieu d'envisager toute cette nouvelle comme un conte fait à plaisir.

Enfin, et pour ce qui regarde les affaires de Corse, il n'y a pas moyen d'en porter encore un jugement solide, et il faut attendre du temps d'y répandre plus de jour.

Nach dem Concept. Federic.

17368. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 juillet 1768.

Vos deux dépêches du 15 et du 19 de ce mois m'ont été rendues à la fois. Je n'ai jamais douté qu'à la fin l'Angleterre n'ouvre les yeux sur les affaires de Corse. La situation de cette île ne permet pas qu'elle la voie avec indifférence entre les mains des Français. Mais je ne me serais pas attendu que la nation britannique prendrait si vite feu

sur cette conquête.[1] Quoi qu'il en soit, je me flatte que cette année-ci se passera très tranquillement, et qu'au cas qu'une nouvelle guerre en dût résulter, ce ne sera que l'année prochaine qu'elle éclatera. Vu cependant l'éloignement du ministère britannique pour une nouvelle guerre et le grand fardeau des dettes nationales, il pourrait bien arriver aussi que la cour britannique se bornât seulement à assister les Corses sous main, sans faire une levée de bouclier. En attendant, on prévoit sans peine que le Parlement prochain sera des plus orageux, et il faudra voir quel parti y aura la supériorité.

Au reste, comme je me suis toujours intéressé au sort du lord Chatham,[2] vous n'oublierez pas de m'informer si ce ministre occupe encore un poste dans le ministère et s'il a quelque part aux affaires, ou s'il a entièrement quitté la scène, et ce qu'il deviendra encore.

Enfin, lorsque le roi de Danemark sera arrivé à Londres, vous ne manquerez pas non plus de prêter une attention suivie à tout ce qui s'y passera pendant son séjour,[3] et à tout ce qu'il vous paraîtra d'extraordinaire dans sa conduite, ainsi qu'au cérémonial qu'on observera à son égard, afin de pouvoir me rendre sur tous ces différents articles des rapports aussi exacts que détaillés.

Nach dem Concept. Federic.

17369. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 juillet 1768.

Parmi les traits dont vous m'avez dépeint le roi de Danemark dans votre dépêche du 22 de ce mois, il y en a plusieurs qui se ressentent encore de son âge, et qu'on ne doit imputer qu'à la grande jeunesse de ce Prince. Mais comme je suis également curieux de savoir ce qui pourra lui arriver de singulier dans son voyage au Brabant, je vous recommande de me marquer exactement toutes les particularités que vous apprendrez à ce sujet.

Au reste, puisque, suivant mes nouvelles, on commence en Angleterre à ouvrir les yeux sur les démarches de la France, et qu'on y regarde présentement avec moins d'indifférence qu'on ne faisait auparavant, son expédition en Corse,[4] vous n'oublierez pas de m'informer

[1] Maltzan berichtete am 15. Juli: „On commence ici peu à peu à ouvrir les yeux sur l'affaire de Corse, et l'indifférence avec laquelle on a traité cette affaire depuis le commencement, pourrait bien prendre une autre tournure. Le parti de l'opposition se prépare à censurer vivement le gouvernement dans la prochaine assemblée du Parlement, et comme cette nation est dans l'idée de profiter de toutes les occasions pour nuire aux Français, je ne vois pas comment le ministère, partagé dans sa façon de penser, s'en tirera." — [2] Vergl. S. 131. 132. — [3] Vergl. S. 249 und 268. — [4] Vergl. Nr. 17368.

aussi de l'impression que ce changement dans la façon de penser du ministère britannique peut produire en Hollande.

Nach dem Concept. Federic.

17370. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 30 juillet 1768.

Monsieur mon Cousin. La bonne nouvelle que Votre Altesse vient de m'apprendre,[1] ne pouvait être communiquée à personne à qui elle fût plus agréable, ni qui s'y intéressât plus vivement que moi. Je suis charmé de voir votre succession établie et déchoir de leurs espérances ceux qui, formant différents partis, fondaient les espérances de leur fortune sur l'attachement qu'ils n'avaient point voué à Votre Altesse. Je vous prie, mon cher Prince, de témoigner à ma nièce toute la joie que j'ai de l'espoir de fécondité qu'elle nous donne. Regardez-moi, je vous prie, comme le meilleur et le plus fidèle ami de votre maison, charmé, si je puis vous convaincre de la parfaite estime et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle et affectionné oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

17371. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 30 juillet 1768.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été rendu, et si l'embarras que vous supposez au Sénat de Suède par rapport à la mission que la cour de Saxe vient de lui faire du comte de Zinzendorf,[2] est fondé, il faut bien que les finances de ce royaume soient dans un triste état, puisqu'on y a même de la peine à trouver le peu d'argent qui est nécessaire pour renvoyer un ministre à cette cour.

Nach dem Concept. Federic.

17372. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 juillet 1768.

Quoique je sois aujourd'hui sans dépêches de votre part, je veux cependant bien vous communiquer l'extrait ci-joint[3] d'un rapport que je

[1] Der Prinz schrieb, Haag 25. Juli: „Selon toutes les apparences la Princesse . . . se trouve dans un état que nous désirions depuis longtemps." — [2] Cocceji berichtete: „Cette mission imprévue embarrasse le Sénat qui, d'un côté, évite toute dépense, et qui, de l'autre, ne pourra guère s'empêcher de renvoyer quelqu'un en Saxe." — [3] Liegt nicht bei. Seydlitz berichtete, Ohlau 26. Juli, dass sich bei Beuthen

viens de recevoir de mon général de la cavalerie de Seydlitz, que vous pourrez montrer au prince Repnin, afin qu'il soit convaincu par là qu'il n'y a point des Confédérés polonais réfugiés sur mon territoire.[1] Vous pourrez lui insinuer en même temps qu'il ne ferait pas mal en détachant un officier de confiance qui observât soigneusement tout ce qui pourrait se passer sur les derrières des Confédérés, afin d'en être instruit ensuite exactement par lui, et que l'officier qu'il voudrait envoyer à cet effet, pourrait s'adresser aux miens qui se trouvent postés sur les frontières. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17373. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 juillet 1768.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 20 et du 23 de ce mois. Tout me confirme que le duc de Choiseul est furieusement embarrassé de la tournure que les affaires de Corse prendront. Les Anglais commencent à ouvrir les yeux et à se réveiller de leur léthargie,[2] de sorte que ce ministre n'est pas sans appréhension pour une nouvelle guerre générale. C'est aussi à cette crainte qu'il faut attribuer, selon toutes les apparences, la proposition qu'il m'a fait faire d'envoyer à sa cour un ministre et de conclure avec elle un nouveau traité de commerce,[3] et comme les Anglais ne se sont jamais conduits de façon que j'aie envie de prendre leurs intérêts si fort à cœur que de me brouiller avec d'autres cours, je ne suis pas éloigné non plus de me prêter aux désirs du duc de Choiseul.[4] J'ai aussi d'autant moins de peine de le faire que je n'y risque absolument rien, et que, bien au contraire, j'y gagnerai par le plus de considération que cette liaison me donnera tant à la cour où vous êtes, qu'auprès d'une autre puissance que je ne veux pas nommer.[5] Jusques ici cependant il n'y a encore rien de fait, mais dès que tout sera arrangé, vous n'oublierez pas de remarquer quelle impression elle fera à Vienne, de quel œil elle y sera regardée, et surtout le jugement que l'Empereur en portera, pour m'en faire un rapport exact et détaillé.

Au reste, le témoignage que j'ai donné au maréchal Lacy, est celui de la vérité. Il est, sans contredit, le plus habile général autrichien, et c'est ce qui fait que je ne serais nullement fâché de le voir congédié.[6] Mais c'est en même temps pour la maison d'Autriche un motif de plus de le conserver, et j'ai tout lieu de présumer qu'il se soutiendra à la

auf preussischem Gebiete „nichts von Confoderirten zusammen rottiret noch der Rydzinski sich sehen lässet" (vergl. S. 263. 264), dass aber auf polnischem Boden, dicht an der Grenze, hinter Beuthen und Pitschen sich zwei neue Corps zusammenzögen.

[1] Vergl. Nr. 17366. — [2] Vergl. Nr. 17368. — [3] Vergl. Nr. 17279 und 17327. — [4] Vergl. Nr. 17328 und 17329. — [5] Russland. — [6] Vergl. S. 253.

barbe de tous ceux qui voudraient le culbuter, à moins que la mort ne vienne l'enlever ou que l'état de sa santé ne l'oblige à se retirer. Il a eu ci-devant des maladies assez graves, et comme je serais bien aise de savoir s'il en est entièrement rétabli et s'il n'en a plus de ressentiments, vous n'oublierez pas de m'en informer.

Mais pour ce qui regarde le mémoire[1] qu'il vous a fait présenter pour obtenir aux deux Esclavons qui y sont nommés, la liberté de se retirer de mon armée et de retourner dans leur patrie, vous n'avez qu'à lui répondre que, comme j'ignorais s'ils étaient encore en vie et parmi mes troupes, j'en avais fait prendre connaissance et n'oublierais pas de lui faire savoir ma résolution ultérieure.

En attendant cependant je ne saurais vous cacher, quoique uniquement pour votre information, que j'aurai quelque peine à déférer à sa demande, vu qu'il y a près de cent de mes sujets possessionnés qu'on me retient au service de l'Autriche, contre la disposition expresse du dernier traité de paix, de sorte que, si je cédais aux instances du maréchal, en considération du congé accordé uniquement au Silésien Leutloff,[2] on pourrait s'imaginer d'avoir fait beaucoup en faveur de mon intercession et regarder la facilité avec laquelle je consentirais à celui des susdits Esclavons, comme un renoncement tacite au droit qui m'appartient en vertu du traité de paix, d'insister sur l'extradition de tous mes sujets possessionnés dans mes États qu'on retient au service autrichien.[3]

Enfin, je voudrais que le bruit qu'on fait courir à Vienne de la marche prochaine d'un corps de 30000 hommes de mes troupes en Pologne,[4] fût fondé. Mais vous présumez très bien en le réduisant à ces arrangements que j'ai fait faire sur mes frontières en Silésie où il y a deux ou trois patrouilles, de 30 chevaux chacune, pour veiller à la sûreté de mes frontières et avertir les partis qui, faute de les connaître, voudraient les surpasser.[5] D'ailleurs il n'y a absolument point de mes troupes en Pologne, et les petits détachements qui y sont allés pour faire la remonte, seront tous de retour dans le courant du mois prochain.

En attendant, ce royaume continue toujours à être extrêmement agité par les troubles qui y ont régné depuis la dernière Diète, et qui, selon toutes les apparences, pourraient bien durer encore une couple d'années.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] D. d. Wien 6. Juli. — [2] Lacy hatte sich in seiner Denkschrift darauf bezogen, dass auf Rohds Ansuchen 1767 der preussische Unterthan Gotthelf Leutloff sofort aus österreichischen Diensten entlassen worden sei. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 533; XXIV, 421; XXV, 390. 391; XXVI, 389. — [4] Vergl. S. 270. — [5] Vergl. S. 214 und 256.

17 374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er août 1768.

Votre dépêche du 26 du mois passé de juillet vient de m'être remise, et je présume, par les différentes particularités que vous m'y rapportez touchant les affaires de Corse, [1] que le ministère britannique fait souvent ébruiter lui-même, uniquement dans la vue de tranquilliser la nation, comme s'il était très mécontent de tous ces procédés des Français, et que, dans le fond, il ne portera cependant point d'obstacles aux entreprises de la cour de Versailles à l'égard de l'occupation de cette île. Il se peut, en attendant, très bien que des particuliers anglais assisteront les Corses dans cette rencontre et leur fourniront tous les secours qui dépendront d'eux; mais je ne saurais, malgré cela, me persuader encore que l'affaire de Corse soit de telle importance qu'elle puisse donner lieu à une rupture ouverte entre ces deux puissances.

Ayez soin, au reste, de remettre l'incluse ci-jointe [2] de ma part au prince d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 375. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 2 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de juillet dernier, et suis tout-à-fait de votre sentiment par rapport au bruit qui s'est répandu dans le public d'un traité de subsides qui doit être sur le tapis entre la France et le duc de Württemberg. Je ne saurais absolument pas m'imaginer que la France soit intentionnée de donner des subsides à un prince duquel il n'y a point d'apparence qu'elle puisse jamais tirer aucun avantage réel. Si cependant elle devait le faire malgré toute probabilité du contraire, il est bien sûr que, dans ce cas, le premier soin du Duc sera de recruter ses troupes et d'y faire une augmentation considérable, quoique cependant je ne veux point vous cacher que je crois fermement que ni l'une ni l'autre de ces choses arrivera, au moins n'y a-t-il jusqu'à présent aucune apparence à cela.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Graf Châtelet-Lomont hatte nach seiner Rückkehr aus London (vergl. S. 111) angedeutet, „que la cour d'Angleterre, malgré la démarche qu'elle a fait faire en dernier lieu à son ambassadeur (vergl. Nr. 17 358), évitera tout ce qui pourra l'engager dans quelques différends sérieux avec la France"; Rochefort hatte den fremden Gesandten erklärt, „que l'affaire de Corse s'arrangerait à la satisfaction des deux cours". — [2] Nr. 17 370.

17376. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 27 juillet dernier, et veux bien vous dire en réponse sur l'extrait des nouvelles que vous m'avez communiqué de la part du prince Repnin,[1] que je ne saurais entrer en discussion là-dessus, et que, si ce Prince veut ajouter plus de créance aux rapports qu'un simple major peut lui faire, qu'à ce que je lui dis, que je n'y saurais mettre aucun empêchement. Vous savez que j'ai posté le long de mes frontières du côté de Cracovie des patrouilles,[2] afin d'empêcher que personne des Confédérés ne passe mes limites, et vous pouvez bien vous imaginer aussi que je ne souffrirai jamais que ces sortes de gens viennent se réfugier chez moi, puisqu'ils ne sauraient y commettre que des désordres. Cependant comme je vois bien que tous ces troubles de Pologne traîneront encore longtemps, avant que de finir, et que les Russes n'en viendront pas à bout de sitôt, je suis intentionné, dès que mes revues en Silésie seront passées, et que les régiments ne seront plus occupés, comme ils le sont actuellement, à exercer leur monde, de faire renforcer lesdites patrouilles, afin qu'elles soient mieux en état d'avoir l'œil à ce que personne ne puisse passer sur mon territoire.

Je suis bien persuadé d'ailleurs, tout comme vous, que les Czartoryski, ainsi que plusieurs autres Polonais des plus distingués, sont également impliqués sous main dans toutes ces Confédérations, mais qu'ils évitent extérieurement les apparences d'être les fauteurs des troubles qui déchirent leur patrie.

Est-ce que les Russes croient donc que j'aime à voir des bandits polonais dans mon pays? On se trompe beaucoup. Nous avons par derrière des nouvelles de ce qu'ils font, telles que je vous les ai envoyées,[3] et si les Russes envoient un officier en Silésie, ils n'y trouveront de Polonais que quelques Dissidents qui s'y sont venus réfugier.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17377. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 août 1768.

Le tableau que, selon votre dernière dépêche du 19 de juillet, le comte Panin se fait des troubles de Pologne,[4] est très imparfait, et il

[1] Der „Extract" enthielt die Meldung des russischen Majors Drewitz, d. d. 9. Juli, dass den Conföderirten der „Durchmarsch durch die schlesischen Länder gar nicht verwehret wird". — [2] Vergl. S. 256. — [3] Vergl. Nr. 17372. — [4] Panin hatte die Erwartung ausgesprochen, dass mit Hilfe einer kürzlich in Polen eingerückten Verstärkung von fast 1500 Mann alle Unruhen beendet werden würden.

se fait sûrement illusion sur la durée des Confédérations qui agitent actuellement ce royaume. Il les envisage trop légèrement, tandis que, selon mes dernières lettres, elles reçoivent presque journellement de nouveaux accroissements, et qu'à peine une de ces Confédérations est dispersée d'un côté par les troupes russes, il s'en forme de l'autre de nouvelles. C'est, pour ainsi dire, une hydre dont les têtes renaissent toujours, et qu'on aura bien de la peine d'abattre entièrement. Un renfort de 1500 hommes n'y suffira assurément pas, et il faudrait au moins encore 8000 hommes pour mettre les Russes, qui y sont déjà, en état de faire tête partout et d'apaiser une révolte aussi générale. Si l'on n'y pourvoit pas incessamment, on peut compter que ces troubles dureront bien encore trois ans, et j'aurai au moins la consolation de l'avoir prédit à temps et d'avoir indiqué les mesures qui m'ont paru les plus propres pour y mettre fin.

Au reste, je ne me porte pas trop bien aujourd'hui pour entrer dans de plus grands détails.

Federic.

Nach dem Concept.

17378. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 août 1768.

Votre dernière dépêche du 27 de juillet dernier n'exigeant proprement aucune réponse, je me borne à vous dire que le voyage du sieur de Burghausen à Baireuth me paraît mériter attention. J'ai même lieu de présumer qu'il n'est pas bien intentionné, et c'est pourquoi je le ferai observer, afin d'être informé du véritable objet de son voyage.[1] De votre côté, vous ne négligerez rien pour vous en mettre également au fait, et ne me cacherez rien de tout ce que vous en pourrez pénétrer. En attendant, une indisposition qui m'est survenue aujourd'hui, m'empêche d'entrer dans d'autres détails.

Federic.

Nach dem Concept.

17379. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 3 août 1768.

Je vous adresse à la suite de la présente deux lettres que je viens de recevoir par courrier, tant du margrave de Baireuth que de celui d'Ansbach, ainsi qu'une troisième qui vient de m'être rendue en même temps de la part de la duchesse de Württemberg.[2] Elles roulent toutes

[1] Vergl. Nr. 17379. — [2] D. d. Baireuth und Ansbach 28. Juli und Donndorf 1. August.

trois sur l'arrêt des sieurs de Trützschler et de Kettenburg,[1] et comme je n'ai pas le temps d'entrer dans tous les détails que le margrave de Baireuth allègue pour justifier son procédé contre ces deux conseillers,[2] je les abandonne entièrement à votre examen, ainsi que le soin d'y faire expédier les réponses que vous jugerez les plus convenables. Vous les enverrez ensuite le plus tôt possible à ma signature,[3] et vous n'oublierez pas de témoigner en même temps dans celle à la duchesse de Württemberg toute la part que j'ai prise à sa dernière maladie dont elle m'a informé par sa lettre également ci-jointe du 30 de juillet dernier.[4]

Au reste, je viens d'apprendre aussi par la dernière dépêche de mon ministre d'État de Rohd à Vienne[5] que le général Burghausen en est parti pour Baireuth. On assure, à la vérité, que cet officier n'est rien moins que négociateur, et qu'il n'a entrepris ce voyage que relativement à quelque argent que le Margrave doit lui avoir assigné sur le produit de son régiment au service de l'Impératrice-Reine; mais comme, dans les circonstances présentes, ce voyage pourrait bien avoir quelque autre motif plus intéressant, vous aurez soin de le faire observer de près et de le faire suivre partout. Je trouve même cette précaution d'autant plus nécessaire que cet officier n'est pas des mieux intentionnés, et que, par conséquent, il pourrait bien y faire des démarches préjudiciables à mes vues et à mes intérêts.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17380. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Finckenstein berichtet, Potsdam 4. August, dass nach Berichten von Wechmar[6] Trützschler das Opfer einer „Cabale" geworden sei,[7] die sich aus früheren Ministern gegen ihn gebildet habe. „Que cette cabale prétend chercher et trouver de l'appui à Vienne; que le ministre de cette cour, le comte de Neipperg, doit avoir fait, en passant nouvellement par Baireuth, des insinuations tendantes au même but; qu'on parle de s'adresser à l'Empereur et de demander une commission impériale, et que le comte de Burghausen commence à tenir le même langage, ce qui confirme les soupçons de Votre Majesté sur son sujet.[8] Que Madame la duchesse de Württem-

[1] Der baireuthische Regierungsrath Kettenburg war mit Trützschler zusammen verhaftet worden. — [2] Markgraf Friedrich Christian begründete die Verhaftung Trützschlers (vergl. Nr. 17351) mit Missbrauch der Amtsgewalt, Verletzung der Rücksichten gegen ihn als seinen Landesherrn und einer ohne seine Erlaubniss, „mithin offenbar wider seine Pflicht" heimlich unternommenen Reise „ausserhalb Landes". — [3] Finckenstein schreibt an Hertzberg, Potsdam 4. August, dass der König ihm gesagt habe, „qu'il fallait aller son chemin et insister de nouveau sur la liberté de M. Trützschler". Die demgemäss im Ministerium aufgesetzten Antwortschreiben an die Markgrafen von Ansbach und Baireuth sind Berlin 5. August datirt. — [4] Demgemäss Antwortschreiben, Berlin 6. August. Der Herzogin wurde ferner angedeutet, sich weiterer Einmischung zu enthalten, vergl. dafür auch Nr. 17380. — [5] Vergl. Nr. 17378. — [6] Vergl. S. 261. — [7] Vergl. Nr. 17379. — [8] Vergl. Nr. 17379.

berg a quelque part aux intrigues de cette cabale, et qu'on s'est servi de son ascendant sur l'esprit du Margrave[1] pour faire arrêter le sieur de Trützschler." In Anbetracht der Sachlage befürwortet Finckenstein die Entsendung eines Bevollmächtigten nach Baireuth.

Potsdam, 4 août[2] 1768.

Quoique j'aie de la peine à me faire une juste idée des intrigues qui agitent présentement la cour de Baireuth, et que surtout je ne saurais comprendre quel but on se propose, je n'approuve cependant pas moins l'idée que vous venez de me proposer dans votre rapport d'aujourd'hui que, pour démêler le vrai du faux et indiquer les moyens les plus propres à y rétablir le calme et le bon ordre, le meilleur serait que j'y envoyasse un homme entendu qui, envisageant tout ce qui se passe à cette cour, de sang-froid, fût capable d'en porter un jugement solide et remédier au désordre qui paraît y régner.

Je ne connais aussi point de sujet plus propre pour cette mission que le baron de Knyphausen qui, ayant déjà fait ci-devant quelque séjour à cette cour,[3] est le mieux au fait de la façon de penser du Margrave et de ses ministres, et qui, par conséquent, parviendra plus tôt que tout autre à pénétrer les vrais auteurs et promoteurs de ces intrigues et à nous indiquer les moyens les plus propres à y porter un prompt remède.

Vous aurez donc soin de le prévenir, sans le moindre délai, sur cette mission et de faire préparer ses lettres de créance et ses instructions, afin qu'il puisse se mettre en chemin le plus tôt qu'il pourra; et quoique j'aie dessein de m'entretenir encore de bouche avec vous sur ce sujet, je ne veux cependant pas vous cacher d'avance que, pour que cette mission ait le succès désiré, il faudra recommander au baron de Knyphausen de ne pas ménager les termes, mais de parler plutôt d'un ton haut et ferme, dût-il même y mêler un peu d'impertinence, afin de faire d'autant mieux comprendre à ces gens qu'on saura bien opposer une digue assez forte à leurs intrigues pernicieuses.[4]

Au reste, vous verrez par la lettre[5] ci-jointe en original de mon général-major de Brietzke les excès qu'un détachement des troupes du soi-disant abbé de Werden a commis contre un bas-officier et quelques

[1] Die Herzogin (vergl. S. 282) war die Grossnichte des Markgrafen. — [2] Vom 4. August ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 439. — [3] Von October 1766 bis Februar 1767 zur Ordnung der baireuthischen Finanzwirthschaft, vergl. Bd. XXV, 383; XXVI, 380. — [4] Finckenstein schreibt an Hertzberg, Potsdam 5. August, über die am 4. mit dem König gehabte Unterredung: „L'idée du Roi est que ce ministre tâche de débrouiller et de lui donner une juste idée des intrigues qu'on forme à Baireuth, de voir si et jusqu'à quel point la cour de Vienne s'en mêle, et s'il est effect[ivement] à craindre qu'on veuille demander une commission impériale, de faire rétablir le sieur de Trützschler et d'écarter les membres de l'ancien ministère qu'on paraît vouloir mettre en place... Le Roi m'a parlé, au surplus, de ce projet d'enlèvement [sc. von Schröder, vergl. S. 261] qui paraît tenir à cœur à la cour d'Ansbach, comme d'une mesure qui lui répugne, et à laquelle Elle ne se porterait que difficilement." — [5] D. d. Wesel 30. Juli.

soldats de mon armée,[1] et vous n'oublierez pas d'en faire faire les perquisitions nécessaires et de prendre ensuite les mesures que vous jugerez les plus convenables au soutien de mes droits.[2]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

17381. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 4 août 1768.

Le désaveu que, selon votre dernière dépêche du 22 de juillet dernier, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris a été obligé de se donner sur les affaires de Corse,[3] est une nouvelle marque de la faiblesse du ministère britannique et du peu de solidité de ses principes. Tout ce qui en résultera, c'est que la France et l'Espagne en deviendront plus hardies, et que ces deux puissances pousseront leur pointe si loin que la Grande-Bretagne sera enveloppée dans une nouvelle guerre qui pourrait bien tourner à son désavantage. D'ailleurs, il y a bien des exemples dans l'histoire britannique où le ministère a été obligé, par les clameurs de la nation, de faire la guerre bon gré mal gré lui, et je ne voudrais pas jurer qu'il n'arrive la même chose dans les circonstances présentes.

En attendant qu'on y voie plus clair, j'approuve parfaitement la réponse que vous avez faite au comte de Weymouth, tant sur l'augmentation de mon armée que sur la marche d'un corps de mes troupes vers la Pologne.[4] Quant à la première, il est vrai que je fais une nouvelle levée de recrues pour compléter mon armée, mais ce n'est qu'à l'exemple des cours de Vienne[5] et de Saxe, qui en ont fait autant; et, pour ce qui regarde les frontières de Pologne, je n'y ai posté que quelques patrouilles pour les garantir des incursions des deux partis, et c'est à quoi se réduit tout le bruit qu'on fait courir d'une marche

[1] Ein preussisches Commando aus Wesel hatte eine von dem Werdener Magistrat und der Abtei umstrittene Pforte in der Stadtmauer, auf Weisung des ersteren, besetzt; die darauf von den Mönchen aufgebotene „Kreis-Contingents-Mannschaft" hatte mehrere Leute dieses Commandos erschossen. — [2] Am 20. August schreibt der König an Finckenstein und Hertzberg, dass er auf ihren Vorschlag Brietzke beauftrage, noch 1 Hauptmann mit 30 Mann und 2 Kanonen nach Werden zu entsenden, um sich der Schuldigen zu bemächtigen und sie, nach Uebereinkunft mit den Ministern, zu bestrafen. Der entsprechende Cabinetserlass an Brietzke ist Potsdam 20. August datirt. — [3] Rochefort hatte nach Châtelet-Lomonts Rückkehr aus London (vergl. Nr. 17374) Choiseul und den fremden Gesandten gegenüber die Erklärung widerrufen, „que l'union entre les deux puissances allait être rompue, et que la guerre était inévitable". — [4] Maltzan hatte Weymouth, der Januar 1768 Conway als Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten gefolgt war, geantwortet, dass er weder von ausserordentlichen Aushebungen noch von der Sendung eines Corps nach Polen wisse; dass es sich nur um die bei einer grossen Armee niemals aufhörenden Rekrutenwerbungen und um Schutz der Grenzen gegen die Conföderirten handeln könne. — [5] Vergl. S. 240. 254.

de mes troupes vers ce royaume,[1] où je n'en ai pas même le moindre détachement.

Au reste, je serais bien aise de savoir si le lord Bute a effectivement déjà quitté l'Angleterre ou s'il y séjourne encore et a différé son départ,[2] de sorte que vous n'oublierez pas de me dire ce qui en est, dans la première dépêche que vous m'adresserez.

Nach dem Concept. Federic.

17382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 août 1768.

Je suis persuadé que la personne que, suivant votre dépêche du 29 juillet dernier, vous avez eu occasion de parler sur l'impression que les affaires de Pologne faisaient en France, vous a accusé parfaitement juste la façon de penser de la cour de Versailles à cet égard, en disant qu'on y était persuadé qu'elles n'auraient aucunes suites pour la tranquillité de l'Europe. Mais, quant à ce que les ministres de la République vous ont communiqué touchant les sentiments de la Porte Ottomane au sujet de ces mêmes affaires,[3] vous pouvez être assuré que les Turcs éviteront, autant que possible, de prendre part aux troubles actuels de Pologne, et que, jusqu'à présent, ils n'ont pas la moindre envie de s'en mêler ni d'entrer en guerre avec quelque puissance que ce soit.[4] Il est bien à croire aussi qu'ils conserveront ces sentiments-là, à moins que des circonstances qu'on ne saurait prévoir, ne leur en fassent adopter d'autres.

Le prince d'Orange m'a notifié, au reste, la situation dans laquelle la Princesse ma nièce doit se trouver.[5] Je souhaiterais bien qu'elle nous donnât un prince; son intérêt à elle y trouverait un grand avantage, et mes vœux se verraient accomplis à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17383. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. August 1768.

Euer Bericht vom 1. jüngstverwichenen Monats ist Mir richtig eingehändigt worden. In Polen gehen die Sachen ziemlich gut für die Russen, und obgleich die gänzliche Stillung der dasigen Unruhen wohl

[1] Vergl. S. 278. — [2] Vergl. S. 266. — [3] Fagel hatte Thulemeier nach Berichten aus Konstantinopel mitgetheilt: „La Porte insiste sur le retour des troupes russes et ne se tranquillise que sur les assertions du résident de la cour de Pétersbourg qui fait envisager les troubles de Pologne comme tirant à leur fin." — [4] Vergl. Nr. 17359 und 17383. — [5] Vergl. Nr. 17370.



noch ein paar Jahre Zeit erfordern dürfte, so zweifle doch nicht, dass, wenn die Russen nur nicht aufhören, von Zeit zu Zeit in dem dortigen Divan einige Summen Geldes auszutheilen, die Pforte fortfahren werde, still zu sitzen und sich in diese Unruhen gar nicht zu mischen. Geschieht dieses, so glaube Ich, dass Oesterreich ein gleiches thun und solche mit grosser Gelassenheit ansehen werde, ohne der Conföderirten Partei im geringsten zu unterstützen.

Der Gebrauch, welchen Ihr von dem daselbst laufendem Gerücht über die Befestigung von Kronstadt gemacht,[1] findet Meinen völligen Beifall. Ihr habt recht wohl gethan, davon Gelegenheit zu nehmen, der Türken Attention auf Oesterreich zu ziehen, und Ihr könnet um so mehr in dieser Manœuvre fortfahren, als es wirklich an dem ist, dass des Kaisers Reise nach Ungarn die Absicht gehabt, um Plätze auszusuchen, welche man befestigen könnte, und unter andern ist solches auch insbesondere mit Arad geschehen ...

Nach dem Concept. Friderich.

17384. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 7 août 1768.

Sans m'arrêter à examiner les raisons que, selon votre rapport d'aujourd'hui, le baron de Knyphausen allègue pour décliner la mission à Baireuth,[2] je me borne à vous dire qu'au cas qu'il persiste à faire le difficile, j'approuve parfaitement qu'on y envoie, à sa place, le comte de Schulenburg qui est actuellement à Stuttgart, et que, pour cet effet, vous fassiez expédier pour lui, sans le moindre délai, tout ce qui est nécessaire pour cette commission.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17385. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 août 1768.

Je vous communique avec le présent ordre le rapport ci-joint que je viens de recevoir de mon lieutenant-général de Werner en date du

[1] Zegelin berichtete, er habe das Gerücht, als ob von Kaiser Joseph auf seiner ungarischen Reise die Befestigung von Kronstadt in Siebenbürgen angeordnet sei, mit Obreskow „unter der Hand soviel als möglich noch mehr verbreitet, um die Attention derer Türken nach der Seite von Ungarn zu ziehen". — [2] Knyphausen begründete, nach Finckensteins Bericht, seine Ablehnung, „qu'un nouvel épouvantail qu'on opposera à ce Prince, remplira sûrement les vues de Votre Majesté, tandis que tous les efforts qu'il pourrait faire, resteraient vains et ne serviraient qu'à compromettre Son autorité". Vergl. Nr. 17380. — [3] Die im Ministerium aufgesetzte Instruction für Schulenburg ist Berlin 11. August datirt.

30 du juillet dernier.[1] Vous le ferez voir au prince Repnin, pour le convaincre que les Confédérés polonais ne hasardent nullement de se réfugier sur mon territoire, qu'ils ne s'y font pas même voir, et qu'ainsi ils ne sauraient non plus faire des incursions de chez nous en Pologne et nuire par là aux Russes.

Et comme vous verrez par ledit rapport qu'un officier des patrouilles a dit avoir entendu beaucoup tirer du côté de Cracovie, sans avoir pu apprendre ce qui en avait été la cause, mon intention est que vous m'informiez de ce qui peut avoir occasionné ce tirage et s'il y a eu quelque affaire ou rencontre dans ces environs entre les Russes et les Confédérés.

En général vous ne manquerez pas de me faire vos rapports exactement deux fois par semaine, pendant que les conjonctures présentes dureront en Pologne, quand bien même vous n'auriez pas toujours des matières intéressantes à m'écrire; car comme je suis bien aise d'être au fait de tout ce qui se passe présentement dans ce royaume, je m'attends aussi à recevoir chaque jour de poste des dépêches de votre part; c'est pourquoi vous vous réglerez là-dessus à l'avenir et n'omettrez plus, ainsi que vous l'avez fait encore aujourd'hui, à m'écrire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 386. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de juillet dernier, et comme la dernière poste ne m'a apporté aucune nouvelle de Varsovie, je ne saurais vous marquer rien de satisfaisant relativement aux troubles de Pologne, et il y a plutôt apparence que tout y est encore sur le même pied. A en juger cependant sur les dernières lettres, il se pourrait bien passer encore un ou deux ans, avant d'y voir la tranquillité entièrement rétablie, et malgré les différents avantages que les Russes commencent à remporter sur les Confédérés, ceux-ci ne laissent pas de se rassembler après leurs échecs et de s'attrouper de nouveau partout.

La taciturnité de l'Empereur vis-à-vis des ambassadeurs dont vous faites mention,[2] me ferait presque présumer que ce qu'on m'a voulu assurer, n'est pas destitué de fondement, savoir que les affaires de Corse ont donné lieu à certaines brouilleries entre la cour où vous êtes, l'Es-

[1] Werner meldete, „Cantonirung Laband" 30. Juli, dass ausser einigen Pferdehändlern lange kein Pole „hier über die Grenze gekommen" und „nichts auf diesseitigem Territorio von denen Conföderirten zu sehen" sei. Am 7. August antwortet ihm der König: „Es wird immer gut sein, wenn Ihr die Grenzen dergestalt zu sichern und zu bewahren suchet, dass von dem unruhigen polnischen Volke nichts herüberkomme." — [2] Der Kaiser hatte, wie Rohd berichtete, gelegentlich des letzten Empfanges bei Hofe ihn angesprochen, dagegen an den spanischen und französischen Gesandten, Mahoni und Durfort, kein Wort gerichtet.



pagne et la France; ce qu'il y a de certain au moins, c'est que ces trois cours ne tirent plus à la même corde avec la même bonne foi que ci-devant, et si vous pouvez vous procurer des notions justes sur le véritable sujet de leurs bisbilles, vous me ferez grand plaisir de m'en informer. Ce qui rend, en attendant, quelque vraisemblance à l'avis susmentionné, c'est que, malgré que la France ait déjà fait débarquer 4000 hommes en Corse, elle a cependant donné contre-ordre au reste des troupes qu'elle voulait y faire transporter, et qui, jusqu'ici, n'ont pas encore quitté le port de Marseille. Or, comme mes lettres d'Angleterre assurent positivement que cette couronne ne se mêlera point de ces affaires, mais que plutôt elle laissera les mains entièrement libres à la France,[1] on ne saurait non plus attribuer le délai que celle-ci apporte au transport ultérieur de ses troupes, à quelque appréhension de la part de l'Angleterre, et il faut absolument ou que l'Autriche ait animé l'Espagne contre la France, ou que ce retard ait un autre motif qu'il s'agira de pénétrer. Peut-être trouverez-vous moyen d'y parvenir, et c'est aussi uniquement pour vous diriger dans vos recherches que je vous fais part de toutes ces particularités.

Nach dem Concept. Federic.

17387. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 août 1768.

Votre dépêche du 22 de juillet dernier m'a été rendue. N'ayant reçu par la dernière poste aucune nouvelle de Varsovie, je ne saurais que me référer à ce que je vous ai marqué par ma dernière[2] au sujet des troubles qui continuent à agiter la Pologne. En attendant, je crains toujours qu'on ne se trompe dans l'attente où l'on paraît être en Russie, de les voir sitôt apaisés, et je crois qu'on ferait bien mieux d'envoyer plutôt cette année que la suivante les renforts nécessaires pour y mettre fin. Selon mes dernières lettres de Constantinople,[3] la Porte les regarde encore, à l'heure qu'il est, d'un œil fort tranquille, sans témoigner la moindre envie de s'en mêler, et comme l'Autriche en fait tout autant, il y a toute apparence que, pour le présent, tout restera tranquille en Europe. Il est incertain s'il en sera de même l'année qui vient, et si ces deux cours ne changeront pas d'idées à cet égard, de sorte qu'à mon avis c'est à présent le moment le plus favorable au rétablissement de la tranquillité en Pologne, et la Russie ne saurait mieux faire que d'en profiter et d'y mettre son armée encore cette année en état de faire tête partout aux Confédérés et de les ramener à leur devoir.

Au reste, vous me rendrez un service bien agréable, si, à force

[1] Vergl. S. 284. — [2] Nr. 17377. — [3] Vergl. Nr. 17383.

d'instances, vous pouvez obtenir enfin le payement des dettes du prince Dolgoruki, en particulier à la maison de Schweigger,[1] et je vous tiendrai sûrement compte des peines que vous continuerez à vous donner à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

17388. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 août 1768.

Vos deux dépêches du 26 et 29 de juillet dernier m'ont été rendues en même temps. Je vois par leur contenu que les colonies anglaises en Amérique donneront vraisemblablement bien de la tablature au ministère britannique;[2] mais, si malheureusement on suit les sentiments que le comte Weymouth vous a fait connaître, et qu'on use de rigueur envers elles, pour les ranger à leur devoir, je suis persuadé d'avance que, bien loin de parvenir au but d'arrêter la révolte, on ne fera qu'augmenter la rébellion parmi ces gens. Tout démontre, en attendant, clairement qu'on ne prend, jusqu'ici, aucunes mesures solides en Angleterre, et il est à croire que de cette façon les choses y resteront dans une grande bredouille jusqu'à l'assemblée du prochain Parlement.

Un accès de goutte, qui m'a pris depuis quelques jours, m'empêche, au reste, de vous répondre plus amplement aujourd'hui, et je le réserve à une autre fois.

Federic.

Nach dem Concept.

17389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 août 1768.

Je viens d'être averti que la cour de France persiste toujours dans les dispositions que je vous ai fait connaître, et dans le dessein de rétablir la correspondance entre les deux cours par l'envoi respectif des ministres,[3] mais qu'elle aime mieux que cela s'arrange directement entre vous et le baron de Breteuil, sans la participation du ministre d'Espagne,[4] et qu'en conséquence elle a donné ses ordres à son ambassadeur de se rendre incessamment à La Haye et de vous parler sur cette

[1] Vergl. S. 83. — [2] Maltzan berichtete am 26. Juli, dass in Folge der Beschlagnahme eines Schiffes es in Boston zu starken Ausschreitungen der Bevölkerung gegen die Zollbeamten gekommen und in mehreren Versammlungen beschlossen war, sich jeder Zollerhebung zu widersetzen. — [3] Vergl. Nr. 17329. — [4] Bericht Menys, Paris 26. Juli: „Breteuil partira incessamment et parlera tout simplement à M. de Thulemeier, pour que ce dernier puisse envoyer à Votre Majesté la relation nécessaire (vergl. Nr. 17328 und 17329). La voie d'Espagne aurait entraîné à trop de longueur.“ Puente hätte zuvor die Befehle seines Hofes einholen müssen.

matière. Comme les formalités à observer dans cette occasion peuvent m'être fort indifférentes, pourvu que la chose se fasse, et qu'elle se fasse avec la décence et la dignité requises, je n'ai pas hésité à donner les mains à cet arrangement, qui, dans le fond, revient au même, et qui, à de certains égards, est encore plus honorable pour moi, et je n'ai pas voulu différer à vous en informer.

Il ne faudra donc plus faire intervenir le marquis de Puente dans toute cette affaire; les occasions de vous aboucher avec le baron de Breteuil ne vous manqueront pas. Vous répondrez avec la politesse convenable aux avances et aux ouvertures que cet ambassadeur vous fera, et vous m'en ferez un rapport détaillé et un autre ostensible, en conformité de mes ordres précédents[1] qui subsistent toujours, au seul article près d'une entrevue chez le ministre d'Espagne, dont il ne doit plus être question.

C'est ce que j'ai voulu vous marquer, afin que vous puissiez vous diriger en conséquence.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten und gezeichneten Concept.

17390. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 9 août 1768.

J'ai reçu avec votre lettre du 27 juillet dernier[2] le plan de Versoix selon lequel on pense bâtir la nouvelle ville, et veux bien vous avouer en réponse que je trouve la crainte des cantons par rapport à la construction de cette ville fort peu fondée, ne concevant pas tout-à-fait bien le tort qui leur en pourrait revenir.[3]

Tout agréable que me puisse être, au reste, le renouvellement de la combourgeoisie avec les deux cantons Lucerne et Fribourg,[4] je n'entends cependant point qu'il me cause la moindre dépense, n'étant du tout intentionné d'acheter leur amitié, la mienne la devant bien valoir.

Pour ce qui est de la négociation du capital en question, je me réfère à ce que je vous ai dit dans ma dernière.[5]

Nach dem Concept. Federic.

17391. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 16. Juli, in einem Postscriptum: „Es hat sich ein Corps derer Conföderirten gegen Mohilew gezogen, von wo sie von denen Russen delogiret worden, worauf sie sich in einem türkischen Dorf Namens Balta retiriret.

[1] Nr. 17329. — [2] Liegt nicht vor. — [3] In einem Berichte, Berlin 15. Juni 1769, erwähnen Finckenstein und Hertzberg die Absicht Ludwigs XV., „de fortifier la ville de Versoix dans le pays de Gex, ce qui fermerait toute entrée en Suisse et le passage entre Berne et Genève". — [4] Vergl. S. 150 und 196. — [5] Nr. 17267.

Die Kosacken haben sie auch hier angegriffen, geschlagen und bis nach Dubazar, eine Stadt, so dem Tartarchan zugehöret, welche 16 Stunden von obbemeldetem Balta und nur 10 Stunden von Bender ist, verfolget. Der commandirende Officier von denen Russen hat sogleich verlanget, dass man ihm solche ausliefern sollte, mit dem Bedeuten, dass er im widrigen Fall die Stadt angreifen würde. Der Chef derer Tartaren hat ihm antworten lassen, dass er die Flüchtige nicht ausliefern könnte, er wolle aber sogleich einen Courier am Tartarchan schicken und dessen Befehl erwarten; allein die Russen haben des andern Tages den Ort attaquiret, sowohl Polen als Türken und Tartarn niedergehauen, die Stadt geplündert und nachher in Brand gestochen.

Diese Nachricht hat bei der Pforte alles in äusserster Bewegung gebracht, und, so ungerne die Pforte sich durch Démonstrations in denen polnischen Sachen meliren wollen, so sind doch nunmehro abermals die Ordres abgegangen, dass sogleich ein Corps sich in Marsch setze, um ihre Grenze wider dergleichen Insultes in Sicherheit zu setzen. Es soll auch ohnverzüglich eine Quantité Munition eingeschiffet und nach Bender gebracht werden."

Potsdam, 10. August 1768.

Da Euer Bericht vom 16. Julii jüngsthin Mir noch zur Zeit nicht zu Händen gekommen, so habt Ihr ganz wohl gethan, eine Abschrift des demselben beigefügten Postscripti über den Vorfall in Dubazar Eurem anderweiten Bericht vom 19. ejusdem, welchen Ich soeben über Polen erhalte, beizufügen.

So viel nun diesen Vorfall selbst betrifft, so sehe Ich es als ein grosses Unglück an, dass die Russen so ein grosses Spectacul in gedachtem Dubazar angefangen und daselbst so grosse Excesse verübt haben. Ich bin zwar versichert, dass der russische Hof der Pforte alle Satisfaction darüber geben wird; allein wer kann Bürge dafür sein, dass, wenn sich dergleichen Désordres bei andern Gelegenheiten wieder ereignen sollten, solche nicht Gelegenheit zu einem Krieg geben dürften? Was Mich noch einigermaassen bei dem gegenwärtigem Vorfall beruhiget, ist, dass die Pforte, wenn sie etwas ernstliches im Schilde führte und ausrichten wollen, vermuthlich mehr als 20 000 Mann[1] nach den Grenzen würde haben defiliren lassen. Inzwischen erwarte Ich Eure fernere Berichte.

Nach dem Concept. Friderich.

---

17 392. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 août 1768.

Il paraît par votre rapport du 3 de ce mois qui m'a été fidèlement remis, que les affaires de Pologne s'embrouillent journellement davantage. Je me représente donc facilement la situation embarrassante à tous égards dans laquelle le prince Repnin doit être dans des conjonctures aussi critiques que celles où tout se trouve actuellement dans ce royaume; et quoique je ne doute nullement que la cour de Russie n'accorde toute la satisfaction que la Porte Ottomane peut exiger de

[1] Zegelin gab diese Zahl in seinem Berichte vom 19. Juli an.

l'incursion qui a été faite sur son territoire par les cosaques de Zaporow et de Sicze,[1] je m'imagine cependant qu'il sera impossible aux Russes de contenir ces gens effrénés, et qu'à tout bout de champ ils feront de nouvelles algarades qui les compromettront continuellement avec les Turcs.

Au reste, la proposition que le roi de Pologne a fait faire à l'impératrice de Russie par le canal du prince Repnin, pour apaiser les troubles,[2] me paraît être absolument contre la dignité de cette souveraine, et, par cette raison, je suis persuadé aussi qu'elle ne sera point acceptée à la cour de Pétersbourg. Si cela arrive, comme il y a toute apparence, je ne saurais m'imaginer que le roi de Pologne soit content et tranquille du triste rôle qu'on lui fait jouer dans toutes ces affaires.

Nach dem Concept. Federic.[3]

17393. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 août 1768.

Je remarque par votre dépêche du 26 de juillet dernier que vous avez les mêmes idées que moi sur les affaires de Pologne, mais je ne saurais vous cacher que je trouverais moi-même trop humiliant pour l'impératrice de Russie, si, après s'être avancée si loin en faveur des Dissidents, elle dût se rétracter à présent et les abandonner à leur sort.[4]

Quoi qu'il en soit, il est survenu un nouvel accident qui rendra ces affaires encore plus compliquées. C'est qu'un parti russe, ayant poursuivi un corps des Confédérés jusques à Dubazar, ville appartenante au kan de Crimée, et éloignée de 10 lieues de Bender, y a commis les plus grands excès, en sabrant sans distinction et Turcs et Tartares et Polonais et en mettant le feu à la ville.[5] La cour où vous êtes, en

[1] Benoît berichtete nach Mittheilungen Repnins, „que la Porte Ottomane était plus alarmée que jamais et fort en colère contre les cosaques de Zaporow et de Sicze qui ont fait l'invasion" (vergl. Nr. 17391). — [2] Stanislaus liess der Kaiserin Katharina vorschlagen, „si, pour apaiser les troubles, elle ne voudrait pas se relâcher sur quelque chose par rapport aux Dissidents aussi bien que par rapport à la garantie qui choquait si fort la nation polonaise". — [3] Auf den Bericht Schlabrendorffs vom 7. verfügt der König am 10. August: „Wie Ich denen polnischen Conföderirten, Piken oder andere Waffen und Gewehre in Schlesien machen zu lassen oder zu erkaufen, nicht gestatten kann, Ihr also, dass ihnen dergleichen oder andere Krieges-bedürfnisse aus Schlesien verabfolget oder zugeführet werden, auf alle Weise untersagen und verhindern müsset." Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Berichte Lehwaldts über einen Ueberfall von Reisenden durch Conföderirte, mit der Bitte um Verhaltungsmaassregeln, falls neue Grenzüberschreitungen stattfänden, findet sich mit Bleistift die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 11. August: „Ordre an Lossow und Malachowski: die Grenze patrouilliren und die Conföderirten von meinem Territorio zu verjagen." — [4] Vergl. Nr. 17324. — [5] Vergl. Nr. 17391.

aura apparemment appris plus tôt que moi tous les détails par son ministre à la Porte, ainsi que l'impression qu'une nouvelle aussi peu attendue y a faite sur les esprits. Le moins qui en peut résulter, à mon avis, c'est que la marche d'un corps de 20 000 musulmans vers les frontières, qui en a été la première suite, inspirera plus de courage aux Confédérés et les rendra plus hardis, de sorte que le comte Panin, malgré la répugnance qu'il se sent de penser à ces affaires, sera pourtant obligé d'y prêter une attention d'autant plus sérieuse et suivie que jusques ici les troupes russiennes n'ont, pour ainsi dire, rien du tout effectué, et que les grands de Pologne, sans en excepter même la famille de Czartoryski,[1] pourraient bien, selon moi, se tenir derrière le rideau et avoir plus de part qu'il ne paraît, aux mouvements des Confédérés.

Un accès de goutte dont je suis incommodé depuis une huitaine de jours, m'empêche de vous écrire plus amplement.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 394. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 août 1768.

Votre dépêche du 3 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et si, ainsi que vous le marquez, le duc de Modène commence aussi à prendre les armes contre le Pape pour revendiquer le duché de Ferrare, il faut avouer que les choses vont bien loin, et qu'à la fin le Saint-Père pourrait bien se voir dépouillé de la plus grande partie de ses États.

Ce n'est cependant rien en comparaison du pli que les affaires de Pologne commencent à prendre,[2] après qu'un parti russe a poursuivi un corps de Confédérés au delà des frontières jusques à Dubazar, ville appartenante au kan de Crimée, y a sabré indistinctement et Turcs et Tartares et Polonais et mis enfin le feu à la ville. Cet accident a fait un très grand bruit à la Porte, et il l'a engagée à faire marcher tout de suite un corps de 20 000 Turcs vers les frontières pour les mettre à l'abri des insultes ultérieures des cosaques. Quoiqu'on ne puisse regarder encore cette démarche de la Porte comme un préliminaire d'une rupture ouverte, et que j'espère plutôt que la Russie trouvera bien moyen d'apaiser les Turcs en leur donnant une satisfaction éclatante de cette violation de leur territoire, je suis pourtant curieux de savoir si et comment on l'envisage à la cour où vous êtes, de sorte que vous n'oublierez pas d'y prêter attention pour m'en informer.

En attendant, un accès de goutte qui m'a pris, et dont j'espère d'être quitte dans une huitaine, m'empêche de vous écrire plus amplement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 280. — [2] Vergl. Nr. 17391 und 17392.

17395. A L'AGENT MENY A PARIS.

Meny berichtet, Paris 28. Juli: „Ce n'est qu'à l'instant que je viens de recevoir la réponse de M. le duc de Choiseul. Ce ministre a communiqué au Roi son maître les intentions de Votre Majesté relativement à la proposition de se servir de l'ambassadeur d'Espagne comme tiers.[1] M. le duc de Choiseul, toujours empressé de vous prouver, Sire, combien il désire cette réunion, adopte de préférence la première proposition faite, comme étant la plus prompte et celle qui paraît la plus agréable à Votre Majesté. Voici ce qui sera exécuté.

M. le baron de Breteuil partira de Compiègne pour La Haye le plus tôt possible; il sera chargé de dire à M. de Thulemeier, à la première entrevue, que l'intérêt des cours de France et de Berlin les invite à conclure un traité de commerce; que cette négociation exige l'envoi de ministres respectifs; qu'il serait à propos que leur nomination avec fixation de leur départ pour le même jour fût échangée à La Haye; qu'il a sujet de croire que M. de Thulemeier a reçu ou recevra incessamment des instructions de sa cour sur cet objet, pour lequel il est déjà muni lui-même de pleins pouvoirs.

M. de Thulemeier pourra, d'après cette déclaration, adresser à Votre Majesté la relation analogue au désir qu'Elle a fait marquer. On ose espérer, Sire, qu'aussitôt qu'elle sera parvenue, Votre Majesté enverra à M. de Thulemeier les instructions nécessaires pour terminer promptement avec M. le baron de Breteuil la nomination de ministres respectifs dans la forme et suivant la marche convenue et respectivement agréée.

Ces ministres partiront le même jour pour leur destination, l'un de Berlin, l'autre de Paris, munis d'instructions nécessaires pour la négociation du traité de commerce.

M. le duc de Choiseul a imaginé que l'entrevue de MM. de Breteuil et de Thulemeier sera plus sûre, plus prompte et moins embarrassante que la manière proposée par l'interposition d'un tiers, à qui il faudrait une autorisation de sa cour, ce qui entraînerait à des longueurs.

J'ose espérer, Sire, que je ne me suis point écarté de mes instructions, et ce dernier moyen proposé m'a paru conforme aux intentions de Votre Majesté, car cela est semblable aux premiers ordres que je reçus à Wesel,[2] qui étaient que l'ambassadeur de France fît les premières démarches."

Potsdam, 10 août 1768.

J'ai reçu votre lettre du 28 de juillet dernier, et vous ne devez pas douter que je n'aie eu tout lieu d'être satisfait de son contenu. Ce n'est point vanité bourgeoise qui nous a fait exiger ces pourparlers de la part du ministre de France, cette démarche nous était d'une nécessité indispensable vis-à-vis de nos alliés. Les pleins pouvoirs et tout le reste sera expédié aussitôt de notre part, et je ne prescrirai pas à la cour de France quiconque elle voudra nommer ministre à ma cour, me confiant dans le bon choix qu'elle fera, et je suis sûr que ce sera une personne qui n'aura point l'esprit tracassier et difficile. Pour moi, j'ai fait choix du colonel baron de Goltz,[3] qui est un homme sage, réservé, et qui a déjà donné des preuves de sa capacité dans d'autres pays où il a été envoyé.

[1] Vergl. Nr. 17328. — [2] Vergl. S. 202. 203. — [3] Vergl. Bd. XXIII, 512; XXIV, 401 und oben S. 119. Goltz war März 1762 bis Januar 1763 Gesandter in Petersburg und Juli bis December 1765 Gesandter in Warschau gewesen, vergl. Bd. XXI, 570; XXII, 593; XXIV, 401.

Dans une autre lettre je vous répondrai plus amplement sur les affaires qui regardent le commerce et ces choses-là,[1] et je vous en dirais bien davantage, si au moment présent je ne me trouvais incommodé d'un accès de goutte.

Federic.

Nach dem Concept.

17396. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 11 août 1768.

J'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois, et vois bien par son contenu que, dans la situation où se trouvent les affaires, il sera nécessaire que vous restiez encore à Paris jusqu'à ce que le ministre que j'y enverrai,[2] sera arrivé, tant pour l'assister dans la confection du traité de commerce et que rien qui nous puisse être avantageux, y soit oublié, que pour terminer l'établissement de la Compagnie d'Emden et le droit d'indult pour le pavillon.

En attendant, la maison Clement sera toujours soutenue, et d'autant plus aisément que, comme vous aurez vu par ma lettre d'hier,[3] sa situation n'est du tout mauvaise, et qu'il n'y a que les opérations par rapport à la livraison d'or qui sont arrêtées, et qui m'inquiètent, de sorte que vous ferez tout votre possible de trouver quelqu'un qui se charge [de] cette maison et en rembourse les fonds à la banque, laquelle, comme je vous ai dit, les doit employer à la fourniture d'or et faire elle-même toute cette opération.[4]

Comme, au reste, vous avez besoin de quelque argent, j'ai donné ordre à la banque de vous remettre incessamment 2000 écus que vous pourrez employer aux dépenses extraordinaires que vous êtes obligé de faire.

Vous ne m'écrivez point du pavillon ni de la flotte marchande, peut-être parceque vous sous-entendez qu'il n'en sera question qu'après que le traité de commerce sera conclu. Mais comme la France est hors d'appréhension d'être intervertie dans son entreprise de Corse,[5] peut-être a-t-on changé d'avis sur le sujet de ces premières propositions que vous me fîtes à Wesel.[6] J'ai la goutte, ce qui me fait si fort griffonner.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Der zweite Erlass, Potsdam 10. August, betrifft das Goldlieferungsgeschäft, das Bankhaus Clement und den portugiesischen Handel. — [2] Vergl. Nr. 17395. — [3] Vergl. Anm. 1. — [4] Vergl. S. 269. — [5] Vergl. S. 288. — [6] Vergl. Nr. 17279.

17 397. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 août 1768.

Après vous avoir adressé mes ordres en date du 8[1] du courant, il m'est venu des avis encore plus détaillés de la cour de France[2] sur la même matière dont j'ai jugé à propos de vous donner connaissance. En conséquence de ces avis le baron de Breteuil a reçu l'ordre de partir de Compiègne pour La Haye le plus tôt possible. Il sera chargé de se ménager une entrevue avec vous, sans l'intervention d'un tiers, et de vous dire que l'intérêt des cours de Prusse et de France les invite à conclure un traité de commerce; que cette négociation exige l'envoi de ministres respectifs; qu'il serait à propos que leur nomination avec fixation de leur départ pour le même jour fût échangée à La Haye; qu'il a sujet de croire que vous ne tarderez pas à recevoir des instructions de ma part sur cet objet, pour lequel il est déjà muni lui-même de pleins pouvoirs.

Comme cette déclaration est fondée sur les règles de la plus exacte réciprocité, qu'elle est très conforme à ma dignité, et qu'elle ne contient rien qui ne puisse être communiqué à la cour de Russie, vous aurez soin de l'insérer, en son entier et telle que je viens de vous la communiquer, dans le rapport ostensible que vous m'adresserez.[3] Vous pourrez y faire mention du renouvellement de mon ancien traité de commerce avec la France, que cette couronne semblait vouloir étendre d'une manière avantageuse pour le commerce des sujets respectifs, comme du principal motif qui l'engageait à rechercher le rétablissement de la correspondance entre les deux cours. Vous y ferez valoir en particulier les avances de la cour de Versailles, ainsi que les démarches de son ambassadeur pour vous faire ces ouvertures, qui étaient de nature à ne pouvoir vous y refuser, sans blesser les lois de la bienséance. Vous en écarterez soigneusement tout ce qui pourrait avoir l'air d'une affaire déjà arrangée et concertée entre nous, et vous conclurez en demandant mes ordres et, au cas que je le jugeasse à propos, les autorisations nécessaires pour convenir avec le baron de Breteuil de la nomination des ministres. Telles sont à peu près les idées qui doivent entrer dans ce rapport que vous m'adresserez en clair, et que vous aurez soin de rédiger dans votre style ordinaire, afin qu'on ne puisse pas soupçonner par sa tournure qu'il vous ait été prescrit d'ici.

Au reste et quant au baron de Breteuil, vous vous porterez de bonne grâce à l'entrevue qu'il doit avoir avec vous, vous répondrez avec la politesse convenable aux ouvertures qu'il vous fera, et vous lui direz que vous ne manqueriez pas de m'en faire votre rapport, et que

[1] Nr. 17 389. In der Vorlage verschrieben: „6". — [2] Vergl. Nr. 17 395. — [3] Vergl. Nr. 17 329.

vous recevriez incessamment les instructions nécessaires pour mettre cette affaire en règle.

Je n'attends effectivement que votre dépêche sur cette matière pour vous faire tenir les ordres et les pleins pouvoirs dont vous aurez besoin.[1]

J'ai trouvé convenable d'ajouter ces éclaircissements à mes ordres antécédents, afin d'éviter tout mésentendu et de vous mettre en état de vous acquitter avec la dextérité requise de la commission dont je vous ai chargé.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten und gezeichneten Concept.

---

17 398. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 août 1768.

Votre dépêche du 4 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je ne doute pas qu'à la réception de la présente vous n'ayez également reçu, de votre côté, les ordres que je vous ai fait adresser consécutivement au sujet de la conduite que vous devez tenir par rapport aux ouvertures que la cour de France m'a fait faire pour un envoi réciproque de ministres à nos cours respectives.[2]

Comme je serais curieux de savoir, au reste, de quelle manière le général Yorke s'expliquera, à son retour à La Haye,[3] sur les affaires de Corse, vous tâcherez de le faire sonder par main tierce à cet égard, et aurez soin de me faire votre rapport sur ce que vous aurez appris de sa façon de penser là-dessus, afin que je puisse conjecturer, par les discours qu'il tiendra à ce sujet, comment on envisage ces affaires-là en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 399. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A STUTTGART.

Potsdam, 12 août 1768.

J'approuve parfaitement que, suivant votre rapport du 30 de juillet dernier, vous n'ayez fait, pour le présent, aucun usage des ordres que

[1] Am 17. August schreibt Finckenstein an Cöper: „Sa Majesté m'a dit que, comme le rapport de Thulemeier n'arriverait probablement qu'après son départ pour la Silésie, son intention était qu'on ouvrît alors à Berlin les dépêches de ce ministre, qu'on lui envoyât simplement une copie du rapport en question, afin qu'Elle pût le lire, et qu'on adressât tout de suite l'original à M. le comte de Solms par la poste ordinaire, et l'ordre à M. de Thulemeier par estafette.“ — [2] Vergl. Nr. 17 329. 17 389. — [3] Yorke war im März nach London gereist, wie Thulemeier am 11. März berichtete, „dans le dessein d'être réélu membre du Parlement“.

vous avez reçus au cas d'une réduction dans les troupes de Württemberg,[1] et les recherches que vous avez faites pour pénétrer le secret du traité de subsides qui doit être sur le tapis entre la cour de France et celle où vous êtes,[2] ont également mon approbation.

Je me flatte, au reste, qu'à la réception de la présente dépêche on vous aura déjà remis les ordres par lesquels je vous ordonne de vous rendre à Baireuth pour vous y acquitter de la commission que j'ai bien voulu confier à vos soins et à votre savoir-faire.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

17400. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERNE.

Potsdam, 14 août 1768.

Comme je trouve nécessaire d'augmenter le nombre de mes domestiques l'automne prochaine, et que je serais bien aise d'en avoir parmi les valets de pied qui sachent le français, à cause des étrangers qui viennent de temps à autre, et qui ne savent point l'allemand, vous me ferez plaisir d'en engager quelques-uns en Suisse qui sachent les deux langues, et dont il n'y manque pas, et me les envoyez le plus tôt le meilleur.

A propos. Vous ne me mandez pas le mot de Voltaire. Il faut qu'il se soit absorbé avec son père Adam[4] dans une profonde retraite. J'ai eu un gros accès de goutte, elle commence à passer à présent. J'en ai différé mon voyage de Silésie de huit jours. Vos Suisses sont bien peureux d'un projet de Choiseul. Il y a bien loin de ce qu'on médite, à l'exécution; d'ailleurs les Bernois ont cent moyens pour mettre obstacle aux avantages que les Français pourraient tirer de Versoix.[5] Adieu.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17401. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 août 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 6 de ce mois, et j'ai lieu de juger par tout ce que vous me marquez des fortes pensions que l'Impératrice-Reine accorde à ses officiers hors de service, que c'est principalement à cette libéralité qu'il faut attribuer le grand attachement que Sa Majesté Impériale a trouvé moyen de se concilier. Après sa mort,

[1] Vergl. S. 219. 258. — [2] Schulenburg berichtete: „Personne, Sire, n'en paraît être instruit.“ Vergl. Nr. 17375. — [3] Vergl. Nr. 17384. — [4] Vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 435. 438. — [5] Vergl. S. 290.

cette amorce pourrait bien ne plus subsister, et je ne crois pas me tromper en supposant que cette époque sera en même temps le terme où toutes ces pensions finiront.

Quant au comte de Sinzendorf,[1] son babil ne me donnera pas le change. Mes oreilles sont accoutumées à entendre bien des choses, sans y ajouter légèrement foi, et souvent je ne crois pas la centième partie de ce qu'on vient de m'assurer.

Il n'en est pas de même des avis qui me sont revenus du refroidissement entre la France et la cour où vous êtes, au sujet des affaires de Corse et dont je vous ai déjà informé par une de mes dépêches précédentes.[2] J'ai plutôt lieu de soupçonner qu'ils sont fondés, et comme vous n'aurez nulle peine de vous en mettre au fait, vous redoublerez d'attention pour me marquer ce que vous en pourrez pénétrer.

Les affaires de Pologne sont toujours dans la même crise, et je n'ai appris rien de nouveau qui mérite de vous être communiqué.

Au reste, j'avais, à la vérité, compté de me mettre aujourd'hui en chemin pour la Silésie, mais l'accès de goutte qui m'a pris, il y a quelque temps, m'a obligé de différer mon voyage. Cependant, comme je commence à me trouver un peu mieux, je compte d'être en état de partir d'aujourd'hui en huit jours.

Nach dem Concept. Federic.

17402. AN DEN GENERALMAJOR VON WOLFFERSDORFF IN HAMM.

Potsdam, 15. August 1768.

Ich habe aus Eurem Berichte vom 9.[3] die jetzige Situation der Münster'schen Coadjutorwahl mit mehrern ersehen und Euch vor die Mir dieserhalb gegebene Nachrichten hierdurch danken, zugleich aber, dass Ihr auf diese Wahl besonders aufmerksam sein, solche Meiner Euch bewussten Intention gemäss[4] einzuleiten Euch angelegen sein lassen und, was hierunter weiter vorgehen möchte, Mir einberichten sollet, hierdurch wiederholentlich bekannt machen wollen.

Nach dem Concept. Friderich.

17403. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 août 1768.

Vos deux dépêches du 2 et du 5 de ce mois viennent de m'être rendues à la fois, et je suis parfaitement d'accord avec vous que le

[1] Rohd berichtete, dass Sinzendorf bald nach Schlesien abreisen werde (vergl. S. 270). „Je ne doute nullement qu'il ne se prépare à dire bien des choses à Votre Majesté." — [2] Vergl. Nr. 17386. — [3] Liegt nicht vor. — [4] D. h. mit Ausschluss des Prinzen Clemens von Sachsen, vergl. Nr. 17291 und 17335.

ministère britannique pourrait bien avoir sujet de se repentir des mesures de vigueur qu'il paraît vouloir prendre contre les colonies en Amérique.[1] En général, la situation où se trouvent actuellement les affaires dans l'intérieur de la Grande-Bretagne, fait appréhender qu'elles s'embrouilleront au point qu'au cas qu'elle fût obligée de rompre avec la France, cette rupture ne saurait tourner qu'à sa confusion et même à son grand désavantage.

Quant à ce qui regarde le lord Bute et ses partisans, je crois que, malgré toutes les précautions qu'il a prises pour les soutenir,[2] il aura besoin d'une supériorité décidée du parti de la cour au prochain Parlement pour n'être pas culbuté avec ses créatures. Vous n'oublierez pas d'y prêter une attention suivie, et, comme on parle ici beaucoup du dessein où est l'Espagne d'entreprendre le blocus de Gibraltar, vous ferez tout votre possible pour pénétrer ce qui en est, afin de m'en rendre un compte exact et fidèle. Jusques ici j'ai encore quelque peine à croire ce bruit fondé, qui, s'il fût effectivement fondé, ne saurait manquer de rendre les Anglais encore plus inquiets qu'ils ne paraissent l'être.

Federic.

Nach dem Concept.

17404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 août 1768.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été rendue, et vous n'oublierez pas de continuer à me mander toutes les particularités que vous apprendrez encore par la suite relativement au roi de Danemark et de son voyage.[3]

Au reste, je veux bien vous dire que je suis également de votre opinion par rapport aux affaires de Corse, et que je crois, tout comme vous, que le ministère britannique ne s'en mêlera pas davantage, mais qu'il se contentera des démarches qu'il a faites à leur égard, et abandonnera la tranquille possession de cette île à la France.[4]

Ein (nicht vorliegendes) Schreiben für den Prinzen Heinrich wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan berichtete am 5. August, dass zwei Bataillone Befehl erhalten hätten, sich zur Einschiffung nach Boston bereit zu halten. „Cet envoi me paraît trop pour y rien faire, et trop peu pour y faire la moindre tentative.“ Vergl. S. 289. — [2] Maltzan berichtete, London 2. August: „Je ne prévois . . . pas que son absence (vergl. S. 285) puisse faire tomber ses créatures, qu'il a eu l'adresse de mettre à couvert par l'idée qu'il a su insinuer au Roi, d'envisager son parti comme les gens les plus attachés à sa personne.“ — [3] Thulemeier berichtete, dass sich Christian VII. ebenso in Brüssel benehme wie im Haag, „en ne consultant que ses goûts et ne s'imposant aucune gêne“. Vergl. S. 259 und 268. — [4] Vergl. S. 288.

17405. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. August[1] 1768.

Mir ist Euer letzterer Bericht vom 26. Julii jüngsthin eben nicht angenehm gewesen. Bei der Art, wie man anjetzo an der Pforte die Invasion der Kosacken in der Crimée aufnimmt,[2] ist sehr zu besorgen, dass die Türken mit den Russen in starken Streit gerathen dürften; dann nicht zu gedenken, dass es noch nicht eine ausgemachte Sache ist, ob die Russen auf des russischen Residenten Schreiben[3] ihre Truppen so geschwind, als es die Pforte verlangt, aus Podolien zurückziehen und der russische Hof darin sogleich willigen wird, so ist es sehr schwer und fast unmöglich, dass, wenn zwei Armeen so nahe bei einander stehen, nicht Vorfälle sich ereignen sollten, welche zu verschiedenen Misshelligkeiten Anlass geben können. Inzwischen ist doch zu vermuthen, dass, wenn die Türken daselbst keinen Russen weiter finden, das Volk zu Konstantinopel sich wieder besänftigen und solchergestalt die Ruhe wieder hergestellt werden dürfte.

Eure dem Murad Mollah gegebene Antwort[4] findet übrigens Meinen völligen Beifall; sie ist mit aller Dignität und der Wahrheit vollkommen gemäss abgefasst, und es wird niemand dagegen etwas zu sagen finden. Nur werdet Ihr von selbst beurtheilen, wie nöthig es sei, fernerhin auf alles, was vorfällt, attent zu sein. Ich verlasse Mich hierunter lediglich auf Euren Mir bekannten Diensteifer und Geschicklichkeit und zweifle keineswegs, dass Ihr Mir von allem ausführlichen und schleunigen Bericht erstatten werdet.[5]

Nach dem Concept. Friderich.

---

[1] Vom 17. August ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 98. — [2] Auf Befehl des Sultans hatten die vornehmsten Ulema bei dem Mufti über die Frage der Kriegserklärung an Russland berathen. Vergl. Nr. 17391. — [3] Obreskow hatte auf Wunsch des Reis-Effendi den russischen Oberstcommandirenden in Podolien aufgefordert, die Truppen „auf einige Meilen" von der Grenze zurückzuziehen. — [4] Zegelin hatte die Absicht des russischen Hofes, einen Krieg zu beginnen, den Angriff Oesterreichs und Frankreichs auf König Friedrich und die Theilnahme des Römischen Reiches und Schwedens am Kriege, wie Murad Mollah, einer jener Ulema (vergl. Anm. 2), für den Fall einer Unterstützung Russlands durch Preussen voraussetzte, als nicht glaubhaft bezeichnet und mit Hinweis auf den Siebenjährigen Krieg geschlossen: obwohl „Ew. Königl. Majestät anjetzo keine Lust hätten, Sich in einen Krieg einzulassen, . . . so wären wir jederzeit in solcher Verfassung, dass wir nicht Ursach hätten, weder die Oesterreicher noch die Franzosen zu fürchten." — [5] Am 18. August bestätigt der König den Empfang des Berichtes Zegelins vom 16. Juli (vergl. S. 291) und wiederholt, im Hinblick auf die laut obigen Berichtes vom 26. Juli eingetretene Verschlimmerung der Sachlage: „wie unangenehm Mir solches ist und wie sehr Ich wünsche, dass mit nächstem alles wieder ruhig werden möge."

17406. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 août 1768.

J'ai vu par votre rapport du 10 de ce mois la situation dans laquelle les troubles de Pologne continuent à se trouver, et ma volonté est que, dans les conjonctures aussi critiques que ces affaires sont actuellement, vous soyez fort attentif à tout ce qui se passera ultérieurement en Podolie,[1] afin de pouvoir m'en informer exactement, pour que je puisse être en état de juger par la tournure que les choses prendront dans ces environs, si on doit se flatter ou non que les Russes pourront s'accommoder à l'amiable avec les Turcs.[2] Je dois presque croire que le comte Panin n'a jamais été informé au juste de la véritable situation des affaires en Pologne, ayant permis qu'elles vinssent au point où elles sont; car il se peut très bien que ces troubles, embrouillés comme ils le sont présentement, traîneront encore fort en longueur et ne soient pas si près de leur fin. En attendant je suis du sentiment que la cour de Russie peut facilement et sans compromettre sa dignité, retirer ses troupes de Podolie,[3] puisque, sans cela, elle s'attirera infailliblement de gaieté de cœur sur les bras la guerre avec les Turcs, et d'ailleurs je ne m'imagine pas que tout l'attirail qu'il faut pour faire la guerre avec succès, soit en un tel état chez les Russes que la cour de Pétersbourg voudrait le faire accroire.

Au reste, comme vous ne sonnez plus mot de mes différends avec les Danzicois,[4] et que je soupçonne par là que le prince Repnin n'y pense peut-être plus, vous aurez soin de lui en rafraîchir de temps en temps la mémoire, afin qu'ils puissent une bonne fois être arrangés et terminés.

Vous n'oublierez pas non plus de me marquer par un de vos rapports suivants la façon de penser du roi de Pologne dans la position embarrassante où ce Prince se trouve actuellement: s'il paraît regarder tout ce qui arrive dans son royaume, d'un œil tranquille ou s'il en témoigne de l'inquiétude. Et comme je souhaiterais aussi de savoir si le prince Repnin ne se trouve pas extrêmement embarrassé au sujet des nouvelles qui lui sont entrées de Turquie,[5] vous ne manquerez pas de contenter également ma curiosité à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

17407. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois. Selon les nouvelles que je viens de recevoir de Constantinople en date du 26 de juillet dernier,[6]

[1] Vergl. Nr. 17405. — [2] Vergl. Nr. 17392. — [3] Wie die Türken forderten, vergl. Nr. 17405. — [4] Vergl. Nr. 17344 und 17356. — [5] Obreskow hatte an Repnin über die Forderung der Pforte berichtet, Podolien zu räumen. — [6] Vergl. Nr. 17405.

la dernière violation du territoire ottoman par les Russes, dont je vous ai fait part par une de mes dépêches précédentes,[1] y a occasionné une très grande fermentation qui, selon les apparences, donnera toute une autre tournure aux affaires de Pologne. Je ne doute pas que la cour où vous êtes, n'en soit également déjà informée, à l'heure qu'il est, et, pour m'épargner des répétitions, je n'entrerai pas dans un plus grand détail sur ce sujet. Il me suffit de remarquer qu'on[2] me mande qu'à présent la Russie a entre ses mains la guerre ou la paix, et qu'il ne dépend absolument que d'elle de choisir: la paix, si, conformément à la demande de la Porte, elle retire ses troupes de la Podolie, et la guerre, si elle s'y refuse.

Je suis, à la vérité, persuadé qu'au dernier cas la Russie ne manquerait pas d'être supérieure à la Porte, et que l'avantage serait de son côté; mais il est à considérer qu'en prenant ce parti, elle n'aura pas à faire aux Turcs seuls, mais encore à d'autres puissances de l'Europe, telles, par exemple, que la France et la maison d'Autriche, qui pourraient s'en mêler ou y être entraînées. Si donc j'avais un conseil à donner à la Russie, et c'est l'intérêt que je prends à ses affaires, qui me fait faire cette réflexion, ce serait de se prêter d'autant plus à la demande de la Porte qu'elle a déclaré en même temps positivement que,[3] si la Russie retirait ses troupes de la Podolie, elle lui laisserait les mains entièrement libres en Pologne. Car, pour ce qui est de la satisfaction que les Turcs exigent,[4] je la regarde comme une chose qu'ils sont très fondés d'exiger, et que la Russie, pour les apaiser, ne fera aucune difficulté de [leur] accorder. Vous n'oublierez pas d'être attentif à l'impression que cette déclaration de la Porte fera à la cour où vous êtes, et au parti qu'elle prendra, pour me faire sur l'un et sur l'autre article un rapport exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

17408. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 août 1768.

C'est avec bien de la peine que j'ai appris par votre dépêche du 10 de ce mois la fâcheuse chute que l'Impératrice-Reine a faite à Schlosshof.[5] Vous aurez soin de témoigner à cette digne Princesse dans les termes les plus affectueux toute la part que j'ai prise à cet accident, et combien j'ai été charmé d'apprendre en même temps qu'il n'a eu aucune suite pour sa précieuse santé, et qu'elle en sera bientôt entièrement rétablie.

[1] Vergl. Nr. 17393. — [2] Zegelin. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 26. Juli. — [4] Bestrafung der Schuldigen. — [5] Maria Theresia war aus dem Wagen gefallen, als sie im Begriff stand, Platz zu nehmen, und die Pferde plötzlich anzogen; sie hatte, ausser Abschürfungen im Gesicht, keine Verletzung davongetragen.



Quant aux affaires de Turquie, elles s'embrouillent toujours davantage, et on a pris à Constantinople la dernière violation du territoire ottoman par les Russes si haut que je ne voudrais pas jurer qu'il n'en résulte une rupture ouverte entre ces deux puissances.[1] Au cas donc que cela arrive, vous ferez tout votre possible pour pronostiquer ce qu'il y aura à appréhender de la cour où vous êtes, et à quoi on pourra s'attendre de sa part, pour m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Quant au commandeur Sinzendorf, je m'attends à l'entendre jaser en Silésie[2] pour où je compte de partir le 20 de ce mois. Mes oreilles sont déjà faites à son babil, et je connais assez son caractère pour apprécier ses propos à leur juste valeur; je vous en ferai part en substance.

P. S.

Potsdam, 18 août 1768.

Je viens d'apprendre que la compagnie pour la ferme de tabac dans les États de la maison d'Autriche va se dissoudre, et comme je serais bien aise de savoir au juste si cet avis est fondé et quel autre arrangement de finances on pense y substituer, vous vous donnerez tous les mouvements possibles pour me procurer sur l'un et l'autre de ces articles des notions exactes sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

17409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois. Son contenu me confirme de plus en plus dans mon opinion que les affaires de Corse n'altéreront pas la tranquillité de l'Europe, et qu'on n'a nullement lieu d'appréhender que les Anglais la troubleront pour l'amour de ces affaires.[3] Mais il faudra voir si la réussite de la France à cet égard n'enhardira pas cette cour à pousser ses entreprises plus loin, et si, par là, elle ne forcera pas tôt ou tard les Anglais à rompre malgré eux avec elle, afin de s'opposer à ses desseins.

Nach dem Concept. Federic.

17410. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Schweidnitz, 23 août 1768.

Votre rapport du 13 d'août m'est bien entré, et selon le train des affaires en Pologne il n'est pas à présumer qu'il y ait une Diète d'assemblée cette année.[4] Il me semble d'ailleurs que, vu la durée du

[1] Vergl. Nr. 17405. — [2] Vergl. S. 299. — [3] Vergl. Nr. 17404. — [4] Vergl. S. 273.

siège de Cracovie,[1] les troupes russiennes y sont en trop petit nombre pour le faire avancer, et quoique je ne doute nullement que les Russes ne dispersent les Confédérés toutes les fois qu'ils se trouveront à portée et vis-à-vis d'eux, ils ne pourront cependant pas les empêcher de se rallier, surtout qu'après qu'ils auront appris que la Porte Ottomane a envoyé des troupes sur les frontières,[2] et ce sera pendant le cours de l'hiver prochain qu'ils donneront principalement beaucoup d'occupation aux troupes russiennes.

Federic.

Nach dem Concept.

17411. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Schweidnitz, 23 août 1768.

Il ne m'a nullement été agréable de voir par votre dépêche du 13 de ce mois que le maréchal Lacy[3] jouisse d'une aussi bonne santé que vous le dites, par la raison que, cet homme étant très propre à faire nombre de bons arrangements au profit de sa cour, il ne saurait par là même me convenir.

Selon les nouvelles qui me sont entrées, le régiment du général Hadik doit effectivement avoir subi la réduction pour servir à l'augmentation d'autres régiments,[4] et l'on m'assure que le régiment de Léopold Palffy avait été conféré audit général Hadik.

Je suis fort étonné de la raison du mécontentement que, selon vous, le prince de Kaunitz vient de prendre, et il me semble qu'une telle bagatelle que celle que vous alléguez,[5] ne saurait bonnement lui fournir un prétexte valable de quitter le service.

Les affaires en Pologne sont encore toujours sur un pied extrêmement embrouillé, et il n'y a point d'apparence de les voir mises en règle de sitôt; ce qui fait augmenter la curiosité que j'ai de savoir si la cour où vous êtes, continuera toujours à faire la contenance qu'elle a marquée jusqu'à présent relativement à ces affaires.

Au reste, je suis bien aise de vous dire que, quoique, selon mon calcul, l'Empereur pourrait être à Nachod, quand je me trouverai à Silberberg, il n'y a cependant point d'apparence qu'il y ait une entrevue entre nous.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Die Belagerung von Krakau hatte Anfang Juli begonnen. — [2] Vergl. S. 291. 293. — [3] Vergl. S. 278. — [4] Vergl. S. 270. — [5] Kaunitz war ungehalten, dass der Hof nichts zum Unterhalt des französischen Theaters in Wien beitragen wollte. „Il a dit que la troupe française était son unique plaisir, et que néanmoins on avait si peu de complaisance pour lui." — [6] Vergl. Nr. 17362.

17412. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Schweidnitz, 23 août 1768.

Ma chère Nièce. La part que vous prenez à ma santé, m'oblige, ma chère enfant, de vous en rendre compte. Ma goutte n'a pas été cette fois aussi violente que je l'ai eue quelquefois, ce qui m'a permis de venir ici clopin-clopant, pour mettre ordre à mes affaires, que je travaille avec la tête ici, non avec les jambes.

J'apprends avec grand plaisir que vous avancez heureusement dans votre grossesse,[1] et comme vous savez, ma chère enfant, l'extrême ignorance dont je suis dans ce qui regarde cette partie, je vous prie, si vous avez besoin de quelques secours, de vous adresser à votre mère; je l'assisterai, de ma part, de tout ce qui sera nécessaire pour vous le faire parvenir.

Vous me dites des choses si obligeantes[2] que je crois, ma chère enfant, que vous voulez me gâter; en effet, je m'approche de l'enfance, et je serai votre enfant gâté. Mon frère[3] vous aura dit, sans doute, combien souvent nous avons parlé de vous, et comme votre nom se mêle toujours, je ne sais comment, dans nos conversations. Je fais mille vœux pour votre santé, votre prospérité et tout ce qui vous peut être agréable, vous assurant de la parfaite tendresse et de la sincère amitié, avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17413. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Schweidnitz, 24 août[4] 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et vous ne manquerez pas, quant aux nouvelles de Corse qui y sont contenues, à me référer tout ce qui se débitera ultérieurement touchant ces affaires-là. Vous aurez soin surtout de m'informer par vos rapports suivants si l'on continue d'être toujours du sentiment là où vous vous trouvez, que la cour de Versailles ne poussera pas plus loin cette année ses opérations pour la prise entière de possession de cette île, mais qu'elle se bornera simplement à ce qu'elle a déjà fait à cet égard.[5]

[1] Vergl. Nr. 17413. — [2] Die Prinzessin schrieb, Haag 16. August: „Si tous les rois ressemblent à mon cher oncle, on ne se trouverait jamais dans le cas de craindre de s'ennuyer avec eux (vergl. Nr. 17349), et tout au contraire, on s'empresserait d'être à même de les entendre parler." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Prinz Heinrich. — [4] Vom 24. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 223. — [5] Am 24. August fordert der König von Maltzan zuverlässige Auskunft, ob die corsischen Angelegenheiten von neuem im bevorstehenden Parlament zur Sprache kommen und ob das englische Ministerium sich behaupten würde, „malgré les dispositions pacifiques et l'indifférence qu'il fait paraître à leur égard".

Je vous sais gré, d'ailleurs, des nouvelles que vous m'avez données touchant l'état de la princesse d'Orange, ma nièce, et suis bien aise d'apprendre qu'elle jouisse d'une bonne santé et ne se ressente que faiblement des incommodités attachées pour l'ordinaire à la situation où elle se trouve.[1]

Je vous recommande, au reste, de faire parvenir sûrement à leurs adresses respectives les deux lettres que je vous envoie ci-jointes, savoir pour ma nièce, la princesse d'Orange,[2] et le prince Henri,[3] mon frère, que vous leur ferez remettre de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

17414. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Silberberg, 25 août 1768.

Il paraît, par tout le contenu de votre rapport du 17 de ce mois, que les Russes apportent trop de ménagement au siège de Cracovie,[4] et il est fort à craindre qu'en continuant sur le même pied qu'ils l'ont fait jusqu'ici, ils ne viennent point de sitôt à bout de s'en rendre maîtres.

En général, je ne vois pas comment ils surmonteront les différents embarras qu'ils rencontrent dans leur chemin, et vous ferez très bien d'insinuer au prince Repnin qu'au cas que sa cour ne se déterminât d'envoyer un renfort de 15000 hommes de troupes en Pologne, les choses pourraient bien traîner en longueur et rester encore pendant bien du temps indécises en Pologne.

Au reste, quoique j'aie pris différentes mesures pour être informé de ce qui se passe du côté de Cracovie, je n'ai pu encore m'en procurer aucune nouvelle, de façon que je me bornerai aujourd'hui à vous dire que les arrangements que j'ai donné ordre de prendre le long de ma frontière, sont tels que je compte l'avoir mise en sûreté pour l'avenir et que les désordres qui ont été commis sur mon territoire par des brigands de la Pologne, viendront à cesser par leur enlèvement, auquel j'ai pourvu, il y a quelques jours.

Federic.

Nach dem Concept.

17415. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Silberberg, 25 août 1768.

Il se peut très bien que l'avis que renferme votre dépêche du 17 de ce mois touchant la situation présente des affaires en Corse,[5] soit

[1] Vergl. Nr. 17412. — [2] Nr. 17412. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Benoît berichtete, dass die Einnahme Krakaus sich verzögere „par ménagement pour la ville qu'on ne voudrait pas exposer à l'incendie ni au pillage". — [5] Rohd berichtete, dass die Franzosen trotz heftigen Widerstandes der Corsen und unter beiderseitigen starken Verlusten das Capo Corso genommen hätten.

fondé, mais il n'en est pas de même, selon moi, de la nouvelle qui vous est entrée d'un combat entre une frégate anglaise et une frégate française dans la Méditerranée, et je pense, avec vous, qu'il faudra attendre là-dessus des particularités plus détaillées, avant de pouvoir y ajouter une foi entière. Mais, quoi qu'il en soit, je suis fortement persuadé qu'au cas même que la chose fût vraie, le gouvernement anglais n'en déclinera pas moins la guerre et s'appliquera plutôt à trouver une voie de conciliation propre à le mettre hors d'embarras là-dessus.

La nouvelle que vous m'avez communiquée de la réduction des régiments de cavalerie autrichienne au moyen de laquelle les autres régiments de cette cavalerie doivent être mis à sept escadrons,[1] mérite mon attention, et je vous sais gré de m'en avoir averti; celle que je puis vous donner aujourd'hui des affaires en Pologne, est qu'elles s'y embrouillent de plus en plus, et qu'il est fort à craindre que, plus qu'elles traînęront en longueur, plus elles seront difficiles à apaiser, par le nombre des Confédérations qui augmente journellement dans ce pays-là, et que la nouvelle de la marche des troupes que la Porte Ottomane fait avancer pour couvrir ses frontières, n'augmente le courage des Confédérés.

Je compte que le commandeur de Sinzendorf[2] [se] sera rendu à Breslau vers le temps que j'y arriverai, et comme, selon mon calcul, l'Empereur arrivera aujourd'hui à Nachod, sur la frontière de la Silésie, je suis bien aise de vous dire que, quelque favorable qu'en paraisse l'occasion, il n'y a cependant jusqu'ici aucune apparence qu'il y ait une entrevue entre nous.[3]

Au reste, vous ne manquerez pas de me marquer le temps que le général Nugent[4] se propose de s'arrêter à Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

17416. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Glatz, 27 août 1768.

J'ai été extrêmement étonné d'apprendre par votre dépêche du 9 de ce mois la résolution que l'impératrice de Russie a prise de se faire inoculer la petite vérole.[5] Dans l'âge où Sa Majesté Impériale se

[1] Ebenso wie bei den Husaren (vergl. S. 270), waren bei den Dragonern und Kürassieren einige Regimenter aufgelöst, die Mannschaften unter die übrigen Regimenter gesteckt und bei diesen die Zahl der Schwadronen durchgängig von sechs auf sieben gebracht worden. Ausserdem waren durch Zusammenlegung der bisher vertheilten Compagnieen zwei selbständige Regimenter Carabiniere zu Pferde gebildet worden. — [2] Vergl. S. 304. — [3] Vergl. S. 305. — [4] Vergl. S. 195. — [5] Solms berichtete, dass Katharina den Grossfürsten Paul durch Impfung vor den Pocken schützen und, um ihn nicht dem ersten Versuch auszusetzen, sich selbst zuvor impfen lassen wolle.



trouve, une pareille opération me paraît très dangereuse, et par le tendre intérêt que je prends à la conservation de cette grande Princesse, je souhaite et j'espère que le médecin ne l'entreprendra point.

Au reste, la conformité des sentiments de Sa Majesté Impériale avec les miens relativement aux affaires de Corse[1] m'a fait plaisir, et comme en Pologne on n'entend parler que de nouvelles Confédérations qui se succèdent les unes aux autres, j'ai lieu de présumer que, pour y mettre fin, la Russie sera obligée, bon gré mal gré, d'y augmenter ses troupes et d'y envoyer des renforts capables à étouffer à la fois tous les troubles qui agitent actuellement ce royaume.

Nach dem Concept. Federic.

17417. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Glatz, 27 août 1768.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, bien que je comprenne assez bien les raisons qui engagent le lord Chatham à faire paraître une certaine répugnance de se mêler, dans le moment présent, de l'administration des affaires de sa cour,[2] j'avoue cependant que je ne saurais concevoir qu'il puisse s'en dispenser à la longue.

En attendant le développement ultérieur, auquel vous n'oublierez pas de prêter une attention suivie, je serais bien aise de savoir les suites de la révolte des ouvriers,[3] de sorte que vous aurez soin de m'informer au juste si, à l'heure qu'il est, elle est entièrement apaisée ou si elle continue encore et si on a lieu d'en appréhender quelques suites ultérieures.

Federic.

Nach dem Concept.

17418. AU COMTE DE SINZENDORF.

Neisse, 29 août 1768.

J'ai reçu, Monsieur le comte de Sinzendorf, votre lettre du 26 de ce mois;[4] par laquelle vous m'annoncez que l'ordre de Malte vous a chargé de ses intérêts à ma cour,[5] et que vous souhaiteriez, sans déployer, pour le présent, le caractère public dont vous êtes revêtu,

[1] Solms berichtete nach dem übereinstimmenden Urtheil Katharinas und Panins: „On serait fâché ici que la possession de cette île dût altérer le repos de l'Europe que le gouvernement d'à présent désire de pouvoir assurer pour longtemps, afin de s'appliquer d'autant plus aux projets d'arrangements pour l'intérieur de l'empire." — [2] Maltzan berichtete: „Il attendra le moment où le ministère sera et la nation mécontente, pour reparaître avec éclat sur la scène" (vergl. S. 275). — [3] Vergl. S. 211 und 221. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 17093.

d'entrer en activité pour l'exercice de votre ministère. Je suis fâché de ne pouvoir me prêter d'abord là-dessus à vos désirs, puisque, comme vous ne sauriez l'ignorer, un ministre public n'est censé être accrédité que dès lors qu'il a présenté ses lettres de créance, et comme cela ne saurait avoir lieu, pendant que je me trouve en voyage, il faudra remettre à les présenter, quand j'en serai de retour.

Nach einer Abschrift. Federic.

17419. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 29 août 1768.

Votre rapport du 20 de ce mois m'est bien parvenu, et j'ai saisi avec empressement l'occasion que Sa Majesté l'Impératrice-Reine m'a fournie de lui faire plaisir,[1] et c'est en conséquence que j'ai donné mes ordres[2] au ministre d'État de Carmer à Breslau de faire cesser l'action que le fisc avait intentée contre la veuve de feu le général de Rebentisch, à cause de l'absence qu'elle fait à Presbourg, où elle est retenue par maladie. Vous ne manquerez pas d'en donner connaissance à Sa Majesté Impériale, en lui présentant là-dessus un compliment de ma part en termes les plus affectueux que vous sauriez imaginer.

Je viens d'apprendre présentement que lors de mon arrivée à Glogau[3] l'Empereur était parti d'Opotschna, et l'on prétend que ce Prince doit s'être proposé de faire un tour en Saxe. Je crois cependant qu'il n'y a guère de fond à faire sur cet avis, et qu'il faudra attendre la fin de son voyage pour en être informé avec assurance.

Vous avez rencontré juste, selon moi, sur la façon de penser de la cour où vous êtes, relativement aux affaires de la Corse,[4] et je suis bien persuadé que les projets que forme la France, pourront, avec le temps, devenir dangereux à l'Angleterre; mais, d'un autre côté, il n'y a rien de plus avéré que la faiblesse du gouvernement présent en Angleterre,[5] qui se fonde en partie sur l'épuisement de leurs finances et, en partie, sur la mauvaise administration du sieur Bute, qui, se trouvant épaulé par sa clique, néglige souverainement les intérêts du Roi et de la nation.

[1] Maria Theresia liess den König ersuchen, der schwer erkrankten Generalin Rebentisch den weiteren Kur-Aufenthalt in einem Pressburger Kloster zu gestatten und den schlesischen Fiskus anzuweisen, „de ne pas poursuivre la confiscation de son bien, hypothéqué sur la terre du comte de Schaffgotsch, son frère, dont on l'a menacée, si elle n'y retournait pas". — [2] Cabinetserlass, Neisse 29. August. — [3] Der König war am 22. August in Glogau eingetroffen. — [4] Nach Rohds Ansicht beabsichtigte der wiener Hof, sich in der corsischen Frage völlig neutral zu halten. — [5] Rohd berichtete: „Les Anglais sont bien aveugles sur leur intérêt, et si la bonne fortune et la suffisance de Paoli ne taillent pas assez de besogne aux Français pour donner aux autres le temps de reconnaître leur faute et de revenir à leur bon-sens, la Corse est perdue d'une façon ou d'autre et servira peut-être encore de planche à les faire chasser de Minorque et de Gibraltar."

On sait, à l'heure qu'il est, que les Russes se sont rendus les maîtres de Cracovie, qu'ils y ont pris près de 4000 Confédérés, et qu'il y a eu quelques-uns de ces derniers de tués, qui, s'étant sauvés dans des maisons, avaient tiré des fenêtres sur les Russes. Comme, cependant, il se forme du depuis deux ou trois nouvelles Confédérations, il semble que les troubles, bien loin de finir, ne font qu'accroître et qu'acquérir de nouvelles forces en Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

17420. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 29 août 1768.

Votre rapport du 20 d'août m'est entré, et comme vous m'y marquez que la ville de Cracovie avait dû être attaquée de nouveau par un assaut dans les formes, je tiens pour fondée la nouvelle que nous avons ici de la prise de cette ville;[1] il est seulement à plaindre que les choses ne se trouvent pas plus avancées par là qu'elles l'ont été jusqu'à présent, et que la besogne sera toujours à recommencer.

Pour ce qui regarde la demande que la Porte Ottomane a adressée à la cour de Russie sur l'évacuation de la Podolie, j'en ai écrit en Russie,[2] pour tâcher de disposer la cour de Pétersbourg d'accorder la neutralité à cette province, rien n'étant plus vrai que, si elle s'y refuse, elle s'attirera par là la guerre avec les Turcs, ce qui serait pis que tout le reste.

Au reste, mandez-moi si le bruit, qui court ici sur les frontières, de nouvelles Confédérations qui doivent être prêtes d'éclore en Pologne,[3] est fondé ou non, et quant à moi, je veux bien vous dire que, dès que les revues seront finies ici, je prendrai les mesures les plus propres pour couvrir et mettre à l'abri ma frontière contre les partis des Confédérés qui voudraient l'insulter et s'émanciper à exercer des brigandages sur mon territoire.[4]

Je vous communique ci-joint les avis[5] qui me sont parvenus par un bon canal de la situation présente des affaires en Pologne, que vous ne manquerez pas de faire lire au prince Repnin.

Nach dem Concept. Federic.

17421. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 30 août 1768.

La ville de Cracovie ayant enfin été emportée[6] et les Confédérés dispersés par les Russes, selon que vous me le mandez en date du 24

[1] Vergl. Nr. 17419. — [2] Vergl. Nr. 17407. — [3] Vergl. Nr. 17419. — [4] Vergl. S. 280. — [5] Liegen nicht bei. — [6] Vergl. Nr. 17420 und 17422.

de ce mois, je me flatte que, par l'impression que cet événement fera sur les esprits, il n'y aura plus à appréhender de nouvelles Confédérations bien considérables en Pologne.

Je n'en crains pas moins que les troubles se soutiennent encore longtemps en Pologne, bien que je pense que les dévastations des Haydamaks cesseront, dès que les troupes turques qui sont sur les frontières, auront trouvé moyen de les en châtier.[1]

Quant aux Russes, je doute qu'ils voulussent se brouiller avec les Turcs, par la raison que, cela exigeant de leur part de nombreuses armées sur leurs frontières, ils aimeront mieux de ménager les fortes sommes qu'il faudrait y employer.

Quoi qu'il en soit, vous me marquerez si la prise de Cracovie a répandu une grande consternation dans les esprits et comment les troupes russes seront disloquées et réparties pendant l'hiver prochain en Pologne, et vous ne manquerez pas de faire un compliment convenable au prince de Repnin pour lui témoigner la part que je prenais à l'issue heureuse du siège de Cracovie.

Nach dem Concept. Federic.

17422. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 30 août 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois, et j'ai appris avec un vrai plaisir, par son contenu, les sentiments d'amitié que l'Impératrice-Reine a bien voulu témoigner, au général Nugent, avoir pour moi,[2] et vous ne laisserez pas d'assurer positivement de ma part ledit général, quand l'occasion s'en présentera, que, comme j'étais pénétré de ce qu'il m'avait dit d'obligeant de la façon de penser de Sa Majesté l'Impératrice-Reine à mon égard, je me ferais, de mon côté, une étude particulière de cultiver avec attention son amitié, et que je serai toujours charmé de pouvoir convaincre cette grande Princesse du prix infini que j'y mettais.

Quoique je veuille croire que les propos que l'Impératrice-Reine vous a fait tenir par le général Nugent sur mon sujet, partent de cœur, et qu'elle souhaite effectivement, pour le moment présent, de resserrer l'union qui subsiste entre nous, je n'en suis pas moins d'avis pour cela

[1] Benoît berichtete, dass die Haydamaken mordend und brennend in der Ukraine hausten und ihre Streifzüge bis zu den Moldaulanden ausdehnten, „ce qui fait que les Turcs se hâtent de plus en plus à tirer le cordon qu'ils ont projeté" (vergl. S. 291). — [2] Rohd berichtete nach Mittheilungen Nugents: „Leurs Majestés lui ont donné à connaître, l'un et l'autre, leurs sentiments les plus forts et les plus décidés de ne pas se départir du système d'amitié et d'union où ils étaient actuellement avec Votre Majesté, et qu'ils tâcheraient de cultiver et de maintenir par tout ce qui dépendrait d'eux."

qu'en y faisant trop de fond, on pourrait très bien, par la suite, se trouver là-dessus fort éloigné de son compte.

Les nouvelles qui sont parvenues au comte de Durfort de Constantinople,[1] ne sont pas fondées à la lettre, car, quoique la Porte Ottomane ait fait marcher un corps de 20000 janissaires vers ses frontières pour les couvrir,[2] elle n'a cependant fait, à cette occasion, que requérir la Russie de retirer ses troupes des frontières turques, déclarant d'ailleurs qu'en ce cas, savoir si la Russie se prêtait à sa demande de retirer ses troupes des frontières turques en Podolie, il dépendrait d'elle de faire ce qu'elle jugerait convenable, en Pologne,[3] elle, la Porte Ottomane, n'étant point disposée de se mêler de ces affaires qui proprement ne concernaient que la religion. Et comme, après cette déclaration, la Porte Ottomane laissera, sans doute, un corps de troupes sur sa frontière de Podolie, il en résultera peut-être de temps en temps des incidents qui, quoiqu'ils obligeront la cour de Russie à en venir de nouveau à des éclaircissements vis-à-vis de la Porte Ottomane, n'occasionneront probablement pourtant pas la guerre entre ces deux puissances.

Les nouvelles que j'ai reçues en droiture de Varsovie, m'apprennent que, Cracovie ayant effectivement été prise,[4] il y avait été fait 3000 hommes des Confédérés prisonniers de guerre, et il faudra voir présentement l'impression que cet évènement fera sur les esprits inquiets des Polonais pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité en Pologne.

Le jeune van Swieten que vous dites être parti depuis peu avec le duc de Bragance de Vienne,[5] a effectivement été à Brunswick. Sur le pied que vous m'en écrivez, l'Empereur risque de n'être pas marié de sitôt, et je ne comprends pas à quel dessein l'Angleterre pourrait être comprise dans le tour qu'il a ordre de faire, n'y ayant point de princesse qui pourrait assortir à l'Empereur.

Nach dem Concept. Federic.

17423. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Neisse, 31 août 1768.

Vos deux dépêches du 16 et du 19 de ce mois me sont entrées à la fois, et je vous sais gré des particularités que vous me mandez relativement à la réception du roi de Danemark à Londres. L'accueil que le roi d'Angleterre a fait à ce Prince, me paraît bien froid, et je

[1] „Que la Porte Ottomane avait donné ordre d'assembler un corps de 50000 à Chozim, pour le faire entrer en Pologne." — [2] Vergl. S. 291. — [3] Vergl. dafür S. 303. — [4] Vergl. Nr. 17421. — [5] Rohd berichtete, dass van Swieten (vergl. Bd. XXIII, 521) mit dem geheimen Auftrag zu einer neuen Brautschau für Joseph II. Deutschland bereisen und an allen Höfen, wo junge Prinzessinnen seien, einkehren, darauf nach England und Frankreich gehen und im kommenden Frühjahr über Madrid und Lissabon zurückkehren solle.



suis surtout surpris que Sa Majesté Britannique ne lui a pas seulement rendu la première visite. Selon l'étiquette c'est une politesse qui revient aux têtes couronnées, et, à mon avis, c'est le prendre sur un ton trop haut que d'y avoir manqué à son égard.

Pour ce qui regarde les affaires de Corse,[1] je sens, à la vérité, qu'elles peuvent avoir des suites sérieuses pour le ministère et lui attirer à la prochaine assemblée d'un nouveau Parlement bien des chicanes de la part de la nation; mais, malgré cela, je doute fort qu'elles donnent lieu à une rupture ouverte, et la crainte que l'Angleterre témoigne pour une nouvelle guerre, me fait plutôt présumer qu'on continuera à les regarder avec la même indifférence et à ne s'en point mêler. D'ailleurs, je crois même que, quels que soient les ministres qu'on pourrait mettre à la tête des affaires, cette indifférence ne subsistera pas moins, et que la peur d'une banqueroute[2] les retiendra également de s'engager dans une nouvelle guerre.

Au reste, je regarde le départ du lord Bute comme une marque de défiance dans le nouveau Parlement et qu'il est à peu près assuré que le parti de la cour y succombera.[3] Le temps nous apprendra ce qui en sera.

Federic.[4]

Nach dem Concept.

17424. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.[5]

Neisse, 31 août 1768.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 13 et du 19 de ce mois, l'une de Wildbad et l'autre de Stuttgart, et je ne saurais qu'approuver les précautions que vous avez prises pour ménager d'autant mieux le secret de votre mission à Baireuth.[6] Comme l'objet de cette mission m'intéresse beaucoup, j'attends avec impatience d'en apprendre le succès, et je me flatte de votre dextérité que vous ferez tous vos efforts pour le rendre conforme à mes désirs.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 310. — [2] Vergl. Nr. 17016 und 17074. — [3] Vergl. S. 300. — [4] Am 31. August wird Thulemeier beauftragt, mit seinen Berichten über Corsica und England fortzufahren, sowie ein (nicht vorliegendes) Schreiben an den Prinzen Heinrich zu übermitteln. Ebenso befiehlt der König am 31. Cocceji weiter zu melden, „ce qui se passera d'intéressant en Suède, bien que je sois assuré d'ailleurs qu'il ne saurait y arriver rien de fort remarquable jusqu'à la tenue de quelque nouvelle Diète". — [5] Vergl. Nr. 17399. — [6] Aus obigem Grunde vermied Schulenburg, wie er, Stuttgart 19. August, berichtete, seinen Weg über Ansbach zu nehmen. — [7] Am 31. August dankt der König dem Markgrafen von Ansbach für günstige Nachrichten über das Befinden der Markgräfin-Mutter und fügt eigenhändig hinzu: „Vous me comblez de joie, mon cher Neveu, par la lettre [d. d. Triesdorf 15. August] que vous m'écrivez; je souhaite seulement que les suites se soutiennent. J'ai envoyé

17425. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Breslau, 3 septembre 1768.

Votre dépêche du 23 d'août dernier m'a été fidèlement rendue, et, comme vous m'avez marqué dans une de vos dépêches précédentes que les Anglais commençaient à se réveiller de leur léthargie sur les affaires de Corse,[1] j'attends le pronostic que vous en formerez, et que je vous ai ordonné de m'en faire. Ce n'est cependant que pour mon instruction particulière que je le désire, et il s'agit de savoir si de l'intérêt que l'Angleterre voudrait y prendre, il en pourra résulter une rupture ouverte entre cette couronne et la France, ou si tout se bornera simplement à des piquanteries et à faire éclater sa mauvaise humeur. C'est l'état de la question sur laquelle je désire de savoir votre sentiment, et que j'attends de vous un rapport fidèle et exact. Il n'y a cependant rien qui presse, et vous aurez seulement soin de faire tous vos efforts pour vous en procurer des notions justes, de les peser mûrement et de ne rien avancer à la légère, afin de mettre dans votre jugement toute la prudence et toute la solidité nécessaire pour y pouvoir tabler.

En attendant, je crois que les Anglais auraient dû y penser plus tôt, et ne pas attendre, pour s'y opposer, que les Français se soient établis dans cette île.[2]

Nach dem Concept. Federic.

17426. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Breslau, 3 septembre 1768.

Vous m'avez fait plaisir de me communiquer les nouvelles que votre dernière dépêche du 26 d'août passé comprend,[3] et vous observerez à me référer fidèlement les particularités ultérieures qui vous reviendront sur ces objets, aussi bien que tout ce que vous apprendrez d'ailleurs d'intéressant et digne de mon attention.

Vous devez faire part, au reste, au prince Louis de Brunswick et au greffier Fagel que les Russes se sont rendus maîtres de la ville de Cracovie,[4] mais que, nonobstant cet évènement, il y a cependant grande apparence que les troubles en Pologne dureront, pour le moins,

Schulenburg à Baireuth, et j'espère qu'il remplira vos intentions." Am 3. September sendet der König den Ministern Finckenstein und Herzberg zwei Berichte Schulenburgs, d. d. Baireuth 24. und 27. August, und ein unterzeichnetes Blankett, mit dem Befehl, an diesen die nöthigen Weisungen zu erlassen. Schulenburg wird demgemäss beauftragt, auf Trützschlers Freilassung (vergl. Nr. 17379. 17380) zu bestehen, und über die Gründe unterrichtet, mit denen er seine Forderung bei Markgraf Friedrich Christian geltend machen soll.

[1] Vergl. Nr. 17368. — [2] Vergl. S. 317. — [3] Thulemeier berichtete über die Reise Christians VII. und die corsischen Angelegenheiten. — [4] Vergl. S. 311 und 313.

une année entière encore, avant qu'on puisse se flatter de les y voir entièrement apaisés. Et quoique les troupes ottomanes se soient approchées des confins de ce royaume, ce n'est cependant pas dans le dessein de se mêler en rien de ces affaires, mais simplement dans l'intention de tenir par là les puissances voisines en respect et les empêcher de ne plus insulter leurs frontières, comme cela s'est fait déjà une couple de fois.

Federic.

Nach dem Concept.

17427. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 3 septembre 1768.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 27 d'août dernier que la réduction de Cracovie ait fait l'impression que vous me marquez, sur l'esprit des Polonais.[1] Cela n'empêche pas pourtant que je ne sois en-quelque façon en peine des affaires en Podolie à cause du voisinage des Turcs et des Russes, qui pourrait très facilement occasionner des différends entre les Turcs et les Russes, qui, à mon grand étonnement, prennent ces affaires fort à la légère et les traitent, pour ainsi dire, en bagatelle.

Je ne crois pas, au reste, me tromper en conjecturant qu'il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de donner au moment présent assez de consistance aux Diétines pour la convocation d'une Diète prochaine en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

17428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 3 septembre 1768.

A en juger par tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 16 d'août dernier, le comte Panin pourrait bien se flatter un peu trop sur les affaires de Pologne et se trouver trompé dans son espérance d'y voir finir les troubles avec la prise de Cracovie. Cette ville se trouve effectivement depuis le 18 du mois dernier entre les mains des Russes, et quoique cette prise ait occasionné une très grande consternation parmi la nation,[2] il y a cependant grande apparence que l'approche des Turcs vers les frontières a fait une très forte impression sur les Confédérés et a tellement ranimé leur courage que les troubles pourraient bien recommencer de plus belle cet hiver en Podolie. Aussi, selon mes dernières lettres de Varsovie, ne saurait-on encore penser à

[1] Benoît berichtete: „L'impression que la prise de Cracovie (vergl. S. 311. 313) a faite sur les esprits, paraît si forte jusqu'à présent qu'on a tout lieu de s'en promettre des suites salutaires pour la Pologne." — [2] Vergl. Nr. 17427.

une Diète pour les pacifier,[1] et, autant que je connais la nation polonaise, il se pourrait très bien passer encore une année entière, avant que tout soit apaisé et tranquille.

Pour mon particulier, je voudrais que la tranquillité y fût rétablie plutôt aujourd'hui que demain, mais afin d'y parvenir, il serait très bon que la Russie y envoie un nouveau renfort de 4000 hommes, et si elle ne prend pas ce parti, l'époque de la tranquillité sera sûrement reculée encore plus loin.

Quant aux affaires de Corse,[2] les opérations y ont commencé à Barbaggio le 1er d'août dernier, à l'occasion d'une communication entre Bastia et San-Fiorenzo que le général français[3] a demandée au général corse,[4] et que celui-ci lui a refusée. Les Corses y ont été battus et y ont perdu 4 de leurs principaux chefs, 2000 morts et 80 prisonniers, de sorte que, si les Anglais ne veulent s'en mêler que l'année prochaine, leur secours pourrait bien venir trop tard et n'aboutir à rien.

C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17429. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 3 septembre 1768.

Je suis entièrement de votre avis touchant ce que vous me marquez par votre rapport du 27 d'août dernier des dispositions où se trouve, à l'heure qu'il est, la Porte Ottomane,[5] mais je n'en suis pas moins du sentiment que, pour peu que les Russes donnent encore occasion, par de nouvelles incursions sur le territoire de la Porte Ottomane, de faire crier ses sujets, le gouvernement turc pourrait bien, pour sa propre sûreté, être entraîné dans la guerre, bon gré mal gré lui.

Je veux bien croire que l'Impératrice-Reine ait tenu, même plusieurs fois, les propos que vous alléguez.[6] Si cependant vous réfléchissez que la première passion de cette Princesse est l'ambition, vous trouverez facilement qu'autre chose est de parler d'abdication, et autre d'en réaliser l'idée; et quoique je veuille croire que l'Empereur n'ait pas un penchant décidé pour la nation française, il serait cependant à savoir si, en cas qu'on tâchât de l'entraîner, par des vues de l'ambition et de l'intérêt, il ne pourrait en être flatté au point de se laisser entraîner un

[1] Vergl. Nr. 17427. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Maltzan, London 23. August. — [3] Marboeuf. — [4] Paoli. — [5] Rohd glaubte nicht, dass das türkische Corps an die Grenze gesandt sei, um gegen die Russen offensiv vorzugehen. — [6] Rohd berichtete: „L'Impératrice-Reine est dégoûtée de toute guerre quelconque, et je sais positivement qu'elle a dit plus d'une fois que, si le malheur voulait qu'elle y fût pourtant forcée, elle mettrait les rênes du gouvernement entre les mains de l'Empereur et se choisirait une retraite. L'Empereur, de son côté, sera moins encore porté à se laisser endosser une guerre par la France."



jour dans des démarches auxquelles il ne paraît point être déterminé jusqu'à présent, et je serai bien aise qu'après y avoir réfléchi bien mûrement, vous me communiquiez vos idées ultérieures là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

17430. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

Breslau, 5[1] septembre 1768.

Madame ma Sœur. C'est la crainte d'ennuyer Votre Altesse Royale qui me fait prendre le parti de La faire rire, si je puis. Je n'ai, Madame, de cette province aucune aventure de l'Arioste à vous conter.[2] Je n'ai rencontré ni prince ni roi errant. A Glatz et à Neisse on m'a entretenu du voyage de l'Empereur, et les fins politiques se disaient à l'oreille qu'il pousserait jusqu'à Dresde,[3] pour avoir le plaisir de revoir Votre Altesse Royale. Ici à Breslau on ne s'entretient que du chamaillis de la Pologne. Pour moi, cela me fait admirer la Providence qui, tant que la guerre dévastait la Silésie et l'Allemagne, tenait la Pologne tranquille, et maintenant que ce royaume est troublé, nous jouissons de la plus profonde paix.

J'ai vu ici mes amis les Jésuites et nous avons fait des jérémiades, pour déplorer le sort d'un ordre jadis célèbre et qui penche sur son déclin; nous avons déploré les persécutions que souffre le Saint-Père, et nous nous sommes réunis de corps et d'esprit pour réciter une petite antienne à son honneur et gloire; et si vous voulez passer, Madame, des choses saintes aux profanes, Votre Altesse Royale saura que nous célébrerons demain les noces de mon neveu de Brunswick avec la princesse d'Oels.[4] Nous aurons quelques petites fêtes, pour réjouir une nation qui aime beaucoup la gaieté, et à laquelle quelques moments de plaisir adoucissent les amertumes qu'une guerre cruelle leur a fait sentir. Nous avons ici un comte Hoditz qui a beaucoup de goût et des dispositions heureuses pour les arts, un comte Sinzendorf,[5] chevalier de Saint-Jean, qui postule une commanderie dans ce pays, et le comte Schaffgotsch qui s'est trouvé naguère attaché à l'Empereur; nous avons trois ou quatre dames viennoises avec lesquelles je compte faire connaissance à ce soir.

Je souhaite que Votre Altesse Royale jouisse d'une parfaite santé et des prospérités qu'Elle mérite. Toutefois qu'Elle Se souvienne quelques fois du plus fidèle admirateur de Son beau génie et qui ne cessera d'être avec la plus haute estime, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

[1] In der Vorlage verschrieben: „8“. — [2] Vergl. S. 218. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 310. — [4] Vergl. S. 230. — [5] Vergl. S. 319.

17431. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 6 septembre 1768.

J'ai reçu votre rapport du 31 d'août dernier, et bien que je n'appréhende pas que la Russie ne vienne [pas] à bout des Confédérés en Pologne, je crains seulement qu'à la longue elle pourrait être impliquée, à l'occasion des troubles en Pologne, dans une guerre avec les Turcs.

Selon mes lettres de Vienne[1] l'Impératrice-Reine est très éloignée de s'en mêler; il me semble cependant qu'il y aurait de l'imprudence de vouloir répondre que cette façon de penser ne pourrait, selon les occurrences, être susceptible de changement.

Ce que vous dites au sujet du prince Repnin, qu'il laisse ignorer à sa cour le détail de quelle façon les choses se passent en Pologne, est très fondé, il est cependant à craindre qu'au cas qu'elles traînent en longueur, ledit Prince ne soit obligé enfin d'entrer dans ces mêmes détails désagréables qu'il a laissé ignorer jusqu'à présent à sa cour.

Nach dem Concept. Federic.

17432. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Breslau, 6 septembre 1768.

La façon de penser que vous supposez à la cour de Vienne dans votre dépêche du 31 d'août dernier,[2] m'est des plus agréables et me fait d'autant plus de plaisir que je puis supposer par là qu'au cas même que les affaires dussent encore s'embrouiller davantage qu'elles le sont en Pologne, la paix n'en pourra pas moins se conserver.

Le comte de Sinzendorf,[3] qui est arrivé ici depuis quelques jours, n'a point encore proféré un mot sur les affaires. Je compte cependant d'apprendre les propos qu'il pourra avoir tenus par-ci par-là, et je me propose de vous en informer ensuite.

Quant à la tournée de l'Empereur en Bohême,[4] je n'en ai non plus rien appris jusqu'à présent, et j'attends d'en apprendre quelques détails par vous.

La prise de Cracovie n'a point fait l'impression qu'on en attendait d'abord,[5] sur l'esprit des Polonais, car il s'est formé du depuis quelques nouvelles Confédérations en Lithuanie[6] dont néanmoins on ignore encore les circonstances, et le mécontentement est généralement si fort enraciné dans l'esprit de la nation polonaise que, quand même on pourrait réussir à lui faire goûter un certain accord, on ne pourrait guère se flatter

[1] Vergl. Nr. 17429 und 17432. — [2] Rohd berichtete, dass die wiener Regierung sich auf alle nöthigen Vorsichtsmaassregeln beschränken und im Falle eines russisch-türkischen Krieges sich nicht einmischen werde. — [3] Vergl. S. 318. — [4] Zu den Manövern. — [5] Vergl. Nr. 17427. — [6] Bericht Benoîts, Warschau 31. August.

qu'elle voulût s'y en tenir et ne renverser toutes les mesures prises à la dernière Diète. La conclusion que j'en tire, est que la tranquillité ne sera point encore de sitôt rétablie en Pologne, et que l'état de trouble et de confusion qui y règne actuellement, s'y soutiendra, pour le moins, encore un an et au delà.

Nach dem Concept. Federic.

17433. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 7 septembre 1768.

Vos deux dépêches du 19 d'août dernier m'ont été fidèlement rendues, et j'ai été bien sensible à la confidence que le comte Panin vous a faite au sujet de la correspondance du sieur Tott en Tartarie avec le duc de Choiseul.[1] Tout ce qu'il vous en a dit, me paraît d'autant plus fondé que c'est le même Tott qui a été l'auteur de tous les troubles dans ma principauté de Neuchâtel, et qui, après en avoir été chassé,[2] s'est rendu auprès du kan des Tartares. D'ailleurs, il est notoire que lui et le duc de Choiseul sont deux grands brouillons, de sorte qu'il y a toute apparence que c'est à leurs intrigues et à leurs impostures qu'il faut attribuer toutes les agitations qu'on a remarquées tant en Crimée qu'à Constantinople. Quoi qu'il en soit, vous aurez déjà appris que le mécontentement de la Porte au sujet des excès commis dans un bourg de la Moldavie, l'a engagée à faire avancer un corps de troupes sur les frontières de Pologne,[3] de sorte que, pour conjurer l'orage et éviter que le feu de la guerre ne s'étende plus loin qu'on ne pense, il sera très nécessaire que les Russes prennent toutes les précautions imaginables pour ménager les frontières de la Turquie.

Au reste, je suis, à la fin, parvenu à me procurer des notions très exactes sur les vues de la cour de Vienne,[4] et j'ai appris, d'une manière à n'en pouvoir pas douter, que le plan est formé de s'emparer de la Bavière,[5] immédiatement après la mort de l'Électeur actuellement régnant, et de donner en revanche le Palatinat au duc de Deux-Ponts. Dans cette vue, elle use de tant de ménagements et de caresses vis-à-vis des autres puissances, afin de les endormir et profiter d'autant mieux

[1] Panin hatte einen grossen Theil des Briefwechsels zwischen Tott und Choiseul mit Beschlag belegt und, wie er Solms mittheilte, daraus ersehen, „que tout le plan qu'on avait formé en France, pour attirer la Porte Ottomane dans les affaires de Pologne par les excitations du kan des Tartares, n'avait été formé que sur un tissu d'impostures et de fausses confidences qu'elle avait fait faire à ce prince tartare sur les intentions de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie pour un partage de la Pologne.“ — [2] Vergl. Bd. XXVI, 402 und oben S. 136. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 17405 und 17422. — [4] Durch Sinzendorf, vergl. S. 326 und 358. — [5] Vergl. Bd. XXIV, 121. 416. 420; XXV, 103. 383.

de la mort de l'électeur de Bavière, pour exécuter son plan avec de troupes toutes fraîches. Comme ces avis me sont parvenus par un canal très sûr, je puis vous les donner avec d'autant plus d'assurance qu'ils sont très conformes aux vues d'agrandissement qu'on a de tout temps connues à la maison d'Autriche.

Enfin, et pour ce qui regarde le comte Iwan de Tschernyschew,[1] il me semble que son frère,[2] qui est de mes amis, pourrait plutôt que moi contribuer à me l'attacher. En attendant, vous pouvez être persuadé que je lui ferai tout l'accueil qu'il mérite, et que je suis accoutumé à faire éprouver à tous les étrangers, et qu'à son arrivée à Potsdam je ne manquerai pas de lui accorder une audience et de lui parler avec toute la politesse imaginable. Mais c'est aussi tout ce que je pourrai faire, et, sur le pied que je me suis mis vis-à-vis des étrangers, je ne saurais l'admettre à ma table. C'est une distinction que je n'accorde à aucun étranger, de quelque rang et de quelque qualité qu'il soit; mais, en revanche, mon neveu, le Prince de Prusse, n'oubliera pas de lui témoigner cette politesse.

Nach dem Concept. Federic.

17434. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Breslau, 7 septembre 1768.

J'ai été étonné d'apprendre par votre dernière dépêche du 30 d'août passé que le greffier Fagel se soit comporté, malgré tout son flegme, de la manière qu'il a fait envers le comte de Woronzow, à l'occasion du passe-port demandé par ce ministre pour 140 ballots remplis d'effets,[3] et que cette demande lui ait fait prendre feu au point que vous pensiez qu'elle pourra l'engager peut-être à faire en sorte que les États borneront les avantages dont les ministres étrangers jouissent jusqu'à présent auprès de la République relativement aux droits d'entrée et de sortie. Tout ceci a d'autant plus lieu de me surprendre que l'objet qui l'occasionne, me paraît si mince et de si peu d'importance qu'il me semble qu'il ne méritait guère la peine d'être relevé.

[1] Solms berichtete, dass Tschernyschew (vergl. S. 20) auf dem Wege nach London sich einige Wochen in Berlin aufhalten wolle. „Si Votre Majesté daigne faire quelque accueil au comte Tschernyschew, Elle achèvera de S'attacher cet homme, qui mettra sa principale gloire dans la distinction qui lui sera arrivée.“ — [2] Graf Zacharias Tschernyschew, der General en chef (bisher irrthümlich mit dem Vornamen Iwan aufgeführt, vergl. Bd. XIX, 622; XX, 654; XXI, 578; XXII, 604; XXIII, 521; XXIV, 410; XXV, 378; XXVI, 375). — [3] Thulemeier berichtete: „Fagel ne cacha pas au comte Woronzow qu'on n'avait guère d'exemples qu'un ministre étranger eût fait valoir dans pareille occasion avec autant d'étendue le privilège attaché à son poste.“

Je vous adresse encore une lettre[1] ci-jointe pour mon frère, le prince Henri, que vous aurez soin, et que je vous recommande fort de lui faire remettre sûrement.

Federic.

Nach dem Concept.

17435. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Breslau, 7 septembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 3 de ce mois. Le départ des ministres respectifs ne pouvant plus avoir lieu vers le 15 d'octobre prochain, le baron de Breteuil ne devant arriver que vers le 15 de septembre à La Haye, le nouveau terme à préfiger au départ desdits ministres[2] me sera fort indifférent, et j'agréerai celui qui pourra être proposé par la France.

Je suis, au reste, bien aise que le conseiller privé de Saldern ait passé par Potsdam[3] pendant mon absence, car je veux bien vous le dire à vous que sa présence n'aurait pas laissé que de m'embarrasser.[4]

Federic.

Et la dame d'honneur. NB.[5]

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

17436. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A WILDBAD.

Breslau, 7 septembre 1768.

J'ai été fâché de voir par la lettre que Votre Altesse a eu la bonté de m'écrire du 29 d'août dernier, que les bains dont Elle Se sert actuellement, n'aient point encore produit l'effet désiré, et j'acquiesce avec plaisir à la demande que Votre Altesse me fait de passer l'hiver dans le Würltemberg pour être d'autant plus à portée, au retour de la belle saison, de Se servir de nouveau, selon l'ordonnance des médecins, des bains de Wildbad, lesquels je fais bien des vœux qu'ils puissent entièrement vous rétablir de votre blessure.[6]

Vous resterez dix ans dans le Württemberg, avant que de voir l'accord signé entre le Duc et les états. Il en éludera toujours la con-

[1] Liegt nicht vor. — [2] Finckenstein schlug statt der zuerst in Aussicht genommenen Mitte des October den November vor. — [3] Auf der Rückreise aus Holstein nach Petersburg, vergl. S. 107. — [4] Vergl. S. 80. — [5] Es handelt sich um Vorschläge, die Finckenstein für eine erledigte Hofdamenstelle bei der Prinzessin von Preussen machen soll. — [6] Vergl. Bd. XIX, 487.



clusion, parcequ'il se plaît dans le désordre, et qu'il a pris à tâche de laisser un pays ruiné à ses successeurs.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart; der Zusatz eigenhändig.

17437. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Gohlau, 10 septembre 1768.

Vous verrez, par la dépêche ci-jointe du comte de Schulenburg à Baireuth en date du 30 d'août dernier, que les représentations qu'il a faites jusqu'ici au Margrave pour l'élargissement des sieurs de Trützschler et de Kettenburg,[1] ont été absolument infructueuses, et comme je ne saurais encore goûter l'idée du sieur de Wechmar de faire enlever le médecin,[2] à cause du grand éclat que cela ferait, et qu'il faudrait même s'attendre à rencontrer là-dessus une opposition réelle de la part de la garnison à Baireuth, mon intention est plutôt que vous fassiez derechef expédier à ma signature une seconde lettre au Margrave, conçue en termes nerveux et tout propres à lui faire goûter les raisons qui y seront contenues, pour le faire acquiescer à l'élargissement des susdits sieurs de Trützschler et de Kettenburg.[3]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

17438. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Gohlau, 10 septembre 1768.

Je vois par le contenu de votre dernière dépêche du 26 d'août passé que la fermentation continue toujours à être très grande dans les colonies anglaises de l'Amérique, et que le ministère britannique est fort éloigné encore de voir sitôt la fin de tous ces troubles. Sur le pied que vous me représentez les choses,[4] je ne conçois pas même de quelle manière on pourra s'y prendre pour y rétablir le calme, et je regarde ces brouilleries comme une épine au pied pour ce ministère, très dangereuse, quand tôt ou tard il lui faudra soutenir une guerre, soit contre la France ou l'Espagne.

Pour ce qui concerne les affaires en Pologne, je puis vous dire qu'elles commencent présentement à s'apaiser un peu, et qu'il y a ap-

[1] Vergl. S. 315. — [2] Vergl. S. 283. — [3] Das demgemäss im Ministerium aufgesetzte Schreiben an den Markgrafen Friedrich Christian ist Berlin 13. September datirt. — [4] Maltzan berichtete, dass das englische Ministerium über die zu ergreifenden Maassnahmen uneinig sei, dass in den Colonieen der Widerstand fortdauere und in Boston 10000 Bewaffnete sich befänden, „pour faire résistance, au cas qu'on voulût les attaquer et agir de force envers eux" (vergl. S. 289 und 300).

parence à pouvoir se flatter que tout sera réglé et la tranquillité entièrement rétablie dans ce royaume dans le courant de l'année prochaine.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 439. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Gohlau, 10. September 1768.

Es ist Mir sehr angenehm gewesen, aus Eurem Bericht vom 1. Augusti jüngsthin zu ersehen, dass die Ruhe daselbst einigermaassen wiederhergestellt ist, und Ich will wünschen, dass solches von langer Dauer sein möge. Die Russen werden die Pforte selbst ersuchen, sich mit ihnen zu conjungiren, um die Haydamaken, welche die türksche Grenzen beunruhiget, zu Paaren zu treiben,[1] und Ich hoffe, dass diese Proposition von sehr guter Wirkung sein und die Pforte völlig beruhigen wird. . . .

Nach dem Concept. Friderich.

---

17 440. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Gohlau, près de Breslau, 10 septembre 1768.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 23 d'août dernier, d'engager le comte Panin à mettre un peu plus d'activité dans les affaires de Pologne,[2] et il ne saurait prendre de meilleur parti pour terminer les troubles qui agitent ce royaume, que de suivre les avis que je lui ai suppédités.[3]

En effet, et vous n'avez qu'à le lui insinuer de ma part, il me paraît que ce ministre n'est pas bien informé sur les affaires de Pologne. Il s'imagine qu'elles ne reposent que sur une faction, et il peut être persuadé que c'est une grande illusion qu'il se fait. Comme il se trouve quantité de Catholiques dans mes États de Silésie qui sont en liaison avec ceux de Pologne, j'ai appris par main tierce que c'est plutôt une conspiration générale contre tout ce qui s'est fait à la dernière Diète. Il se peut, à la vérité, et je veux croire que le palatin de Kiovie, Potocki, a beaucoup contribué à tous ces troubles;[4] mais il peut compter aussi que bien des autres grands qui, selon les apparences, n'y prennent pas le moindre intérêt, ne laissent pas d'y participer et d'agir, pour ainsi dire, derrière le rideau. Les Confédérations qui se forment les unes après les autres, en fournissent une preuve assez évidente. En

[1] Bericht Benoîts, Warschau 31. August. — [2] Vergl. Nr. 17 377. — [3] D. h. die beträchtliche Verstärkung der in Polen stehenden russischen Truppen. — [4] Nach Solms betrachtete Panin Potocki (vergl. Bd. XXVI, 372) „comme le principal auteur de tout le mal", mit dessen Niederwerfung der allgemeine Widerstand aufhören würde.

Lithuanie il s'en est formé une tout nouvellement,[1] et une marque certaine que ce ne sera pas la dernière, c'est qu'à Petricovie le prince Lubomirski[2] travaille également à en établir. Si donc j'ai conseillé au comte Panin d'envoyer plus de troupes en Pologne, je ne l'ai fait que dans la vue de mettre l'armée russienne en état de dissiper à temps toutes ces Confédérations, qui ne sauraient manquer de devenir plus formidables vers l'hiver et de rendre la subsistance des Russes extrêmement difficile. Je désire aussi d'autant plus que ce ministre se conforme à cet avis, que je suis fermement persuadé que, s'il ne le fait point, les affaires de Pologne ne seront pas accommodées dans un an, et les troupes russiennes, au contraire, seront sûrement ruinées.

Au reste, il me paraît que, si ce ministre peut parvenir, vers la fin de l'année, à établir un Conseil d'État pour régler les affaires les plus pressantes de la Pologne, c'est tout ce qu'on pourra se promettre,[3] et je n'oublierai pas de lui communiquer fidèlement tout ce qui me reviendra ultérieurement sur ces affaires.

En attendant, j'ai envoyé des détachements sur mes frontières de Silésie pour empêcher les Confédérés de s'y réfugier ou de s'y pourvoir des armes et autres munitions de guerre.

Nach dem Concept. Federic.

17441. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Gohlau, 11 septembre 1768.

Autant qu'il me paraît par le contenu de votre rapport du 3 de ce mois qui m'est parvenu ici avec son incluse,[4] ce sera pendant le courant de l'hiver que les choses s'embrouilleront encore plus qu'elles ne le sont actuellement en Pologne, et que, quand les différentes Confédérations qui s'y sont formées, se trouveront en train, elles occuperont les Russes de tous côtés.

Pour ce qui regarde le mécontentement de l'armée de la Couronne dont vous faites mention,[5] il n'y aurait rien de perdu, au cas même qu'une partie de cette armée vînt à manquer; seulement est-il à souhaiter que les choses puissent s'apaiser et rester tranquilles sur les frontières de la Turquie.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 319. — [2] Fürst Martin Lubomirski. — [3] Solms berichtete, dass Panin die Hoffnung auf ein Zustandekommen des Reichstags aufzugeben beginne. „Il croit qu'en cas-là on pourrait y suppléer par un Conseil du Sénat, qui réglerait les affaires les plus pressantes de la République, comme cela s'était pratiqué autrefois." — [4] Wahrscheinlich der Bericht Zegelins, Konstantinopel 1. August, vergl. Nr. 17439. — [5] Infolge mangelnder Gelder waren die Soldzahlungen gekürzt und drohten ganz zu stocken.

17442. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Gohlau, 11 septembre 1768.

Je vous dirai aujourd'hui que le comte de Sinzendorf[1] s'est laissé échapper de dire que la cour de Vienne, au cas de la mort de l'électeur de Bavière, s'était proposée de s'approprier la Bavière et de laisser le Palatinat au prince de Deux-Ponts, et que, ladite cour sentant de reste que cet arrangement rencontrera des difficultés dans l'exécution, et qu'il pourrait la compromettre avec moi et la France, le comte Sinzendorf prétend que l'Empereur s'était proposé de me tenir par des conditions avantageuses qu'il était résolu de me faire, hors de jeu, pour n'avoir, en ce cas, à faire qu'à la France seule.

Je vous avoue que je suis d'autant plus porté à ajouter foi à ces propos du comte de Sinzendorf que j'avais déjà été averti de Russie de pareils desseins de la cour de Vienne sur la Bavière.[2] Toutefois je ne saurais me persuader que l'Empereur voulût se brouiller avec la France et, d'un autre côté, me faire des conditions avantageuses et partager, pour ainsi dire, d'une ou d'autre manière le profit qui pourrait lui revenir de la conquête projetée de la Bavière.

D'ailleurs, le comte Sinzendorf s'est expliqué sur l'entrevue de l'Empereur avec moi[3] que, comme ce Prince avait une forte envie de voir mes troupes, il en saisirait l'occasion de venir à Neisse, quand il y aurait un corps de troupes de rassemblé dans ces environs, après quoi il m'inviterait de venir avec lui au camp en Bohême, mais que peut-être un manque d'approbation de l'Impératrice-Reine ou quelque autre raison qu'il ne pouvait définir, y aurait porté empêchement.

Je ne vous écris tout ceci que pour vous mettre sur la voie d'examiner ce qu'il peut y avoir de vrai ou d'imaginé dans ces discours du comte Sinzendorf, vous avouant naturellement que, si ce qu'il dit de l'idée qu'aurait la cour de Vienne de me rechercher, à l'occasion du projet supposé de s'emparer de la Bavière après la mort de l'Électeur — projet que je regarde cependant encore comme destitué de fondement —, est réellement vrai, je ne pourrais cependant regarder[4] les propositions qui me seraient faites de la part de ladite cour, que comme captieuses et tendantes à m'endormir sur les vues d'agrandissement qu'elle pourrait avoir conçues par la conquête de la Bavière.

Après avoir écrit ce que dessus, je vous répondrai à votre dépêche du 3 de ce mois que vous avez deviné juste que l'entrevue qu'on présumait qu'il y aurait entre moi et l'Empereur,[5] n'a pas eu lieu, et que je suis persuadé que les mouvements que les Turcs font actuellement sur leur frontière,[6] ne sont pas de nature à devoir donner de l'inquiétude à la cour de Vienne.

[1] Vergl. S. 319. — [2] Vergl. Nr. 17433. — [3] Vergl. S. 305 und 308. — [4] Vorlage: „je ne pourrais guère cependant ne regarder". — [5] Vergl. S. 308. — [6] Vergl. S. 313. 320.

Mandez-moi si le général de Nadasdy a accompagné l'Empereur en Moravie.

Federic.

Nach dem Concept.

17443. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15[1] septembre 1768.[2]

Vos dépêches du 30 d'août et du 2 de ce mois m'ont été fidèlement rendues ici, ainsi que la lettre particulière que vous m'avez adressée, à la suite de cette dernière, au sujet du séjour du roi de Danemark à Londres. Je vous sais beaucoup de gré de toutes les particularités que vous m'avez marquées à ce sujet,[3] et vous pouvez compter que je les garderai par-devers moi, sans en parler à personne.

D'ailleurs, le bruit qui s'est répandu à la cour où vous êtes, de l'envoi réciproque des ministres entre moi et la France pourrait bien ne pas être destitué de fondement. Cependant, il m'est fort indifférent quel jugement on en porte,[4] et vous ferez très bien de témoigner la même indifférence à ce sujet, sans confirmer ni révoquer ou contredire ces bruits.

Mais, ce dont j'ai lieu d'être surpris, c'est que les troubles dans les colonies anglaises en Amérique continuent toujours, et que le ministère britannique ne fait pas plus d'efforts pour les apaiser et y rétablir la tranquillité.[5] Cette inattention ne saurait que tomber à sa charge à la prochaine assemblée du Parlement, où il aura d'ailleurs assez de peine de justifier sa conduite sur les affaires de Corse.

Nach dem Concept.

Federic.

17444. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 15 septembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 30 août dernier; par laquelle je vois avec surprise que vous êtes inquiet sur le retard de ma réponse à celle du 28 juillet,[6] dans le temps que vous savez que, pour vous la faire parvenir avec sûreté, je n'en pouvais charger que Mettra, lequel devant

[1] Das Tagesdatum nach der Ausfertigung. — [2] Vom 15. September ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 557. — [3] Maltzan berichtete, London 2. September, dass der englische Hof gegen Christian VII. verstimmt sei und dieser sich weigere, am Hofe zu erscheinen, bevor ihm Georg III. nicht einen persönlichen Besuch gemacht habe (vergl. Nr. 17423). „Je crains que cette visite ne finisse par faire naître une haine personnelle entre ces deux Princes, d'autant plus qu'ils sont mutuellement prévenus l'un contre l'autre de différents préjugés désavantageux." — [4] Maltzan berichtete, London 30. August, dass jenes Gerücht zu allerlei Muthmaassungen Anlass gebe. — [5] Vergl. Nr. 17438. — [6] Vergl. Nr. 17395.

être de retour depuis le commencement du mois,[1] j'espère qu'à présent ni vous ni le ministère aura plus d'inquiétude à ce sujet.

Au reste, il faut que je vous avertisse qu'on est déjà informé en Angleterre de votre négociation.[2] Je ne sais point comment cela s'est fait, mais je sais bien que ce n'est pas d'ici qu'on a pu l'apprendre. Je soupçonne que là où vous êtes, on n'a pas mis assez de circonspection dans cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15[3] septembre 1768.

J'ai reçu, à mon arrivée ici, votre dépêche du 30 d'août dernier, et quoique je ne doute nullement que la déclaration que le sieur Obreskow a ordre de faire à la Porte relativement à l'évacuation de la Podolie,[4] ne produise l'effet que la Russie paraît s'en promettre, je ne saurais cependant vous dissimuler que je suis toujours d'avis que la Russie pourra fort bien se dispenser de faire avancer ses troupes de si près de ces frontières qu'il y ait de nouveaux troubles à appréhender.

Au reste, je me réfère au contenu de ma dernière dépêche du camp de Gohlau près de Breslau.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 446. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 septembre 1768.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été rendu, et quoique le prince Repnin ne m'ait point encore procuré la satisfaction que j'exige des Danzicois, et qu'il m'avait promis de me faire avoir,[6] je veux cependant bien me prêter encore à la réquisition qu'il me fait faire, pour assurer, de mon côté, le trajet que les courriers russes auront à passer par la Samogitie en se rendant de Courlande à Memel;[7] pour cette fin je viens de donner les ordres nécessaires au général-major de Lossow des hussards, avec lequel vous vous concerterez à cet égard et l'instruirez de la route que le prince Repnin prétend faire tenir dorénavant

[1] Mettra (vergl. S. 241) hatte am 26. August die Rückreise nach Paris angetreten. — [2] Vergl. Nr. 17 443. — [3] Das Tagesdatum nach der Ausfertigung. — [4] Die russische Regierung lehnte in der Erklärung ab, von irgend einer Macht Vorschriften anzunehmen und ihre Truppen aus ganz Polen zurückzuziehen, gestand jedoch mit Vorbehalt die Räumung Podoliens zu und versprach, die nach der Türkei flüchtenden Polen unbehelligt zu lassen. — [5] Nr. 17 440. — [6] Vergl. Nr. 17 294 und S. 302. — [7] Wegen der Unruhen in Litauen (vergl. S. 325) beabsichtigte Repnin, die Couriere künftig durch Preussen über Samogitien zu senden.

à ces courriers, afin qu'il puisse les faire escorter sûrement par ses hussards et les mettre à l'abri de toute insulte et danger.[1]

Quant au reste du contenu de votre dépêche, je suis surpris que le prince Repnin ne détaille pas naturellement au comte Panin la situation critique dans laquelle les affaires en général se trouvent.[2] Peut-être que, s'il en était bien instruit, elles l'engageraient à trouver d'autant plus vite des moyens pour les terminer; car, quant à celles de Pologne en elles-mêmes, il paraît clairement que, si on n'y apporte [pas] de remèdes efficaces, qu'elles occuperont seules pour le moins encore toute une année les Russes, avant qu'ils puissent espérer d'en voir la fin.

En attendant vous observerez de me mander régulièrement de temps à autre ce qu'on débitera à vos lieux sur la force de l'armée ottomane qui se rassemble sur les frontières de la Pologne. Je suis persuadé que, tant qu'elle n'excédera pas le nombre de 30 à 40 000 hommes, qu'il n'y aura rien à appréhender de leur part; mais, si elle devait être augmentée et monter plus haut, il faudra de toute nécessité être sur ses gardes et avoir l'œil sur tout ce qui se passera de ce côté.

Au surplus, je ne veux pas vous cacher que la réponse que vous dites avoir été faite en dernier lieu de la part de la cour de Russie aux demandes de la Porte,[3] me paraît être assez fière et haute.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 447. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 7. September: „Ayant demandé une audience particulière pour avoir l'honneur de faire à l'Impératrice-Reine le compliment dont Votre Majesté m'avait chargé pour elle, à l'occasion de sa chute,[4] je l'eus dimanche passé[5] à Schönbrunn avant-dîner, et je n'ai pas manqué de faire connaître à cette Princesse le grand intérêt que Votre Majesté a pris à cet accident, et elle m'a paru touchée de cette attention de Sa part... Après que Sa Majesté eut parlé quelque peu de temps de son accident, des circonstances particulières qui l'avaient accompagné, du grand danger qu'elle avait couru, lorsque, étant à terre, elle avait les pieds entre les quatre roues de la voiture, et de l'incommodité qui lui en restait encore d'avoir le nez entièrement bouché, elle me demanda des nouvelles de Votre Majesté au sujet de Son voyage en Silésie, aussi bien que par rapport à Sa santé; et, de là ayant fait une digression sur le général Nugent, elle me confirma avec les mêmes paroles ce que ce ministre m'en avait déjà dit de la satisfaction qu'elle ressentait que Votre Majesté en était si content, et qu'elle n'était aucunement jalouse des bontés dont il se voyait honoré, son plus grand désir étant de vivre en paix et bonne harmonie avec Votre Majesté, surtout dans la conjoncture présente où le feu de la discorde régnait en Pologne, et où les Turcs commençaient déjà à faire aussi quelques mouvements équivoques qui pouvaient donner à penser pour les suites, et au sujet desquels

[1] Demgemäss Cabinetserlass an Lossow, Potsdam 15. September. — [2] Vergl. S. 319. Benoît berichtete: Repnin „ne sait encore rien pour l'avenir ni comment les choses finiront, ni comment il disloquera les troupes pendant l'hiver.“ — [3] Vergl. für den Inhalt dieser Declaration Repnins S. 331. — [4] Vergl. Nr. 17408. — [5] 4. September.

elle avait manqué de s'attirer des froideurs et des reproches de la cour de Versailles, à cause que, loin de s'y précipiter, elle, l'Impératrice-Reine, avait désapprouvé tout ce que la France avait fait pour exciter la jalousie de la Porte contre la Russie et pour y mettre les esprits en mouvement et en aigreur, puisqu'il ne saurait lui être indifférent ni que la puissance ottomane fût réveillée de sa léthargie, ni que les troubles en Pologne durassent trop longtemps, et que la combustion y devînt plus grande encore. Sa Majesté me le répéta une seconde fois que, n'étant pas contente de cette manœuvre de la France, avec laquelle s'étant expliquée là-dessus, on n'avait pas été trop content de part et d'autre. Elle ajouta enfin qu'elle était fermement résolue à ne se point mêler de cette affaire, se flattant que Votre Majesté resterait tranquille aussi, et qu'elle n'avait point ajouté foi au bruit qui avait couru qu'Elle faisait entrer 30000 hommes en Pologne.[1]

Après avoir écouté attentivement tout ce que l'Impératrice-Reine me dit là-dessus, et après avoir applaudi à sa façon de penser pour le maintien de la paix avec Votre Majesté, aussi bien que sur les troubles de la Pologne, j'y glissais, sans affectation et par manière d'une simple réflexion à moi, qu'il me paraissait qu'il n'y avait rien de si propre à garantir les États réciproques d'y être entraînés bon gré mal gré, que si l'Impératrice-Reine s'entendait avec Votre Majesté sur ce sujet-là, vu que personne alors n'oserait remuer contre eux, au contraire, qu'eux deux, d'accord ensemble, seraient fort propres à donner le ton aux autres sur cette affaire.

L'Impératrice-Reine saisit d'abord cette idée avec sa vivacité ordinaire et me dit qu'il n'y avait rien de mieux à faire, et qu'au cas que les Turcs voulussent aller plus loin dans leurs mouvements qu'ils ne paraissaient le vouloir actuellement, elle tâcherait de s'arranger là-dessus avec Votre Majesté, et qu'elle ordonnerait alors à M. de Nugent de faire sur cela quelques ouvertures à Votre Majesté; car encore qu'elle ne vît pas de trop bon œil ce qui se passe en Corse présentement, il y en avait pourtant beaucoup moins à craindre que des troubles en Pologne. Sur tout ceci Sa Majesté s'expliqua fort au long et avec beaucoup d'abondance de cœur, de manière que je pus voir assez clairement qu'elle était bien aise d'avoir trouvé cette occasion de me donner à connaître sa façon de penser et ses sentiments envers Votre Majesté."

Potsdam, 15 septembre 1768.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre dernière dépêche du 7 de ce mois, vous vous êtes acquitté de la commission dont je vous avais chargé auprès de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, à l'occasion de sa dernière chute, et je ne le suis pas moins de la façon amicale dont cette Princesse s'est expliquée, à cette occasion, envers vous. Les sentiments pacifiques qu'elle a fait paraître, m'ont fait bien du plaisir, et j'en suis d'autant plus charmé que je les regarde comme le meilleur garant que, malgré les troubles actuels dont une partie de l'Europe est agitée, l'Allemagne n'en sera point affectée, mais continuera de jouir d'une tranquillité non interrompue.

D'ailleurs, le mécontentement qu'elle a fait paraître au sujet de la jalousie que la France a tâché d'exciter entre la Russie et la Porte, paraît cacher un germe de refroidissement entre les deux cours qui pourrait bien, avec le temps, éclater et avoir des suites. Le temps nous éclaircira tout ceci mieux, et, en attendant, je suis bien aise de vous instruire sur différents articles, afin de vous mettre en état de faire des réponses conformes à mes intentions, au cas qu'on vous en parle.

[1] Vergl. S 270 und 278.

Vous saurez donc que je suis fermement résolu de ne pas faire marcher un seul homme vers la Pologne, et que tout ce qui se trouve de mes troupes sur les frontières de ce royaume, se réduit à de petits détachements de hussards que j'ai été obligé d'y envoyer pour empêcher que des gens sans aveu ne profitent des troubles présents dont ce royaume est agité, et ne commettent toutes sortes de brigandages sur mon territoire.[1] D'ailleurs, j'ai accordé aux instances du prince Repnin un petit détachement de 50 hommes pour escorter ses courriers par une partie de la Pologne limitrophe de mon royaume de Prusse,[2] et j'ai d'autant moins pu me refuser à cette complaisance que l'expérience a fait voir qu'il n'y a absolument plus moyen de les faire passer autrement en sûreté. C'est tout ce qu'il y a de mes troupes sur les frontières, et qui ne mérite certainement pas d'être relevé.

Quant aux mouvements de la Porte, le corps de troupes qu'elle a envoyé sur les frontières de Pologne, ne surpasse pas le nombre de 20 000 hommes,[3] et la Russie vient d'expédier à Constantinople une déclaration[4] qui, après quelques compliments d'amitié, porte en substance que l'impératrice de Russie ne saurait évacuer la Podolie, à moins d'être entièrement sûre du côté des Confédérés; qu'elle ne pouvait ni ne voulait abandonner les affaires de Pologne ou laisser changer quelque chose à son dernier traité avec la république de Pologne; qu'au reste on était prêt à donner à la Porte Ottomane la satisfaction qu'elle exigeait, en punissant les chefs des Haydamaks; et enfin on a encore ajouté au sieur Obreskow, ministre de Russie à Constantinople, que, quoiqu'on voulût volontiers éviter toute rupture avec la Porte, il ne fallait cependant pas lui laisser croire qu'on avait peur de ses menaces.

Ce n'est cependant que pour votre seule information que je vous marque le précis de cette déclaration, et je veux bien vous dire encore en confidence que, supposé que, contre mon attente, les choses dussent effectivement venir à une rupture entre ces deux puissances, je pourrai toujours satisfaire par des subsides aux engagements que j'ai pris par mon traité d'alliance avec la Russie.

Au reste, je commence à présent à pénétrer le but de toutes les insinuations que le chevalier Sinzendorf a faites,[5] et, par tout ce que j'ai appris à Breslau, j'ai lieu d'être persuadé que, sans être revêtu d'un caractère public ou [d']envoyé exprès pour exécuter une commission, l'Empereur aussi bien que l'Impératrice-Reine l'ont cependant chargé de sonder préalablement le terrain sur une négociation à entamer entre moi et la cour de Vienne et d'y préparer les esprits, afin que cette idée ne paraisse pas trop étrange, lorsqu'on aura dessein de la réaliser. Je vous avoue aussi naturellement que je ne doute pas que pareille

[1] Vergl. S. 256. 292. — [2] Vergl. Nr. 17446. — [3] Vergl. S. 291. 313. — [4] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Berichte Benoîts, Warschau 7. September, vergl. Nr. 17446. — [5] Vergl. Nr. 17442.

négociation pourrait être un jour mise sur le tapis, mais je ne saurais prévoir ni déterminer au juste le terme, quand cela se fera. Tout ce qu'il y a, c'est que cette idée n'est pas encore parvenue à sa maturité, et que les conjonctures d'à présent ne m'y paraissent pas encore trop convenables. Mais cela n'empêche pas qu'avec le temps elle ne puisse être mise en exécution, et, en attendant, je serais bien aise de savoir ce que vous en pensez.

Enfin, comme je ne connais nullement le sieur de Saint-Priest dont vous faites mention dans votre dépêche susmentionnée,[1] vous n'oublierez pas de vous expliquer plus en détail à son sujet, et si c'est peut-être ce ministre français qui doit succéder au sieur de Vergennes à Constantinople.

Federic.

Nach dem Concept.

17448. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.[2]

[Potsdam, 15 septembre 1768.][3]

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir ici votre lettre à mon retour de Silésie, où nous avons fait des noces,[4] des revues et des opérations de finances. Je vous rends grâce, mon cher frère, de la part que vous prenez à ma santé. Je l'ai recouvrée pendant le voyage, et à présent que mon corps s'est purgé d'humeurs goutteuses, je suis infiniment mieux que je l'ai été depuis six mois.

Je suis persuadé que les petites courses que vous faites,[5] vous amuseront beaucoup par la diversité des objets qui se présentent, dont ceux de la mer vous sont tout nouveaux, et beaucoup d'usages différents des nôtres, qui frappent, lorsqu'on les aperçoit pour la première fois.

La politique commence à s'embrouiller terriblement. Tout est en mouvement. Toutes les puissances négocient.[6] On ne saurait encore prévoir ce que tant d'action et réaction pourra produire; toutefois paraît-il bien que l'année qui vient, commencera à devenir orageuse et plus turbulente que celle que nous courons.

Mes manœuvres d'automne vont commencer le 20 et finiront le 24. Je souhaite, mon cher frère, que votre santé se conserve, et qu'après vous être amusé à vos petites courses, j'aie le plaisir de vous revoir bien portant et satisfait. Étant avec une sincère tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

---

[1] Saint-Priest, der Nachfolger von Vergennes, des französischen Gesandten in Konstantinopel, hatte sich auf der Durchreise dem kaiserlichen Hofe in Wien vorgestellt. — [2] Prinz Heinrich befand sich auf Reisen in Holland, vergl. S. 322. — [3] Obiges Schreiben wurde mit einem Begleiterlass, Potsdam 15. September, an Thulemeier übersandt. — [4] Vergl. S. 318. — [5] Prinz Heinrich schrieb, Amsterdam 4. September, über einen Besuch von Rotterdam, seinen Aufenthalt in Amsterdam, von wo aus er nach Nordholland gegangen war, und einen bevorstehenden Ausflug nach Texel. — [6] Vergl. Nr. 17447.



17449. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 16 septembre 1768.

Vous aurez, sans doute, déjà appris par la dernière dépêche du comte de Schulenburg, en date du 10 de ce mois, que le médecin Schrœder[1] et sa clique ne cessent de former des projets pernicieux pour se mettre à l'abri des poursuites de leurs forfaits, et éloigner de plus en plus le Margrave des sages conseils que je lui ai fait donner. Celui surtout que le sieur de Steinheil vient d'imaginer, de remarier ce Prince avec une comtesse d'une ancienne maison de l'Empire,[2] me paraît de la dernière extravagance, et je crois qu'il est temps de mettre un frein à l'insolence de cette clique et de soutenir avec fermeté les droits qui m'appartiennent comme chef de la maison de Brandebourg. Je vous ai déjà informé par mes précédentes que le moyen le plus propre pour parvenir à ce but, serait, à mon avis, de faire enlever le susdit médecin,[3] et je vous ai en même temps demandé votre avis sur cette idée;[4] mais jusques ici je n'ai encore reçu aucune réponse de votre part, et je veux bien vous avertir que je l'attends maintenant sans le moindre délai, afin de prendre ma résolution en conséquence.[5]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17450. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 septembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, et quoique je serais bien aise de voir le comte de Woronzow,[6] je souhaiterais cependant qu'il ne fût pas pressé de s'en retourner en Russie, et que le séjour qu'il

[1] Vergl. S. 283. — [2] Schulenburg berichtete, dass Steinheil (vergl. Bd. XXVI, 374) diesen Plan vorgeschlagen habe, „comme le seul moyen d'éloigner les agnats des affaires". — [3] Vergl. dazu Nr. 17351 und 17437. — [4] Am 15. hatte der König an Finckenstein und Hertzberg drei Berichte Schulenburgs, d. d. Baireuth 3., 5. und 8. September, und ein Schreiben des Markgrafen Friedrich Christian aus dem September (ohne Tagesdatum) zur sofortigen Rückäusserung übersandt. — [5] Auf die Weisung vom 15. (vergl. Anm. 4) berichten die Minister am 17., dass sie in einem Erlass gleichen Datums Schulenburg, nach seinem Vorschlag vom 8. September, beauftragt hätten, die Auswechselung von Wunschhold, des seit Jahresfrist in ansbachischer Haft befindlichen Cabinetssecretärs des Markgrafen Friedrich Christian (vergl. Bd. XXV, 239), gegen Trützschler zu versuchen. Darauf ergeht die eigenhändige Verfügung: „Si non, il faudra se résoudre à faire enlever le médecin. Federic." Auf einem zweiten, zufolge dem obigen Erlass vom 16. aufgesetzten Berichte, Berlin 17. September, in dem die Minister mit Bezugnahme auf den ersten Bericht den wesentlichen Inhalt der an Schulenburg ergangenen Befehle wiederholen, findet sich die eigenhändige Verfügung: „Ceci est bon; mais, si vous ne réussissez pas, il faudra pourtant en venir à l'enlèvement du médecin. Federic." — [6] Woronzow suchte um eine Audienz nach (vergl. S. 259).

pense faire à Berlin, voulût permettre de ne venir ici que le 24 ou 25 de ce mois. Je suis un peu embarrassé comment le voir plus tôt, ayant encore beaucoup d'affaires et les manœuvres étant fixées au 20.[1]

Il y a ici un nouveau bagarre sur le sujet des choses qui se sont passées, comme vous étiez ici.[2] Je n'augure rien de bon de la fin de tout cela, parcequ'il y a et trop d'étourderie et trop d'effronterie dans la conduite. Vous m'entendez.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung; der Zusatz eigenhändig.

17451. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 septembre 1768.

Je vous envoie ci-joint une lettre[4] que je viens de recevoir du baron de Chambrier,[5] et par laquelle j'ai été surpris de voir qu'il s'est avisé d'aller en France à mon insu. Je ne comprends pas, je vous l'avoue, comment tous ces gens-là se croient autorisés de voyager à leur fantaisie et sans m'en demander la permission.

Federic.

Nach dem Concept.

17452. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 17. September 1768.

Euer allergehorsamster Bericht vom 15. Augusti jüngsthin ist Mir richtig eingehändiget worden, und nach den sérieusen Anstalten, welche die Türken zum Krieg machen,[6] besorge Ich immer, dass es mit denen Russen noch zur Ruptur kommen und die fière Declaration, welche der Fürst Repnin dem von Obreskow über die verlangte Zurückziehung der russischen Truppen aus Podolien mit einem Courier ganz kürzlich zugefertigt hat,[7] zu neuen Brouillerien Anlass geben dürfte. Inzwischen muss man abwarten, was sowohl die russische Entschuldigungen wegen des Vorfalls bei Golta[8] als auch die Gelder und Präsente des russischen

[1] Vergl. S. 332. — [2] 24. Juni bis 18. August, vergl. S. 219. Es handelt sich wahrscheinlich um Vorgänge zwischen dem Prinzen und der Prinzessin von Preussen. — [3] Auf einem Erlass an Finckenstein, Potsdam 17. September, betreffend die Wahl einer Hofdame für die Prinzessin von Preussen (vergl. S. 322), findet sich der eigenhändige Zusatz des Königs: „Si Woronzow veut venir ici, je vous prie de venir en même temps; ces affaires de famille me chagrinent et me tracassent étrangement." Auf den Bericht Finckensteins, Berlin 17. September, dass Woronzow die Befehle des Königs erwarte, ergeht die eigenhändige Verfügung: „S'il veut venir le 25, il me sera agréable. Federic." — [4] Liegt nicht bei. — [5] Neffe des 1751 gestorbenen Gesandten in Paris. — [6] Vergl. dafür Nr. 17453. — [7] Vergl. S. 329. 331. — [8] Zegelin berichtete, „dass noch ein ander Dorf in der Crimée, Namens Golta, miniret und geplündert worden".



Ministers bei der Pforte für Erfolg haben werden. Zu wünschen wäre es, dass dadurch die Pforte völlig beruhiget würde, und, wenn ja ein Krieg unvermeidlich, solcher vielmehr nach Eurer ziemlich wahrscheinlichen Vermuthung gegen Dalmatien ausbrechen möchte.[1] Dieses wäre in zweierlei Absicht für uns das beste, weil einestheils solchergestalt das Haus Oesterreich vermöge seiner Tractaten mit der République Venedig in diesem Krieg mit hineingezogen werden wird und auf der andern Seite für Russland von der Pforte nichts zu befürchten sein, sondern vielmehr die Ruhe in diesem Welttheile noch wohl erhalten werden könnte. Ich erwarte übrigens Eure folgende Berichte mit Ungeduld.

Nach dem Concept. Friderich.

17453. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 10. September: „A ce que j'ai déjà eu l'honneur de rapporter dernièrement de l'Impératrice-Reine,[2] je dois ajouter encore que Sa Majesté m'a dit, en me parlant de ses intentions pacifiques, qu'elle pouvait répondre de la même façon de penser du côté de l'Empereur, et que, si elle venait à manquer, ce Prince n'aurait point de guerre qu'il n'y fût forcé, son principe étant de rester tranquille et de se bien défendre, s'il était attaqué. Enfin elle finit sur cette matière en me disant qu'étant lasse et excédée des guerres passées, cela lui faisait croire que Votre Majesté n'en souhaitait pas non plus, et qu'il valait beaucoup mieux être bons amis ensemble et s'entre-expliquer amicalement sur tout ce qui pourrait mener à quelques mésentendus. Qu'au reste on pouvait être très assuré qu'elle avait oublié la Silésie, et qu'elle n'y songeait plus.

En parlant de l'Empereur, elle m'a dit qu'ayant tout lieu d'être satisfaite de lui et de ses sentiments justes et solides, il n'y avait qu'un seul point dont elle commençait à désesperer sur son sujet, parcequ'il continuait toujours à décliner un troisième mariage,[3] quoique, dans le fond, elle devait avoir compassion de lui, après le sacrifice qu'il avait fait deux fois déjà, lui qui n'avait jamais aimé de femme.

Enfin l'Impératrice-Reine eut la bonté aussi de me parler de l'entreprise des Français sur la Corse, dont elle me donna à connaître qu'elle n'était nullement contente, et que la cour de Versailles l'avait concertée et résolue, sans lui demander conseil; que le grand-duc de Toscane, son fils, était alarmé à juste titre, aussi bien que le roi de Sardaigne, et qu'il aurait beaucoup mieux valu que les Français n'eussent pas mis sur le chemin cette pierre d'achoppement, quoique néanmoins cela l'intriguait beaucoup moins que la situation actuelle de la Pologne et [les] suites qui en pourraient résulter, si on n'y prenait pas garde. Sa Majesté me parla de tout ceci avec tant de confiance et me signifia aussi que ce n'était que par un effet de celle qu'elle mettait en moi, que je ne saurais être assez circonspect à en ménager le secret."

Potsdam, 18 septembre 1768.

Après mon retour de Silésie j'ai trouvé ici des dépêches de Constantinople; dont le contenu est trop important pour vous le laisser ignorer. Elles sont du 15 d'août dernier,[4] et en voici la substance. Les préparatifs de guerre continuent toujours à la Porte. On fait de

[1] Vergl. dafür Nr. 17453. — [2] Vergl. Nr. 17447. — [3] Vergl. S. 313. — [4] Vergl. Nr. 17452.

grands amas de grains en Romélie et en Asie, et on les fait transporter dans les ports de la mer Blanche. On construit, tant dans le golfe de Nicomédie que sur les îles de l'Archipel, quantité de vaisseaux plats dont on peut également se servir sur les rivières, et on a donné des ordres pour réparer les chemins de Constantinople à Adrianople et pour rendre habitable le sérail du Grand-Seigneur qui se trouve dans cette dernière ville. Dans toutes les mosquées on a publié l'excommunication contre tous les musulmans qui donneraient à connaître le moindre doute sur l'envie de la Porte à commencer la guerre, et, enfin, le corps des janissaires a ordre de se tenir prêt à se mettre en marche au premier commandement.

Toutes ces différentes démonstrations de guerre ne sauraient se faire en vain, mais elles paraissent plutôt indiquer un dessein formé de rompre ouvertement avec quelque puissance étrangère; et quoique, au premier abord, il paraisse que ce soit avec la Russie, il y a cependant bien des circonstances qui en font douter, et qui donnent lieu à croire que la Porte tournera ses vues d'un tout autre côté. On a remarqué, entre autres, que les troupes qu'elle a fait défiler vers Bender et Chozim,[1] consistent en tout ce qu'il y a de plus mauvais dans ses armées, au lieu qu'elle a fait marcher et assembler en Bosnie l'élite de son infanterie, et qu'elle y fait transporter également quantité de provisions et munitions de guerre. On prétend même que le corps qui y est rassemblé, monte déjà à 60 000 hommes, et que, comme le peuple demande la guerre à cor et à cri, la Porte aimera mieux attaquer la république de Venise en Dalmatie, comme l'ennemi le plus faible, que de se mesurer avec une puissance aussi formidable que la Russie. Le temps ne tardera pas de répandre plus de jour sur tout ce mystère, mais, en attendant, on ne saurait disconvenir que toutes ces circonstances, prises ensemble, rendent la supposition très vraisemblable que c'est effectivement contre la Dalmatie que la Porte a dessein de tourner ses forces.

Quoi qu'il en soit, la cour où vous êtes, ne saurait ignorer toutes ces démonstrations guerrières de la Porte, et je ne crois pas me tromper d'attribuer à la peur qu'elle en a, toutes les cajoleries dont l'Empereur aussi bien que l'Impératrice-Reine et le prince Kaunitz m'ont comblé depuis quelque temps.[2] En effet, si c'est tout de bon à la république de Venise que la Porte en veut, la cour où vous êtes, en vertu des traités qui subsistent entre elle et cette République relativement à la Dalmatie, ne pourra guère manquer de se trouver enveloppée dans cette guerre; et, en ce cas, elle ne sera pas sans crainte que, pour profiter de cette diversion ottomane, je ne lui cherche quelque querelle ou ne me mêle des affaires de Pologne plus que je n'ai fait jusques ici. D'ailleurs, ce qui augmentera apparemment, dans ces conjonctures, son indignation contre son alliée, la France, c'est que cette couronne,

[1] Vergl. S. 291. — [2] Vergl. Nr. 17447.

s'étant engagée dans des troubles séparés, par son entreprise sur la Corse, pourrait bien se trouver tôt ou tard également entraînée dans une guerre avec l'Angleterre et être par là hors d'état de lui fournir des secours nécessaires. Je ne vous fais cependant part de toutes ces particularités et réflexions que pour vous mettre en état de me dire avec d'autant plus de précision ce que vous en pensez, et jusques à quel point vous croyez que les conjectures que je viens d'en tirer, pourraient être fondées; et c'est aussi ce que vous ne manquerez pas de faire le plus tôt que vous pourrez.

Au reste, et pour répondre aux sentiments pacifiques que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, l'Impératrice-Reine vous a fait connaître, vous pouvez bien glisser, dans l'occasion, par manière de discours, mais pas ministériellement, que, quoiqu'il subsistât entre moi et la Russie des traités que j'étais résolu d'observer fidèlement, je ne serais cependant pas moins disposé d'entrer dans tous les arrangements qu'on voudrait me proposer pour conserver la tranquillité de l'Allemagne. En attendant, je juge, par tout ce qu'elle vous a dit, qu'elle n'est pas trop contente de la situation où elle se trouve à l'heure qu'il est; et cela me confirme dans l'idée que cette Princesse, aussi bien que l'Empereur, ont dépêché le chevalier Sinzendorf dans le dessein de préparer et aplanir peu à peu les voies à des liaisons plus étroites entre nos deux cours.[1]

Quant à l'Empereur, je suspends encore mon jugement sur ses véritables sentiments, et je ne veux pas décider s'ils sont pacifiques ou non. Mais un article qui me paraît hors de doute, et sur lequel on peut compter sûrement, c'est qu'il a grande envie de s'approprier l'électorat de Bavière après la mort de l'Électeur, quoique, ainsi que je l'ai déjà observé dans une de mes précédentes,[2] ce plan ne soit pas encore porté à sa maturité, et que ce Prince ne saurait encore savoir s'il pourra le faire, sans trouver des oppositions de la part des autres puissances.

D'ailleurs, on m'a voulu assurer que la principale raison pourquoi ce Prince a tant précipité son retour à Vienne, n'est d'autre[3] que la grande inquiétude où il a été que, pendant son absence, on ne fît des insinuations à l'Impératrice-Reine sur les arrangements des finances en Autriche qui ne l'accommodassent pas trop, et qu'il espère de pouvoir éluder et remplacer par d'autres plus conformes à ses intérêts. Vous saurez en mieux juger et aurez soin de me dire ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 331. 332. — [2] Vergl. Nr. 17442. — [3] Unzufriedenheit mit den Manöverleistungen veranlasste, wie Rohd berichtete, Joseph zur beschleunigten Heimkehr aus Böhmen (vergl. S. 319).



17 454. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 septembre 1768.

Solms wird, in der gleichen Weise wie Rohd (vergl. Nr. 17453), nach dem Berichte Zegelins vom 15. August, über die Rüstungen der Pforte und seine Vermuthung, dass sie auf Venedig und Dalmatien gehen, unterrichtet.

Je souhaite d'autant plus que cette supposition se vérifie, que la cour où vous êtes, serait alors tout d'un coup délivrée de toute appréhension du côté des Turcs, et je me flatte aussi, par cette considération, que, s'il y a moyen d'attirer l'attention de la Porte de ce côté-là, elle ne négligera rien pour y réussir.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 455. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 septembre 1768.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme il ne me paraît pas qu'on puisse se flatter de voir finir de sitôt les troubles en Pologne, je veux que vous me marquiez par un de vos rapports suivants si vous n'êtes pas du sentiment que ces troubles aboutiront à la fin à la ruine de la Pologne. L'apparence qu'il y a que ces troubles dureront pour le moins toute une année encore, fait que je souhaiterais surtout de savoir de vous quelle sera proprement la ruine qu'ils pourront occasionner, et en quoi elle consistera, ce que vous aurez soin de me détailler fidèlement.

Pour moi, je suis du sentiment que le meilleur qui pourra résulter de tout ceci pour nous, sera que les Polonais ne pourront pas songer de sitôt à établir soit des manufactures ou fabriques chez eux, mais que d'autres objets plus pressants les occuperont, du moins pendant les premières années après que tout sera apaisé.

Au reste, comme les nouvelles de Constantinople confirment que l'esprit guerrier commence à s'emparer des Turcs,[1] je ne veux pas vous cacher que j'appréhende fort que, si les Russes n'apportent [pas] de grands ménagements vis-à-vis de ces gens-là, ils se trouveront pour sûr enlacés l'année prochaine dans une guerre ouverte avec eux.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17452 und 17453.

17456. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 17. September: „C'est avec une peine infinie que j'ai vu par ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me marquer, à la suite de Son ordre d'hier,[1] qu'il s'est passé de nouvelles choses dont Elle a lieu d'être mécontente, et qui font mal augurer de l'avenir. Je m'étais flatté que la dernière expérience ferait faire des réflexions et produirait un changement en bien que je désirerais pour beaucoup et en particulier pour la satisfaction de Votre Majesté."

[Potsdam, septembre 1768.]

Je vous dirai tout, quand vous viendrez ici.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte Finckensteins.

17457. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 septembre 1768.

Comme il est nécessaire que le colonel baron de Goltz[3] soit exactement informé de toute la négociation du traité de commerce avec la France dont le chambellan d'Ammon fut chargé depuis 1751 à 1753,[4] vous aurez soin de lui faire tenir toutes les dépêches relatives à cette négociation, afin qu'il ait le temps de s'en mettre au fait avant son départ et prendre les renseignements dont il pourrait avoir besoin dans la suite.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 septembre 1768.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été bien rendue. La disgrâce du duc d'Aiguillon[5] que vous attribuez à la perte de l'appui de sa protectrice la défunte reine de France,[6] provient, à ce que je crois, d'une tout autre cause. Ce Duc doit s'être avisé, à ce qu'on m'a dit, de présenter, il y a quelque temps, un libelle contre le ministère français. Si cela est vrai, il se pourrait que cet écrit eût contenu des imputations qu'il a été hors d'état de soutenir, et que cela lui eût attiré la disgrâce qu'il vient d'essuyer.

[1] Nr. 17450. — [2] Vergl. S. 334 Anm. 3. — [3] Vergl. S. 294. — [4] Vergl. Bd. VIII, 598; IX, 481. — [5] Der Herzog hatte sein Amt als Gouverneur der Bretagne niederlegen müssen. — [6] Die Königin Maria war am 24. Juni 1768 gestorben.

Der König fordert Auskunft über einen gewissen Antoine de Pauw aus Amsterdam, der zur Zeit in Xanten lebe und verschiedene Vorschläge eingesandt habe. Ein Schreiben für den Prinzen Heinrich (Nr. 17459) wird beigelegt.

Nach dem Concept. Federic.

17459. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam,] 19 septembre 1768.

Mon cher Frère. Je vous félicite, mon cher frère, sur l'expérience de la mer que vous venez de faire,[1] vous êtes déjà un Tromp en comparaison de moi; mais je suis bien aise de voir que nous pensons de même sur cet élément. Quiconque n'a pas acquis l'habitude de la mer dès sa jeunesse, ne saurait s'y faire à un âge mûr. J'avoue que je me sens un animal très terrestre, j'aime à poser mon reste de jambes ou les pieds de mon cheval sur une masse solide, et le ballottement d'un vaisseau, les vagues et les tempêtes ne me causent aucun plaisir; cependant, il est naturel de satisfaire sa curiosité sur un objet nouveau pour un habitant de terre ferme, et je suis persuadé, mon cher frère, que, pour votre plaisir, vous ne ferez aucune promenade sur l'Océan.

Vous faites très bien de ne point entrer dans des détails, car des lettres en pays étranger peuvent être ouvertes ou s'égarer; aussi suis-je laconique en mes réponses, me réservant de vous tout dire, mon cher frère, à votre retour. Ce que vous avez vu dans les gazettes sur les armements de la Porte,[2] ne doit pas vous alarmer jusqu'ici, et quoique la politique commence à fermenter[3] comme un liqueur qu'un feu ardent fait bouillir, il n'est encore rien à appréhender jusques à présent.

Demain les régiments s'assemblent ici,[4] nous ferons trois manœuvres, savoir une marche avec de fausses démonstrations pour gagner un poste, un passage de rivière et une marche avec des corps pour la couvrir, qui sera attaquée. Voilà, mon cher frère, une petite récapitulation d'un métier qu'il faut cultiver, pendant qu'une situation tranquille en donne le temps, pour savoir le pratiquer encore, si les agitations de l'Europe et l'intérêt de l'État le demandent. Je suis avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb, „à la maison du bois" 12. September, über einen Ausflug nach Texel, den er zu Schiffe gemacht hatte (vergl. S. 332): „Quoique j'aie eu le bonheur de n'avoir pas la maladie qu'un grand nombre de personnes avait qui m'accompagnait, je dois nonobstant avancer que c'est la chose du monde la plus désagréable que de se voir ballotté par les flots de la mer." — [2] Prinz Heinrich schrieb: „Il s'est répandu ici un bruit que les Turcs font marcher 50000 hommes sur les frontières de la Russie." — [3] Vergl. Nr. 17452 und 17453. — [4] Vergl. S. 332.

17460. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG IN RATIBOR.

Potsdam, 21. September 1768.

Ich habe Eure beide Schreiben vom 15. dieses[1] erhalten und Euch vor die Mir darin gegebene Grenznachrichten hierdurch danken wollen. Durch dem zu Remplacirung des Luzinsky'schen Regiments an der Grenze anwärtigen Regimente werdet Ihr vermuthlich wohl erfahren, ob die Nachricht von der Reducirung des Esterhazy'schen Regiments gegründet ist. Uebrigens will Ich wohl glauben, dass der Cordon in Ungarn verstärket werden möchte; was man aber von dem Marsch der italienischen Regimenter sagen wollen,[2] habe Ich gleich vor ungegründet gehalten.

Friderich.

Nach dem Concept.

17461. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 septembre 1768.

La visitation de la chambre de Wetzlar sur laquelle, selon votre dernière dépêche du 14 de ce mois, l'Impératrice-Reine vous a fait des instances très pressantes,[3] est si fort hors de ma sphère que j'ai jugé à propos d'en demander préalablement l'avis de mes ministres,[4] et que je me réserve, jusqu'à la poste prochaine, de vous instruire sur ce sujet.

Au reste, selon certaines lettres[5] qui me sont entrées, la maison d'Autriche a dessein de faire venir des troupes du Milanais pour les envoyer en Hongrie, et comme je serais bien aise de savoir au juste ce qui en est, ainsi que le nombre et la destination de ces troupes, vous ferez tous vos efforts pour m'en procurer des notions exactes et sur lesquelles je puisse tabler.

Federic.

Nach dem Concept.

17462. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 septembre 1768.

Votre rapport du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendu. Je dois supposer, selon les derniers avis que j'ai reçus de Turquie, que la Porte Ottomane n'a nulle envie de rompre avec les Russes et d'entrer en guerre avec eux, mais que ses vues portent plutôt du côté de la

[1] Liegen nicht vor. — [2] Dalwig hatte, Ratibor 8. September, nach „Particulier-Nachrichten" gemeldet, „dass die italienischen Regimenter Ordre erhalten hätten, nach Böhmen zu marschiren". [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [3] Die Kaiserin hatte in der Audienz am 4. September (vergl. S. 329), wie Rohd berichtete, ein Abkommen zwischen Joseph und dem König von Preussen über gemeinsames Vorgehen bei der Visitation lebendig befürwortet, um die Hindernisse zu überwinden, die dem Kaiser bei seinen Reformversuchen in der Reichsjustiz allseitig entgegenträten. — [4] Ein derartiger Erlass liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 17460.

Dalmatie, et qu'elle pourrait bien à cette fin attaquer la république de Venise.[1] Si c'est-là son intention, je suis persuadé que, pourvu que les Russes évitent de donner sujet à de nouvelles plaintes de violation de territoire aux Turcs, et qu'ils ménagent, tant soit peu plus qu'ils n'ont fait, ces gens, que nous n'aurons rien à craindre de leur part, mais que tout restera tranquille sur les confins de la Pologne. En attendant, je vous recommande fort d'avoir grand soin de me marquer exactement tout ce qui se passera d'ultérieur chez vous et dans ces environs-là.

D'ailleurs, je m'imagine que les troupes russes auront beaucoup à souffrir pendant cet hiver en Pologne, et qu'elles essuieront de grandes incommodités.

Federic.

Nach dem Concept.

17 463. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 septembre 1768.

Je suis charmé d'apprendre par votre dernière dépêche du 6 de ce mois que le comte Panin a favorablement reçu les idées que je lui ai fait exposer sur les ménagements à prendre vis-à-vis de la Porte,[2] et je suis persuadé qu'en s'y conformant, on trouvera bien moyen encore d'apaiser cette dernière sur les excès commis en Valachie.

En attendant, l'approche des Turcs des frontières de Pologne rend les Confédérés toujours plus hardis, puisqu'ils s'imaginent que ce n'est qu'en leur faveur que la Porte a fait cette levée de bouclier, et c'est ce qui me fait présumer qu'on ne verra pas de sitôt la fin de ces troubles, mais que plutôt les Confédérés, se berçant de cette espérance, feront toujours de nouveaux efforts pour se soutenir, et qu'il se pourrait bien encore passer toute une année, avant que le repos et la tranquillité soient rétablis en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

17 464. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 septembre 1768.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre par votre dernière dépêche du 16 de ce mois que des différends relativement au commerce des Hollandais avec les Pays-Bas occupent le ministère de la République, et que celle-ci essuie à ce sujet des infractions continuelles à son Traité de Barrière de la part des Autrichiens.[3]

[1] Vergl. S. 336. — [2] Vergl. Nr. 17407. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 422; XXV, 237; XXVI, 5 und oben S. 63.

Mais je veux bien vous dire que, puisque, selon vos avis, le baron de Breteuil doit être arrivé, à l'heure qu'il est, à La Haye,[1] j'attends maintenant avec impatience de recevoir d'un jour à l'autre le rapport que vous me ferez de la conversation que vous aurez eue avec lui, et des ouvertures qu'il vous aura faites.[2]

Au reste, vous pouvez être assuré que ce que je vous ai mandé en dernier lieu au sujet des Turcs,[3] est fondé et très véridique. Je puis même y ajouter aujourd'hui qu'on est presque généralement de l'opinion que les vues de la Porte Ottomane ne sont pas de se mesurer avec les Russes, mais qu'elles portent sur la Dalmatie dont celle-ci doit avoir envie de s'emparer, et à quelle fin elle pourrait bien vraisemblablement attaquer la république de Venise.[4] De quel côté qu'elle veuille tourner ses pas, on peut être assuré cependant que les hostilités ne commenceront pas avant l'année prochaine, et qu'on pourra jouir encore pendant celle-ci d'une tranquillité parfaite.

Nach dem Concept. Federic.

17465. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 septembre 1768.

Votre dépêche du 9 de ce mois ne me satisfait pas entièrement, et je suis curieux de savoir encore si les brouilleries qui existaient autrefois entre le lord Chatham et le lord Bute,[5] sont encore sur le même pied ou si, à l'heure qu'il est, ces deux ministres sont moins mal ensemble.

A vous dire cependant naturellement ce que je pense au sujet du premier, c'est que j'ai lieu d'être persuadé qu'il n'agira pas actuellement avec plus de vigueur que les autres, et que peut-être il laissera aller la barque comme elle veut, de façon que, pour cette année-ci au moins, il n'y aura point de brouilleries à appréhender relativement à l'indifférence avec laquelle le ministère traite les affaires de Corse.[6]

Un autre article sur lequel je souhaite d'être éclairci, c'est celui de la situation actuelle des affaires entre l'Angleterre et le Portugal, surtout relativement au commerce et si la balance continue d'être sur le même pied ou si l'on y remarque quelque différence considérable.

D'ailleurs, je ne saurais concevoir comment il a été possible, ainsi que mes lettres de Hollande[7] me l'ont annoncé, que des pirates qu'on a pris pour des Anglais, aient pu enlever sur mer une partie des bagages du baron de Breteuil, ambassadeur de France à La Haye; et comme le dessein où nous sommes, la France et moi, de nous envoyer des

[1] Die Ankunft Breteuils im Haag wurde für den 16. oder 17. September erwartet. — [2] Vergl. Nr. 17329 und 17397. — [3] Vergl. Nr. 17426. — [4] Vergl. S. 336. — [5] Vergl. Bd. XXV, 385; XXVI, 382. — [6] Vergl. S. 314. 315. 317. — [7] Bericht Thulemeiers, Haag 23. August.

ministres réciproques, s'est déjà ébruité à Londres, vous n'oublierez pas de prêter une attention sérieuse au jugement qu'on en portera, et aux conséquences qu'on en tirera, en observant toutefois les précautions que je vous ai prescrites à cet égard par mes dépêches précédentes.[1]

J'attends donc sur tous ces différents articles un rapport exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

17466. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 22 septembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois; par laquelle j'ai vu que le sieur Mettra est à la fin arrivé,[2] et que sous deux à trois jours vous me rendrez compte tant sur les objets dont il était chargé,[3] que sur bien d'autres. J'attendrai donc tranquillement l'arrivée de vos dépêches.

J'attends, Monsieur Meny, la suite de vos opérations en patience, me réservant de vous admirer ou non, selon le succès que vous aurez eu, mais toutefois disposé à vous admirer en particulier, comme votre personne, douée des dons de la nature, le mérite.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17467. A L'AGENT MENY A PARIS.

Meny berichtet, Paris 16. September: „Je me suis rendu hier à Versailles en conformité de l'invitation qui m'en avait été faite par M. le duc de Choiseul. L'agent Mettra qui était avec moi, a eu l'accueil le plus favorable, et le ministre nous a dit, sur la réponse de Votre Majesté et la nomination de M. le baron de Goltz pour Son ministre en France,[4] que le Roi son maître avait nommé pour son ministre près de Votre Majesté M. le comte de Guines, brigadier de ses armées, qu'on espérait que vous auriez lieu, Sire, d'être content du choix. Le comte de Guines est connu de Votre Majesté;[5] c'est un seigneur aimable qui a de la franchise et des connaissances relatives à l'objet qu'il aura à traiter.

M. le duc de Choiseul espère qu'aussitôt la relation de M. de Thulemeier arrivée à Berlin,[6] Votre Majesté voudra bien donner des ordres pour que les nominations de ministres réciproques soient échangées aussitôt à La Haye, d'où l'on fixera aussi le jour de leur départ respectif pour les deux cours."

Meny schreibt in einem zweiten Berichte vom 16.: „M. le duc de Choiseul m'a dit à l'audience qu'il y avait à Paris un comte de Redern[7] qui se disait autorisé à traiter l'affaire de la Compagnie d'Emden; que les démarches qu'il faisait, pourraient nuire à l'affaire, s'il continuait à vouloir s'en mêler; que je devais prévenir Votre Majesté à ce sujet afin d'empêcher le comte de Redern d'aller plus avant."

[1] Vergl. Nr. 17443. — [2] Vergl. S. 327. 328. — [3] Vergl. Nr. 17327. — [4] Vergl. Nr. 17395. — [5] Guines hatte 1766 den preussischen Manövern beigewohnt. — [6] Vergl. Nr. 17329. 17397. — [7] Vorlage: „Reiden".

Potsdam, 23 septembre 1768.

J'ai reçu vos trois lettres du 16 de ce mois, et pour ce qui est de l'envoi réciproque des ministres, tout est réglé de façon que, dès aussitôt que la relation du sieur de Thulemeier sera arrivée, la nomination des ministres pourra être échangée et le jour de leur départ fixé.

L'affaire de la Compagnie d'Emden ne rencontrera, autant que je prévois, aucune difficulté, et quoique le marquis de Bussy n'aurait justement pas besoin de faire un voyage exprès pour savoir les objets d'exportation et d'importation, vous en ayant déjà fait tenir une liste par Mettra, il dépendra cependant de lui si, pour mieux concerter les opérations et s'assurer de la localité du pays, il voudra s'y rendre.

Je ne sais à quel propos le comte de Redern s'est avisé d'aller à Paris; tout ce que je sais bien, c'est qu'il n'est autorisé à absolument rien;[1] ainsi les démarches qu'il pourra faire par rapport à la Compagnie d'Emden, ne pourront guère nuire.

Das folgende betrifft das Goldlieferungsgeschäft und den Stand der Bankfirmen Clement und van Saanen.

A l'égard du traité de commerce avec l'Espagne,[2] on aura, je pense, de la peine à y parvenir, cette cour étant trop prévenue en faveur des Autrichiens; on réussira plus facilement avec celle de Portugal, parcequ'elle est entièrement dégoûtée du commerce avec les Anglais.

Der König lehnt das Anerbieten Menys, einen Kaufmann aus Lyon, der preiswerth Seide liefern wolle, zur Uebersiedelung nach Berlin zu veranlassen, ab und übersendet eine von Meny nachgesuchte Bevollmächtigung zu Unterhandlungen über die Einfuhr preussischer Waaren in Frankreich.

Au reste, je vois que la cour de France a choisi le comte de Guines pour m'être envoyé. Que cela soit lui ou un autre, il suffit qu'il me vienne de la part du roi de France, pour m'être agréable.

Nous voici au dénoûment de la pièce. Nous verrons incessamment si le sieur Meny est un polisson ou un des célèbres agents que la politique ait employés dans ses opérations.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17468. AU CHAMBELLAN COMTE DE REDERN A PARIS.

Potsdam, 23 septembre 1768.

J'ai appris à regret que vous vous êtes avisé d'aller en France à mon insu.[3] Comme vous ne devez point ignorer qu'aucun de mes

[1] Vergl. dazu Nr. 17468. — [2] Meny berichtete, dass sofort nach Eingang von Breteuils Antwort der französische Gesandte in Madrid, Marquis d'Ossun, und der Consul in Lissabon, Simonin, angewiesen werden würden, die Commerzverhandlungen zwischen Spanien, Portugal und Preussen aufzunehmen (vergl. S. 202 und 243). — [3] Vergl. Nr. 17467.

vassaux, et encore moins ceux qui sont à mon service, ose voyager dans l'étranger sans ma permission,[1] je ne saurais me dispenser de vous marquer mon étonnement d'une conduite aussi extraordinaire qu'inattendue de votre part, en vous ordonnant de vous rendre incessamment dans le pays.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

17469. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. September 1768.

Die in Eurem Bericht vom 17. Augusti jüngsthin gefundene Bestätigung, dass die Pforte ihre Kriegsanstalten mehr gegen Dalmatien als die Russen richtet,[3] ist Mir sehr angenehm gewesen. Inzwischen wundert es Mich sehr, dass sie dabei nicht einsiehet, wie sie sich solchergestalt zugleich mit dem Hause Oesterreich brouilliren muss. Bekannter Maassen sind zwischen diesem letzterem und der Republik Venedig über den ruhigen Besitz von Dalmatien Tractaten obhanden, nach welchen Oesterreich auf den Fall eines feindlichen Angriffs nothwendig mit ins Spiel kommen muss, und Ich kann nicht allzu wohl begreifen, wie sie anjetzo den Krieg anfangen will, da doch die Umstände dazu dermalen für sie lange nicht so günstig sind, als solche ehedem gewesen.

Sonst gewinnet es zwar immer mehr das Ansehen, als ob die Unruhen in Polen keinen Anlass zum Krieg mit der Pforte geben dürften; weil man aber jedoch auf die Gesinnungen der Muselmänner keinen sonderlichen Staat machen kann, sondern solche der Veränderung ungemein ausgesetzt sind, so habt Ihr unablässig Euer Augenmerk darauf zu richten und Mir ausführlich zu berichten, was hierunter daselbst etwa ferner vorfallen möchte...

Friderich.[4]

Nach dem Concept.

17470. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre 1768.

Votre dernière dépêche du 17 de ce mois m'a été rendue. Malgré tous les avis qu'on a reçus à vos lieux que la Porte Ottomane était intentionnée de vouloir prendre part maintenant aux affaires de Pologne

[1] Vergl. S. 334. — [2] Auf Rederns Bericht vom 16. September verfügt der König, mit Bezugnahme auf obigen Erlass, am 7. October: „Telle raison que vous puissiez m'alléguer pour colorer votre voyage dans l'étranger, il est toujours constant que vous avez fait une démarche très illicite, et qu'ainsi vous ne tarderez plus un moment de vous rendre dans le pays." — [3] Vergl. Nr. 17453 und 17471. — [4] In einem Erlass an Finckenstein vom 23. bewilligt der König dem Grafen Tschernyschew (vergl. S. 321) die nachgesuchte Audienz zum 26. September, mit dem Befehl, „d'appointer pour le même jour le comte Woronzow (vergl. Nr. 17450), afin que vous puissiez me les présenter tous les deux à la fois".

et de déclarer pour cet effet la guerre aux Russes,[1] il est très sûr cependant que jusqu'à présent les Turcs n'ont fait défiler la plus grande partie des troupes qu'ils ont mises en mouvement, que du côté de Monténégro et de la Dalmatie; car, suivant mes dernières lettres de Constantinople,[2] le bégler-beg de Romélie s'est mis en marche avec 22 bachas à deux queues pour se joindre aux troupes que le bacha de Bosnie rassemble dans cette province; 500 chameaux chargés de poudre ont pris le même chemin, et beaucoup d'autres préparatifs de guerre se font également de ce côté-là, qui font conjecturer à Constantinople même que la Porte n'est pas intentionnée de se mesurer avec les Russes, mais que ses vues portent plutôt sur la Dalmatie.

Je suis, au reste, toujours de l'opinion que le plus fort des troubles en Pologne se manifestera pendant cet hiver, que les Russes y seront extrêmement vexés par les Confédérations sans nombre, qui, selon les apparences, s'y élèveront continuellement, et qu'il faudra étouffer les unes après les autres; ce qui fera essuyer des incommodités et des souffrances infinies aux troupes russiennes et les abîmera.

Mais comme tout ceci doit nécessairement aussi entraîner la ruine de la Pologne, je vous réitère encore mes ordres précédents,[3] savoir, que vous devez me marquer, selon la plus exacte vérité, votre sentiment au sujet du degré de ruine que la Pologne pourra vraisemblablement souffrir, et surtout combien d'années vous croyez qu'elle sera obligée d'employer pour se remettre et avant qu'elle puisse penser de nouveau à établir des manufactures et fabriques ou à entreprendre d'autres améliorations pareilles. Vous ne manquerez pas de me mettre au fait de tout ce que dessus, et de m'en instruire aussi bien qu'il vous sera possible.

Federic.

Nach dem Concept.

17471. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 septembre 1768.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et pour suppléer aux nouvelles de Turquie que je vous ai communiquées par mes ordres immédiats du 18,[4] je vous dirai que, selon mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'août dernier,[5] le bégler-beg de Romélie s'est mis effectivement en marche, le 25 de juillet, avec 22 bachas à deux queues et un corps très considérable de troupes pour

[1] Benoît berichtete, dass nach Nachrichten von französischer und schwedischer Seite die Pforte keineswegs beabsichtige, Polen den Russen preiszugeben, und dass Stormont aus Wien schreibe, „que le Grand-Seigneur avait fait consulter les gens de loi (die Ulema, vergl. S. 301), qui avaient décidé que c'était le cas de la guerre". — [2] Vergl. Nr. 17469 und 17471. — [3] Vergl. Nr. 17455. — [4] Nr. 17453. — [5] Vergl. Nr. 17469.

se joindre à celui que le bacha de Bosnie a ordre d'assembler, et qu'on a fait prendre le même chemin à 500 chameaux chargés de poudre. Jusques ici la Porte se sert, à la vérité, du prétexte que tous ces préparatifs ne se font que dans la vue de réduire les rebelles de Monténégro; mais comme c'est un trop petit objet pour exiger des démonstrations aussi extraordinaires; que, d'ailleurs, on a donné ordre de construire 180 bateaux plats à 25 aunes de longueur, tant à rames qu'à voiles, également propres au transport des troupes qu'à celui des munitions, et que surtout le rendez-vous général de tous ces différents corps de troupes a été désigné à trois journées des frontières de la Dalmatie vénitienne, il y a toute apparence que c'est effectivement contre cette dernière province que la Porte dirige toutes ses opérations, et qu'elle est sur le point de déclarer la guerre à la république de Venise. En attendant et comme, au départ des susdites lettres, on présumait à Constantinople que tous ces corps qu'on fait monter à 60 000 hommes, seraient déjà rassemblés au rendez-vous susmentionné, on ne tardera guère d'être éclairci sur ce mystère, et j'aurai soin de vous informer de tout ce qui me reviendra ultérieurement à ce sujet.

Au reste, on ne croit pas à Constantinople que la Porte rompra avec la Russie, et il serait seulement à souhaiter qu'on pût se flatter de voir partout la tranquillité également à l'abri de toute interruption. Mais je ne crois pas me tromper en appréhendant que, l'année prochaine, cette tranquillité pourrait bien être exposée à plus d'agitations que pendant toutes les années qui sont écoulées depuis la dernière guerre, et qu'il faudra regarder comme une espèce de miracle, si à la longue l'Europe continue à jouir du repos où elle se trouve actuellement.

Quoi qu'il en soit, je suis curieux de savoir votre sentiment sur les vues qu'on prête à l'Empereur sur la Bavière, et dont je vous ai fait part par une de mes dépêches précédentes.[1] Je comprends très bien que, vu sa jeunesse, on aura bien de la peine à approfondir ses véritables dispositions, et quand même on y parviendrait, il y a si peu de fond à faire sur les dispositions pacifiques que les puissances font paraître, qu'on ne pourra jamais répondre que celles de ce Prince ne changent du tout au tout, par la facilité avec laquelle il pourra recevoir un jour des insinuations opposées qui pourront lui être faites. Le cardinal de Fleury en fournit un exemple bien frappant dans l'histoire moderne. Vous vous rappellerez, sans doute, que ce ministre a passé fort longtemps pour très pacifique, et cependant ses dispositions pacifiques se terminaient par la conquête de la Lorraine et la guerre de 1740. Il en peut être de même à l'égard de celles que la cour où vous êtes, témoigne à l'heure qu'il est. Sans parler des marques peu équivoques que l'Impératrice-Reine a données en différentes occasions, qu'elle n'a pas des dispositions très pacifiques, et que, par conséquent,

[1] Vergl. S. 326 und 337.

on ne saurait se trop fier à cette Princesse, l'Empereur son fils est un jeune prince plein de vigueur qui, sans miracle, pourrait bien donner un jour un démenti formel aux sentiments pacifiques qu'on lui prête à présent. D'ailleurs, il se peut bien qu'il n'a aucune prédilection pour la France; mais, comme vous le remarquez très bien, c'est l'intérêt seul qui détermine les liaisons entre les puissances, et qui lui servira également de guide pour les siennes.[1]

Enfin, la résolution que la cour où vous êtes, a prise de faire venir dans ses États d'Allemagne un bon nombre des régiments de cavalerie qui ont eu jusques ici leurs quartiers en Hongrie,[2] mérite d'autant plus d'attention que le manque de fourrage qu'on prétexte, me paraît destitué de tout fondement, et que plutôt il y est en si grande abondance que les régiments ne sauraient le consumer. Il faut donc qu'il y ait quelque autre raison qui y ait déterminé cette cour, et je crois devoir l'attribuer uniquement au dessein où elle est de mieux discipliner sa cavalerie et de la tenir mieux assemblée pour s'en servir en cas de besoin. Vous n'oublierez donc pas de redoubler votre attention pour en pénétrer le vrai motif, afin de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

17472. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 septembre 1768.

Vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois m'ont été fidèlement rendues, et, malgré tout ce que la cour de Vienne affecte de publier par ses ministres dans l'étranger sur les mouvements des Turcs,[3] leurs propos en imposeront d'autant moins que les gens bien instruits savent très bien à quoi s'en tenir. En effet, selon les dernières nouvelles de Constantinople, les troupes que la Porte fait marcher vers la Pologne, sont uniquement destinées à garantir ses frontières des incursions, tandis qu'elle tourne ses plus grandes forces vers la Dalmatie et particulièrement vers Monténégro.[4]

Au reste, l'indolence du ministère britannique pour les affaires générales ne me surprend plus.[5] Elle me paraît plutôt une suite na-

[1] Rohd berichtete, dass Joseph den Franzosen und französischem Wesen abgeneigt sei. „On n'en doit pas être moins persuadé que ce Prince ne refuserait pas d'écouter les propositions de la France, si cette couronne pouvait lui en faire de solidement avantageuses." — [2] Wie Rohd berichtete, sollten auf Bitten der Stände wegen Futtermangels zwölf Kürassier- und Dragonerregimenter aus Ungarn nach Oesterreich, Böhmen und Mähren verlegt werden. — [3] Maltzan berichtete am 13. September: „Le ministre de Vienne (Seilern) tâche de publier avec beaucoup d'affectation que les Turcs faisaient quelques mouvements du côté de Pologne, témoignant beaucoup de peine et de compassion pour qui en souffrirait considérablement." — [4] Vergl. Nr. 17470. 17471. — [5] Maltzan berichtete am 16. September: „On ne peut pas se former une idée de l'indifférence que [les ministres] ont pour toutes les affaires."

turelle des principes que le gouvernement d'à présent a adoptés, et qui n'ont absolument que son intérieur et son commerce pour objet, et il y a toute apparence qu'il continuera dans cette indifférence jusqu'à la prochaine assemblée du Parlement, où les débats pourraient bien l'obliger, malgré lui, à y renoncer et à donner plus d'attention aux affaires étrangères.

D'ailleurs, je vous sais gré des particularités que votre dépêche du 13 renferme au sujet du séjour du roi de Danemark.[1] Vous aurez soin de continuer à m'informer de tout ce qu'il se passera ultérieurement, et de me mettre surtout bien au fait du cérémonial qu'on observe vis-à-vis de ce Prince.

Nach dem Concept. Federic.

17473. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 septembre 1768.

Votre dernière dépêche du 20 de ce mois m'a été remise. Il est certain, ainsi qu'on vous l'a assuré, que la cour de Vienne ne voit pas sans jalousie passer l'île de Corse sous la domination de la France, mais, cependant, cet objet n'est pas assez considérable ni assez important pour que la jalousie qui en résulte, puisse occasionner une rupture entre la maison d'Autriche et celle de Bourbon.

Pour ce qui regarde les mouvements des Turcs du côté de la Pologne, ils ne consistent jusqu'à présent que dans des arrangements que la Porte prend pour couvrir de ce côté ses frontières et les mettre à l'abri des incursions. L'élite des troupes ottomanes et les principales forces de la Porte ont pris la route de la Dalmatie et de Monténégro,[2] et ceci me persuade toujours encore qu'à moins de nouveaux incidents, il ne s'allumera aucune guerre entre la Russie et la Porte Ottomane au sujet des troubles actuels en Pologne, et qu'il n'y aura rien à appréhender à ce sujet.

Je vous adresse, au reste, les deux lettres ci-jointes,[3] savoir à mon frère le prince Henri et à ma nièce la princesse d'Orange, que vous aurez soin de faire remettre sûrement à leurs adresses respectives.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan berichtete am 13. September, dass der englische Hof sein frostiges Benehmen gegen Christian VII. aufgegeben und ihn zu drei Festlichkeiten auf einmal eingeladen habe. Vergl. S. 327. — [2] Vergl. Nr. 17453 und 17471. — [3] Liegen nicht vor.



17474. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM GRAFEN IWAN TSCHERNYSCHEW.

[Potsdam, 26. September 1768.][1]

Tschernyschew berichtet, Berlin 30. September, an Panin: „Als ich beim König in Potsdam war, kam die Rede folgendermaassen auf die polnischen, türkischen und englischen Angelegenheiten. In Bezug auf die ersteren fragte er, ob wir von dem, was vorgehe, genügend unterrichtet wären, was er zu bezweifeln scheint. Er glaubt, man müsse erwarten, dass ganz Polen bald eine einzige Conföderation bilden werde; das sei alles das Werk der grossen Herren, die, während sie uns schmeicheln und uns fürchten, offen der Conföderation beizutreten nicht wagen, dafür aber solches ihren Kreaturen gestatten. Diese Lage werde lange dauern, und das sei um so unangenehmer, obwohl er übrigens überzeugt sei, dass dieser Zustand irgend einmal ein unseren Wünschen entsprechendes Ende nehmen werde.

Er unterliess nicht, mich wissen zu lassen, dass, wenn man auch scheinbar keinen Grund zur Befürchtung einer Einmischung der Türken hätte, man doch nicht viel auf sie bauen könnte, um so mehr als sie von anderen Mächten aufgehetzt und angestachelt würden.[2] Seine, wie er mir sagte, unserem Hof bereits mitgetheilte Meinung sei daher, man müsse diese polnische Angelegenheit so schnell als möglich zum Abschluss bringen; das könne aber nur geschehen, wenn man dorthin noch gegen 15000 Mann Truppen absende.[3] Um aber die Missgunst der Türken nicht zu vergrössern und um denen, welche über eine solche Truppenverstärkung an ihren Grenzen grossen Lärm schlagen könnten, keine Gelegenheit dazu zu geben, müsse man jene Verstärkungen nicht in die an die Türkei grenzenden Theile Polens, sondern nach Litauen schicken. Er zweifelt nicht, dass auch die augenblicklich in Polen befindliche Anzahl in allem Erfolg haben würde, wenn sie an einem Ort wäre; da aber die Gegner zerstreut seien und sich für conföderirt erklärten, wenn die Armee entfernt sei, so könne man ihnen nicht nachjagen und diesen Wirren nicht anders als durch plötzliche genügende Vermehrung der Truppen Einhalt thun. Das wiederholte er mir gegen drei Mal, so wie auch, dass er, in Folge der Nachbarschaft, alle Gründe ihrer Unzufriedenheit kenne; der grösste Unwille rühre daher, dass auf dem letzten Reichstag zu Gunsten des Königs eine — er wisse nicht, welche — zwecklose Steuer beschlossen worden sei, die sich auf 6—700000 belaufen könne, und weil den hohen Beamten die Macht, die ihnen zum Glanz diente, genommen sei.[4] Dies sind genau seine Worte. Es schien mir, als ob Se. Majestät zu ihrer Beruhigung es für nothwendig erachte und halte, jenes in den alten Zustand zurückzuversetzen; freilich sprach er das nicht aus, sondern hält es offenbar

[1] Für das Datum vergl. S. 346. Anm. 4. — [2] Vergl. S. 330. 346. — [3] Vergl. S. 317. 325. — [4] Durch Beibehaltung der Schatz- und Kriegscommission.

für eine derartige Kleinigkeit, dass er keine Schwierigkeit voraussieht. Dieses ist meine Vermuthung, mit der ich, wie ich meine, nicht fehlgehe.

Was die Person des polnischen Königs anlangt, so sprachen wir kurz auch von ihm. Dies sind seine Worte: »C'est un bon homme; je mets à part ce que l'on doit à un roi; aber seine herrschsüchtigen Onkel[1] haben ihn zu all' dem gebracht und werden ihn bringen.«

Hierzu bemerkte ich, dass dieses ein Fehler aller Menschen im Allgemeinen und der Polen noch mehr sei.

Er stimmte meiner Ansicht zu und sagte mir, er kenne die Polen wohl, habe ja auch Gelegenheit dazu gehabt, während der Anwesenheit des Königs Stanislaus in Königsberg,[2] wo er gesehen, wie sehr Geld auf sie wirken könne: denn man habe sehen können, dass, wenn der französische Geschäftsträger Abbé Very[3] Wechsel erhielt, sie alle ohne zu weichen um ihn herum waren; sobald er sie aber ausgegeben und unter ihnen vertheilt hätte, wäre keiner mehr sichtbar gewesen.

Dieses in Kürze unser Gespräch über Polen, welches, wie Ew. Erlaucht zu sehen geruhen, darin bestand, dass man die Truppen vermehren und auf diese Weise diese Wirren beendigen müsste; den Magnaten, von denen er nur einen, den Hetman,[4] und zwar flüchtig nannte, sollte man um ihres Glanzes willen ihre frühere Macht wiedergeben und die angeführte Steuer abschaffen. Doch muss ich melden, dass er alles Obenerwähnte, ohne Ungeduld oder Unwillen zu zeigen, sagte, vielmehr gesprächsweise und durchaus gemässigt, wie ein Mensch, der daran gar keinen Antheil nimmt. In der That, ebenso freundschaftlich und maassvoll äusserte er einmal, der Abschluss dieser Angelegenheit würde die Nachbarn beruhigen, wobei er mir zu verstehen gab, es wäre zu befürchten, dass diese Flamme sich auch auf sie verbreitete; man müsste den Missvergnügten Zeit und Gelegenheit entziehen, die augenblickliche Unzufriedenheit auszunutzen und die Gedanken für kommende Zeiten vorzubereiten. Das sagte er auf die zarteste Weise, liess einen eigentlich mehr darauf kommen, als dass er es aussprach.

Was nun speciell die Türken betrifft, so wurde von ihnen am wenigsten gesprochen; er erwähnte nur, dass, um den Verdacht, den unser Heer ihnen einflösse, zu vermeiden, man dieses dort, wenn möglich, nicht vergrössern sollte, höchstens an einer von ihnen abgelegenen Gegend: das hielte er für nothwendig.

Hierauf sagte ich ihm, ich wäre überzeugt und hätte bei meiner Abreise gehört, dass, obgleich die dort befindliche Anzahl Truppen für hinreichend gehalten würde, sie dennoch, falls nothwendig, vergrössert werden würde; so hätte man mir bereits unterwegs gesagt, dass vor Eintreffen der Nachricht von der litauischen Conföderation dorthin

[1] Die Fürsten Czartoryski. — [2] 1735. Vergl. Bd. IX, 218 und Publicationen aus den Preussischen Staatsarchiven, Bd. 72, 114. 115. — [3] Abbé Langlois. — [4] Branicki ist wohl gemeint.

einige geschickt worden wären. Um so mehr würden sie verstärkt werden, wenn jene Nachricht an unseren Hof gelangt. Dass sie vermehrt wären, wüsste er bereits, antwortete der König, aber nur um ein Regiment und zwei Eskadrons;[1] das sei, meint er, nicht genug.

Ueber die Lage Englands sprach der König mit einem Lächeln, er zweifelte nicht, dass mir alle früheren Berichte meines Vorgängers[2] bekannt wären, und dass ich gesehen hätte, in welchem Zustand dort das Ministerium sich befände, das, da es im Parlament keine Stimmenmehrheit für sich hätte, mehr an Selbsterhaltung als an Geschäfte dächte. Nur zu diesem Zweck hätte Bute England verlassen,[3] um beim vorauszusehenden Misserfolg den Vorwürfen sowohl der Hof- wie der gegnerischen Partei zu entgehen, und um sich vor letzterer zu rechtfertigen, dass er keinerlei Antheil an den Geschäften genommen hätte und auch in Folge seiner Abwesenheit nicht hätte nehmen können.

Aus dem Abnehmen der Hofpartei im Parlament schloss ich, dass im Ministerium eine Veränderung bevorstände, allein der König glaubt das nicht: seinen Worten nach wird vielleicht Shelburne allein es verlassen, weil es ihm langweilig geworden ist; seine Stelle aber wird nicht so bald ein anderer antreten: denn jeder Ministerposten ist bereits so weit heruntergebracht, dass man bitten muss, damit jemand ihn annehme.

Von der Insel Corsica sprechend versicherte mir dieser Herrscher, dass England sich da nicht einmischen würde,[4] wobei er mit viel Spott und Zuversicht hinzufügte, dass, wenn ich den Minister, mit dem ich sprechen würde, in Verlegenheit setzen und zum Schweigen bringen wollte, ich ihm gegenüber jene Insel erwähnen sollte; würde ich aber mehrfach mit ihm darüber sprechen, so biete er mir die Wette, dass jener dagegen von unseren Angelegenheiten in Polen zu reden anfangen würde.

Bei dieser Gelegenheit lobte er den Herzog von Choiseul, »qu'il a su saisir le moment de s'emparer de cette île«. Im übrigen sagte er mir, in England wäre der französische Botschafter Châtelet nicht sehr beliebt; ihm selbst gefiele dieser Posten auch nicht sehr.

Da ich ihn kannte, konnte ich ihm die Gerechtigkeit widerfahren lassen, derer er würdig ist, wobei ich hinzufügte, dass, käme derjenige auf seinen Posten, den die Zeitungen genannt hätten, nämlich Breteuil,[5] man anscheinend überzeugt sein könnte, dass es schneller zu irgend welcher Feindseligkeit kommen und dann die Insel Corsica berücksichtigt werden würde. Hierbei musste ich auch diesen, als einen Bekannten von mir, schildern und hatte zum Schluss Gelegenheit seine Heftigkeit zu erwähnen, indem ich übrigens auf die Nachrichten hinwies,

[1] Bericht von Solms, Petersburg 13. September. — [2] Mussin Puschkin. — [3] Vergl. S. 314. — [4] Vergl. S. 315. 343. — [5] D. h. als Châtelets Nachfolger.

die Se. Majestät aus der Zeit seines Aufenthaltes in Schweden[1] von ihm haben könnte; allein er stellte sich an, als hätte er davon nichts gehört, und gab mir nur die Unterredung wieder, die er bei seiner Anwesenheit in Loo[2] mit dem holländischen Pensionär Fagel über ihn gehabt hatte: als Breteuil in seiner Jugend in Holland war, hätte er irgend welche Streiche gemacht, »und darum hätte er bei seiner jetzigen Ernennung zum Botschafter dorthin ihm einen Brief geschrieben, worin er versicherte, er wäre nicht mehr derselbe, und zu beweisen verspräche, wie wenig der Botschafter Breteuil dem früheren Breteuil gleiche«.

Se. Majestät wunderte sich schliesslich über die schwierige Lage des englischen Botschafters, die durch den Handkuss seiner Gemahlin bei Ihrer Kaiserlichen Majestät hervorgerufen wäre,[3] wobei er diesen als sehr unpassend bezeichnete."[4]

Nach der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau (der Bericht selbst ist in russischer Sprache abgefasst).

---

17 475. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 septembre[5] 1768.

Madame ma Sœur. Le comte Iwan Tschernyschew vient d'arriver ici;[6] chargé d'assurances aussi agréables que celle de l'amitié précieuse de Votre Majesté Impériale, il ne pouvait manquer d'être bien reçu. Je prie Votre Majesté Impériale de me continuer les mêmes sentiments et d'être assurée qu'Elle ne trouvera jamais de plus fidèle allié que je le suis.

Nous nous sommes entretenus des lois que Votre Majesté Impériale a si sagement établies,[7] de Ses voyages[8] et de tous les projets qu'Elle a exécutés ou qu'Elle forme encore pour rendre Ses sujets heureux, pour suivre et pour perfectionner les vues de l'empereur Pierre Ier. Le jour nous aurait manqué plutôt que la matière. L'attachement que le comte Tschernyschew m'a marqué pour la personne de Votre Majesté Impériale, a augmenté l'estime que j'avais déjà pour lui.

[1] Breteuil war von November 1763 bis April 1767 Gesandter in Stockholm gewesen. — [2] Juni 1768, vergl. S. 200. 206. — [3] Cathcart erklärte, dass seine Gemahlin nicht bei Hofe erscheinen könne, wofern sie nicht von dem durch das Ceremoniell vorgeschriebenen Handkuss, auf dem Katharina ihrerseits bestand, befreit würde. — [4] Woronzow berichtet, Berlin 30. September, über seine Audienz vom 26. bei dem König (vergl. S. 346. Anm. 4) an den Grafen Panin: „Er geruhte mich sehr gnädig zu empfangen und unterhielt sich mit mir unter vier Augen länger als eine halbe Stunde; ... jetzt begnüge ich mich nur mitzutheilen, dass der König von Preussen sich bei dieser Gelegenheit in sehr schmeichelhafter Weise über Ew. Erlaucht zu äussern geruhte, wobei er mir auftrug, Ihnen seinen Gruss zu bestellen." [Moskau. Hauptarchiv der Auswärtigen Angelegenheiten.] — [5] Vom 27. September ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 608; ein Schreiben ohne Tages- und Monatsdatum, wahrscheinlich aus dem September, an d'Argens ebendort, Bd. 19, S. 422. — [6] Vergl. S. 346. — [7] Vergl. Bd. XXVI, 400. — [8] Vergl. Bd. XXVI, 400.

La conversation s'est tournée sur les troubles de Pologne et sur les Confédérations qui se forment en Lithuanie;[1] comme il me demanda mon sentiment sur le moyen le plus court d'apaiser ces mouvements, je lui dis qu'il me semblait qu'en envoyant quelques troupes de plus dans ce royaume, on étoufferait plus vite ces semences de sédition, il m'objecta que cela pourrait donner des jalousies aux Turcs et même à d'autres voisins. Je lui répondis que, pourvu que les troupes russes n'approchassent pas trop près des frontières de la Porte, ils seraient indifférents à ce qui se ferait dans l'intérieur de la Pologne,[2] et pour ce qui regarde d'autres voisins, on pouvait compter qu'à moins que des Prussiens n'entrassent en Pologne, ils ne prendraient aucune part à ce que feraient les Russes.

Votre Majesté Impériale voudra bien prendre en bonne part, si je Lui rends le précis de cet entretien; je sens qu'il ne me convient pas de tout dire, pour ménager Sa délicatesse et Son extrême modestie, ce qui m'oblige de renfermer en moi-même les sentiments d'admiration et de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.[3]

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

17476. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 septembre 1768.

Le comte de Tschernyschew, ambassadeur de Sa Majesté l'impératrice de Russie à la cour de Londres, est venu me faire sa cour ici, et j'ai été véritablement charmé de faire sa connaissance. C'est un homme extrêmement aimable, et j'ai eu sujet d'être très satisfait de la conversation que j'ai eue avec lui.[4] Ce qui lui a en particulier concilié toute mon estime, c'est que je lui ai trouvé un attachement très parfait pour Sa Majesté Impériale sa souveraine et qui n'a pu qu'augmenter de beaucoup la satisfaction que j'ai ressentie de recevoir de sa bouche les assurances les plus fortes de l'amitié parfaite et inaltérable que cette grande Princesse me conserve, et dont je tâcherai toujours de resserrer de plus en plus les liens pour la rendre entièrement indissoluble. C'est dans ce sens que je me suis expliqué envers lui, et je ne doute nullement qu'il n'en fasse un rapport exact et fidèle à sa cour.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17474. — [2] Vergl. S. 313. — [3] Am 27. September sendet der König obiges Schreiben, das er an Katharina aufgesetzt habe „à l'occasion des assurances d'amitié qu'elle m'a fait renouveler par son ambassadeur, le comte de Tschernyschew", an Finckenstein für Woronzow, der die Beförderung übernehmen wolle. — [4] Vergl. Nr. 17474 und 17475.

17477. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 septembre 1768.

Le comte de Tschernyschew, ambassadeur de Russie à la cour où vous êtes, est venu me faire sa cour ici,[1] et poursuivra bientôt sa route pour Londres. C'est un ministre qui me paraît fort poli et très bien disposé pour mes intérêts. Il mérite, par conséquent, votre amitié, et vous aurez soin de cultiver la sienne par une intimité et confiance parfaite, ainsi que par tous les autres soins que vous jugerez convenables pour vous la concilier.

Federic.

Nach dem Concept.

17478. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 septembre 1768.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, pour rendre la route des courriers russes plus sûre, j'ai déjà envoyé, aux instances du prince Repnin, un petit détachement de mes troupes en Samogitie;[2] mais, si la Russie juge plus à propos de le faire relever par un détachement de son armée,[3] elle en est la maîtresse, et, en ce cas, je ferai retirer incessamment le mien.

Au reste, j'ai profité du passage du comte Woronzow[4] pour faire parvenir une lettre de ma propre main à l'Impératrice sa souveraine,[5] et, en la lui remettant, je lui ai insinué en même temps que, pour finir promptement les troubles de Pologne, le meilleur moyen, à mon avis, serait d'envoyer encore quelque renfort au prince Repnin, et que je me croyais d'autant plus fondé à lui faire cette insinuation que je n'étais pas sans appréhension qu'au cas que ces troubles dussent encore traîner en longueur, il n'en résulte à la fin quelque brouillerie entre la Russie et la Porte, qu'on pourrait cependant prévenir en mettant le prince Repnin en état de faire face partout et d'étouffer tout d'un coup l'esprit de confédération et de désordre.

Federic.

Nach dem Concept.

17479. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 septembre 1768.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été rendue. Je crois, tout comme vous, que les mouvements que les Turcs font présentement sur

[1] Vergl. Nr. 17474. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Solms berichtete, dass auf das Gerücht der Bildung von Conföderationen russische Truppen nach Litauen zur Aufrechterhaltung der Ruhe und Sicherung des Courierdienstes gesandt seien. — [4] Vergl. S. 354. — [5] Nr. 17475.

leurs frontières, feront tourner la tête aux Polonais et les enhardiront toujours davantage, tant à persévérer dans les Confédérations déjà formées qu'à en faire éclore de nouvelles; mais tout cela ne pourra aboutir, selon moi, qu'à une ruine d'autant plus grande et peut-être générale de la Pologne.

Je viens d'apprendre, au reste, que la cour de Pétersbourg est intentionnée d'envoyer un nouveau renfort de troupes en Lithuanie pour agir avec plus de vigueur contre les Confédérés de ce duché, et pour tâcher d'étouffer ces troubles dans leur naissance;[1] avis que je suis bien aise de vous communiquer pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

17480. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 septembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. La nouvelle que le consul de Suède à Danzig[2] a mandée au ministère d'une déclaration de guerre qui aurait été faite de la Porte Ottomane contre la Russie, n'est point fondée. Les Turcs ont fait marcher la plus grande partie des troupes qu'ils ont mises en mouvement, du côté de la Dalmatie, vers Monténégro[3] pour mettre à la raison les rebelles de cette province qui leur causent beaucoup d'embarras. Il est vrai cependant qu'ils ont envoyé aussi quelques troupes du côté de la Pologne,[4] mais cela ne s'est fait par aucun autre motif que celui de couvrir leurs frontières et de les garantir contre les ravages des partis qui désolent présentement la Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

17481. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 21. September: „Ce qui est échappé au comte de Sinzendorf au sujet d'un prétendu projet de la cour d'ici sur la Bavière,[5] me paraît plutôt un effet de son imagination féconde et active qu'un plan réel et qui existerait déjà actuellement. La cour de Vienne n'a aucune prétention légitime sur ce fief électoral, et quand même quelque faiseur de déductions y fournirait des titres tels quels, et que l'Empereur voulût, sans autre considération, faire cette brèche aux lois fondamentales de l'Empire qui lui défendent clairement de s'approprier des fiefs de cette nature, il ne saurait l'entreprendre sans le concours de Votre Majesté ou sans celui de la France.

Dans le premier cas, c'est-à-dire avec le secours de Votre Majesté, il doit prévoir que la France et tous ses alliés lui tomberont sur le corps, et que celle-ci ferait soulever l'Empire et, pour ainsi dire, l'Orient et l'Occident contre lui, ce que

[1] Vergl. Nr. 17478. — [2] Röding. — [3] Vergl. Nr. 17471. — [4] Vergl. S. 291. — [5] Vergl. Nr. 17442.

l'Impératrice-Reine n'aura garde de risquer ni de se brouiller avec la France, comme Votre Majesté l'a bien voulu remarquer Elle-même, ni de partager le profit de sa conquête avec Elle, ce qui ne me paraît pas convenir aux intérêts de la maison d'Autriche ni à sa façon de penser non plus; et, dans le second cas, où l'Empereur voudrait s'entendre avec la France, il en arriverait à peu près la même chose. Votre Majesté ne verrait pas cela d'un œil tranquille; les Puissances maritimes s'en mêleraient, quand ce ne serait qu'à cause de quelque cession aux Pays-Bas que l'Empereur serait obligé de faire aux Français, et on trouverait dans le Nord et dans l'Empire des ennemis à la France, aussi bien qu'à la maison d'Autriche.

A l'heure qu'il est, tous les deux cas ne conviennent pas au système de la cour d'ici, qui est de rester en paix avec tout le monde pour pouvoir continuer de payer ses dettes. On ne s'embarquera ici dans aucune entreprise où il s'agira de courir de grands hasards, sans être bien sûr de son fait, à moins qu'on n'y soit entraîné ou forcé d'une manière irrésistible; mais cela pourrait être différent dans douze ou quinze ans d'ici, lorsqu'on aura la respiration beaucoup plus libre de ce côté-là et du crédit tant et plus pour de nouvelles dettes."

Potsdam, 28 septembre 1768.

Je ne disconviens point que, parmi les raisons que vous alléguez dans votre dépêche du 21 de ce mois, il n'y en ait de très plausibles pour faire douter de la réalité du projet de conquête qu'on attribue à la cour où vous êtes, sur la Bavière, et je conçois très bien toutes les difficultés qu'il doit rencontrer dans son exécution. Je n'ai pas ajouté non plus une foi entière à tout ce que le chevalier Sinzendorf m'en a dit, et je veux croire que peut-être on n'a pas consulté là-dessus le prince Kaunitz. Mais, nonobstant tout cela, je ne saurais vous dissimuler qu'il ne me paraît pas destitué de toute vraisemblance. En effet, il reste toujours à savoir si ce n'est pas peut-être le maréchal Lacy qui en a fait venir l'idée à l'Empereur, et si ce n'est pas à dessein que ce Prince en a fait mystère à l'Impératrice-Reine, aussi bien qu'au prince Kaunitz. D'ailleurs, la Bavière étant si fort de la bienséance de la maison d'Autriche, il se peut très bien que cette considération a favorisé l'idée de la conquête, et qu'on s'est peut-être imaginé de trouver moyen de me tenir à l'écart et de me disposer à la regarder avec indifférence. Car il ne faut pas s'attendre que les Puissances maritimes prennent parti dans cette affaire. L'Angleterre n'a nulle envie de se mêler des affaires du Continent, et la Hollande est trop faible pour prendre un parti de vigueur. Il ne resterait donc que la France toute seule que l'Empereur trouverait dans son chemin, et peut-être s'est-on flatté que, n'ayant à faire qu'à cette seule puissance, on pourrait bien l'obliger également à ne pas s'y opposer. Vous aurez donc soin de suivre ce projet encore de plus près et de me marquer tout ce que vous en pourrez pénétrer.

En attendant, j'ai reçu de nouveau des nouvelles très intéressantes des frontières.[1] Elles portent que la maison d'Autriche fait compléter

[1] Bericht Dalwigs, Ratibor 21. September. Auf dem Bericht findet sich mit Bleistift von der Hand des Cabinetssecretärs Cöper die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Danke. Ich zweifelte sehr, dass die Nachricht wahr

en toute diligence son armée; qu'elle augmente chaque compagnie d'infanterie de 40 hommes, et que les Cercles ont déjà ordre de les livrer; qu'on lève un nouveau corps d'artillerie de 1500 hommes; que les officiers ont ordre de tenir leurs équipages prêts pour s'en servir au premier commandement; qu'on commence d'acheter des chevaux pour l'artillerie et le transport des vivres, et qu'enfin tout parle d'une marche prochaine, sans nommer cependant pour où elle serait dirigée.

J'ai, à la vérité, encore de la peine à ajouter foi à toutes ces nouvelles, et j'ai lieu de croire qu'au cas qu'elles soient fondées, tous ces préparatifs sont relatifs à la marche des Turcs vers Monténégro;[1] mais je n'ai pas voulu manquer de vous les communiquer, afin de vous mettre en état de vous en informer plus particulièrement et de me dire ce qui en est.

Enfin et pour ce qui regarde les affaires de Corse, il y a à présumer que les Français se rendront bientôt maîtres de cette île, et que le chef de ces insulaires[2] ne saura à la longue résister à la supériorité de leurs forces.

Nach dem Concept. Federic.

17482. AN DEN GEHEIMEN FINANZRATH VON BRENCKENHOFF.

Potsdam, 28. September 1768.

Ich kann den in Eurer Vorstellung vom 22. d. mir gethanen Vorschlag, um die aus Polen ins Land gekommene Familien zu ihren dort noch habenden Forderungen zu verhelfen, nicht genehmigen, da die russische Generals und Truppen zu öftere Bewegungen machen müssen und vor sich zu viel zu thun haben, als, sich mit Beitreibung dergleichen Forderungen abzugeben, Ich von selbigen begehren könnte. Das sicherste hierunter würde Meines Erachtens immer sein, [dass,] wenn Polen hier zu Lande Anforderungen hätten, man solche in Beschlag nähme und sie dagegen auf derer anhero gezogenen Familien Prätensiones in Polen wiederum anwiese.

Nach dem Concept. Friderich.

---

wäre; glaubte wohl, dass sie recrutireten, weil ihnen viele Leute am completten Stande fehlen und sie vielleicht Mesures, gegen die Türken und selbst auf Dalmatien Truppen [zu] schicken, nehmen wollen. Es könnte sein, dass solche Bruits in der Armee herumliefen; glaubte aber, dass es ohnmöglich noch könnte Ernst sein. Man müsste aber der Sache weiter folgen, so würde sich zeigen, was daran ist. Glaubte vielmehr, dass es Idées von Officiers, und nicht Sachen, die aus Wien sind und grösseres Fundament haben."

[1] Vergl. Nr. 17471. — [2] Paoli.

17483. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 30 septembre 1768.

Je ne doute pas que vous n'ayez déjà reçu le double du rapport et des deux apostilles que le comte de Schulenburg vient de m'adresser en date du 23 de ce mois, et je vous communique en même temps, à la suite de la présente, en copie la réponse du margrave d'Ansbach [1] à ma lettre du 10 d'août dernier, [2] ainsi qu'une lettre française de ce Prince, en date du 18 de ce mois, par laquelle il me demande conseil sur la situation actuelle des affaires de Baireuth et, en particulier, sur le sujet de la conférence de Deberndorf du 19 [3] dont le protocole se trouve joint à une des apostilles susmentionnées du comte de Schulenburg.

Comme chef de la maison de Brandebourg, la tournure que les affaires de Baireuth paraissent prendre, mérite toute mon attention, et je prends d'ailleurs trop d'intérêt aux suites qui en pourraient résulter pour mon neveu le margrave d'Ansbach, pour ne pas assister ce Prince de mes avis et de mes conseils. Mais comme je n'ai pas le temps d'examiner de quoi il s'agit proprement dans le moment présent et quel pourrait être le parti le plus convenable pour le rétablissement de ces affaires, vous aurez soin de peser mûrement tout ce qui a été proposé dans la susdite conférence, et de m'en faire ensuite un rapport fidèle et raisonné, laquelle des propositions vous trouvez la plus propre pour parvenir à notre but, afin que je puisse répondre en conséquence au margrave d'Ansbach.

Der König bewilligt Schulenburg 600 Fl. für Reisekosten und ausserordentliche Ausgaben.

Le margrave de Baireuth fait si fort le récalcitrant que je crois qu'il en faudra venir à quelques voies de fait avec ses favoris pour le ranger à la raison; la douceur ne le conduira jamais là.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

17484. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 24. September, [4] dass Breteuil am 20. daselbst angekommen sei. „Je me suis conformé à l'exemple des ministres étrangers résidants à La Haye, en me rendant chez ce ministre, dès qu'il m'eut donné connaissance de

[1] D. d. Ansbach 18. September. — [2] Das Beglaubigungsschreiben für Schulenburg bei Markgraf Alexander. — [3] In Deberndorf hatte Schulenburg in Gegenwart des Markgrafen Alexander mit zwei ansbachischen Räthen über die Baireuther Verhältnisse conferirt. — [4] Ostensibel; für die Mittheilung an den Petersburger Hof bestimmt (vergl. Nr. 17329. 17397) und mit dem Cabinetserlass vom 1. October an Solms übersandt, vergl. Nr. 17485 und S. 297. Anm. 1.

son arrivée et de son admission; il me reçut avec les attentions et les égards qu'une visite de cérémonie me mettait en droit d'exiger.

Le baron de Breteuil, après les compliments usités, me fit quelques ouvertures que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de soumettre très-humblement à Votre Majesté. Il me parla beaucoup des avantages qu'un commerce réciproque et direct entre les sujets de Votre Majesté et ceux du roi de France pourrait procurer aux deux nations; il me dit qu'il serait à souhaiter qu'on l'établît, sur un pied solide, par un traité de commerce tel que celui qui avait existé anciennement, auquel on pourrait donner encore une espèce d'étendue. Que, dans ce cas, la nomination des ministres réciproques aux deux cours serait nécessaire; que Sa Majesté Très-Chrétienne y donnerait volontiers les mains et désignerait, de son côté, sans délai un ministre, dès qu'elle serait informée de la réciprocité des sentiments de Votre Majesté; qu'on pourrait convenir alors du jour auquel cette nomination aurait lieu, et du temps du départ des ministres.

Je me contentai de répondre à l'ambassadeur de France avec la politesse convenable que, quoique j'étais très sensible à la confiance qu'il me témoignait, l'ignorance absolue, Sire, de vos dispositions à ce sujet ne me permettait pas de hasarder aucune conjecture sur ce qu'il venait de me dire; que j'en rendrais incessamment compte à Votre Majesté et demanderais Ses ordres et Ses instructions.

Le baron de Breteuil entra dans cette idée, il me témoigna cependant beaucoup d'empressement et me demanda même si les ordres de Votre Majesté pourraient tarder à me parvenir, et combien de temps était nécessaire pour les recevoir, supposé que Votre Majesté jugeât à propos de me les accorder sans délai."

Thulemeier berichtet in einem Postscript: „Le rapport que j'ai l'honneur d'adresser très-humblement à Votre Majesté par cet ordinaire, et dans lequel je me suis appliqué, selon Ses ordres précédents,[1] d'écarter toute idée d'un arrangement concerté avec la cour de France, comprend effectivement, en grande partie, des propositions qui m'ont été faites par le baron de Breteuil; il ne diffère que par la tournure que j'ai dû lui donner.

Ce ministre me dit au premier abord qu'il était chargé de la part de sa cour à régler avec moi l'envoi des ministres réciproques; qu'il ne doutait point que je ne fusse instruit pareillement sur cet objet.

Je lui répondis que Votre Majesté m'avait, à la vérité, fait parvenir Ses ordres, mais que les notions qu'Elle m'avait accordées, n'étaient que préliminaires; que je rendrais cependant incessamment compte à Votre Majesté des ouvertures qu'il m'avait faites, et que je ne tarderais sûrement pas à recevoir les instructions nécessaires pour finir cette affaire à laquelle je me vouais avec beaucoup d'empressement.

Le baron de Breteuil me répondit fort poliment. Il me dit que sa cour ne lui avait laissé rien à désirer, et l'avait mis en état de mettre tout en règle, dès que je pourrais y concourir de mon côté. Il me parla à peu près dans les termes indiqués dans ma très-humble dépêche de l'établissement d'un traité de commerce entre les deux cours et me dit que l'envoi des ministres réciproques était nécessaire et n'aurait pas dû tarder à venir. Il me témoigna pareillement beaucoup d'empressement et me demanda quand je pourrais être instruit des intentions de Votre Majesté...

Je ne saurais omettre d'informer très-humblement Votre Majesté de la conduite qu'il a observée vis-à-vis du prince Henri. Je m'attendais avec raison qu'il ne tarderait pas à faire la visite au Prince à l'exemple du général Yorke. Je vis avec surprise qu'il s'en était dispensé. Le marquis del Puente ne me laissa pas ignorer que le baron de Breteuil s'attendait à une contre-visite, et ayant appris que le général Yorke n'avait pas exigé cette réciprocité, il avait marqué en être étonné... Le marquis del Puente finit par me dire qu'il était persuadé que le baron de Breteuil était résolu à persister dans ce dessein. Il me laissa même entrevoir que cet ambassadeur avait vraisemblablement reçu des ordres positifs de sa cour à ce sujet.

[1] Vergl. Nr. 17329. 17397.

Le prince Henri a observé, dans cette occasion, la seule conduite qui était convenable. Il a évité avec dignité et décence de se rencontrer avec le baron de Breteuil à la cour, où ce dernier s'était rendu pour assister à un bal que le prince d'Orange a donné à l'occasion de l'anniversaire du Prince de Prusse. Il a fait semblant de ne pas l'apercevoir."

Potsdam, 1er octobre 1768.[1]

Je viens de recevoir votre dépêche du 24 de septembre passé, et j'ai tout lieu d'être satisfait de la déclaration amicale que le baron de Breteuil vous a faite au sujet du rétablissement de la correspondance et de l'envoi des ministres respectifs. Elle me paraît si conforme à la dignité et aux intérêts communs des deux cours que je n'ai pas voulu différer à vous envoyer le plein pouvoir, nécessaire pour procéder à la nomination des ministres, selon le plan que la cour de France a proposé pour cet effet.

Vous aurez donc soin, immédiatement après la réception de la présente, de vous aboucher avec l'ambassadeur de France, de lui faire part de la réception de vos ordres et de convenir avec lui du jour où vous pourrez nommer les ministres et fixer celui de leur départ respectif.

Au premier égard, je vous autorise à nommer en mon nom et de ma part mon aide de camp, colonel et chambellan le baron de Goltz,[2] qui pourra être muni du caractère de ministre plénipotentiaire, au cas que la cour de France donne le même caractère à celui qui sera nommé de sa part;[3] et, quant au jour du départ, je veux bien agréer le terme que la cour de Versailles proposera pour cet effet, que vous pourrez fixer en conséquence d'un commun accord avec le baron de Breteuil.

Comme cet arrangement exigera, outre l'échange des pleins pouvoirs, celui d'un acte ou d'une déclaration par écrit, le mieux, selon moi, serait qu'après être convenu d'une formule à peu près semblable, chaque ministre remît à l'autre une déclaration signée par lui seul. Ce serait le moyen le plus convenable et le plus court pour écarter tout ce qui pourrait réveiller l'ancienne dispute de prééminence, qui a toujours eu lieu entre les deux cours,[4] et qu'il faut soigneusement éviter.

Après avoir terminé ces formalités et mis la dernière main à cet arrangement réciproque, vous pourrez faire un compliment convenable au baron de Breteuil, comme il ne manquera, sans doute, pas de vous en faire un de son côté, sur le rétablissement des anciennes liaisons

[1] Nach Eingang des Berichtes Menys, d. d. Paris 28. Juli (vergl. Nr. 17395), bereits im August von Finckenstein in Form eines Cabinetserlasses aufgesetzt und mit einem Begleitbericht, d. d. Potsdam 12. August, dem König zur Unterschrift vorgelegt (vergl. S. 297. Anm. 1). In Folge des Cabinetserlasses an Finckenstein vom 7. September (Nr. 17435) ist jedoch die bereits vollzogene Ausfertigung cassirt und das Concept, soweit es den Termin der Abreise der beiderseitigen Gesandten von Berlin und Paris betrifft, so geändert worden, wie es in obigem Abdruck vorliegt. — [2] Vergl. S. 294. — [3] Guines, vergl. S. 344. 345. — [4] Vergl. Bd. IX, 354. 411.

entre les deux cours, et vous lui direz que j'aurais soin de munir mon ministre de toutes les instructions nécessaires pour la confection du traité de commerce que la cour de France m'avait fait proposer. [1]

Vous me ferez, au surplus, et sans le moindre délai votre très-humble rapport sur tout ce qui aura été concerté entre vous, afin que je sois instruit avec la célérité requise de la nomination du ministre de France, et que le baron de Goltz puisse partir dans le temps qui sera fixé pour cet effet.

P. S.

Potsdam, 1er octobre 1768.

La conduite que le baron de Breteuil, suivant votre post-scriptum de la même date, a tenue vis-à-vis de mon frère, le prince Henri, me paraît déplacée et tout-à-fait impertinente. Aussi ne restait-il point d'autre parti à prendre, dans cette occasion, à mon frère que celui qu'il a pris effectivement, savoir d'éviter de se rencontrer avec le ministre de France et de ne pas faire semblant de l'apercevoir au bal du prince d'Orange, ce que j'approuve parfaitement. En attendant, ma volonté est que vous donniez à connaître adroitement à l'ambassadeur de France que j'avais appris son comportement vis-à-vis du Prince mon frère, et que peut-être je pourrais bien en faire porter des plaintes à sa cour.

Federic.

Nach dem Concept.

17485. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG. [2]

Potsdam, [1er octobre] 1768.

Après vous avoir chargé, il y a quelques semaines, [3] de prévenir la cour de Russie sur les insinuations qui m'avaient été faites par celle de Versailles, et qui annonçaient le rétablissement de la correspondance par l'envoi des ministres respectifs, je n'ai pas voulu différer à vous informer des démarches ultérieures qui ont été faites, et au moyen desquelles cette affaire est sur le point d'être terminée. Je crois devoir à l'amitié de l'impératrice de Russie et à la manière obligeante dont elle a reçu mes premières ouvertures sur ce sujet, [4] de ne lui rien cacher de tout ce qui s'est passé à cet égard, et c'est dans cette vue que je vais vous exposer jusqu'aux motifs qui paraissent avoir déterminé la cour de France à la résolution qu'elle vient de prendre, afin que vous puissiez vous en expliquer confidemment avec le comte Panin.

[1] Vergl. Nr. 17279. — [2] Wie das Hauptstück des Erlasses an Thulemeier vom 1. October (Nr. 17484), bereits im August von Finckenstein aufgesetzt und in der Ausfertigung dem König am 12. August zur Unterschrift vorgelegt. Vergl. S. 297. Anm. 1 und S. 362. Anm. 1. — [3] Vergl. Nr. 17283. — [4] Vergl. Nr. 17356.

Il semble que ce soient les affaires de Neuchâtel et les explications auxquelles elles ont donné lieu, qui ont amené cet envoi réciproque des ministres. Vous vous rappellerez la lettre du duc de Choiseul au canton de Berne, dont je vous ai envoyé copie, il y a quelques mois.[1] J'en fis porter des plaintes à la cour de France,[2] et, soit que ce ministre ait senti l'incongruité des procédés qu'on avait eus à mon égard, ou qu'il ait été bien aise de se prévaloir de cette occasion pour se rapprocher, mon ministre d'État le comte de Finckenstein reçut une réponse de sa part en date du 27 de mai[3] qui ne tendait qu'à justifier sa cour sur les vues qu'on lui attribuait, et à me persuader de la pureté de ses intentions. Cette différence de langage avait d'autant plus lieu de me surprendre, que je savais à quoi m'en tenir à l'égard des troubles de Neuchâtel. Je vous envoie une copie de cette lettre, afin que vous puissiez la communiquer au comte Panin.

Les ministres de France dans les cours étrangères ne tardèrent pas à tenir un langage uniforme. Il y en eut même qui allèrent plus loin, et qui donnèrent à entendre qu'il serait à désirer qu'il y eût des ministres aux deux cours pour prévenir ces sortes de tracasseries qui pourraient renaître à l'avenir.

Si l'on s'est servi de l'occasion des différends survenus dans la principauté de Neuchâtel pour me faire parvenir ces insinuations, il paraît que le désir de renouveler l'ancien traité de commerce, non moins avantageux à la France qu'à mes propres États, en a été le véritable motif, puisqu'on m'a fait presque dans le même temps des propositions relatives à cet objet,[4] et que le baron de Breteuil, qui vient enfin de franchir le pas, en fait une mention formelle dans la déclaration qu'il a faite au sieur de Thulemeier immédiatement après son arrivée à La Haye. Je vous adresse la dépêche de ce ministre[5] en original,[6] afin que vous puissiez la faire lire au comte Panin et le mettre ainsi au fait de tout ce qui concerne cette affaire.

Comme cette déclaration de l'ambassadeur de France est fondée sur les règles de la plus exacte réciprocité, qu'elle ne contient rien qui ne soit conforme à ma dignité, et que toutes les avances ont été faites par la cour de Versailles, j'ai d'autant moins hésité à y donner les mains que le renouvellement du traité de commerce de 1753 peut effectivement être très avantageux au commerce de mes États et de mes sujets, et que cette mission qui ne m'engage à rien, me mettra d'ailleurs en état d'éclairer les négociations de la cour de Versailles et de fournir des avis utiles à une puissance alliée dont les intérêts me seront toujours chers et précieux.

C'est en conséquence de ces principes que je viens d'autoriser le sieur de Thulemeier à procéder à la nomination des ministres respec-

[1] Vergl. S. 167. 169. — [2] Vergl. Nr. 17221. — [3] Vergl. S. 215. Anm. 6. — [4] Vergl. Nr. 17279. — [5] Vergl. Nr. 17484. — [6] Vergl. dafür S. 360. Anm. 4.

tifs, selon le plan proposé, et que j'ai désigné le colonel de Goltz pour se rendre de ma part à la cour de France.[1] Le comte Panin peut être sûr que la cour de Russie entrera pour beaucoup dans les instructions que je donnerai à ce ministre, et qu'il aura ordre de veiller aux intérêts de l'Impératrice comme aux miens propres. Je me flatte que l'Impératrice et son ministère trouveront dans ces assurances et dans ces ouvertures confidentes de quoi se convaincre de plus en plus de la candeur et de la sincérité que je me plais à mettre dans le commerce de mes alliés, et dont je me ferai un plaisir de donner de nouvelles preuves à la cour de Russie dans toutes les occasions qui se présenteront.

Federic.

Nach dem Concept.

17486. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 octobre 1768.

J'ai reçu votre dernière dépêche du 24 de septembre dernier, et, en me référant, quant aux mouvements des Turcs, à mes dépêches précédentes,[2] j'observe seulement que ceux qui se font dans le voisinage des États de la cour où vous êtes,[3] ne sauraient que m'être favorables et détourner, de plus en plus, son attention de mes affaires.

Au reste, le M. de Breteuil, ambassadeur de France à La Haye, a profité d'abord de son premier entretien avec mon ministre auprès des États-Généraux pour lui faire connaître le désir de sa cour de rétablir une correspondance avec moi, et il a poussé même si loin que d'insister fortement sur l'envoi réciproque des ministres. Comme il a aplani en même temps toutes les formalités qui pourraient en retarder l'exécution, j'ai eu d'autant moins de peine de m'y opposer, et j'ai accepté la proposition en nommant tout de suite mon colonel et chambellan baron de Goltz pour aller résider en qualité de mon ministre à la cour de France, aussitôt que cette couronne se sera également décidée sur le choix d'un ministre à envoyer à ma cour.[4]

Je ne saurais, à la vérité, m'imaginer que cet envoi fasse une grande sensation sur la cour où vous êtes; mais comme je ne suis cependant pas moins curieux de savoir ce qu'on en pense, et de quelle manière on s'expliquera là-dessus, vous aurez soin d'y prêter attention et m'en faire un rapport exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17484. — [2] Vergl. Nr. 17453. 17471. — [3] Rohd berichtete, dass die Türken in der Walachei ein beträchtliches Truppencorps versammelten. — [4] Vergl. Nr. 17484.

17487. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 octobre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de septembre dernier, et pour vous répondre touchant les ordres que vous me demandez par rapport aux brigands qu'on a attrapés et menés prisonniers à Varsovie, je vous dirai que vous n'aurez qu'à insister fortement, là où il conviendra, que ces malheureux soient jugés et punis selon l'énormité de leurs crimes;[1] car je ne suis pas intentionné de faire faire aucune démarche pour leur extradition, et, d'ailleurs, que voudriez-vous qu'on fît avec cette race de gens?

J'attends, au reste, de recevoir bientôt votre réponse sur les questions que je vous ai faites par mes ordres précédents, savoir que vous me mandiez l'impression que les circonstances présentes en Pologne font sur l'esprit du Roi;[2] s'il en paraît attristé ou s'il regarde tous les troubles et agitations de son royaume avec un œil assez indifférent; et que vous me disiez également votre pensée pour combien vous croyez que les troubles actuels de la Pologne pourront retarder l'établissement des manufactures et autres projets économiques de ce royaume, et sur combien d'années on pourra compter vraisemblablement, avant qu'il sera possible de penser de nouveau là-bas à vouloir prendre de tels arrangements.[3] C'est sur ces deux points que je vous enjoins encore une fois de me dire votre sentiment et de quelle façon vous envisagez les choses à ces égards.

Federic.

Nach dem Concept.

17488. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 1. October, dass ein gewaltsames Vorgehen in Baireuth unthunlich sei, und befürworten, auf dem Wege der Verhandlung die Freilassung Trützschlers gegen die von Wunschhold[4] zu erreichen. Dieser Vorschlag der Auswechslung sei unter allen in Deberndorf[5] zur Sprache gekommenen der einzig brauchbare; denn die Gefangennahme Schröders sei bedenklich, die Vermittlung der Herzogin von Württemberg bei Friedrich Christian[6] aussichtslos und der Gedanke, den Markgrafen durch den kaiserlichen Hof für regierungsunfähig erklären zu lassen, mit der Reichsverfassung unvereinbar.[7]

„Si cependant Votre Majesté jugeait à propos d'en venir à quelque voie de fait, au cas que la négociation vînt à échouer, il nous paraîtrait indispensablement nécessaire d'y préparer alors la cour de Vienne, en lui faisant sentir, par voie d'insinuation, la pureté de Ses intentions, qui ne tendent qu'à remédier au désordre et à empêcher la ruine du pays sous le gouvernement d'un prince faible et d'une troupe

[1] Benoît berichtete, dass die polnischen Justizbehörden sich für unzuständig erklärten, da die Strafthaten, Mord und Raub, auf preussischem Boden begangen waren. — [2] Vergl. S. 302. — [3] Vergl. S. 338. 347. — [4] Vergl. S. 333. — [5] Vergl. S. 360. — [6] Vergl. S. 282. 283. — [7] Vergl. Nr. 17489.

de gens qui abusent de son état pour parvenir à leurs fins, et en demandant, en même temps, de son amitié qu'elle fasse déclarer au Margrave par son ministre au Cercle[1] qu'il ferait bien de se prêter aux vues salutaires de Votre Majesté, et que, dans le cas où il ne voudrait pas le faire, il ne devait s'attendre à aucune protection de la part de l'Empereur.

Nous avons lieu de croire, par les ménagements que la cour de Vienne garde actuellement avec Votre Majesté,[2] qu'elle ne pourrait pas se refuser de bonne grâce à une demande juste par elle-même. Ce serait, d'ailleurs, le moyen le plus sûr de l'empêcher de prendre fait et cause en faveur du Margrave, et si elle se prêtait à une déclaration pareille, ce Prince, privé de la seule assistance que ses conseillers lui font espérer, n'aurait d'autre parti à prendre que de déférer aux volontés de Votre Majesté."

Potsdam, 2 octobre 1768.

Je ne saurais qu'applaudir à l'avis que vous venez d'exposer, dans votre rapport d'hier sur les affaires de Baireuth, et je regarde avec vous la voie de douceur comme la plus convenable, dans le moment présent, pour les rétablir.

Je viens aussi de répondre, dans ce sens, tant au margrave d'Ansbach[3] qu'au comte de Schulenburg,[4] et vous n'oublierez pas de faire parvenir à ce dernier les instructions ultérieures dont il pourrait avoir besoin pour la conduite de cette négociation.[5]

Mais, en cas qu'elle dût échouer entièrement, et qu'on fût enfin obligé d'en venir aux voies de fait, vous aurez soin alors d'y préparer la cour de Vienne de la manière que vous avez proposée, et de faire expédier, à ce sujet, les ordres nécessaires au sieur de Rohd.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17489. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH A ANSBACH.

Potsdam, 2 octobre 1768.

De toutes les propositions qui, selon le rapport[6] de mon maréchal de cour comte de Schulenburg, ont été mises en délibération à la conférence de Deberndorf du 19 de septembre pour rétablir les affaires de Baireuth, la voie de douceur par la négociation qui est sur le tapis, me paraît la plus propre pour y parvenir.[7] En effet, après y avoir mûrement réfléchi, les voies de fait sont non seulement contraires aux lois de l'Empire, mais elles sont encore très difficiles dans l'exécution et nous feraient peut-être manquer notre but. Il en est de même de l'entremise de la duchesse de Württemberg, et elle me paraît même, dans le moment présent, d'autant plus déplacée que le crédit que cette Princesse peut avoir actuellement sur les favoris du margrave de Bai-

[1] Graf Neipperg. — [2] Vergl. Nr. 17453. — [3] Vergl. Nr. 17489. — [4] Vergl. S. 368. Anm. 1. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 4. October. — [6] D. d. Baireuth 23. September, vergl. S. 360. — [7] Vergl. Nr. 17488.



reuth, tomberait au moment où elle voudrait s'opposer à leurs desseins; et les démarches proposées à la cour impériale pour déclarer le Margrave incapable de régner, ne sont pas moins incompatibles avec les constitutions de l'Empire.

Il ne reste donc, à mon avis, absolument d'autre parti à prendre que de continuer la négociation entamée et d'en attendre les succès; et ce ne serait qu'au cas qu'ils ne remplissent point notre attente, qu'il faudrait employer des moyens plus efficaces pour mettre le margrave de Baireuth à la raison et y préparer alors la cour de Vienne, qui, sur le pied que nous sommes actuellement, pourrait bien ne pas se refuser à mes vues salutaires et se prêter sans difficulté à mes propositions.[1]

C'est le meilleur conseil que je puisse donner dans la situation critique de ces affaires et pour répondre à la confiance que Votre Altesse me témoigne dans Sa lettre du 18 de septembre.[2] J'ai cru de mon devoir de Lui exposer naturellement ce que j'en pense. Je ne discontinuerai point à y prêter toute l'attention imaginable, et Votre Altesse peut être persuadée que je [ne] négligerai rien pour La convaincre aussi dans cette occasion combien Ses intérêts me sont chers, et avec combien d'attachement et de vérité je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

17490. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 2 octobre 1768.

Ma très chère Sœur. Je suis sensible comme je dois l'être, à la part obligeante que vous daignez prendre à ma santé. Le voyage de Silésie, ma chère sœur, m'a rendu les forces perdues,[3] et, d'ailleurs, je suis plus doucement traité que la plupart des goutteux, qui sont sujets à des accès fréquents, au lieu qu'il ne m'arrive d'en avoir que tous les trois ans.[4]

Je souhaite que les fruits arrivent à bon port à Stockholm; le comte Bohlen les a fait empaqueter, et il prétend qu'ils ne se gâteront pas en chemin.

Je ne m'étonne point, ma chère sœur, du désir que vous sentez

[1] In der gleichen Weise schreibt der König am 2. October, in Antwort auf den Bericht vom 23. September (vergl. S. 367. Anm. 6), an Schulenburg mit dem Befehl, obiges Schreiben dem Markgrafen Alexander zu überreichen und ihm auf seinen, durch Schulenburg mitgetheilten Wunsch zu eröffnen, dass zu jeder Zeit sein Besuch in Potsdam willkommen sei. Auf den Bericht vom 30. September verfügt der König an Schulenburg am 7. October, „que vous vous dispensiez à m'écrire aussi fréquemment que vous le faites, et que vous ne m'adressiez des rapports que lorsque l'importance des matières exigera que j'en sois informé". — [2] Vergl. Nr. 17483. — [3] Vergl. S. 332. — [4] Vergl. Œuvres, Bd. 24, S. 444.

de revoir de vos parents;[1] je l'éprouve de même, et s'il ne tenait qu'à moi, il y a longtemps que j'aurais franchi la Baltique pour vous embrasser. Mais trop de difficultés s'opposent à un semblable dessein, et l'exemple du roi de Danemark n'est pas celui qu'on doit se proposer d'imiter. On prétend qu'il abrégera son voyage, et qu'après avoir séjourné quelque temps à Paris, il retournera chez lui, en quoi il agirait sensément. Mes frères sont tous deux absents, mon frère Henri est allé faire un tour en Hollande,[2] et mon frère Ferdinand est avec sa femme à Aix-la-Chapelle; quand ils reviendront, je leur ferai la proposition, ma chère sœur, que vous souhaitez. Je prévois que la santé de mon frère Ferdinand s'y opposera, et peut-être que le voyage que mon frère Henri fait actuellement, épuisera les facultés nécessaires pour un si long voyage. Ce n'est pas, ma chère sœur, l'amitié qui pèche, mais il y a tout plein de considérations à faire relatives à la politique.

J'ai vu dans les gazettes que vous avez été à Swartsjö, qu'on dit être une maison de chasse; on m'assure que vous aimez ce divertissement à présent, qui vous était inconnu autrefois. Le temps dont vous vous plaignez, a été assez beau ici, nous avons même eu des chaleurs. Je souhaiterais, ma chère sœur, que vous puissiez prendre beaucoup d'exercice, parceque c'est la seule chose qui maintient la santé, et qui pourrait conserver la vôtre, à laquelle personne ne s'intéresse plus tendrement et avec plus d'attachement que moi. Étant avec la plus haute estime, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17491. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 octobre[3] 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de septembre dernier, et je ne crois pas que la distinction que Sa Majesté Britannique vient de faire éprouver à la famille du lord Bute par l'élévation de son beau-fils, le chevalier Lowther, à la dignité de pair du royaume,[4] procurera quelque avantage à la cour où vous êtes.

Au reste, je ne saurais qu'applaudir aux précautions que vous prenez avec vos lettres, et approuver parfaitement que vous profitiez du courrier du général Philosophow[5] pour me faire parvenir les avis que je vous ai demandés par ma dépêche précédente.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ulrike schrieb: „Je vous supplie de permettre à mes frères de faire un tour ici l'été prochain, n'ayant pas l'espérance de pouvoir me flatter de vous y voir.“ Das Schreiben ist undatirt. — [2] Vergl. S. 363. — [3] Vom 4. October ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 442. — [4] Als Lord Longsdale. — [5] Philosophow befand sich im Gefolge Christians VII. — [6] Nr. 17425.

17 492. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, octobre 1768.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 3. October: „Il nous est entré par la poste de Hamburg la ci-jointe lettre anonyme par laquelle on veut nous avertir que la dépêche qui contient le plan d'opération concerté entre Votre Majesté et la cour de Pétersbourg, se trouvait dès le mois de mai entre les mains du duc de Choiseul.

Comme il n'existe point de plan pareil, nous ne saurions supposer autre chose sinon que quelque pièce de cette nature ait été fabriquée et présentée au duc de Choiseul par des personnes malintentionnées ou avides de gain, ou il faut que cet avertissement vienne de quelque visionnaire."

Je vous demande pardon. Je me souviens de leur avoir écrit sur les mesures à prendre dans ces troubles de Pologne;[1] mais quand même Choiseul aurait ce plan, il ne se réduit à rien, parcequ'il n'a pas été suivi.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

---

17 493. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA A BERLIN.

Potsdam, 5 octobre 1768.

Votre lettre d'hier[2] m'a été fidèlement rendue, et je suis très sensible aux sentiments que vous m'y témoignez. Mais les propositions dont on vous a chargée, sont de nature que je ne saurais les écouter, et encore moins m'y prêter. Les engagements que j'ai contractés avec l'impératrice de Russie, et qui sont connus à vos commettants, ne me permettent pas de me mêler des troubles dont votre patrie est agitée actuellement. Le meilleur serait de les pacifier promptement, et le moyen qui me paraît le plus propre d'y parvenir, serait que les Confédérés s'entendissent amicalement avec la cour de Russie sur les différents griefs qu'ils prétendent avoir réciproquement. C'est tout ce que je puis vous dire en réponse à votre commission.

Federic.

Nach dem Abdruck in den Œuvres, Bd. 25, S. 609.

---

17 494. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 octobre 1768.

Je m'aperçois plus que jamais par tout ce que vous venez de me marquer dans votre dépêche du 20 de septembre dernier, qu'on flatte trop le ministère de Russie sur la situation actuelle des troubles en

[1] Wahrscheinlich bezieht sich der König auf seine Aufforderung an die Russen, durch Festnahme der Führer der Conföderirten den Unruhen in Polen ein Ende zu machen, vergl. S. 168. 173. 174. 177. — [2] Liegt nicht vor.

Pologne.[1] Les Confédérations, bien loin d'y diminuer, y augmentent presque journellement, et vous pouvez être très persuadé que les mouvements en Lithuanie deviennent de jour en jour plus redoutables, et que depuis Posnanie jusques à Danzig tout fourmille de Confédérations.

D'un autre côté, les dernières nouvelles de Constantinople me paraissent également bien défavorables pour la cour de Russie et donnent presque lieu à appréhender avec quelque fondement que la Porte pourrait peut-être au printemps prochain rompre tout de bon avec la Russie.[2] Je sens qu'au cas que mes appréhensions dussent effectivement se réaliser, cette cour en serait d'autant plus embarrassée que jusques ici elle ne paraît pas être préparée à un tel évènement; mais comme je serais bien aise de savoir au juste si le comte de Panin s'y attend ou s'il traite une rupture avec la Porte en bagatelle, vous aurez soin de me dire ce que vous en pensez.

Nach dem Concept. Federic.

17495. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 octobre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de septembre dernier, et vous sais gré des particularités qu'elle renferme.[3] Le contenu de mes dernières lettres de Pétersbourg me fait croire que le comte Panin n'est pas informé encore de tout ce qui se débite et qu'on appréhende à vos lieux au sujet des Turcs, et dont vous faites mention dans votre susdite dépêche.[4] Je souhaiterais donc bien pour cet effet que vous m'expliquiez de quelle manière on pense là-bas que l'armée considérable que les Russes seraient obligés d'envoyer en Pologne, au cas d'une guerre avec la Porte, trouverait sa subsistance dans ce royaume et si ce pays, nonobstant les troubles qui y ont régné, pourrait lui fournir les vivres nécessaires. Si les Turcs effectuent le dessein qu'on leur attribue, et qu'en déclarant la guerre aux Russes ils entrent effectivement en Pologne, il n'y a plus aucun doute que ce pays sera ravagé de fond en comble, et qu'il ne pourra se relever de sa ruine qu'après un grand nombre d'années. Il faudra cependant attendre et voir si, pendant cet hiver, les Turcs ne changeront pas d'idées à cet égard, et s'ils ne préféreront de continuer à rester tranquilles plutôt que d'entrer en guerre, ce qui certainement serait bien à désirer.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms berichtete, dass man seit dem Falle Krakaus (vergl. S. 316) von keiner Bildung einer neuen Conföderation in Polen gehört habe und Panin die in Litauen beobachteten Unruhen als zu geringfügig betrachte, „pour pouvoir y occasionner un embrasement général“. — [2] Vergl. Nr. 17496. — [3] Benoît berichtete ausführlich über die Verwüstung Polens und den drohenden Ruin des Landes. — [4] Benoît berichtete, dass Repnin den Krieg mit den Türken als fast unvermeidlich betrachte und seine Umgebung davon spreche „comme d'une chose presque sûre“.

17496. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 octobre 1768.

Votre dépêche du 28 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue, et les nouvelles de Turquie qu'elle renferme,[1] ne me paraissent pas destituées de vraisemblance. La cour où vous êtes, les peut avoir de plus fraîche date que je ne saurais les recevoir, et si elles se confirment toutes, on doit s'attendre l'année prochaine à de terribles troubles et que le théâtre de la guerre sera établi en Pologne. Il se peut qu'en ce cas la cour où vous êtes, n'y prenne aucune part dans le courant de l'année prochaine,[2] mais il restera toujours très équivoque ce qui en résultera dans la suite.

En attendant, il se forme presque tous les jours de nouvelles Confédérations en Pologne et en Lithuanie, et elles approchent même de si près de mes frontières que, pour mettre mes sujets à l'abri des dégâts auxquels ils pourraient être exposés à cette occasion, je me suis vu obligé d'y envoyer des patrouilles pour leur sûreté. Il est vrai que le nombre de troupes que la Russie y a envoyé, n'est rien moins que suffisant pour faire face partout dans un royaume d'une aussi grande étendue; mais si la Porte se déclare effectivement pour les Confédérés, et que la Russie se voie par là obligée d'y faire entrer toute son armée pour lui faire tête, les forces de cette dernière pourraient, à la vérité, lui procurer quelque supériorité sur les Turcs, mais les troubles de Pologne ne s'apaiseront pour cela pas plus tôt et pourront, au contraire, traîner encore plus en longueur et être même prolongés pour plusieurs années.

Au surplus, le général Nugent n'a aucun sujet d'accélérer son retour à ma cour,[3] et il n'y a actuellement aucune affaire pressante sur le tapis qui exige sa présence. Il sera, par conséquent, fort indifférent qu'il y arrive quelques semaines plus tôt ou plus tard, et j'ai été seulement charmé d'apprendre qu'il se trouve si bien rétabli de sa dernière maladie[4] que j'aurai le plaisir de le revoir en bonne santé.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Rohd berichtete, dass für die Abreise des Sultans nach Adrianopel Vorbereitungen getroffen und die Kriegsschiffe im Hafen von Konstantinopel ausgerüstet würden. Ferner hätte ein Courier die Nachricht von der Absetzung des Grossveziers Muhsin Sade überbracht. — [2] Auf dem Berichte Dalwigs, Ratibor 26. September, „dass keine neue Recrutirungen noch Ankaufungen von Proviantpferde vorgehen oder sonst zur Zeit jenseits sich etwas veränderliches oder bedenkliches ereignet habe, als dass nur mit denen Anstalten, so zeithero schon immer vorgekommen, fortgefahren würde," findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Ich dankte. Diese Nachrichten kämen mir probabler vor als die ersten, so er mir geschrieben" (vergl. S. 358. 359). — [3] Rohd bezweifelte, dass Nugent am 10. October seine Rückreise nach Berlin antreten werde (vergl. S. 308), obwohl er auf Befehl der Kaiserin sich zu diesem Zeitpunkt bereit halten solle. — [4] Vergl. S. 3.

17497. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. October 1768.

Bei denen in Eurem Bericht vom 1. Septembris angezeigten Umständen[1] fange Ich nunmehro Selbst an zu glauben, dass die Türken den Krieg haben wollen, und Meine Wiener Briefe fügen noch hinzu, dass sogar der Grossvizir abgesetzt worden sei.[2] Derjenige aber, welcher dem Sultan den Gedanken von der Conquête von Podolien[3] beigebracht, hat denselben offenbar hinter das Licht geführet. Es ist solcher um so weniger überlegt, als ganz zuversichtlich vorauszusehen ist, dass die Russen dergleichen Conquête nimmermehr zugeben werden, und kann dergleichen Unternehmen sogar das Haus Oesterreich aufbringen und dasselbe bewegen, sich gegen die Pforte zu declariren. Die beste Zeit zu Ausführung dergleichen Absichten hat die Pforte vorbeistreichen lassen, und diese war damals, als Ich so stark bei derselben negotiiren liess;[4] nunmehro aber etwas anzufangen, davon kann man ihr ohnmöglich einen guten Erfolg versprechen, weil es derselben sowohl an Generals und guten Truppen als auch sonst überhaupt an allem fehlet, was dazu erforderlich ist. Inzwischen glaube Ich, dass sich alles dieses zwischen hier und künftigem Frühjahr näher aufklären und definitive entscheiden wird, und da indessen der neue französische Minister Saint-Priest[5] dort gleichfalls ankommen wird, welchen man für einen geschickten Négociateur ausgiebt, so wird solcher gewiss noch mehr Oel ins Feuer giessen.

Bei allen diesen Umständen werdet Ihr von selbst einsehen, wie nöthig es sei, dass Ihr Mich, so oft Ihr nur immer könnet, und bei der geringsten vorfallenden Veränderung von allem benachrichtiget, und Ich erwarte dahero von Eurem Mir bekanntem Diensteifer, dass Ihr es Eures Orts hierbei an nichts ermangeln lassen werdet; wie Ihr Mir denn auch so bald als möglich anzeigen müsset, wie Ich es am besten anfangen kann, um bei den überhand nehmenden Unruhen Meine Remontepferde aus den türkschen Provinzien herauszubringen.

Friderich.

Nach dem Concept.

17498. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 octobre 1768.

Votre dépêche du 30 de septembre dernier m'a été rendue. Il me semble que la France déclare à présent bien clairement qu'elle est intentionnée de conserver la Corse uniquement pour elle-même et non

[1] Zegelin berichtete über die Kriegslust des Sultans und die Fortsetzung der Rüstungen in der Türkei. — [2] Vergl. Nr. 17496. — [3] Vergl. S. 377. — [4] Während des Siebenjährigen Krieges. — [5] Vergl. S. 332.

pour la république de Gênes; car la rigueur qu'elle adopte, suivant toutes les nouvelles qu'on en reçoit, vis-à-vis de ces insulaires,[1] témoigne assez qu'elle met cette île au nombre de ses provinces, et qu'elle la traite comme un pays de conquête. Je serais donc bien curieux de savoir, à cette occasion, ce que le général Yorke dit à tout ceci, et, pour cet effet, vous n'oublierez pas de m'informer de quelle manière il s'explique sur ce sujet, lorsqu'on lui en parle.

Les affaires en Turquie commencent, au reste, à prendre présentement une tournure beaucoup plus critique qu'on n'a supposé du commencement, et les arrangements que les Turcs font pour entreprendre la guerre, deviennent, à l'heure qu'il est, très sérieux.[2] Aussi suis-je bien persuadé que les nouvelles qui entreront présentement de ce pays-là à la République où vous êtes accrédité, seront entièrement conformes aux avis qui m'en sont revenus.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 499. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 octobre 1768.

Comme les troubles de Pologne vont toujours en augmentant, et que, selon les dernières lettres de Constantinople,[3] il pourrait bien en résulter encore quelque rupture ouverte entre la cour de Russie et la Porte, je serais bien aise d'être informé d'avance de la nature des engagements que j'ai contractés avec la première par la dernière convention secrète:[4] si le *casus fœderis* existerait en ce cas, et à combien se pourrai[en]t monter les subsides que je serai obligé de payer.

L'idée que j'ai de toutes ces stipulations, est très imparfaite, et comme cette convention se trouve dans vos archives, vous aurez soin de la consulter et de me donner, le plus tôt possible, les éclaircissements nécessaires sur tous ces différents articles.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

17 500. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 8 octobre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 27 de septembre dernier et vu, par son contenu, les différents avis que la cour où vous êtes, a eus au

[1] Thulemeier berichtete, dass die Veröffentlichung zweier Verordnungen in Corsica bevorstehe, wonach alle Plätze, die auf die erste Aufforderung sich nicht ergaben, der Plünderung verfallen, und alle Schiffer, die nicht die französische Flagge führten, als Piraten behandelt werden sollten. — [2] Vergl. Nr. 17494 und 17496. 17497. — [3] Vergl. Nr. 17497. — [4] Am 23. April (a. St.) 1767, vergl. Bd. XXVI, 398.

sujet des mouvements des Turcs. Ce sont les partisans de la cour de France qui ébruitent là-bas pareilles nouvelles, et qui prennent à tâche de faire croire ces mouvements comme beaucoup plus sérieux qu'ils ne le sont en effet, pour faire envisager la guerre entre la Russie et le Turc comme inévitable.[1] Il est vrai que les Turcs ont fait quelques mouvements vers leurs frontières à l'occasion des troubles qui règnent en Pologne, mais il n'est pas dit que la guerre soit aussi bien que déclarée pour cela. Vous pouvez être assuré au moins que cette dernière nouvelle est prématurée, et que, jusqu'à présent, aucune déclaration de guerre n'a eu lieu encore de leur part.

Nach dem Concept. Federic.

17501. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 octobre 1768.

Votre dépêche du 23 de septembre ne fait que m'entrer, et, par tout ce qui me revient, j'ai lieu de juger que le ministère britannique ne s'avisera que trop tard sur ce qu'il lui convient de faire, et qu'en attendant les Français auront tout le loisir de s'établir en Corse et de s'en assurer la conquête.[2]

D'ailleurs, je ne saurais comprendre qu'il puisse être si fort affecté de la visite du vaisseau danois par les Français, et je regarde plutôt ce que le lord Shelburne vous a dit à ce sujet,[3] comme un effet de mauvaise humeur passagère qui n'aura aucune autre suite.

Nach dem Concept. Federic.

17502. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 octobre 1768.

Le contenu de votre rapport d'hier sur la nature de mes engagements avec la cour de Russie, dans le cas d'une rupture entre cette puissance et la Porte Ottomane,[4] n'est pas trop consolant pour moi.

[1] Cocceji berichtete: „Le parti français, dans l'espérance que les Russes, occupés ailleurs, ne pourront plus se mêler des affaires de la Suède, a appris avec beaucoup de satisfaction la nouvelle de l'armement du Turc et assure hardiment que la guerre contre les Russes est déclarée." — [2] Maltzan berichtete von französischen Waffenerfolgen auf Corsica. — [3] Shelburne hatte über die angeblich im Hafen von Livorno mit Gewalt vorgenommene Untersuchung des dänischen Schiffes seitens der Franzosen erklärt, „que c'était une nouvelle de la plus grande importance, et que, s'ils s'avisaient d'en user de cette façon envers les Puissances maritimes, il en pourrait résulter des suites très sérieuses". — [4] Finckenstein berichtete, „que le *casus fœderis* existerait dans le cas où la Russie serait attaquée par les Turcs, et même

Un subside annuel de 400 000 roubles ne m'accommode guère, et je pourrais bien mieux employer cette somme au bien de la patrie. Quoi qu'il en soit, je me flatte que, le cas venant effectivement à exister, on pourra toujours un peu lanterner encore et traîner le payement en longueur. Peut-être même que les Turcs se ravisent encore, et qu'ils restent tranquilles, ce qui serait bien à souhaiter pour le bien de l'humanité.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

17 503. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 octobre 1768.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été fidèlement rendue. Les avis qu'on a donnés aux Dissidents d'un prétendu asile que les Confédérés devaient trouver dans mes États, et dont ils vous en ont communiqué des copies, sont des inventions toutes pures, controuvées par des gens malintentionnés. Tous ceux qui se rendent de Pologne dans mes États, y jouissent sans distinction de ma protection, dès qu'ils y viennent sans appareil de guerre, et qu'ils sont désarmés, puisqu'il est impossible de juger quels gens ce peuvent être ni à quel parti ils sont attachés. Mes régiments ont eu occasion par là d'enrôler plusieurs des Confédérés qui de cette façon s'étaient réfugiés dans mes États, mais on ne leur y accorde aucun asile. Voilà sur quoi vous pouvez faire fond et compter sûrement.

Aussi ma volonté est que vous disiez à cette occasion au prince Repnin que, comme je tâchais de favoriser, de mon côté, les intérêts de la Russie au possible, en écartant tout ce qui pourrait leur porter le moindre préjudice, j'espérais aussi que, d'un autre côté, sa cour et lui m'assisteraient efficacement dans mes différends avec la ville de Danzig;[1] sans cela je pourrais me ralentir également et agir avec plus de flegme dans ce qui les regardait.

Je me flatte, au reste, que la mauvaise humeur que les Turcs ont fait paraître, pourra bien s'apaiser encore cette fois-ci, surtout si l'on évite de faire naître des incidents qui peuvent les aigrir encore de nouveau.

Federic.

Nach dem Concept.

---

dans celui d'une diversion de leur part en Pologne, bien entendu qu'il dépendra toujours de Votre Majesté de restreindre le secours auxiliaire au subside stipulé de 400 000 roubles par an, et que ce secours ne pourra être exigé qu'après que la réquisition de la cour de Russie et les formalités, prescrites par le traité, auront été observées". Vergl. Nr. 17 499.

[1] Vergl. S. 302. 328.

17504. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 octobre 1768.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je ne conçois pas quel grand avantage pourra résulter de l'établissement de l'archiduchesse Amélie avec le duc de Parme.[1] Le système politique de la cour où vous êtes, n'y gagnera pas beaucoup, et il me semble que cette Princesse aurait toujours été mieux placée, si l'Impératrice-Reine l'avait accordée à l'électeur de Saxe.[2]

Quant aux mouvements des Turcs, le voile qui cache leurs véritables desseins, est encore trop épais pour le percer. Les nouvelles varient trop pour y asseoir un jugement solide et se décider là-dessus. Le temps seul nous éclaircira sur ce sujet, et vous n'oublierez pas de continuer à m'informer de toutes les nouvelles qui pourraient vous revenir de ces quartiers. En attendant, ce sont les Confédérés qui ont offert à la Porte la conquête de Podolie,[3] et on prétend qu'ils ont fait cette proposition dans l'attente qu'elle ferait d'autant mieux entrer la Porte dans leurs vues et l'engagerait à leur accorder sa protection et son assistance. Mais quand même cet avis serait fondé, j'ai pourtant de la peine à me persuader que la Porte ait goûté cette proposition, vu qu'elle ne saurait ignorer que ni la Russie ni aucune autre puissance ne sauraient regarder une telle conquête d'un œil tranquille.

Au reste, le mécontentement que l'Empereur a témoigné au général Laudon sur les régiments de la Bohême,[4] ainsi que la réponse que ce dernier a faite à ce Prince,[5] me fait présumer que le maréchal Lacy et le général Laudon sont des ennemis jurés ensemble, et qu'ils ne cherchent qu'à se supplanter, l'un et l'autre, et à se décréditer réciproquement dans l'esprit de leur maître. Vous y prêterez attention pour me faire part de ce que vous en pourrez pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

17505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 octobre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois et vu par son contenu que différents avis sont entrés à vos lieux de France touchant la négociation qui est actuellement sur le tapis entre moi et cette cour pour

[1] Rohd berichtete: „Le mariage de l'archiduchesse Amélie avec le duc de Parme est arrêté et conclu" (vergl. S. 47. 179). — [2] Vergl. S. 188. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 1. September, vergl. S. 373. — [4] Vergl. S. 337. — [5] Laudon hatte dem Kaiser angeblich geantwortet: „que cela ne changerait pas, tant que durerait la vente des charges militaires, et tant que les ordres et les règlements émanés du Conseil de guerre, au lieu d'être fermes et stables, changeraient continuellement et quelquefois du jour au lendemain."

l'envoi réciproque des ministres.[1] Comme je ne saurais regarder d'un œil indifférent que pareilles choses se divulguent dans le public, ma volonté est que vous donnerez à connaître au ministre de France, le baron de Breteuil, que j'étais informé qu'on débitait plusieurs choses en France au sujet de notre négociation qui ne sauraient nullement me convenir, et que, si on ne discontinuait [pas] à cette cour de les ébruiter, vous étiez convaincu que cette négociation ne parviendrait pas à prendre consistance, mais qu'elle se romprait infailliblement.

Vous aurez soin, au reste, de remettre l'incluse[2] ci-jointe à ma nièce la princesse d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

17506. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 11 octobre 1768.

La dernière dépêche du comte de Schulenburg du 4 de ce mois vous aura déjà appris toutes les particularités de son premier entretien avec le margrave de Baireuth.[3] Quoiqu'il n'ait pas eu tout le succès qu'on avait lieu de s'en promettre, il paraît pourtant que ce Prince l'a écouté assez favorablement, et que peut-être le mémoire que le comte de Schulenburg se propose de lui remettre,[4] l'engagera à se prêter à mes justes demandes. Supposé cependant que le contraire arrivât, et que ce Prince continuât à s'y refuser, je crois que le meilleur sera d'engager la cour de Vienne d'agir, dans cette affaire, de concert avec moi[5] et de tâcher, par nos communs efforts, de garantir ces pays de cette ruine inévitable dans laquelle les mauvais conseils de l'indigne médecin du Margrave[6] et de sa clique ne sauraient manquer de les précipiter.[7]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Thulemeier berichtete, dass in den letzten Briefen aus Paris die preussisch-französischen Verhandlungen erwähnt würden und zwar mit dem Zusatz, „que cette affaire avait été traitée avec beaucoup de secret, mais cependant d'accord avec la cour de Vienne; que ce serait vraisemblablement le sieur de Châtelet qui serait nommé de la part de la cour de Versailles". — [2] Liegt nicht vor. — [3] Die Unterredung betraf Trützschler und Kettenburg und ihre Freilassung, bez. Auswechselung gegen Wunschhold. Friedrich Christian behielt sich, ohne die Vorschläge abzulehnen, seine Entschliessung vor. Vergl. Nr. 17488. — [4] Schulenburg forderte in dem „Mémoire" die Mittheilung des Protokolles, „worinnen des von Trützschler Verbrechen an den Tag geleget sind", andernfalls aber dessen Freilassung. — [5] Vergl. Nr. 17488. — [6] Schröder. — [7] In einem eigenhändigen Schreiben, Potsdam 15. October, dankt der König dem Markgrafen Alexander für Nachrichten über das Befinden der Markgräfin-Mutter und stellt seinen Besuch bei dieser in Aussicht. „Les affaires de Baireuth sont encore fort embrouillées, mais il faut y procéder avec ménagement pour ne pas donner lieu à nos envieux de s'en mêler; une démarche imprudente leur en frayerait le chemin."

17507. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. October, „que, selon les termes du traité d'alliance, Votre Majesté ne serait obligée à la prestation de ce secours[1] qu'après avoir employé préalablement Ses bons offices auprès de l'agresseur, et trois mois après la réquisition faite par la partie lésée... Je devrais ... croire, vu la grande considération que les Turcs ont témoignée jusqu'ici pour Votre Majesté, que, si Elle autorisait le sieur de Zegelin à faire ... des représentations amicales à la Porte par un mémoire un peu détaillé, une démarche de cette nature ne pourrait que faire impression et contribuerait peut-être plus que toute autre chose à lui inspirer des sentiments pacifiques. Les arguments qu'on pourrait faire valoir dans un mémoire pareil, ne manqueraient pas."

Finckenstein rechnet auf Erfolg, „surtout si une démarche pareille, dont Votre Majesté pourrait d'ailleurs Se faire un très grand mérite vis-à-vis de la cour de Russie, était concertée entre le sieur de Zegelin et le sieur d'Obreskow et appuyée par les corruptions du dernier."

Potsdam, 11 octobre 1768.

J'applaudis beaucoup à l'idée que vous me suppéditez dans votre rapport d'hier, pour inspirer des sentiments pacifiques à la Porte et la détourner au moins d'une guerre avec la Russie. Elle me paraît très solide, et je ne manquerai pas d'en faire usage. Mais je crois, en même temps, qu'il ne faut pas s'empresser trop à la mettre en exécution, et que, pour le faire avec plus de succès, il convient d'attendre l'hiver. Vous aurez donc soin de m'en faire souvenir au carnaval prochain, lorsque je serai à Berlin, où nous nous concerterons sur les représentations à faire par mes ministres tant à Constantinople qu'à Pétersbourg.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17508. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 octobre 1768.

Je ne me serais jamais imaginé, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 5 de ce mois, que la cour où vous êtes, pourrait voir avec plaisir que les Turcs en viennent aux prises avec la Russie. En attendant, malgré toutes les nouvelles qu'on en débite,[2] on ne saurait cependant encore assurer positivement qu'ils rompront tout de bon avec cette puissance. On en pourra juger plus pertinemment vers l'hiver prochain, où l'on verra plus clair dans les desseins de la Porte.

Quant aux affaires de Corse, il est en effet surprenant que les Français y agissent si étourdiment qu'ils ne sont seulement pas en état de réduire Paoli.[3] C'est une suite des inconséquences qu'on remarque dans toute leur conduite. Cependant, il est toujours fort énigmatique quel parti l'Angleterre prendra relativement à ces affaires. Aussi long-

[1] An Russland, vergl. Nr. 17502. — [2] Vergl. dafür Nr. 17509 und 17510. — [3] Vergl. dafür Nr. 17511 und 17512.

temps que les troubles de ses colonies en Amérique[1] occuperont son ministère, celui-ci fera sûrement tout son possible pour éviter la guerre, et il n'y a qu'une grande supériorité de l'opposition dans le prochain Parlement qui obligerait plusieurs membres du ministère d'à présent à résigner leurs places, qui puisse opérer un changement à cet égard.

Au reste, le ministère de France m'ayant fait solliciter beaucoup de renouveler la correspondance avec sa cour et d'envoyer pour cet effet des ministres réciproques, j'ai cédé à ses instances, et cet envoi réciproque a été conclu et arrêté.[2] L'ambassadeur de France à La Haye y a même avancé que c'était du consentement de la cour où vous êtes, que sa cour m'avait fait ces sollicitations,[3] et c'est ce qui m'engage à vous en faire part, afin que vous ayez soin d'être attentif à l'impression que cette nouvelle fera à Vienne, lorsqu'elle y parviendra, et de m'en faire un rapport fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

17509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 octobre 1768.

Votre dépêche du 27 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue, et, pour vous entretenir dans une connaissance suivie des nouvelles de Turquie, je vous dirai que, selon mes dernières lettres de Vienne,[4] la déposition et l'exil du grand-vizir[5] dont vous avez été déjà averti par les dépêches de mon département des affaires étrangères,[6] se confirment, et qu'on prétend même avoir remarqué que cette nouvelle a fait beaucoup de plaisir à la cour de Vienne, et que, selon quelques avis, c'est le bacha de Natolie[7] qui a été nommé son successeur. Mais ces mêmes lettres ajoutent que la Porte Ottomane a demandé à la cour de Vienne et, à ce qu'on prétend, déjà obtenu le libre passage de la Transylvanie pour un corps de ses troupes assemblées en Valachie et en Bosnie, et que le corps qu'elle comptait d'assembler sur les frontières de Pologne, serait de 300000 hommes.

Il est vrai que jusques ici mes lettres de Constantinople n'ont sonné encore le moindre mot de toutes ces particularités, non plus que de la défaite entière des Monténégrins, qui, selon ces mêmes lettres, ont été forcés par les Turcs à un combat et battus à plate couture. Mais elles me viennent cependant de si bonne main que je ne saurais presque les révoquer en doute, et elles me paraissent trop importantes pour les laisser ignorer à la cour où vous êtes. Si elles se confirment, et qu'il y ait effectivement au printemps prochain un corps aussi con-

[1] Vergl. S. 323. 327. — [2] Vergl. Nr. 17484. — [3] Vergl. dafür Nr. 17505. — [4] Bericht Rohds, Wien 5. October, vergl. Nr. 17508. — [5] Vergl. S. 372. 373. — [6] D. d. Berlin 8. und 11. October. — [7] Hamsa Pascha.

sidérable des Turcs sur les frontières de Pologne, la Russie sera bien obligée d'entretenir deux armées dans ce royaume, l'une contre les Turcs et l'autre pour tenir les Confédérés en respect. Cependant, je n'ai pas encore appris qu'elle fasse le moindre préparatif pour n'être pas prise au dépourvu, quoiqu'il me semble qu'on dût y penser d'avance et faire au moins des arrangements pour former des magasins et assembler un corps suffisant de troupes, afin d'être préparé à tout évènement. Quoi qu'il en soit, vous aurez soin d'informer le comte Panin de toutes ces particularités et de tâcher de pénétrer ce que lui, aussi bien que sa souveraine, en pensent, et si, en tout cas, il ne pourrait pas résulter quelque tort à ce ministre d'avoir regardé les mouvements des Turcs d'un œil aussi tranquille.

Mais vous n'oublierez pas non plus de profiter de cette occasion pour insinuer à ce ministre que jusques ici la ville de Danzig ne m'avait encore donné la moindre satisfaction sur l'article de mes enrôlements, et que cette affaire restait toujours au croc et était dans la même situation que ci-devant.[1]

Nach dem Concept. Federic.[2]

17510. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 octobre 1768.

Votre dernière dépêche du 5 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et pour vous entretenir dans la suite des nouvelles que j'ai reçues sur la situation présente des affaires en Turquie, je veux bien vous communiquer encore que je viens d'être informé de très bonne part[3] que le grand-vizir a été déposé depuis peu à Constantinople[4] et envoyé en exil, par les intrigues de l'aga des janissaires, et qu'on présume qu'il sera remplacé par le bacha de Natolie,[5] qui, à ce qu'on prétend, incline plus pour la guerre que ne faisait le vizir déposé. Les mêmes nouvelles ajoutent que les Turcs avaient forcé les Monténégrins à un combat, où ces derniers avaient été entièrement défaits et les fuyards poussés contre un marais, où il ne leur restait d'autre parti à prendre que de mettre bas les armes. On prétend aussi que les Turcs ont fait demander le passage par la Transylvanie à la cour de Vienne, pour envoyer leurs troupes assemblées en Valachie et Bosnie par cette province vers les frontières de Pologne.

Je souhaiterais de savoir votre sentiment sur l'effet que toutes ces nouvelles, si elles se confirment, et que les choses en viennent au prin-

[1] Vergl. S. 376. — [2] Auf den Bericht Lehwaldts vom 6. verfügt der König am 12. October, dass er mit der „guten Art", mit welcher der russische Generallieutenant von Saltykow auf seiner Durchreise nach Polen in Königsberg aufgenommen worden sei, „ganz wohl zufrieden" sei. — [3] Bericht Rohds, Wien 5. October, vergl. Nr. 17508. — [4] Vergl. S. 373. 380. — [5] Hamsa Pascha.



temps prochain à une rupture ouverte entre la Russie et la Porte, produiront sur les différentes Confédérations en Pologne, et s'il y a apparence qu'elles pourront même engager celles qu'on a déjà eu le bonheur de disperser, à se rassembler de nouveau pour faire des incursions sur les Russes et leur ruiner leurs magasins; et pour cet effet vous ne manquerez pas de me détailler fidèlement l'impression que vous pensez que tout ceci pourra faire sur les Confédérations de Pologne, afin que je sois au moins en état de m'en former une idée, le cas arrivant.

L'hiver développera encore mieux et sans faute les évènements auxquels il faudra s'attendre; mais quoi qu'il en arrive, vous n'oublierez pas de m'informer également si la cour de Russie ne sera pas obligée de renforcer les troupes qu'elle a actuellement en Pologne, pour les mettre d'autant mieux en état de contenir pendant l'hiver les Confédérés de ce royaume, au cas qu'elle ne puisse apaiser entièrement avant ce temps les troubles. J'attends donc sur ces différents objets votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

17511. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 octobre 1768.

Je suppose que c'est votre maladie[1] qui a engagé votre secrétaire d'ambassade[2] à m'adresser la dépêche du 30 de septembre dernier, et je serai bien charmé de vous savoir bientôt parfaitement rétabli de votre indisposition.

En attendant, je vous dirai en réponse à cette dépêche que, selon les nouvelles qui me sont entrées depuis peu,[3] la scène a subitement changé en Corse,[4] et les insulaires ont non seulement remporté des avantages très considérables sur les Français, mais ont en même temps recouvré la plus grande partie des places dont ces derniers s'étaient mis en possession. Mais, malgré cela, j'ai lieu de présumer que l'Angleterre ne leur sera pas plus favorable, et je crois plutôt que, quand même ils soutiendraient la partie jusques au printemps prochain, le ministère britannique sera tout aussi pas disposé à leur envoyer quelque secours contre leurs agresseurs.

D'ailleurs, il y a deux articles sur lesquels je souhaiterais fort d'avoir des notions justes et exactes. L'un regarde le lord Chatham et l'autre les différends qui subsistent avec les colonies en Amérique. Quant au premier, on prétend qu'il se retirera des affaires, et qu'il prendra son congé, et, pour les autres, on en parle d'une façon à faire

[1] Nach seinem Berichte vom 20. September hatte Maltzan einen Fieberanfall. — [2] Sandoz Rollin, der Köpken (vergl. Bd. XXVI, 251) im März 1768 abgelöst hatte. — [3] Vergl. Nr. 17508. — [4] Vergl. S. 375.

présumer qu'ils donnent bien de l'inquiétude au ministère. Comme vous êtes sur les lieux, vous saurez mieux ce qui en est, et vous n'oublierez pas de me procurer sur l'un et l'autre des nouvelles exactes sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept.

Federic.

17512. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 octobre 1768.

Je veux bien vous dire en réponse à votre dépêche du 7 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue, que mes nouvelles touchant les opérations des Français en Corse diffèrent de beaucoup de celles qu'on a mandées à vos lieux sur ce sujet.[1] Les miennes[2] portent que les troupes françaises, enorgueillies des avantages remportés sur les mécontents de cette île, s'étant hasardées d'avancer trop avant dans le pays, avaient essuyé un très grand échec de la part de ces insulaires, qui les avaient quasi entièrement défaites et repris la plupart des endroits dont les Français s'étaient emparés peu auparavant. Voilà les nouvelles que j'ai reçues de très bonne part relativement à ces affaires, et que je suis bien aise de vous communiquer pour votre direction.

Der König übersendet Thulemeier ein (nicht vorliegendes) Schreiben zur Weiterbeförderung an den Prinzen Heinrich.

Nach dem Concept.

Federic.[3]

17513. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 octobre 1768.

J'ai reçu à la fois vos deux dépêches du 8 et du 10 de ce mois. Il faut bien que le résident de Russie à Danzig, le sieur Rehbinder, se soit laissé gagner par les corruptions du magistrat de cette ville, puisqu'il fait à outrance l'apologie de ces citadins dans la lettre qu'il écrit à l'ambassadeur de sa cour pour lui rendre compte de la manière dont il s'est acquitté des ordres qu'il a reçus pour terminer les différends qui subsistent entre moi et ladite ville relativement aux enrôlements.[4]

[1] Nach Thulemeiers Bericht hatte Paoli, durch die französischen Waffenerfolge eingeschüchtert, um eine Unterredung mit dem Marquis Chauvelin nachgesucht. — [2] Vergl. Nr. 17508. — [3] Am 15. October billigt der König, dass Thulemeier sich des spanischen Gesandten Puente bedienen wolle, um bei Breteuil wegen seines unschicklichen Benehmens gegen den Prinzen Heinrich Vorstellungen zu erheben (vergl. S. 363). „J'attends, du reste, patiemment les ouvertures que l'ambassadeur de France vous fera ultérieurement.“ — [4] In dem von Benoît seinem Berichte vom 8. October beigefügten „Extrait“ des Schreibens an Repnin, d. d. Danzig 26. August, schilderte Rehbinder seine Vorstellungen, sowie die Antwort des Magistrates, und erklärte am

Je souhaiterais, pour cet effet, que vous insinuassiez adroitement un pareil soupçon au prince Repnin contre ce résident, lequel, je m'imagine, ne pourrait manquer de produire un très bon effet sur l'esprit de ce ministre.

Les affaires en Turquie prennent, à ce qu'il paraît, une tournure fort sérieuse, et, pour cette raison, je ne saurais assez m'étonner de l'indifférence avec laquelle il semble que le prince Repnin les envisage.

Vous jugez d'ailleurs, selon moi, parfaitement bien, en disant que la Russie ne saurait faire fond sur les régiments polonais qui font partie de l'armée de la Couronne, et que, pour cet effet, il lui faut de toute nécessité des troupes nationales à Varsovie pour y maintenir la tranquillité et empêcher qu'il ne s'y forme quelque Confédération. Mais, par cette même raison, il me semble qu'on en peut conclure aussi que, si la guerre s'allume entre la Russie et la Porte, il faudra nécessairement que la première entretienne deux armées en Pologne, l'une contre les Turcs et l'autre contre les Confédérés, ce qui ne pourra manquer d'occasionner de très grandes dépenses à cette cour.

Au surplus, je viens d'expédier les ordres nécessaires en Prusse pour qu'on tâche d'y découvrir les deux chefs des Confédérations dont le prince Repnin demande l'extradition, et pour qu'on les arrête, s'ils s'y trouvent.

Federic.

Nach dem Concept.

17514. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. September, dass er Panin von der Absicht des österreichischen Hofes auf Erwerbung Bayerns nach dem Tode des Churfürsten[1] unterrichtet habe. „Il a été très sensible à cette communication, qu'il regarde comme la marque d'une très grande confiance de Votre Majesté envers lui. Il sent aussi que cet évènement, lorsqu'il aura lieu, augmenterait considérablement les forces de la maison d'Autriche et par là aurait des suites pour le repos de l'Allemagne; mais, s'avouant, en même temps, trop peu instruit sur les intérêts particuliers des différents membres de l'État Germanique, il convient de ne pas pouvoir de lui-même découvrir les justes mesures qu'il conviendrait de résoudre par rapport à un tel évènement. C'est pourquoi il m'a chargé, Sire, de vous supplier de vouloir achever la confiance et de lui faire connaître vos idées. Comme il se flatte que vous daignerez être persuadé de sa discrétion qu'il ne vous commettrait en aucune manière, il a voulu aussi que j'assure Votre Majesté que l'impératrice de Russie serait très portée à entrer dans toutes les vues que vous proposeriez relativement à cet objet, et de concerter d'avance avec Votre Majesté le plan propre pour empêcher ou pour prévenir les suites fâcheuses qui en pourraient résulter pour l'Allemagne."

Schluss: „Je puis y ajouter avec vérité que, depuis six ans que je réside ici, je n'ai jamais vu tant d'enrôleurs prussiens dans cette ville, et qu'on ne les y empêche point en aucune façon, mais qu'au contraire cela s'exécute souvent avec beaucoup d'insolence de la part des enrôleurs." Vergl. S. 23 und 376. 381

[1] Vergl. Nr. 17433.

Potsdam, 16 octobre 1768.

Votre dépêche du 30 de septembre dernier m'a été fidèlement rendue. Et quoique le projet qu'on attribue à la cour de Vienne, de s'emparer de la Bavière après la mort de l'Électeur, ne soit pas encore si près de son exécution qu'on ait déjà besoin, à l'heure qu'il est, de penser aux mesures qu'il conviendra d'y opposer, le précis suivant de l'histoire de cette maison électorale vous mettra cependant à même de donner au comte de Panin quelques notions ultérieures sur la nature de l'intérêt que les différents membres de l'État Germanique doivent y prendre.

Les[1] familles des électeurs de Bavière et du Palatin sont deux branches de l'ancienne maison des Guelfes, la plus illustre de l'Allemagne. Avant la guerre qui dévasta l'Allemagne pendant trente années, la Bavière n'était qu'un duché; l'empereur Ferdinand II, en mettant au ban de l'Empire l'Électeur palatin, roi de Bohême, ce malheureux Frédéric V, érigea la Bavière en électorat. Ces deux branches des Guelfes se succèdent réciproquement, savoir: celle du Palatinat à celle de Bavière, et celle-là également à la palatine. Les princes de Deux-Ponts sont de la même famille, de sorte que, si ces deux branches électorales viennent à s'éteindre, la possession de leurs États retombe de droit au prince de Deux-Ponts. La maison impériale n'a aucune prétention légitime sur la Bavière, ni sur le Haut-Palatinat; elle n'a que le droit de bienséance qui, soutenu par la force, l'emporte souvent sur des adversaires qui n'ont pour eux que les lois et la justice. La cour impériale gagnerait par la possession de la Bavière un revenu de six millions d'écus d'Allemagne, une province assez peuplée pour y entretenir un corps de 20000 hommes, tout le cours du Danube, la communication du Tyrol; en acquérant, enfin, cette langue de terre qui sépare le Tyrol de l'Autriche et de la Bohême, elle arrondit ses États. Deux moyens se présentent à la cour de Vienne pour faire cette acquisition: l'un, de négocier, d'apaiser ses envieux en leur faisant leur part; l'autre, d'avoir la Bavière par droit de conquête.

La cour de Vienne voit deux puissances qui peuvent rompre ses mesures, la France et la Prusse.[2]

Elle peut offrir à la France la Flandre et une partie du Brabant, qui, je crois, abandonnerait à ce prix la cause du prince de Deux-Ponts à sa destinée. L'Angleterre, sans doute, ne verrait pas de bon œil tomber la Flandre sous la domination française; toutefois elle ne pourrait la lui arracher. Ce serait donc à la Prusse seule, avec ses alliés, à s'opposer aux projets de la cour impériale. Il faut cependant considérer que l'électeur de Bavière n'est point âgé, et qu'avant son décès

[1] Dieser und die beiden folgenden Absätze, bis „qui peut-être dans vingt ans n'arriveront pas", sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem Erlasse eingefügt. — [2] Vergl. Nr. 17442. 17481.



il peut se faire tant de révolution dans l'état présent de l'Europe que ce serait vouloir se fatiguer en vain que de prendre des mesures sur des évènements qui peut-être dans vingt ans n'arriveront pas.

Au reste et pour suppléer aux nouvelles de Turquie qui vous ont été communiquées tant par mes dépêches immédiates que par celles du département, je vous dirai qu'on vient de m'informer[1] que c'est le ci-devant bacha de Chozim du temps du dernier interrègne qui a été nommé successeur du grand-vizir déposé. On a toujours regardé ce bacha comme un homme fort entreprenant et ennemi de la Russie, et c'est pourquoi les Français envisagent sous son ministère une guerre avec la Russie comme inévitable.

Tout ce qui me surprend, c'est le grand flegme que le comte Panin fait paraître à toutes ces nouvelles, tandis qu'il n'y a rien de plus certain, si ce n'est qu'une pareille guerre deviendra très onéreuse et coûteuse à la Russie et rendra, en même temps, l'arrangement des affaires de Pologne extrêmement difficile. Il est vrai qu'on a de nouveau dissipé quelques Confédérations en Lithuanie, mais il s'en faut de beaucoup qu'on les ait déracinées entièrement. Le mécontentement général, au contraire, subsiste toujours, et si une guerre avec la Porte y survient, on ne saurait s'attendre qu'à une confluence de toutes ces petites Confédérations pour en former une générale qui porterait la confusion et le désordre à son comble. On commence même déjà à parler d'une telle Confédération, et comme je serais bien aise quel jugement on portera sur tout ceci à la cour où vous êtes, après qu'on aura reçu toutes ces nouvelles de Turquie, vous n'oublierez pas d'y prêter attention pour m'en faire un rapport exact et détaillé.

Enfin, vous profiterez aussi de la première occasion qui se présentera, pour rappeler au comte Panin l'affaire avec la ville de Danzig et les promesses qu'on m'a faites à cet égard; et vous ne lui dissimulerez point que j'avais lieu de soupçonner le conseiller d'ambassade de Russie à Danzig fort prévenu contre mes intérêts et peut-être même corrompu par le magistrat de cette ville,[2] de sorte que je me flattais que l'on ne se fierait pas à ses rapports dans cette affaire, et qu'on tâcherait plutôt de me procurer, sans plus de délai, la satisfaction qui m'était due.

Federic.

Nach dem Concept.

17515. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 octobre 1768.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été bien rendue, et comme toutes les nouvelles de Corse ne sont rien moins qu'avantageuses à la

[1] Bericht Benoîts, Warschau 10. October. — [2] Vergl. Nr. 17513.

France,[1] on voit bien que Paoli taillera encore tant de besogne à la bravoure française que le sieur de Chauvelin pourrait bien être obligé de se tenir simplement sur la défensive, et qu'il aura même de la peine à la soutenir.

Quant aux nouvelles de Turquie, on vient de m'assurer[2] que c'est le bacha de Chozim du temps du dernier interrègne en Pologne qui a été nommé successeur du grand-vizir déposé; et comme on le regarde comme un homme fort entreprenant et ennemi de la Russie, la France aura d'autant moins de peine à souffler au feu et à engager la Porte à une rupture ouverte avec cette puissance.

Enfin, et pour ce qui est du jugement que vous portez sur les sentiments de l'Empereur,[3] il me paraît, à la vérité, dans le moment présent assez juste, mais, comme vous le remarquez très bien, on n'en saurait cependant rien conclure pour l'avenir. Le proverbe dit: »L'occasion fait le larron«; et comme vous dites vous-même que personne ne peut encore se vanter de connaître ce Prince à fond, je crois qu'on fait très bien de ne pas trop se fier aux dispositions qu'il fait paraître à l'heure qu'il est, et qui pourront facilement changer, lorsqu'il se verra un jour maître absolu de ses États héréditaires.

Nach dem Concept. Federic.

17516. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A NEUCHÂTEL.[4]

Potsdam, 17 octobre 1768.

Je vous remercie des bonnes nouvelles que vous me donnez par votre lettre du 3 de ce mois[5] du rétablissement de la tranquillité dans toute la principauté de Neuchâtel. Je vois bien que, si dès le commencement on s'était pris d'une bonne manière avec ces gens-là, les affaires n'auraient jamais été si loin.[6]

Pour ce qui est de l'emprunt,[7] j'ai remarqué, il y a longtemps, par le peu d'envie que les Bernois y témoignaient, que notre négociation ne manquerait pas d'échouer. Cependant, je suis persuadé que tôt ou tard ils se morderont les doigts d'avoir négligé la bonne occasion que je leur offre de placer leur argent sur bonne et sûre hypothèque, l'ayant,

[1] Rohd berichtete, dass sich die letzten von ihm übersandten Nachrichten über Corsica (vergl. Nr. 17508. 17511. 17512) bestätigten. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 10. October. — [3] Rohd berichtete, dass der Kaiser verschiedentlich erklärt habe, „qu'il ne voulait point faire de conquête. On ne pourrait pourtant répondre de rien sur le compte de l'avenir. Il se possède beaucoup, et personne ne peut se vanter encore de le connaître à fond. Mais ce qu'on en peut dire avec connaissance de cause, c'est qu'autant que cela dépendra de lui, il ne consentira à aucune guerre, tant que l'État sera chargé encore de ses grandes dettes." — [4] Lentulus war Ende August aus Bern nach Neuchâtel übergesiedelt. — [5] Liegt nicht vor. — [6] Vergl. Nr. 17217. — [7] Vergl. S. 196. 290.

pour ainsi dire, entre les mains, dans le temps qu'ils préfèrent d'aventurer des sommes immenses en les plaçant sur les fonds anglais bien incertains et casuels et qui, à vue de pays, sont certainement beaucoup plus près de la banqueroute que ces messieurs ne s'imaginent. Comme, au reste, vous n'avez plus rien à faire à Neuchâtel, vous ne tarderez plus de vous mettre en chemin pour revenir.

Je vous ferai repayer vos avances, dès que vous serez de retour. Voltaire entreprend une chose difficile, d'écrire la vie d'un roi régnant.[1] Le prince de Zerbst[2] est un fou, que, si sa sœur[3] n'était pas impératrice, on aura enfermé, il y a longtemps; et pour Choiseul, c'est un fou d'un autre genre:[4] c'est Sganarelle[5] masqué en Richelieu.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17517. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 octobre 1768.

Votre dernière dépêche du 11 de ce mois m'a été rendue. Je doute que le mauvais succès des entreprises de la France sur la Corse[6] rejaillisse d'une manière ou d'autre sur le duc de Choiseul[7] et lui fasse perdre le crédit qu'il s'est acquis. Je suis persuadé qu'on diminuera tellement la perte que les Français ont soufferte dans cette île, aux yeux du Roi Très-Chrétien, et qu'on lui cachera si bien la véritable situation des affaires de là-bas que, les envisageant tout autrement qu'elles ne sont, il n'en conservera pas moins pour cela sa faveur à son premier ministre.

Vous aurez soin, au reste, de m'informer exactement de toutes les nouvelles qu'on recevra en Hollande relativement à ce qui se passe en Turquie.

Federic.

Nach dem Concept.

17518. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 octobre 1768.

Ce n'est qu'avec peine que j'ai appris par les dépêches du secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin du 4 et du 7 de ce mois que votre

[1] Gemeint ist Voltaires „Siècle de Louis XV". — [2] Vergl. Bd. XXIV, 415; XXV, 383; XXVI, 380. — [3] Katharina II. — [4] Vergl. Nr. 17517. — [5] Sganarelle, eine Figur des Molière'schen Lustspiels, der Typus des geprellten Alten. — [6] Vergl. Nr. 17512 und 17515. — [7] Nach Thulemeiers Bericht war der corsische Krieg in Frankreich sehr unpopulär.

santé ne vous permet pas encore de vaquer à vos fonctions.[1] J'espère toutefois que vous serez bientôt parfaitement rétabli, et, en attendant, je suis fort du sentiment de ce secrétaire que le roi de Sardaigne ne se mêlera pas des affaires de Corse. Je conçois, à la vérité, bien que cette entreprise de la France ne saurait que déplaire à ce Prince, tout aussi bien qu'à la Toscane et à la maison d'Autriche; mais, malgré cela, il sera très satisfait et bénira le Ciel, pourvu qu'on le laisse lui-même en repos, et, d'ailleurs, il paraît très vraisemblable que ce sujet de mécontentement ne portera non plus aucune atteinte aux liaisons qui subsistent entre cette dernière maison et la cour de France.

Quant aux troubles dans les colonies anglaises en Amérique,[2] je ne saurais m'imaginer qu'ils puissent inquiéter beaucoup le ministère britannique, qui trouvera bien moyen de les apaiser. Cependant, comme l'on prétend partout qu'ils pourront aller fort loin, vous aurez soin de me dire votre sentiment sur les suites qu'ils pourraient avoir, et sur le plus ou moins d'apparence qu'il y a qu'ils pourraient embarrasser le gouvernement.

Enfin il reste encore deux autres articles sur lesquels je serais bien aise d'avoir des informations exactes et détaillées: l'un, s'il est vrai, ainsi que les gazettes l'annoncent, que le lord Chatham a pris son congé,[3] et l'autre, quelle apparence il y a [que] la cour aura une supériorité au prochain Parlement, ou si elle doit s'attendre à la céder au parti contraire. Le silence que vous gardez sur le premier de ces articles, me fait douter de son authenticité, et j'attends sur l'un et sur l'autre votre rapport fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

17519. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1768.

Les espérances que la dernière dépêche du comte de Schulenburg faisait concevoir, de ramener enfin le margrave de Baireuth à des principes plus conformes aux véritables intérêts de sa maison et de ses États,[4] ne se sont pas soutenues longtemps. La dépêche que ce ministre vient de m'adresser en date du 11 de ce mois, et dont il n'aura pas manqué de vous expédier le double, les a fait évanouir entièrement et fait voir plus que jamais que ce Prince ne prête l'oreille qu'aux suggestions perfides de son médecin et de sa clique.[5] Je ne

[1] Vergl. S. 382. — [2] Sandoz Rollin berichtete, London 4. October: „Les remontrances des colonies de Boston continuent toujours (vergl. S. 289. 323), celle de Pensylvanie s'est jointe aux premières, et [elles] paraissent fortement résolues à soutenir leurs droits." — [3] Vergl. S. 382. — [4] Vergl. Nr. 17506. — [5] Die Antwort Friedrich Christians auf Schulenburgs Vorstellungen war völlig ablehnend ausgefallen.

décide rien sur les remèdes que ce ministre propose,[1] et j'abandonne à vos lumières d'en choisir celui que vous jugerez le plus propre pour parvenir à notre but. Vous connaissez assez mes intentions pour vous diriger dans ce choix, et tout ce que j'ai encore à y ajouter, c'est d'observer soigneusement qu'on ne fasse aucune démarche qui puisse fournir un prétexte à la cour impériale de s'ingérer trop dans ces affaires et de les soumettre à sa décision privative et arbitraire.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17520. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 18 octobre 1768.

J'ai déjà prévenu, sur le rapport du sieur Benoît, la demande que le prince Dolgoruki vient de vous faire au nom du prince Repnin relativement aux deux chefs de la Confédération de Samogitie, et les ordres sont déjà expédiés tant au feld-maréchal de Lehwaldt qu'au général-major de Lossow de s'assurer de leurs personnes,[2] ainsi que du nommé Szevikowski qui se trouve avec eux. Vous aurez soin d'en informer le prince Dolgoruki et de lui faire valoir mon attention à me prêter à tout ce que les liaisons intimes avec sa souveraine exigent de moi; mais vous lui ferez observer en même temps que, comme il y avait quantité d'autres Polonais et même des Dissidents qui se réfugiaient dans mes États pendant les présents troubles, et dont on ignorait même les noms, il se pourrait très bien qu'il y eût, de temps en temps, de pareils boutefeux parmi qui me restaient entièrement inconnus.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17521. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 octobre 1768.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je vous sais beaucoup de gré de la communication de la lettre de Constantinople du 15 de septembre dernier.[3] Quoiqu'elle ne contient que des particularités ultérieures sur la déposition du grand-vizir,[4] et qu'on ne puisse pas décider encore si les Turcs agiront effectivement ou non, je ne laisse cependant pas de regarder cet évènement même, dans les circonstances présentes, comme très préjudiciable à la Russie et d'en appréhender des suites fâcheuses pour cette puissance.

D'ailleurs les mouvements des Confédérés en Pologne continuent

[1] Vergl. dafür Nr. 17525. — [2] Vergl. S. 384. — [3] Vergl. dafür Nr. 17522. — [4] Vergl. S. 380. 381. 386. 387.

toujours et sont même portés au point qu'on ne saurait les regarder que comme un soulèvement général contre tous les arrangements que la Russie a faits à la dernière Diète.

Quant aux nouvelles de Corse,[1] le plus ou moins de perte que les Français y ont faite, peut être très indifférent, et il suffit que celles qu'ils y ont essuyées, soient assez considérables pour leur servir de leçon à l'avenir.

Ce qui m'importe bien plus, ce sont les arrangements militaires de la cour où vous êtes, et de savoir au juste jusques où montent ses forces, et si elle a dessein de les augmenter.[2] Vous n'oublierez donc pas d'y prêter une attention suivie et constante, afin d'être à même de m'en faire toujours des rapports aussi exacts que prompts et détaillés.

Nach dem Concept. Federic.

17522. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1768.

J'ai très bien reçu la dépêche que vous m'avez adressée en date du 4 de ce mois, et pour ne vous laisser rien ignorer de ce qui a du rapport à la dernière déposition du grand-vizir,[3] je vous communique l'extrait d'une lettre de Constantinople du 15 de septembre dernier qui m'a été communiqué,[4] et qui porte ce qui suit: »Muhsin Sade Mehemeth bacha, premier vizir, ayant été appelé à une heure après-midi au sérail du Grand-Seigneur, il fut arrêté à l'entrée de la porte et mené au baluk hana, endroit où l'on arrête les vizirs déposés. Le lendemain il partit sur une galère qui revint à Constantinople le 8 au soir, sans qu'on puisse savoir si elle l'a mis quelque part à terre ou consigné à quelque vaisseau pour le mener plus loin. Sa destinée est jusqu'à présent un mystère; cependant, il y a des gens qui le croient exilé à Seiod, autres à Lemnos ou Rhodes, et d'autres le font gouverneur de Kuhaye, d'où l'on attend incessamment le Selictar Hamsa bacha[5] que le Grand-Seigneur a nommé à la place du premier. En attendant, le Nischandschi bacha[6] administre les affaires du vizirat sous le titre de caïmacan, et toutes les affaires restent suspendues jusqu'à l'arrivée du nouveau vizir qu'on dit être doué de bonnes qualités.«

Il est vrai que jusques ici l'on ne saurait encore former aucun jugement solide sur les vues de la Porte, et qu'il faudra attendre que le voile qui les cache, soit un peu plus éclairci. Mais, malgré cela,

[1] Rohd berichtete, dass die Nachrichten den Corsen weiter günstig lauteten, wenn auch einige Meldungen über die von ihnen errungenen Vortheile (vergl. S. 383) sich nicht bestätigten. — [2] Vergl. S. 358. 359. — [3] Vergl. S. 380. — [4] In dem Berichte Rohds, Wien 12. October, vergl. Nr. 17521. — [5] Vergl. S. 380. 381. — [6] Mohammed Emin.

j'ai lieu de regarder, dans les circonstances présentes, la paix entre la Russie et la Porte Ottomane comme très casuelle, et je ne voudrais pas répondre qu'elle subsistât encore l'année prochaine. Tout ce que je souhaite seulement, c'est que le comte Panin ne se trompe pas dans les mesures qu'il prend à cet égard, et que l'évènement ne vérifie pas mes appréhensions qu'une telle guerre ne survienne à la Russie à l'improviste et avant qu'elle ait fait les préparatifs nécessaires.

Au reste et pour ce qui regarde la sûreté des courriers russes, je suis bien aise d'apprendre que la cour où vous êtes, y pourvoira par un détachement de hussards, et, aussitôt qu'il sera arrivé au lieu de sa destination, les détachements de mes troupes que j'ai fait poster pour cet effet,[1] ne manqueront pas de rejoindre leurs régiments respectifs.

Nach dem Concept. Federic.

17523. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 15. September, über die Kriegslust des Sultans und die Absetzung des Grossveziers Muhsin Sade, ferner dass die Ulema sich gegen einen Krieg mit Russland erklärt hätten,[2] während die Stimmung des Volkes dafür sei: „Ganz Konstantinopel ist armiret und respiriret nichts als Krieg gegen die Russen."

In einem Postscript berichtet Zegelin über seine Bemühungen, „die Attention derer Türken gegen Ungarn zu lenken, um sie dadurch soviel als möglich von denen polnischen Sachen zu entfernen". Auf Grund der Mittheilungen über die feindlichen Absichten der Oesterreicher im Erlass vom 4. Juli[3] habe er versucht, in diesem Sinne auf Murad Mollah[4] und durch ihn auf die Ulema einzuwirken. „Da nunmehro hier die Sachen so weit gekommen, dass es fast ohnmöglich sein dörfte, den Sultan auf eine andere Art aus der Affaire zu ziehen, als dass er mit einer oder der anderen christlichen Puissance einen Krieg anfängt, so hat gedachtes Corps der Ulema ihr Augenmerk gegen die Oesterreicher gerichtet." Es folgen die Argumente, mit welchen die Ulema den Krieg gegen den wiener Hof befürworten.

Potsdam, 20. October 1768.

Euer Bericht vom 15. Septembris jüngsthin ist Mir nebst einem Postscripto treulich eingehändigt worden, und Ich habe dessen beiderseitigen Inhalt sehr interessant gefunden, ob Mir gleich sonst die erfolgte Absetzung des Grossveziers bereits durch Meine wiener'sche Nachrichten[5] bekannt geworden ist.

Da Ich bekannter Maassen mit Russland in Allianz stehe und nach solcher auf dem Fall, dass diese Macht attaquiret werden sollte, derselben entweder ein Contingent an Truppen stellen oder an deren Statt Geld geben muss,[6] so könnt Ihr Euch leicht vorstellen, dass, wenn die Türken einen Krieg anfangen wollen, es Mir freilich allezeit lieber sein werde, dass solcher vorzüglich gegen Oesterreich geführet werde. Inzwischen kann Ich Euch doch nicht bergen, dass, wenn es damit nach

[1] Vergl. S. 328. 356. — [2] Vergl. S. 347. — [3] Vergl. S. 235. — [4] Vergl. S. 301. — [5] Vergl. S. 390. 391. — [6] Vergl. Nr. 17502.

Meinem Wunsche gehen soll, die Pforte anjetzo gar keinen Krieg anfangen, sondern vielmehr die Zeit abwarten müsse, wenn das Haus Oesterreich mit andern Mächten im Krieg verwickelt ist. Anjetzo ist es sehr wahrscheinlich, dass sie bei einem Krieg mit diesem Hause den kürzeren ziehen und, wenn nicht sehr grosse Hasards dabei vorfallen, noch wohl dazu viel verlieren könne; dahingegen dergleichen Krieg, wenn Oesterreich mit andern Feinden zu thun hat, nicht anders als zum Vortheil der Pforte ausschlagen dürfte.

Demohnerachtet besorge Ich sehr, dass, nachdem der Sultan einmal so grosse Kosten auf seine Kriegsrüstungen verwandt und die Truppen auf die Grenze vorrücken lassen, das Volk auch nach Eurem obangezogenem Bericht so sehr wider Russland aufgebracht ist, es schwer, wo nicht unmöglich fallen möchte, die Leute in Ruhe zu halten. Ich will wünschen, dass Ihr Mir hierüber bald angenehmere und beruhigernde Nachrichten mittheilen könnet; Ich kann Euch aber nicht verhalten, wie Ich daran mehr zweifle als solche zu erhalten hoffe, und müsst Ihr Mir inzwischen Eure pflichtmässige Meinung eröffnen, was für Maassreguln Ich bei einem zwischen Russland und der Pforte entstehendem Krieg zu nehmen haben würde, um Meine Armee mit den erforderlichen Remontepferden und Meine Länder mit dem benöthigtem Schlachtvieh aus Podolien zu versehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

17524. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 octobre 1768.

Votre dernière dépêche en date du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Les avantages que les Corses ont remportés sur les troupes françaises,[1] et dont la nouvelle est parvenue à vos lieux, humilieront, à ce que je crois, un peu la fierté de l'arrogant ambassadeur de France à La Haye.

Ne vous étonnez, d'ailleurs, aucunement que le public applaudisse en France au déplacement du contrôleur-général, le sieur de l'Averdy,[2] et qu'il lui attribue le dérangement total des finances, ainsi que tous les abus qui ont lieu dans cette partie. C'est le sort de tous les ministres disgraciés, et principalement en France, que, dès qu'ils ont perdu la faveur dont ils jouissaient, un chacun jette la pierre contre eux et dit tout le mal possible sur leur sujet.

N'oubliez pas, au reste, à me marquer exactement toutes les nouvelles qui parviendront à votre connaissance, et que vous jugerez tant soit peu mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 17512. 17517. — [2] Am 27. September.

17525. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 21 octobre 1768.

J'ai vu par votre rapport d'hier le plan que vous proposez pour finir les affaires de Baireuth;[1] et, quoique, par son exécution, la cour impériale y entrera pour quelque chose, je crois cependant qu'il n'y aura pas de grands inconvénients à appréhender de son intervention, si, ainsi que vous le remarquez, elle ne peut y procéder que selon les lois et constitutions de l'Empire.

Je ne me forme d'ailleurs pas une fort haute idée de tous les arrangements qui pourront se faire à présent relativement au gouvernement de ces pays. Aussi longtemps que le margrave de Baireuth restera en vie, je ne m'en promets pas de fort grands succès, et lorsqu'un jour le margrave d'Ansbach en sera le maître, il en agira de la manière qu'il trouvera la plus convenable au bonheur et à la prospérité de ses sujets.

Au reste, quelques applaudissements que mérite le zèle du sieur de Wechmar dans la conduite des affaires de sa cour à Baireuth, il paraît cependant par la dernière dépêche du comte de Schulenburg du 14 de ce mois, dont le double se trouvera apparemment déjà entre vos mains, qu'il y met un peu trop de vivacité, qui, dans la situation actuelle de ces affaires, pourrait plutôt en retarder qu'avancer le succès.[2] Je m'en rapporte donc à votre jugement, tant pour le moyen proposé par le comte de Schulenburg pour l'engager à un peu plus de modération, que pour toutes les autres instructions à donner à ce ministre.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17526. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam,] 22 octobre[4] 1768.

Mon cher Frère. J'apprends avec bien du plaisir que votre voyage vous amuse, et que vous jouissez d'une bonne santé. Je ne m' étonne point des attentions qu'on a pour vous, mon cher frère, dans les États

[1] Die Minister befürworteten Schulenburgs Vorschlag (vergl. Nr. 17519), „qu'on permette aux familles de Trützschler et de Kettenburg de s'adresser au Conseil aulique pour qu'il soit ordonné au Margrave de relâcher les prisonniers et d'établir une commission impartiale qui examine tant leur conduite que celle de leurs adversaires, et que le sieur de Rohd soit autorisé à appuyer cette demande". Sobald die Commission eingesetzt sei, solle auch Wunschhold (vergl. S. 378) freigelassen werden. — [2] Schulenburg berichtete, dass Wechmar (vergl. S. 323) nach wie vor auf Schröders Festnehmung bestehe, ohne die entgegenstehenden Bedenken einsehen zu wollen. Schulenburg empfahl daher, jenen einstweilen von den Geschäften zu entfernen. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 22. October, und an Rohd, Berlin 25. October. — [4] Vom 22. October ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 20, S. 19.

de l'Impératrice-Reine;[1] autant que les anciens Autrichiens mettaient de fierté et de raideur dans leurs procédés, autant cette Princesse y met des grâces, de la politesse et des bonnes manières. La façon de penser des souverains se communique aux sujets et donne lieu à des révolutions avantageuses aux nations. C'est ce qu'on éprouve à Vienne à présent, et dont vous voyez un échantillon en Flandre. Je ne doute point que vous fassiez amitié avec le prince Charles,[2] qui se fait aimer de tous ceux qui l'approchent. Il est l'idole des Flamands, et à juste titre, parcequ'il fait du bien à tout le monde et du mal à personne.

Je vous crois à présent à Tournay, patrie de Charlemagne, ville toujours assiégée et toujours prise. Vous verrez le champ fameux de Fontenoy, non pour nos bons Hollandais,[3] qui se réservèrent pour une autre fois et, par aversion pour l'homicide, s'en éloignèrent de 12 milles le même jour. Enfin, mon cher frère, vous verrez tout ce que je ne verrai pas: des troupes autrichiennes de près[4] et des fortifications qui tombent en ruine. Vous faites fort bien de ne point aller à Lille;[5] je crois qu'excepté les fortifications le reste ne vaut pas la peine d'être vu.

Il nous est arrivé toute une volée de voyageurs qui viennent de Bruxelles; je crois, mon cher frère, que vous nous les envoyez.[6] J'ai entendu parler très avantageusement du prince de Ligne dont vous faites mention, et je serai bien aise de faire sa connaissance. J'ai beaucoup connu le père du duc d'Aremberg[7] dont vous me parlez; il était aussi aimable que possible dans la société, pétri d'esprit et doué d'un excellent caractère. Je souhaite, mon cher frère, que vous ayez en tout lieu sujet d'être content de votre voyage, et que je vous revoie ici en bonne santé. Étant avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Prinz Heinrich schrieb, Brüssel 9. October: „Je dois avouer que rien ne surpasse les politesses qu'on a dans ce pays-ci; on m'a donné le lieutenant-général Pilza pour me montrer tout ce qui est curieux à voir, soit pour la guerre ou pour d'autres choses intéressantes." — [2] Prinz Karl von Lothringen war Generalcapitän der Niederlande; Prinz Heinrich wollte ihn besuchen. — [3] Vergl. Bd. IV, 408. 409. — [4] In Parade. — [5] Der Prinz schrieb: „J'ai vu encore le commandant de Lille qui a voulu me persuader de voir la place, mais je ne m'écarte point de la marche que je vous ai promis de tenir" (vergl. S. 185). — [6] Der Prinz schrieb, er habe unter den österreichischen Generalen mehrere gefunden „animés de l'enthousiasme et du désir de vous faire leur cour. Le duc d'Aremberg est très poli, et il est du nombre, mais surtout le prince de Ligne, qui, s'il pouvait, irait tout de suite à Berlin, et si je ne me trompe [pas], je crois qu'il aurait le bonheur que vous seriez content de lui." — [7] Der Vater Herzog Karls, der 1754 gestorbene Herzog Leopold von Aremberg war österreichischer Feldmarschall, vergl. Bd. IV, 393; V, 135; VII, 387.

17527. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 octobre[1] 1768.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'est bien parvenue, et pour ce qui est des affaires de Corse,[2] il est toujours à présumer qu'à moins que ces insulaires ne reçoivent quelque secours étranger, ils ne seront jamais en état de soutenir la guerre contre la France. Malgré tous les avantages qu'ils ont obtenus en dernier lieu, le nouveau secours que cette puissance y envoie pour renforcer son armée, la mettra tôt ou tard en état de se rendre maître de cette île, et supposé même qu'elle n'y pût réussir par la force, elle emploiera l'intrigue et la corruption et tâchera d'affaiblir par ces moyens le parti de Paoli et de la liberté.

Quant aux affaires de Turquie, vous pouvez être persuadé qu'on médite quelque guerre à Constantinople, et quoiqu'on ne puisse pas dire encore avec précision où la bombe éclatera, il y a cependant beaucoup d'apparence que ce sera contre la Russie. Toutefois, et comme on change souvent à la Porte de résolution du jour au lendemain, je ne voudrais pas jurer non plus qu'on ne se ravisât, et qu'on ne tournât ses armes contre la maison d'Autriche.[3] Les mouvements ultérieurs des troupes ottomanes du côté de Monténégro où, après les avantages remportés en dernier lieu,[4] la Porte n'en a plus besoin, répandront peut-être plus de jour sur ses véritables desseins. Si elle les retire et les fait approcher des frontières de Pologne, on pourra en inférer avec toute vraisemblance que c'est effectivement contre la Russie qu'elle médite quelque coup; si, au contraire, elle les laisse dans les mêmes quartiers, il se pourrait bien que ce fût contre la maison d'Autriche. La contenance que la cour où vous êtes, tiendra dans ces conjonctures, sera, à ce qu'il me semble, le meilleur baromètre pour en juger avec quelque fondement, et quoique, d'ailleurs, l'incertitude où l'on se trouve à cet égard, pourrait bien encore subsister jusques au mois de janvier prochain, vous n'oublierez cependant pas de prêter dès à présent une attention suivie et constante à ces affaires pour me rendre un compte fidèle et détaillé de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vom 23. October ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 163. — [2] Rohd berichtete, dass die Corsen die jüngst errungenen Vortheile (vergl. S. 383) behaupteten und bald, wie man glaube, die Ueberlegenheit über die Franzosen erlangen würden, wofern die von Chauvelin dringend erbetene neue Verstärkung nicht gesandt werde. — [3] Vergl. Nr. 17523. — [4] Vergl. S. 380. 381. — [5] Auf dem Berichte Dalwigs, Ratibor 13. October, dass „bei der österreichschen Armee keine besondere Kriegeszurüstungen noch sonst nahe und bedenkliche Anstalten" vor sich gingen (vergl. S. 358. 359. 372), und dass Fürst Andreas Poniatowski „dem Verlaut nach" aus österreichischen in russische Dienste übergetreten sei, findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung für die (nicht vorliegende) Antwort: „Ich dankte ihm für die Nachricht und glaubte, was er mir schriebe, dass das wirklich so, wie die Sachen im österreichschen sind; nur wäre Poniatowski nicht in russische Dienste gegangen."

17528. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 octobre 1768.

Votre dépêche en date du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il s'agit présentement de voir à quoi la Porte Ottomane se déterminera, pour juger de la tournure que les affaires en Pologne pourront prendre. Si elle reste tranquille, sans entreprendre de guerre contre la Russie, il est à croire que les troubles ne dureront tout au plus que jusqu'à l'automne prochain, et que le calme renaîtra pour lors en Pologne; mais si elle se décide pour la guerre et se mêle dans ces affaires-là, il est à présumer que, dans ce cas, toute la nation polonaise entrera en Confédération contre la Russie, et que pour lors on ne verra pas la tranquillité rétablie de sitôt dans ce royaume. Voilà comment j'envisage la situation présente des affaires de Pologne, et l'idée que j'ai de la tournure qu'elles prendront vraisemblablement, laquelle je veux bien vous communiquer pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

17529. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 octobre 1768.

Peu de jours avant l'entrée de votre dernière dépêche du 7 de ce mois, j'ai reçu des lettres de Constantinople qui me donnent quelque espérance que les Turcs, tout préparés qu'ils sont à une rupture, se détermineront peut-être encore pour une guerre avec l'Autriche plutôt qu'avec la Russie.[1] Je ne saurais cependant rien assurer de positif à cet égard. Il n'y a aucun fond à faire sur les dispositions des Ottomans, et on sait que souvent ils changent de sentiments du jour au lendemain. Tout ce que l'on peut avancer hardiment et sans se tromper, c'est qu'aussi longtemps que mon alliance avec la cour où vous êtes, subsistera dans toute sa vigueur, l'Autriche ne pensera sûrement pas à m'attaquer, et la seule chose qui pourrait y apporter quelque changement, ce serait, si la Porte tournait effectivement ses armes contre la Russie, puisqu'en ce cas la France ferait sûrement tous ses efforts pour engager la maison d'Autriche dans cette guerre.

Au reste, et comme les avantages considérables que le général Paoli a remportés sur les Français en Corse,[2] vous seront, sans doute, déjà connus, je n'ai rien à ajouter aujourd'hui, et je me réfère aux amples dépêches que je vous ai fait adresser précédemment.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17523. — [2] Vergl. S. 383. 393. 396.

17530. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 18. October, über eine Unterredung mit Yorke betreffend Corsica:[1] „L'ambassadeur d'Angleterre affecte, Sire, une grande indifférence sur le sort de ces insulaires; il s'attache à prouver que la domination de la France sur la Méditerranée ne sera pas plus assurée par cette acquisition que précédemment; il prétend que l'Angleterre voit avec plaisir une puissance rivale consumer ses forces et ses richesses pour une entreprise qui, après tout, ne lui promet pas de grands avantages.

Je fis remarquer au général Yorke qu'à en juger par les propos de plusieurs de ses compatriotes, cette affaire intéressait vivement la nation, et que plusieurs membres de la chambre des communes comptaient reprocher, à l'ouverture du Parlement, au ministère l'indolence qu'il avait témoignée.

Il me répondit qu'il s'y attendait avec moi, mais que ces clameurs et soi-disants discours patriotiques n'aboutiraient à rien; que la nation désirait la continuation de la paix et était bien éloignée de souhaiter de nouveaux troubles; que cependant, en cas d'une rupture plus ou moins prochaine, on verrait que l'Angleterre avait plus de ressources qu'on ne s'imaginait en France; que l'acquit de 12 millions de la dette nationale depuis l'année 63 n'était pas un objet si considérable, et qu'il existait encore des ressources suffisantes aux besoins de la nation.

Le général Yorke ajouta que les différends avec les colonies[2] lui paraissaient exiger une modification absolue; que les premières démarches que l'on avait faites au commencement de ces établissements, avaient été alors excellentes, mais ne convenaient plus dans le moment présent où une plus grande population, l'accroissement du commerce et d'autres changements en avaient altéré la constitution."

Potsdam, 24 octobre 1768.

Je vous sais gré du détail dans lequel vous êtes entré, par votre dernière dépêche du 18 de ce mois, sur la manière dont le général Yorke s'explique relativement aux affaires de Corse. Je suis persuadé que ce général a accusé juste en vous parlant de la façon de penser du ministère britannique par rapport à ces affaires, et que tout ce qu'il vous a dit là-dessus, est très positif et exactement fondé, puisque les différends avec les colonies d'Amérique doivent naturellement embarrasser beaucoup ce ministère et l'empêcher, par conséquent, de se mêler, à l'heure qu'il est, de ces affaires-là; mais je regarde comme un peu exagéré de sa part ce qu'il a avancé en même temps au sujet des finances de la Grande-Bretagne, et je ne les crois pas dans un état aussi florissant qu'il voudrait qu'on se l'imagine.

N'oubliez pas, au reste, de me communiquer exactement toutes les nouvelles qu'on recevra de France à vos lieux, et qui parviendront à votre connaissance.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 17498. — [2] Vergl. S. 382. 383. 389.

17531. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 octobre 1768.

Quoique je n'aie nulle peine de concevoir que les acclamations que, selon la dépêche du secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin[1] du 11 de ce mois, la nation britannique continue à prodiguer au roi de Danemark, excitent la jalousie du roi d'Angleterre,[2] il me semble cependant qu'elle n'aura aucune autre suite, et que plutôt le départ de de Sa Majesté Danoise et son absence la fera disparaître entièrement. D'ailleurs, il me paraît que la nation est un peu injuste, en prétendant que Sa Majesté Britannique pousse sa générosité aussi loin que le monarque danois. L'état civil de la Grande-Bretagne est surchargé de dettes, et il ne saurait permettre au Roi une dépense aussi forte et suivie que le roi de Danemark ne fait que dans ses voyages, et seulement pour aussi longtemps qu'il est hors de son royaume.

Quoi qu'il en soit, il y a deux autres articles qui excitent bien plus ma curiosité, et sur lesquels vous n'oublierez pas, aussitôt que l'état de votre santé vous le permettra, de me procurer des notions sûres sur lesquelles je puisse tabler. Le premier c'est: si le nouveau Parlement ou la cour peut se promettre la supériorité à la prochaine assemblée, et le second: quelle est la véritable raison qui a engagé la cour britannique de rappeler avec tant de précipitation le duc de Cumberland avec la flotte sur laquelle il s'était embarqué pour faire le tour de la Méditerranée.[3] J'attends donc sur l'un et l'autre de ces deux articles votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

17532. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 25 octobre[4] 1768.

Ma très chère Sœur. Je suis toujours les anciens usages, je vous regarde moins en reine qu'en qualité de sœur, et je vous envoie [de] temps en temps des bagatelles, ce que je ne hasarderais point, ma chère sœur, si nous en étions sur le ton des compliments. J'ai fait emplette de quatre bustes antiques que je vous prie de placer à Drottningholm; ces antiques vous feront souvenir d'une vieille antiquaille qui est monsieur votre frère. Je vous prie, ma chère sœur, de prendre cette petite familiarité en bonne part et de me rendre la justice de me croire avec toute la tendresse possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach einer Abschrift.

---

[1] Vergl. S. 388. — [2] Vergl. S. 327. — [3] Der Herzog von Cumberland, der Mitte August die Reise angetreten hatte, war in der Nacht vom 6. zum 7. October in London wieder eingetroffen. — [4] Vom 25. October ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 20, S. 19.

17 533. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg senden, Berlin 25. October, die für Churfürst Friedrich August und Prinz Xaver im Ministerium ausgefertigten Antwortschreiben auf die Anzeige von der am 13. September erfolgten Uebernahme der Regierung durch Friedrich August dem König zur Unterschrift.

[Potsdam, octobre 1768.]

Nous avions pensé à un sujet que l'on pourrait envoyer là-bas; voyez, je vous prie, qui vous pourrez proposer.

Federic.

Stutterheim habe bei Ueberreichung der Notificationsschreiben an die durch ihn, Finckenstein, gegebene Zusage des Königs erinnert, „d'envoyer un ministre à Dresde lors de la majorité de l'Électeur".[1]

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

---

17 534. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 octobre 1768.

Je vois par votre dépêche du 19 de ce mois qui m'a été fidèlement rendue, que les affaires continuent toujours à s'embrouiller de plus en plus en Pologne, de sorte qu'on en doit conclure à les voir devenir tous les jours plus critiques et s'attendre l'année prochaine non seulement à une Confédération générale, mais aussi à voir éclater infailliblement la guerre entre la Russie et la Porte Ottomane. Le prince Repnin agit en homme très prudent de prendre dans de telles circonstances les précautions qui dépendent de lui pour se mettre à l'abri de tout évènement; mais j'ignore ce que la cour de Russie se propose de faire dans ces conjonctures. Selon moi, il lui faudra au moins une armée de 60 000 hommes en Podolie pour faire tête aux Turcs, et 30 000 au moins en Pologne pour éclairer les mouvements des Confédérés et les tenir en respect. Cependant, je ne suis pas informé encore que jusqu'à présent elle fasse les moindres préparatifs pour se mettre à couvert de toute surprise de la part des Turcs.

Pour ce qui regarde le prince Radziwill,[2] je suis persuadé que, dès que les choses en seront venues à une rupture avec la Porte, il se laissera entraîner par les Confédérés et se rangera de leur côté contre les Russes.

Nach dem Concept.

Federic.[3]

---

[1] Vergl. Nr. 17 057. — [2] Benoît berichtete über Versuche der litauischen Conföderirten, Radziwill (vergl. Bd. XXVI, 372) auf ihre Seite zu ziehen; „il résiste cependant assez bien, tant qu'il est sobre; mais, son repentir augmentant à proportion des rasades qu'il boit, et devenant désespoir, lorsqu'il est ivre, c'est alors qu'il dégoise contre tout ce qui s'est passé, et qu'il veut tout sacrifier plutôt que de rester tranquille." — [3] Am 26. October bescheidet der König das Gesuch eines Barons von Mehling um ein Husarencommando, „um Euer Vermögen aus Polen zu ziehen", ablehnend, „weil, wie Ihr selber anerkennen werdet, Ich dazu nicht die mindeste Befugniss habe".

17535. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 19. October: „M'étant prévalu de la réponse que Votre Majesté a eu la grâce de me donner dernièrement sur l'affaire de la visitation de la Chambre de Wetzlar,[1] pour demander une audience à l'Impératrice-Reine par le prince de Kaunitz, Sa Majesté me l'a accordée d'abord avec beaucoup de bonté et m'a écouté de même sur tout ce que j'avais l'honneur de lui dire à ce sujet, en conformité de mes instructions. Elle s'est chargée aussi d'en informer l'Empereur, en m'assurant de nouveau que les sentiments et le zèle de ce Prince pour le bien de l'Empire étaient les plus sincères, et, quant à elle-même, que rien ne l'intéressait dans cette affaire que le bien public, n'ayant d'ailleurs aucun procès à Wetzlar, non plus que Votre Majesté, au lieu qu'elle avait grande raison de souhaiter qu'on n'y perdît pas le temps en vaines disputes, parceque cette visitation lui coûtait 60000 florins par an . . .

L'Impératrice-Reine a été sensible à ce que j'ai eu l'honneur de lui dire de la complaisance avec laquelle Votre Majesté voulait bien Se prêter à un concert avec l'Empereur touchant l'affaire de Wetzlar pour faire changer de classe au 2 de mai 1769,[2] à condition qu'on mît la main à l'œuvre pour avoir, jusqu'à ce terme-là, fini la visitation. Pour l'animer encore davantage, j'ai ajouté que j'étais persuadé qu'il ne dépendrait que de Sa Majesté Impériale de nommer quelqu'un, que ce fût le prince Colloredo ou un autre, qu'on autorisât de s'arranger avec moi sur le détail des conditions ou des mesures à prendre pour ce concert-là, à moins que Sa Majesté ne jugeât pas plus convenable de faire régler cela par son ministre à Berlin.

Outre ce que je lui ai dit, à cette occasion, de la manœuvre de ses commissaires à Wetzlar en faveur du comte Spaur[3] et de ce qu'il fallait faire pour éluder les quatre suffrages que l'électeur de Mayence s'est mis à prétendre, je ne me suis point tu non plus au sujet du duc de Württemberg et [de] ce que Votre Majesté attendait là-dessus de l'Empereur en retour de Sa complaisance.[4]

L'Impératrice-Reine m'a répondu qu'elle-même était extrêmement mécontente de la conduite du grand juge le comte de Spaur, et qu'elle avait déjà songé plus d'une fois à le tirer de ce poste avec honneur, en l'employant quelque part dans ses propres États; qu'au reste elle n'était pas fort surprise que les commissaires étaient de ses amis, sachant fort bien qu'il en avait beaucoup ici et ailleurs dans ses États, et, quant au duc de Württemberg, elle me dit avec beaucoup de franchise qu'elle croyait devoir s'intéresser en quelque façon pour lui et pour son sort, vu l'attachement que ce Prince lui avait témoigné,[5] et les obligations qu'elle lui avait, mais que cela ne l'engagerait pas à empêcher le cours de la justice, et qu'on lui avait dit que l'accommodement entre lui et ses sujets était déjà tout fait.

Il ne m'a pas été difficile de convaincre l'Impératrice-Reine du contraire, en lui faisant connaître qu'on ne s'était arrangé encore qu'au sujet de la première classe des griefs, qu'il en restait encore cinq autres indécises, et qu'il était fort à craindre que le Duc n'entendrait à aucun accommodement général et sincère, à moins que le Conseil aulique ne l'y obligeât, en mettant les actes de son procès avec les états sur la table pour y prononcer en définitive, conformément aux lois de l'Empire. Quoique, à travers de ce que l'Impératrice-Reine m'a dit là-dessus, je n'aie pas laissé de remarquer qu'elle veut du bien à ce Prince-là, elle a pourtant désapprouvé au souverain

[1] Vergl. Nr. 17461. Der im obigen Bericht angezogene Ministerialerlass liegt nicht vor. — [2] Es handelt sich um die Ablösung des ersten Senates („Klasse") des Reichskammergerichts durch den zweiten, welche der Kaiser bisher vergeblich durchzusetzen versucht hatte. Vergl. J. J. Moser, Von der Teutschen Justizverfassung, Frankfurt und Leipzig 1774, S. 313 ff. — [3] Graf Franz Joseph Spaur war Kaiserl. Reichs-Kammer-Richter in Wetzlar. — [4] Vergl. S. 154. 155. 174. — [5] Vergl. S. 52.

degré sa conduite et son train de mauvaise économie, et je me flatte que ce que je lui ai dit à cette occasion en faveur des états et de la justice de leur cause, a fait quelque impression sur elle."

Potsdam, 26 octobre 1768.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'est bien parvenue et, après tout ce qui s'est dit de part et d'autre dans l'audience que vous avez eue de l'Impératrice-Reine au sujet de la visitation de la Chambre de Wetzlar et des affaires de Württemberg, il faut en attendre le succès et quel concert on pourra prendre relativement à ces deux objets.

Une autre affaire de l'Empire qui dans peu sera également mise sur le tapis à la cour où vous êtes, c'est celle qui regarde la conduite du margrave de Baireuth vis-à-vis de quelques-uns de ses ministres qui se sont opposés aux conseils pernicieux de son médecin et de sa clique,[1] et à l'égard de laquelle je ne saurais que me référer au contenu des dépêches que vous aurez reçues sur ce sujet de mon département des affaires étrangères,[2] et qui épuisent tout ce que j'ai à vous dire sur ce sujet.

La nouvelle que vous m'annoncez du dessein du comte Poniatowski de quitter le service de la maison d'Autriche,[3] m'a fait beaucoup de plaisir. Outre que c'est un très bon et habile sujet, il n'a pas laissé d'appuyer les intrigues autrichiennes en Pologne,[4] de sorte qu'on peut regarder son éloignement comme un évènement très favorable.

Mais pour ce qui est des nouvelles de Turquie, elles ne laissent augurer rien de bon pour la Russie. Le sieur Obreskow, ministre de cette cour à Constantinople, commence à désespérer lui-même de détourner l'orage, et il doute fort de calmer les esprits ottomans et de les faire revenir de leurs desseins contre sa cour. Quoi qu'il en soit, il me semble toujours qu'avant le mois de février prochain on ne pourra pas savoir positivement quelle direction cet orage prendra, et il faut, par conséquent, attendre que le temps répande plus de jour sur ce phénomène.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 536. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. October: „Ce que j'ai de plus intéressant à mander aujourd'hui, regarde l'excellent effet qu'a produit ici le rapport qu'a fait le comte de Tschernyschew de son séjour à la cour de Votre Majesté. Il a mandé à sa souveraine tout le détail de l'audience qu'il a eue auprès de Votre Majesté,[5] et quoique je ne suis pas informé de tout le contenu, je sais pourtant en gros qu'il a fait beaucoup valoir les questions que Votre Majesté a trouvé bon de lui faire sur

[1] Vergl. Nr. 17519. 17525. — [2] Vergl. S. 394. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 396. Anm. 5. — [4] Vergl. Bd. XXIV, 425; XXV, 395; XXVI, 394. — [5] Vergl. Nr. 17474 und 17475.

la personne de l'impératrice de Russie, sur ses occupations, sur son application au gouvernement de son empire et principalement à l'ouvrage de la législation. Avec le jugement avantageux que vous en avez porté, il a beaucoup appuyé sur la manière dont vous vous étiez, Sire, expliqué sur tous ces sujets, qui avait fait connaître clairement que ce n'était pas un pur motif de curiosité ou de simple intérêt politique qui portait Votre Majesté à désirer d'en être au fait, mais que des sentiments d'amitié, d'estime et de véritable considération pour Sa Majesté l'impératrice de Russie avaient été les principaux motifs de vos questions, et finalement il a informé sa souveraine que vous étiez, Sire, intentionné de lui écrire au premier jour une lettre de main propre. L'impératrice de Russie a été extraordinairement contente de tout ceci, et le contenu du rapport du comte Tschernyschew fait depuis quelques jours l'objet principal des entretiens de la cour de Pétersbourg.

Également intéressée de connaître plus particulièrement un Prince qui témoigne un intérêt si vif pour le bonheur de cet empire et tant d'amitié pour la personne de la souveraine, Sa Majesté Impériale a reçu avec beaucoup de plaisir, à la suite dudit rapport, une copie en petit du portrait de Votre Majesté, tirée d'après un original qu'on lui assure être ressemblant. Je suis persuadé qu'un portrait en grand, envoyé directement de Votre Majesté, serait extrêmement agréable à Sa Majesté Impériale."

Potsdam, 26 octobre 1768.

Je suis très charmé d'apprendre par votre dépêche du 11 de ce mois le rapport favorable que le comte Tschernyschew a fait à sa souveraine de son séjour à ma cour et de la conversation que j'ai eue avec lui. Il n'a fait que me rendre justice en attribuant les questions que je lui ai faites au sujet de cette grande Princesse, aux motifs qu'il a allégués, et comme la lettre[1] que j'ai fait passer depuis à Sa Majesté Impériale par les mains du comte de Woronzow, lui aura confirmé mes sentiments d'estime, de considération et d'amitié, je me flatte qu'elle aura été également bien accueillie.

Quant à la proposition que vous me faites d'envoyer à cette Princesse mon portrait en grand, elle m'embarrasse un peu, par la considération qu'un visage qui porte l'empreinte de mon âge, ne me paraît pas exciter ~~trop~~ la curiosité d'une aussi belle princesse. Je me sentirais bien plus flatté, si elle voulait me régaler du sien, et peut-être qu'alors je pourrais me résoudre avec moins de répugnance de lui présenter en retour le mien. Pour écarter toutes ces difficultés, le meilleur sera que vous fassiez connaître à Sa Majesté Impériale que, souhaitant beaucoup de posséder son portrait, je vous avais ordonné expressément de le lui demander de ma part, et que je lui aurais une obligation infinie, si elle voulait bien m'accorder cette marque de son amitié.

Enfin, les nouvelles de Turquie ne sont rien moins que favorables aux Russes. Elles ne laissent presque plus aucun doute qu'au printemps prochain la rupture n'éclate entre la Russie et la Porte, et tout ce qui me surprend, c'est que jusques ici je ne remarque pas encore par vos rapports qu'on pense à se mettre en posture pour s'opposer aux desseins de la puissance ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.



[1] Nr. 17475.

17 537. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 octobre 1768.

J'ai reçu la dépêche que le secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin m'a adressée en date du 14 de ce mois, et son contenu[1] me donne lieu de présumer qu'on ne saurait encore rien dire avec précision sur le sort des affaires qui seront agitées dans le nouveau Parlement, et qu'il faut attendre plutôt son assemblée pour en porter un jugement solide et bien fondé.

En attendant, la magnificence que le roi de Danemark a fait éclater pendant son séjour en Angleterre, peut, à la vérité, avoir fait quelque impression favorable sur le peuple britannique,[2] mais j'ai lieu de douter qu'il en soit de même chez les grands du royaume auxquels ces dehors brillants ne sauraient avoir imposé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 538. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 octobre 1768.

Le chambellan de Görne que vous venez de me proposer pour la mission à Dresde,[3] ne me paraît pas trop propre à ce poste. Ce n'est pas dans les chambres de guerre et des domaines, où il a été employé jusques ici,[4] que l'on acquiert ordinairement les qualités d'un ministre dans les cours étrangères. D'ailleurs, comme il ne s'agit pas de quelque négociation à la cour de Saxe, il ne nous faut pas non plus un sujet de grandes connaissances. Des manières aisées et insinuantes, jointes à une figure qui se présente bien, voilà, à mon avis, les seules qualités qui seront nécessaires pour bien remplir ce poste. De pareils sujets ne sauraient manquer à Berlin. Je me rappelle, à cette occasion, un certain de Bredow que j'y ai vu; peut-être serait-ce notre homme, et vous me direz ce que vous en pensez.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

17 539. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

[Potsdam, octobre 1768].[5]

J'ai reçu aujourd'hui une relation de La Haye qui rapporte l'entretien que Thulemeier vient d'avoir avec l'ambassadeur de France.[6] Je

[1] Sandoz Rollin berichtete über die Aussichten des neuen Parlamentes, dass wahrscheinlich das derzeitige friedliche System der Regierung keine Aenderung erfahren werde, obwohl die Differenzen mit den amerikanischen Colonieen (vergl. S. 389) und die corsische Frage zur Erörterung kommen würden. — [2] Vergl. S. 399. — [3] Vergl. Nr. 17533. — [4] Görne war ehedem an der Breslauer Kammer beschäftigt. — [5] Der Erlass trägt das Präsentatum: „27 octobre 1768". — [6] Vergl. Nr. 17541.

vous avoue que les propos de cet ambassadeur me font naître d'étranges soupçons. Il dit qu'on avait averti l'Impératrice-Reine, l'impératrice de Russie et le roi d'Angleterre de cette négociation. Je ne peux conclure de là rien sinon que le but de Choiseul est de me brouiller avec la Russie; car certainement ce n'était pas aux Français de les avertir de cette négociation. Je vous avoue que cela me donne envie de rompre toute cette affaire, parceque ces avantages que l'on nous promet, ne valent pas les brouilleries et les tracasseries auxquelles cette négociation pourrait m'exposer, et que les Français, ayant trahi ce secret, peuvent également mettre de la mauvaise foi dans l'exécution de leurs promesses. Pensez-y bien et répondez-moi ce [que] vous jugez de tout ce mystère d'iniquité. Adieu.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17540. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 27. October: „Ce n'est pas la France qui a averti la cour de Russie et celle d'Angleterre, mais le baron de Breteuil a simplement dit[1] que sa cour avait fait part à celles de Vienne et de Madrid[2] de la négociation entamée pour le rétablissement de la correspondance, tout comme il supposait que Votre Majesté en aurait informé l'impératrice de Russie et la cour de Londres, et il paraît que cette dernière supposition n'est fondée que sur les propos que l'ambassadeur d'Angleterre lui a tenus, et que j'attribue à la jalousie que cette mission réciproque donne à la cour de Londres.

Jusques là il me semble qu'il n'y a rien à quoi l'on n'ait eu lieu de s'attendre. La communication que la France a faite à ses alliés, est assez dans l'ordre, tout comme celle de Votre Majesté à la cour de Pétersbourg.[3] Il est vrai que le ministère français aurait pu mieux garder le secret, jusqu'à la nomination des ministres, et que cela a l'air d'une parade qu'on veut faire du renouvellement des liaisons avec Votre Majesté; mais cette publicité ne saurait faire grand mal, après que la cour de Russie a été prévenue.

Quant aux vues de la France, je ne doute presque pas que l'espérance de faire revenir insensiblement Votre Majesté à Ses anciens engagements et de séparer, avec le temps, Ses intérêts d'avec ceux de la Russie, n'y entre pour beaucoup. Le discours que le baron de Breteuil a tenu au sieur de Thulemeier, et qui ne sent pas mal l'indiscrétion française, l'indique assez clairement; mais il me paraît que les sages mesures que Votre Majesté m'a témoigné vouloir prendre pour rejeter toutes les propositions captieuses qui pourraient Lui être faites, et pour S'en ouvrir même, en cas de besoin, à la Russie, seront suffisantes pour faire échouer ces desseins et pour confondre toutes les tracasseries que la cour de Versailles pourrait vouloir Lui susciter avec le temps.

Enfin et pour ce qui est de la négociation du traité de commerce, il se peut fort bien que cette cour fasse naître des difficultés et des chicanes, lorsqu'il sera question d'exécuter les promesses qu'elle a faites; mais l'arrangement dont on est convenu pour la nomination des ministres respectifs, étant avancé au point où il l'est, toute l'Europe en étant informée et le sieur de Thulemeier ayant déjà déclaré qu'il

[1] Vergl. Nr. 17539. 17541. — [2] Vergl. S. 406. Anm. 2. — [3] Vergl. Nr. 17485.

était muni d'un plein pouvoir pour cet effet, il me paraît qu'il y aurait quelque inconvénient à rompre cette affaire dans le moment présent, à moins que la France n'en fournisse un prétexte plausible par de nouvelles tergiversations."

Potsdam, 28 octobre 1768.

Bien que les réflexions que vous faites dans votre rapport d'hier, me paraissent assez justes, je ne saurais cependant vous dissimuler que les procédés de l'ambassadeur de France à La Haye relativement au renouvellement de la correspondance avec sa cour ne m'accommodent nullement. Ils me donnent de furieux soupçons que le duc de Choiseul ne roule de nouvelles tracasseries dans sa tête, et il est seulement à souhaiter que la conduite ultérieure de ce ministre ne fournisse de nouveaux motifs de me confirmer dans ces idées.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17541. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier berichtet, Haag 21. October: „En conformité des ordres immédiats[1] de Votre Majesté, j'ai donné à connaître à l'ambassadeur de France que Votre Majesté était informée qu'on débitait à Paris plusieurs bruits sur le sujet de la négociation actuellement sur le tapis pour l'envoi réciproque des ministres, dont la publication ne pouvait, Sire, vous convenir. J'ajoutai, en mon particulier, que je lui avouais qu'une telle publicité ferait infailliblement un mauvais effet, et qu'elle pourrait bien, dans la suite, faire naître des obstacles.

L'ambassadeur de France me répondit avec beaucoup de politesse et me témoigna qu'il serait très disposé à prévenir tout ce qui pourrait déplaire à Votre Majesté; qu'il en écrirait au duc de Choiseul, et qu'il lui insinuerait qu'il vous serait agréable, Sire, qu'on traitât avec un peu plus de réserve cette affaire. Il ajouta que la manière dont tout ce qui était relatif au commerce, se traitait en France dans le Conseil, avait apparemment occasionné la publicité de ce qui déplaisait à Votre Majesté; que le Roi son maître était habitué à soumettre à l'avis de plusieurs de ses ministres les affaires de cette nature, avant que de se décider; qu'au reste il ne me cacherait point qu'on avait informé les cours de Vienne et de Madrid[2] de la négociation qui faisait actuellement l'objet de nos soins, et qu'ainsi il était difficile qu'elle ne transpirât en partie. Le baron Breteuil me dit encore que Votre Majesté en aurait vraisemblablement donné pareillement connaissance aux cours de Pétersbourg et de Londres.

Sans m'expliquer sur les ouvertures qui pouvaient en avoir été faites à la première, je lui insinuai qu'une telle communication n'avait guère été nécessaire vis-à-vis de l'Angleterre.

Il me répondit que ce qui lui avait fait naître cette idée, c'étaient les propos que le général Yorke lui avait tenus, en lui faisant connaître qu'il savait que sa cour se rapprochait de Votre Majesté. L'ambassadeur de France finit par me dire qu'il n'y avait point d'inconvénient que l'attention de la cour de Vienne pour la France et celle de l'Angleterre pour Votre Majesté devînt un peu plus vive et plus inquiète; que l'intérêt de nos deux cours exigeait un renouvellement de liaisons, et que, le premier pas étant fait, il fallait s'abandonner au temps et aux évènements.

[1] Nr. 17505. — [2] In der Vorlage (dem Immediatbericht an den König) verschrieben: „Pétersbourg", während es in dem „Duplicat" des Berichtes, das dem Ministerium zuging, richtig lautet: „Madrid", vergl. S. 405.

J'ai entrevu par les propos du baron de Breteuil que la cour de Versailles s'est appliquée à écarter tout ce qui pourrait donner de l'ombrage à la cour de Vienne. Ce ministre me dit même que le duc de Choiseul croyait, dans le moment présent, avoir tout lieu d'être content de cette puissance, et que, dans le cas de quelque soupçon ou mécontentement, on s'expliquait avec la franchise que les liaisons actuelles pouvaient exiger."

Potsdam, 28 octobre 1768.

Je vous sais gré de m'avoir rendu compte, par votre dépêche du 21 de ce mois, de l'entretien que vous avez eu en dernier lieu avec l'ambassadeur de France à La Haye, le baron de Breteuil, au sujet de la négociation entamée pour l'envoi des ministres réciproques à nos cours respectives; mais tout ce que je puis vous dire aujourd'hui là-dessus en réponse, c'est qu'il faudra attendre et voir si la France désignera bientôt le ministre qu'elle a dessein d'envoyer à ma cour,[1] ou ce qu'elle se propose de faire ultérieurement à cet égard.[2]

Vous aurez soin, au reste, de remettre l'incluse[3] que je vous adresse ci-joint, à ma nièce la princesse d'Orange.

Nach dem Concept. Federic.

17542. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 28 octobre 1768.

J'ai reçu toutes vos lettres du 4, 5 et 7 de ce mois, et vous dirai en réponse que je suis très incertain si j'en resterai encore au colonel de Goltz pour l'envoyer comme ministre en France, ou si je p[r]endrai un autre. Comme cette cour n'en a pas encore nommé de son côté, j'ai du temps de reste pour me déterminer à cet égard-là. Au reste, je ne suis point étonné que la nomination dudit colonel soit transpirée dans le public; on a traité toute cette affaire à Paris avec si peu de

[1] Wie Thulemeier am 8. October berichtete, hatte Breteuil um Aufschub nachgesucht, da für den Berliner Gesandtschaftsposten drei Personen in Frage ständen, eine Entscheidung aber noch nicht habe getroffen werden können. — [2] Für obige Antwort liegt ein Entwurf, Potsdam 27. October, vor; auf der vom König bereits gezeichneten Ausfertigung findet sich der Vermerk der Cabinetskanzlei: „Ist auf Sr. Königl. Majestät allerhöchsten Befehl nicht abgegangen" (vergl. dafür Nr. 17539 und 17540). Der Entwurf lautet: „Je ne saurais vous dissimuler que la conversation que, selon votre dernier rapport du 21 de ce mois, vous avez eue avec l'ambassadeur de France à La Haye, le baron de Breteuil, au sujet de la négociation qui est actuellement sur le tapis pour l'envoi réciproque des ministres à nos cours respectives, me paraît assez singulière. Je dois conclure par différents traits qui sont échappés à l'ambassadeur dans cet entretien, que le duc de Choiseul a dessein de me brouiller avec toutes les puissances de l'Europe, et, pour cet effet, je veux que, si la présente dépêche vous arrive encore à temps et avant que le ministre de France, qui doit venir à ma cour, soit nommé, que vous dissiez également au baron de Breteuil que je n'étais pas non plus, de mon côté, déterminé encore tout-à-fait sur le choix du sujet que je nommerais pour aller résider à la sienne. Vous vous réglerez donc exactement là-dessus." — [3] Nr. 17543.

réserve que j'ai été sur le point de la rompre tout-à-fait.[1] Outre cela, l'ambassadeur à La Haye, le baron de Breteuil, comme vous pouvez dire au duc de Choiseul, s'est conduit vis-à-vis de mon frère le prince Henri de la manière la plus déplacée.[2] Ce sont des procédés qui, je l'avoue, ne me plaisent nullement et m'inspirent encore moins l'envie de me rapprocher de la France.

Pour ce qui est du traité de commerce dont les Hambourgeois sollicitent le renouvellement,[3] je ne saurais point quels articles ils pourraient proposer préjudiciables au commerce de mes États. Car il est déjà de l'intérêt de la France de refuser tous ceux que ces sujets peuvent tirer de ce pays, comme de la première main, leur revenant naturellement [à] beaucoup meilleur marché que s'ils les tiraient des Hambourgeois.

Au reste, je veux bien vous faire encore compter mille écus; mais pensez que vous avez déjà reçu deux mille, et que vous en devez cinq à la maison Clement. Je ne sais à quoi vous employez tant d'argent, mais je sais bien qu'il faut savoir régler ses dépenses et ne pas manger son blé en herbe.

Federic.

Nach dem Concept.

17543. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 28 octobre 1768.

Ma chère Nièce. Vos lettres me font toujours un plaisir sensible, principalement quand elles m'apprennent de bonnes nouvelles de votre santé et de votre contentement. Je souhaite, ma chère nièce, que vous vous soyez bien divertie chez le ministre de France, si le caractère que vous m'en faites,[4] ne m'obligeait d'en douter; son orgueil lui a fait jouer une scène ridicule vis-à-vis de mon frère Henri,[5] et je suppose qu'il ne fera grâce au prince d'Orange que le moins qu'il pourra. Cette conduite n'avancera pas les intérêts de son maître dans un pays républicain, où l'on haït l'arrogance et cette fierté dédaigneuse qui ne sied qu'aux courtisans d'un tyran.

J'attends de pied ferme votre princesse italienne qui vient faire une

[1] Vergl. Nr. 17539. 17540. 17541. — [2] Vergl. Nr. 17484. — [3] Meny berichtete, Paris 4. October, dass er, obgleich ohne Auftrag, der Erneuerung des Handelsvertrages zwischen Frankreich und Hamburg sich widersetzt und dem französischen Ministerium vorgestellt habe, mit dem Abschlusse bis nach Ankunft des Obersten Goltz zu warten, „attendu que j'ai appris qu'il y avait quelques articles dudit traité qui pourraient nuire à celui que Votre Majesté est dans le cas de faire avec la cour de France". — [4] Die Prinzessin schrieb, Haag 17. October: „Jusqu'ici notre nouvel ambassadeur ne se fait pas beaucoup aimer; il s'en faut de beaucoup qu'il ait la même politesse que M. de Yorke. Je soupe aujourd'hui chez lui." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. Nr. 17484.

apparition chez nous;[1] si elle fait tout que d'être bien ridicule, elle nous apprêtera de quoi rire.

On s'occupe ici, ma chère enfant, à faire votre trousseau; je souhaite que vous en soyez contente, et que vous vous acquittiez aussi bien de l'acte qui vous rendra mère,[2] que de tout ce que vous faites. Faites, je vous prie, mille assurances d'amitié au Prince, et ne doutez jamais de la sincère tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

17 544. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 octobre 1768.

Votre rapport d'hier vient de m'être fidèlement rendu, et, vu la disette des sujets propres aux missions étrangères,[3] vous me direz si, au défaut d'un autre, le sieur Michell, ci-devant vice-gouverneur à Neuchâtel,[4] et qui est actuellement ici, ne conviendrait point au poste de Dresde.

D'ailleurs, je serais aussi bien aise de savoir pour demain matin si les instructions du baron de Goltz pour sa mission à la cour de France[5] sont déjà projetées, afin qu'en cas qu'elles ne le fussent point, je puisse vous indiquer les points essentiels qu'il conviendra d'y faire entrer. Vous ne négligerez donc pas de me faire parvenir incessamment et au terme marqué les informations que je viens de vous demander sur ce sujet.

Federic.

N.ch der Ausfertigung.

---

17 545. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 octobre 1768.

Je viens de recevoir encore dans ce moment votre dépêche du 22 de ce mois; par laquelle vous demandez mes ordres au sujet des notions que le baron de Breteuil vous a dit avoir reçues de sa cour pour la

[1] Die Prinzessin schrieb: „Nous avons eu ici pendant une couple de jours une madame Barbarigo, qui est allée à Berlin; c'est une femme de la première distinction, elle est Vénitienne... Elle est vieille, laide et assez ridicule.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 276. 306. 307. — [3] Finckenstein berichtete, dass der ehemalige Legationsrath Otto Friedrich von Bredow (vergl. Bd. XI, 459) auf eigenes Ansuchen seinen Abschied erhalten habe, und dass sich in Berlin keine geeignete Persönlichkeit für den Dresdener Gesandtschaftsposten finden lasse, vergl. Nr. 17 538. — [4] Vergl. S. 163. 165. — [5] Vergl. S. 407.

nomination réciproque des ministres.[1] Ma volonté est que vous lui disiez là-dessus en réponse que, l'arrivée des ministres aux cours respectives ne pressant en aucune façon et le comte de Guines ne pouvant, à cause de son séjour en Corse, se mettre que tard en chemin pour se rendre au poste qu'on lui destine, il fallait donc attendre patiemment jusqu'à ce qu'on pût être à même de pouvoir fixer le jour de son départ pour ma cour, et que, dès que ce jour aurait été déterminé, le sieur de Goltz, dont, d'ailleurs, la femme se trouve actuellement indisposée, partirait également le même jour pour sa destination.

Au reste, vous remercierez de ma part par un compliment convenable le ministre d'Espagne des soins qu'il a pris pour me procurer le tabac que j'avais désiré.[2] Vous le prierez de m'envoyer par vous le compte de tout ce que cela peut coûter, et verrez, à cette occasion, s'il est possible que je puisse avoir encore 40 livres de ce même tabac nommé Matafreyne.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 546. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1768.

Les idées que vous venez de m'exposer dans votre rapport d'hier sur les inconvénients qui pourraient en résulter, si la négociation du renouvellement de correspondance entre moi et la France devait se rompre avec éclat,[3] me paraissent assez justes. Aussi ai-je résolu de regarder encore avec indulgence les procédés irréguliers de l'ambassadeur de France à La Haye et d'attendre le retour du [comte] de Guines de la Corse, pour me décider sur les propositions ultérieures que sa cour pourrait me faire parvenir.[4] En attendant, rien n'empêche que vous ne puissiez préparer d'avance les instructions dont le baron de Goltz aura besoin pour sa mission, et afin que vous puissiez les faire dresser conformément à mes intentions,[5] je vais vous indiquer quelques

[1] Breteuil hatte Thulemeier mitgetheilt, dass Guines (vergl. S. 362) zum Gesandten für Berlin ernannt sei und im Lauf des November, nach seiner Rückkehr aus Corsica, wo er weile, auf seinen Posten abgehen werde; „que cependant l'on serait charmé de voir le baron de Goltz plus tôt à Paris". — [2] Vergl. S. 31. 54. 74. — [3] Finckenstein berichtete: „Si cette négociation venait à échouer absolument après la publicité qu'elle a eue, la cour de Pétersbourg regarderait les intérêts de Votre Majesté comme entièrement séparés de ceux de la France; elle en conclurait que son alliance Lui devient plus nécessaire que jamais, et cette certitude pourrait facilement la rendre plus exigeante et lui faire reprendre un ton qu'elle n'osera jamais prendre, tant qu'il y aura une liaison extérieure entre Votre Majesté et la France. C'est-là un des plus grands avantages que j'ai toujours trouvé dans ce renouvellement de correspondance, et qui sert en quelque manière de compensation aux inconvénients qui en peuvent résulter." — [4] Vergl. Nr. 17545. — [5] Vergl. Nr. 17544.

points essentiels que vous n'oublierez pas d'y faire entrer et de leur donner toute l'étendue que vous jugerez convenable à mes intérêts.

1°, et avant toute chose, il faut mettre le baron de Goltz entièrement au fait de tous les détails de la négociation de commerce dont le sieur d'Ammon a été chargé ci-devant. Si je m'en souviens bien, vous lui en avez déjà communiqué les actes,[1] et il ne s'agira que de vous y référer et de lui en faire observer les articles principaux sur lesquels il conviendra le plus d'insister dans la poursuite de cette négociation.

2° Comme j'ai lieu de présumer que le duc de Choiseul fera tout au monde pour inspirer de la jalousie sur cette négociation tant à l'Angleterre qu'à la Russie,[2] il ne manquera pas non plus de multiplier les conférences avec le baron de Goltz, afin de faire accroire aux autres ministres étrangers et au public qu'il ne s'agit pas simplement des affaires de commerce entre nous, mais qu'il se traite plutôt des choses de la dernière importance. Pour prévenir donc tout ombrage qu'on pourrait prendre de ces fréquentes conférences, le baron de Goltz aura grand soin de les abréger, autant qu'il est possible, et de faire tous ses efforts pour qu'elles ne donnent pas lieu à un trop grand éclat, mais que plutôt sa négociation soit terminée aussi promptement que faire se pourra. Pour cet effet il se servira des voies les plus courtes pour parvenir à notre but, et évitera avec tout le soin imaginable tout ce qui pourrait traîner sa négociation en longueur.

3° Le baron de Goltz n'oubliera pas non plus chaque fois qu'il parlera en mon nom dans ces conférences, de s'exprimer avec une certaine fierté et de ne faire jamais remarquer trop de souplesse; et, supposé que les ministres de France voulussent chicaner sur des points dont on serait peut-être déjà convenu, il n'a qu'à leur dire tout net: »C'est vous, Messieurs, qui avez mis toute cette affaire en train; c'est sur telles et telles conditions que vous avez engagé le Roi mon maître à entrer dans ces affaires; si vous avez changé d'opinion depuis, il n'y a qu'à rompre la négociation tout de suite.« C'est le plus court.

4° Pour ce qui regarde les étrangers qui pourraient arriver à la cour de France pendant le séjour que le baron de Goltz y fera, il pourra, à la vérité, faire à tous l'accueil que la politesse ordinaire exige, mais il s'attachera surtout à témoigner aux Russes qu'il pourrait y rencontrer, toutes sortes de politesses et d'attentions, afin de leur faire accroire que, par l'intimité qui subsiste actuellement entre moi et l'impératrice de Russie, il n'y a aucune différence à faire entre mes ministres et sujets et les siens.

5° Quant aux rapports que le baron de Goltz m'adressera, il se gardera bien de mettre en chiffres les conversations qu'il aura eues tant avec le duc de Choiseul qu'avec les autres ministres français, et ce ne

[1] Vergl. Nr. 17457. — [2] Vergl. Nr. 17539. 17540.

sera que pour les réflexions qu'il aura à faire sur ce qu'ils lui ont dit, qu'il se servira de son chiffre; et, afin d'éviter tout éclat, il aura grand soin de ne m'adresser ses dépêches que par la poste ordinaire, et de n'envoyer des courriers que dans des cas extrêmement pressants et où le besoin et le bien de mon service l'exigera indispensablement.

6° D'ailleurs, et lorsqu'il aura eu le temps de s'enquérir parfaitement de l'état des finances, de l'armée, de la flotte et du commerce de la France, il n'oubliera pas de me faire part de ses connaissances; et lorsqu'il apprendra d'autres petites anecdotes intéressantes qui n'ont point de rapport aux affaires, mais pourraient cependant mériter mon attention, il aura soin de les faire coucher par écrit par une main inconnue et de me les faire parvenir ainsi sous un cachet étranger et comme une lettre qui lui avait été remise d'un inconnu, à la suite d'un post-scriptum qu'il joindra à ses dépêches ordinaires.

7° Au reste, il ne manquera pas d'occasion d'apprendre à connaître plus particulièrement le caractère personnel du duc de Choiseul et d'approfondir tel ou tel autre projet que son inquiétude naturelle pourrait enfanter, et ne négligera, par conséquent, pas d'y prêter également attention, afin de pouvoir m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

8° Enfin, et vu l'intimité qui règne actuellement entre la France et la cour de Vienne, le baron de Goltz trouvera peut-être aussi moyen d'apprendre souvent des nouvelles intéressantes de ce qui se passe à cette dernière, et n'oubliera pas de tâcher de les pénétrer et de me mander tout ce qu'il en apprendra, et qu'il croira mériter mon attention.

Tels sont les principaux articles qui vous fourniront assez d'étoffe pour les instructions du baron de Goltz; je laisse à vos soins de leur donner l'étendue et la forme nécessaire, et j'abandonne, en même temps, à vos lumières d'y ajouter encore d'autres que vous jugerez convenir à mes intérêts.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

17 547. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1768.

Pour vous donner une idée des sottises dont la tête des Français est remplie dans le moment présent, je vous communique ci-joint un »Mémoire politique et militaire« qui m'est parvenu de France.[2] Je

[1] Die demgemäss für Goltz aufgesetzte Instruction ist Berlin 5. November datirt. — [2] Ausgehend von der Gefahr, dass Oesterreich auf dem Wege der Eroberung zu einer „monarchie universelle" emporsteigen könne, empfahl der ungenannte Verfasser die Bildung einer französisch-spanisch-preussischen Allianz. Er stellte in diesem Zusammenhange die Vergrösserung der preussischen Monarchie, und zwar durch Abrundung nach Polen zu und durch Erwerbung von Oesterreichisch-Schlesien, als wünschenswerth hin, damit sie sowohl als Wall gegen Russland wie Oesterreich

suis persuadé que vous ne serez pas moins surpris que moi de ce qu'on peut se bercer de pareilles chimères, et vous n'oublierez pas de me renvoyer ce rare morceau de politique, après en avoir fait la lecture.

Finckenstein wird beauftragt, den Bericht Schulenburgs vom 26. October nach seinem Ermessen zu beantworten.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17548. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 octobre 1768.

A en juger par ce que l'Impératrice-Reine vous a dit, selon votre dernière dépêche du 22 de ce mois, sur le renouvellement de correspondance entre moi et la France,[1] il y a toute apparence que cette dernière s'est concertée à cet égard avec la cour où vous êtes. Mais les projets de la France ne se bornent pas là. Elle en a conçu bien d'autres encore qu'elle aura peut-être également communiqués à Vienne, et à l'égard desquels elle voudra apparemment se servir de moi comme d'un épouvantail, au cas que la cour où vous êtes, ne voulût pas s'y prêter. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on se laissera si facilement intimider, et qu'on donnera dans tous ces projets chimériques et conçus à la légère.

En attendant, les nouvelles de Constantinople ne sont rien moins que favorables à la Russie. La rupture entre cette dernière et la Porte paraît plutôt se développer de plus en plus, et il n'y a presque plus lieu de douter qu'elle n'éclate au printemps prochain.

D'ailleurs on me mande de Baireuth[2] que le duc de Württemberg a trouvé moyen d'engager l'Empereur à s'ingérer directement dans ses différends avec les états et à prendre la qualité d'arbitre pour décider sur les prétentions réciproques, sauf cependant aux parties de se pourvoir au Conseil aulique, au cas que l'une ou l'autre ne jugeât à propos de souscrire à la décision de Sa Majesté Impériale.

Comme l'intention du Duc dans ce changement de scène est, sans doute, d'intimider ses états, de compromettre les cours garantes avec celle de Vienne et de traîner par là l'affaire en longueur, vous sentirez

gegenüber als Gegengewicht dienen könne. Zur Ausführung dieser Pläne wurden die derzeitigen polnischen Wirren als günstigste Gelegenheit bezeichnet und die Operationspläne für einen Land- und Seekrieg gegen Oesterreich und England entwickelt.

[1] Maria Theresia hatte erklärt, die Annäherung zwischen Preussen und Frankreich errege bei ihr weder Eifersucht noch Unruhe. Auf Rohds Mittheilung, dass von Frankreich die Initiative ausgegangen sei, hatte sie erwidert: „Je sais tout cela, nonobstant que les Français nous veulent faire accroire que les premières instances ont été faites par votre cour; je connais leurs manières de faire, mais il faut les laisser dire, car, du reste, je n'ai pas à me plaindre d'eux pour le présent, et puis, il était naturel que ce mésentendu finit enfin, après avoir duré tant d'années." — [2] Bericht Schulenburgs, Baireuth 26. October.

de reste la nécessité de redoubler votre attention, afin de vous mettre à même de m'informer de tout ce qui y a quelque rapport.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 549. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 octobre 1768.

Autant que je puis juger par tout ce qui m'est revenu, ainsi que par les notions que vous me donnez par votre dépêche du 22 de ce mois au sujet du comportement des officiers turcs qui se trouvent sur les frontières de Pologne, envers les Russes,[1] je regarde toujours la guerre comme inévitable entre ces deux puissances, et je ne veux pas vous dissimuler que, dans de telles circonstances, je ne saurais assez m'étonner de voir que la cour de Russie continue à traiter toutes ces affaires en bagatelle, et que jusqu'à présent elle ne prenne pas encore la moindre précaution pour pouvoir, en cas de besoin, s'opposer efficacement aux entreprises de la Porte.

Quant au prince Radziwill, je le suppose être d'un esprit extrêmement changeant, et quand même il se rendrait effectivement à Varsovie, comme vous dites qu'il est intentionné de le faire, pour se soustraire aux sollicitations des Confédérés,[2] je suis persuadé néanmoins que, malgré cela, la Russie pourra tout aussi peu se fier à ses promesses que le parti contraire a pu faire ci-devant fond sur lui.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 550. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 octobre 1768.

Dans ma réponse d'hier[3] je n'ai pas touché l'article de votre dernier rapport qui regarde le poste de Dresde,[4] parceque ce n'est

[1] Benoît berichtete, dass der Pascha von Chozim begründete Beschwerden eines russischen Generals über das Verhalten von polnischen Conföderirten auf türkischem Boden unberücksichtigt gelassen und diesem geantwortet habe: „Tu t'étonnes de ce que tu vois approcher nos troupes — il n'y a cependant pas de quoi. Tu dis que c'est pour rétablir la tranquillité en Pologne que les troupes russes y sont — ce n'est pas par la force ni de la façon que vous vous y prenez, qu'on y réussit. La Porte Ottomane sait très bien que le roi de Pologne veut subjuguer sa nation, et que les Russes lui prêtent la main de toute façon pour cela, afin d'être constamment les maîtres en Pologne et afin d'attraper peut-être quelque province; mais sachez qu'il y a quatre voisins de la Pologne alliés entre eux, et qu'en tout cas chacun en voudrait avoir un morceau." — [2] Vergl. S. 400. — [3] Nr. 17546. — [4] Finckenstein hatte am 29. October berichtet, dass Michell wahrscheinlich ebenso gut oder noch besser den Posten ausfüllen werde als die meisten Candidaten, die er vorschlagen könne. Vergl. Nr. 17 544.

qu'aujourd'hui que j'ai appris les conditions auxquelles le sieur Michell est disposé à l'accepter.[1] Je les trouve exorbitantes, et je ne suis nullement d'humeur de m'y prêter. Il ne faut donc plus penser à lui confier ce poste, et tâcher de trouver un autre sujet capable et plus modeste dans ses prétentions, et, en y réfléchissant, je me suis rappelé le conseiller privé de Borcke,[2] ci-devant envoyé à la cour de Danemark, qui pourrait peut-être l'accepter à des conditions moins onéreuses, et qui, possédant la langue allemande, y serait aussi plus propre. Vous aurez donc soin de lui en faire incessamment la proposition et de m'informer de sa résolution pour finir une fois cette affaire.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17551. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 octobre 1768.

Le secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin continuant à m'adresser des dépêches dont la dernière est du 18 de ce mois, j'ai lieu de présumer que vous avez bien de la peine à relever de votre maladie,[3] et je serais bien aise d'en apprendre quelques particularités et de savoir au juste s'il n'y a pas apparence que vous en serez bientôt entièrement rétabli.

En attendant, j'ai appris par la dépêche susmentionnée la résignation du lord Chatham[4] et que les lords Shelburne et Camden[5] suivront son exemple. Aussi longtemps cependant que le lord Bute continuera à gouverner sous main le ministère britannique, tous ces changements ne seront pas de grande conséquence, et il me sera, par conséquent, assez indifférent à qui on confiera la première place. En effet, si l'on n'adopte pas d'autres principes, je ne conçois pas à quoi tous ces changements doivent aboutir, et le système restera toujours le même, tant que les avis du lord Bute prévaudront au Conseil.

Quoi qu'il en soit, les affaires des colonies[6] me paraissant devenir tous les jours plus intéressantes, vous n'oublierez pas de me faire informer avec autant d'exactitude qu'il vous sera possible, s'il y a quelque apparence à un accommodement, et ce que les gens sensés en pensent.

D'ailleurs, je ne suis point surpris du grand accueil que la nation britannique a fait au roi de Danemark, une dépense de 180 000 écus qu'il y a faite de ses coffres, étant un appât assez puissant pour lui concilier l'admiration du peuple.[7]

Federic.[8]

Nach dem Concept.

---

[1] Ueber die Bedingungen Michells liegt nichts vor. — [2] Vergl. S. 121 und 219. — [3] Vergl. S. 382. — [4] Sandoz Rollin berichtete in einem Postscript, dass Pitt ein Schreiben an Georg III. gerichtet und mit Hinweis auf seinen schlechten Gesundheitszustand sein Amt in die Hände des Königs zurückgelegt habe. — [5] Der Lordkanzler Camden behielt sein Amt. — [6] Vergl. S. 389. 416. — [7] Vergl. S. 399. 404. — [8] Auf den Bericht des Secretärs Sandoz Rollin, London 21. October,

17552. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 octobre 1768.

Votre dépêche du 25[1] de ce mois m'a été rendue, et comme je serais bien aise de savoir ce qu'on dit en Hollande au sujet du nouveau Parlement d'Angleterre qui doit s'assembler dans peu, si l'on pense que le parti de la cour y aura la supériorité ou bien celui de l'opposition, vous aurez soin de m'informer exactement de toutes les notions qui pourront vous revenir à cet égard.

Vous ne manquerez pas de sonder aussi le général Yorke sur les conjectures qu'il porte par rapport à la tournure que les affaires présentes de la colonie anglaise de Boston pourront prendre avec le temps, afin de m'en faire également votre rapport.

Ne soyez pas surpris, au reste, de ne pas recevoir cette fois de réponse à la lettre[2] de mon frère le prince Henri que j'ai reçue à la suite de votre susdit rapport; la raison en est que j'attends de le voir arriver ici lui-même au premier jour.

Nach dem Concept. Federic.

17553. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 31 octobre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 21 de ce mois, et ne pouvant entrer en aucun détail sur son contenu, vu que je ne saurais vous faire passer celle-ci que par la voie ordinaire, je me borne à vous dire en réponse que jusqu'ici vos paroles ont été très bonnes. Je m'en suis contenté, dans l'espérance de les voir réalisées à la lettre. Je verrai à présent ce qui en sera, et comment on remplira tous les points contenus dans le projet de commerce que Mettra[3] vous aura remis.

Au reste, je suis bien aise de tout ce que vous me dites du comte de Guines,[4] qui peut compter d'avance qu'il sera très bien reçu.

Nach dem Concept. Federic.

---

verfügt der König am 3. November an Maltzan: „Selon toutes les apparences, les troubles que l'opposition excitera, n'éclateront qu'à la prochaine assemblée du Parlement."

[1] In der Vorlage verschrieben: „22". — [2] D. d. Namur 16. October. — [3] Vergl. S. 327. 328. — [4] Meny berichtete über Guines (vergl. Nr. 17545): „C'est l'homme le plus honnête, rempli de franchise et de la société la plus agréable.... [Choiseul] qui a lui-même tout l'esprit imaginable, se connaît en homme, et son choix pour le comte de Guines doit être un sûr garant de sa capacité."

17554. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 1er novembre 1768.

Je ne suis pas éloigné de me prêter à la proposition que le comte de Schulenburg vient de faire dans sa dépêche du 25 d'octobre dernier, et de demander au prince d'Anhalt-Schaumburg le protocole d'Altenburg dont il y fait mention.[1] Mais, avant de m'adresser, pour cet effet, à ce Prince, vous aurez soin de me dire si et quel profit on pourra se promettre d'une pareille communication, soit pour les affaires de Baireuth en général, soit pour adoucir le sort des sieurs de Trützschler et de Kettenburg en particulier. J'attends sur ce sujet votre rapport.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17555. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 novembre[3] 1768.

Je suis bien aise de voir par votre lettre d'hier, ainsi que par celle du sieur de Borcke[4] qui y était jointe, que celui-ci accepte la nouvelle mission[5] que vous lui avez proposée de ma part, aux conditions attachées au poste de Dresde,[6] ce que j'approuve parfaitement.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17556. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 novembre 1768.

Les nouvelles de Turquie que renferme votre dernière dépêche du 26 d'octobre dernier,[7] me sont infiniment désagréables, et peu s'en faut que je n'appréhende que, dans quelques années d'ici, il n'en résulte une guerre générale. En effet, si la Porte rompt tout de bon avec la Russie, ainsi que, selon vos avis, il n'y a plus lieu d'en douter, il en arrivera de deux choses l'une: ou le sort de la guerre se déclarera en faveur de la Porte, ou ce sera la Russie qui remportera la victoire. Dans le pre-

[1] Das Protokoll war auf Grund einer Conferenz entstanden, die Trützschler und Kettenburg, ohne Vorwissen Friedrich Christians (vergl. S. 282), Juli 1768 mit dem Prinzen Franz Adolf von Anhalt-Bernburg-Schaumburg über die baireuther Verhältnisse in Altenburg gehabt hatten. Schulenburg berichtete, dass sie, nach Kettenburgs Aussage vor der Untersuchungscommission, es im Augenblick ihrer Verhaftung vernichtet hätten. — [2] Das auf Finckensteins Bericht, Berlin 2. November, an den Prinzen aufgesetzte Schreiben, mit der Bitte, eine Abschrift des Protokolls zur Kenntnissnahme zu übersenden, liegt nicht vor. — [3] Vom 2. November ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 558. — [4] D. d. Berlin 1. November. — [5] Als Gesandter nach Dresden, vergl. Nr. 17550. — [6] 3000 Thlr. Gehalt und Equipirungsgelder. — [7] Vergl. dafür Nr. 17557.

mier cas, la Porte pourrait bien vouloir profiter de ses avantages et incorporer la Podolie à son empire, ce que les autres puissances ne regarderont jamais avec indifférence. Si, au contraire, les Russes sont victorieux, ils pourraient bien, en poussant leurs avantages, s'approcher de trop près des frontières de la Hongrie, et ce voisinage ne plaira sûrement pas à la maison d'Autriche, mais excitera plutôt tout son mécontentement. De cette façon, les affaires deviendront tous les jours plus compliquées, et, à la fin, il me paraît très vraisemblable qu'une guerre générale ne saurait manquer d'en être la suite.

Je suppose que la cour où vous êtes, pourrait bien avoir chargé le général Nugent de quelques commissions relatives à cet objet, et c'est ce qui me fait souhaiter de le revoir bientôt à ma cour, pour savoir comment il s'en expliquera.

En attendant, c'est bien aux intrigues de la France qu'il faut attribuer cette rupture de la Porte avec la Russie, et je crois que le motif le plus raisonnable qu'on puisse lui supposer à cet égard, c'est l'envie qu'elle a peut-être de rompre bientôt elle-même avec l'Angleterre et d'occuper, par cette rupture, la Russie, afin qu'elle ne soit pas en état d'envoyer des secours à la cour britannique. Peut-être cependant est-ce faire trop d'honneur à la pénétration du duc de Choiseul que de lui prêter des motifs aussi palpables, et ne faut-il plutôt mettre toutes ces intrigues sur le compte de son esprit remuant, tracassier et inquiet, ainsi que du dépit et de l'animosité qu'il a toujours fait paraître contre la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

17557. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 2 novembre 1768.

Votre dernière dépêche du 18 d'octobre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et j'ai été charmé d'apprendre par son contenu que la cour où vous êtes, rend toute la justice qui est due, à ma façon de penser à son égard, et qu'elle en est satisfaite.[2] En effet, le défaut d'un ministre de notre part à la cour de France nous a laissé dans une parfaite ignorance des intrigues de cette couronne, et ce n'est que par les évènements que nous en avons eu, de temps en temps, quelque

[1] Zu obigem Erlasse findet sich die eigenhändige Weisung des Königs: „Dieses mit einer Staffette nach Petersburg." — [2] Panin hatte, wie Solms berichtete, in Erwiderung auf dessen Eröffnungen jeden Argwohn von sich weisend die Wiederherstellung der Beziehungen zu Frankreich (vergl. Nr. 17485) als vortheilhaft für das preussisch-russische System bezeichnet und erklärt, dass Katharina diese Wiederanknüpfung betrachten werde „comme un moyen que Votre Majesté Se serait réservée pour donner de nouveaux témoignages de votre affection pour sa personne et de votre amitié pour l'empire de Russie".

connaissance. D'ailleurs, je n'aurais pas seulement écouté les propositions que cette cour m'a fait faire pour un traité de commerce, si une pareille convention ne me paraissait pas très nécessaire et convenable dans les circonstances où le commerce de mes États se trouve actuellement.

Au reste et pour ce qui regarde la situation présente des affaires à la Porte, j'ai tout lieu d'appréhender que les instructions du sieur Obreskow dont vous m'avez envoyé un extrait[1] à la suite de votre susdite dépêche, ne lui soient parvenues trop tard, et que ce ministre n'ait pas été à même de les exécuter. Dans cette incertitude; j'insère ici mot à mot ce que mon ministre à la cour de Vienne vient de me marquer à ce sujet,[2] et dont vous n'oublierez pas de faire la lecture au comte de Panin, afin qu'il en soit incessamment informé. Ces avis portent ce qui suit.

»Enfin les intrigues des Français sont parvenues à leur comble à Constantinople. M. d'Obreskow a été mis aux arrêts dans les Sept Tours, ce qui est l'équivalent d'une déclaration de guerre, quoique celle-ci n'ait point été faite formellement encore. Un courrier extraordinaire, arrivé ici le 22 au soir, en a porté la nouvelle à la chancellerie d'ici, avec des lettres pour l'ambassadeur de France. D'abord après l'arrivée du nouveau vizir, le bacha de Natolie,[3] celui-ci ayant fait assembler le Divan, qui doit avoir duré la plus grande partie du jour, et la résolution étant prise, le vizir a fait appeler le ministre de Russie à l'audience laquelle a été si publique que, contre la coutume, il y a eu une foule de monde dans la même salle où les deux ministres se sont parlés par leurs interprètes. La première demande du vizir doit avoir été si les troupes russes avaient évacué la Pologne, et sur la réponse que non, mais que cela pourrait se faire en peu de temps, le vizir a dit que, cela n'étant pas fait encore, d'Obreskow devait donner sa déclaration par écrit qu'elles quitteraient le royaume incessamment, et envoyer sa déclaration toute faite en Pologne. M. d'Obreskow s'en étant excusé par différentes reprises, sur des instances réitérées et véhémentes du Turc, celui-ci a enfin lâché la bride à sa fougue, en lui disant qu'il était un homme sans foi et sans loi auquel on ne devait plus avoir la moindre confiance, et qu'il en fallait venir enfin à une déclaration de guerre; qu'en attendant ses ordres ultérieurs, il devait passer dans une autre chambre et se faire donner le café. Naturellement le goût d'un café aussi maussade était déjà passé à M. d'Obreskow, quand peu après on l'a fait mener aux Sept Tours. La populace doit y avoir ajouté beaucoup d'insultes à son passage et s'être rendu au quartier des Français pour y faire éclater des cris de joie et d'allégresse.

[1] „Extrait d'une lettre du comte de Panin à M. Obreskow, qui lui prescrit le contenu d'une déclaration à faire à la Porte, expédiée le 12 d'août 1768." — [2] Vergl. Nr. 17556. — [3] Hamsa Pascha, vergl. S. 391.

Jusques là vont les nouvelles du courrier. Il faudra voir ce que la poste ordinaire en apportera de plus encore, car elle ne peut pas tarder longtemps d'arriver. Quelque dévote que soit la populace de Vienne et intéressée au maintien de sa religion en Pologne, le public d'ici est pourtant très irrité contre cette manœuvre des Français, qui a réveillé si mal à propos et sans nécessité la léthargie et le profond repos des Turcs; car quant au ministère, ce n'est pas tout-à-fait la même chose. D'un côté, il ne pouvait pas ignorer la manœuvre des Français à Constantinople et, de l'autre, ceux-ci l'auront amadoué, en le flattant que l'occasion ne pouvait pas être plus belle d'engager les Turcs à une nouvelle trêve, et qu'au reste la cour de Vienne trouverait infailliblement son compte à voir deux grands empires se choquer et s'affaiblir réciproquement, sans compter l'avantage que la religion catholique en retirerait peut-être en Pologne, et d'autres évènements qui en pourraient naître, pour couper court à la trop grande influence des Russes en Pologne.«

Je vous avoue que ces nouvelles ne me plaisent en aucune façon. Elles augmentent mes appréhensions que les affaires ne se brouillent tous les jours davantage, et que les troubles actuels ne soient traînés dans une longueur dont on ne saurait prévoir la fin. En attendant, si la cour où vous êtes, a quelque dépêche à envoyer à Constantinople, je lui offre mes services pour la faire parvenir à son adresse par le canal de mon ministre, le sieur de Zegelin.

D'ailleurs, comme ma négociation de commerce avec la France n'a aucun rapport à mon alliance avec la Russie, et qu'elle n'apportera jamais la moindre altération aux liens qui nous unissent, je serais bien disposé, dans les circonstances présentes, à resserrer encore davantage ces derniers et à leur donner ce degré de perfection que nos intérêts communs paraissent exiger. Dans cette vue, vous n'oublierez pas de me marquer incessamment et dans le plus grand détail de quel œil la cour de Russie envisage la situation actuelle de ses affaires à la Porte, et ce qu'elle jugera à propos de faire à leur égard, afin que je sache à quoi m'en tenir, et que je puisse me déterminer sur les moyens les plus propres pour rendre mes liaisons avec la Russie encore plus étroites et entièrement indissolubles.

Enfin et pour ce qui est de la lettre que j'ai écrite de ma propre main à l'impératrice de Russie,[1] j'ai cru faire plaisir au comte de Woronzow de la faire remettre entre ses mains, et je ne doute pas qu'à l'heure qu'il est, elle ne soit déjà parvenue à Sa Majesté Impériale.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 17475.

17558. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 novembre 1768.

La nouvelle que je viens de recevoir aujourd'hui de Vienne,[1] me paraît de la dernière conséquence. Voilà la rupture faite entre la Porte et la Russie. Sans entrer dans les autres conjectures politiques que ce grand évènement fait naître, je me borne à vous parler de ce qui regarde mes intérêts.

Notre alliance avec la Russie ne nous a rien importé jusqu'à ce moment-ci, au contraire, la rupture avec la Turquie nous obligera à payer à la Russie des subsides,[2] ce qui est une charge pour l'État et en fait sortir de l'argent que nous tâchons d'y faire entrer partout où nous pouvons. Notre alliance avec la Russie, qui est bornée au terme de huit années, va s'écouler en trois ans, et nous aurons eu toute la charge de cette alliance, sans en tirer le moindre profit.

Il me semble donc qu'il faudrait profiter de la circonstance présente où se trouve la Russie, et du besoin qu'elle a de notre alliance, pour en prolonger du moins la durée de dix ans, et afin que nous y trouvions notre avantage égal, nous pourrions nous faire garantir par la Russie la succession des principautés de Baireuth et d'Ansbach ou bien du moins un équivalent de la même valeur, et, en cas que l'on pût en convenir de cette façon-là, l'alliance de la Russie me deviendrait avantageuse, et nous pourrions nous attendre qu'elle nous rendrait en d'autres temps les secours que nous sommes obligés de lui prêter à présent.

Je vous envoie ci-jointe la dépêche que j'ai fait expédier aujourd'hui au comte de Solms,[3] par laquelle vous verrez que j'ai déjà jeté quelque chose en avant pour préparer cette matière. Mandez-moi, je vous prie, tout ce que vous pensez sur ce sujet, et, s'il vous vient quelque idée qu'on pourrait y ajouter encore, n'oubliez pas de me l'écrire.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17559. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 28 d'octobre dernier, et vous sais gré de m'avoir informé des notions qu'on a en Hollande relativement à ce qui se passe en Turquie.[4] Je veux bien par contre vous communiquer

[1] Vergl. Nr. 17556 und 17557. — [2] Vergl. Nr. 17502. — [3] Nr. 17557. —
[4] Thulemeier berichtete, dass nach den letzten Nachrichten ein Bruch der Pforte mit den Russen zu erwarten stehe, falls diese zu neuer Unzufriedenheit Anlass gäben, und dass man glaube, der Sultan werde kommendes Frühjahr von Russland die Räumung Polens fordern.

également les avis que je viens de recevoir au même égard par la voie de mon ministre à Vienne, dans l'intention que, de votre côté, vous en fassiez part au prince Louis de Brunswick et au greffier Fagel.

Thulemeier wird nach dem Berichte Rohds vom 26. October (vergl. Nr. 17556 und 17557) über den Verlauf der Audienz und die Verhaftung Obreskows unterrichtet.

Voilà les nouvelles que ce courrier a apportées, desquelles vous ne manquerez pas de faire l'usage prescrit ci-dessus.

Au reste, il faut bien que ce soit la honte du mauvais succès en Corse[1] qui engage les Français à grossir si fort le nombre des Corses et à le faire monter jusqu'à 15000 hommes, puisque effectivement le total de ceux qui sont en état de porter les armes, ne va guère au delà de 4000.

Nach dem Concept. Federic.

17560. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. November 1768.

Euer allergehorsamster Bericht vom 1. Octobris ist Mir zurecht eingehändiget worden, und es gereicht Mir zu gnädigstem Wohlgefallen, dass Ihr nach dem demselben beigefügtem Postscripto den Auftrag wegen der Feigen- und Orangenbäume[2] bereits ausgerichtet habt.

Was aber den Inhalt Eures Berichts selbst betrifft,[3] so müssen sich seitdem die Umstände an der Pforte ungemein verändert haben; wenigstens ist Mir von Wien aus die Nachricht zugekommen, dass nach denen daselbst durch einen französischen Courier eingegangenen Depechen der russische kaiserliche Minister Obreskow von dem neuen Grossvizir nach einem gehaltenem Divan sehr hart angegangen und endlich gar nach den Sieben Thürmen in Arrest gebracht worden;[4] und Ich glaube dahero, dass nach diesem Vorgang der Bruch mit Russland unvermeidlich ist.

Bei diesen Umständen werdet Ihr von selbst beurtheilen, wie unumgänglich nöthig es ist, dass Ihr Mich, so oft Ihr nur könnet, von allem, was an der Pforte vorgehet, insbesondere aber von den Vorkehrungen derselben in Ansehung der Zusammenziehung ihrer Truppen und andern Zurüstungen ausführlich benachrichtiget, und Ich zweifle

[1] Vergl. S. 393. 396. — [2] Sendung von je 20 Feigen- und Orangenbäumen. — [3] Zegelin berichtete über die Ankunft und ersten Maassnahmen des neuen Grossveziers Hamsa Pascha, nach denen es scheine, „dass er Lust hat, allein zu regieren"; über die Fortdauer der Rüstungen, über die durch Obreskow erfolgte Ueberreichung der Antwort des russischen Hofes auf ein schriftliches Promemoria der Pforte, betreffend die Räumung Podoliens, und über einen türkischen Waffenerfolg in Albanien, der indessen stark übertrieben werde. — [4] Vergl. Nr. 17556. 17557.

dahero nicht, dass Ihr Mir hierunter eben die erspriessliche Dienste erweisen werdet, deren Ich Mich zu Eurem Mir bekanntem Diensteifer versehen kann.

Friderich.

Nach dem Concept.

17561. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1768.

Quoique la dépêche ci-jointe de mon ministre à Constantinople, en date du 1er d'octobre dernier,[1] qui ne fait que m'entrer par la poste ordinaire, paraisse antérieure aux avis qui me sont parvenus de Vienne, et que je vous ai communiqués *in extenso* par l'estafette que je vous ai fait expédier avant-hier au soir,[2] je n'ai cependant pas voulu manquer de vous la faire parvenir également en copie, afin que la cour où vous êtes, soit informée exactement de tout ce qui se passe à la cour ottomane; et comme je suppose qu'après ce qui est arrivé à son ministre, elle ne saurait plus recevoir de ses nouvelles, je ne discontinuerai pas de lui faire part de toutes celles qui parviendront à ma connaissance, et de lui donner par là une nouvelle marque de mon attachement inviolable à ses intérêts.

D'ailleurs, je viens d'apprendre que depuis quelque temps les courriers trottent bien souvent entre Dresde et Pétersbourg, et on prétend même en Saxe que cette cour est sur le point de conclure un traité avec la Russie. J'ignore, à la vérité, si ces propos ont effectivement quelque fondement, mais comme il faut pourtant supposer quelque motif important à ces envois fréquents de courriers, vous ne négligerez rien pour le pénétrer et de me faire part de tout ce que vous en apprendrez.

Federic.

Nach dem Concept.

17562. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 3. November: „De tous les avantages que Votre Majesté pourrait Se stipuler, la garantie de la succession des pays de Baireuth et d'Ansbach ou d'un équivalent propre à L'en dédommager[3] me paraît le plus essentiel, tant par rapport à la proximité du cas que pour la sûreté que cela Lui donnerait contre les vues que la cour de Vienne a manifestées lors de la paix de Hubertusburg."

Potsdam, 4 novembre 1768.

Je suis bien aise de voir par votre rapport d'hier que nous nous sommes si bien rencontrés sur les avantages à stipuler au renouvellement de mon traité d'alliance avec la Russie. A présent, le droit du jeu me paraît exiger d'attendre la réponse du comte de Solms à la

[1] Vergl. Nr. 17560. — [2] Vergl. Nr. 17557. — [3] Vergl. Nr. 17558.

dépêche que je lui ai fait expédier avant-hier à ce sujet par estafette,[1] pour juger du degré de l'embarras de la Russie dans les circonstances présentes, et s'il n'y a pas moyen de le mettre encore plus à profit et d'obtenir des conditions encore plus avantageuses de sa part. Quelques semaines de plus nous mettront à même de voir plus clair sur ce que nous aurons à faire et à espérer à cet égard, et je ne manquerai pas de vous informer alors de mes intentions ultérieures.

Der König stellt seine Antwort auf das ihm übersandte Schreiben der Churfürstin-Wittwe von Sachsen[2] in Aussicht.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17563. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.[3]

Potsdam, 4 novembre 1768.

Les privilèges dont jouissaient ci-devant les marchands allemands en Portugal, n'étant pas confirmés, ce qui fait une perte de 10 pourcent sur les marchandises de mes négociants y commerçants contre celles de toutes les autres nations, mon intention est que vous en écriviez au ministre portugais le comte d'Oeyras, en lui faisant sentir combien cette terrible différence met d'obstacle au commerce réciproque des deux nations, et si, pour y remédier, il n'estimerait pas convenable de favoriser les Allemands au point de leur faire confirmer lesdits privilèges et les mettre par là en égalité avec les marchands des autres nations.[4]

Nach der Ausfertigung. Federic.

17564. AN DEN GENERALMAJOR VON ALVENSLEBEN.

Potsdam, 4. November 1768.

Es hat Mir der neumärkische Kammerpräsident von Brauchitsch einberichtet, wie in der Nacht vom 28. zum 29. abgewichenes Monats 15 bis 18 Mann polnischer Conföderirten in der Mühle zu Linichen Amts Sabin[5] eingebrochen, den Müller sehr misshandelt und die Mühle rein ausgeplündert haben. Da Ich, dergleichen Gewaltthätigkeiten auf Meinem Territorio zu gestatten, keinesweges gemeinet bin, so will Ich, dass Ihr sofort ein Commando dahin schicken und, wenn sothane Conföderirte sich noch in der Gegend, wenn es auch etwas in Polen hinein wäre, aufhalten sollten, solche aufgreifen lassen, übrigens aber

[1] Vergl. Nr. 17557. — [2] D. d. Dresden 31. October. — [3] Dem obigen Erlasse liegt eine Denkschrift des Consuls Schlouw in Porto vom 27. Juli 1768 zu Grunde. — [4] Demgemäss Ministerialschreiben an Oeyras, Berlin 8. November. — [5] Bei Dramburg.

die auf der Grenze stehende Postirung, gegen dergleichen Insultes und Violirung Meines Territorii mehr aufmerksam zu sein, ganz gemessen instruiren sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

17565. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 novembre 1768.

Les nouvelles de Constantinople du 1er d'octobre dernier que renferme votre dépêche du 29 du même mois, sont assez analogues à celles que j'ai reçues de mon ministre à la Porte de la même date.[1] Je présume que les premières nouvelles qu'on recevra de ces quartiers, nous éclairciront mieux sur les véritables intentions de la Porte et nous feront juger avec plus de fondement si elle persiste dans ses dispositions guerrières contre la Russie ou si elle en prendra de plus modérées et de plus pacifiques.

Quant à l'épargne que la cour où vous êtes, introduit dans son militaire,[2] il me semble que le maréchal Lacy l'a proposée principalement dans la vue de faire par là sa cour à l'Empereur. Il se peut bien qu'on la pousse trop loin, mais les plaintes qu'on en porte, n'en fournissent pas une preuve convaincante. Personne n'aime à faire des pertes, et le désagrément qu'on en a, excite toujours des plaintes. Je suspends donc encore mon jugement sur les justes mesures de cette épargne, et les effets qui en résulteront, seront le meilleur guide pour fixer un jugement solide si l'on l'a poussée trop loin ou si l'on a fait du tort à cet égard au maréchal Lacy. En attendant, on prétend que le comte Cobenzl a imaginé de nouveaux fonds en Brabant pour fournir, avec le temps, à une augmentation de 15000 hommes dans cette province, et je ne saurais vous dissimuler que je ne cesse d'être persuadé que toutes les mesures économiques de la cour où vous êtes, visent probablement à se mettre en état de passer, avec le temps, à une augmentation générale de son armée.

Pour ce qui regarde les engagements entre la Russie et l'Autriche,[3] je sais bien qu'il subsiste entre ces deux puissances un traité d'alliance défensive conclu le 22 de mai 1746[4] pour 25 ans, et qui, par conséquent, n'expire que l'an 1771; mais, nonobstant cela, j'ai de la peine à me

[1] Vergl. Nr. 17560. — [2] Rohd berichtete: „On continue d'être fort occupé du militaire en général, mais la plus grande partie de ces soins roulent sur la branche économique, où l'on rogne de tous côtés, de sorte que, du soldat jusqu'à l'officier, le mécontentement est si grand que, sans compter la désertion actuelle qui y règne encore, on est persuadé ici que la moitié de l'armée se débanderait, si elle devait entrer en campagne." — [3] Rohd berichtete: „Si la cour de Russie ne parvient pas à conjurer l'orage dont le nouveau vizir la menace, je serais fort trompé, si elle ne réclamait pas le corps auxiliaire stipulé par ses traités avec la cour d'ici." — [4] Vergl. Bd. V, 579.

persuader que la Russie exigera, à l'occasion des troubles actuels, les secours qui y sont stipulés, et si elle le fait, il en résultera sûrement de nouvelles aigreurs et dissensions entre ces deux cours.

Au reste, tout est encore dans la plus grande confusion, tant en Angleterre qu'en Pologne. Les différends que la première a avec ses colonies, vont toujours en augmentant,[1] et il n'y a nulle apparence qu'elle ait la moindre envie de se mêler des affaires du dehors; et, pour ce qui regarde la Pologne, les Confédérés continuent à rôder par tout le pays et infectent tant les chemins que les postes ne peuvent passer, et qu'il y a déjà deux jours de postes que je n'ai eu aucune nouvelle de mon ministre à Varsovie.[2]

Nach dem Concept. Federic.

---

17 566. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 novembre 1768.

La malle de Varsovie ayant manqué depuis deux ordinaires consécutifs et me trouvant par conséquent depuis ce temps sans dépêches de votre part, je dois croire que des partis de Confédérés rendent la route de la poste ordinaire mal sûre et empêchent que rien ne puisse passer ni nous parvenir. Par cette raison, je vous fais la présente lettre, pour vous dire que, si les circonstances sont telles que je les présume ci-dessus, vous devez voir si, dans ce cas, il n'y a pas moyen de m'envoyer avec plus de sûreté à l'avenir vos lettres par la voie de la Prusse, et si vous trouvez que cela soit faisable, mon intention est que vous vous serviez pour lors préférablement de cette route pour m'adresser vos rapports, du moins pour aussi longtemps que les conjonctures n'auront pas changé à cet égard; ce que je remets à votre discernement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

17 567. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 novembre 1768.

Votre dépêche du 29 d'octobre dernier sous numéro 204 vient enfin de m'être rendue, mais celle sous numéro 203 nous manque encore jusqu'à présent, et il y a apparence qu'un parti de Confédérés l'a enlevée, et qu'elle se trouve perdue, de sorte que vous n'oublierez pas de m'en marquer le précis par une de vos dépêches suivantes.

Je suis bien aise en attendant de voir par celle que je viens de recevoir présentement de votre part, qu'on soit informé, à l'heure qu'il

[1] Vergl. S. 398. 415. — [2] Vergl. Nr. 17 566.

est, à vos lieux de la rupture des Turcs avec les Russes, par l'emprisonnement que les premiers ont fait du sieur d'Obreskow,[1] ce qui est équivalent à une déclaration de guerre, quoique celle-ci n'ait pas encore été faite jusqu'à présent formellement. Je remarque d'ailleurs très bien que les Russes se trouvent au fond extrêmement embarrassés de tout ce qui vient d'arriver à la Porte, puisqu'ils ne se sont jamais imaginés que les affaires de Pologne pourraient avoir une tournure aussi sérieuse que celle qu'elles prennent actuellement. J'ai bien de la peine donc à croire que les Polonais puissent se soutenir dans Kamieniec[2] jusqu'à ce que les Russes soient en état de venir à leur secours; car il leur faudra vraisemblablement bien de temps pour cela, et jusqu'à présent je n'ai pas entendu encore qu'on ait pris les moindres arrangements à la cour de Pétersbourg pour l'assemblée de quelques corps de troupes suffisants à opposer aux Turcs.

Aussi attendrai-je patiemment les propositions que, selon votre susdite dépêche, cette cour voudra me faire au sujet des affaires de Pologne.[3] Mais comme vous avez occasion, là où vous vous trouvez, d'entendre les propos que les Russes tiennent relativement aux conjonctures présentes, il vous sera facile aussi de pénétrer par leurs discours si l'embarras de leur situation présente est tel qu'on puisse se flatter de pouvoir conclure quelque convention avantageuse avec la cour de Russie;[4] et vous ne manquerez pas de m'informer exactement de tout ce que vous pouvez apprendre et pénétrer à cet égard.

P. S.

Je viens de donner mes ordres au général-major de Lossow, en conséquence de la réquisition qui vous en a été faite par Sa Majesté le roi de Pologne, de faire les perquisitions nécessaires du côté du village de Borawsken, pour tâcher de découvrir les brigands qui ont eu l'insolence de piller sur mon territoire un commissaire que le sieur de Tiesenhausen, trésorier de Lithuanie, envoyait pour remettre 3000 ducats à Königsberg, et je vous ferai informer, en son temps, de la réussite des susdites perquisitions.

Federic.

Nach dem Concept.

17568. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 novembre 1768.

Ce n'est qu'avec bien de la peine que j'ai appris, par les deux dernières dépêches que le secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin m'a

[1] Vergl. Nr. 17556. 17557. — [2] Gegen die Conföderirten. — [3] Benoît berichtete: „Repnin croit que sa cour va prendre de nouveaux arrangements avec Votre Majesté pour les affaires de Pologne, afin d'en tenir les citoyens en respect pendant la guerre avec la Porte Ottomane; mais cela ne serait pas une petite besogne." — [4] Vergl. Nr. 17562.

adressées en date du 25 et 28 d'octobre dernier, la dangereuse maladie qui vous met encore hors d'état de vaquer à vos fonctions. Les fièvres putrides, comme il la qualifie, exigent de grands soins et de bons remèdes, et je souhaite qu'au moyen des uns et des autres votre santé soit bientôt entièrement rétablie.

En attendant, j'ai été bien aise des différents éclaircissements que les dépêches susmentionnées renferment. Les détails où le susdit secrétaire y est entré, me mettent à même de me faire une assez juste idée des articles sur lesquels j'ai désiré d'être éclairci, et je vois bien que, selon toute apparence, le nouveau ministère[1] sera tout aussi faible que le précédent. Quoi qu'il en soit, vous n'oublierez pas de me faire savoir votre sentiment sur le plus ou moins de probabilité qu'il y a que la cour ou bien le parti opposé l'emporte par sa supériorité à la prochaine séance du Parlement.

Nach dem Concept. Federic.

17569. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 novembre 1768.

L'époque que le duc de Choiseul, selon votre rapport d'hier, vient de fixer pour le départ des ministres respectifs,[2] me convient assez, et je n'y trouve rien à redire. Vous pouvez donc répondre dans ce sens au sieur de Meny sur la lettre[3] qu'il vous a écrite à ce sujet, et que je vous renvoie en original à la suite de la présente, et, en attendant, j'ai déjà prévenu le baron de Goltz de s'arranger de façon qu'il puisse également observer cette époque et partir pour Paris le 2 de janvier prochain.[4]

D'ailleurs, ayant pris en considération la remarque que vous avez faite dans votre rapport du 5 de ce mois relativement au tarif dont on doit convenir dans le traité de commerce à conclure avec la France,[5]

[1] An Stelle des ausscheidenden Lord Shelburne (vergl. S. 415) war Weymouth (vergl. S. 284) Staatssecretär der südlichen und für ihn der bisherige Gesandte in Paris, Lord Rochefort (vergl. S. 284), Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten geworden. — [2] 2. Januar 1769. — [3] D. d. Paris 29. October. Dem Berichte Menys war die Abschrift eines Schreibens Choiseuls an Meny vom 26. October beigefügt, in welchem als Termin für die Abreise der beiderseitigen Gesandten der 2. Januar vorgeschlagen wurde. Die im Ministerium aufgesetzte Antwort an Meny ist Berlin 8. November datirt. — [4] Mit einem zweiten Erlass vom 7. November sendet der König an Finckenstein und Hertzberg Instruction (vergl. Nr. 17546) nebst Beglaubigungsschreiben für Goltz vollzogen zurück, mit dem Befehl, sie nach Siegelung zusammen mit dem Chiffre zurückzureichen, „comme j'ai résolu de la remettre moi-même, avec tout ce qui y appartient, entre les mains de ce ministre". — [5] Finckenstein und Hertzberg berichteten, dass sie in die Instruction für Goltz einen Abriss der durch Ammon geführten Verhandlungen aufgenommen und namentlich auf die damals von Frankreich abgelehnten Artikel, zu denen der „Tarif" gehöre, be-

je viens d'enjoindre au Grand-Directoire de me procurer le plus tôt possible celui qui règle les droits actuels auxquels les Français sont tenus dans nos ports, ainsi que celui des frais que nos marchands sont obligés de payer en France, afin qu'on puisse faire en conséquence les additions ou changements nécessaires dans les instructions du baron de Goltz.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17570. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 novembre 1768.

Il n'y a rien qui presse pour l'audience que, selon votre rapport d'hier, le nouveau ministre de Danemark, le chambellan de Raben,[2] vient de demander.[3] Je pourrai lui parler et lui accorder sa première audience, lorsque je viendrai cet hiver à Berlin, et comme, d'ailleurs, le Roi son maître est actuellement en voyage, il lui sera fort indifférent que cette formalité ait lieu quelques semaines plus tôt ou plus tard. Vous lui insinuerez donc d'une manière convenable d'attendre cette époque pour m'être présenté.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17571. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 8 novembre 1768.

Ma chère Nièce. J'ai reçu votre chère lettre en même temps que mon frère[4] est arrivé ici, qui m'a fait vos compliments et m'a fort réjoui en m'apprenant que vous avanciez heureusement dans votre grossesse, et que vous vous portiez bien. Vous n'avez pas besoin de me remercier de ce qui regarde des soins que des parents doivent avoir de la progéniture de leurs enfants.[5] Je crois presque que je suis votre père, du moins voudrais[-je] en remplir les fonctions; suivez donc hardi-

standen hätten; dass die in der Zwischenzeit von dem König getroffenen Maassnahmen jedoch eine Prüfung dieses „Tarifes" auf Aenderungen und Zusätze hin erforderlich machen dürften.

[1] Am 11. November wiederholt der König an Finckenstein: „Il me faut pour cet effet celui qui a été remis au chambellan d'Ammon du temps de sa négociation." — [2] Vergl. S. 152. 172. — [3] Zur Ueberreichung seiner Beglaubigungsschreiben. — [4] Prinz Heinrich, vergl. S. 436. — [5] Die Prinzessin dankte, Haag 1. November, dem König für die durch ihre Mutter ihr mitgetheilte Absicht, „de donner la layette pour mon futur enfant". [Charlottenburg. Hausarchiv.]

ment le bon exemple de la princesse de Weilburg,[1] persuadée que, si mes vœux peuvent faciliter vos couches, elles seront des plus heureuses.

Nous avons ici la comtesse polonaise[2] avec toute sa famille; elle craint de retourner sur ses terres dans ces temps de troubles, et je crois qu'elle prend un parti sage de se tenir à l'écart jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique. On nous prognostique beaucoup d'étrangers pour le carnaval; cela ne me touche guère, puisqu'il y manquera une certaine princesse d'Orange, qui en ferait le plus grand lustre. Adieu, ma chère enfant; soyez persuadée que je pense souvent à vous, et qu'en toutes les occasions je vous donnerai des marques de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Daignez faire mille assurances d'amitié à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

17 572. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. November 1768.

Mir sind Euer Bericht und Postscriptum vom 10. Octobris durch Meinen Residenten Benoît zu Warschau richtig zugefertigt worden. Der darin angezeigte Vorgang mit dem russischen kaiserlichen Minister war Mir bereits aus Wien berichtet worden,[3] und Ich begreife gar wohl die Ursachen, warum Ihr Eure Berichte nicht eher fortschaffen können.[4] Man muss also nach allem, was, diesen Nachrichten zufolge, bei der Pforte vorgegangen ist, den Krieg zwischen ihr und Russland so gut als declarirt ansehen, obgleich noch zur Zeit die förmliche Declaration desselben nicht erfolgt ist, und es ist offenbar, dass die Intriguen der Franzosen und Conföderirten bei der Pforte das Uebergewicht behalten und sie zu diesem eclatantem Schritt gebracht haben müssen.

Sollte sich inzwischen die Pforte bei Euch erkundigen, ob Ich mit Russland in Allianz stünde, so könnet Ihr diese Frage mit Ja beantworten, jedoch hinzufügen, dass nach der Natur dieser Meiner Verbindungen Ich zwar Subsides, aber keine Truppen an Russland geben[5] und es Mir allezeit höchst angenehm sein würde, das gute Vernehmen zwischen beiden Reichen durch Meine gute Officia wieder herzustellen,[6] indem es Mir nicht anders als sehr leid thun müsste, dass es zwischen ihnen um so geringschätziger und nichtiger Ursachen willen zum öffentlichen Bruch kommen sollte.

[1] Die Prinzessin schrieb: „La princesse de Weilbr[...] très bon exemple, en accouchant très heureusement [...] [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Gräfin Skorzewsk[...] Verhaftung Obreskows am 6. October, vergl. Nr. 1[...] hatte Zegelin „so lange mit denen Post-Commanden [...] Nr. 17502. — [6] Vergl. Nr. 17507.

Will Euch hiernächst die Pforte noch länger da dulden, so soll Mir solches lieb sein, und habt Ihr solchenfalls derselben die nur angeführte Versicherungen von Meiner Neigung zur Wiederherstellung des guten Vernehmens zu wiederholen und dabei gelegenheitlich zu erkennen [zu] geben, dass, wenn je der Krieg ausbräche, Ich vielleicht zwei oder drei Officiers als Volontaires zur russischen Armee schicken würde, welches aber für keine Hülfe von Truppen angesehen werden könnte. Wollte Euch aber allenfalls die Pforte daselbst nicht länger leiden, so könnet Ihr Euch nur congediiren und wieder zurückkommen. Inzwischen müsst Ihr Mir melden, wie Ich es bei diesen Troublen mit Meiner Remonte halten und wie Ich allenfalls und wenn Ihr Euch von dort entfernen müsst, solche auf künftiges Jahr am besten und sichersten vornehmen lassen kann. Ich erwarte übrigens Eure ferneren Berichte.

Nach dem Concept. Friderich.

17573. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 novembre 1768.

Votre dépêche du 25 d'octobre dernier avec un post-scriptum de la même date m'ont été fidèlement rendus, et, pour ce qui regarde la demande du major de Wildenheim à Selesensky en Sibérie[1] dont vous faites mention dans votre apostille, vous n'avez qu'à lui répondre qu'il ferait bien de rester au service de Russie.

Quant à l'orage qui paraît se former en Turquie, la dépêche immédiate[2] que je vous ai fait expédier par estafette, il y a huit jours, vous aura déjà appris que la rupture entre la cour où vous êtes, et la Porte Ottomane est inévitable. J'ai reçu depuis la confirmation de toutes les nouvelles y contenues,[3] ainsi que vous verrez plus amplement par la dépêche ci-jointe en copie du 10 d'octobre dernier que mon ministre à Constantinople, le major de Zegelin, vient de m'envoyer par un courrier exprès; et afin de ne laisser rien ignorer à la cour où vous êtes, de tout ce qui a quelque rapport à cette rupture, je vous communique également, à la suite de la présente, une lettre que le sieur Obreskow a écrite de sa prison à mon susdit ministre,[4] ainsi que le précis d'une conversation que mon ministre à Vienne a eue à ce sujet avec le prince de Kaunitz,[5] et dont la dernière me paraît assez intéressante, puisqu'elle dévoile très bien la façon de penser de la cour de Vienne relativement à cet objet.

[1] Wildenheim bat um die Erlaubniss, in den preussischen Dienst, den er 1758 verlassen hatte, zurückzukehren. — [2] Nr. 17557. — [3] Vergl. Nr. 17572. — [4] Ueber den Verlauf der Audienz (vergl. S. 419), zugleich mit der Bitte, seine Freilassung aus der Haft zu bewirken. Das Schreiben war Zegelin, nach seinem Berichte, am 9. October zugekommen. — [5] Vergl. dafür Nr. 17574.

En attendant et à en juger par la conversation que vous avez eue avec le comte Panin, et dont vous venez de me mander le détail,[1] j'ai lieu d'appréhender que la Russie ne prend pas encore cette rupture assez à cœur, et qu'il pourrait très bien arriver que les Turcs, en mettant à profit les devants qu'ils ont pris par les forces qu'ils ont déjà assemblées sur les frontières, s'emparassent de la Podolie ou de quelque autre province limitrophe.

Dans ces circonstances vous sentirez du reste de quelle importance il est que je reçoive sans délai les informations que je vous ai déjà demandées, et vous aurez, par conséquent, soin de me marquer dans le plus grand détail la force de l'armée que la Russie veut opposer aux forces ottomanes; qui en aura le commandement; où elle formera ses magasins; de quelle force ils seront et, en général, quels arrangements elle prendra ou compte de prendre pour faire face à la Porte Ottomane.

Tout ce que j'appréhende, c'est que cette levée de bouclier à laquelle il n'y a absolument rien à gagner pour la Russie, et qui ne saurait lui venir fort à propos dans les circonstances présentes, ne fasse un tort considérable au crédit du comte de Panin, et je n'attends qu'un rapport exact et détaillé de votre part sur tous ces différents articles pour me décider ensuite sur les propositions à faire à la cour de Russie pour le renouvellement de notre alliance que j'ai dessein de négocier avec elle.[2]

Au reste, j'ai ordonné à mon ministre à Constantinople d'y continuer son séjour et d'attendre sur quel ton la Porte le prendra ultérieurement avec lui.[3] Si elle lui permet de rester, il pourra rendre à la Russie de tout aussi bons services que son propre ministre et apporter peut-être même de grandes facilités, au cas que les choses dussent un jour venir à une négociation de paix et d'accommodement. Mais, si, au contraire, la Porte ne veut plus le souffrir à Constantinople, il faudra bien y acquiescer et s'en consoler par la considération qu'il n'y a pas eu moyen d'y regimber.

Enfin, vous n'oublierez pas de m'informer exactement quelle sensation toutes ces nouvelles ont produite, tant sur l'Impératrice que sur le comte Panin et sur la nation, et si l'on en paraît bien consterné ou bien si l'on regarde tout cet orage avec intrépidité et fermeté d'esprit.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Die Unterredung betraf die Türken: Panin glaubte, dass von ihnen nichts zu befürchten stehe, und dass weder die Dissidentenfrage noch die Grenzfälle ein genügender Grund für die Pforte zum Krieg seien, „mais que, si elle s'y portait, il faudrait qu'elle en eût un intérêt d'État plus fort, comme le serait celui, si elle se proposait de faire la conquête de la Podolie, auquel cas il estime que ni les bonnes raisons ni les négociations ni même les corruptions seraient suffisantes pour la retenir, et qu'alors la guerre pour le printemps prochain serait inévitable". — [2] Vergl. S. 420 und 421 und Nr. 17562. — [3] Vergl. Nr. 17572.

17 574. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 2. November: „Dimanche passé, 30 d'octobre, il arriva ici un second courrier de Constantinople. Le lendemain, j'eus occasion de parler au prince Kaunitz, et je m'en servis pour lui demander s'il en était arrivé un, comme on me l'avait assuré. Il me dit d'abord oui, et, me menant de côté, il voulut bien me faire part des nouvelles dont cet homme avait été le porteur.

En voici la substance. Le 8 du mois passé le Divan s'est assemblé de nouveau, et bon nombre des gens de loi y a été appelé. Entre ceux-ci il y a eu des débats encore, mais la pluralité l'a emporté pour la guerre avec la Russie, et on a fait partir 30 Tartares en courriers dans les différentes provinces d'Europe et d'Asie pour porter aux bachas gouverneurs les ordres de la Porte de rassembler leurs troupes et de se trouver, vers l'équinoxe du mois de mars prochain, à Adrianople où en serait le rendez-vous général. De plus, on a envoyé aux Sept Tours aussi M. de Lewaschow,[1] résident de Russie, et on a chassé le premier dragoman de la Porte et quelques autres encore suspects ou accusés d'avoir été corrompus par les ministres russes. Enfin, de profondément pacifique qu'était le système ottoman tantôt, il est devenu tout d'un coup si guerrier que jusqu'au Sultan lui-même tout y respire les armes et la guerre.

J'ai voulu, à cette occasion, avoir le cœur net sur le fait de la demande du passage par la Transylvanie[2] qu'on m'avait assuré être déjà venue ici de la part du Sultan; mais le prince Kaunitz m'a répondu sans détour et assuré positivement que non. Il était d'avis, au reste, que tout le théâtre de la guerre serait en Pologne, que les Turcs déboucheraient par la Podolie, et qu'ils lâcheraient un essaim de 150000 Tartares sur les Russes pour les harceler partout et pour leur couper les vivres.

En discourant là-dessus, je lui fis connaître qu'on aurait probablement le loisir de négocier, puisque les opérations des Turcs ne commenceraient qu'au printemps, et qu'en cas que cette guerre fût inévitable, elle ne laisserait pas d'être désagréable aux puissances voisines de la Pologne, par rapport à leurs frontières.

»Il faudrait une espèce de miracle«, me dit-il, »pour prévenir cette guerre, et je n'en connais qu'un seul, mais qui n'arrivera pas: c'est qu'à la prochaine diète de Varsovie on soit assez heureux de trouver un moyen propre à pacifier les esprits en Pologne, et qu'immédiatement après les Russes se mettent en devoir de l'évacuer. Leur idée«, continua-t-il, »m'a toujours paru bizarre, lorsqu'ils sont entrés dans ce royaume pour y établir un système tout nouveau et malgré la nation. Je laisse passer cela avec un prince souverain, naturel du pays, d'en changer la forme et les sentiments, parcequ'il a son armée toujours à la main; mais de vouloir donner ainsi la loi à un grand État étranger, où les troupes ne sauraient demeurer aussi longtemps qu'on voudrait, cela me paraît chose incompréhensible«... Et touchant la sûreté des frontières il s'expliqua ainsi: »Nous avons pris quelques précautions ici pour couvrir les nôtres, et je ne doute pas que le Roi votre maître en aura fait autant de son côté.«

Il me fit part aussi d'un désordre qu'un détachement de troupes russes venait de commettre sur les frontières de Hongrie en poursuivant quelques Confédérés. Cela est arrivé le 6 du mois passé. Le détachement doit avoir été de 200 maîtres, avec quelque infanterie, qui a pillé et amené plusieurs paysans hongrois. La garnison voisine lui ayant lâché un petit corps de hussards, il avait déjà repassé en Pologne, quand ceux-ci arrivèrent. Le prince Kaunitz m'a dit qu'il en avait fait dresser un mémoire et l'ayant remis au prince Golizyn, en lui donnant à connaître qu'on demandait une satisfaction convenable et éclatante, celui-ci l'avait envoyé à sa cour par un courrier."

[1] Vergl. Bd. XXIV, 404; XXV, 372. — [2] Vergl. S. 380. 381.



Potsdam, 9 novembre 1768.

Par tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 2 de ce mois, il ne paraît que trop certain que la rupture entre la Russie et la Porte est inévitable, et il n'est pas moins évident que la cour où vous êtes, n'en est pas trop fâchée.

Selon mes dernières lettres de Russie, cette nouvelle commence à y faire impression et à engager cette cour à faire des arrangements pour n'être pas prise au dépourvu.[1] Selon toutes les apparences, le feu de la guerre s'allumera au mois de juin ou de juillet de l'année prochaine dans toutes les provinces de la Pologne, et quoique je veuille bien croire que l'Impératrice-Reine n'y prendra pas part d'abord, je ne sais cependant pas si elle en restera toujours tranquille spectatrice. Il est bien facile que l'embrasement sur les frontières se communique aux voisins, et au moins ne faut-il pas trop compter, dans ces circonstances, sur la conservation de la tranquillité, mais regarder plutôt la guerre comme très possible à se répandre. Quand une fois le feu de cette guerre aura fait des progrès, je ne voudrais pas jurer que la cour où vous êtes, ne prenne envie de s'en mêler également, et peut-être s'y engagera-t-elle l'an 1770, si tant est qu'elle dure aussi longtemps. C'est au temps seul à nous faire voir plus clair dans tout ceci, et il faut attendre les évènements pour en porter un jugement plus solide.

Nach dem Concept. Federic.

17575. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 9 novembre 1768.

Votre dépêche du 2 de [ce] mois m'a été fidèlement rendue, ainsi que celle du sieur de Zegelin[2] qui vous est parvenue par courrier, et qui s'y trouvait jointe. Selon mes avis de Russie la cour de Pétersbourg n'est intentionnée que d'opposer tout au plus 40 000 hommes de troupes réglées à l'armée ottomane.[3] Un pareil corps me paraît bien faible pour oser se flatter qu'il pourra faire tête efficacement au nombre immense avec lequel les Turcs entrent ordinairement en campagne, et, par cette raison, il me semble que, si les Turcs commencent leurs opérations un peu de bonne heure devant Kamieniec, il y a de la vraisemblance à présumer que l'avantage dans ce cas sera de leur côté.

En attendant, je vous réitère mes ordres précédents, savoir, d'observer exactement, de votre côté, le prince Repnin, ainsi que les autres personnes attachées au service de Russie, et de prêter attention aux propos qu'ils tiendront sur les conjonctures présentes, afin de pouvoir

[1] Solms berichtete, Petersburg 25. October, dass das in der Ukraine stehende Corps, welches 40000 Mann reguläre Truppen zähle, an der Grenze überwintern solle. — [2] Vergl. Nr. 17572. — [3] Vergl. Anm. 1.

me mander ensuite de quelle manière ils envisagent la guerre qu'ils vont avoir avec les Turcs: si elle paraît les embarrasser, ou bien s'ils la regardent et traitent en bagatelle, pour que je sois en état de mettre à profit les notions que vous me fournirez à cet égard.

Au reste, un certain comte de Potocki, qui a des terres dans le voisinage de Varsovie, vient de m'écrire[1] qu'il souhaiterait de vous faire, avec ma permission, différentes ouvertures. Comme je veux bien m'y prêter, je vous autorise d'écouter tout ce qu'il pourra vous dire, et de me faire ensuite un rapport exact des propositions qu'il vous aura faites, sur lesquelles, si elles méritent attention, je vous ferai savoir, en son temps, ma volonté.

Federic.

Nach dem Concept.

17576. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois, et ma lettre précédente[2] qui vous sera parvenue à l'heure qu'il est, vous aura également appris, ainsi qu'a fait le baron de Reischach,[3] que la Porte Ottomane a effectivement déclaré la guerre à la Russie, en arrêtant le sieur d'Obreskow et le faisant mener aux Sept Tours. Mais je ne vois pas quel sujet la cour de Vienne peut avoir de tant triompher, comme elle fait, à ce que vous dites, de pareil évènement, qui, s'il ne peut lui nuire, à la vérité, en aucune façon, ne saurait non plus lui procurer le moindre avantage.

Quant aux nouvelles que vous me mandez relativement aux affaires des colonies anglaises en Amérique,[4] je crois qu'on pourrait bien se tromper en y ajoutant entièrement foi. L'éloignement de ces colonies fait qu'on ne saurait apprendre que par les papiers publics ce qui se passe chez [elles], et les différents partis en Angleterre qui nous donnent ces avis, les débitent chacun selon leurs vues et leur convenance, les uns en grossissant les objets, et les autres en les diminuant, de sorte qu'il est impossible de pouvoir y faire fond.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Das Schreiben Potockis liegt nicht vor. — [2] Nr. 17559. — [3] Thulemeier berichtete, dass der österreichische Gesandte, Baron Reischach, angeblich auf Befehl seines Hofes, die Nachricht von der Kriegserklärung der Pforte an Russland und der Verhaftung Obreskows verbreitet und dass diese Nachricht grosses Aufsehen verursacht habe. „On [n']est pas moins étonné de voir la cour de Vienne prendre parti dans cette occasion et s'applaudir d'une démarche qui peut avoir des suites funestes pour ses propres intérêts." — [4] Thulemeier berichtete über Unruhen in den Colonieen und Feindseligkeiten, die gegen englische Schiffe im Hafen von Boston begangen sein sollten.

17577. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.[1]

[Potsdam,] 11 novembre 1768.

Mon cher Frère. Je vous remercie encore une fois, mon cher frère, pour le plaisir que vous m'avez fait de passer chez moi; j'aurais voulu vous procurer plus d'amusements ici, mais chez un vieillard il ne faut pas chercher des plaisirs, la saison en est passée pour moi, et il ne me faut que de la tranquillité d'esprit pour les derniers pas de mon pèlerinage. Je souhaite que le temps vous favorise pour le séjour que vous ferez à Rheinsberg; pour moi, je n'abandonnerai la campagne que lorsque les frimas, les neiges et les aquilons intraitables m'obligeront à me réfugier en ville, parcequ'il me semble qu'il y a plus d'aisance et de liberté dans les jardins, aux champs, dans les forêts que dans ces villes où la société en trop grand nombre non seulement devient gênante, mais souvent dangereuse. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17578. AN DEN OBERST GRAF VON ANHALT IN POTSDAM.

Extract für die Cabinetsvorträge: „Der Obriste Graf von Anhalt überreichet allerunterthänigst eine Relation,[2] so der General du Moulin von der Reise in Polen, die er den 23. Martius 1732 von Berlin über Küstrin und Driesen angetreten, abgefasset hat, worin derselbe nebst Anzeigung des Locals, der Flüsse und Défilés seine Gedanken eröffnet, wie man mit einer Armee sich einiger polnischen Provinzien, als Grosspolen, Pomerellen, der Districte von Culm und Marienburg, imgleichen des Bischofthums Ermland bemächtigen könnte."

Potsdam, 11. November 1768.

Compliment. Das Mémoire von du Moulin am Oberst Anhalt.

Nach der eigenhändigen Weisung für die Antwort am Rande des von dem Cabinetssecretär vorgelegten „Extracts" aus dem nicht vorliegenden Bericht von Anhalt.

17579. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA A BERLIN.

Potsdam, 12 novembre 1768.

Je ne saurais qu'applaudir au zèle que vous faites paraître dans votre lettre du 10 de ce mois,[3] pour terminer les troubles qui déchirent votre patrie. Mais le malheur est que vous ne sauriez plus vous promettre d'heureux succès. Il est toujours plus facile de former que d'exécuter de pareils projets d'accommodement, et, dans la position actuelle des affaires, ce serait peine perdue de vouloir faire le médiateur

[1] Nach seinem Schreiben, Berlin 9. November, beabsichtigte Prinz Heinrich, der am 3. nach Berlin zurückgekehrt war und am 5. den König besucht hatte, am 11. nach Rheinsberg überzusiedeln. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Liegt nicht vor.

entre les Russes et les Confédérés. Il y a un an qu'il aurait fallu prendre des dispositions aussi pacifiques, et on aurait pu se flatter de rapprocher les esprits. Mais à présent que le feu de la discorde a gagné partout, et que l'animosité est portée à son comble, ce serait vouloir se faire illusion de gaieté de cœur que de s'imaginer seulement qu'on pût y réussir. Les Russes sont en marche et les Turcs également; il n'y a donc plus que la supériorité des uns ou des autres qui décidera le sort de la Pologne. En attendant, vous pouvez compter que je m'intéresserai toujours au vôtre, et que, s'il est tel que je le souhaite, il sera toujours heureux et proportionné à vos mérites.

Nach dem Abdruck in den Œuvres, Bd. 25, S. 610. Federic.

17580. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 novembre 1768.

Votre dépêche du 5 de ce mois, par laquelle j'ai vu le train que les affaires continuent de prendre en Pologne, m'a été fidèlement rendue. J'ai tout lieu de croire que les Polonais auront sujet de regretter, dans peu, d'avoir excité les Turcs et de les avoir engagés à se mêler de leurs troubles, puisque cela ne saurait manquer d'entraîner la ruine totale de ce royaume, qui ne s'en relèvera pas de sitôt.

Pour ce qui regarde les bruits qu'on débite à vos lieux sur mon sujet, comme si je favorisais sous main les Confédérés,[1] vous aurez soin de les contredire, mais d'une manière polie et obligeante, en disant qu'à la vérité j'avais été et étais encore ami des Polonais, mais que, nonobstant cela, j'étais bien éloigné d'approuver la conduite qu'ils tenaient dans les conjonctures présentes. Vous profiterez de cette occasion pour rappeler au prince Repnin que mes différends avec la ville de Danzig subsistaient toujours encore,[2] et que j'étais aussi peu avancé avec ces gens-là, à l'heure qu'il est, que je l'étais d'abord du commencement.

Au reste, comme je veux bien me prêter à la demande que plusieurs Polonais m'ont fait faire par vous, de permettre qu'ils puissent sauver leurs effets dans mes États moyennant qu'ils les fassent emballer et plomber par mes douaniers, vous n'aurez qu'à leur insinuer que j'avais donné les ordres nécessaires à cet égard à l'administration générale de

[1] Benoît berichtete: „Ceux qui souhaiteraient que tout allât sens dessus dessous, et qui ne cherchent qu'à inciter de plus en plus les Polonais à tomber avec désespoir sur les Russes, emploient tout pour les y encourager, et font pour cet effet entrer Votre Majesté en jeu.“ Ohne seinerseits die angebliche Unterstützung der Conföderirten durch den König von Preussen zu berühren, verwies Benoît auf Folgerungen, die aus der Sendung der Gesandten zwischen Preussen und Frankreich in dem Sinne gezogen würden, „à inspirer de la méfiance entre les cours alliées“. — [2] Vergl. S. 383. 384.

mes accises et péages,[1] laquelle instruirait en conséquence ses employés, et qu'ainsi tous ceux des Polonais qui voudraient mettre leurs effets à couvert dans mes États, n'auraient qu'à se présenter aux employés des douanes sur les frontières et les requérir de leur plomber les effets en question, qui y apporteraient toutes les facilités possibles, en observant seulement ce qui leur est prescrit pour obvier à toute défraudation et contrebande. Vous observerez de bien faire valoir cette complaisance de ma part à cet égard, en représentant qu'en Hollande et partout ailleurs on en agissait avec bien plus de circonspection dans de semblables rencontres.

Federic.

Nach dem Concept.

17581. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. November, dass Nugent zurückgekehrt sei. „Dans la première visite que ce ministre vient de me rendre, il m'a dit qu'il était chargé des assurances les plus fortes d'amitié de la part de Leurs Majestés Impériales pour Votre Majesté et de quelques autres commissions relatives au même but qui lui faisaient désirer de pouvoir se mettre à Ses pieds. Il m'a prié de le marquer à Votre Majesté et de demander Ses ordres sur ce sujet.

Dans la suite de la conversation il s'étendit beaucoup sur les sentiments pacifiques de sa cour, me dit qu'elle ne désirait que le maintien de la tranquillité, et qu'elle avait été charmée, par la même raison, d'apprendre que la correspondance entre Votre Majesté et la France allait être rétablie; que, du reste, on ne prenait aucune part ni aux affaires de Corse ni à celles de Pologne, et qu'on se contenterait de faire respecter ses frontières, comme chaque puissance était en droit, et même dans l'obligation de le faire. Il me parla de l'expédition de Corse comme ayant été entreprise un peu légèrement par la France, qui n'en avait pas prévu toutes les difficultés, et il ajouta, en riant, que le public de Vienne ne jurait que par Paoli. A l'égard des Turcs il me dit qu'ils avaient effectivement demandé le passage par la Transylvanie,[2] mais qu'on le leur avait refusé tout net. Il me fit ensuite de grands éloges du ministre d'État de Rohd, qui se faisait généralement aimer et considérer par sa prudence et par sa probité, et qui justifiait bien par sa conduite la sagesse du choix de Votre Majesté. Il conclut, enfin, en me disant qu'on était bien résolu d'entretenir et de cultiver la bonne intelligence qui se trouvait si heureusement rétablie entre les deux cours; que l'Empereur, aussi bien que l'Impératrice-Reine, était persuadé qu'en s'entendant bien avec Votre Majesté, on pourrait être sûr du repos de l'Allemagne et empêcher l'entrée de toutes les troupes étrangères, et que c'était tout ce qu'on désirait le plus."

Potsdam, 13 novembre 1768.

A en juger sur le précis de la première conversation que, selon votre rapport d'hier, le général Nugent a eue avec vous après son retour, il est à présumer que l'audience qu'il m'a demandée, en fournira le commentaire, et si vous voulez m'amener ce ministre mardi prochain,[3] je pourrai lui parler l'après-midi et entendre les propositions dont il est chargé.

[1] Cabinetserlass, Potsdam 13. November. — [2] Vergl. S. 433. — [3] 15. November.

D'ailleurs, j'ai reçu, à la suite de votre second rapport, le projet du tarif qui a été proposé à la France par le sieur d'Ammon,[1] et je viens d'ordonner à mon ministre d'État baron de Horst[2] de l'examiner et d'y faire les changements et additions que mes nouveaux arrangements pourraient exiger.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17582. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 novembre 1768.

Quel que soit le but des précautions que, selon votre dernière dépêche du 5 de ce mois, la cour où vous êtes, prend sur ses frontières,[3] je les trouve bien sensées, et, bien que mes États ne soient pas tant exposés que la Hongrie, je pourrais cependant bien imiter son exemple et pourvoir également à la sûreté de mes frontières.

En attendant, la liste de l'armée autrichienne que vous vous proposez de me communiquer, me fera beaucoup de plaisir, et comme, d'ailleurs, le général Nugent vient d'arriver à Berlin, chargé de différentes commissions,[4] je compte d'apprendre en peu de jours de quoi il sera question.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à ajouter, si ce n'est qu'on me mande de Pétersbourg que l'impératrice de Russie s'est fait inoculer la petite vérole,[5] et qu'on débite ici que les troupes ottomanes ont souffert quelques échecs du côté de Monténégro. La première nouvelle n'est sujette à aucun doute; mais, pour ce qui est de la dernière, le parfait silence que vous en gardez, me fait douter de sa réalité, et, si elle était fondée, on en aurait eu sûrement avis à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept.

Federic.

17583. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 novembre 1768.

Quoique prévenu déjà par vos précédentes sur la résolution que l'impératrice de Russie avait prise de se faire inoculer la petite vérole,[6] je ne saurais cependant vous dissimuler qu'il aurait été bien à souhaiter qu'elle eût attendu une autre saison pour se soumettre à cette opération.[7]

[1] Vergl. Nr. 17569. — [2] Cabinetserlass, Potsdam 13. November. — [3] Rohd berichtete, „que, du côté des confins de la Transylvanie et du banat de Temeswar, on fait des abatis d'arbres, pour boucher tout ce qu'il y a de passages inutiles, afin de pouvoir rétrécir le cordon". Dieser sei anfangs nur aus sanitären Gründen errichtet worden. — [4] Vergl. Nr. 17581. — [5] Vergl. Nr. 17583. — [6] Vergl. Nr. 17416. — [7] Solms berichtete, Petersburg 28. October, dass Katharina sich der Pockenimpfung unterzogen und darauf nach Zarskoje-Selo begeben habe.

Le Ciel physique, aussi bien que politique, ne m'y paraissent guère favorables, et je souhaite seulement que Sa Majesté Impériale n'en ressente pas les influences, mais qu'elle éprouve plutôt les plus heureux succès de cette opération.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à ajouter au contenu de ma dernière dépêche[1] que je vous ai fait expédier par estafette, il y a trois jours, et je suis curieux d'apprendre comment on aura reçu à la cour où vous êtes, les nouvelles qu'elle renfermait.

Nach dem Concept. Federic.

17584. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 14 novembre 1768.

J'ai reçu à la fois les deux dépêches que le secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin m'a faites du 1er et du 4 de ce mois, et suis surpris qu'il n'y fasse la moindre mention de l'état de votre santé.[2] Comme je serais bien aise cependant de savoir si vous comptez reprendre bientôt le fil des affaires, vous aurez soin, au cas que vous ne soyez encore en état de m'en informer vous-même, de m'en faire donner au moins des nouvelles par ledit secrétaire.

Et comme le nouveau Parlement d'Angleterre est à la veille de s'assembler,[3] je suis curieux d'apprendre ce qui se passera à son ouverture, et les matières qui y seront débattues; de quoi vous ne manquerez donc pas de me rendre un compte exact et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

17585. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 novembre 1768.

J'approuve parfaitement la manière dont vous vous êtes pris, selon votre dépêche du 8 de ce mois, pour vous acquitter vis-à-vis du baron de Breteuil des insinuations que je vous avais ordonné de lui faire.[4] Le départ du comte de Guines de Paris pour se rendre à ma cour, a été fixé par le duc de Choiseul au 2 de janvier de l'année prochaine,[5] et, par conséquent, le sieur de Goltz se mettra également en route le même jour pour se rendre à celle de Versailles.

Je suis surpris d'apprendre par votre susdite dépêche que les ministres de France et d'Espagne font sonner si haut leur triomphe

[1] Nr. 17573. — [2] Vergl. Nr. 17568. — [3] Das Parlament wurde am 8. November eröffnet. — [4] Thulemeier hatte Breteuil die Eröffnungen in der ihm durch Erlass vom 29. October (vergl. Nr. 17545) vorgeschriebenen Form gemacht. — [5] Vergl. Nr. 17569.

relativement à la nouvelle qu'on a reçue d'une rupture entre la Russie et la Porte Ottomane.[1] Il n'en résultera certainement rien autre chose sinon que la Porte aura été très mal conseillée de la France, et que celle-ci sera cause que les Turcs s'attireront vraisemblablement de bons coups de la part des Russes.

J'apprends,[2] au reste, que les affaires des colonies anglaises en Amérique commencent à devenir réellement critiques. Si les nouvelles qu'on reçoit à cet égard, se vérifient, je suis persuadé qu'elles embarrasseront tellement le ministère britannique qu'il n'aura garde de se mêler de ce qui se passe actuellement en Corse, et que, par conséquent, on pourra se flatter que la tranquillité sera maintenue en Europe.[3]

Nach dem Concept. Federic.

17586. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN NUGENT.

[Potsdam, 15. November 1768.][4]

Nugent berichtet an Kaunitz, Berlin 26. November: „Nachdem bei der letzthinnigen Audienz die ersten Complimenten vorüber waren, liessen sich der König mit mir über die gegenwärtige bedenkliche Lage der Sachen in Unterredung ein, und da ich ihm hierauf in den wechselweisen Antworten die Gesinnungen beeder Kaiserl. Majestäten laut Inhalts von Lit. A et B des ersten Artikels der »Geheimen Anmerkungen« anständigst eröffnete,[5] so erklärete sich der König, es sei ihm sehr vergnüglich, dass über einen so wichtigen Gegenstand, als die Beibehaltung der allgemeinen Ruhe in Deutschland wäre, beede Kaiserl. Majestäten mit ihm so gleichförmig dächten. Er wolle, sagte er ferner, mir das

[1] In Berichtigung seiner früheren Angabe, dass Reischach die Nachricht von dem Bruch der Pforte mit Russland verbreitet habe (vergl. S. 435), meldete Thulemeier: „L'ambassadeur de France et le marquis del Puente se sont empressés à répandre cette nouvelle et d'attribuer au baron Reischach des sentiments qui lui sont peut-être entièrement étrangers.“ — [2] Bericht von Sandoz Rollin, London 1. November. — [3] Auf den Bericht Thulemeiers vom 11. über die Streitigkeiten zwischen England und den Colonieen verfügt der König am 17. November: „Il y a apparence qu'il faudra bien du temps au ministère britannique pour les débrouiller et pour y rétablir l'ordre et la tranquillité.“ — [4] Für das Datum vergl. Nr. 17581. — [5] Nugent wurde in dem 1. Artikel seiner Instruction („Einige geheime Anmerkungen für . . . Nugent, Wien 14. October“) beauftragt, den König davon zu überzeugen, „dass A) beede Kaiserl. Königl. Majestäten die Beibehaltung der allgemeinen Ruhe, wenigstens in Deutschland, zum ersten und grössten Endzweck ihrer Politik“ gemacht hätten und daher wünschten, „mit dem König in beständigem guten Vernehmen zu leben, dass aber auch B) beede Kaiserl. Königl. Majestäten, wenn es die Noth oder die Selbsterhaltung und die Wohlfahrt ihrer getreuen Erblanden und Unterthanen unumgänglich erforderte, nichts weniger als verlegen sein würden, einen neuen vieljährigen und heftigen Krieg mit Anstrengung der äussersten Kräften zu führen“. [Wien. Staatsarchiv.]

freimüthige Geständniss machen, dass seine Tractaten mit Russland ihn bloss zu gewissen Subsidien verbündeten, die gar nicht beträchtlich wären.[1] Man könne sich also seinethalben in Polen herumbalgen, so lange man wolle, er werde sich gewisslich in diese Händel nicht einmischen, nur einen einzigen Fall ausgenommen, den er nicht gleichgültig würde ansehen können, wenn man etwa die Absetzung des Königs in Polen vornehmen wollte, welcher Umstand dermals sich weder vorsehen noch vermuthen lasse.

Ich antwortete hierauf, dass, nachdem grösstentheils der Ruhestand von Europa und hauptsächlich von Deutschland von dem guten Vernehmen der beeden hohen Häusern von Oesterreich und Brandenburg abhänge und Se. Königl. Preussische Majestät ebenso friedliebende Gesinnungen äusserten, da solche beede Kaiserl. Majestäten ganz zuverlässig hegeten, so würde es also zu fernerer Erhaltung sothanen Ruhestandes vornehmlich darauf ankommen, dass höchstbesagte zwei Häuser noch weitershin in gutem Einverständniss verbleiben und in Anbetracht der daraus den beiderseitigen Staaten so sichtbar zufliessenden wahren Wohlfahrt alles alte Misstrauen, welches vielleicht einige Höfe nur aus eigennutzigen Absichten immerhin zu nähren sich etwa bestreben, gänzlich abgelegt und vertilget werden möchte.

Se. Königl. Majestät, die hier wieder das Wort nahmen, bestätigten nicht nur die von mir angeführten Gründe, sondern Sie fügten noch hinzu: »Wir sind Deutsche, was liegt uns daran, ob in dem Canada und andern amerikanischen Insulen die Engeländer und Franzosen sich zusammen herumschlagen? ob der Paoli den letztern wegen Corsica die Hände voll zu schaffen gebe? ob die Russen und die Türken sich einander in die Haare fallen? So lange wir zwei, das Haus Oesterreich und ich, uns wohl einverstehen, hat Deutschland von Kriegsunruhen wenig zu befahren. Die Kaiserin-Königin und ich haben lange Zeit verderbliche und kostspielige Kriege wider einander geführet, und was haben wir endlich darvon?«

»Eben darum«, erwiderte ich, »thäte ich meines Ortes gar nicht zweifeln, mein allerhöchster Hof würde sich ganz geneigt finden lassen zu allem deme, was ein so allgemeines als die Erhaltung des Ruhestandes von Deutschland betreffen möchte, das mögliche beizutragen. Weilen nun hierauf der König von selbsten erwähnte:

»Nous ne pourrions rien faire de plus sensé que de convenir sur une neutralité pour l'Allemagne,«[2] so antwortete ich, dass ich mit seiner gnädigsten Bewilligung diese seine Gesinnung meinem allerhöchsten Hof unverlängt anzeigen und von demselben nähere Verhaltungsbefehle mir hierüber erbitten würde. In der weitern Folge fügte [ich] sofort alles hinzu, was der 11. Artikel in sich begreifet.[3]

[1] Vergl. Nr. 17502. — [2] Vergl. S. 224. 246. 330. 337. — [3] Nugent wurde in dem 11. Artikel beauftragt, „als einen eigenen Gedanken fallen zu lassen, dass dergleichen

Wie ich mit dem Vorschlag eines zwischen beeden Souveränen einzuleitenden unmittelbaren Briefwechsels erschiene, machte mir der König sogleich den Einwurf:

»Je ne puis pourtant pas écrire le premier.«

Ich erwiderte ihm, es hätte sich leider schon öfters zugetragen, dass die wichtigste und heilsamste Vorhaben wegen Ceremoniellsachen nicht hätten zu Stand gebracht [werden] und zu ihrer wahren Reife gelangen können.

Nachdem der König diese meine Vorstellung einige Zeit überdacht hatte, verfiele er auf den Gedanken, dass man zur Einleitung des bezielten Briefwechsels eine dritte Person ausfindig machen müsse, und nach einer nochmaligen Ueberlegung schlug er die Churfürstin von Sachsen vor.

Als ich ihm aber hierauf ferner vorstellete, dass, obwohlen eine solche Correspondenz meiner geringen Einsicht nach gar nicht bedenklich und bloss als ein Beweis von beederseitiger wahrer Freundschaft anzusehen seie, so erfordere nichtsdestoweniger ein dergleichen Vorgang das grösste Geheimniss, damit eine so unschuldige Sache wie diese bei den beederseitigen Alliirten nicht etwa Eifersucht oder wohl gar Misstrauen erwecken möge.

Ich hätte ganz recht, antwortete der König, und zwar um so mehr, »qu'il y avait quelque chose entre l'électrice de Saxe et l'impératrice de Russie«. In was aber das »quelque chose« bestehen soll, darüber hat sich der König verschlossen gehalten.[1]

Ich machte hierauf dem König den anderweiten Vorschlag, dass nämlich Se. Majestät im nächstkünftigen Sommer über etwelche Regimenter an der schlesischen Grenze gegen Böhmen die Musterung halten und so auch zu gleicher Zeit des Kaisers Majestät ein kleines Lager in Böhmen gegen Schlesien anordnen, folglich die beeden Monarchen unter dem Vorwande, die Truppen manövriren zu sehen, sich ganz bequem besprechen und, wenn sie etwa unter sich was ausmachen und beschliessen wollten, einer dem andern das königliche Wort als die sicherste Gewährleistung verpfänden könnte.

»Vous avez bien raison,« versetzte der König; »nous nous donnerons foi de chevalier comme François Ier à Charles-Quint, ce qui sera plus sûr que tous les traités. Informez-en votre cour, et me faites savoir l'endroit et le temps qu'on jugerait à propos pour cela.«

Nach sothaner Erklärung hat er die Rede über die erspriessliche Folgen, welche von dergleichen vertrauten Entrevues für beederseitige

Tractaten nicht leicht verborgen blieben und schädliches Aufsehen bei anderen Mächten zu verursachen pflegten, dass aber der wesentliche Endzweck viel sicherer durch einen immediaten Briefwechsel der Souverains und durch ihr sich wechselweis zu gebendes königliches Wort wegen der zu beobachtenden Freundschaft und Neutralität erreichet und das Secretum beobachtet werden könnte". [Wien. Staatsarchiv.]

[1] Vergl. dafür S. 423.

Staaten erwachsen, sehr vernünftig eingeleitet und dabei inbesonders angemerket, dass bei einem stattfindenden solchen Einverständniss keine Vergrösserung abseiten Frankreichs und auch nicht von anderwärts — welches letztere er nur lächelnd vorbrachte — zu besorgen stünde. Ich konnte wohl abnehmen, dass das Wort »anderwärts« auf Russland gemeinet war; ich sagte daher:

»De cette autre part Votre Majesté est un peu plus exposée que nous.«

Es sei wahr, erwiderte der König. »Die Herren Russen mögen sich immer an den Küsten des Schwarzen Meeres und in den Gegenden, wo ihre bekannten Wüsten sind, nach ihrem Wohlgefallen erweitern, aber auf der europäischen Seite . . .« [1] Hier setzte er die Sprache nicht weiter fort, sondern leitete solche auf des Kaisers Majestät, um dessen allerhöchste Person und Gemüthsart er sich ganz genau erkundigte.

Dieser Anwurf gab mir den schicklichen Anlass, mich in Gemässheit des 5. Artikels zu äussern und die Schlussstelle desselben ganz ungezwungen fallen zu lassen. [2] Ich konnte auch aus der nachsinnigen Miene des Königs deutlich absehen, dass diese Abbildung tiefe Eindrücke hinterlassen habe.

Bei dem darauf erfolgten Abschiede haben Se. Königl. Majestät mir wohl eingebunden, von dieser in Absicht habenden Revue meinen allerhöchsten Hof baldmöglichst zu verständigen und die Entschliessung desselben darüber einzuholen, damit er, König, seine Anstalten darnach in Zeiten ankehren könne.

Bei solcher der Sache Beschaffenheit erbitte mir Ew. Fürstl. Gnaden gnädige Weisung, ob noch künftighin auf den immediaten Briefwechsel oder bloss auf die Entrevue oder auf beedes zugleich anzutragen sei.

Meines gehorsamsten Darfürhaltens wäre die füglichste Zeit gedachter Entrevue in dem Anfang des Septembermonats, weilen in demselben der König ohnehin alle Jahre nach Schlesien sich zu begeben pflegen, mithin dieser Schritt bei andern Mächten wenig Aufsehen verursachen dörfte. Um keines bei den hiesigen Ministern zu erwecken, bin ich mit Fleisse noch den nämlichen Tag der Audienz, 15. dies., von Potsdam nach Berlin zurückgekehret."

In einem zweiten Bericht, Berlin 26. November, meldet Nugent: Der König habe „auch von den Kriegszubereitungen der Pforte ge-

[1] Lücke in der Vorlage. — [2] Nugent wurde im 5. Artikel beauftragt, sobald auf die Persönlichkeit des Kaisers die Rede käme, diesen als Regenten voll Selbstbeherrschung und landesväterlicher Gesinnung darzustellen und „bei schicklicher Gelegenheit vorzüglich fallen zu lassen . . ., dass Ihro Kaiserl. Majestät das einmal gegebene Wort heilig zu halten, die gute Eigenschaften bei jedermann ohne Ausnahme hochzuschätzen und keinen Abneigungen und Vorurtheilen statt zu geben, sondern sich an eines jeden Stelle zu setzen pflegten, hingegen aber nimmermehr vergessen könnten, wenn Allerhöchst Ihro einmal mit Unwahrheit oder Falschheit begegnet worden". [Wien. Staatsarchiv.]

sprochen und sich verlauten lassen, dass selbe, seinen Nachrichten zufolge, wider die Russen mit einer Armee von 80000 Mann agire und eine andere mit gleicher Anzahl en réserve halte, um mit dieser allemal erforderlichen Falls jene zu verstärken."

Nugent berichtet, Berlin 19. November: „Ehe [Se. Majestät] mich von Ihnen entliessen, erkundigten Sie Sich um das Wohlbefinden Ew. Fürstl. Gnaden und des Herrn Kriegspräsidenten von Lacy."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

17587. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 novembre[1] 1768.

La conversation que j'ai eue hier avec le général Nugent,[2] se réduit à deux points, savoir à la neutralité de l'Allemagne relativement à la guerre qui est prête à éclore entre la Russie et la Porte Ottomane, et à la guerre qui, selon les apparences, s'achemine entre la France et l'Angleterre.

J'ai répondu au général Nugent que, quoique j'approuvasse parfaitement la proposition qu'il venait de me faire, je ne voyais pas bien encore comment on arrangerait une négociation à entamer là-dessus. Sur quoi le général Nugent s'est ouvert à moi que l'Empereur l'avait chargé de me dire qu'au cas que je l'eusse pour agréable, il se proposait de me voir l'année prochaine à Glatz, quand j'y serais, et je l'ai assuré que je me prêterais volontiers à pareille entrevue.

Au reste, quoique, selon le général Nugent, on pourrait se passer tout-à-fait de traité de neutralité pour pourvoir à la conservation de la tranquillité de l'Allemagne, et qu'il suffirait d'une déclaration verbale pour arranger cette affaire, il m'a paru [faire] entrevoir, par la suite de son discours, qu'on vise à entrer plus avant avec moi; mais j'ai pensé qu'il pouvait suffire, pour le présent, de m'en tenir au premier pas et de voir venir le reste.

Au demeurant, vous observerez de ne pas donner lieu de douter au général Nugent que vous ayez connaissance de tout ce que dessus, et vous lui remettrez le flacon de baume de la Mecque qui vous parviendra à la suite de cette lettre, et l'accompagnerez d'un compliment de ma part sur l'effet salutaire que je souhaitais qu'il fît sur sa santé.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vom 16. November ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 162. — [2] Vergl. Nr. 17586.



17588. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 novembre 1768.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vois bien, par toutes les particularités qui, comme vous marquez, ont précédé la Diète qu'on a voulu tenir en Pologne,[1] que c'est une chose qui, dans les conjonctures telles qu'elles ont été, n'a absolument pu avoir lieu, et sur laquelle il ne faut présentement plus compter, de façon qu'il ne reste aucun autre parti à prendre maintenant que de remettre uniquement la décision des affaires de Pologne au sort des armes et de voir pour quel parti elles se décideront.

Au reste, je suis bien de votre sentiment que les vues des Confédérés sont de se rendre maîtres de la ville de Kamieniec,[2] avant que les Russes y envoient des troupes pour en prendre possession, et qu'ils tâcheront vraisemblablement de prévenir ces derniers là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

17589. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois, et quoique vos idées d'une médiation des Puissances maritimes[3] pour conjurer l'orage qui se forme du côté de l'Orient, me paraissent assez sensées, il semble cependant qu'il n'est plus temps de les mettre en exécution. Pour moi, je ne saurais y procéder sans la concurrence de la Russie, et, selon mes dernières lettres, cette puissance n'est pas encore bien au fait de tout ce qui s'est passé en dernier lieu à la Porte Ottomane,[4] de sorte que je ne voudrais pas garantir que les hostilités ne commençassent entre ces deux puissances, avant qu'on ait eu le temps de penser à une médiation.

D'ailleurs, la Diète qui devait s'ouvrir à Varsovie, n'est pas parvenue à sa consistance.[5] L'esprit de discorde continue plutôt à régner en Pologne, et, outre le petit nombre des nonces qui se sont rendus à Varsovie pour l'ouverture de la Diète, il n'en est pas arrivé un seul de Lithuanie, de sorte que cette assemblée n'a pas eu lieu du tout, et qu'il y a apparence que tout restera en suspens, et que ces troubles ne seront décidés que par l'épée.

Au reste, le général Nugent est de retour à Berlin depuis quelques jours, et, immédiatement après, il m'a demandé une audience particulière. Je la lui ai accordée ici, et je vous dirai, quoique uniquement pour votre direction, qu'il m'a fait des propositions pour une convention de

[1] Der Reichstag hatte am 7. November beginnen sollen. Benoît berichtete, „qu'on n'en a pas seulement pu faire l'ouverture, faute de nonces". Vergl. Nr. 17589. — [2] Vergl. S. 427. — [3] England und Holland. — [4] Vergl. Nr. 17590. — [5] Vergl. Nr. 17588.

neutralité que j'ai reçues avec plaisir. Il a ajouté que l'Empereur se proposait de se rendre l'année prochaine à Glatz, dans le même temps que j'y serais, et je lui ai répondu que je serais bien charmé d'y voir Sa Majesté Impériale et de m'entretenir avec elle.[1]

Enfin, je vous sais beaucoup de gré de la liste générale de l'armée autrichienne que vous venez de me communiquer à la suite de votre dépêche susmentionnée; et comme je n'ai plus rien à ajouter, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

17590. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 novembre 1768.

Votre dépêche du 1er de ce mois et le post-scriptum de la même date viennent de m'être fidèlement rendus, et j'ai été bien charmé d'apprendre par ce dernier que les premiers succès de l'inoculation de la petite vérole à laquelle l'impératrice de Russie s'est soumise,[2] sont conformes à mes souhaits. Je ne discontinue pas d'en faire de tout aussi ardents pour les suivants, et je serai au comble de ma joie de voir sortir bientôt heureusement Sa Majesté Impériale de cette opération et de la voir jouir dorénavant d'une santé parfaite et durable.

Quant aux affaires politiques, j'ai lieu de juger, par le contenu de votre dépêche, que la cour où vous êtes, n'est pas fort embarrassée de la tournure que les affaires ont prise à la Porte Ottomane.[3] Il faudra voir maintenant si cette fermeté se soutiendra, après qu'elle aura appris tout ce qui s'est passé ultérieurement à Constantinople, et de quel œil elle envisagera la rupture prochaine et infaillible avec cette puissance.

Jusques ici je n'ai aucune nouvelle ultérieure à vous mander relativement à cet objet; je vous ai communiqué tout ce qui m'en est revenu, par les deux dernières dépêches que je vous ai fait expédier par estafette,[4] et je ne discontinuerai pas non plus de vous faire part de toutes celles qui pourraient me revenir encore de ces cantons.

Mais, en attendant, je languis d'apprendre de quelle manière on se sera expliqué sur le contenu de ces deux premières dépêches, et je ne saurais m'empêcher de vous rappeler, à cette occasion, la déclaration que la Russie a faite dès le commencement des troubles en Pologne,

[1] Vergl. Nr. 17586. — [2] Vergl. S. 439. — [3] Panin, noch ohne Kenntniss von der Gefangennahme Obreskows, hatte Solms im grossen die für den Fall eines Krieges in Aussicht genommenen Maassnahmen mitgetheilt. Solms berichtete ferner nach Angabe wohlunterrichteter Persönlichkeiten, „que l'idée d'une guerre ne répugne pas tant à Sa Majesté l'impératrice de Russie, et que dans celle-ci qu'on prévoit comme possible, elle aperçoit une perspective de nouvelle gloire pour son règne, à laquelle elle n'est aucunement indifférente". — [4] Nr. 17557 und 17573.

et qui tendait à rassurer les esprits sur les vues de conquête qu'on pourrait peut-être lui prêter, et à faire voir qu'elle ne prétendait absolument rien de la Pologne.[1] Il s'agit à présent de savoir si elle persiste dans les mêmes sentiments et si, au contraire, au cas que les choses en vinssent effectivement à une rupture, qui ne saurait que lui occasionner des frais immenses, il ne lui faudra pas un dédommagement proportionné de la part de la République.[2] C'est-là un article essentiel sur lequel il m'importe beaucoup d'être éclairci, et à l'égard duquel vous redoublerez d'efforts pour m'en mettre entièrement au fait et m'en procurer des notions justes et exactes sur lesquelles je puisse tabler.

Nach dem Concept. Federic.

17591. A L'AGENT MENY A PARIS.

Meny berichtet, Paris 31. October: „Certains bruits se répandent sourdement ici que Votre Majesté a des vues sur la ville de Hamburg ou Danzig. Je n'ai pas trop cherché à détruire ces bruits, mais, au contraire, j'ai sondé le ministère de France à ce sujet pour savoir de quel œil on verrait une de ces villes passer sous la domination de Votre Majesté. Il m'a paru qu'on verrait ici cette expédition se passer tranquillement, et même qu'on pourrait se prêter à la réussite de cette entreprise.

Je ne dois pas vous dissimuler, Sire, que la France a de grands projets, qu'on ne verra éclore que lorsqu'on sera bien sûr de l'alliance de Votre Majesté. C'est donc le moment d'affermir de plus en plus votre puissance, Sire, et le commerce des États prussiens aura toujours des entraves, tant que Hamburg ou Danzig ne seront pas sous la domination de Sa Majesté Prussienne. Cette affaire, traitée adroitement ici, pourra avoir tout le succès possible, en supposant que Votre Majesté soit dans l'intention de réaliser ce dont il est question.

Dans le cas où Votre Majesté aurait quelques idées qui aient rapport à la présente dépêche, Elle daignera seulement me marquer en réponse qu'Elle verra en temps et lieu à effectuer ce dont il est mention. Cela me suffira pour entretenir ici les dispositions où l'on paraît être. Je fais parvenir cette dépêche par une voie sûre."

Potsdam, 16 novembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 31 octobre dernier, et vous avoue en réponse que je n'ai encore rien entendu ici du bruit dont vous me dites qu'il se répand sourdement chez vous.

Il y a un médecin à Lyon qui guérit les fous. Vous feriez bien de conseiller son remède à ceux qui débitent des extravagances sur mon sujet, et de vous en servir vous-même, tout Meny que vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Vergl. Bd. XXIII, 216. 219. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 254; XXVI, 63.

17592. A L'AGENT MENY A PARIS.

Meny berichtet, Paris 10. November, dass Thulemeier vor Veröffentlichung der Ernennung der beiderseitigen Gesandten die Zeichnung einer schriftlichen Akte gefordert habe, in welcher der Wille beider Mächte, das gegenseitige Einvernehmen wiederherzustellen, und die Vereinbarung der Sendung von Gesandten kundgegeben werde.[1] „Ma bonne foi deviendrait trop suspecte, si je désavouais que je n'ai point eu d'ordre pour stipuler qu'il y aurait une convention quelconque signée avant les nominations . . . Dois-je dissimuler, Sire, combien je crains qu'une variation apparente ne donne lieu de douter de la persévérance que Votre Majesté m'a si clairement manifestée de vive voix et par écrit, volonté en laquelle j'avais su inspirer tant de confiance que M. le duc de Choiseul, sans en attendre l'accomplissement, a cru pouvoir en toute sûreté présenter publiquement au Roi le ministre annoncé et qu'Elle a agréé."[2]

In einem zweiten Bericht, Paris 10. November, meldet Meny in Antwort auf den Erlass vom 28. October:[3] „J'ai cru devoir demander aussitôt une audience particulière à M. le duc de Choiseul pour lui faire part, ainsi que vous me l'avez ordonné, de votre mécontentement de la manière dont M. de Breteuil s'est conduit à La Haye.[4] Comme les éclaircissements que M. le duc de Choiseul m'a donnés d'abord verbalement, m'ont paru capables de satisfaire pleinement Votre Majesté, j'ai cru devoir proposer de me les remettre par écrit, et je les joins ici en original, afin que vous soyez persuadé, Sire, que je n'y mêle rien du mien, me confirmant de plus en plus que Votre Majesté aura égard aux procédés que l'on met dans toutes ces affaires."

* * *

Choiseul an Meny, Paris 8. November: „La lettre que vous m'avez écrite ce matin, Monsieur, me fait entrevoir quelque mécontentement de la part du roi de Prusse de la conduite de M. le baron de Breteuil envers le prince Henri, frère de Sa Majesté Prussienne, pendant le séjour de ce Prince en Hollande. Je vais vous rendre succinctement ce qui m'est revenu sur cette affaire, pour vous mettre en état d'en donner l'éclaircissement.

Lorsque M. le baron de Breteuil partit pour son ambassade de Hollande, il ne prévit pas qu'il pourrait s'y trouver en même temps que le prince Henri, et ne reçut point d'instruction sur ce fait. Le cas étant arrivé, M. l'ambassadeur d'Angleterre éleva la question de la première visite. M. le baron de Breteuil, de son côté, pensa qu'en rendant un juste hommage au rang et à la naissance du prince Henri, il n'en devait pas moins à la dignité et au caractère d'ambassadeur dont il est revêtu, de demander que la visite lui fût rendue. Cette prétention, fondée sur un usage immuable et réciproque entre les Couronnes, n'avait rien en soi qui pût blesser la délicatesse du prince Henri. Dans ce même temps, il se répandit à La Haye que notre ambassadeur était chargé d'une négociation secrète avec le ministre de Sa Majesté Prussienne en Hollande. Comme les instructions de M. le baron de Breteuil lui prescrivaient le plus profond secret sur la négociation entamée, il crut pouvoir sacrifier des démonstrations extérieures à l'intérêt de la négociation, et, prévenu de cette idée, s'abstint de voir le prince Henri, pour ne pas accréditer davantage des bruits déjà trop répandus.

Tels sont, Monsieur, les éclaircissements qui me sont revenus sur l'incident dont il s'agit. M. le baron de Breteuil ne peut pas être soupçonné d'avoir eu le moindre dessein de manquer à un prince du rang du prince Henri, et je suis dans la confiance que Sa Majesté Prussienne, mieux informée, voudra bien approuver la réserve que l'ambassadeur du Roi a cru devoir mettre dans sa conduite en cette occasion.

[1] Vergl. S. 362. — [2] Guines, vergl. S. 416. — [3] Vergl. Nr. 17542. — [4] Gegen den Prinzen Heinrich.

Cette explication vous met en état d'en donner une satisfaisante, dans le cas où l'on reviendrait sur cette affaire, ce que je ne présume pas devoir arriver."

Potsdam, 17 novembre 1768.

Il y a bien du verbiage dans vos dépêches du 10 de ce mois. Je n'y comprends absolument rien, et il me paraît très ridicule de me faire parvenir de pareilles vétilles par courrier et estafette. La lettre du duc de Choiseul au sujet de ce qui s'est passé à La Haye, signifie encore moins que rien, et tout ce qui a dû se faire de ma part à l'égard du renouvellement de la correspondance entre les deux cours, et la nomination des ministres respectifs s'est fait. Comme ce n'est pas moi qui ai entamé le premier cette négociation, mais que c'est plutôt la France qui m'en a fait faire les premières ouvertures,[1] il est de la dernière indécence que, dans le même temps qu'on commence à la mettre en train, elle approuve les procédés ridicules de son ambassadeur, qui, dans toute autre occasion, ne lui auraient pas paru soutenables. Quelle que soit la dignité de son ambassadeur, elle ne saurait jamais l'autoriser à mettre en oubli les égards qu'il doit aux princes des maisons royales, et vous pouvez compter que je ne souffrirai jamais qu'on les refuse à un prince de mon sang.

Federic.

Votre Choiseul est comme un chat; il égratigne d'une patte et caresse de l'autre, il fomente les troubles de Neuchâtel[2] et me propose un traité de commerce. Son ambassadeur insulte mon frère à La Haye, et il ne donne aucune réparation. Oh, cela est trop fort! La lettre qu'il vous écrit, n'avoue ni ne désavoue le fait, et vous êtes un misérable polisson que le hasard a mis dans cette affaire, qui ne savez ni ce que vous écrivez ni ce qu'on vous dicte.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17593. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 17 novembre 1768.

Je suis surpris de voir, par une de vos lettres du 10 de ce mois, l'aveu que vous m'y faites, que vous ne vous souvenez pas du contenu des lettres que vous m'écrivez, n'en gardant pas des doubles. C'est bien, vous me l'avouerez, faire la correspondance en polisson que d'oublier les objets sur lesquels elle roule.

Je ne comprends rien non plus à la demande que vous me faites dans une seconde lettre du 10 de ce mois d'un extrait des conditions à stipuler dans un traité de commerce avec l'Espagne.[3] Tout ce qui

[1] Vergl. Nr. 17279. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 385. 402 und oben S. 364. — [3] Wie Meny berichtete: „pour que je puisse suivre de concert avec le ministère d'ici cette négociation" (vergl. S. 345).

est relatif au commerce et avec l'Espagne et avec le Portugal, vous a été communiqué par le ministre d'État de Horst bien du temps avant votre départ de Berlin,[1] et vous m'avez même fait parvenir plusieurs mémoires sur leur contenu. Vous ne savez donc vous-même ce que vous faites ni ce que vous me demandez, et je vois bien que ce n'est pas votre fait que la négociation.

Pour ce qui est du compte[2] que vous m'envoyez, il faut que je vous déclare que je ne vous ai point envoyé pour faire le ministre en France et l'écornifleur ici. L'objet de votre mission était simplement la fourniture de l'or.[3] Vous vous êtes ensuite mêlé d'autres affaires et venu à Wesel de la part du duc de Choiseul[4]: choses qui ne me regardent en aucune manière. Vous saurez donc que je ne suis point intentionné de payer les dettes que vous contractez mal à propos, ni de fournir aux dépenses que vous faites en grand-seigneur. Vous avez vos appointements, je vous ai déjà fait compter 2000 écus, vous en aurez encore 1000; voilà plus qu'il ne vous aurait fallu, si vous aviez su régler vos dépenses. Ce n'est pas ma faute que vous ne sachiez point calculer et vous conduire.

Vous êtes un escroc, Monsieur Meny, et vous comptez sans votre hôte. Ah, que de folie dans ces têtes françaises, qui ne mûrissent que dans leur décrépitude.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

17 594. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 15. November: „J'ai l'honneur de vous présenter, mon très cher frère, le plan de Malplaquet[5] et le cartel de François Ier[6] avec la réponse de Charles-Quint. Vous trouverez le plan, à peu de chose près, comme tous ceux qu'on a de cette bataille; il y a cette différence que, quoique sur les autres plans il se trouve une échelle, les distances entre les villages sont moins bien observées que dans celui-ci.

Je souhaite que les traits de l'ancienne chevalerie qui se trouvent si bien exprimés par ces lettres, vous amusent un moment; cela donne à connaître combien un siècle diffère de l'autre, combien les usages et les mœurs étaient différents du temps où nous vivons, à celui d'alors.

Si l'impératrice de Russie voulait faire revivre l'Arioste, elle briserait une lance, comme Marphise,[7] contre l'empereur des Turcs; mais comme ces deux souverains ne se prêteront pas à donner cet amusement à l'Europe, ce sera à leurs généraux et à

[1] März 1768. — [2] Im Betrage von 6300 Thlrn. — [3] Vergl. Bd. XXV, 387. — [4] Vergl. Nr. 17 279. — [5] 1709. — [6] Die schriftliche, 1528 erfolgte Herausforderung Karls V. zum Zweikampf durch Franz I., der den Kaiser der Lüge geziehen hatte. Prinz Heinrich hatte, zufolge seinem Schreiben, Brüssel 9. October, die Abschriften aus Brüssel mitgebracht. — [7] Die Heldin in Ariost's „Rasendem Roland".

leurs troupes qui donneront, l'année prochaine, un spectacle bien intéressant, très funeste pour les Polonais et très réjouissant pour les gazetiers, lesquels pourront remplir leur papier et adjuger la victoire à celui qui paiera le plus . . .

A mon arrivée ici, j'apprends que j'aurai, dans peu, des pisangs; je les ai vu et crois qu'ils mûriront dans quinze jours ou trois semaines. Cela ne m'intéresse que pour avoir l'avantage de vous les offrir."

[Potsdam,] 18 novembre 1768.

Mon cher Frère. Je vois avec plaisir, mon cher frère, que vous profitez des beaux jours de l'automne et de la campagne à Rheinsberg. Je vous remercie du plan de Malplaquet que vous avez la bonté de m'envoyer, comme des défis et du menti par la gorge de François Ier et de Charles-Quint. Les modes ont changé depuis ce bon vieux temps, les princes ne se disent plus des injures personnelles de nos jours; mais ils se les font dire par des scribes à gage qui — comme on l'a vu dans la dernière guerre — n'épargnent pas les gros mots et les plus plates grossièretés.

Je ne crois pas que l'impératrice de Russie se prépare à imiter Marphise; elle a fait pis que cela, j'apprends qu'elle est à Zarskoje-Selo où on lui a inoculé la petite vérole[1] . . .

On y était encore au départ de la poste dans la plus grande sécurité relativement à la Porte,[2] et je ne peux avoir de nouvelles de l'effet que cette rupture aura produit, qu'à la fin de ce mois.

Nugent est venu ici pour me proposer une entrevue avec l'Empereur à Glatz pour l'année prochaine, à quoi j'ai répondu dans les termes les plus polis.[3] La raison de ces civilités est que la cour de Vienne n'a point d'argent, et qu'elle craint la guerre, ce qui est autant de gagné pour la tranquillité de ce pays.

Vous avez trop de bonté, mon cher frère, de penser à moi à l'occasion de vos pisangs; j'ai mangé en bonne conscience ceux que vous avez ordonné à votre jardinier de m'apporter dans votre absence, mais je me ferais à juste raison un scrupule de vous priver de ceux qui mûrissent sous votre main. Je vous prie d'accepter les raisins qui accompagnent cette lettre, et d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

17595. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 17. November: „Je me suis bien douté que la neutralité de l'Allemagne ferait l'objet principal des propositions du général Nugent,[4] et plusieurs propos qu'il m'a tenus, en revenant avec moi de Potsdam,[5] m'ont fait sentir qu'on voudrait se prévaloir de cette neutralité contre la cour de Russie. Le

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 447. — [3] Vergl. Nr. 17586. — [4] Vergl. Nr. 17586 und 17587. — [5] Nach der Audienz am 15. November, vergl. Nr. 17586.

parti que Votre Majesté a pris de S'en tenir, pour le présent, à ce premier pas et de voir venir la cour de Vienne, me paraît bien digne de l'étendue de Ses lumières et d'autant plus nécessaire qu'il se pourrait très bien qu'il y eût dans cette proposition quelque arrière-vue de la part des Autrichiens, tendante à affaiblir les liens qui unissent Votre Majesté avec la Russie, et à détruire insensiblement cette intimité qui a régné depuis la dernière paix entre les deux cours.

Je ne sais s'il n'y aurait pas même lieu de soupçonner quelque concert à cet égard entre la cour de Vienne et celle de Versailles. Les vues de cette dernière deviennent de plus en plus suspectes. La lettre du sieur Meny[1] que Votre Majesté vient de me faire tenir, renferme des propositions très singulières et très captieuses, qui me feraient presque croire qu'on s'occupe déjà en France du dessein de détrôner le roi de Pologne, de le remplacer par quelque prince attaché aux intérêts des deux cours, et qu'on s'y flatte, quoique à tort, de faire goûter un projet pareil à Votre Majesté, en Lui présentant des acquisitions qui ne pourraient que La commettre avec la Russie.

Quant à une convention de neutralité pour maintenir la tranquillité de l'Allemagne et pour empêcher l'entrée de troupes étrangères, dans le cas d'une guerre entre les cours de Londres et de Versailles, cette mesure, telle que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'en parler quelquefois, m'a toujours paru la meilleure qu'il y ait à prendre, le cas existant; mais pour qu'une convention semblable porte coup, il faudrait, à ce qu'il me semble, attendre que cette guerre fût sur le point d'éclater, et je me trompe fort, ou la cour de Russie serait alors la première à l'approuver.

Il en serait tout autrement d'une convention pareille faite dès à présent, dans un moment où il n'y a encore d'autre guerre à craindre que celle de la Porte et de la Russie, qui ne saurait troubler le repos de l'Allemagne, et il me semble que le soin que prend la cour de Vienne de confondre des cas aussi dissemblables, peut faire naître le soupçon qu'elle ne cherche en cela qu'à donner de la jalousie et de l'ombrage à la cour de Russie. Cette dernière ne pourrait, en effet, qu'être blessée d'une convention de cette nature, qui supposerait toujours des précautions qu'on croit devoir prendre contre elle, et, en combinant cette négociation avec le rétablissement de la correspondance entre Votre Majesté et la France, avec les intrigues de cette dernière à Constantinople et avec la connivence que les Autrichiens ont eue dans toute cette affaire, il pourrait facilement arriver qu'elle y cherchât du mystère, et qu'elle la regardât comme un premier pas de Votre Majesté pour S'éloigner d'elle et pour changer de système.

Ces réflexions m'ont paru assez importantes pour les soumettre au jugement de Votre Majesté. En attendant, les affaires se débrouilleront insensiblement. La réponse de la cour de Russie sur les ouvertures qu'Elle lui a fait faire,[2] répandra du jour sur la manière dont elle envisage la crise où elle va se trouver, et sur ses dispositions à l'égard de Votre Majesté. L'arrivée du comte de Guines ne tardera pas à faire connaître les projets de la France. Les démarches ultérieures que le général Nugent aura ordre de faire, dévoileront les vues de la cour de Vienne, et, au moyen de la sage précaution que Votre Majesté a prise de gagner du temps, Elle Se trouvera en état de Se décider avec connaissance de cause, lorsqu'il sera question de l'entrevue que l'Empereur Lui a fait proposer."

Potsdam, 18 novembre 1768.

J'ai lu la réponse que vous m'avez faite sur ce que je vous ai mandé en date du 16 de ce mois[3] relativement à la conversation que j'ai eue, en dernier lieu, avec le général Nugent, et vous aurez vu que M. de Nugent ne propose pas directement un traité, mais simplement

[1] Vergl. Nr. 17591. — [2] Vergl. S. 420. — [3] Nr. 17587.

des assurances verbales qu'on doit se donner sur la neutralité de l'Allemagne.

Quant aux Français, je les vois venir de pied ferme, et cette négociation ne sera pas inutile à découvrir tous leurs projets et toutes les tracasseries que Choiseul arrange dans sa tête. Si nous en pouvons profiter pour notre commerce, à la bonne heure; si cela ne se peut pas, il n'y aura rien de plus facile que de finir tout ce chipotage-là, et pour ce qui est relatif aux Russes, ceux-ci s'apercevront bien par ma conduite que rien ne m'écarte de leur alliance, parceque j'en accomplis tous les points, et que je médite même de renouveler mon alliance avec eux.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17596. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1768.

Pour dissiper les inquiétudes que la cour de Saxe me paraît prendre sur le retardement de l'envoi de mon ministre, j'ai résolu de faire partir incessamment et le plus tôt possible le conseiller privé d'ambassade de Borcke pour Dresde,[2] et vous ne manquerez pas de l'en prévenir, afin qu'il fasse sans délai les préparatifs nécessaires pour ce voyage.

Vous n'oublierez pas non plus de faire expédier promptement ses lettres de créance, chiffres et instructions; et afin que ces dernières soient conformes à mes intentions, voici quelques articles essentiels que vous ne négligerez pas d'y faire insérer.

1°, et avant toutes choses, vous aurez soin de lui bien recommander de ne se mêler d'aucune affaire ou négociation, ni directement ni indirectement, et de lui faire comprendre, pour cet effet, que son unique occupation doit être d'avoir l'œil attentif à tout ce qui se passera à la cour de Dresde, et d'être continuellement à l'affût des évènements qui pourraient y arriver.

2° Pour entrer dans quelque détail sur les différents objets de son attention, il y en a de deux différentes sortes. Les uns regardent les liaisons et négociations de la cour de Saxe avec les autres cours, et les autres ses arrangements intérieurs. Quant aux premiers, le sieur de Borcke tâchera surtout d'approfondir les intrigues de cette cour, tant avec la cour de Russie[3] qu'avec celle de Vienne; et, pour ce qui regarde l'intérieur de la Saxe, l'état de ses finances, de ses dettes, de ses fonds d'amortissement, de son commerce et de son militaire sont tout autant de points essentiels sur lesquels il dirigera son attention et

[1] Vergl. S. 420. 421. 432. — [2] Vergl. Nr. 17555. — [3] Vergl. S. 423 und 443.

fera tous ses efforts pour me procurer des informations justes et exactes sur lesquelles je puisse tabler.

3° Afin de faire toutes ses recherches avec d'autant plus de succès, le sieur de Borcke aura grand soin d'en écarter tout éclat, de simuler une parfaite indifférence pour tous ces objets; de faire semblant de n'être chargé de rien, et de se conduire partout comme simple spectateur de ce qui se passe sur le théâtre de cette cour, sans toutefois oublier de mettre à profit les différentes factions et partis qu'il y trouvera, tels que celui de l'Électrice, du prince Xavier, du prince Charles et d'autres qui pourraient se former encore, et au moyen desquels il aura d'autant moins de peine de se procurer des notions exactes sur tous les points susmentionnés.

Tels sont les principaux articles qui doivent entrer dans les instructions du sieur de Borcke, et auxquels vous pourrez ajouter tous ceux que vous jugerez convenables à mes intérêts. Tout ce que je vous recommande, c'est d'en presser l'expédition et de les envoyer le plus tôt que vous pourrez, à ma signature,[1] avec toutes les autres expéditions qui y appartiennent.

Au reste, et pour ce qui regarde la tabatière dont j'ai gratifié le baron de Lichtenstein,[2] vous n'avez qu'à assigner les 1200 écus qu'on en demande, sur ma caisse de légation et présenter cette assignation également à ma signature.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

17 597. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 novembre 1768.

A en juger sur la tournure que, selon votre dépêche du 12 de ce mois et d'autres nouvelles qui m'en sont revenues, les affaires prennent actuellement en Pologne, je vois bien que c'est à la soi-disante assistance des Turcs qu'il faut attribuer la grande animosité qu'on remarque aux Confédérés et à leurs adhérents.[3] Cependant la joie que quelques Polonais en témoignent, sera, selon toutes les apparences, de fort courte durée, et dès que les Russes entreront en force dans leur pays, ils seront sûrement aux regrets d'avoir agi avec tant de précipitation et d'avoir attisé l'embrasement.

[1] Die demgemäss für Borcke aufgesetzte Instruction ist Berlin 21. November datirt. — [2] Auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg vom 14., dass Lichtenstein (vergl. S. 75) abberufen worden sei, um die Geschäfte des Oberhofmarschalls am hannöverschen Hofe wahrzunehmen, hatte der König am 15. November verfügt, ihm eine Dose als Abschiedsgeschenk zuzustellen. — [3] Benoît berichtete: „Ils deviennent plus rétifs que jamais."

Tout ce que je crains, c'est que les Turcs ne s'emparent de la forteresse de Kamieniec, avant que les Russes aient rassemblé assez de forces pour les en empêcher. Le temps nous apprendra ce qui en sera.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 598. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je vous sais gré des nouvelles qu'elle renferme.[1]

Tout ce que le général Nugent m'a dit, dans la dernière audience que je lui ai accordée,[2] indique des dispositions très pacifiques et me fait conjecturer que la cour où vous êtes, restera, pour le moment présent, spectatrice assez tranquille des troubles qui sont sur le point d'éclater entre la Russie et la Porte. Mais il en sera peut-être tout autrement, au cas que la première gagnât le dessus et voulût entamer les Ottomans dans la Valachie. Un tel évènement la ferait apparemment changer de façon de penser, et je ne crois pas qu'elle le regarderait d'un œil indifférent. Quelle que soit en attendant l'issue des brouilleries entre les deux empires susmentionnés, il est toujours à craindre qu'il n'en résulte un embrasement très difficile à éteindre et dont on pourrait bien ne pas voir sitôt la fin.

Au reste, j'aurai soin de vous faire tenir un exemplaire du chiffre qui subsiste entre le sieur Zegelin, le comte de Solms et le sieur Benoît, afin qu'en tout cas vous puissiez vous en servir pour votre correspondance avec l'un ou l'autre de ces ministres.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 599. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 novembre 1768.

Votre dernière dépêche est du 4 de ce mois, et je suis charmé d'apprendre que la cour où vous êtes, commence à se préparer à l'orage qui paraît la menacer de la part de la Porte, et à prendre les mesures nécessaires pour faire tête à ce nouvel ennemi. Mes dernières dépêches[3] vous auront déjà appris toutes les particularités de l'emprisonnement du sieur Obreskow à Constantinople, et je me flatte qu'après un évènement de cette nature on ne tardera pas à faire des réflexions plus sérieuses sur la tournure que les affaires commencent à prendre.

[1] Vergl. dafür Nr. 17 599 und 17 600. — [2] Vergl. Nr. 17 586. — [3] Vergl. Nr. 17 557. 17 573.

Selon mes lettres de Vienne du 12 de ce mois,[1] la scène vient encore de changer à Constantinople. Le nouveau grand-vizir a été déjà déposé[2] et gratifié d'un bon gouvernement, et c'est le bacha de Natolie qui avait exercé cette charge *ad interim* avant son arrivée, qui a été mis à sa place. On dit que c'est un homme d'esprit et de connaissances, et on augure assez bien de son ministère. Depuis son élévation cependant il ne s'est rien passé de nouveau, et les préparatifs de guerre continuent toujours à aller leur train ordinaire. Ces nouvelles sont parvenues à Vienne par un courrier adressé à l'ambassadeur de France, qui a, en même temps, apporté un paquet de lettres à la chancellerie impériale. On assure même qu'à l'avenir ce sera la France qui portera les frais de ces courses extraordinaires entre Constantinople et Vienne; ce qui paraît bien indiquer une grande intimité entre ces deux cours relativement aux affaires de Turquie. Aussi le susdit ambassadeur a-t-il expédié immédiatement après un courrier pour Versailles, et il semble par tout ce qu'on voit et qu'on apprend, que le ministère français veut faire éclater publiquement sa haine contre la Russie et ne pas cacher seulement les mouvements qu'il se donne pour animer la Porte.

Au reste, vous avez bien fait de communiquer au comte Panin une copie du précis que je vous ai fait tenir sur les droits de la maison de Deux-Ponts à la succession de la Bavière,[3] et j'ai été, en même temps, extrêmement charmé d'apprendre les heureux succès de l'inoculation de l'Impératrice sa souveraine.[4] Je souhaite du fond de mon cœur qu'ils se soutiennent jusques à la parfaite guérison, et que, la petite vérole continuant à bien sécher, Sa Majesté Impériale se trouve par là préservée d'autres maladies et jouisse désormais d'une santé inaltérable et parfaite.

Federic.

Nach dem Concept.

17600. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. November 1768.

Zu gleicher Zeit, als Mir Euer Bericht vom 17. Octobris[5] nebst seiner französischen Beilage[6] und einer Note von Euren bei Gelegenheit

[1] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Rohds, Wien 12. November. — [2] Hamsa Pascha war am 20. October abgesetzt und Mohammed Emin Pascha (vergl. S. 391) zum Grossvezier ernannt worden. — [3] Vergl. Nr. 17514. — [4] Vergl. S. 447. 452. — [5] Zegelin berichtete über Unzufriedenheit in den höheren Ständen wegen des Bruches mit Russland und über die russenfeindliche Stimmung des Volkes. Er führte das überraschend schnelle Vorgehen des Sultans auf polnische Intriguen und die Absicht zurück, „während denen Troublen in Polen im Trüben zu fischen, einige Provinzen zu conquetiren und solche für sich zu behalten". Der Grossvezier Hamsa Pascha habe in der Antrittsaudienz ihm erklärt, „dass man den geschlossenen Freundschaftstractat [mit Preussen] in alle Stücke

Eurer Audienz und Abfertigung eines Couriers über Warschau gehabten Spesen, wie nicht weniger dem Duplicat davon unter Adresse Meines Hofbankiers Clement zugekommen, habe Ich von Wien aus die zuverlässige Nachricht erhalten,[1] dass nach denen bei dem dasigen französischen Ambassadeur durch einen Courier aus Konstantinopel eingegangenen Depechen der neue Grossvizir bereits wieder abgesetzt und der Pascha von Natolien, welcher währender Vacanz das Grossviziriat verwaltet, an dessen Stelle ernannt worden sei. Es soll derselbe angeblich ein Mann von vielem Verstand sein und mehrere Kenntnisse besitzen, als man sonst von einem ottomanischen Minister erwartet.

Inzwischen und da die Sachen mit Russland einmal zu einem so grossen Éclat gekommen sind, so ist leicht einzusehen, dass dessen ohnerachtet der Krieg zwischen diesen beiden Mächten unvermeidlich ist, und sehe Ich dahero Euren fernerweiten Berichten mit Verlangen entgegen.

Sollten jedoch noch einige Démarches d'éclat wegen des arretirten russischen Ministers vorzunehmen sein,[2] so werdet Ihr am besten thun, darunter mit dem englischen Gesandten gemeinschaftliche Sache zu machen und die erforderlichen Vorstellungen mit ihm bei der Pforte einzureichen.

Zegelin wird unterrichtet, dass der Chiffre für seine Correspondenz mit Rohd an diesen ergangen[3] und dass die Gelder zur Rückerstattung seiner Auslagen laut der eingesandten „Note" angewiesen seien.

Nach dem Concept. Friderich.

17601. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[4]

Potsdam, 21 novembre 1768.[5]

Vous recevrez ci-joint une dépêche de Constantinople de Zegelin.[6] Je lui ai répondu de joindre ses instances à celles du ministre d'Angleterre en faveur des Russes arrêtés, et si l'Impératrice désire d'ailleurs que l'on fasse des insinuations en Turquie à présent ou à l'avenir, il me

observiren würde". Auch Lewaschow sei festgenommen (vergl. S. 433). Die Nachricht von einem angeblich dem Pascha von Chozim ertheilten Befehl, „die Feindseligkeiten in Polen gegen denen Russen anzufangen", sei zweifelhaft. — [6] Ein zweites, von Obreskow an Zegelin gerichtetes, undatirtes Schreiben, das nach dem Bericht des letzteren „eine mehr detaillirte Relation seiner Audience" (vergl. S. 431) enthielt.

[1] Vergl. S. 456. 457. — [2] Zegelin hatte sich, nach seinem Berichte vom 10. October, ebenso wie der englische Gesandte Murray, bereits für Obreskows Freilassung verwandt, jedoch ohne Erfolg. — [3] Vergl. S. 456. — [4] Obiges Stück bildete in der Ausfertigung ein Postscript zu dem Erlass vom 20. November (Nr. 17 599). — [5] Das Datum ist von Cöper zugesetzt. — [6] D. d. Konstantinopel 17. October, vergl. Nr. 17600.

semble que mon ministre et celui du roi d'Angleterre pourraient s'acquitter de cette commission à Constantinople.[1]

Les lettres de Vienne[2] sont de plus fraîche date que celles de Constantinople. Vous y verrez un nouveau grand-vizir élu, et ce changement subit doit faire soupçonner que le Sultan peut s'être refroidi pour la guerre; toutefois il ne faut pas compter là-dessus, avant qu'on nous en donne la nouvelle de Constantinople.

Vous pouvez dire, outre ceci, à M. Panin que je crois que la correspondance rétablie entre moi et la France ne sera pas inutile à la Russie, parceque je compte découvrir les projets que Choiseul cache encore,[3] mais qu'il médite certainement, et que cela donnera moyen de prévenir les mauvais coups qu'il nous veut porter. Je ne dois pas cependant vous dissimuler que, pour en imposer au public, il s'efforcera d'affecter comme s'il s'agissait des plus grandes affaires entre nos deux cours, quoiqu'il ne sera question que de bois, de laine, de toile, de vin et choses relatives au commerce; mais les Russes doivent se fier à moi et ne point donner dans les soupçons que Choiseul s'efforcera de donner aux Anglais, et, pour ces derniers, je n'en tiens aucun compte, parcequ'ils m'ont trop grièvement offensé.[4]

Nach dem Concept: „Au comte Solms". Eigenhändig. Federic.

17602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 novembre 1768.

Votre dépêche du 15 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Les nouvelles les plus récentes qu'on a reçues de Constantinople à Vienne[5] par la voie d'un courrier arrivé à l'ambassadeur de France, disent, à la vérité, que le nouveau grand-vizir n'a pas joui longtemps de sa dignité, qu'il a été déjà déposé et pourvu d'un autre bon gouvernement, et que celui qui avait exercé *ad interim* cette charge, avait été mis à sa place; mais, malgré ces avis, on n'ose cependant pas se flatter que la tranquillité pourra être maintenue à la Porte; les choses y ont été poussées déjà trop loin pour que la paix y pût être conservée.

Quant au triomphe que les Français font paraître à l'occasion de ces conjonctures, je ne puis que vous réitérer ce que je vous ai déjà dit précédemment à ce sujet,[6] savoir que je ne saurais comprendre les raisons qu'ils peuvent avoir de se glorifier à cet égard, puisque, au bout du compte, il pourrait bien résulter de tout ceci qu'ils n'auront fait autre chose que d'induire les Turcs à avoir du dessous, en se mesurant

[1] Vergl. Nr. 17600. — [2] Vergl. Nr. 17598 und 17599. — [3] Vergl. Nr. 17595. — [4] Vergl. Nr. 17616. — [5] Vergl. Nr. 17598. 17599. — [6] Vergl. Nr. 17585.

avec les Russes, et à sacrifier même quelque bonne province pour se tirer de l'embarras où ils se trouveront mis peut-être par les instigations de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

17603. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 novembre 1768.

La dépêche du secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin en date du 8 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et, si les nouvelles qu'elle renferme des colonies en Amérique,[1] se confirment, la cour se trouvera bien soulagée d'avoir terminé les différends qui subsistaient avec elles. En attendant, il existe encore d'autres griefs qui ne laisseront pas de mettre le parti opposé en mouvement, et il faudra voir ce qui se passera au Parlement, dont l'ouverture s'est faite le même jour que le secrétaire d'ambassade m'a adressé sa dépêche.

Nach dem Concept.

Federic.

17604. AU SIEUR GERALDO BRAAMCAMP A AMSTERDAM.

Potsdam, 21 novembre 1768.

Le Roi ayant vu, par la lettre[2] du sieur Geraldo Braamcamp du 15 de ce mois, la demande qu'il lui a faite en faveur de son frère, le résident à la cour de Lisbonne,[3] et Sa Majesté, toute portée qu'elle soit d'ailleurs à favoriser ledit sieur Braamcamp en tout ce qui dépendra d'elle, ne saurait cependant nommer son frère envoyé à ladite cour de Lisbonne, cette cour n'en ayant point à celle de Sa Majesté.

Nach dem Concept.

Federic.

17605. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 21. November: „La lettre du prince de Bernburg[4] que Votre Majesté a daigné me faire parvenir, fait voir que les sieurs de Trützschler et de Kettenburg n'ont fait d'autre faute que celle d'avoir entrepris le voyage d'Altenburg à l'insu du Margrave et ne se sont rendus coupables dans la conférence tenue dans cet endroit d'aucun crime digne du traitement qu'on leur fait essuyer.[5] Ils n'ont fait que présenter au prince de Bernburg le tableau des iniquités

[1] Sandoz Rollin berichtete, dass die Landung englischer Truppen in Boston (vergl. S. 300) ohne Störung erfolgt sei, und dass durch Verzicht auf die neuen Auflagen das englische Ministerium die Ruhe in den Colonieen voraussichtlich wiederherstellen werde. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Hermann Joseph Braamcamp, vergl. Bd. XI, 459. — [4] D. d. Halle 15. November. — [5] Vergl. Nr. 17554.

de la cabale de Schröder et témoigner le désir de les voir bientôt réprimées. Comme Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dire[1] qu'une course du prince de Bernburg à Baireuth pourrait faire un bon effet, et qu'il paraît effectivement que, s'il donnait au Margrave des assurances de bouche qu'il ne s'est rien tramé contre lui à Altenburg, il pourrait peut-être parvenir à le ramener, je soumets avec un profond respect au bon plaisir de Votre Majesté ce qu'Elle jugera à propos de prescrire sur ce sujet audit prince de Bernburg."

Potsdam, 22 novembre 1768.

Pour s'assurer d'un bon succès de la course du prince de Bernburg à Baireuth, je viens de le requérir de sonder préalablement et sous un autre prétexte plausible le Margrave si sa visite lui serait agréable;[2] mais, en attendant, vous aurez soin de dresser et de me faire toujours parvenir un précis succinct des insinuations que, selon votre rapport d'hier, vous jugerez les plus convenables pour ramener ce Prince de cette haine mortelle dont il fait éprouver les effets aux sieurs de Trützschler et de Kettenburg.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17606. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 22 novembre 1768.

Ma chère Nièce. Votre lettre, ma chère enfant, me fait d'autant plus de plaisir qu'elle me donne l'espérance de vous revoir ici;[3] je souhaite que cette espérance se réalise bientôt, rien ne pouvant m'être de plus agréable que de vous embrasser de nouveau. Madame de Danckelman ne manquera pas d'être également bien reçue. Je me console plus facilement de ce que nous ne verrons point la nièce du Pape;[4] ridicule comme on l'annonce, elle aurait incité les âmes peu charitables à rire d'elle, ce qui n'est pas chrétien. Nous aurons en revanche le duc de Bragance et je ne sais quels Polonais qui se proposent de passer le carnaval à Berlin. Voilà, ma chère enfant, ce que nous attendons d'étrangers; pour moi, je suis sur le point de quitter la campagne pour me réfugier en ville, ce que je fais avec regret, ayant trois gros mois à passer, sans sortir guère de la chambre. Je vous embrasse mille fois, ma chère enfant, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Finckenstein hatte Nugent am 15. November nach Potsdam begleitet. — [2] Das Schreiben an den Prinzen liegt nicht vor. — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 14. November: „Tous mes vœux seront comblés, si je puis me flatter de faire ma cour à mon cher oncle et qu'il me recevrait avec bonté; ce voyage serait la chose du monde que je désirerais le plus." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Die Fürstin Barbarigo (vergl. S. 408. 409) war infolge einer Erkrankung genöthigt, geraden Wegs nach Venedig zurückzukehren.



17607. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 novembre 1768.

Vous avez très bien fait de me mander les particularités que votre dépêche du 8 de ce mois renferme, et vous ne manquerez pas de continuer à m'informer exactement de tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant à la cour où vous êtes. Je ne comprends cependant pas quelles peuvent être les offres que l'Angleterre voudrait faire à la Suède pour indemniser celle-ci des subsides qu'elle a tirés ci-devant de la France;[1] car je ne m'imagine pas que la cour de Londres ait envie de restituer à la Suède le duché de Brême, avec la ville de Stade, dont elle a été autrefois en possession. Voilà tout ce que je puis répondre aujourd'hui à votre dépêche susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.[2]

17608. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 novembre 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois, ainsi que le duplicata de celle que vous m'aviez faite en date du 26 d'octobre dernier, et qui a été perdue pour lors,[3] m'ont été fidèlement rendus à la fois.

Quant à ce qui concerne les affaires qui sont présentement sur le tapis entre moi et la cour de France, sur lesquelles vous désirez d'être instruit pour votre propre direction,[4] je veux bien vous dire que vous n'aurez qu'à répondre, si à l'avenir on vous témoigne de l'inquiétude à cet égard, que l'envoi réciproque de ministres qui se faisait à nos cours respectives, n'avait rien en soi qui dût surprendre ou étonner, et qu'il devait être même fort indifférent à toutes les puissances de l'Europe, si pour l'avantage de mes sujets je trouvais à propos de conclure un traité de commerce avec cette cour. C'est-là tout ce que vous aurez à répondre à ceux qui vous parleront sur cette affaire.

[1] Cocceji berichtete, dass die Antwort Englands auf die Forderungen Schwedens für das Defensivbündniss erst jetzt ergangen sei. „Goodrick a déclaré que l'Angleterre aurait répondu plus tôt à la proposition de la Suède, si l'arrangement de ses finances lui avait permis d'accorder les subsides dont elle fait mention (vergl. Bd. XXVI, 162. 179); que Sa Majesté Britannique se prêterait cependant avec plaisir aux expédients que la Suède pourrait proposer, pour avancer la conclusion d'une alliance que l'Angleterre désirait sincèrement.“ — [2] Am 1. December wird Cocceji angewiesen, zu melden „le temps auquel la Diète ordinaire en Suède est fixée, et quand elle s'assemblera“. — [3] Vergl. S. 426. — [4] Benoît berichtete am 16. November: „Repnin m'a témoigné un peu d'inquiétude au sujet de Votre Majesté, mais fort modestement, et quoiqu'il comprenne bien lui-même que toutes ces chimères qu'on débite dans les circonstances présentes, principalement au sujet de la nomination des ministres (vergl. S. 437) . . ., ne sont que pour susciter de la méfiance entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie.“

Au reste, comme il paraît que les Russes ont sujet d'être mécontents de la conduite du prince Radziwill à leur égard,[1] je vous enjoins de voir s'il n'y aurait pas moyen de profiter de pareilles circonstances pour procurer à divers de mes sujets le payement des prétentions qu'ils ont à la charge de ce Prince, dont les mémoires qui les renferment, vous ont été renvoyés de temps à autre, ou du moins de faire tant qu'il soit obligé de leur donner des assurances qu'il acquittera religieusement ces prétentions après la pacification des troubles présents. Vous ne perdrez donc pas cet objet de vue dans les occasions.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 609. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et je vous sais gré des nouvelles particularités de Turquie qu'elle renferme.[2] Autant que j'en puis juger par mes lettres de Pétersbourg, la Russie paraît surprise de la levée du bouclier de la Porte.[3] Elle ne s'est pas imaginée que les choses iraient aussi loin, et on apprendra, sans doute, dans peu quels arrangements elle prendra en conséquence. En Pologne l'impression que cette nouvelle a faite, est bien visible. Tout y remue de nouveau et tous les différents partis se rangeront apparemment du côté des Confédérés.

En attendant le dénoûment de tout ceci, je ne suis point surpris de l'attention que la cour où vous êtes, apporte pour pénétrer le parti que je prendrai. L'incertitude où elle est à cet égard, lui fera sûrement prendre par-ci par-là quelque ombrage; mais, de quelque façon que les choses tournent, je crois toujours que l'année prochaine pourrait bien se passer encore, sans que ni moi ni l'Autriche soient entraînés dans ces troubles.[4] Pour dans la suite, au contraire, le moindre remuement pourra changer la scène, et quoiqu'il n'y ait point de vraisemblance que les Russes aient le dessous, on ne saurait cependant nullement répondre qu'au cas qu'ils fussent battus, les Autrichiens ne prennent fait et cause en leur faveur et ne se mêlent directement dans cette guerre.

[1] Benoît hatte am 26. October, auf Grund von Briefen aus Litauen, berichtet, „que les Confédérés, ainsi que les gens de Radziwill, avaient des escarmouches continuelles avec les Russes". — [2] Rohd berichtete neben verschiedenen Einzelheiten, dass der Bruch der Pforte für übereilt gelte, da er den Russen Zeit zum Rüsten gebe. — [3] Vergl. Nr. 17610. — [4] Rohd sprach seine Ueberzeugung aus, dass Maria Theresia sich gern vom Eingreifen zurückhalten werde, wofern auch der König, dessen Haltung man gespannt verfolge, am Kriege in Polen nicht theilnehme.

Au reste, je crois comme vous que le prétendu échec des Turcs du côté de Monténégro [1] ne sera d'aucune importance.

Rohd wird von der Zusendung des Chiffres für seine Correspondenz mit Zegelin (vergl. S. 456) unterrichtet.

Nach dem Concept. Federic.

17610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 novembre 1768.

Votre dépêche du 8 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, m'a été fidèlement rendue, et j'ai été extrêmement charmé d'apprendre que l'impératrice de Russie se trouve si bien rétablie de l'inoculation de la petite vérole qu'elle a subie. [2] Je n'attends que la notification formelle de sa convalescence pour lui témoigner de ma propre main l'intérêt que j'y prends, et aussitôt qu'elle sera faite, je ne manquerai pas de lui écrire la lettre d'amitié à laquelle elle paraît s'attendre. [3]

Quant aux nouvelles qu'à la fin la cour où vous êtes, a reçues de l'emprisonnement de son ministre à Constantinople et de la prochaine rupture avec la Porte, je me suis bien imaginé qu'elle en serait d'autant plus surprise qu'elle ne s'y est jamais attendue, et qu'elle s'est, au contraire, toujours flattée que les choses ne parviendraient jamais jusques à ce point. Pourvu cependant qu'elle prenne de bonnes précautions, et qu'elle compasse bien ses arrangements aux circonstances où elle se trouve, et à la situation actuelle des affaires en général, je ne regarde pas cette crise aussi redoutable qu'elle paraît être au premier abord.

Après tout ce que je vous ai déjà marqué sur ce sujet dans mes précédentes dépêches, [4] et auxquelles je n'ai aucune nouvelle à ajouter, j'attends maintenant de quelle manière le comte Panin s'expliquera ultérieurement là-dessus [5] et quelles propositions il me fera faire par votre canal, pour y donner des réponses positives. Comme j'ignore parfaitement jusques ici sa façon de penser sur cet article, ainsi que les prétentions qu'il pourrait former, et les projets qu'il pourrait rouler dans sa tête, il me faut de toute nécessité en attendre les éclaircissements pour me décider là-dessus et lui faire savoir ce que j'en pense. Mais je ne saurais vous dissimuler, à cette occasion, et vous pouvez le faire

[1] Vergl. S. 439. — [2] Vergl. S. 452. 457. — [3] Solms berichtete: „On s'attend ici que Votre Majesté voudra bien, pour témoigner l'intérêt qu'Elle prend à la conservation de l'impératrice de Russie, avoir la bonté de le lui faire connaître par une lettre d'amitié de main propre. Je sais positivement que Sa Majesté Impériale elle-même s'en flatte, et qu'elle le désire." — [4] Vergl. Nr. 17557. 17573. 17599. — [5] Panin hatte auf die Nachricht von der Gefangennahme Obreskows die zuversichtliche Erwartung zu Solms ausgesprochen, „que Votre Majesté n'abandonnerait pas l'impératrice de Russie dans le cas critique qui lui survenait".

observer adroitement au comte Panin, que dans une affaire aussi sérieuse toute complaisance doit cesser et l'intérêt des deux États seul doit guider toutes les démarches que nous pourrions faire en conséquence de nos liaisons.

Au reste, je n'ai pas encore appris que, conformément aux ordres que j'ai donnés, on se soit déjà assuré du nommé Kossakowski et de ses deux compagnons,[1] et il se pourrait bien que la mort survenue de mon feld-maréchal de Lehwaldt[2] ait un peu dérangé l'exécution de ces ordres. Aussitôt que j'en aurai cependant des nouvelles, je ne manquerai pas de vous en faire part; et comme en attendant le prince Radziwill doit s'être rangé aussi du côté des Confédérés,[3] il me semble qu'on pourrait bien l'obliger présentement à donner des sûretés suffisantes pour payer, avec le temps, les sommes considérables que mes sujets ont encore à prétendre à sa charge.

Nach dem Concept. Federic.

17611. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 24 novembre 1768.

La dépêche du secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin du 11 de ce mois vient de m'être rendue, et je suis bien aise d'apprendre que votre santé commence à se rétablir,[4] et que vous serez bientôt en état de me donner les éclaircissements que je vous ai demandés sur différents articles.

Il s'en présente, à l'heure qu'il est, trois autres sur lesquels je souhaiterais bien d'être éclairci également et le plus tôt possible, savoir:

1° Quel peut être l'objet de tant de courriers russes qui trottent actuellement entre Pétersbourg et Londres;[5]

2° Si le nouveau ministre de Russie, comte de Tschernyschew,[6] est déjà arrivé à Londres ou vers quel temps il y est attendu, et, enfin,

3° Quelle sensation la guerre qui paraît s'allumer entre la Russie et la Porte, fait en Angleterre, et ce qu'en pense le ministère aussi bien que la nation.

Vous aurez donc soin de prêter toute l'attention imaginable à ces trois objets et de me rendre un compte exact et détaillé de tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 384 und 390. — [2] Am 16. November. — [3] Vergl. S. 414. 463. — [4] Vergl. S. 427. 428. 440. — [5] Vergl. Nr. 17616. — [6] Vergl. S. 402. 403.

17612. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 novembre 1768.

Je vous sais gré des particularités que votre dépêche du 18 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue, renferme. Vous avez raison de douter encore de l'authenticité de la nouvelle qu'on a débitée à vos lieux sur le prochain déplacement du duc de Choiseul; toutes les apparences font plutôt présumer le contraire, et du moins il n'y a rien jusqu'à présent qui indique ou qui puisse faire soupçonner un pareil évènement.

Si, à l'avenir, il arrive que l'ambassadeur de France, le baron de Breteuil, affecte de parler dans des compagnies où vous vous trouverez avec lui, de ce qui se passe présentement en Turquie,[1] vous ferez bien d'entamer, de votre côté, la conversation sur les affaires actuelles de la Corse et de lui rendre ainsi la pareille.[2]

N'oubliez pas, au reste, de me mander exactement tout ce que vous apprendrez d'intéressant de l'Angleterre. La présente assemblée du Parlement ne saurait manquer de vous en fournir matières.

Nach dem Concept. Federic.

17613. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 novembre 1768.

Selon la dernière dépêche du comte de Schulenburg du 15 de ce mois dont le double se trouvera apparemment déjà entre vos mains, il me semble que le margrave de Baireuth commence à s'adoucir et à apporter un peu plus de modération dans ses procédés contre les sieurs de Trützschler et de Kettenburg. J'espère donc que les insinuations du prince de Bernburg dont vous m'avez envoyé le »Précis«[3] à la suite de votre rapport d'hier, feront le reste, et que nous trouverons peut-être encore une porte pour sortir à l'amiable de cette fâcheuse affaire et terminer nos différends par un accommodement. En attendant, la réponse de ce Prince à la proposition que je lui ai faite, de se rendre, pour cet effet, à Baireuth,[4] nous fera voir s'il sera nécessaire ou non de demander préalablement le sentiment du comte de Schulenburg sur cette démarche.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Breteuil hatte in einer Gesellschaft mit Thulemeier ein Gespräch über den Bruch zwischen der Türkei und Russland begonnen und Gerüchte erwähnt, denen zufolge König Friedrich bei der Pforte nach dem Grunde für die Kriegserklärung angefragt haben sollte. — [2] Vergl. S. 353. — [3] „Précis des insinuations que le prince de Bernburg pourrait faire au margrave de Baireuth", vergl. Nr. 17605. — [4] Vergl. Nr. 17605.

17614. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Potsdam, 25 novembre 1768.

Il me semble que la démarche à laquelle les états de Württemberg paraissent être portés, et que vous avez dessein de leur conseiller de faire vis-à-vis de l'Empereur, après que la résolution finale du Duc leur maître leur aura été communiquée,[1] est très bonne et convenable à leurs intérêts. Comme il n'est pas à présumer que lesdits états seront jamais assez heureux que de parvenir entièrement à leur but par le moyen de la cour impériale, qui par divers motifs est trop intéressée à favoriser le duc de Württemberg,[2] il faudra se borner à agir dans toute cette affaire suivant les règles de la prudence et se contenter d'obtenir pour ces états, autant que les conjonctures dans lesquelles ils se trouvent, voudront bien le permettre. Voilà tout ce que je puis vous dire sur le contenu de votre dépêche du 19 de ce mois, qui m'a été fidèlement rendue.

Federic.

Nach dem Concept.

17615. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

[Potsdam,] 26 novembre 1768.

Madame ma Sœur. Votre Majesté Impériale vient de faire trembler tous ceux qui s'intéressent au sort de la Russie, par l'expérience dangereuse qu'Elle a faite sur Sa personne sacrée. J'avoue, Madame, que vous vous conduisez comme la mère de vos peuples, en vous exposant héroïquement à souffrir une opération qui peut sauver la vie à une infinité de vos sujets en les préservant d'un mal aussi affreux que funeste. Mais Votre Majesté Impériale ne trouvera pas mauvais que je Lui représente que, si l'inoculation ne Lui avait pas si heureusement réussi, la Russie y aurait infiniment plus perdu qu'elle ne peut jamais gagner par l'usage de ce remède préservatif; en qualité de Son plus fidèle allié je dois Lui dire que Sa vie est trop précieuse pour qu'Elle l'expose, quel qu'en soit le prétexte, et qu'Elle ne doit point alarmer ceux qui, comme moi, prennent une véritable part à tout ce qui La regarde. L'inoculation n'est guère dangereuse pour les enfants, elle l'est souvent pour des personnes d'un âge mûr. Comme milady Mary

[1] „D'écrire une lettre à Sa Majesté Impériale pour lui rendre compte des motifs qui les empêchaient de souscrire à cette résolution, en les soumettant à son jugement." — [2] Vergl. S. 52. 401. — [3] Obiges Schreiben ist auf die officielle, durch Solms in einem Postscript seines Berichtes, Petersburg 11. November, übermittelte Anzeige von der vollzogenen und günstig verlaufenen Impfung der Kaiserin Katharina (vergl. Nr. 17617) eigenhändig von König Friedrich aufgesetzt (vergl. Nr. 17610) und mit einem Anschreiben, Potsdam 29. November, an Solms übersandt worden.

Montagu eut connaissance de l'insertion à Constantinople,[1] elle en fit l'épreuve sur un fils et une fille qu'elle avait, et non pas sur elle-même; mais, Madame, quelle comparaison de milady Montagu avec Votre Majesté Impériale, et de la part de cette dame à celle de la plus grande princesse de l'Europe? Je bénis le Ciel et félicite sincèrement Votre Majesté Impériale de ce qu'Elle est aussi heureusement rechappée de ce danger, et je souhaite de tout mon cœur qu'Elle ne Se trouve jamais à d'autres périls que ceux où Elle voudra S'exposer Elle-même, L'assurant de la haute considération et de tous les sentiments avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

17616. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. November, dass das neue englische Ministerium beabsichtige, sich dem nordischen System anzuschliessen, und daher von Cathcart Aufklärung wünsche über die Sicherheit der Stellung Katharinas und Panins, über die Ziele der russischen Politik, im allgemeinen wie in Polen, endlich über die derzeitige Lage Russlands gegenüber der Türkei; dass Stormont und Mitchell beauftragt seien, über obige Punkte, sowie über das System der Höfe von Wien, bez. Berlin sich auszusprechen; dass Stormont ferner die voraussichtlichen Absichten des wiener Hofes für den Fall eines russisch-türkischen Krieges feststellen solle; dass durch Courier die bezüglichen Weisungen an die Gesandten in Petersburg, Wien und Berlin und ebenso die Aufklärungen der letzteren an Cathcart überbracht seien.

„Celui-ci s'est rendu d'abord chez le comte Panin, mais sans lui faire connaître le véritable contenu de ses instructions. Il lui a donné à connaître seulement en termes généraux que sa cour, désirant sincèrement de s'unir avec la Russie, lui avait ordonné de conférer avec le ministère de l'impératrice de Russie pour trouver les moyens d'aplanir les difficultés qui s'y étaient opposées jusqu'à présent.[2] Il lui a parlé de l'empêchement de l'agrandissement des puissances française et autrichienne, comme du point de réunion pour une alliance, et, à la fin de tout ceci, il est tombé sur le sujet de Votre Majesté. Il a dit que, sa cour reconnaissant, tout comme le reste de l'Europe, l'intime union qui régnait entre la Prusse et la Russie, elle ne pouvait douter que Votre Majesté n'eût une grande influence dans les maximes politiques de la dernière; mais, comme, d'un autre côté, Votre Majesté témoignait désapprouver, en toute occasion, la conduite de la Grande-Bretagne, qu'Elle lui montrait une froideur extrême, et qu'Elle S'expliquait souvent à son sujet dans des termes qui marquaient le dédain et le mépris; que, de plus, Ses ministres dans les cours étrangères se comportaient vis-à-vis de ceux de l'Angleterre, avec lesquels ils se rencontraient, d'une manière qui annonçait leur éloignement pour tout ce qui était Anglais, on ne savait à Londres si Votre Majesté, prévenue ainsi contre l'Angleterre, ne voudrait mettre obstacle à la conclusion d'une alliance entre elle et la Russie.

[1] Lady Montagu, um die Einführung der Pockenimpfung in England an erster Stelle verdient, weilte 1717 und 1718 mit ihrem Gemahl, welcher Gesandter bei der Pforte war, in Konstantinopel. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 530. 550; XXIV, 418. 428; XXV, 386. 399. 400; XXVI, 384. 400.

Il a cru trouver une confirmation, pour lui-même, des soupçons qu'on lui fournissait, dans un compliment que je lui ai fait, il y a quelque temps, par lequel je lui ai dit que je souhaitais qu'il eût la satisfaction de perfectionner le traité d'alliance; il a pris cela pour un persiflage de ma part, et il l'a donné comme tel au comte Panin; mais ce ministre s'est donné la peine de le rectifier sur ces idées, et lui a fait comprendre que Votre Majesté, étant trop grand homme pour Se prendre d'amitié ou inimitié pour une nation quelconque, n'avait assurément aucune aversion pour la nation anglaise, mais qu'on ne pouvait disconvenir qu'Elle avait raison d'être mécontente de la conduite de la cour britannique à Son égard, depuis le comte Bute y était entré dans la direction des affaires. Il la lui a fait récapituler depuis la conclusion de la paix précipitée avec la France,[1] et lui a fait remarquer que, quoique les personnages avaient souvent changé dans le ministère, les mêmes principes, directement opposés aux intérêts de Votre Majesté, s'étaient néanmoins toujours soutenus et n'avaient, par conséquent, pu attirer après eux qu'une continuation d'éloignement de Sa part pour le système britannique; mais qu'il pouvait l'assurer que, si la cour d'Angleterre voulait changer sincèrement de conduite et de principes, Votre Majesté, bien loin de déconseiller alors à la Russie de se lier avec elle, verrait, au contraire, avec satisfaction le grand système du Nord plus solidement affermi par cette alliance, et qu'il ne doutait pas qu'Elle ne voulût y accéder comme une des parties principales.

Pour ôter à l'ambassadeur le soupçon que Votre Majesté employait l'influence que Ses liaisons particulières d'amitié avec l'impératrice de Russie Lui donnaient sur la politique de cet empire, à empêcher une alliance avec la Grande-Bretagne, le comte Panin lui a dit naïvement qu'en observant sans préjugé la conduite de l'Angleterre, son éloignement pour les affaires du Continent, le peu d'attention que son ministère semblait faire aux préparatifs guerriers que faisaient la France et l'Espagne, son indifférence au sujet du pacte de famille et ses occupations uniquement avec les affaires intérieures, la Russie, sans avoir besoin de consulter ailleurs, pourrait bien juger par elle-même que cette alliance ne lui serait d'aucune utilité, et que l'Angleterre, dans la situation dans laquelle elle se trouvait, devenait pour toutes les puissances du monde une puissance indifférente qu'on ne pouvait ni craindre ni rechercher. Pour ce qui est de certains propos que le ministère britannique attribue à Votre Majesté, et qu'on regarde comme des marques de mépris de votre part, Sire, envers lui, le comte Panin a dit que, s'ils avaient eu lieu, ils devaient être regardés comme des vivacités pardonnables à un Prince qui avait une si grande supériorité d'esprit sur les autres hommes, qui se vengeait par là bien légèrement des offenses réelles qu'on lui avait faites, mais qui n'influaient jamais sur le principal des affaires. Il a eu la bonté aussi de le désabuser à mon sujet et de l'assurer qu'il n'avait nullement lieu de se défier de mes sentiments.

L'ambassadeur a été bien surpris d'entendre toutes ces choses, mais extrêmement content de la franchise du ministre; il a promis d'en faire un bon usage, et, quelques jours de là, retournant chez le comte Panin, il lui a dit que, pour servir sa cour d'une manière comme il convenait à ses vrais intérêts, il estimait devoir prendre le contre-pied de ses instructions et, au lieu de s'adresser çà et là pour découvrir ce qu'elle demandait à savoir, il aimait mieux s'ouvrir avec la même franchise qu'on lui avait montrée, au principal ministre même. Sur cela, il lui a lu *in extenso* la dépêche qu'il a reçue, qui contenait plus amplement tout ce que j'ai eu l'honneur de rapporter ci-dessus.

L'article qui regardait Votre Majesté, ne demandant pas de nouveaux éclaircissements, le comte Panin s'est attaché à le rassurer sur les doutes contre la stabilité du gouvernement actuel de la Russie et la conservation de sa propre personne. Il lui a expliqué le but du système de sa cour, avec la nécessité de l'alliance avec Votre

[1] Vergl. Bd. XXII, 613.

Majesté. Il lui a fait connaître que la raison qui a fait prendre à l'impératrice de Russie la résolution de s'ingérer dans les affaires de Pologne, avait été de donner à ce royaume un roi indépendant des cours de Vienne et de Saxe, et de procurer aux Dissidents du pays une égalité avec les Catholiques. Il ne lui a pas caché non plus que, les intrigues de la France ayant su exciter les Turcs, à cette occasion, l'impératrice de Russie, n'étant pas intentionnée de changer pour cela de plan, se voyait à la veille d'en remettre la décision au sort des armes.

L'ambassadeur a été tellement convaincu de tout ce qu'on lui a appris, qu'il a avoué que sa cour n'avait pas eu des idées bien justes sur la plupart de ces objets, mais, espérant de pouvoir lui en donner de plus vraies, et connaissant qu'elle était sérieusement intentionnée de s'attacher au système du Nord, il ne doutait point qu'on ne parviendrait bientôt à se comprendre et à se rapprocher. Quittant la conférence avec ces bonnes idées, il est à présumer que son rapport se ressentira de ces principes. Il a expédié avec cela son courrier, qui retournera par le même chemin qu'il est venu, laissant aux ministres d'Angleterre à Berlin et à Vienne des informations de ce qui s'est passé à Pétersbourg. Le comte Panin, qui est, à la vérité, fort aise de ce pas que le nouveau ambassadeur anglais a fait envers lui, ne peut pourtant pas se cacher qu'il ne doive avoir de bonnes raisons pour agir ainsi. Votre Majesté daignera juger si ses soupçons sont bien fondés, quand il croit qu'on a peut-être à Londres des informations que la France a des intentions pour recommencer quelque nouvelle guerre."

Solms berichtet in einem Postscriptum, dass seit den letzten Nachrichten aus Konstantinopel[1] Panin und Tschernyschew täglich über die Vorkehrungen für den Krieg beriethen. „On s'attend que les Tartares commenceront leurs incursions en Pologne encore pendant l'hiver; ainsi, autant que j'ai pu juger par des propos que les deux comtes ont tenus devant moi, on [pense], pour le présent, d'abandonner la partie inférieure de la Pologne à leurs ravages et à rassembler les troupes pour couvrir les frontières de la Russie, et de poster un corps d'observation auprès de Varsovie. Ces mesures pourront être bonnes jusqu'au printemps, et cette saison en amènera alors d'autres. Ils désireraient que Votre Majesté voulût considérer la nécessité dans laquelle on se trouvera de resserrer les troupes, et daigner, en cette considération, faire employer une partie des Siennes à tenir en respect la Grande-Pologne.[2] Ils croient qu'une telle démarche de la part de Votre Majesté, outre qu'elle soulagerait infiniment l'impératrice de Russie, imposerait encore beaucoup aux malintentionnés et relèverait le courage de ceux des Polonais patriotes qui, se sentant appuyés, pourraient être engagés à s'employer pour la pacification de la Pologne. Le comte Panin ne m'en a parlé que fort légèrement, mais le comte Tschernyschew s'est expliqué plus clairement, et j'ai lieu de croire qu'il m'a été détaché exprès pour cela. J'ai répondu que, sans oser décider sur les intentions de Votre Majesté, je savais seulement que Ses derniers engagements avec l'impératrice de Russie n'allaient pas si loin, et qu'une telle démarche de Sa part pourrait attirer la maison d'Autriche à se mêler aussi à ces affaires. Il m'a répliqué militairement que des souverains, amis de la façon comme l'étaient Votre Majesté et Sa Majesté Impériale, regarderaient plutôt l'esprit que les paroles de leurs engagements; d'ailleurs, le corps de troupes que Votre Majesté aurait besoin pour rendre ce bon office à sa souveraine, ne serait pas si considérable; qu'on pourrait l'affaiblir, au cas que la cour de Vienne voulût se prévaloir de ce motif pour Lui faire la guerre; enfin, que, si ce cas dût arriver, Sa Majesté l'impératrice de Russie ne serait pas assez occupée contre les Turcs pour ne pas être en état de Lui envoyer des secours considérables, et qu'il se ferait une gloire de les amener à Votre Majesté. Je soumets à la pénétration supérieure de Votre Majesté si ce propos peut être regardé comme une insinuation véritable ou si on doit le prendre comme un discours vague."

[1] Vergl. S. 464. — [2] Vergl. S. 427.

Potsdam, 27 novembre 1768.

Je me suis bien douté que les fréquentes allées et venues des courriers anglais à Pétersbourg auraient quelque chipoterie pour objet,[1] et je vous sais par cela même beaucoup de gré de m'en avoir donné des notions aussi justes et exactes que sont celles que votre dernière dépêche du 11 de ce mois renferme. Tout ce que j'aurais souhaité, c'est que le comte Panin dans les répliques qu'il a faites à l'ambassadeur anglais, ne se fût pas avancé aussi loin qu'il a fait, sur mon sujet.

Je suis fermement résolu, et je vous l'ai fait connaître encore en dernier lieu, de ne pas entrer en alliance avec l'Angleterre, et sa façon d'agir m'autorise pleinement à rester ferme dans ce principe. Sa dernière paix séparée avec la France qu'elle a conclue sans ma participation, et les ouvertures qu'elle a fait passer en 1762, selon le rapport ci-joint du prince Golizyn,[2] à feu l'Empereur Pierre III, dont ce Prince m'a communiqué lui-même copie par le colonel de Goltz,[3] et qui ne visaient pas à moins qu'à faire entendre qu'au cas que cette cour voulût entrer avec elle en alliance, elle n'avait qu'à dire quel sacrifice elle exigeait de moi, ne sauraient que m'inspirer une juste défiance contre toute liaison avec elle; et comme c'est la princesse-douairière de Galles[4] et son favori le lord Bute qui se sont émancipés à faire faire de pareilles propositions, et qui tiennent encore, à l'heure qu'il est, le gouvernail des affaires britanniques, j'agirais contre ma gloire et ma propre sûreté, si, aussi longtemps que ces mêmes personnes gouvernent encore toutes les affaires, je voulais entrer en liaisons avec cette puissance.

Vous n'avez aussi qu'à déclarer tout ceci sans détour au comte Panin, en y ajoutant que sa cour était, à la vérité, maîtresse de conclure avec l'Angleterre une nouvelle alliance, mais que, sans être prophète, je pouvais lui dire d'avance qu'au commerce près que l'Angleterre préfère à toutes les alliances avec les puissances étrangères, la Russie ne saurait s'en promettre aucun avantage ni assistance, et encore moins des secours contre les Turcs.

En attendant, j'ai vu par l'apostille que vous avez ajoutée à votre rapport susmentionné, les insinuations que les comtes de Panin et de Tschernyschew vous ont faites relativement à la guerre qui est prête à éclater avec la Porte, et je ne saurais qu'approuver la réponse préalable que vous y avez donnée. Mais je ne comprends pas comment ces deux ministres ont pu seulement vous faire la proposition de faire entrer un corps de mes troupes en Pologne, tandis qu'ils ne sauraient ignorer que mes engagements avec leur souveraine ne s'étendent pas si loin; qu'au cas même que la Russie fût attaquée par la Porte, je ne suis tenu qu'à

[1] Vergl. S. 465. — [2] Der „Extrait d'une dépêche du prince Golizyn, d. d. Londres 26 janvier (a. St.) 1762" ist abgedruckt Bd. XXI, 311. 312. — [3] Vergl. Bd. XXI, Nr. 13550. — [4] Vergl. Bd. XXII, 587; XXIV, 244; XXV, 155; XXVI, 362. 382 und oben S. 266.

payer les subsides stipulés,[1] et qu'au reste, n'ayant jamais garanti leurs arrangements avec les Dissidents, il ne me reste non plus aucun prétexte légitime de m'en mêler et d'employer une partie de mes troupes pour les soutenir. Ce ne sont cependant pas les seules considérations qui m'empêchent de céder aux instances de ces deux ministres, et il y a bien d'autres à faire encore. Une telle démarche de ma part pourrait même être plus défavorable qu'utile à la Russie, puisque, si je voulais m'y prêter, l'Autriche en prendrait sûrement prétexte pour me déclarer la guerre. Je serais alors obligé de retirer mes troupes de Pologne et de mettre la Russie dans la nécessité de les remplacer par un nouveau corps des siennes et de me fournir, en même temps, les secours stipulés dans notre dernier traité d'alliance.

D'ailleurs, il ne faut pas moins considérer que mes États ont extrêmement souffert de la dernière guerre, et qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils soient rétablis sur le même pied où ils étaient avant cette époque; et comme on trouve toujours plus de facilité de commencer que de finir une guerre, je craindrais me rendre responsable à ma patrie, en y exposant de nouveau mes sujets, dans le temps que je puis l'éviter sans peine.

Enfin, une dernière considération, c'est le terme même de mon traité d'alliance avec la Russie, qui est, comme vous savez, de huit ans. Comme il y en a déjà cinq qui en sont écoulés, et qu'il n'en reste, par conséquent, que trois années encore, il pourrait bien arriver que je fusse obligé de lui payer le subside stipulé, sans qu'il m'en revienne le moindre avantage de tout ce traité. Or, il n'est que juste que dans toutes les alliances les avantages de toutes les parties contractantes soient réciproques, et c'est ce qui m'engagera aussi d'insister auprès de la Russie de prolonger notre traité pour dix ans et d'y ajouter encore quelques autres clauses pour rendre les avantages plus réciproques et plus proportionnés à la nature de pareilles alliances.[2]

Mais j'attends votre rapport sur la dépêche que je vous ai adressée à ce sujet par estafette,[3] pour vous faire savoir mes intentions ultérieures, et, en attendant, je ne doute nullement que la guerre en Pologne ne sera qu'un jeu pour les Russes qui ne les occupera guère au delà de quatre mois.[4]

Au reste, vous verrez par les originaux ci-joints[5] que les peines qu'on s'est données pour s'assurer des chefs de la Confédération de Kowno, n'ont pas eu le succès que j'avais lieu d'en attendre. Il faut

[1] Vergl. Nr. 17502. — [2] Vergl. S. 420. 421 und Nr. 17562. — [3] Nr. 17557. — [4] Der obige Erlass, bis zum Schluss dieses Absatzes, wird am 27. November dem Minister Finckenstein, mit Hinweis auf die politische Zeitlage, abschriftlich zur Kenntnissnahme übersandt. — [5] Ein Bericht des Generalmajors von Apenburg, d. d. Tilsit 13. November, nebst einem Protokoll, d. d. Goldap 13. November, über das Verhör des Commandos, das zur Festnahme der erwähnten Polen ausgesandt, aber unverrichteter Sache zurückgekehrt war.

bien que ces derniers aient eu vent qu'on les guettait, et peut-être aussi que tout aurait mieux réussi, si la mort du feld-maréchal de Lehwaldt n'y était survenue.[1]

P. S.

Je fais joindre ici les rapports originaux[2] que je viens de recevoir de mon général-major de Lossow. Il n'a pu réussir, comme vous le verrez, de s'assurer des chefs de la Confédération de Kowno. Peut-être que, sans la mort survenue du maréchal de Lehwaldt, le tout aurait eu plus de succès, quoiqu'il est bien à croire que ces gens, s'étant doutés de ce qui leur arriverait en s'arrêtant dans mes États, ont pris le parti de s'en retirer au plus tôt.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem Concept, das Postscriptum nach der Ausfertigung.

17617. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 novembre 1768.

Au reste, la nouvelle du parfait rétablissement de Sa Majesté l'impératrice de Russie dont vous faites mention dans une de vos apostilles du 11 de ce mois,[3] m'a fait un plaisir infini. Vous avez bien raison de qualifier d'action héroïque la résolution de Sa Majesté Impériale de se soumettre à l'inoculation de la petite vérole et de s'exposer aux hasards dont cette opération est souvent accompagnée. Aussi ai-je souvent tremblé pour les jours précieux de cette grande Princesse dont la conservation me sera toujours extrêmement chère; et je suis au comble de ma joie de la savoir entièrement hors de danger et sa santé dans cet état de vigueur dans lequel je souhaite de la voir jusques à l'âge le plus reculé. Je me réfère, à cet égard, à tout ce que je vous en ai déjà dit dans mes précédentes; et comme vous êtes le dépositaire de mes sentiments pour cette grande Princesse, vous en serez aussi le meilleur interprète, et vous ne sauriez me rendre un service plus agréable qu'en l'assurant aussi en cette occasion qu'on ne saurait rien ajouter à l'estime distinguée et à l'attachement inviolable que j'ai pour elle et pour tous ceux qui ont l'honneur de lui appartenir.

L'Impératrice s'est conduite en mère de la patrie en faisant sur elle-même une épreuve avantageuse à tout son empire. Mais les amis de la Russie souhaiteraient cependant qu'elle ne répétât pas souvent de pareilles expériences, parceque sa personne est plus précieuse à son peuple que tout ce qu'il pourrait gagner d'ailleurs.

Federic.

Nach dem Concept; der Zusatz in der Ausfertigung eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 465. — [2] D. d. Goldap 17. und 18. November. — [3] Vergl. Nr. 17615 und S. 467. Anm. 3.

17618. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 novembre 1768.

Je ne suis point surpris du mécontentement que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, on remarque en France au sujet de la malheureuse entreprise en Corse,[1] et si le duc de Choiseul ne prend pas d'autres précautions pour la soutenir, la ruine d'une partie de l'armée française en pourrait bien être la suite. Quoi qu'il en soit, dans la situation actuelle des affaires générales toute cette opération ne fournira pas occasion à une guerre en Europe, et l'indifférence que l'Angleterre continue à manifester à son égard, ne saurait que donner d'autant plus beau jeu à la France.

En Russie, au contraire, on a appris à la fin, la nouvelle de ce qui s'est passé en dernier lieu à la Porte, et on commence à rassembler des troupes pour se mettre en état de défense. En attendant, je crains bien que les Turcs ne fussent cet hiver les maîtres en Podolie et aux environs; et comme les nouvelles que vous m'avez communiquées jusques ici de Constantinople, m'ont paru très bien fondées, vous n'oublierez pas de continuer à me faire parvenir, le plus tôt possible, toutes celles qui pourraient vous en revenir encore.

Nach dem Concept. Federic.

17619. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 novembre 1768.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Il me semble que c'est en vain qu'on veut tirer un bon présage, à vos lieux, du dernier changement arrivé à Constantinople;[2] les choses m'y paraissent avoir été poussées déjà trop loin pour pouvoir se flatter de faire désister la Porte de l'envie qu'elle témoigne à vouloir se mesurer avec les Russes. D'ailleurs, j'ignore quelle réparation elle pourrait donner à la cour de Pétersbourg par rapport à l'affront fait à son ministre, le sieur d'Obreskow, de sorte que, pour moi, je regarde la guerre comme absolument inévitable entre ces deux puissances, et je présume qu'en Russie on pense de même à cet égard, puisque j'apprends que les troupes y sont mises en mouvement, et qu'elles marchent de tous côtés pour se rendre aux endroits de leur destination.

Au reste, comme des partis de Confédérés rôdent du côté de la Nouvelle-Marche, et qu'ils sont même entrés sur mon territoire où ils ont pillé et ruiné un moulin[3] et commis beaucoup d'autres excès, je suis bien aise de vous avertir que cela m'a engagé d'ordonner à ma

[1] Vergl. S. 388. 466. — [2] Benoît berichtete, dass die Absetzung Hamsa Paschas (vergl. S. 459) als ein für die Erhaltung des Friedens günstiges Ereigniss angesehen werde. — [3] Vergl. S. 424.

cavalerie qui est sur les frontières, de pousser désormais ses patrouilles jusques dans la Pologne même,[1] afin d'empêcher par là qu'à l'avenir pareils désordres ne puissent plus se commettre dans mes États, et que mes sujets soient mis à l'abri des violences de ces gens-là.

Vous recevrez, au surplus, ci-joint la copie du protocole que mon général-major de Lossow m'a envoyé touchant les ordres qu'il avait reçus pour arrêter le nommé Kossakowski. J'ai fait adresser l'original même du protocole au comte de Solms à Pétersbourg, pour le communiquer à cette cour,[2] et vous pourrez également en faire part au prince Repnin.

Federic.[3]

Nach dem Concept.

17620. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 novembre 1768.

Vos dépêches du 15 et du 18 viennent de m'être rendues à la fois, et je suis bien aise d'apprendre le rétablissement de votre santé[4] et que vous êtes de nouveau en état de vaquer à vos fonctions et de reprendre le fil des affaires à la cour où vous êtes.

Par tout ce que vous me marquez, j'ai lieu de juger que la cour ne manquera pas d'avoir la supériorité au Parlement, mais qu'aussi, en revanche, l'état civil pourrait bien se ressentir des dépenses qu'elle a faites pour se la procurer.[5]

D'ailleurs, les affaires avec leurs colonies en Amérique[6] ne sauraient guère embarrasser les ministres, vu que, selon les nouvelles qu'on en a reçues tout récemment, tout y est accommodé par les mesures que le gouvernement a prises pour y rétablir la tranquillité; mais je ne comprends rien à l'embarras que le ministère britannique fait paraître, selon votre dépêche du 18,[7] sur la guerre qui est prête à éclater entre la Russie et la Porte. Autant que je puis me rappeler, il ne subsiste qu'un traité de commerce entre la Russie et la cour britannique, et je

[1] Cabinetserlasse an die Generalmajore von Alvensleben und von Belling, Potsdam 25. November. — [2] Vergl. S. 472. 473. — [3] Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 26. November, dass, laut Denkschrift des polnischen Ministeriums, d. d. Warschau 16. November, Stanislaus bereit sei, nach endgültiger Feststellung der Zahl der preussischen Werber den Danziger Magistrat zur Erfüllung des Wehlauer Vertrages anzuhalten. Sie stellen die Bewilligung dieser Forderung, zu welcher der Vertrag zwar nicht verpflichte, dem König anheim, „soit pour contenter la cour de Pologne, soit pour que le service de Votre Majesté ne souffre pas par le nombre trop multiplié des enrôleurs". Darauf ergeht die eigenhändige Verfügung: „Tenons-nous en au traité de Wehlau. Federic." Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 28. November. — [4] Vergl. S. 465. — [5] Maltzan berichtete am 15. November, dass die Wahlen, grossentheils infolge von Bestechungen und Aemterverleihungen, zu Gunsten des Hofes ausgefallen seien. — [6] Vergl. S. 441. 460. — [7] Maltzan berichtete: „Je soupçonne qu'ils craignent que la cour de Pétersbourg ne demande que l'Angleterre fasse une diversion et envoie une escadre dans l'Archipel."

ne connais point d'alliance formelle entre ces deux puissances qui puisse autoriser la première à demander l'envoi d'une escadre dans l'Archipel pour faire une diversion aux Turcs. A moins donc qu'il n'y ait actuellement un pareil traité sur le tapis, article que vous ne négligerez pas d'approfondir, vos soupçons à cet égard exigent des éclaircissements ultérieurs que vous n'oublierez pas de me fournir.

Les conjectures, au contraire, que l'on se plaît à former sur l'envoi des ministres respectifs entre moi et la France, [1] sont tout aussi singulières que destituées de tout fondement. L'Angleterre entretient bien un ambassadeur en France, et, par conséquent, je ne vois point de sujet à crier au miracle que j'aie pris de nouveau la résolution d'y envoyer également un ministre. Il me semble plutôt qu'il n'y a, dans cette résolution, rien que de fort naturel, et que c'est un évènement dont on aurait pu prévoir même qu'il arriverait un jour. Ce n'est cependant pas moi qui ai recherché la France, dans cette occasion, mais c'est plutôt le duc de Choiseul qui a profité de la présence d'un de mes commissionnaires [2] que j'avais envoyé en France dans la vue d'y négocier l'or dont j'ai besoin pour mes monnaies, pour me faire insinuer combien il serait à souhaiter que l'ancienne correspondance entre les deux cours fût rétablie par l'envoi réciproque des ministres. Le soin que je prends d'étendre le commerce de mes sujets, a donc été le principal motif qui m'a engagé à ne me pas refuser à cette proposition, et je l'ai acceptée, dans la vue de renouveler le traité de commerce que j'ai conclu avec cette couronne quelques années avant la dernière guerre, [3] et d'y ajouter encore quelques articles tendants plus particulièrement à l'avantage du commerce de mes États, en mettant toutefois pour condition préliminaire que tout cet envoi fût réglé sur un pied parfaitement égal, et que surtout les ministres respectifs partiraient le même jour pour leur destination.

Telle est la nature de mes engagements avec la France, et quoique je n'en aie point pris d'autres, vous pouvez cependant compter et regarder comme un principe fixe et inaltérable qu'aussi longtemps que l'administration présente subsistera en Angleterre, aucun motif au monde ne pourra jamais m'engager à entrer en liaison quelconque avec la cour britannique. [4]

Au reste, on se trompe furieusement en Angleterre, si l'on s'imagine que je cherche à me rapprocher de la France pour abandonner la Russie. C'est une chimère trop lourde pour entrer dans l'esprit d'un homme qui a seulement la moindre teinture des affaires politiques, et elle ne saurait être imaginée que par des personnes malintentionnées et jalouses de l'étroite union qui subsiste actuellement entre moi et la Russie.

[1] Maltzan berichtete am 18. November: „L'on veut que Votre Majesté cherche à Se rapprocher avec la France pour abandonner l'alliance de la Russie.“ — [2] Meny, vergl. S. 451. — [3] 1753. — [4] Vergl. S. 471.

Aussi n'oublierez-vous pas de donner un démenti formel à ces sortes de bruits, et de déclarer hautement que je ne me départirais jamais de l'alliance et de la bonne union dans laquelle j'avais le plaisir de vivre avec Sa Majesté l'impératrice de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

17621. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 novembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois, et souhaite que vous tâchiez non seulement de mieux approfondir les différents changements que la cour de Versailles peut vouloir introduire dans ses finances, mais aussi que vous soyez attentif sur l'impression que les prétentions du général Yorke, dont vous faites mention, pourront faire sur les Hollandais,[1] et si ses comportements ne révolteront pas ces Républicains contre l'Angleterre, afin de pouvoir me donner ensuite des éclaircissements plus détaillés sur ces deux points et contenter par là ma curiosité.

Vous n'oublierez pas de me mander également les conjectures que l'on fait à vos lieux sur la guerre qui va infailliblement éclater entre la Russie et la Porte Ottomane.

Federic.

Nach dem Concept.

17622. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam,] 28 novembre 1768.

Ma très chère Sœur. Rien ne pouvait m'être plus agréable que la lettre[2] que vous avez la bonté de m'écrire. Le tendre souvenir de votre famille fait l'éloge de votre fidélité et de votre bon cœur et répond bien aux sentiments, ma chère sœur, que je vous ai toujours connus. Vous devez être persuadée que ces sentiments sont réciproques de mon côté, et que je renoncerais plutôt à mon existence qu'à la tendresse que je dois à mes proches, surtout à la chère sœur.

Depuis deux jours j'ai quitté Sanssouci, pour revenir en ville. Quoique le temps soit beau, et qu'il ne gèle point, les nuits deviennent si longues et les jours si courts que l'on ne saurait profiter des agréments de la campagne.

[1] Yorke hatte sich in sehr ausfallender Form bei den Generalstaaten darüber beschwert, dass von Beamten der ostindischen Compagnie die Mannschaften eines durch Unwetter nach Java verschlagenen englischen Schiffes festgenommen und nach Batavia in Haft gebracht seien. Nach holländischen Berichten waren die Engländer bei Schmuggelversuchen ertappt worden. — [2] Liegt nicht vor.

Vous avez bien raison de dire, ma chère sœur, que la mort de Voltaire serait une perte pour la république des lettres; c'est le plus beau génie qui ait paru depuis Cicéron et Virgile, c'est dommage que le cœur n'y réponde pas à l'esprit, et qu'un homme qui brille par tant de talents, ait si peu de vertus. Mais la perfection a été déniée à notre espèce, comme à tous les êtres que notre globe enserre, et Voltaire aurait été parfait, si son âme n'avait pas été perverse.

Il prêche la tolérance et loue à tout propos les moyens dont se sert l'impératrice de Russie pour l'introduire en Pologne. Le Grand-Turc, ami du Pape, s'est cependant mis en tête de soutenir les orthodoxes de ce royaume contre les Dissidents, et voilà le feu mis aux quatre coins de la maison de nos voisins. Vous savez, ma chère sœur, avec quelle facilité ces incendies se communiquent, et je ne suis occupé qu'à garantir ma maison du danger qui la menace. Il n'y a que cinq ans que nous sortons de la guerre, et il serait bien fâcheux d'y rentrer si vite. Tous les chemins sont remplis de courriers de diverses nations, chacun négocie, et probablement tout l'hiver se passera à de pareilles occupations. Ce ne sera pas l'amusement que j'aurais choisi par prédilection, car proprement je n'y suis pour rien et, de plus, je n'aime point à me mêler des affaires des autres; mais environné de tant de puissances en action ou prêtes d'y entrer, je ne saurais rester les bras croisés, et il faut dire son petit mot comme les autres.

Je vous remercie, ma chère sœur, de la bonté infinie que vous avez de m'envoyer les portraits de votre famille, surtout le vôtre; j'ai montré votre portrait à madame de Hordt[1] qui n'y reconnaît que vos beaux yeux. Une famille nombreuse et l'âge fanent sans doute les premières fleurs de la jeunesse, toutefois cela importe peu, dès que le cœur et l'esprit n'y perdent rien. Je crois, ma chère sœur, si jamais votre patrie avait le bonheur de vous posséder, que vous ne reconnaîtriez presque pas votre famille, tant le temps et les infirmités y ont fait de ravages. Nous sommes tous vieux, les uns plus, les autres moins cassés; un torrent nous entraîne, et dans peu il nous précipitera dans cette vaste mer de l'oubli dont nous avons été tirés, où finit notre rôle.

J'écarte ces idées sombres qui nous rappellent notre fragilité et notre néant, pour vous parler, ma chère sœur, de votre roi de Danemark qui fait les délices de Paris, et qui, bornant ses courses, va retourner à Copenhague vers la fin de l'année.[2] Il ne viendra donc point en Suède, ni nous n'aurons l'honneur de le voir; je m'en console facilement, et je suis persuadé qu'il aurait mieux fait de rester sur son trône danois que de courir le monde en chevalier errant.

Daignez, ma chère sœur, me conserver vos bontés qui font le bonheur de ma vie, et ne doutez jamais des sentiments de la tendresse

[1] Vergl. Bd. XXIII, 197. — [2] Vergl. S. 369.

et du cœur du vieux frère qui sera à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17623. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 novembre 1768.

Je pense comme vous que la Russie se trouve dans un grand embarras par rapport à la guerre avec les Turcs.[1] Ce n'est, à la vérité, pas que je la croie entièrement dénuée des fonds qui y sont nécessaires; mais je ne saurais non plus me persuader qu'après les frais de ses opérations en Pologne, il lui en reste de suffisants pour soutenir la gageure vis-à-vis de la Porte. Il faut donc lui laisser le temps de se reconnaître et de revenir de sa première surprise, afin qu'elle puisse réfléchir d'autant plus mûrement et avec plus de tranquillité sur ce qu'il lui reste à faire. C'est aussi la raison qui m'a engagé de ne rien précipiter avec elle, de la voir plutôt venir et d'attendre, pour cet effet, quelles propositions elle me fera en réponse aux insinuations que j'ai chargé, en dernier lieu, le comte de Solms par estafette de lui faire sur ce sujet.[2]

En attendant, si je combine les fréquentes allées et venues des courriers anglais entre Pétersbourg et Londres[3] avec l'embarras que, selon les dernières dépêches du comte de Maltzan,[4] le ministère britannique fait paraître sur la prochaine rupture entre la Russie et la Porte, il me semble que l'Angleterre est sur le point d'entrer en alliance avec la première; et si l'on y ajoute encore ce que le comte de Solms m'a mandé, en dernier lieu, des ouvertures que le comte Panin lui a faites,[5] il y a apparence que la Russie n'est pas éloignée de s'y prêter, et qu'elle ne cherche qu'à m'entraîner également. Mais comme ma dernière dépêche au comte de Solms[6] vous aura déjà fait voir[7] que, pour ôter toute espérance à cet égard, j'ai fait déclarer tout net à la Russie que je n'y donnerais point les mains, je resterai aussi tout ferme dans ces principes, et je ne m'en départirai jamais.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 28. November, er glaube nach den Eröffnungen von Panin und Tschernyschew an Solms (vergl. S. 470), „que cette guerre des Turcs jette la cour de Russie dans un très grand embarras, qui me fait espérer que Votre Majesté en pourra tirer parti, pour la faire entrer dans Ses vues, lorsqu'il sera question du renouvellement et de la prolongation du traité d'alliance". — [2] Vergl. S. 420. — [3] Vergl. S. 468. 471. — [4] Vergl. Nr. 17620. — [5] Vergl. Nr. 17616. — [6] Nr. 17616. — [7] Vergl. S. 472. Anm. 4.

17624. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 novembre 1768.

Votre dernière dépêche du 23 de ce mois n'exigeant aucune nouvelle instruction et n'ayant d'ailleurs rien de nouveau à vous mander, je me borne aujourd'hui à ajouter encore à ce que je vous ai marqué de la conversation du général Nugent,[1] que ce ministre m'a aussi assuré que l'Empereur avait formé le dessein de me venir voir à Glatz, l'année prochaine, et de s'aboucher avec moi.[2]

Vous jugerez par là que les propos que le chevalier Sinzendorf m'a tenus ici,[3] n'ont pas été tout-à-fait destitués de fondement, et j'ai même lieu de croire que, dans cette entrevue, il sera question de bien de projets qui n'ont pas éclaté jusques ici, et sur lesquels on a gardé encore un profond silence.

Au reste, vous me ferez plaisir, si vous pouvez me procurer encore une centaine de bouteilles de vin de verdée.

Nach dem Concept. Federic.

17625. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 15. November, dass weitere Befehle zur Verstärkung der Truppen in Polen erlassen seien. „C'est tout ce que le comte Panin a pu faire jusqu'ici de lui-même, n'ayant pu approcher l'Impératrice et communiquer avec elle, avant que le Grand-Duc n'ait été inoculé.[4] Ce sera maintenant sous ses yeux que le plan qui doit servir de direction générale dans ces circonstances, sera réglé et décidé.

En attendant, le comte Panin pense, à ce qu'il paraît, avec plus de sérieux que par le passé, à vouloir terminer les affaires de Pologne par un accommodement, et il penche beaucoup de se servir pour cela des Czartoryski et de l'ancien chancelier Zamoyski.[5] Les premiers se sont montrés disposés à cela, il y a déjà quelque temps, mais c'était alors sous condition de faire casser les avantages temporaires pour les Dissidents et de faire abolir l'unanimité aux Diètes. Il prétend savoir que, le danger éminent qui menace leur patrie, et leur haine contre les Potocki les ayant rendus plus traitables, ils n'insisteraient plus sur ces conditions, et il semble tout décidé de vouloir profiter de leurs dispositions . . . Il m'a dit lui-même qu'il devait convenir que les Czartoryski n'avaient jamais été faux; qu'ils avaient refusé de servir la Russie en de certaines circonstances, mais qu'ils ne l'avaient jamais trahie et promis des choses qu'ils n'étaient pas intentionnés de faire. Il s'est plaint, en même temps, de l'insuffisance des nouveaux amis de sa cour qu'il trouvait être des gens sans aveu, sans crédit et pouvoir, et il m'a fait entendre qu'il avait déjà ordonné au prince Repnin de faire de nouvelles tentatives auprès des autres pour les ramener vers lui.

Comme il m'a chargé de prier Votre Majesté de vouloir enjoindre à Son ministre à Varsovie d'appuyer l'ambassadeur, en cette occasion, je prends la liberté de soumettre à la supériorité de Ses lumières si Elle ne juge [pas] à propos de lui ordonner de porter la parole directement, au nom de Votre Majesté, aux princes Czartoryski pour

[1] Vergl. Nr. 17589. — [2] Vergl. Nr. 17586. — [3] Vergl. S. 117. 326. — [4] Vergl. S. 308. — [5] Vergl. Bd. XXVI, 276.

les engager à assoupir les troubles. Il me semble que Votre Majesté gagnerait par là une part plus particulière dans cette négociation, qui peut-être n'en réussirait que mieux, parceque je les crois moins prévenus contre Votre Majesté qu'ils ne le sont envers cette cour-ci; et Elle les persuaderait plus tôt à renoncer aux deux conditions qu'ils ont exigées ci-devant. La cassation de ces deux articles est une chose à laquelle on me paraît bien résolu ici de ne jamais souscrire."

In einem zweiten Bericht, Petersburg 15. November, meldet Solms, dass er den Cabinetserlass vom 2.[1] erhalten und seinen Inhalt Panin sofort mitgetheilt habe. „Il vous en témoigne, Sire, sa parfaite reconnaissance et promet que, sans en abuser, il en ferait un usage qu'il espérait de pouvoir devenir utile aux intérêts communs des deux alliés. Il n'a pas pu me dire encore rien de positif sur le plan que la Russie suivrait à l'égard de la situation présente des affaires vis-à-vis de la Porte; on ne s'est encore sur rien décidé, mais on y parviendra peut-être aujourd'hui où l'Impératrice a assemblé, pour cet effet, dans son cabinet un Conseil extraordinaire, composé de ministres et de généraux. Le comte Panin, qui m'a fait part de cette particularité, m'a dit qu'on ne manquerait pas, après cela, de communiquer les idées à Votre Majesté pour en recevoir Son avis et pour se concerter avec Elle sur les moyens de les exécuter."

Potsdam, 30 novembre 1768.

Votre dépêche du 15 de ce mois, avec deux post-scriptums de la même date, vient de m'être fidèlement rendue, et je vous avoue que je ne me serais pas attendu à voir la Russie si fort embarrassée sur sa prochaine rupture avec la Porte. Son armée est assez nombreuse pour faire tête à des troupes aussi mal disciplinées que les ottomanes, et combien de fois n'a-t-elle pas déjà remporté la victoire sur les Turcs! Les troupes des Confédérés, au contraire, ne méritent pas qu'on s'en inquiète. Gens ramassés de tous côtés et de tout état, on a assez beau jeu avec eux. Je viens d'en faire moi-même différentes expériences. Un de leurs détachements, entre autres, ayant, en dernier lieu, pillé un moulin sur mes frontières de la Nouvelle-Marche,[2] une poignée de mes troupes l'a poursuivi et atteint en Pologne et l'a battu à plate couture. Les troupes russiennes n'en ont pas fait moins dans toutes les recontres qu'elles ont eues avec les Confédérés, de sorte qu'il me semble que ce ne saurait être un ennemi fort redoutable pour la Russie.

Quoi qu'il en soit, je vois bien par tout ce que vous me marquez, qu'on ne s'est pas encore décidé sur les arrangements qu'il conviendra de prendre dans ces conjonctures, et comme l'on a convoqué un Conseil extraordinaire pour cet effet, j'en attendrai le résultat pour m'expliquer plus amplement sur ce sujet.

En attendant, je ne discontinuerai point de faire parvenir à la cour où vous êtes, toutes les nouvelles que je recevrai ultérieurement de mon ministre à Constantinople. A présent, je n'ai cependant que deux voies pour en recevoir, l'une par Vienne et l'autre par Venise, et je consens avec plaisir que le comte Panin s'adresse directement à lui, dans le cas où il pourrait avoir besoin de ses services. Mais, pour le faire avec d'autant plus de sûreté, je crois qu'il serait nécessaire qu'il fût pourvu

[1] Nr. 17557. — [2] Vergl. S. 424.

d'un bon chiffre, et si le comte Panin veut lui en faire passer un, j'aurai soin de le lui faire parvenir par une des deux routes susmentionnées. Il pourrait même, au cas que ce ministre le jugeât à propos, avoir soin des intérêts de la Russie, conjointement avec le ministre britannique à la Porte, et employer tous ses efforts à contrecarrer et détruire les insinuations des ministres malintentionnés.

En attendant, le comte Kaunitz à Vienne a dit à table, par manière de conversation,[1] que le train d'artillerie que les Turcs préparaient, était incroyable; qu'il ne pouvait pas comprendre où ils trouveraient assez de chevaux de trait pour transporter 600 pièces d'artillerie, et qu'on assemblait près de 2000 chameaux pour la charge du bagage.

D'ailleurs, comme il n'y a rien qui me fasse plus de plaisir que de rendre des services agréables à la cour où vous êtes, je ne me refuse pas à la proposition que le comte Panin m'a fait faire par votre canal, pour terminer les affaires de Pologne par un accommodement. Mais je ne saurais lui dissimuler, en même temps, que je n'en attends rien moins qu'un succès favorable, vu que les choses me paraissent, à l'heure qu'il est, disposées de façon qu'il sera, pour ainsi dire, impossible d'y réussir. Toute la nation est extrêmement animée contre la Russie et, se promettant beaucoup des secours de la Porte, elle ne voudra peut-être pas seulement entendre parler d'accommodement. Je prévois même qu'avant d'entrer en matière, elle insistera 1° sur une renonciation formelle de l'impératrice de Russie à sa garantie de la constitution présente, qui forme un de ses principaux griefs, et qu'elle ne veut absolument pas admettre; 2° sur l'abolition des nouveaux impôts, et, enfin, 3° que tout ce qui a été statué, tant sur l'armée de la Couronne[2] que par rapport à la juridiction du grand-général,[3] soit également aboli et remis sur le même pied où il a été auparavant. Or, je ne conçois pas comment la Russie pourrait accorder tous ces articles aux Polonais. La garantie surtout me paraît un point essentiel et dont je ne crois pas qu'elle puisse se départir; et quoique les deux autres soient de nature à pouvoir être accordés plus facilement, il est pourtant aussi à considérer que trop de facilité de la part de la Russie ferait, dans le moment présent, un très mauvais effet et pourrait faire accroire aux Confédérés que c'est par faiblesse qu'elle fait cette démarche; idée qui, toute fausse qu'elle est, pourrait cependant apporter un tort considérable aux affaires de Russie en Pologne.

Cette considération m'a donc engagé à donner aux insinuations à faire à ce sujet une toute autre tournure, et au moyen de laquelle la Russie ne se trouvera pas exposée à aucun des inconvénients dont je viens de faire mention. Dans cette vue, j'ai chargé mon ministre à

[1] Bericht Rohds, Wien 23. November. — [2] Eine Vermehrung der polnischen Kronarmee durfte nur durch Reichstagsbeschluss und mit Einstimmigkeit erfolgen. — [3] Die Befugnisse des Kronfeldherrn waren der Kriegscommission übertragen, vergl. S. 351 und Bd. XXVI, 298. 313. 349.

Varsovie, le sieur Benoît,[1] de déclarer de ma part et en mon nom aux Czartoryski que, vu l'alliance qui subsistait entre moi et la cour de Russie, aussi bien que le bon voisinage où j'avais eu de tout temps le plaisir de vivre avec la république de Pologne, je ne pouvais que regarder avec un chagrin infini les suites fâcheuses qui pourraient résulter des troubles actuels dont la République était agitée, et que j'emploierais, par conséquent, avec plaisir tous mes efforts pour moyenner un accommodement entre elle et la Russie; que l'on pouvait tout attendre des dispositions favorables de l'impératrice de Russie pour la République, et qu'il ne s'agissait que de s'expliquer plus clairement sur ses demandes réciproques, pour voir s'il n'y avait pas moyen de les concilier et de rendre ainsi tous les deux partis satisfaits et contents; qu'eux, Czartoryski, n'avaient donc qu'à s'ouvrir là-dessus confidemment à mon susdit ministre, et que j'emploierais tous mes soins pour mettre ces affaires en règle.

Afin d'apporter aussi à cet arrangement toute la célérité imaginable, mon ministre à Varsovie a, en même temps, ordre de communiquer, sans perte de temps, au prince Repnin la réponse qu'on fera à cette déclaration, afin que celui-ci puisse en informer incessamment sa cour et demander des instructions ultérieures.

Je me flatte que, de cette façon, l'impératrice de Russie n'a pas à craindre d'être compromise mal à propos, et si l'affaire ne réussit pas, ce ne sera pas elle non plus, mais moi uniquement qui aura le désagrément d'un refus.

Au reste, j'attends d'apprendre de quelle manière l'impératrice de Russie se sera expliquée sur la demande que vous êtes chargé de lui faire de son portrait.[2]

J'attends avec impatience que l'on commence à entrer en explication et à détailler chez vous ce que l'on tient, ce me semble, encore caché dans le fond du mystère. On revient à peine de la surprise où l'on se trouve de la rupture du Turc; mais quand on aura un peu plus réfléchi à la nouvelle combinaison que cela présente, il y a apparence que l'on parlera plus clairement. A propos, les Anglais sont consternés de cette guerre des Turcs;[3] je ne sais pourquoi, parcequ'ils n'ont aucuns traités avec la Russie. Tâchez d'expliquer cet énigme, si vous le pouvez.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

17626. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 novembre 1768.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'a été rendue. Il me semble que la cour de Pétersbourg se trouve présentement beaucoup plus

[1] Vergl. Nr. 17626. — [2] Vergl. S. 403. — [3] Vergl. S. 475. 476.

embarrassée par rapport à la guerre qu'elle va essuyer avec les Turcs, qu'elle n'a voulu le paraître d'abord, et que je n'ai eu lieu de le présumer.[1] Je soupçonne que c'est ou le manque d'argent qui lui occasionne cet embarras, ou bien que son armée ne se trouve pas encore dans un état complet à pouvoir faire face aux troupes ottomanes. Comme je ne sais à quelle de ces deux raisons l'attribuer, vous aurez soin de m'informer exactement de tout ce que vous pourrez approfondir à vos lieux à cet égard. En attendant, je suis quasi convaincu que la Porte Ottomane sera maître de la Podolie et même de Kamieniec,[2] avant que les Russes se trouveront prêts et rassemblés dans ces environs.

Au reste, comme la cour de Pétersbourg m'a fait savoir qu'elle ne serait pas éloignée de tenter encore une fois la voie d'accommodement par le canal des princes Czartoryski, pour pacifier les troubles de la Pologne, et qu'elle m'a même fait requérir de vous autoriser à appuyer les tentatives que le prince Repnin aura ordre de faire à cet égard, je veux bien vous avertir d'avance que je me suis prêté avec d'autant plus de facilité à cette demande de la cour de Russie,[3] puisque, selon toute apparence, les Polonais écouteront bien plus favorablement les ouvertures que je leur ferai faire par vous, qu'ils ne feraient [de] celles qui leur viendraient de la part de la Russie; d'ailleurs si, contre toute attente, ils s'opiniâtrent à entendre aux propositions qu'on voudra leur faire, ce refus de leur part ne sera pas de cette conséquence vis-à-vis de moi qu'il le serait à l'égard de cette cour.

Vous recevrez donc pour cet effet des instructions amples et détaillées de mes ministres du département des affaires étrangères sur la conduite que vous aurez à tenir dans toute cette affaire,[4] auxquelles je me réfère entièrement, en y ajoutant seulement que vous aurez soin de faire parade vis-à-vis des Polonais des soins et des peines que je prends pour leur bien-être, et de les faire valoir comme des marques de mon affection envers leur nation.

Federic.

Nach dem Concept.

17627. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 30 novembre 1768.

Je ne doute pas que les doubles des dépêches du comte de Solms en date du 15 de ce mois ne vous soient également bien parvenus, et la copie ci-jointe[5] vous fera voir ce que je viens de lui répondre sur leur contenu. Comme il s'agit en conséquence de faire faire par le sieur Benoît à Varsovie la déclaration dont il y est question, vous

[1] Vergl. Nr. 17625. — [2] Vergl. S. 456. — [3] Vergl. Nr. 17625. — [4] Vergl. Nr. 17627. — [5] Nr. 17625.

n'oublierez pas de la dresser, sans perte de temps, dans le même sens que je m'en suis expliqué dans ma dépêche immédiate, et de la faire parvenir incessamment au sieur Benoît, en y ajoutant les instructions que vous jugerez convenables pour en attendre un bon succès.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17628. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er décembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche en date du 25 de novembre dernier. Si on vous questionne et demande votre sentiment relativement à la rupture prochaine qui va éclater entre la Russie et la Porte, je vous autorise à pouvoir dire que la cour de Russie est présentement occupée à faire des préparatifs bien sérieux pour s'opposer avec efficace aux entreprises des Turcs. Qu'autant que, sans être prophète, on pouvait prévoir d'avance, il n'était pas à croire que la Russie aurait sujet de craindre pour une invasion dans ses provinces de la part des troupes ottomanes, puisque probablement une bataille qui aurait lieu, soit vers le milieu ou à la fin de l'année prochaine, et dont l'avantage serait, selon les apparences, du côté des Russes, déciderait et mettrait fin à toute l'affaire. Que certainement la France aurait sacrifié en vain les sommes considérables[1] qu'elle a employées pour brouiller ces deux puissances; qu'elle n'effectuerait par là tout au plus qu'à occasionner des dépenses aux Russes et à attirer des coups aux Turcs; que l'assistance de la Porte raidirait et enorgueillirait, à la vérité, pour un temps les Polonais, mais que, malgré tout cela, il était à présumer avec beaucoup de vraisemblance qu'il ne résulterait, au bout du compte, rien d'essentiel de toutes ces conjonctures, quelque critiques qu'elles puissent paraître à l'heure qu'il est.

Nach dem Concept. Federic.

17629. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 3 décembre 1768.

Mon cher Frère. Vous voyez, mon cher frère, que souvent les apparences sont bien trompeuses.[2] Nous sommes dans une grande crise,

[1] Drei Millionen Livres in Konstantinopel, vergl. S. 488. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 29. November: „Lorsqu'on regarde, comme moi, les choses par un télescope, on se laisse entraîner par l'imagination, et on trouve plaisir à s'attacher à des systèmes les plus difficiles, puisqu'ils donnent plus d'occupation à l'esprit. On croit voir de la possibilité, quand sourtout il [n']y en a pas, et tout ce qui peut augmenter votre puissance, doit naturellement me flatter. Il est néanmoins possible encore que l'avenir vous présentera des occasions où vous recueillerez tout l'avantage de l'alliance des Russes, et que les subsides que vous leur donnerez actuellement, porteront leur intérêt avec usure."

où il faudra du bonheur pour en bien sortir. La nouvelle de la guerre a surpris et consterné les Russes, parcequ'ils ne s'y attendaient pas du tout; jamais ils n'ont tenu un langage plus poli qu'à présent. Toutefois ils exigent beaucoup,[1] et je suis très résolu à ne point m'embarquer dans une guerre qui ne nous regarde pas, et dont le fruit serait pour un autre. Cependant, les courriers vont et viennent, les négociations s'échauffent, et je crois qu'il n'y aura que les marchands d'encre et de papier qui y gagneront. Les Polonais commencent à ouvrir les yeux sur le précipice qui s'ouvre pour eux; ils sont sûrs de voir leur pays dévasté par les deux partis qui se disent leurs amis. Je leur dis, pour les consoler, qu'ils avaient été spectateurs tranquilles de la dernière guerre, et qu'à présent leurs voisins se trouvaient, à leur tour, les bras croisés.

Je vous renvoie, mon cher frère, la lettre du sieur Braamcamp.[2] Il m'a demandé la même chose, et je lui ai répondu que la coutume n'était pas contraire à ce que l'on eût en d'autres pays des résidents ou consuls de commerce, mais que, [pour] les envoyés, on ne les employait que réciproquement;[3] et comme le roi de Portugal n'a pas témoigné d'en vouloir envoyer à Berlin, il serait ridicule d'avoir un ministre à sa cour. Ces bons Hollandais ne pensent qu'à leurs petits intérêts de famille, et ils ne comprennent pas qu'il y aurait de l'indécence d'entrer en de pareilles idées.

Je vous embrasse, mon cher frère, sincèrement, en faisant mille vœux pour votre contentement. Vous priant de me croire avec une parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. **Federic.**

---

17 630. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 décembre 1768.

Mes sentiments sur la rupture entre la Russie et la Porte vous sont suffisamment connus pour m'engager à abandonner entièrement à votre jugement ce qu'il conviendra de répondre aux insinuations que, selon votre rapport d'hier, le prince Dolgoruki vient de vous faire par ordre de sa cour,[4] et je ne doute nullement que vous n'y mettiez toute la politesse qu'une pareille ouverture paraît exiger. Le seul article que je voudrais que vous y glissiez adroitement, c'est de faire sentir à ce

[1] Vergl. S. 470. — [2] Liegt nicht bei. — [3] Vergl. Nr. 17 604. — [4] Dolgoruki hatte erklärt, dass Katharina II., trotz ihres Wunsches, den Frieden zu erhalten, durch die ihrem Gesandten Obreskow widerfahrene Beschimpfung sich zum Kriege gezwungen sehe und hoffe, „que les mesures qu'elle allait prendre pour cet effet, auraient l'approbation de toute l'Europe et en particulier celle de Votre Majesté“.

ministre qu'on prétendait que l'Impératrice sa souveraine, ne se sentant point d'éloignement pour cette guerre, était bien aise de la tournure que les affaires avaient prise à la Porte, et qui la rendait, pour ainsi dire, inévitable.

Mais, à vous dire vrai, je m'aperçois assez que cette guerre vient à la Russie fort mal à propos, et je suis tenté à croire ou qu'elle manque d'argent pour la soutenir, ou que son armée n'est pas assez complète pour faire face partout et s'assurer du succès. Cette réflexion n'est cependant que pour vous seul, et le temps nous apprendra si mes soupçons sont bien fondés.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17631. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 décembre 1768.

Je sais, à la vérité, beaucoup de gré au comte Panin de vous avoir mis, selon votre dernière dépêche du 18 de novembre, au fait du résultat du dernier Conseil extraordinaire qu'on a tenu à la cour où vous êtes, sur les affaires de Turquie,[1] ainsi que de la position que les troupes russes vont prendre en conséquence; et n'ayant jamais entendu nommer, dans la dernière guerre, ce prince de Golizyn auquel on en a confié le commandement en chef, vous aurez soin de me le faire connaître encore plus particulièrement. Mais, après tout, je ne saurais vous dissimuler, sur ce que ce ministre a ajouté sur l'assistance à laquelle sa souveraine s'attend de ma part,[2] que j'espère qu'on ne manquera pas de consulter sur ce sujet les stipulations du traité qui subsiste entre nous, qui détermine très clairement la nature de cette assistance, et dont je ne me départirai jamais. Aussi, en me référant à ce que je vous en ai écrit en dernier lieu,[3] j'attendrai tranquillement les propositions ultérieures qu'on voudra me faire en conséquence.

En attendant, selon mes dernières lettres de Vienne,[4] on y a reçu le manifeste de guerre ci-joint en copie,[5] que la Porte a fait publier

[1] Vergl. S. 481. Solms berichtete, dass einstimmig der Krieg gegen die Pforte beschlossen und der Plan gefasst sei, ihn womöglich in Feindesland zu tragen; dass die Truppen sofort aufbrechen und Winterquartier in Polen beziehen sollten, um im Frühjahr 1769 bereit zu stehen, bevor noch der Gegner alle Streitkräfte versammelt habe; dass die Hauptarmee in Polen auf 60000 Mann regulärer Truppen gebracht und dem General en chef Alexander Golizyn unterstellt werden und dass die ukrainische Division unter Rumänzow, in Stärke von 30000 Mann, den Grenzschutz längs des Dnieper übernehmen solle. — [2] Solms berichtete: „Panin convient qu'on est encore indécis de quelle manière on désirerait que Votre Majesté dût effectuer Ses sentiments d'affection qu'Elle témoigne pour la Russie (vergl. S. 481). On forme différents plans, mais on ne s'est encore arrêté sur aucun." — [3] Vergl. S. 471. 472. — [4] Vergl. Nr. 17632. — [5] „Manifeste par lequel la Sublime Porte avertit que la cour de Russie a rompu les traités de paix qui existaient entre elle et ladite cour de Russie."

contre la Russie, et mon ministre à Constantinople, le major de Zegelin, a envoyé, en même temps, à mon ministre d'État de Rohd une lettre à votre adresse qui doit être très importante pour la cour où vous êtes, et que celui-ci a remise tout de suite au prince Golizyn pour vous la faire parvenir par estafette. L'ambassadeur de France à Vienne, au contraire, a reçu de nouveau un courrier de Constantinople avec la nouvelle que le mufti[1] était mort; que les préparatifs de guerre continuaient toujours de même; qu'on avait tiré 7 millions de piastres du trésor impérial, et qu'on en avait donné 2 au han des Tartares[2] pour les avancer, de son côté. Je suis, d'un autre côté, averti par des lettres de Hollande[3] que la France n'a pas moins dépensé que 3 millions de livres pour opérer ce changement à la Porte et pour l'engager à une guerre contre la Russie, et tout ce qu'on en apprend d'ailleurs,[4] dénote des amas prodigieux pour la première campagne. On ajoute aussi, selon les lettres d'Italie,[5] que la guerre de Monténégro[6] est entièrement finie, que le nommé Petit-Étienne a gagné le large, que les autres habitants se sont soumis à la Porte, et qu'ils lui ont prêté de nouveau hommage et consenti à lui payer un tribut annuel.

Au reste, je suis tout disposé à déférer aux instances que le comte Panin vous a faites, tant pour obtenir l'élargissement du sieur Obreskow que pour la sûreté de ses archives. Au premier égard, j'ai déjà donné des ordres précis à mon ministre à Constantinople,[7] et je viens de les lui réitérer encore,[8] de faire toutes les tentatives imaginables pour que le sieur Obreskow soit remis en liberté; et, pour ce qui regarde les archives d'ambassade, si le ministre d'Angleterre ne les a pas déjà pris sous sa garde, le sieur Zegelin veillera à leur sûreté, et il dépendra ensuite de la cour où vous êtes, de les faire transporter par la voie de Venise, comme la seule qui lui reste, à moins que l'impératrice de Russie ne veuille les faire passer par les États de l'Impératrice-Reine.

Nach dem Concept. Federic.

17632. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 décembre 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dernière dépêche du 26 de novembre les dispositions pacifiques de la cour où vous êtes, mais je suis cependant tenté de les attribuer plutôt au dérangement de ses finances qu'à tout autre motif.[9] D'un autre côté, il est bien à présumer

[1] Eddin Effendi. — [2] Kerim Geray. — [3] Vergl. S. 485. — [4] Bericht Rohds, Wien 26. November. — [5] Bericht Rohds, Wien 26. November, nach Briefen aus Italien. — [6] Vergl. S. 381. 464. — [7] Vergl. S. 458. — [8] Vergl. Nr. 17634. — [9] Anknüpfend an die Mittheilung des Königs über den von Nugent vorgeschlagenen Abschluss einer Neutralitätsconvention zwischen Oesterreich und Preussen (vergl. Nr. 17589) berichtete Rohd: „La glace étant rompue, j'espère qu'une affaire

que, si je voulais laisser faire la Russie, elle ne demanderait pas mieux que de m'entraîner dans sa guerre avec la Porte; mais je ferai tous mes efforts pour arranger tout de façon que, sans manquer aux engagements de notre traité d'alliance, je n'y sois pas trop enveloppé.

D'ailleurs, ce que le ministre de Gênes[1] vous a dit d'un traité de commerce avec la France,[2] est en partie très fondé. Il s'agit effectivement de conclure un pareil traité; mais j'ai de la peine à me persuader que ce soit la cour de Vienne qui en ait fourni à la France la première idée. Il se peut bien que cette négociation lui paraisse assez indifférente dans les conjonctures présentes ou qu'elle la considère comme un moyen d'empêcher quelque liaison avec l'Angleterre, qui peut-être ne serait pas de son goût dans un temps où elle n'est pas sans toute appréhension d'une guerre prochaine.

Au reste, je vous sais beaucoup de gré des nouvelles de Turquie[3] que vous m'avez communiquées, et vous n'oublierez pas de m'informer exactement de toutes celles qui pourraient vous parvenir dans la suite. Les Russes que ces nouvelles, à l'heure qu'il est, intéressent le plus, et qui témoignent beaucoup de curiosité d'en être instruits, commencent à faire des arrangements très sérieux pour s'opposer aux desseins des Turcs.[4] Toutes leurs troupes sont en pleine marche et, selon toutes les apparences, toute la Pologne en sera inondée dans peu de temps.

A cette occasion, j'ai une question à vous faire, sur laquelle je désire fort de savoir votre sentiment. Comme le sort des armes est fort incertain, et que dans la guerre qui va éclater entre la Russie et la Porte, la victoire se déclarera ou en faveur de la première ou pour la dernière, il pourrait bien arriver que, dans le premier cas, la Russie tâcherait de se procurer un établissement dans la Valachie, tout comme, si elle dût avoir le dessous, les Turcs chercheraient à se conserver la possession de la Podolie; il s'agit de savoir si la cour où vous êtes, regarderait l'une et l'autre de ces conquêtes d'un œil indifférent, et vous n'oublierez pas de me dire naturellement ce que vous en pensez, et quelle impression l'un ou l'autre de ces deux évènements pourrait faire sur elle.

Enfin, je conviens avec vous qu'il ne conviendrait nullement que le dessein de l'Empereur d'avoir l'année prochaine une entrevue avec moi à Glatz,[5] s'ébruitât avant le temps, et vous pouvez compter que

aussi salutaire s'arrangera heureusement; car, en effet, je ne vois pas de meilleur parti à prendre pour garantir les États limitrophes de l'embrasement qui menace la Pologne, et ce traité pourrait servir en même temps de base aux mesures qu'il y aurait à prendre dans la suite du temps selon les circonstances."

[1] Ferrari. — [2] Gemeint sind die Verhandlungen zwischen Preussen und Frankreich, vergl. Nr. 17546. 17569. — [3] Vergl. dafür Nr. 17631. — [4] Vergl. S. 487. — [5] Vergl. S. 443. 444 und 480.



j'ai gardé et garderai aussi à l'avenir là-dessus le secret le plus absolu, sans en parler à qui que ce soit.

Nach dem Concept. Federic.

17633. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 décembre 1768.

J'ai vu par votre dépêche du 26 de novembre dernier qui m'a été fidèlement rendue, les particularités qu'elle contient. Je suis surpris de ce que les Turcs, malgré tous les mouvements et les déclarations qu'ils ont faites, restent cependant encore toujours tranquilles derrière le Niester, sans passer ce fleuve.

La résolution du grand-général de la couronne, comte Branicki,[1] de se replier avec les troupes qui sont sous ses ordres, sur Léopol et de laisser néanmoins garnison dans Kamieniec,[2] m'étonne pareillement. Le roi de Pologne aura beau vouloir éviter de se commettre directement avec la Porte,[3] il se trouvera toujours, à ce que je présume, enveloppé dans la guerre, malgré tout ce qu'il pourra faire; et je suis quasi assuré qu'aussitôt que les Russes auront réuni leurs différents détachements de troupes, pour n'en former qu'un seul corps d'armée, que tout ira sens dessus dessous en Pologne, et que les Confédérés y joueront entièrement les maîtres.

Je vous communique, au reste, ci-joint en copie le mémoire[4] qu'un nommé de Gröben vient de m'adresser. Mon intention est que vous en examiniez le contenu et l'assistiez de votre mieux pour lui faire obtenir ce qu'il demande. Mais s'il n'est pas faisable de le faire réussir, vous en informerez mon président de Domhardt à Königsberg, pour qu'il lui réponde en conformité.

Federic.

Nach dem Concept.

17634. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 2. November, über die Audienz Kerim Gerays bei dem Sultan am 19., über die am 20. October erfolgte Absetzung des Grossveziers Hamsa Pascha und die Ernennung seines Nachfolgers Mohammed Emin, der „ein geschickter Staatsmann im Cabinet", jedoch kein Feldherr sei.[5] Er schildert die Aufstellung des türkischen Heeres, dessen Zahl „noch über 200 000 Mann, ohne die

[1] Nicht Graf Johann Clemens, sondern der litauische Feldzeugmeister Graf Franz Xaver Branicki führte die Krontruppen. — [2] Nach Benoîts Bericht vom 23. November ging ein Detachement vom Branicki'schen Corps als Verstärkung nach Kamieniec. — [3] In dieser Absicht war Branicki, der vor Chozim stand, angewiesen, „de ne plus engager ses troupes dans le moindre combat, mais de les placer sous Léopol" (Lemberg). — [4] Liegt nicht bei. Nach Benoîts Antwort vom 24. December handelte es sich um Geldansprüche an die Republik Polen. — [5] Vergl. S. 457 und 458.

Tartaren zu rechnen, stark sein dürfte". Angaben über Personalveränderungen in mehreren hohen Aemtern folgen.

„Der in meinem vorigen Bericht öfters genannte Murad Mollah[1] liess dieser Tagen einen meiner Dolmetscher zu sich rufen und eröffnete ihm nachfolgende Umstände.

Erstlich, dass in dem grossen Rath, so zwei Tage vor der Arretirung des russischen Ministers gehalten, man beschlossen, dass das beste Mittel, um aus der Sache zu kommen, dieses sein würde, wann die mit Russland alliirte Höfe auf sich nehmen wollten, dass die Russen ihre Truppen bald möglichst aus Polen zurückziehen möchten. Mit diesem Entschluss hätte sich der Rath geendiget. Allein der Grossvezier Hamsa Bacha, welcher nachher noch eine Stunde im Serail beim Sultan geblieben, hätte alles über den Haufen geworfen, und da er bereits vorher durch seine Freigebigkeit und durch seine Émissaires das Volk noch mehr gegen die Russen aufgebracht, so wäre kein anderer Weg übrig geblieben, als diese eclatante Démarche gegen den russischen Minister vorzunehmen.[2] Indessen wäre er, der Murad Mollah, gewiss versichert, dass die Pforte es sehr gerne sehen dürfte, wann die Höfe von Preussen und England ihre Vermittelung offerirten, wodurch denen Ministern der Pforte die Mittel an die Hand gegeben würden, dem Sultan friedfertige Gedanken beizubringen. Wir hätten noch den ganzen Winter vor uns, und er zweifelte nicht, dass dadurch dem Ungewitter vorgebeuget werden könnte.

Zweitens hat er ihm eröffnet, dass der österreichische Minister[3] ein Mémoire der Pforte übergeben, welches von dem französischen Ambassadeur appuyiret worden, ohngefähr des Einhaltes, dass nach denen Verbindungen zwischen denen Höfen von Berlin, London und Petersburg die beiden ersteren dem letzteren gegen der Pforte Hülfe geben [würden], und zwar würde Preussen solche Hülfe in Truppen und England in Gelde geben. Da nun bekannter Maassen der König von Polen durch die russische Kaiserin, aller Protestation der Pforte ohnerachtet, auf den polnischen Thron erhoben, so wäre dieses die beste Gelegenheit für die Pforte, sich an Russland zu rächen, den König von Polen zu dethronisiren und an dessen Stelle den Prinz von Sachsen-Teschen erwählen zu lassen, wodurch die Ruhe in Polen wiederhergestellet und die Russen in Zukunft wenig Anhang unter denen Polen finden dürften. Im Fall nun die Pforte in diesen Project entriren wollte, so offerirten sich die Oesterreicher und Franzosen, dass sie Preussen und England en échec halten und verhindern würden, dass von solchen an Russland keine Hülfe geleistet werden könnte.

Drittens hat er ihm gesaget, dass während dem Viziriat des Hamsa Bacha an die Tartaren Ordre ergangen, sogleich eine Irruption in denen russischen Landen zu thun; dass in diesen Tagen bei der Pforte die Nachricht eingelaufen, wie die Tartaren sich zu schwach befänden, etwas gegen die Russen zu tentiren, ehe und bevor sie nicht von einer türkischen Armee souteniret würden. Der Tartarchan hat darauf bei seiner Abreise[4] Ordre erhalten, sich noch vor der Hand ruhig zu halten. Man[5] besorget indessen bei der Pforte sehr, dass die Russen noch während dem Winter etwas gegen ihre Grenzen unternehmen möchten.

Endlich, letztens, hat der Sultan den Befehl gegeben, an der République Polen zu schreiben und derselben bekannt zu machen, dass, nachdem der russische Minister an der Pforte die Versicherung gegeben, dass nicht mehr als 7000 Mann russische Truppen in Polen sich befänden und man nunmehro gewiss wüsste, dass über 20000 Mann darinnen wären, dass die polnische Unterthanen durch diese Truppen feindlich tractiret und ihr Land verheeret würde, so hätte die Pforte aus Freundschaft für die Polen denen Russen den Krieg declariret, und sie ermahne also die République Polen, mit ihr gemeinschaftliche Sache zu machen, die Russen überall an-

[1] Vergl. S. 301 und 392. — [2] Vergl. S. 419. — [3] Brognard. — [4] 29. October. — [5] Der folgende Satz fehlt in dem an Solms aus obigem Berichte übersandten Auszug (vergl. S. 498).

zugreifen, aus dem Lande zu jagen und dadurch die ihrem Königreich entzogene Ruhe wieder zu verschaffen.

Ich weiss nicht, ob ich mich in allen Stücken auf diese Nachrichten verlassen kann, insonderheit, was den Umstand der Mediation betrifft, ob es der Pforte wirklich Ernst sei, da so wenig mir als dem englischen Minister directe etwas davon zugekommen ist. Indessen hat der Mollah meinen Dolmetscher expresse chargiret, dem englischen Minister davon Part zu geben, woraus ich fast urtheilen könnte, dass er nicht für sich allein agiret. In diesem Fall könnte es aber auch wohl sein, dass die Türken Lust haben, die Russen den Winter über zu amusiren, damit sie nichts eher unternehmen, bis sie ihre Armee beisammen haben und Tête bieten können. Wann ich meine Gedanken mit Ew. Königl. Majestät allergnädigsten Erlaubniss hierüber eröffnen darf, so würde es darauf ankommen, ob die Pforte wirklich Lust hat, in einem Accommodement zu entriren, und auf welche Conditions. Ich begreife aus allen Umständen, dass Russland seine Truppen so schlechterdinges nicht aus Polen zurückziehen wird, um nicht das Ansehen zu haben, sich von der Pforte Gesetze vorschreiben zu lassen, welches doch der vornehmste Articul sein würde, worauf die Türken bestehen dürften. Ich zweifle auch daran, ob Ew. Königl. Majestät oder der englische Hof auf diesen Articul bei dem russischen Hofe appuyiren würden. Wenn aber die Pforte unter der Garantie von Ew. Königl. Majestät und vom englischen Hof damit zufrieden sein wollte, dass die Russen für sich keine Eroberungen in Polen machen und nichts an denen Freiheiten und Gesetzen der République verändern, so könnte man über den Séjour der russischen Truppen in Unterhandlung treten, um auf eine oder der andern Art diesen Stein des Anstosses der Pforte aus dem Wege zu räumen. Auf diese Art könnte die Sache etwa eingeleitet werden, und da noch wenigstens fünf Monat Zeit ist, ehe die Campagne eröffnet werden kann, so überlasse Ew. Königl. Majestät allerhöchsten Einsicht, ob Höchstdieselben dieserhalb mit denen Höfen von London und Petersburg einige Maassregeln treffen wollen. Wann auch die Opérations bereits wirklich ihren Anfang genommen, so könnten die Négociations hier doch fortgesetzet werden;[1] jedoch ist solches nur in dem Fall zu verstehen, wann Ew. Königl. Majestät keinen wirklichen Antheil an dem Krieg wider die Türken nehmen, in welchem Fall Ew. Königl. Majestät allhier bei der Pforte Russland grosse Hülfe leisten könnten. Die Pforte scheinet zu besorgen, dass Ew. Königl. Majestät Russland Hülfstruppen geben möchten, zumalen da hier von denen widrig gesinnten Ministern deshalb beständige Insinuations gemachet werden, wogegen ich vor der Hand nichts thun kann, bis ich von Ew. Königl. Majestät instruiret bin."

Potsdam, 5. December[2] 1768.

Mir ist Euer letzterer Bericht sub numero 45 vom 2. Novembris richtig zugekommen. Ich finde solchen überaus interessant und bezeige Euch darüber Mein gnädigstes Wohlgefallen. Ihr werdet nicht unterlassen, Mich von allem, was an der Pforte weiter vorgehet, ebenso umständlich und so oft Ihr nur immer könnet, zu benachrichtigen. Bei jetzigen Umständen können Kleinigkeiten zu den grössesten Veränderungen Anlass geben, und dahero werdet Ihr Mir alles anzeigen, was zu Eurer Wissenschaft gelangen möchte. Ich bin begierig, alles zu wissen, und Ihr müsst Meine Wissbegierde völlig zu befriedigen suchen.

Russland ist übrigens insbesondere über die unternommene Arretirung seines Ministers an der Pforte ungemein aufgebracht, und es wundert

[1] Die folgenden Worte bis „wider die Türken nehmen" fehlen in dem an Solms übersandten Auszug (vergl. S. 491. Anm. 5 und S. 498). — [2] Vom 5. December ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 610.

Mich solches gar nicht. So ungewöhnlich dergleichen Schritt ist, so wenig hat man sich dessen versehen können. Man ist dahero auch wegen seines Gesandtschaftsarchivs in den grössesten Sorgen, und man hat Meinem Gesandten, dem Graf Solms zu Petersburg, zu erkennen gegeben, wie sehr man wünsche, dass Ich sowohl wegen Befreiung des ersteren diensame Vorstellungen thue, als auch dass letzteres zu dessen mehrerer Sicherheit durch Euch oder den Minister eines andern freundschaftlichen Hofs in Verwahrung genommen werden möchte.[1]

Ob Ich nun gleich gar wohl einsehe, dass nach dem, Eurem obangezogenem Bericht beigefügtem Manifest[2] gegen Russland dergleichen Vorstellungen zur Befreiung des russischen Ministers nichts beitragen werden, so will Ich doch aus Freundschaft für Russland, dass Ihr deshalb einige Tentativen machen und dabei zu erkennen geben sollet, wie Ich nicht anders als mit dem grössesten Chagrin und Widerwillen vernommen, dass der Krieg zwischen diesen zwei Mächten, mit welchen Ich in so aufrichtiger Freundschaft und gutem Vernehmen stünde, declariret worden, und dass Ich Mir sonst gewiss die grösseste Freude daraus gemacht haben würde, an ihrer beiderseitigen Aussöhnung und Vereinigung um so mehr zu arbeiten, als es ihrem beiderseitigen Interesse weit zuträglicher gewesen und insbesondere die Pforte gewiss Gelegenheit gehabt haben würde, über kurz oder lang einen Krieg mit mehrerem Vortheil als den jetzigen anzufangen. Ich möchte daher wohl wünschen, dass sie sich noch ohne Zeitverlust und ehe der wirkliche Ausbruch des Kriegs erfolgte, mit einander aussöhnen und vereinigen könnten, und wenn Ich dazu etwas beitragen könnte, würde Ich Mich gewiss mit dem grössestem Vergnügen dazu verwenden; den König von Polen aber auf dem Thron zu souteniren, wäre Ich vermöge der Tractaten verbunden und könnte Mich von dieser Verbindlichkeit nicht lossagen.

In ordentliche Friedensunterhandlungen hingegen, werdet Ihr selbst einsehen, dass Ich Mich noch zur Zeit gar nicht einlassen kann; Ich muss nothwendig vorher wissen, was Russland darüber denkt, und ob die Kron Engelland sich mit Mir dazu verstehen und gemeinschaftlich verwenden will. Sobald Ich dieses erfahren, behalte Ich Mir vor, Euch davon sofort zu benachrichtigen und fernere Verhaltungsbefehle zukommen zu lassen.

So viel Ich inzwischen von diesem Krieg zwischen Russland und der Pforte voraussehen kann, so glaube Ich, dass, wenn die Türken noch vor dem künftigen Frühjahr einigermaassen agiren wollen, Kamieniec und Podolien wohl in ihre Hände kommen, dahingegen die Russen ihnen von der Seite von Oczakow und der Tartarei eine Diversion zu machen suchen dürften. Ob nun gleich vielleicht der Anfang dieser Expedition für die Russen nicht sehr brillant sein möchte, so bin Ich

[1] Vergl. S. 488. — [2] „Manifeste par lequel la Sublime Porte avertit“ etc., vergl. S. 487. Anm. 5.

doch beinahe versichert, dass, wenn es zur Bataille kommt, die Türken geschlagen und darauf die Sache wohl entschieden sein werde. Dieses alles sind aber nur Meine Muthmaassungen, und weil man doch von künftigen Sachen nichts mit Gewissheit vorhersagen kann, so müsst Ihr auch solches nicht anders ansehen. Uebrigens prahlen die Franzosen öffentlich damit, dass es ihrem Hof 3 Millionen Livres gekostet, die Türken in Bewegung zu bringen.[1]

So viel hiernächst den obgedachten andern Antrag des russischen kaiserlichen Hofs wegen des dortigen Gesandtschaftsarchivs betrifft, so bin Ich gar wohl zufrieden, dass Ihr, auf den Fall, dass solches nicht etwa schon von dem englischen Gesandten an sich genommen worden, dessen Transportirung nach Eurem Quartier besorget und sodann nähere Anweisung erwartet, ob Russland solches über Venedig oder, wenn solche Route ihm nicht anständig sein sollte, durch der Kaiserin-Königin Lande weiter in Sicherheit bringen lassen will.

Endlich hat der Graf Panin auch ein Verlangen bezeigt, sich bei gegenwärtigen Umständen benöthigten Falls an Euch zu wenden und mit Euch in Correspondenz zu treten,[2] welches Ich auch aus Freundschaft für seinen Hof verstatten und Euch dazu hiermit autorisiren will. Vermuthlich wird man Euch zum Behuef dieser Correspondenz einen Chiffre zukommen lassen, und Ich will Euch demnach zu Eurer Direction bei dieser Correspondenz hiermit nicht verhalten, dass Ihr ihm zwar die Nachrichten, welche er überhaupt zu wissen verlangt, geben, jedoch dabei Euch wohl vorsehen müsst, Euch mit ihm in keine Sache, welche Mich angehet, einzulassen; und damit Ich auch wissen könne, was Ihr ihm und er Euch hinwiederum schreibet, so müsst Ihr niemals vergessen, Mir sowohl von Euren als seinen Depechen jedesmal ein Duplicat auf einem besonderm Bogen einzusenden.

Uebrigens habe Ich Euch bereits die 1922 Rthlr. 13 Gr. Spesen durch Meine Banque in altem Geld übermachen lassen,[3] und wegen der abermals benöthigten 1562 Rthlr. 13 Gr.[4] werdet Ihr nähere Erinnerung zu thun haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

17635. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 décembre 1768.

Je suis très satisfait de la réponse qu'en conséquence de mes ordres précédents vous venez de faire au prince Dolgoruki,[5] et dont vous m'avez marqué la substance par votre rapport d'hier.

[1] Vergl. S. 488. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 15. November. — [3] Vergl. S. 458. — [4] Zu Geschenken für den neuen Grossvezier. — [5] Finckenstein hatte Dolgoruki gegenüber der dauernden Antheilnahme des Königs an den Interessen der Kaiserin Ausdruck gegeben und darauf angedeutet, als sei die Wendung zum Kriege

Comme je me confirme de plus en plus dans l'idée que la Russie est extrêmement embarrassée de la guerre avec la Porte, je lui laisserai tout le temps qu'il faut pour bien sentir tout le poids de son embarras; et sans lui sonner plus le moindre mot d'une négociation à entamer à cet égard, je la verrai venir, et j'attendrai tranquillement les propositions qu'elle jugera à propos de me faire.

En attendant, je vous communique pour votre direction ci-joint en copie les instructions que je viens de faire expédier au sieur de Zegelin, en réponse à sa dernière dépêche du 2 de novembre,[1] et j'ai fait faire, en même temps, de celle-ci un extrait que j'ai dessein d'envoyer par la poste de samedi prochain[2] au comte de Solms[3] pour le communiquer à la cour où il est.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17636. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 décembre 1768.

Le tableau que vous me faites dans vos dépêches du 22 et du 25 de novembre dernier de la situation actuelle des affaires à la cour où vous êtes,[4] me fait juger qu'elles se ressentiront toujours de cet esprit de faiblesse qui a paru jusques ici dans toutes les résolutions du ministère britannique, et que, quand même le lord Chatham y rentrerait,[5] la barque ne prendrait, pour cela, pas une autre direction. En effet, il paraît de plus en plus qu'on a adopté actuellement tout de bon le principe d'éviter toute guerre et de ne se mêler point du tout du Continent; et comme la princesse de Galles,[6] avec son favori le lord Bute, se trouvent toujours au tripot, on ne saurait s'attendre non plus à aucun changement. Aussi la supériorité que la cour a su se procurer au Parlement, et qui n'aura pas manqué de faire une brèche considérable à la liste civile, me persuade-t-elle de plus en plus que tous les efforts du parti opposé seront entièrement inutiles et sans effet.

Au reste, la guerre étant déclarée entre la Russie et la Porte, je serais bien aise de savoir si l'Angleterre se donnera encore quelque peine pour moyenner un accommodement entre ces deux puissances,[7] ou quel autre parti elle voudra prendre; et vous n'oublierez pas de vous

der Kaiserin erwünscht (vergl. Nr. 17630). „Mais il m'a paru que ce ministre, peu instruit du secret des affaires et de la façon de penser de sa cour, a pris cette insinuation pour un hommage que je rendais à la vanité russe; j'en juge du moins ainsi par l'air d'approbation dont il m'a écouté, sans s'expliquer autrement sur ce qu'il en pense."

[1] Vergl. Nr. 17634. — [2] 10. December. — [3] Vergl. Nr. 17639. — [4] Maltzan berichtete, London 22. November, dass die englischen Minister um der eigenen Erhaltung willen sich Choiseuls anmaassende Haltung in der corsischen Frage völlig gefallen liessen. — [5] Vergl. S. 415. — [6] Vergl. S. 471. — [7] Vergl. S. 491. 493.

en informer sous main et de m'informer de tout ce que vous en pourrez pénétrer.

D'ailleurs, et pour ce qui regarde le sujet de votre lettre particulière du 25 de novembre, je vous dirai qu'à mon avis vous avez mal choisi votre temps pour demander l'ordre de Pologne.[1] Dans les troubles présents dont ce royaume est agité, on y a l'esprit occupé de bien d'autres choses, et encore n'est-ce que des Catholiques-Romains qui puissent aspirer à cette marque de distinction. Aussi ne saurais-je vous promettre un grand succès de mon intercession qui, jusques ici au moins, est toujours restée sans effet.

Federic.

Nach dem Concept.

17637. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 décembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de novembre dernier, et tout ce que je puis vous dire sur les conjectures que les ministres autrichiens principalement et autres portent sur la façon d'agir et penser actuelle et future de l'Angleterre,[2] c'est que je les regarde comme de simples propos qui n'ont aucun fondement, mais qui leur sont dictés peut-être par l'évêque de Münster,[3] qui, à ce que je crois, leur donne la loi.

Vous témoignerez, d'ailleurs, au prince d'Orange, en lui faisant un compliment très affectueux de ma part, la satisfaction que je ressentais de savoir que l'indisposition qui lui était survenue,[4] avait été sans aucunes suites fâcheuses; que je faisais des vœux sincères pour son parfait rétablissement, et qu'il me tardait de l'apprendre au plus tôt.

Au reste, vous remettrez à ma nièce, la princesse d'Orange, la lettre ci-jointe[5] que je vous adresse pour elle.

Federic.

Nach dem Concept.

17638. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam,] 6 déc[embre] 1768.

Ma chère Nièce. Je commence par vous remercier des belles oranges que vous avez eu la bonté de m'envoyer; nous en avons fait un ponche, et chacun a bu à la santé du prince, de la princesse

[1] Maltzan bat den König, durch seine Fürsprache ihm den weissen Adlerorden zu verschaffen. „Dans un pays populaire comme celui-ci, les marques d'un ordre distingué ont leurs grands mérites et font beaucoup d'impression sur le public, qui ne juge que par les dehors." — [2] Dass in Folge der Nachgiebigkeit der amerikanischen Colonieen die Einmischung Englands in die corsische Frage neuerdings zu befürchten stehe. Vergl. dazu Nr. 17636. — [3] Maximilian Friedrich, zugleich Erzbischof von Cöln. — [4] Ein Anfall von Kolik. — [5] Nr. 17638.

d'Orange et du petit Orangillon[1] futur que, ma chère enfant, vous mettrez au monde.

Je vois que votre ambassadeur français ne se dément pas, et que son insolence l'accompagne en Hollande,[2] comme en Russie et comme en Suède.[3] Je vous avoue, ma chère nièce, que, si j'avais été du prince d'Orange, je n'aurais pas mis le pied chez cet homme après les marques d'insolence et d'orgueil qu'il a affichées; quand on a à traiter avec des gens vains, il faut affecter encore plus de hauteur qu'ils n'en ont: c'est le seul moyen de les mettre à la raison, et je crois que, si le prince d'Orange prend ce parti, il trouvera moyen d'adoucir son fier ministre de France. Je vous parle tout naturellement, puisque vous me demandez mon avis; toutefois il ne faudra pas vous étonner, si ce Breteuil parle beaucoup de son Roi et de la considération qu'on doit à son ministre; il n'y a qu'à répondre que, quand un ministre ou ambassadeur est un impertinent, son maître ferait bien de le punir, et que vous ne mettrez plus le pied chez lui, à moins qu'il ne vous reçoive, comme cela est convenable, et qu'il vous rende ce qu'il vous doit.

J'ai appris que le prince d'Orange a été incommodé;[4] je suis charmé que cela se soit heureusement terminé, car je prends sincèrement part à tout ce qui vous regarde vous deux. Adieu, ma chère enfant, accouchez heureusement, portez-vous bien et que j'aie le bonheur de vous embrasser ici et de vous réitérer les assurances de la parfaite tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17639. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. November: „Quoiqu'on se prépare ici vigoureusement à la guerre contre les Turcs, le comte Panin ne laisse pas de conserver des lueurs d'espérance de pouvoir la prévenir par le moyen d'une prompte pacification générale en Pologne.“[5]

Da in erster Linie die Garantie die Polen erbittere, sei Repnin von Panin mit der Uebergabe einer Erklärung beauftragt worden, „dans laquelle il cherche d'abord à fixer le sens qu'on doit attacher au mot de garantie. Il n'existe, dit-il, que deux sortes de garanties, ou en faveur d'un tiers dont le garant est tenu de défendre les droits, ou en faveur des contractants eux-mêmes contre un tiers, soit tacitement soit expressivement, entendu dans un acte où il n'y a que deux contractants, tel que celui

[1] So. — [2] Die Prinzessin schilderte, Haag 28. November, in ausführlicher Weise, dass Breteuil, mit Berufung auf seine Stellung als Botschafter des Königs von Frankreich, sich weigere, bei ihren Besuchen sie am Wagen zu empfangen, „dès que le Prince était dans la même carrosse“, und dass er ihr erklärt habe, „que je pouvais prendre que je voulais, en carrosse, pourvu que le Prince n'y fût pas“. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Bd. XIX, 610; XXII, 81. 82; XXIII, 508; XXIV, 398; XXV, 366; XXVI, 252. 254. — [4] Vergl. Nr. 17637. — [5] Vergl. Nr. 17625.

par lequel Sa Majesté Impériale garantit solennellement les lois cardinales statuées librement par la République en corps." Die Erklärung laufe darauf hinaus, „que, loin que cet acte solennel, uniquement fondé sur l'amitié et la bienveillance, puisse être considéré comme un lien de la nation polonaise vis-à-vis de Sa Majesté Impériale et de cette cour, on ne saurait le regarder que comme le gage même de son indépendance, à laquelle se joint, par abondance, le secours assuré de l'empire russien contre toute attaque". Panin bitte um Weisung an Benoît, „de concourir avec le prince Repnin pour faire réussir cette négociation, afin que la [convocation] d'une Diète de pacification, à laquelle la nation polonaise est invitée, à la fin de la déclaration, puisse avoir lieu avant l'expiration de l'hiver...

L'entretien que j'ai eu avec le comte Panin sur cette matière, nous ayant conduit à parler sans préjugé sur les griefs véritables que les Polonais pourraient avoir contre la cour de Russie, j'ai cru que le devoir d'un honnête homme m'obligeait à lui parler sur les grands désordres que les troupes russiennes commettaient dans ce pays-là, aussi bien que sur les duretés de l'ambassadeur contre tout le monde, comme deux articles qui font depuis longtemps les griefs réels des Polonais dont, depuis peu, j'ai appris beaucoup par les correspondances que les autres ministres qui se trouvent ici, ont en Pologne, et auxquels il convenait, par conséquent, de remédier sérieusement. Le grand besoin que le comte Panin sent actuellement de faire finir les troubles de Pologne, a fait que, pour la première fois, il est convenu de ce double tort, assurant qu'il y remédierait par le renouvellement des ordres les plus sévères au premier; il a avoué que, quant au second, il sentait bien que, pour terminer la pacification, il lui faudrait changer d'ambassadeur, et que cela se ferait sans affectation, parceque le prince Repnin témoignait fortement [de l'envie] d'aller à l'armée, ainsi que, lorsqu'il aurait seulement entamé l'affaire, il lui accorderait sa demande et le ferait remplacer par un autre."

Potsdam, 7 décembre 1768.[1]

Je vois par votre dépêche qu'on se flatte toujours à Pétersbourg de ramener la nation polonaise à la réunion; j'en doute beaucoup, et quoique je n'espère rien de l'explication du mot de garantie dont le sens a si fort révolté les Polonais, j'ai donné des ordres à Benoît d'agir de concert avec le prince Repnin pour pousser cette négociation.[2] Vous avez bien fait de parler au comte Panin sur le sujet du prince Repnin, mais cela est trop tard; le mal est fait, il ne faut songer qu'aux moyens de le redresser, si encore cela est possible. En attendant, on fera mieux de songer à présent à trouver des subsistances pour l'armée et à prendre des mesures pour bien soutenir la guerre, qu'à négocier; car je prévois avec certitude que ce sera de la peine perdue.

Voici les nouvelles que j'ai pu recueillir de Constantinople,[3] que je continuerai à vous faire passer. Vous y verrez que les Turcs font les plus grands efforts pour mettre en campagne des armées formidables, et ce qui est bien plus intéressant, plus digne de réflexion encore, c'est l'insinuation que la cour de Vienne a fait faire à Constantinople touchant le prince Albert duc de Teschen. Si vous combinez ceci avec le manifeste de la Porte Ottomane, vous trouverez un article qui dit clairement que les Russes ont obtrus[4] un roi aux Polonais qui n'est pas fils de

[1] Das Datum ist von Cöper zugesetzt. — [2] Vergl. Nr. 17641. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 2. November, vergl. Nr. 17634. — [4] So.

roi,[1] comme si c'était une nécessité qu'un fils d'Auguste III remontât sur le trône. Cela est très important, parceque cela découvre que les Autrichiens et les Français agissent de concert à Constantinople, et qu'ils ont insinué avec succès à la Porte que le prince Albert méritait seul d'être porté sur le trône de la Pologne. Je vous avoue que ce projet me paraît chimérique; mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse juger, par cet échantillon, des vues étendues des Autrichiens et des Français.

Les Confédérations augmentent journellement en Pologne, l'affaire devient des plus sérieuses et mérite toute l'attention de l'Impératrice et de ses ministres, surtout l'article des subsistances de l'armée que ce tas de Polonais et de cosaques pourraient rendre difficiles après l'ouverture de la campagne. Les incursions des Confédérés m'ont obligé de former un cordon le long des frontières, d'autant plus que l'on parle qu'une maladie épidémique, semblable à la peste, commence à se manifester en Podolie. Bon Dieu, que ne s'est-on borné à faire un roi de Pologne! tout allait à merveille; mais cette malheureuse affaire des Dissidents a tout gâté; et qu'en revient-il à la Russie? une terrible guerre à soutenir, qui, quelque heureuse qu'elle soit, ne l'indemnisera pas de ses dépenses.

Les Turcs marquent quelque envie de négocier.[2] Si l'on veut entrer dans cette idée, il sera nécessaire que l'on se concerte avec le ministère anglais, pour que l'ambassadeur de cette nation agisse de concert avec le mien auprès de la Porte. Ne manquez pas de me bien marquer la façon de penser de la cour où vous êtes, sur tous ces points, qui sont de la dernière importance.[3]

Nach dem Concept. Eigenhändig. Federic.

17640. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 décembre 1768.

Votre dépêche du 30 de novembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et quoique je vous sache beaucoup de gré des nouvelles de Corse qu'elle renferme,[4] et que même vous me ferez plaisir de me marquer tout ce qui vous en reviendra ultérieurement, je ne saurais cependant vous cacher que les affaires de Pologne et de Turquie

[1] Die angezogene Stelle des Manifestes (vergl. S. 487. Anm. 5) lautet: „La cour de Russie a fait choisir par force une personne du nombre des officiers militaires, indigne pour être roi et dont aucun de ses prédécesseurs ou de sa famille n'a jamais été roi . . Ils (sc. les Russes) ont aboli la liberté des Polonais et forcé la Pologne d'obéir à un homme que les Polonais n'ont pas élu, et qui n'était pas fils d'un roi." — [2] Vergl. S. 491. — [3] In einem von der Hand eines Cabinetssecretärs hinzugefügten Absatz wird Solms angewiesen, die Rechnung für eine Sendung von Hammeln einzureichen. — [4] Rohd berichtete, dass die Corsen neue Erfolge errungen hätten und zweifellos von England mit Geld unterstützt würden.

deviennent si importantes qu'elles absorbent presque toute mon attention et ne me permettent guère de l'arrêter sur d'autres objets.

En effet, toutes les circonstances me font juger que la Russie est embarrassée de la guerre qui est sur le point d'éclater entre elle et la Porte. Elle ne l'a jamais regardée comme aussi prochaine ni d'aussi grande conséquence pour s'y préparer de longue main, et c'est ce qui fait qu'elle est obligée, à l'heure qu'il est, de prendre à la hâte les arrangements nécessaires pour s'opposer aux Turcs. En attendant, on doit se préparer que, lorsque les deux armées se trouveront effectivement en campagne, la cavalerie russienne pourrait bien souffrir quelques échecs de la part des Turcs: mais l'idée peu avantageuse qu'on se fait à la cour où vous êtes, des généraux russes,[1] me paraît cependant très outrée, et je suis plutôt d'avis que, malgré la supériorité des forces ottomanes, elles seront toujours battues par les russes, aussitôt qu'on en viendra à une bataille formelle. Ce que je crains le plus, c'est que la peste se suive de près cette guerre,[2] et qu'elle ne fasse encore de plus grands ravages, et Dieu veuille nous préserver de ce fléau!

D'ailleurs, on me mande de Constantinople[3] que le ministre autrichien y a présenté un mémoire, qui me donne beaucoup à penser. Il doit porter en substance que la Russie, selon les liaisons qu'elle avait contractées avec moi, aussi bien qu'avec l'Angleterre, pouvait s'attendre, à la vérité, à de puissants secours de notre part, et que, tandis que l'Angleterre les prêterait en argent, je ne manquerais pas de les fournir en troupes, mais que cependant, comme l'impératrice de Russie avait élevé le roi de Pologne sur le trône, contre les protestations formelles de la Porte, c'était, à l'heure qu'il est, l'occasion la plus favorable d'en tirer vengeance, de culbuter, pour cet effet, le roi de Pologne du trône et de faire élire à sa place le prince de Saxe-Teschen; que, par ce moyen, la tranquillité serait non seulement bientôt rétablie en Pologne, mais que la Russie perdrait, en même temps, par là, pour l'avenir cette grande influence dont elle s'était emparée jusques ici, dans les affaires de cette République, et que, si la Porte voulait adopter ce plan, la cour où vous êtes, conjointement avec la France, dont le ministre a fort appuyé ce mémoire, serait toute disposée à tenir l'Angleterre et moi en échec, afin de nous empêcher de secourir la Russie.

Comme cet avis m'est parvenu par un canal très sûr, je ne saurais douter de sa réalité, et il me paraît indiquer assez clairement qu'on ne saurait nullement se fier aux insinuations emmiellées de l'Autriche, qu'elle roule plutôt encore quelque grand projet dans sa tête, et qu'elle ne charrie pas droit dans toutes les protestations pacifiques dont elle fait parade dans le public. Le temps seul nous apprendra ce qui

[1] Rohd berichtete: „Quant aux Russes, on a mauvaise opinion ici de leurs officiers généraux, et à cause de cela, on craint pour eux, surtout du commencement." — [2] Vergl. S. 499. — [3] Vergl. S. 491.

en est, et quoique l'on aura grand soin de vous cacher ce mystère d'iniquité, vous pouvez cependant compter qu'il n'existe pas moins, et que, d'un jour à l'autre, nous pourrons en recevoir des éclaircissements ultérieurs.

Der König stellt Rohd einen neuen Chiffre in Aussicht.[1]

Nach dem Concept. Federic.[2]

17641. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 décembre 1768.

Votre dépêche du 30 de novembre dernier m'est très bien parvenue. Comme les Russes ont toujours traité avec beaucoup de mépris tant les affaires de Pologne que celles de Turquie, en supposant que ces puissances ne hasarderaient jamais de se mesurer avec eux, il n'est pas surprenant qu'ils paraissent alarmés, à l'heure qu'il est, en s'apercevant du train sérieux que cés affaires commencent à prendre présentement; car quoiqu'il ne soit pas à douter qu'elles ne se terminent à la fin à l'avantage et à la gloire des Russes, ce n'est cependant pas peu de chose que de se voir contraint d'agir contre 300000 Turcs et d'avoir, outre cela, la plus grande partie de la nation polonaise pour ennemie. Si, par surcroît de malheur, ils ont sujet d'appréhender encore les cosaques de Zaporow,[3] leur embarras doit certainement être extrême, et je me représente facilement que toutes ces considérations ne peuvent qu'occasionner de la désolation dans tout le royaume et particulièrement en Grande-Pologne.

Pour prévenir cependant par un dernier effort les malheurs qui naîtront infailliblement de tout ceci, si on n'y porte du remède à temps, la cour de Russie est intentionnée de faire faire une déclaration par le canal des princes Czartoryski, pour moyenner, s'il est possible, la pacification de ce royaume, et m'ayant requis de la faire également appuyer par vous, je vous ordonne de vous concerter là-dessus avec le prince Repnin et de faire conjointement avec cet ambassadeur cette déclaration

[1] Der Chiffre wird mit einem Anschreiben, Berlin 23. December, an Rohd übersandt. — [2] Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 5. December, dass in Antwort auf ein Gesuch Rohds, betreffend die Rückgabe eines preussischen Unterthanen, das österreichische Ministerium sich bereit erkläre, wie bereits 1767 Leutloff (vergl. S. 278), so auch diesen herauszugeben, wofern preussischerseits zwei namentlich angeführte österreichische Unterthanen freigelassen würden. Auf dem Bericht findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort an die Minister: „Ich kann mich nicht in Antwort einlassen; sagen: alle sollten sie mir, alle, geben; auf den Fall wollte ihnen auch alle herausgeben; sonst verliere ich mein Recht, könnte es also nicht thun." Vergl. S. 278. — [3] Benoît berichtete, dass Repnin nicht glaube, mit Sicherheit auf die Kosaken rechnen zu dürfen.

telle que la cour de Russie l'a projetée, et qu'elle vient de me la communiquer.[1]

En attendant, vous n'oublierez pas de me marquer l'entrée des Tartares en Podolie, lorsque vous apprendrez qu'ils y auront fait leurs incursions,[2] et comme je souhaiterais de savoir l'idée du roi de Pologne à tout ceci, et si ce Prince ne prendra pas la résolution de se mettre à la tête de ses troupes pour se joindre aux Russes et agir de concert et conjointement avec eux, vous aurez soin de m'informer aussi exactement de tout ce qui vous reviendra à cet égard.

Nach dem Concept. **Federic.**

17642. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 décembre 1768.

Votre rapport d'hier m'a été fidèlement rendu, et la copie ci-jointe de la dépêche que je viens de faire expédier au comte de Solms à Pétersbourg,[3] vous fera voir que je n'ai pas négligé l'avis du sieur de Zegelin sur le dessein de la cour de Vienne de procurer la couronne de Pologne au prince de Teschen.

En attendant, je suis tout préparé à entendre les propositions ultérieures du général Nugent,[4] et je m'attends même à un plus grand remue-ménage, lorsque le comte de Guines sera arrivé à Berlin. Mais, inébranlable dans mes principes, je ne m'en départirai point, et tous ces différents mouvements me fourniront peut-être occasion de pénétrer d'autant mieux les desseins et les vues de ces deux cours et d'aviser aux moyens de les éventer.

Finckenstein wird angewiesen, den neuen Chiffre für Rohd herstellen zu lassen (vergl. S. 501).

Nach der Ausfertigung. **Federic.**[5]

[1] Vergl. Nr. 17639. — [2] Am 11. December wiederholt der König den Befehl an Benoît, ihn von dem Uebergang der Tartaren über den Dniester und von ihrem Einbruch in Podolien zu unterrichten, sobald er Nachricht darüber habe. — [3] Nr. 17639. — [4] Nugent hatte Finckenstein mitgetheilt, „qu'il s'attendait à recevoir bientôt des ordres de sa cour, en réponse au rapport qu'il avait fait de sa dernière audience (vergl. Nr. 17586); qu'ils arriveraient probablement vers le temps que Votre Majesté avait coutume d'être à Berlin, et qu'il espérait d'être en état de Lui en rendre compte“. — [5] Auf dem Bericht Borckes, Berlin 6. December, dass er zur Abreise bereit sei, findet sich mit Bleistift von der Hand eines Cabinetssecretärs die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Er sollte nur nach Dresden hingehen und machen, dass ich dann mehr Gelegenheit als in Dänemark von ihm zufrieden zu sein (vergl. Bd. XXVI, 381) hätte. Müsste seine Instruction (vergl. Nr. 17596) wohl observiren.“

17643. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 décembre 1768.

Je vous sais gré du contenu de votre dépêche du 2 de ce mois.[1] Vous aurez soin, lorsque l'occasion de pouvoir le faire sans affectation s'en présentera, de donner à connaître, mais de façon que l'ambassadeur de France en soit informé, que les Russes, bien loin de se trouver embarrassés de la guerre qu'ils auront à soutenir contre les Turcs, s'en réjouissent extrêmement, parcequ'ils sont assurés que, sans y rien risquer de leur côté, ils auront occasion d'y acquérir beaucoup de gloire. Vous ajouterez que la Russie, sans en savoir mauvais gré à la France d'avoir excité les Turcs contre elle, serait, au contraire, même disposée à lui rembourser, s'il le fallait, les sommes considérables qu'elle avait dépensées pour porter la Porte à lui déclarer la guerre;[2] tant elle était sûre et convaincue des avantages qui lui en reviendraient. Mais vous observerez surtout de tenir pareils propos de manière qu'ils soient infailliblement rapportés à l'ambassadeur de France.

Au reste, comme il arrive très souvent que les lettres d'Angleterre nous manquent ici, vous n'oublierez pas de me mander régulièrement, de votre côté, toutes les nouvelles que l'on apprendra en Hollande de ces contrées-là.

Federic.

Nach dem Concept.

17644. A L'AGENT MENY A PARIS.

Potsdam, 8 décembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 29 novembre dernier, et comme le colonel baron de Goltz arrivera, comme vous savez, au commencement du mois prochain,[3] il apportera toutes les pièces relatives au commerce avec l'Espagne et pourra vous fournir tous les renseignements dont vous aurez besoin pour satisfaire aux demandes que les Espagnols vous ont faites.[4]

Au reste, vous avez beau vous justifier sur la conduite que vous avez tenue;[5] vous ne me ferez jamais revenir et en conviendrez vous-même, si vous y pensez bien, qu'il y avait de l'étourderie dans votre fait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Thulemeier berichtete, dass die Franzosen sich mit ihren Erfolgen bei der Pforte brüsteten und Breteuil insbesondere erkläre, „que l'Impératrice aurait occasion de se persuader qu'il lui importait de ménager la France, et qu'avec moins de hauteur vis-à-vis de sa cour, elle aurait pu éviter l'évènement qui la menaçait actuellement". — [2] Vergl. S. 488 und 494. — [3] Vergl. S. 428. — [4] Vergl. Nr. 17593. Meny berichtete, dass er durch Horst nur über die Verhandlungen mit Portugal unterrichtet worden sei. — [5] Vergl. Nr. 17592 und 17593.



17645. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam,] 9 décembre [1768].

Mon cher Frère. Je ne vous parle point de l'Europe, parceque j'aurai le temps de vous en entretenir longuement à Berlin. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces maudites brouilleries redoublent mon ouvrage, quoique, dans le fond, je n'y entre pour rien.

Je vous renvoie, mon cher frère, la lettre du Landgrave,[1] et si vous voulez avoir la bonté de lui répondre qu'il sera toujours bien reçu, quelque temps qu'il prendra pour son voyage, je crois que cela sera convenable, parceque, si ce voyage lui fait plaisir, il aimera mieux le faire en temps de carnaval que quand on ne peut rien lui donner pour l'amuser. Le duc de Bragance est arrivé ici, il me paraît un bon et galant homme; mais il faut se faire à ses phrases suspendues, et souvent il faut deviner ce qu'il veut dire. Il raconte beaucoup d'anecdotes de la cour de Vienne et de l'armée autrichienne,[2] et je remarque qu'il ne se croit pas peu de talents pour le militaire. Tout cela sont des petits défauts qui sont couverts par un caractère de probité et par un fonds de vertu qui demandent grâce pour le reste.

Le roi de Danemark repassera par Brunswick au commencement de janvier, de sorte que je l'esquive pour cette fois,[3] et peut-être que, faute d'espèces, il n'entreprendra pas l'année prochaine le second voyage qu'il médite. Je suis avec une parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

17646. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 décembre 1768.

Vous avez bien fait de me mander tout ce que votre dépêche du 25 de novembre dernier renferme; mais je doute que les Russes comptent le moins du monde, dans les circonstances où ils se trouvent présentement vis-à-vis de la Porte, sur le secours qu'ils pourraient tirer de la Suède, ou qu'ils pensent seulement à vouloir faire usage de l'alliance qui subsiste entre eux et cette couronne.[4] Cependant, s'ils faisaient tant que de réclamer son assistance, je suis sûr que le monde entier est persuadé d'avance qu'ils n'y profiteraient rien, et que ce serait peine perdue de faire pareille démarche.

[1] Das Schreiben des Landgrafen von Hessen-Cassel liegt nicht vor. — [2] Herzog Johann Karl von Braganza hatte während des siebenjährigen Krieges die österreichische Armee als Volontär begleitet. — [3] Vergl. dafür S. 94. 102. 210. — [4] Nach Coccejis Bericht handelte es sich vielmehr um die eventuelle Requisition schwedischer Hilfe durch die Pforte auf Grund eines Allianzvertrages von 1739.



En attendant, je souhaiterais bien de savoir la façon de penser du parti français en Suède au sujet de cette guerre entre la Russie et les Turcs, et, pour cet effet, vous ne manquerez pas de me mander exactement tout ce qui vous reviendra à cet égard, afin de contenter par là ma curiosité.

Federic.

Nach dem Concept.

17647. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 décembre 1768.

Le contenu de votre dernière dépêche du 25 de novembre dernier m'a fait bien du plaisir. Je suis charmé d'apprendre que les troubles actuels n'affectent en rien le crédit du comte de Panin, que sa souveraine, au contraire, rend à son mérite toute la justice qui lui est due, et qu'on regarde la guerre contre les Turcs comme un évènement dont on n'a aucun sujet de s'inquiéter ou d'en redouter les suites.

Le plan d'opérations que, selon votre susdite dépêche, on a projeté,[1] me paraît très bien imaginé, et il me semble seulement que la ville de Kiovie est un poste assez important pour la Russie pour mériter également son attention. Selon toutes les apparences, les affaires ne tarderont guère à se décider entre ces deux empires. Les Ottomans pourraient bien passer le Niester au mois d'avril prochain, et alors on en viendra bientôt à quelque bataille décisive; et si les Turcs sont une fois battus, leur courage se ralentit et ils reprennent bien vite des dispositions pacifiques. En attendant, vous aurez soin de pénétrer les idées de la cour où vous êtes, sur le parti qu'elle fera prendre, pendant ces troubles, au roi de Pologne: si elle l'appellera à la tête de son armée ou quel autre sort elle lui destine.

Au reste, la cour où vous êtes, sera déjà avertie par le prince Golizyn à Vienne que la France va faire remettre une somme de 40 000 ducats aux Confédérés en Pologne,[2] et que cet argent doit passer par les mains de son ambassadeur le comte Durfort. D'ailleurs,

[1] In der Voraussetzung, dass der Anmarsch der Türken über Chozim erfolgen und dass sie nach Ueberschreiten des Dniester sich zur linken nach Sendomir oder Krakau wenden würden, war geplant, dass, sobald die Türken Frühjahr 1769 zum Uebergang des Dniester sich anschickten, die russische Hauptarmee von ihrem Versammlungspunkt Lukow in Volhynien aufbrechen sollte, „afin de s'approcher d'eux pour les embarrasser dans la marche, ou de se mettre derrière eux, pour les couper de leurs frontières et pour les assaillir alors“. Bei einem unvermutheten Rechtsabmarsch der Türken, „pour monter vers Kiovie“, beabsichtigten die Russen, „de cotoyer ou de tomber au dos de l'ennemi“. Die zweite Armee unter Rumänzow (vergl. S. 487) war zum Schutz der Reichsgrenzen und zum Observationscorps gegen die Tartaren bestimmt. Endlich ein Corps von 12000 Mann bei Warschau sollte die Polen in Zaum halten. — [2] Vergl. Nr. 17648.

le comte Ferrari ayant prié mon ministre à Vienne d'informer le prince Golizyn qu'en cas que sa cour eût besoin d'argent pour sa guerre avec la Porte, elle pourrait trouver quelques millions à Gênes, il en a fait d'abord part à ce ministre, et celui-ci n'aura apparemment pas manqué d'en rendre compte à sa cour.

Quant à la cour de Vienne, il y a jusques ici toute apparence qu'elle observera, dans les troubles actuels, une parfaite neutralité,[1] aussi longtemps que je resterai tranquille, et que je ne ferai pas marcher un corps de mes troupes en Pologne.[2] C'est au moins tout ce que j'ai pu pénétrer jusques à présent de sa façon de penser sur ce sujet, et à quoi se bornent aussi toutes les nouvelles que j'ai à vous mander aujourd'hui. Je n'ai rien appris de plus qui puisse mériter l'attention de la cour où vous êtes, mais, aussitôt qu'il me reviendra quelque chose qui puisse l'intéresser, je ne négligerai pas de le lui communiquer incessamment.

En attendant, vous n'oublierez pas de faire connaître à l'impératrice de Russie toute la part que je prends aux heureux succès de l'inoculation du Grand-Duc, et combien je souhaite qu'il en sorte heureusement, et qu'il jouisse désormais d'une santé aussi parfaite qu'inaltérable.

Nach dem Concept. Federic.

17648. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 décembre 1768.

Votre dépêche du 3 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date, m'est bien parvenue. Le bruit qui court à Vienne que la Russie manque d'argent pour la guerre avec la Porte, est sûrement destitué de tout fondement. Je sais tout le contraire par des avis qui me sont venus de très bonne source.[3] Les préparatifs qu'on lui voit faire, prouvent aussi clairement que rien ne lui manque pour pousser ses opérations avec vigueur. Ils sont très sérieux, et comme ses troupes seront toutes assemblées aux lieux de leur destination à la fin de février prochain, elles pourraient bien ouvrir la campagne de fort bonne heure.

D'ailleurs, la nouvelle de la remise de 40000 ducats que, selon votre susdite dépêche, la France va faire aux Confédérés, me paraît très vraisemblable; mais, malgré cela, cette couronne n'en tirera pas de grands profits de toutes ces sourdes menées. Elle ne fournira ni plus

[1] Auf dem Berichte Dalwigs, Ratibor 5. December, „dass in dem österreichschen nichts veränderliches, noch weniger etwas vorgehe, woraus eine besondere Bedenklichkeit herzuleiten sei", findet sich von der Hand eines Cabinetssecretärs mit Bleistift die Weisung des Königs für die (nicht vorliegende) Antwort: „Danken. Soviel man bis dato sehen könnte, würden die Oesterreicher stille sein und sich von nichts meliren." — [2] Vergl. S. 463. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 25. November.

ni moins occasion à la Russie de battre les Turcs, et l'engagera peut-être à agir ensuite encore plus despotiquement en Pologne.

Au reste, le duc de Bragance m'est venu voir ici, et je lui ai remarqué un grand attachement pour la maison d'Autriche et le prince de Kaunitz.[1] Il ne paraît, d'ailleurs, pas avoir beaucoup de génie pour les affaires politiques, et il compte de retourner bientôt à Vienne. Voilà tout ce que je puis vous mander aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

17649. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 2. December: „Ayant été hier en conférence avec le lord Rochefort et l'ayant trouvé dans des sentiments très favorables pour le service de Votre Majesté, j'ai trouvé l'occasion de pousser plus loin la conversation que je ne l'aurais cru. Il commença d'abord par me parler du bruit qu'avait fait à Paris la nomination d'un ministre de la part de Votre Majesté; que tout le monde avait dit publiquement que Votre Majesté allait S'allier avec la France.[2]

Je lui répondis ce que j'avais déjà répondu aux autres ministres, que cet envoi n'a été retardé que par une dispute d'étiquette; que la cour d'Angleterre y avait son ministre,[3] sans qu'elle fût alliée avec la France; que je ne voyais pas pourquoi Votre Majesté ne pouvait pas y avoir Son ministre, sans qu'il fût question d'alliance. Pour le cajoler d'autant plus, j'ajoutai que, la France ayant toujours dupé ses alliés, je ne croyais pas que Votre Majesté S'empressât tant de Se joindre à cette puissance, reconnue pour si fausse.

Sur quoi il me dit qu'il était charmé de me voir dans ces sentiments, que personne n'était plus attachée à Votre Majesté qu'il l'était; qu'il voyait avec chagrin l'indolence qu'on avait eue jusqu'ici, en négligeant de former un système et de faire une alliance dans le Nord, capable de faire tête au pacte de famille; que je pourrais, à l'avenir, prendre pour baromètre qu'il ne resterait pas dans le ministère, sans former avec les puissances du Nord une alliance, et que, s'il ne réussissait pas, je pourrais être assuré qu'on n'avait pas voulu suivre son sentiment.

Après lui avoir fait un compliment sur les sentiments qu'il témoignait pour Votre Majesté, je lui dis que j'avouais qu'il était étonnant que l'Angleterre, qui semblait tant désirer la paix, eût pu négliger jusqu'ici de s'en assurer par des alliances; que je savais que le parti du duc de Bedford avait adopté un système d'éviter de se mêler des affaires du Continent; que c'était à lui à juger si l'Angleterre pouvait rester les bras croisés, sans vouloir entrer en discussion sur l'alliance qu'elle devrait choisir préférablement; que, si la France attaquait les États de Votre Majesté en Westphalie ou les Pays-Bas ou la Hollande, et que l'Angleterre pût voir avec indifférence un de ces États envahi par la France, il n'y avait aucun doute alors que leur système ne fût bien étudié.

Il me répondit qu'il savait qu'on était dans l'idée du parti du duc de Bedford; que lui n'était attaché à aucun parti; qu'il servirait le Roi, sans chercher à être soutenu par aucun parti, mais qu'il pouvait m'assurer qu'au contraire le parti du duc de Bedford était très porté de s'allier au dehors, mais que les subsides en temps de paix était ce qui déplaisait le plus à la nation pour avoir osé se faire jusqu'ici.

Comme, à l'égard des subsides en temps de paix, je ne suis pas assez instruit des intentions de Votre Majesté, ce qui m'empêcha de lui répondre avec assez de

[1] Vergl. Nr. 17645. — [2] Vergl. S. 476. — [3] Graf Harcourt war der Nachfolger Rocheforts auf dem Pariser Gesandtschaftsposten.

précision, je lui dis cependant que j'ignorais si l'Angleterre avait besoin d'allié; que, s'il lui en fallait, je croyais ce temps de paix le plus propre, puisque la guerre faisait naître des évènements et des difficultés qu'on ne peut pas prévoir, et qui coûteraient le double pour les aplanir.

»Nous aimons mieux,« me dit-il, »alors payer le double en temps de guerre que le moindre subside en temps de paix, d'autant plus qu'il nous est arrivé qu'après avoir accordé des subsides de paix, nos alliés nous manquaient en temps de guerre.« — »D'ailleurs,« lui dis-je, »quelle puissance osera traiter avec vous, et quelle sûreté lui donnerez-vous d'un traité conclu avec un ministre, qui sera rejeté ensuite par son successeur?« — »Mais cela n'est jamais arrivé,« me dit-il. — »Milord,« lui dis-je, »souvenez-vous de la dernière paix et de la conduite du lord Bute envers le Roi mon maître.«[1] — »Cela n'arrivera plus,« me répondit-il; »c'était l'effet d'une piquanterie personnelle, et le lord Bute a fini son rôle dans ce pays. Vous pouvez être sûr qu'il ne sera plus ministre.« — »Je ne doute pas,« lui dis-je, »que le lord Bute ne sera plus ministre, mais ses créatures peuvent faire tout autant.«"

Potsdam, 12 décembre 1768.

Vos deux rapports du 29 de novembre et du 2 de ce mois viennent de m'être rendus à la fois, et ils indiquent assez que tout le gouvernement britannique d'à présent est rempli de cabales et d'intrigues. Malgré tout ce que les ministres disent du contraire, je ne prends point le change sur la grande influence que le lord Bute a dans leurs mesures et dans leurs opérations, et j'ai toujours lieu de douter que le lord Chatham, après avoir perdu son crédit dans le public, rentre jamais dans le ministère.[2]

L'entretien que vous avez eu avec le lord Rochefort, me paraît également des plus singuliers. On dirait presque que l'Angleterre s'imagine que, par son argent, elle peut se faire autant d'alliés qu'elle veut. Elle se trompe cependant furieusement, si elle se flatte que cet appât m'entraînera dans son alliance. Après les trahisons que j'ai éprouvées de sa part vers la fin de la dernière guerre, je ne rechercherai sûrement pas ni son argent ni son amitié, et je suis plutôt fermement résolu de ne plus entrer en aucune liaison avec elle.[3] D'ailleurs, il m'est fort indifférent quelle idée elle se forme sur le renouvellement de ma correspondance avec la France, et quel dessein elle attribue à l'envoi réciproque des ministres. Aussi est-il bien à observer qu'on ne peut jamais se reposer sur le ministère britannique, puisqu'on ne sait jamais à qui l'on a à faire, et que leur propre intérêt est le premier et, pour ainsi dire, l'unique ressort de toutes leurs négociations. Avec de telles dispositions, qui est-ce qui voudrait s'allier avec l'Angleterre? Pour moi au moins, leurs subsides ne seront point des amorces capables à m'attirer dans leur alliance. Le roi de Prusse n'en prend jamais que lorsque toute l'Europe est liguée contre lui, et qu'on lui a enlevé jusques à sept provinces à la fois. En général, ma façon de penser est très différente de la leur, et mes intérêts n'assortissent pas aux siens. Quand ils m'offriraient même des millions de subsides et se donneraient

[1] Vergl. Bd. XXI, 586; XXII, 613—615. — [2] Vergl. S. 495. — [3] Vergl. S. 471.

tous les mouvements imaginables, je ne serai plus leur allié, à moins d'y être forcé par le malheur des circonstances.

Supposé donc que les ministres britanniques s'avisassent de toucher de nouveau cette corde de subsides, vous n'avez qu'à leur reprocher au nez tout ce que je viens de vous dire sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

17650. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 décembre 1768.

Je suis persuadé, tout comme [vous] l'êtes, selon votre dépêche du 6 de ce mois, que le crédit du duc de Choiseul est trop bien appuyé pour qu'il ait à appréhender quelque altération à ce sujet,[1] et que ce n'a été que pour empêcher le marquis de Chauvelin de se mettre trop avant dans l'esprit du Roi son maître et de devenir peut-être une espèce de favori, qu'il l'a éloigné de ce Prince, en lui confiant le commandement des troupes françaises en Corse.

Selon mes dernières nouvelles de Londres, il y a toute apparence que la cour jouira d'une supériorité assez marquée au présent Parlement,[2] et qu'elle n'aura rien à craindre de la part du parti opposé.[3]

J'ai été charmé, au reste, d'apprendre par votre dépêche susmentionnée que la ville d'Amsterdam ait demandé à être parrain de l'enfant dont ma nièce la princesse d'Orange se trouve enceinte. L'empressement que ladite ville témoigne à cette occasion, m'a fait bien du plaisir.

N'oubliez pas, au surplus, à me mander exactement la façon de penser à vos lieux par rapport aux troubles actuels de Pologne et surtout la manière dont le général Yorke s'explique sur ce sujet et principalement sur la guerre qui va éclater entre la Russie et la Porte.

Nach dem Concept. Federic.[4]

17651. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 décembre 1768.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez adressée en date du 7 de ce mois, et, vu mes liaisons avec la Russie, vous sentirez de reste, combien

[1] Vergl. Nr. 17612. Durch die Misserfolge auf Corsica. — [2] Vergl. S. 495. — [3] Auf Thulemeiers Bericht vom 9. verfügt der König am 15. December, dass allem Anschein nach England sich wegen des Streitfalles in Indien (vergl. Nr. 17621) nicht mit Holland überwerfen werde, „mais que ces différends s'apaiseront facilement à l'amiable entre ces deux puissances maritimes". — [4] In einem Schreiben vom 14. an Finckenstein setzt der König die Antrittsaudienz Rabens (vergl. S. 429) auf den 18. December in Berlin fest. „Vous aurez donc soin de l'en avertir, et les fatigues du voyage vous fourniront un prétexte assez plausible pour excuser ce nouveau petit délai."

il m'importe d'être informé avec toute la promptitude et exactitude imaginable des nouvelles de Turquie, de sorte que vous n'oublierez point de me communiquer, dans le plus grand détail, toutes celles qui pourront parvenir à votre connaissance. En attendant, il paraît que la Russie a dessein de pousser la guerre contre les Turcs avec toute la vigueur possible, et, vu le mauvais état du militaire ottoman et l'ignorance de leurs bachas dans le métier de la guerre, j'ai tout lieu d'espérer que les affaires pourraient bien se décider dans une seule campagne.

Je ne doute pas non plus que l'Angleterre fera, de son côté, tous les efforts pour terminer cette querelle à l'amiable;[1] mais pour ce qui est des affaires de Corse, je suis persuadé qu'elle s'en mêlera aussi peu que dans toute autre affaire qui regarde le Continent.[2] Quoi qu'il en soit, les opérations de la France sur cette île vont tous les jours de mal en pis, et, pourvu que le vaillant Paoli ne manque point d'argent pour soutenir la gageure, il y a toute apparence qu'il se maintiendra par lui-même et sans le secours de la Grande-Bretagne.

Federic.

Nach dem Concept.

17652. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 décembre 1768.

La confusion augmentant, selon votre rapport du 7 de ce mois, journellement davantage en Pologne, je suis surpris de ne pas apprendre que les Turcs tâchent de profiter de ces conjonctures, pour se rendre maîtres de la Podolie et de Kamieniec, où sûrement ils trouveraient, à l'heure qu'il est, peu ou point de résistance. Comme cette inaction donne lieu de présumer que les opérations des Ottomans ne sont nullement réfléchies, il est à croire aussi que leurs entreprises ne seront guère couronnées de succès.

Je prévois, d'ailleurs, également d'avance que vous n'effectuerez pas beaucoup auprès des Polonais avec toutes les déclarations que vous êtes chargé de leur faire.[3] Je suis persuadé que, bien loin de faire quelque impression sur leurs esprits, dans les circonstances présentes, elles ne les rendront que plus fiers et plus intraitables, puisqu'elles leur feront naître l'idée que c'est l'embarras dans lequel les Russes se trouvent peut-être, qui leur fait faire de pareilles propositions. Et, par cette raison, vous ne manquerez pas de me marquer fidèlement de quelle manière vos déclarations auront été reçues et comment les Polonais pensent et s'expliquent là-dessus.

Vous n'oublierez pas de me mander aussi, quand la grande armée russe entrera en Pologne, de quelle façon elle dirigera ses marches pour pénétrer plus avant dans ce royaume, et quand elle compte d'être rendue

[1] Vergl. S. 495. — [2] Vergl. Nr. 17649. — [3] Vergl. Nr. 17626 und 17641.

à Lukow,[1] puisque la traite qu'elle aura à faire pour y arriver, n'est certainement pas petite.

On débite, au reste, sur nos frontières que les Confédérés exercent des cruautés terribles dans tous les endroits où ils se rendent; c'est pourquoi vous m'informerez si les barbaries qu'on met à leur charge, sont fondées ou si ce ne sont que des bruits inventés et calomnieux. Et comme on prétend aussi que les Turcs ont pris les troupes du prince Jablonowski à leur solde et service, et que je souhaiterais de savoir ce qui en est, et, dans ce cas, où ce seigneur polonais est resté pour sa personne, s'il se trouve actuellement à Varsovie ou ce qu'il est devenu, vous aurez soin de me donner des éclaircissements sur tous ces articles.

Federic.

Nach dem Concept.

17653. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 décembre 1768.

Votre dépêche du 29 de novembre dernier m'a été fidèlement rendue, et voici ma réponse[2] à la lettre de main propre de Sa Majesté l'impératrice de Russie que vous m'avez adressée à la suite d'un post-scriptum de la même date.

Rien de plus obligeant que la manière dont cette grande Princesse vous a parlé au sujet de ma maison, et rien de plus flatteur pour le Prince de Prusse, mon neveu, que le désir qu'elle vous a fait paraître de lui voir une plus nombreuse lignée et de vouloir bien être encore marraine du premier prince qui lui naîtra.[3] Vous n'oublierez pas de saisir la première occasion qui se présentera, pour témoigner, dans les termes les plus polis et les plus obligeants, à Sa Majesté Impériale combien j'ai été sensible à cette nouvelle marque de son amitié, et que j'avais lieu d'espérer que, dans peu, ce jeune couple remplirait notre attente à cet égard. Vous y ajouterez, en revanche, que c'était avec la plus grande satisfaction que j'avais appris que le Grand-Duc avait heureusement passé l'inoculation de la petite vérole,[4] et que je ne cessais de former les vœux les plus ardents pour sa conservation et pour sa prospérité; et, au cas que vous ne puissiez vous acquitter bientôt de ces compliments immédiatement envers l'Impératrice elle-même, vous ne manquerez pas de les lui faire présenter par le comte Panin.

[1] Der Versammlungsort der russischen Hauptarmee, vergl. S. 505. — [2] Nr. 17654. — [3] Katharina hatte zu Solms geäussert, „qu'elle voyait avec douleur reculer ses espérances pour l'augmentation de l'auguste maison de Brandebourg (vergl. Nr. 17132); ... qu'elle ne voulait plus savoir sa filleule (Prinzessin Friederike, vergl. Bd. XXVI, 155. 157) toute seule sans compagnie, qu'elle demandait décidément d'être marraine une seconde fois, mais à condition que ce fût auprès d'un prince, et qu'après elle ferait ses capitulations pour les autres". — [4] Vergl. S. 506.

Au reste, je suis charmé d'apprendre que la guerre survenue entre la Russie et la Porte n'a altéré en rien le crédit de ce ministre,[1] et que plutôt lui et le comte de Tschernyschew jouissent préférablement de toute la confiance de leur souveraine.

Sa Majesté Impériale vient de m'informer par sa susdite lettre des démarches qu'elle a ordonné de faire en Pologne pour ramener les esprits,[2] et comme j'ai également enjoint au sieur Benoît à Varsovie de se concerter sur tout cela avec l'ambassadeur de Russie,[3] j'ai lieu de présumer que les représentations nécessaires y auront déjà été faites à l'heure qu'il est. Quoi qu'il en soit, les Confédérations y augmentent tous les jours et répandent une confusion générale dans tout le royaume. Jusques ici je n'ai reçu aucune nouvelle ultérieure de mon ministre à Constantinople, et, selon mes dernières lettres de Vienne, il n'en est point arrivé non plus, et on y attendait encore l'arrivée de la poste de Turquie. Aussitôt cependant qu'il m'entrera des nouvelles intéressantes, je n'oublierai pas de vous les faire passer tout de suite pour en informer la cour où vous êtes.

En attendant, tous les avis que j'ai su me procurer de la façon de penser de la cour de Vienne, me confirment de plus en plus qu'aussi longtemps que je resterai hors du jeu, elle n'a aucun dessein de se mêler des affaires entre la Russie et la Porte;[4] mais, au cas que le contraire dût arriver, je ne répondrais pas qu'elle n'y prenne également fait et cause.

Mais ce qui m'intéresse, dans le moment présent, le plus, c'est de savoir les arrangements ultérieurs qu'on prendra à la cour où vous êtes, pour pousser la guerre avec vigueur. Vous m'avez fait espérer, à la vérité, dans une de vos dépêches précédentes[5] de m'en fournir encore un plus grand détail; mais jusques ici je n'ai encore reçu de votre part rien de plus précis sur ce sujet, non plus que sur le désir que je vous ai donné à connaître dans ma dépêche du 2 de novembre dernier,[6] de rendre mes liaisons avec la Russie encore plus étroites et entièrement indissolubles. Ce dernier article me tient d'autant plus à cœur que, mon alliance avec cet empire n'ayant été conclue que pour huit ans et s'approchant de son terme, qui va expirer en trois ans, je serais bien aise de savoir préalablement comment sa prolongation pourrait être accueillie à la cour où vous êtes, et ce qu'on pense sur l'idée susmentionnée de la resserrer encore davantage. Je suis surpris que jusques ici vous n'ayez encore touché d'un seul mot cette corde dans vos dépêches suivantes, et vous n'oublierez pas d'y suppléer par les premiers rapports que vous m'adresserez.

[1] Vergl. S. 505. — [2] Vergl. Nr. 17654. — [3] Vergl. Nr. 17641. — [4] Vergl. S. 506. — [5] D. d. Petersburg 18. November. — [6] Vergl. S. 420.

P. S.

Potsdam, 15 décembre[1] 1768.

Il y a encore un article dans votre dernière dépêche qui me fait un plaisir trop sensible pour le passer sous silence. C'est la complaisance avec laquelle l'impératrice de Russie a accueilli la demande que j'ai fait faire à Sa Majesté Impériale de son portrait,[2] et tout ce qu'elle vous a dit de poli et d'obligeant, en y déférant. Vous aurez soin de lui témoigner, dans les termes les plus polis, combien je suis sensible à cette nouvelle marque de son amitié, et que, comme elle exigeait, en retour, le mien, je n'aurais rien de plus pressé que de lui en faire préparer un et de le lui faire tenir aussitôt qu'il serait achevé.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem Concept, das Postscriptum nach der Ausfertigung.

17654. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 14. November (a. St.): „Quoique la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire le 27 septembre[3] par le chambellan comte Woronzow, m'ait donné la satisfaction la plus pure, l'ayant trouvé remplie des assurances précieuses de Son amitié et de sentiments et d'actions d'un allié fidèle et constant; quelque envie que j'eusse de témoigner à Votre Majesté et ma reconnaissance et la réciprocité de mes sentiments et de La prier d'ajouter foi à tout ce que le comte Tschernyschew Lui a dit de ma part,[4] je n'ai pas osé Lui répondre plus tôt, tant parceque la moindre application m'était défendue pendant l'inoculation de la petite vérole, que parceque, ayant appris du comte Tschernyschew que Votre Majesté désapprouvait cette action — ce qui aurait, sans doute, influé sur ma résolution, si je ne l'avais appris trop tard —, je voulais laisser passer le temps critique et donner moi-même à Votre Majesté la nouvelle que tout danger pour mon personnel avait cessé, et que, cette fois-ci, ma témérité a été heureuse. D'un autre côté, à peine rétablie, j'ai été obligée de m'arranger pour la guerre que la Porte prétend me faire pour plaire à mes envieux, et sans trop savoir pourquoi.

J'ai retardé les remercîments, mais non la sensibilité que je dois à Votre Majesté pour toutes les choses obligeantes qu'Elle veut bien me dire sur mes différentes entreprises; rien ne me fait assurément plus de plaisir que la part sincère que je vois prendre à Votre Majesté au bien-être de mon empire. J'ai tâché jusqu'ici de faire le bien, à présent je suis obligée de faire le mal, car toute guerre en est un, à ce que disent les philosophes. La seule supportable, je crois, est celle que je m'en vais faire. Je suis attaquée, je me défends; voilà ce que je faisais aussi jusqu'ici en Pologne.

Depuis que la lettre de Votre Majesté est écrite, la face des affaires est bien changée dans ce pays, par la rupture de la Porte, ainsi je ne puis que remercier Votre Majesté de ce qu'Elle m'a communiqué Son avis sur la situation d'alors, de même que des ouvertures que le comte de Solms a faites à mes ministres au sujet de la guerre, et de la part que Votre Majesté y a prise. J'ai, pour moi, la conviction que je n'ai rien fait en Pologne qui ne soit de l'intérêt essentiel et permanent de la République et de ses voisins; je crois donc fermement que la justice de ma cause conduira la Providence à tourner le tout au grand détriment de mes ennemis

[1] Vom 15. December ein Schreiben an den Prinzen Ferdinand in den Œuvres, Bd. 26, S. 558. — [2] Vergl. S. 403. 483. — [3] Nr. 17475. — [4] Vergl. S. 354.

présents, et qu'ils se repentiront de l'offense qu'ils m'ont faite par les intrigues de mes envieux. Je me tiens assurée de la fidélité de l'alliance de Votre Majesté, je porterai mon attention, tant par sentiment personnel que par principe d'État, à saisir toute occasion pour y apprécier chaque évènement, afin de rendre le nœud de notre alliance indissoluble. En conséquence, mon ministère fera parvenir à la connaissance de Votre Majesté, par Son ministre, les mesures que j'ai prises, tant pour ma défense contre mon ennemi que pour la pacification de la Pologne, ne doutant pas de la coopération en tout de Votre Majesté, par la raison de la confiance, de la haute considération, de l'amitié et de l'estime particulière avec laquelle je suis etc."

Potsdam, 15 décembre 1768.

Madame ma Sœur. Il n'appartient qu'à Votre Majesté Impériale de Se tirer des plus grands dangers, comme si c'était des bagatelles. Vous ne devez pas être surprise, Madame, que ceux qui prennent une véritable part à tout ce qui regarde Votre Majesté Impériale, aient tremblé pour Elle en apprenant la résolution qu'Elle avait prise de Se faire inoculer la petite vérole.[1] Vous triompherez, Madame, plus aisément de vos ennemis que de cette cruelle maladie, et j'ose vous dire qu'après que vous avez eu la bonté de m'assurer vous-même de votre reconvalescence, je ne doute point du succès de vos armes contre les Turcs; les Français, en suscitant ces ennemis à Votre Majesté Impériale, se trouveront n'avoir travaillé que pour augmenter Sa gloire; s'ils ont voulu L'attaquer par des intrigues, Elle ne répondra que par des victoires.

Selon les intentions de Votre Majesté Impériale mon ministre à Varsovie a été instruit pour qu'il agît en tout de concert avec le prince Repnin, et qu'il essaie de détourner les Polonais de leur perte;[2] mais, Madame, je dois vous dire avec candeur que Votre Majesté Impériale ne doit pas compter sur le succès de cette négociation, parceque les Polonais, enthousiasmés de cette armée ottomane qu'ils croient avoir à leur disposition, sont dans une espèce d'ivresse qui offusque le peu de raison qu'ils ont eu. Souffrez, Madame, qu'en vous parlant avec franchise, je vous dise mes pensées sans contrainte; une bataille gagnée contre les Turcs fera tomber la Confédération, les projets de vos ennemis et les espérances de vos envieux, cette victoire vous rendra la maîtresse de dicter la paix à telle condition que votre sagesse trouvera digne d'Elle de l'imposer à vos ennemis; il n'y a point d'apparence que la cour de Vienne se mêle de ces troubles, à moins qu'elle ne vît des Prussiens en Pologne;[3] cela seul donnerait lieu à une guerre générale.

Au reste, Votre Majesté Impériale me trouvera toujours inviolablement attaché à remplir scrupuleusement tous mes engagements et à Lui donner des marques du zèle avec lequel je prends à cœur tous Ses intérêts. Vous êtes une alliée trop précieuse, Madame, pour qu'on pensât à vous quitter; bien loin d'avoir de pareilles idées, je désirerai plutôt qu'Elle voulût consentir à prolonger de dix années cette alliance

[1] Vergl. Nr. 17615. — [2] Vergl. Nr. 17641. — [3] Vergl. S. 506 und 512.

qui tire vers sa fin; l'on pourrait même y ajouter quelque petit article qui intéresse beaucoup cette maison.[1]

Votre Majesté Impériale voit que, si M. de Choiseul a eu des vues sur ce pays-ci, il ne les a pas remplies comme à Constantinople; mais c'est un homme qu'il faut observer, c'est une tête chaude qui fourmille de projets, il faut le suivre pour le prévenir à temps; je crois même que, si quelque homme délié s'était trouvé à Paris, il y a un an, il aurait pu découvrir toute la trame qui a été ourdie à Constantinople. Mais je m'aperçois que j'abuse d'un temps précieux dont Votre Majesté Impériale sait faire un si admirable usage, et pour ne point Lui ravir des moments qu'Elle emploie si bien, je me renferme dans les assurances de la haute considération et de l'admiration avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère, fidèle ami et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

17655. AU PRINCE DE PRUSSE A BERLIN.

Berlin, 16 décembre 1768.

Le désir que vous me marquez, dans votre lettre du 15 de ce mois,[2] de vous mettre encore au fait des affaires de justice, en continuant les informations que vous en avez prises l'année passée,[3] me fait un sensible plaisir. Vous pouvez le faire, mon cher neveu, encore cet hiver, et, outre cela, je serai bien aise que vous commenciez aussi à vous instruire des affaires qui regardent l'étranger. Je vous enverrai, pour cet effet, le ministre d'État de Hertzberg, qui vous apportera des traités faits avec d'autres puissances et pareilles pièces et vous les expliquera. Enfin, soyez persuadé, mon cher neveu, que je ne négligerai rien pour répondre parfaitement à l'inclination que vous me faites voir de vous instruire, et vous continuer, au reste, les marques de cette véritable estime et tendresse avec lesquelles je suis etc.

Federic.

Nach dem Concept.

17656. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 18 décembre 1768.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et si le comte de Panin trouve tant d'ignorance et d'inconséquence

[1] Vergl. Nr. 17558 und 17562. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Bd. XXV, 332.

dans les propos du bacha de Chozim et du kan des Tartares,[1] les différents manifestes des Turcs ne fournissent pas moins de sujet à la critique, et on n'aurait assurément pas grande peine de les réfuter et de démontrer toute la faiblesse des motifs qu'ils allèguent pour justifier leur guerre avec la Russie.

En attendant, je suis fort curieux d'être informé en détail des arrangements ultérieurs que cette dernière prendra pour pousser cette guerre avec vigueur. Vous m'avez fait espérer, dans une de vos précédentes, de me faire part de toutes les dispositions qu'elle ferait pour cet effet dans son armée, mais jusques ici je n'en ai encore rien appris de plus positif sur ce sujet, de sorte que je me flatte que vous ne différerez pas de remplir votre promesse et de me satisfaire pleinement à cet égard.

L'idée que vous prêtez à cette cour de prendre son dédommagement pour cette guerre sur Azow,[2] me paraît très bonne. Elle fait partie de l'ancien projet que feu l'empereur Pierre Ier avait déjà conçu,[3] dans la vue d'avoir une flotte sur la mer Noire. Mais pour la mettre en exécution, il faudra voir si la fortune favorisera si bien ses armes qu'elle puisse former une telle prétention, et c'est ce que le temps nous apprendra.

Au reste, je n'ai, pour le présent, aucune nouvelle intéressante à vous mander de Constantinople. Depuis mes dernières que je vous ai fait passer,[4] il ne m'en est revenu ni directement ni indirectement. La dernière poste n'est pas encore arrivée, et si elle m'en apporte, je n'oublierai pas de vous les communiquer incessamment. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'on assure positivement que la Porte a pris ses mesures de façon que ses troupes ne toucheront pas les frontières de la maison d'Autriche.

Federic.

J'ai fait d'abord commander mon portrait pour l'Impératrice.[5]

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

[1] Der Pascha von Chozim hatte erklärt, dass kein Vertrag mit Russland bestehe, der die Pforte an Eröffnung eines Krieges hindere; dass Hamsa Pascha abgesetzt sei, weil er vom Kriege abgerathen habe; dass der Sultan selbst das Heer führen und, nach Verjagung der Russen, über Polen nach seinem Belieben verfügen werde. Der wegen seiner russenfeindlichen Gesinnung ehedem abgesetzte Kerim Geray hatte alle Russen freigegeben, die von seinem friedfertigen Vorgänger, auf die Nachricht von dem Bruch mit Russland, in der Krim festgenommen waren. — [2] Solms berichtete: „En général il me paraît qu'on ne se promet pas de tirer de cette guerre d'autres avantages que celles qui pourront tourner à la gloire de l'impératrice de Russie et de ses armes. On songera difficilement à faire des conquêtes éloignées, et s'il y a quelque dédommagement à avoir pour une guerre faite par nécessité, il me semble que l'idée est de le prendre sur Azow, pour lequel on pourrait se réserver à la paix le pouvoir de le fortifier, afin d'avoir par là une place tenable sur la mer d'Azow, par laquelle la Russie pourra rétablir son commerce et sa navigation sur la mer Noire." — [3] Nach der Eroberung von Azow 1696. — [4] Vergl. Nr. 17639. — [5] Vergl. S. 513.

17657. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 18 décembre 1768.

Je vous sais beaucoup de gré de l'exactitude avec laquelle, selon votre dernière dépêche du 10 de ce mois, vous continuez à me communiquer les nouvelles de Corse qui parviennent à votre connaissance, et ce que le prince de Golizyn vous a dit des généraux qui auront le commandement des armées russiennes contre les Turcs,[1] est également très fondé et vient de m'être confirmé par mes lettres de Pétersbourg. On commence, en général, en Russie à regarder les troubles de Pologne qui ont donné lieu à la guerre avec la Porte, d'un œil beaucoup plus attentif que par le passé, et on prend toutes les mesures nécessaires pour se promettre des heureux succès. Comme il y a assez longtemps qu'on n'a aucune nouvelle ultérieure de Constantinople, il est à présumer que les affaires y vont toujours le même train, et, d'un autre côté, il me paraît décidé que la cour où vous êtes, regardera le commencement de ces nouveaux troubles avec assez de tranquillité.

En Pologne, au contraire, les Confédérations commencent à devenir générales, et il n'y a guère de palatinat où l'on n'en voie éclore presque d'un jour à l'autre. Il faut bien que les Polonais se forment de très grandes idées du bonheur des armes ottomanes, pour ne pas sentir que le pronostic que tous ces troubles permettent de former, n'ouvre rien moins qu'une belle perspective pour la prospérité de leur patrie.

Der Schluss betrifft den Chiffre Rohds für die Correspondenz mit Zegelin (vergl. S. 464).

Nach dem Concept.

Federic.

17658. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 18 décembre 1768.

Je vois par ce que vous venez de me mander par votre dépêche du 10 de ce mois, que les ouvertures que le prince Repnin a faites aux princes Czartoryski pour travailler à apaiser la nation polonaise, ont été accueillies de la manière que j'ai auguré qu'elles seraient reçues.[2] Que cela cependant ne vous empêche pas de faire de votre côté les déclarations dont vous avez été chargé par mes ordres précédents,[3] en vous concertant néanmoins préalablement en tout à cet égard avec l'ambassadeur de Russie.

Les Polonais prétendent, d'ailleurs, à ce que j'ai appris, avoir remporté quelque avantage sur les troupes russes. Je ne saurais con-

[1] Golizyn hatte Rohd von der Ernennung seines Bruders, Fürsten Alexander Golizyn, und Rumänzows zu den Führern der beiden russischen Heere (vergl. S. 487) unterrichtet. — [2] Die Czartoryski verhielten sich völlig ablehnend und erklärten, „qu'il fallait attendre les évènements et qu'ensuite une puissance médiatrice prît sur elle de moyenner un accommodement". — [3] Vergl. Nr. 17626. 17641.

cevoir qu'ils puissent leur avoir porté un échec considérable; je m'imagine que c'est peut-être un petit détachement de cavalerie russe, de quelques centaines d'hommes tout au plus, qui aura souffert quelque petite perte par la trop grande supériorité des Polonais avec qui il a eu peut-être à faire. En attendant, je m'étonne de ne pas apprendre que les Polonais témoignent de l'appréhension de cette grande armée russe, qui va se trouver bientôt rassemblée dans leur patrie, et qu'ils ne craignent pas qu'elle ne leur fasse éprouver du ressentiment au sujet de leurs Confédérations.

Au reste, je ne suis nullement surpris de voir que le prince Repnin commence à s'apercevoir que sa personne n'est nullement agréable aux Polonais et même odieuse à cette nation;[1] c'est une chose de laquelle il aurait dû se douter, il me semble, il y a déjà longtemps, et qu'il n'a certainement pu ignorer.

Voilà tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre susdite dépêche.

Federic.

Nach dem Concept.

17659. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PRINCE FRÉDÉRIC-EUGÈNE DE WÜRTTEMBERG A STUTTGART.[2]

Berlin, 19 décembre 1768.

Tant porté que je suis à vous faire plaisir, je ne saurais cependant vous accorder la demande que vous me faites dans votre lettre du 9 de ce mois[3] en faveur du ci-devant général-major de Gourcy,[4] n'aimant point que des officiers qui n'ont jamais eu mon approbation, conservent l'uniforme de mon armée. Ainsi je vous prie de ne me plus presser sur ce sujet.

Federic.

C'est un fat, mon cher, que ce Gourcy; je l'ai toléré par rapport à vous, mais il m'est impossible et antipathique de voir cet homme porter notre uniforme.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Hausarchiv zu Stuttgart. Der Zusatz eigenhändig.

17660. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 19 décembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et tout ce que je puis vous dire en réponse sur ce que vous m'avez mandé du comportement

[1] Repnin hatte Benoît gegenüber ausgesprochen, „qu'il voyait de plus en plus combien il était odieux à la nation polonaise, et qu'il faudrait bien qu'il vînt un autre ministre de Russie à sa place" (vergl. S. 498). — [2] Vergl. S. 322. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Bd. XXIII, 512.

du baron de Breteuil à l'égard de ma nièce la princesse d'Orange, c'est que je trouve la conduite de l'ambassadeur de France plus qu'impertinente. J'approuve donc parfaitement celle que vous avez tenue vis-à-vis de lui,[1] et vous avez très bien fait de ne pas vous être mêlé dans tout ce tripot, mais d'avoir refusé à prêter l'oreille à tout ce qu'il a voulu vous dire sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

17661. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin,] 19 déc[embre] 1768.

Monsieur mon Cousin. Je pre[nd]s part à la désagréable scène que vient de vous donner M. de Breteuil.[2] Il mériterait certainement pis, mon cher Prince, que d'être privé de vous voir chez lui, et je crois qu'il ne serait pas mauvais que les États-Généraux se mêlassent un peu de cette affaire, pour rabattre son excessive présomption. Cet homme a fait l'impertinent dans toutes les cours de l'Europe où il a eu des missions,[3] et je vous plains des tracasseries qu'il vous fera essuyer; car, du caractère dont il est, il ne faut pas croire que celles-ci seront les dernières. Cela ne mène pas à grand'chose; il est ridicule de [voir] qu'un ambassadeur français se targue ainsi à La Haye, pendant que les armées de son maître sont si maltraitées par Paoli.[4] C'est vis-à-vis de Paoli qu'ils devraient faire les fiers et soutenir cette fierté par des victoires; mais tout ce que je pourrais dire de plus, ne rendra pas raisonnable un homme affolé d'orgueil. Il n'y a que des humiliations personnelles qui puissent le corriger.

Souffrez, mon cher Prince, que je vous félicite sur les heureuses espérances que nous donne ma nièce. Je souhaite qu'elle accouche d'un fils pour assurer votre succession, et pour faire tomber tout esprit de cabale qui pourrait se former contre vous. Je vous souhaite en même temps mille prospérités pour la nouvelle année et bien d'autres suivantes, étant avec une tendre affection et toute l'estime possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

[1] Mit Hinweis auf die Schwierigkeit seiner Stellung dem Prinzen-Statthalter gegenüber hatte Breteuil zu Thulemeier den Wunsch geäussert, „que la Princesse y voulût faire attention et ne pas confondre ce qui lui était dû, avec ce qui regardait le Prince son époux" (vergl. Nr. 17638). Thulemeier hatte darauf abgelehnt, die Auffassung Breteuils der Prinzessin gegenüber zu vertreten, und ihn ersucht, „de ne plus toucher cette corde". Vergl. auch Nr. 17661 und 17662. — [2] Vergl. Nr. 17660 und 17662. — [3] Vergl. S. 497. — [4] Vergl. S. 510.



17662. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin,] 19 déc[embre] 1768.

Ma chère Nièce. Je vous plains, ma chère enfant, de ce que vous avez à faire à un maître fou, car comment nommer autrement votre ambassadeur de France?[1] J'admire votre sagesse et votre retenue envers lui, il aurait mérité, après ce qu'il vous a dit, d'être jeté des escaliers en bas, vous avez pourtant fort bien fait de ne le pas traiter ainsi, et la modération du Prince et vos procédés qui vous font honneur, aggravent encore l'insolence de cet homme. Je crois cependant que la République ne devrait pas souffrir si tranquillement qu'un ambassadeur étranger osât insulter impunément en Hollande à celui qu'elle a placé à la tête de son gouvernement; la République pourrait d'autant plus prendre le haut ton que, dans les conjonctures présentes, rien n'est plus faible que la France, et que certainement il ne résulterait aucune guerre de cette petite discution,[2] mais c'est au prince d'Orange de savoir si l'avis que je propose, est acceptable ou si des raisons que je puis ignorer, l'obligent encore à dissimuler de pareilles avances.

Lorsque vous vous mariâtes, j'ai déjà entendu parler du projet du jeune Larrey d'épouser mad[emoiselle] de Schwerin, et je n'aurais pas cru qu'elle eût poussé ce roman jusqu'au bout d'une année; c'est un sacrifice qu'elle vous a fait. Les filles ont toutes le diable au corps, elles veulent se marier, l'affaire est de leur trouver des maris; il n'y a que la vieille Schwerin de la Reine[3] qui s'est enfermée dans son couvent pour continuer de garder son feu sacré que personne ne s'est avisé d'éteindre.

Je souhaite, ma chère enfant, que vous avanciez heureusement dans votre grossesse, et que la nouvelle année vous soit aussi favorable que je le désire, et que vous le désirez vous-même. Acceptez, ma chère nièce, cette petite marque de souvenir et soyez persuadée de la tendresse sincère avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

17663. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 19 décembre 1768.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous sais gré des particularités qu'elle renferme. Comme je suis curieux de savoir la façon de penser du parti russien en Suède sur la conduite

[1] Vergl. Nr. 17638. 17660 und 17661. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [2] So. — [3] Sie war Dame d'Autour der Königin.

que le ministre de France, le comte de Modène, tient, selon votre susdit rapport, à la cour où vous êtes,[1] vous n'oublierez pas de me mander tout ce que vous apprendrez à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17664. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 19 décembre 1768.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être rendue, et les particularités qu'elle renferme au sujet du lord Chatham, me font juger que, d'un côté, la nouvelle qu'on a débitée ici que ce ministre était déjà rentré dans le ministère,[2] est prématurée, et que, de l'autre, le parti de la cour aura toujours une supériorité marquée et tous les avantages sur l'opposition.[3]

Au reste, les courriers ne discontinuent point de trotter entre Pétersbourg et Londres;[4] vous redoublerez vos efforts pour en pénétrer l'objet et s'il s'agit peut-être d'une alliance à conclure entre les deux cours ou de quelque autre négociation. Il paraît même qu'il y a également quelque chose sur le tapis avec la Saxe,[5] de sorte que vous ne ferez pas mal d'y prêter aussi attention, afin de vous mettre à même de me rendre sur l'un et l'autre sujet un compte exact et détaillé sur lequel je puisse tabler, n'oubliant point, d'ailleurs, de me dire votre sentiment sur le plus ou moins d'apparence qu'il y a que la cour britannique accordera des subsides à la Russie pour la guerre qui va éclater entre cette dernière et la Porte.

Nach dem Concept. Federic.

17665. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 20 décembre 1768.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez faite en date du 17 de ce mois pour m'annoncer votre arrivée à Dresde et la façon dont on vous a accueilli.[6] Je conçois très bien que le peu de temps que vous êtes à votre nouveau poste, ne vous a pas permis encore de vous mettre au fait de toutes les affaires de la cour où vous vous trouvez; mais comme j'ai tout lieu de croire qu'on chipote quelque chose en Russie, et que j'ignore jusqu'à présent le but qu'on peut avoir en cela, si c'est

[1] Cocceji berichtete, dass der neue französische Gesandte, Graf Modène, sich ganz dem Hofe anzuschliessen scheine, und dass seine Beglaubigungsschreiben nur von dem König sprächen, „sans faire mention de la nation ni des deux royaumes“. — [2] Vergl. S. 495 und 508. — [3] Vergl. S. 495. — [4] Vergl. S. 465. 471. — [5] Vergl. Nr. 17665. — [6] Borcke berichtete über die Antrittsaudienzen.

de négocier une alliance ou telle autre chose,[1] vous ferez bien de tâcher d'approfondir de quoi il peut être question entre ces deux cours, pour m'éclaircir, s'il est possible, sur les soupçons que j'ai conçus à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

17666. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 21. December 1768.

Euer Bericht vom 16. Novembris ist Mir richtig eingehändigt worden,[2] und was Mir in dem türkschem Manifest wider Russland[3] insbesondere nicht gefällt, ist, dass in solchem die rechtmässige Wahl des jetzigen Königs in Polen selbst angefochten werden will und es dahero fast das Ansehen gewinnet, als ob die Absicht der Pforte auf seine Absetzung gerichtet und dieselbe solchen bei einigem glücklichem Fortgang ihrer Waffen vom Throne zu stossen suchen dürfte.[4] Hierzu kann Ich aber nach Meiner Allianz mit Russland ohnmöglich stille schweigen, weil Ich nach solcher den König auf dem Thron zu mainteniren Mich verbunden habe; und dahero müsst Ihr in Euren wegen des russischen Gesandten Obreskow zu thuenden Vorstellungen[5] zugleich mit einfliessen lassen, wie es Mir sehr nahe ginge, den König in Polen in dem Manifest der Pforte mit eingeflochten zu finden, und Ich, obschon Mir sonst die Sachen mit den Dissidenten nichts angingen, dennoch, den König auf dem Thron zu mainteniren, in gedachter Meiner Allianz ausdrücklich garantiret hätte.

Uebrigens danke Ich Euch für die Mir wegen Meiner Remonte gegebene Nachrichten. Es sind solche noch zur rechten Zeit Mir zugekommen, und werde Ich nach solchen solche Vorkehrungen treffen lassen, damit sich Meine dazu commandirte Officiers und Kavalleristen nicht zu weit wagen und der Gefahr, in die Sclaverei zu gerathen, blossstellen mögen.[6]

Sonst ist zur Zeit in Podolien von den türkschen Truppen nichts

1 Vergl. Nr. 17664. — 2 Zegelin berichtete, dass die Türken voraussichtlich den Pferdekauf verbieten und durch Tartaren alle Remontecommandos abfangen und in die Sclaverei verkaufen würden. Er berichtete über seine Antrittsaudienz bei dem neuen Grossvezier Mohammed Emin; über die Gerüchte, dass die Russen Kamieniec genommen hätten und in grosser Zahl bei Chozim ständen, und „dass der Seraskier von denen Tartaren einen Einfall in die russischen Lande gethan, daselbst aber mit Verlust zurückgeschlagen und er für seine Person unter andern mitgefangen worden“; über die Ankunft Saint-Priest's (vergl. S. 373), über die unter den türkischen Truppen herrschende „Unordnung“ und die Absicht, in Asien „eine Diversion zwischen Azow und Astrachan zu machen“. — 3 Vergl. S. 493 und 499. Zegelin hatte eine revidirte Uebersetzung des Manifestes seinem Berichte beigelegt. — 4 Vergl. S. 498. 499. 500. — 5 Vergl. S. 492. 493. — 6 Auf dem Berichte Zegelins findet sich die eigenhändige Verfügung des Königs: „Tartaren: an Seydlitz, Bülow und Lölhöffel“ (Vorlage: „Lilhovel“).

zu sehen gewesen, und obgleich einige Conföderirten über den Dniester gegangen und einige wenige Tartaren bei sich gehabt haben, so ist doch ihre Anzahl gar nicht von dem Belang, dass vor der Hand auf dieser Seite etwas zu besorgen wäre. Kamieniec hingegen hätten die Türken, wenn sie gewollt, schon in ihre Hände bekommen können, aber wenn sie in ihrer bishero bezeigten Indolence fortfahren, so werden sie gewiss gar nichts ausrichten.

Aus Russland habe Ich von dem bei Euch verbreitetem Gerücht, als ob der Seraskier von den Tartarn bei einem unternommenem Einfall in die russischen Lande zurückgeschlagen worden, keine Nachricht erhalten; Ich sehe also dieses Gerücht als eine zu früh ausgesprengte ungegründete Zeitung an, und Ich weiss dahero weiter nichts hinzuzufügen, sondern erwarte vielmehr Eure fernere ausführliche Berichte, sowohl über die dortigen Zurüstungen überhaupt als auch, auf was Art man sich auf die zu Anfang dieser Dépêche Euch aufgetragene Insinuationes herauslassen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

17667. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 6. December: „Pour ce qui est de ce que Votre Majesté m'ordonne de Lui faire connaître au juste les intentions de cette cour impériale relativement à un dédommagement pour la guerre qu'elle va entreprendre,[1] je n'oserais prendre sur moi d'y répondre tout-à-fait positivement. J'ai tâché, avant d'avoir reçu encore ces ordres de Votre Majesté, de me procurer des éclaircissements sur une chose qui fait, pour ainsi dire, l'objet de la curiosité générale.

Les notions que j'ai pu me procurer, aboutissent toutes à me faire croire qu'on n'entre dans cette guerre aucunement dans la vue de s'étendre ou de faire des conquêtes. Il n'y aurait point de bonne à faire sur les Turcs, si ce n'est, comme je l'ai mandé dernièrement,[2] celle du terrain d'Azow, et celle-ci même, selon le dire des personnes entendues, n'est pas un objet qui mériterait qu'on s'y attachât tellement à ne pas s'en désister, puisqu'il ne remplirait pas le but pour lequel on paraît le désirer, qui serait celui d'entretenir une flotte sur la mer qui porte le même nom; le seul endroit sur toute la côte qui a paru propre à cela du temps de Pierre le Grand,[3] se nomme Taganrog, et celui-là même n'a pas été trouvé assez profond pour un port de vaisseaux de guerre, ni assez couvert du côté de l'Est pour mettre les vaisseaux en pleine sûreté.

Il n'y aurait donc qu'à gagner sur la Pologne, et il ne me semble pas que je dois croire qu'on pense à cela. C'est un principe reçu actuellement au moins comme fondamental qu'il n'est pas de l'intérêt de la Russie de s'étendre davantage d'aucun côté; ensuite il ne me semble pas douteux qu'on ait été ici toujours sincèrement bien-intentionné pour la Pologne, et que, loin de vouloir sa décadence, on a souhaité, au contraire, de la voir dans un état florissant et heureux, conforme à sa constitution intérieure et à ses rapports avec ses voisins. On ne voudrait pas l'affaiblir, par conséquent,

[1] Vergl. Nr. 17590. — [2] Vergl. S. 516. Anm. 2. — [3] Vergl. S. 516.

1° Puisque, comme, suivant le plan du système général du Nord, la République doit y entrer pour remplacer en partie, mais principalement relativement à la Russie, le manque de l'alliance de l'Autriche, en tant qu'elle serait contre la Porte Ottomane,[1] il ne serait pas de l'intérêt de cet empire de l'affaiblir par quelque démembrement de ses provinces, qui la mettrait hors d'état de remplir ce but.

2° Le mécontentement que la manière dont la Russie a négocié dans ce pays-là, a excité dans la nation, parviendrait à son comble, si, à la fin, elle se voyait encore devenir la proie d'une puissance qui s'est donnée jusqu'à présent pour vouloir être sa protectrice. La Russie, par la conquête qu'elle ferait, n'augmenterait pas considérablement ses forces réelles, [s']attirerait la haine inévitable des Polonais; elle y perdrait le peu d'amis qui lui restent encore, et elle exciterait la jalousie de l'Autriche qui, suivant toutes les apparences, prendrait alors la défense de la Pologne, ce qui entraînerait à une guerre dont on ne saurait prévoir l'issue, et que je suis persuadé qu'on voudra éviter ici.

3° Je regarde le gouvernement présent trop ambitieux pour vouloir se donner un démenti sur la déclaration de désintéressement qu'il a faite au commencement des troubles de Pologne pour rassurer les esprits contre ses vues de conquête;[2] le gain d'une province ne le dédommagerait pas du blâme qu'il s'attirerait d'avoir embrouillé les choses pour en faire son profit, ni de la perte de la confiance qu'il est si jaloux d'obtenir en Europe, de la sainte observation de sa parole.

Je ne suis pas assez vain, Sire, que de croire mes opinions pour des raisons incontestables, mais Votre Majesté daignera considérer que, sur le fait en question, il sera toujours difficile d'avoir des connaissances certaines, puisque ceux qui savent le secret, ne le révéleront pas. Ce n'est pas que je croie qu'on le cacherait à Votre Majesté par un motif de défiance, on se flatterait bien qu'Elle ne voudrait pas empêcher la Russie de faire des conquêtes, surtout [de] celles qui ne pourraient préjudicier à Ses propres intérêts; je croirais plutôt que la vanité empêcherait d'avancer une chose dont l'évènement pourrait être douteux.

Il y a ici encore une espèce de gens qui, sans être au fait des intentions du gouvernement, ont par des parents ou des autres relations assez de connexion avec la cour ou avec le ministère pour apprendre le dessous des cartes. J'en connais de ceux-ci qui parlent de l'utilité que la Russie pourrait tirer de cette guerre, avec un air de mystère, capable de faire soupçonner des vues secrètes; cela m'a fait naître l'idée que peut-être on pourrait viser à la conquête de la Crimée. Celle-ci n'aurait aucun des inconvénients de celles qui se feraient sur la Porte ou sur la Pologne. Ce serait une acquisition faite de bon droit sur un ennemi déclaré. On ne causerait aucune jalousie en Europe, et elle dédommagerait largement des frais de la guerre, puisque la Russie y gagnerait un pays fertile en grains, sel, bestiaux et autres choses. Elle acquerrait un établissement sur la mer Noire et se rendrait par là tellement respectable à la Porte que celle-ci aurait lieu de se repentir de l'avoir excitée contre elle sans aucune raison. C'est une idée, Sire, qui, de ma connaissance, n'a point de fondement que dans mon imagination."

Berlin, 21 décembre 1768.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et pour ce qui regarde l'heureux rétablissement du Grand-Duc dont vous m'annoncez l'agréable nouvelle par un post-scriptum de la même date, je n'ai rien à ajouter au compliment de félicitation que je vous ai chargé par mes précédentes de faire à Sa Majesté Impériale sur ce sujet.[3]

[1] Vergl. Bd. XXV, 104. 362. — [2] Vergl. Bd. XXIII, 216. 219. — [3] Vergl. S. 511.

D'ailleurs, vos idées sur le dédommagement que la cour où vous êtes, pourrait prétendre pour la guerre qui va éclater entre elle et la Porte, me paraissent assez justes, et elles s'accordent très bien avec celles que je m'en suis formées moi-même dès le commencement. Tout dépendra cependant des succès que les armes russiennes auront, et comme l'on paraît se flatter que je pourrais bien envoyer quelques-uns de mes officiers pour servir à l'armée russe en qualité de volontaires, je ne m'y refuserai sûrement pas, dès que je saurai que Sa Majesté l'Impératrice voudra bien le permettre.

En attendant, la confusion en Pologne va tous les jours en augmentant, et mes troupes se trouvent très souvent dans le cas de protéger mes frontières contre les incursions des Confédérés. Encore en dernier lieu ils ont fait sur eux 20 prisonniers à Konitz où ils étaient venus piller un moulin, et, le 10 de ce mois, il y a eu une vive escarmouche entre une de mes garnisons du régiment de Möhring et un parti de 300 Confédérés près de Landsberg, sur les frontières de Silésie, où leur cavalerie, à l'approche d'un détachement de mes hussards, s'est d'abord débandée, et leur infanterie, qui ne consistait qu'en une septantaine d'hommes, a été désarmée. 70 hommes ont été faits prisonniers de guerre, et leurs canons, consistant en 4 pièces de fer, sont également tombés entre nos mains.[1]

Au reste, les insinuations qu'aux instances de la cour où vous êtes, j'ai fait faire par mon ministre à Varsovie aux Czartoryski,[2] ont eu le succès auquel je m'attendais. Le prince Repnin[3] lui-même ayant vu que toutes les propositions qu'il leur avait faites, étaient restées sans effet,[4] a conseillé à mon ministre de ne pas seulement leur remettre la déclaration formelle que je lui avais envoyée pour cet effet, mais de la leur faire parvenir simplement comme un extrait de dépêche et de leur en faire la lecture. Ils l'ont donc écouté avec beaucoup d'attention; mais, bien loin de vouloir seulement indiquer les moyens qui leur paraissaient possibles pour parvenir à un accommodement, ils se sont bornés à remarquer que la nation ne se prêterait à rien, à moins qu'on ne consentît de la part de la Russie à refondre tout ce qui avait été statué à la dernière Diète, à abolir la garantie et à ne pas accorder surtout la législation aux Dissidents.

J'ai eu donc bien raison de supposer que tout ce qu'on pourrait proposer, à l'heure qu'il est, aux Polonais pour moyenner un accom-

[1] Am 21. berichtigt der König die Meldung Benoîts vom 14. December, dass in dem Gefecht bei Konitz an 100 Conföderirte gefangen und 12000 Ducaten erbeutet seien, und unterrichtet ihn, dass die Conföderirten unter Franz Sulkowski bei Landsberg 70 Gefangene und 4 Kanonen verloren hätten. „Voilà à quoi se borne ce qui s'est passé jusqu'ici entre mes troupes et les partis des Confédérés qui sont venus sur nos frontières, et à rien autre chose.“ — [2] Vergl. Nr. 17641. — [3] Das folgende nach dem Berichte von Benoît, Warschau 14. December. — [4] Vergl. Nr. 17658.

modement, viendrait trop tard et ne serait qu'à pure perte, et le prince Repnin s'est vu bien trompé dans l'idée qu'il s'était formée des Czartoryski.

Enfin, la dernière poste de Constantinople vient d'arriver, et comme elle m'a apporté une dépêche de mon ministre le major de Zegelin, en date du 16 de novembre dernier,[1] je m'empresse à vous la faire passer ci-joint en copie telle que je l'ai reçue, afin que vous puissiez la communiquer au comte de Panin et ne lui laisser rien ignorer de tout ce qui me parvient de ces cantons.

Nach dem Concept. Federic.

17668. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 21 décembre 1768.

Malgré tous les doutes que vous formez dans votre dernière dépêche du 14 de ce mois sur l'authenticité de l'anecdote du mémoire que le sieur de Brognard doit avoir remis au ministère ottoman,[2] elle ne me paraît pas moins fondée. Elle m'est revenue par un trop bon canal pour la révoquer en doute,[3] et, en la combinant avec la déclaration de la Porte relativement à sa guerre avec la Russie, vous lui trouverez sûrement un nouveau degré de probabilité. On y déclame beaucoup contre la légitimité de l'élection du roi de Pologne d'à présent,[4] et si la Fortune favorise les armes ottomanes, la Porte pourrait bien être capable de penser à un changement et à donner un autre roi à ce royaume. Quoi qu'il en soit, j'ignore encore comment ce mémoire a été accueilli à Constantinople, et quelle impression il y a faite. Le temps nous éclaicira sur tout cela, et, en attendant, la confusion augmente en Pologne de jour en jour.

Rohd wird über das Gefecht bei Landsberg zwischen preussischen Truppen und Conföderirten (vergl. S. 525) unterrichtet.

Au reste, le duc de Bragance[5] vient de partir d'ici,[6] et comme je serais bien aise de savoir les propos qu'il tiendra, à son retour à Vienne, sur son séjour d'ici, vous n'oublierez pas d'y prêter attention et de me marquer tout ce qui vous en reviendra.

Selon mes dernières lettres d'Italie, il y a eu de grands démêlés entre les Sénateurs de Gênes au sujet des affaires de Corse, qui parais-

[1] Vergl. Nr. 17666. — [2] Rohd begründete seinen Zweifel auf die Provenienz der Nachricht und auf die Unwahrscheinlichkeit, dass der wiener Hof für die Erhebung des Prinzen Albert von Sachsen-Teschen auf den polnischen Thron (vergl. S. 500) einen Krieg beginnen wolle, der überdies alle seine Maassnahmen zur Tilgung der Schuldenlast über den Haufen werfen müsse. — [3] Zegelin hatte es nach Mittheilungen des Murad Mollah berichtet, vergl. Nr. 17634. — [4] Vergl. Nr. 17639. — [5] Vergl. S. 504. 507. — [6] Auf den Bericht Edelsheims vom 17. verfügt der König am 18. December, dass es dem Herzog von Braganza freistehe, sich zu den Frühjahrsrevuen wieder einzufinden. [Edelsheim'sches Familienarchiv.]

sent indiquer clairement que c'est effectivement en faveur de la république de Gênes que les Français ont entrepris la conquête de cette île. On ajoute même que le Sénat a promis au duc de Choiseul une récompense de 500 000 écus pour cette conquête, et, si cet avis est fondé, je ne serais plus surpris de l'indifférence que la cour où vous êtes, a fait paraître jusques ici à ce sujet, et j'attribuerais plutôt à l'intérêt seul du duc de Choiseul toute l'entreprise de la France sur cette île. Pour en porter cependant un jugement plus solide, vous aurez soin de vous en informer sous main et de me mander tout ce que vous en pourrez pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

---

17 669. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 22 décembre[1] 1768.

Que le ministère britannique, selon votre dernière dépêche du 9 de ce mois, soit piqué ou non du renouvellement de correspondance entre moi et la France et de l'envoi réciproque des ministres,[2] cela m'est fort indifférent, et vous n'avez qu'à lui laisser prendre telles idées qu'il voudra, sur ce sujet. Si cependant l'occasion s'en présente, vous pouvez bien insinuer qu'il n'était pas étonnant de me voir prendre d'autres engagements, vu qu'on n'aimait nullement d'avoir à faire à des gens dont la bonne foi était suspecte, et qui avaient donné plus d'une preuve de leur duplicité.[3]

Au reste, j'ai bien de la peine à me persuader que la santé de l'impératrice de Russie soit l'unique objet des fréquentes courses des courriers entre Pétersbourg et Londres.[4] Ils trottent trop souvent, et rarement y a-t-il une semaine où l'on n'en voie passer par ici. J'ai donc lieu de supposer qu'il s'agit de bien autre chose, et je me flatte qu'en suivant de près ces objets, vous ne manquerez pas de les pénétrer.

D'ailleurs, on me mande d'Italie[5] qu'il y a eu de très fortes contestations au Sénat de Gênes, et que les Sénateurs en sont venus au point de se battre et de se dire mille impertinences. Cette scène a dévoilé, en même temps, tout le mystère de l'expédition française sur la Corse, et l'on a appris, à cette occasion, que la République a promis à la France 30 millions de livres pour la conquête de cette île, et que le duc de Choiseul en a déjà touché 4. Si cet avis se confirme, il ne faut pas douter que l'Angleterre n'ait été informée de cette convention entre la France et le Sénat de Gênes, et qu'ainsi ce ne soit que la

[1] Vom 22. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 164. — [2] Maltzan berichtete: „L'objet qui semble piquer infiniment le ministère, et qu'il semble ne pouvoir avaler, c'est l'envoi d'un ministre de la part de Votre Majesté en France." — [3] Vergl. S. 471. — [4] Vergl. S. 521. — [5] Vergl. auch Nr. 17668.

persuasion où elle a été que, de cette manière, l'île de Corse retournerait à ses anciens maîtres, qui lui a fait envisager cette expédition avec autant d'indifférence.

Federic.

Nach dem Concept.

17670. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 22 décembre 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été rendue; je ne doute nullement que la cour de Versailles ne soit occupée avec des projets d'emprunts,[1] et qu'elle n'emploie tous les moyens possibles pour avoir de l'argent, partout où elle en peut trouver.

Au reste, comme le comte de Guines doit passer dans peu par La Haye pour se rendre ici à ma cour, vous ferez bien d'être attentif aux propos que ce ministre tiendra là-bas, et de m'informer ensuite de ce qui vous en reviendra.

Federic.

Nach dem Concept.

17671. A LA COMTESSE DE SKORZEWSKA A BERLIN.

Berlin, 23 décembre 1768.

J'ai reçu, Madame la comtesse de Skorzewska, votre lettre du 21 de ce mois,[2] et veux bien vous dire en réponse que je ne me mêlerai en aucune façon des affaires de la Pologne. Les Confédérés cherchent, de propos délibéré, leur ruine et celle de leur pays, ils ne manqueront pas de la trouver.

Au reste, je souhaite que, pour votre tranquillité et celle de votre famille, votre mari persiste dans la résolution que vous me dites qu'il a prise.[3] Il s'en trouvera assurément bien.

Federic.

Nach dem Concept.

17672. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 24 décembre 1768.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme vous êtes vous-même du sentiment que la cour de Saxe est

[1] Thulemeier berichtete: „L'ambassadeur de France a fait une course à Amsterdam qui a donné lieu au bruit d'une négociation, entamée par la cour de Versailles, pour un emprunt très considérable, qu'on faisait même monter à la somme de 30 millions de florins.“ Er hegte Zweifel an der Wahrheit. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Es scheint sich um die Niederlegung seiner Stellung als Grossmarschall bei den Conföderirten (vergl. Œuvres, Bd. 25, S. 610. 611) zu handeln.

entièrement sous l'influence de celle de Russie,[1] je souhaiterais bien de savoir si, par hasard, il existerait une espèce de traité ou de convention entre ces deux cours. Le comte de Sacken, ayant été ministre en Russie[2] et intimement lié, à ce que je sais, avec les ministres russes, pourrait bien avoir persuadé ceux-ci à contracter quelque engagement avec sa cour. Comme il m'importe cependant d'être exactement au fait de ceci, vous vous appliquerez d'approfondir ce qui en est, et m'informerez de ce que vous en pourrez pénétrer.

Nach dem Concept. Federic.

17673. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 25 décembre 1768.

J'ai de la peine d'ajouter foi à ce que vous mandez relativement au ci-devant général Tottleben,[3] qui, selon votre dépêche du 17 de ce mois, doit se trouver auprès des cosaques de Zaporow, dans le dessein de les soulever contre la Russie. Je sais positivement qu'il n'y a que deux mois et demi tout au plus que cet homme est parti pour la France, et cela me persuade que vous avez raison de croire qu'on le confond avec le nommé Tott, émissaire de la France auprès des Tartares.[4] C'est le même dont on s'est servi également pour embrouiller les affaires de Neuchâtel,[5] et je crois qu'il importerait aux Russes de faire la capture de cet homme intrigant et de s'assurer de lui.

Je suis surpris de voir que, selon votre susdite dépêche, les Turcs continuent toujours encore à rester les bras croisés, tandis qu'ils auraient certainement la meilleure occasion du monde pour agir avec espérance de succès.

Au reste, quant à ce qui me regarde, j'observerai religieusement les engagements que j'ai contractés avec la Russie par rapport aux affaires de Pologne. Selon eux, je ne suis aucunement obligé de lui fournir des troupes, mais simplement des subsides, et c'est aussi à quoi je m'en tiendrai scrupuleusement. Quoique je ne vous communique ceci que pour votre direction, vous pourrez néanmoins, dans l'occasion, le faire observer convenablement au prince Repnin.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 17665. Borcke berichtete: „Je ne vois pas non plus comment la Saxe aurait pu faire autrement que de se jeter entre les bras de la Russie, depuis que le mariage de la princesse Cunégonde avec l'Empereur avait manqué (vergl. Bd. XXIV, 420. 429); elle était déjà assez mal avec la cour de Vienne, assez froidement avec la cour de Versailles, sans correspondance avec Votre Majesté (vergl. Nr. 17057) et sans liaisons en Angleterre." — [2] Nach seiner Abberufung aus Petersburg Juli 1768 war Osten-Sacken zum Cabinetsminister und Leiter des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten ernannt worden. — [3] Vergl. Bd. XVIII, 750; XIX, 622; XX, 654; XXI, 578; XXIII, 521; XXV, 124. — [4] Vergl. S. 320. — [5] Vergl. S. 320. Anm. 2 und Bd. XXVI, 402.

17674. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 17. December: „Quant au sentiment que Votre Majesté m'ordonne de Lui dire, si la cour d'ici regarderait d'un œil indifférent que les Turcs voulussent se conserver la possession de la Podolie, au cas que la victoire se déclarât pour eux, ou que les Russes eussent envie de se procurer un établissement en Moldavie, s'ils gagnaient le dessus sur les autres,[1] il est très sûr et certain que la cour d'ici en prendrait beaucoup d'ombrage dans l'un et dans l'autre de ces deux cas-là, mais principalement dans le dernier, parcequ'il lui donnerait un nouveau voisin très puissant et formidable dont elle serait fort fâchée de faire l'acquisition, surtout du côté de la Hongrie qui lui tient si fort à cœur, et où ce voisin entrerait alors, à sa commodité, soit par la Transylvanie, soit de plein pied aussi, au cas d'une rupture. Cet évènement, s'il arrivait, serait de la plus grande conséquence pour la cour de Vienne, et elle ferait certainement tout son possible pour le contrecarrer, et avec beaucoup de raison, à ce qu'il me semble. Quoiqu'elle évitera, tant qu'elle pourra, de prendre part à la guerre qui va commencer en Pologne, je ne sais pas néanmoins ce qui en arriverait, si les Russes voulaient s'approprier la Moldavie, et si alors le ministère d'ici ne croirait pas choisir un moindre mál en se joignant aux Turcs pour éloigner les Russes de son voisinage. Mais sa résolution sur un point si délicat dépendrait toujours encore des circonstances du temps et de la situation où se trouveraient alors les affaires de la guerre, aussi bien que de la contenance que ferait Votre Majesté; car Elle peut être bien assurée qu'ici on ne détourne pas son attention de dessus Elle, et le moins que Votre Majesté participera à la guerre de Pologne, et plus Elle en imposera par là à la cour d'ici et au ministère.

Le premier cas différerait donc beaucoup du dernier, c'est-à-dire si les Turcs voulaient faire des conquêtes en Podolie. On serait fort fâché ici que cela arrivât, parcequ'ils augmenteraient ainsi leur puissance et leur influence dans les affaires de Pologne; mais comme probablement cette province ne passerait sous le joug de la Porte que sur le pied où s'y trouvent la Moldavie et la Valachie, cet évènement intriguerait le ministère autrichien beaucoup moins que l'autre, et son embarras en serait d'autant moins grand, dans la persuasion que Votre Majesté le partagerait avec lui, et qu'il rencontrerait beaucoup de facilité à se consulter avec Elle sur le parti qu'il y aurait à prendre dans ce cas-là, car le danger serait commun alors, et le remède pourrait être d'une convenance réciproque aussi; au lieu que, du côté de la Moldavie, tout le danger retomberait en entier sur la maison d'Autriche.

Je demande très-humblement pardon à Votre Majesté de mon insuffisance à raisonner sur un évènement de cette nature et importance, dont il faudrait auparavant avoir vu les approches, pour en pouvoir tirer un calcul plus juste et pour y fonder un jugement plus solide; mais j'ai dû obéir à Ses ordres."

Berlin, 25 décembre 1768.

Je vous sais gré des idées que vous m'avez communiquées dans votre dernière dépêche du 17 de ce mois sur la sensation que pourraient produire sur la cour où vous êtes, les conquêtes de la Russie ou de la Porte dans la guerre qui va éclater entre ces deux puissances. Partant du principe de situation où cette cour se trouve vis-à-vis de ces deux puissances belligérantes, elles me paraissent assez bien fondées, et je comprends très bien que vous ne sauriez parler avec une certitude entière sur les effets d'un évènement qui n'existe pas encore, et qui dépend du succès des armes de l'une ou de l'autre partie.

En attendant, la Russie paraît avoir dessein de prévenir la Porte

[1] Vergl. S. 489.

et d'ouvrir d'abord le théâtre de la guerre en Valachie. Reste à savoir si elle y réussira.

En Pologne tout se trouve dans la plus grande confusion, et les Confédérés commettent les cruautés les plus criantes contre les Dissidents. La France ayant fait tenir au prince Sulkowski 15 000 ducats pour former une nouvelle Confédération, il a, à la vérité, assemblé quelque monde, mais cette troupe s'est débandée immédiatement après, et on l'a désarmée sur mes frontières de Silésie.[1]

Au reste, j'ai appris que le général Nugent se propose de me parler encore une fois avant mon départ pour la Silésie,[2] et, s'il le fait effectivement, et qu'il soit question de quelque chose d'important, je n'oublierai pas de vous en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

17675. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 25 décembre 1768.

Votre dernière dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je ne doute pas que le dernier rapport de mon ministre à Constantinople du 16 de novembre que je vous ai communiqué *in extenso* à la suite de mes derniers ordres,[3] n'ait été également bien reçu à la cour où vous êtes. Son contenu aura fait voir au comte Panin qu'il n'y a plus moyen de faire passer des courriers à Constantinople par la voie directe de Podolie et de Valachie. Au moins les nouvelles que mon susdit ministre m'a mandées, m'ont-elles engagé à ordonner à mes officiers, qui étaient déjà partis pour la remonte, de ne pas s'avancer au delà de Kiovie et de tâcher plutôt d'y trouver des juifs pour exécuter leurs commissions. En effet, s'il n'y a plus de sûreté pour de pareils détachements de troupes, les courriers y risqueraient bien plus encore, et, à mon avis, les seules routes qui restent à ces derniers, sont celles de Vienne et de Venise.

Jusques ici je n'ai aucune nouvelle ultérieure de la part du sieur de Zegelin. A Vienne, au contraire, on prétend[4] avoir des avis par la même poste qui m'a apporté sa dépêche susmentionnée, qu'à son départ les transports sur la mer Noire continuaient toujours, et que, comme on avait parlé de quelques mouvements des Turcs du côté d'Azow,[5] il y avait apparence que le grand théâtre de la guerre serait en Pologne, et que les Turcs tâcheraient de faire quelque diversion du côté de la mer Noire; que leurs préparatifs militaires, au reste, coûtaient déjà des sommes immenses au trésor du Sultan, et qu'il devait y être déjà

[1] Vergl. S. 525 und 526. — [2] Vergl. Nr. 17642. — [3] Vergl. S. 526. — [4] Bericht Rohds, Wien 17. December. — [5] Vergl. S. 522. Anm. 2.

arrivé une partie des ingénieurs français qu'on attendait pour le service de leur artillerie.

Vous n'oublierez pas de communiquer également ces avis au comte de Panin, et, en attendant, les arrangements qu'on prend, selon votre dépêche susdite, en Russie, pour faire digue aux puissances ottomanes,[1] me paraissent plus sérieux que ceux qu'on y a vu faire au commencement. Mais je crois toujours que la plus grande difficulté qu'on rencontrera, sera de pourvoir à la subsistance de l'armée. En Pologne on aura bien de la peine de former des magasins. Tout est dévasté, et la confusion y monte à son comble. On commet les cruautés les plus criantes contre les Dissidents, on les pend partout où l'on les trouve, et on dévaste tout le pays.

D'ailleurs, je n'ai aucune nouvelle intéressante à vous mander de France et d'Angleterre. Mais toutes celles qui me reviennent de Saxe, me confirment dans le soupçon qu'il y a quelque chipoterie entre la Russie et cette cour.[2] Jusques ici je n'ai encore pu rien apprendre de positif sur ce qui en fait l'objet, et tout ce qu'il m'en est revenu, ne repose que sur de simples conjectures. Pour vous en dire cependant à peu près mon sentiment, il me semble qu'il est question ou d'un traité formel avec la Russie ou de solliciter cette puissance de favoriser un prince saxon, afin qu'après la mort du Roi actuellement régnant il puisse monter sur le trône de Pologne. Je tâcherai par différents canaux de pénétrer ce mystère, et, en attendant, vous n'oublierez pas non plus de me communiquer tout ce que vous en pourrez approfondir. Mais supposé qu'il s'agisse effectivement d'un traité, je ne saurais vous cacher qu'il en pourrait bien résulter un très grand refroidissement entre moi et la Russie, vu que j'ai expressément demandé à cette dernière qu'elle ne contractât aucune liaison particulière avec la Saxe,[3] dans laquelle je ne saurais jamais entrer. Cet article est de la dernière importance pour moi, et vous redoublerez, par conséquent, vos efforts pour pénétrer ce qui en est.

P. S. I.

Berlin, 26 décembre 1768.

L'ambassadeur de France à La Haye, le baron Breteuil, ayant affecté, dans toutes les occasions qui se sont présentées, de se glorifier du succès des intrigues de sa cour à Constantinople et de l'embarras où la guerre avec la Porte jetait la Russie, je n'ai pu m'empêcher de réprimer sa vanité et d'ordonner à mon ministre auprès des États-Généraux, le sieur de Thulemcier, de lui faire sentir sans affectation et par main tierce combien sa cour était encore éloignée de son compte.[4]

[1] Solms berichtete über Magazinbildungen in der Ukraine und über Rekrutenaushebungen; die Zahl der Rekruten wurde auf das doppelte des ursprünglichen Ansatzes erhöht, es sollten aus ihnen die Verluste des ersten Feldzuges ersetzt werden. — [2] Vergl. Nr. 17672. — [3] Vergl. Nr. 17162. — [4] Vergl. Nr. 17643.



L'occasion s'en est aussi bientôt présentée, et[1] le marquis del Puente, ambassadeur d'Espagne, ayant demandé à mon ministre s'il avait reçu quelques nouvelles de Pologne, celui-ci lui a répondu affirmativement, et, après lui avoir parlé des préparatifs que la cour où vous êtes, faisait contre les Turcs, et qui paraissaient assurer le succès de ses armes, il lui a témoigné que la rupture [avec] la Porte avait fait à Pétersbourg une impression bien différente de celle qu'on avait attendue; que, loin de l'appréhender, on se réjouissait d'une guerre dont on se promettait des suites avantageuses, et que, pour lui donner une preuve convaincante de ce qu'il avançait, il pouvait l'assurer qu'on disait hautement à Pétersbourg que l'Impératrice ne devait savoir aucun mauvais gré à la France des soins qu'elle avait employés pour soulever la Porte, mais qu'au contraire elle pourrait rembourser à la France les sommes considérables qu'elle avait répandues pour cet effet à Constantinople. Le marquis del Puente a paru frappé de cette nouvelle et a avoué à mon susdit ministre que, si la guerre avec les Turcs n'occasionnait pas une révolution en Russie, comme on s'en était flatté en France, il prévoyait que cette puissance n'en retirerait aucune utilité, et que la Porte se repentirait peut-être de la démarche qu'on lui avait fait faire.

Comme les liaisons qui subsistent entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, sont très étroites, il n'est pas à douter que le marquis del Puente n'ait rapporté toute cette conversation au baron de Breteuil. Pour s'en assurer cependant infailliblement, mon ministre à La Haye s'est expliqué, à peu près sur le même ton, vis-à-vis d'un des amis particuliers de ce dernier, qui, déterminé apparemment par les nouvelles que celui-ci lui avait fournies, croyait voir les Russes écrasés par la prépondérance des forces ottomanes et, s'apercevant que mon susdit ministre n'était pas tout-à-fait dans cette idée, lui a répondu qu'il était pour les gros bataillons que les troupes russes, quoique mieux disciplinées, auraient de la peine à y résister, et succomberaient sans contredit. Mon ministre y a répliqué que l'histoire fournissait plus d'un exemple où la valeur des troupes avait assuré la victoire au petit nombre, et a fini par lui faire les mêmes insinuations qu'il avait faites au marquis del Puente.

Cet entretien m'a paru mériter d'être communiqué au comte de Panin, et c'est dans cette vue que j'ai jugé à propos de vous en communiquer la substance. Vous n'oublierez pas de lui en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Das folgende nach dem Berichte Thulemeiers, Haag 20. December, verg'. Nr. 17679.

17676. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Maltzan berichtet, London 13. December: „L'information qu'il a plu à Votre Majesté de me donner sur les démarches de cette cour-ci à celle de Russie,[1] m'a ouvert les yeux présentement sur l'entretien que j'ai eu avec le lord Rochefort depuis l'arrivée du courrier de cabinet. C'est la réponse du comte Panin qui semble avoir mis de mauvaise humeur les ministres, et dont plusieurs discours m'avaient conduit dans l'erreur de soupçonner que la cour de Russie avait fait peut-être quelques démarches pour obtenir un secours maritime de la part de l'Angleterre,[2] quoiqu'il ne subsiste, pour le présent, aucun traité entre les deux cours. Ayant communiqué au comte Tschernyschew l'entretien que j'ai eu avec le lord Rochefort, il m'a proposé de l'appuyer, de son côté, de tout son pouvoir à la conférence prochaine qu'il aura avec ce ministre. Il me dit hier en passant que mon discours avait fait son effet. Comme je ne dois le voir que ce soir, j'ignore encore en quoi cela consiste."

Maltzan berichtet, London 16. December: „Comme le ministère s'inquiète fort de savoir si Votre Majesté est engagée par Son traité d'assister la Russie contre les Turcs, j'oserais La supplier très-humblement à me donner des instructions sur ce que je dois leur répondre, au cas qu'ils viennent à me le demander."

Berlin, 26 décembre 1768.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 13 et du 16 de ce mois, et tout ce que vous m'y dites de votre entretien tant avec le lord Rochefort qu'avec le comte de Tschernyschew, est bien apocalypt[iqu]e pour moi. Ce qui m'importe le plus de savoir, dans le moment présent, c'est sur quoi les négociations entre la Russie et la cour où vous êtes, peuvent rouler. Je vous ai déjà informé par mes précédentes que les courses presque continuelles des courriers anglais entre Pétersbourg et Londres me font juger qu'il y a quelque chose sur le tapis entre les deux cours,[3] et vous n'oublierez pas d'y prêter toute l'attention possible pour en pénétrer l'objet.

En attendant, vous n'avez qu'à dire au lord Rochefort que mes engagements avec la Russie à l'égard des affaires de Pologne étaient subsidiaires, et que j'étais obligé de lui fournir des subsides pour sa guerre avec la Porte; qu'à la vérité la Russie souhaitait d'obtenir des secours en troupes,[4] mais que j'avais décliné cette proposition, afin d'éviter, autant qu'il est possible, une guerre générale dans les circonstances présentes; qu'on pouvait être assuré que, dès que je ferais entrer un corps de mes troupes en Pologne, la cour de Vienne ne tarderait pas d'en faire autant, et qu'alors une guerre générale serait inévitable; mais que je me flattais de la prévenir encore, en me tenant à la lettre de mon traité avec la Russie et en me bornant simplement aux subsides qui y étaient stipulés; de sorte que je m'en rapportais à leur propre jugement s'il ne serait pas également de leur intérêt d'appuyer auprès de la Russie mes idées sur les secours qu'en vertu de mes engagements je suis obligé de prêter à cette puissance.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Maltzan war durch Ministerialerlass, Berlin 29. November, von den Verhandlungen Cathcarts mit Panin (vergl. Nr. 17616) unterrichtet worden. — [2] Vergl. S. 475. 476. — [3] Vergl. S. 465. 521. — [4] Vergl. S. 470.

17677. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 26 décembre 1768.

Après avoir laissé jouir le doyen de Vincke, sans interruption et malgré son absence,[1] de tous les appointements de son poste à Copenhague, je ne me serais jamais attendu à la demande qu'il vient de me faire dans sa lettre ci-jointe en original.[2] Mon intention n'est aussi pas d'y déférer et de lui accorder l'augmentation qu'il sollicite. Je veux plutôt que vous lui fassiez sentir en réponse l'incongruité de sa demande et que je n'étais nullement disposé à m'y prêter.[3] Si cependant il persiste à demander, au défaut d'une augmentation, son rappel, vous n'avez qu'à penser à lui trouver un successeur à la cour de Danemark, et comme ce poste ne demande pas un sujet extrêmement habile et rompu dans les affaires, vous n'aurez pas beaucoup de peine de le remplir et trouverez facilement quelque sujet capable, soit dans la famille du comte de Reichenbach, soit dans quelque autre bonne maison de Silésie.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

17678. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Cocceji berichtet, Stockholm 13. December: „Il s'est passé ici une scène qui fait beaucoup de bruit dans le public. Le Sénat avait trouvé nécessaire de faire une forte réprimande au collège de la chambre par rapport à des affaires qu'il avait négligées. Sa Majesté le Roi ne voulant point signer l'expédition, on y apposa l'estampille, selon l'usage qui se pratique en pareille occasion." Das Kammercollegium habe sich in einer von zahlreichen Mitgliedern unterzeichneten Beschwerde an die Oeffentlichkeit gewendet und der Senat daraufhin das Processverfahren gegen die Kammer beschlossen.

„Hier le Roi vint au Sénat et désapprouva fortement tout ce qui s'est fait à l'égard du collège de la chambre; il continua par dire que, les plaintes des provinces se multipliant et les remèdes étant insuffisants, il voulait qu'on assemblât les états sans le moindre délai. »Vous me rendrez réponse,« dit-il aux Sénateurs, »en deux jours, et, en cas que vous refusiez la Diète, je vous déclare que je ne me mêlerai point des affaires du gouvernement, jusqu'au moment ordinaire où l'assemblée des états sera arrivée. Je vous défends, en même temps, de faire usage de mon nom pour l'expédition de quelque affaire que ce puisse être.«

Ce ton inusité et les circonstances du temps desquelles il paraît que la cour veut profiter, annoncent malheureusement de nouveaux troubles. Le Sénat s'est contenté de répondre qu'une affaire aussi importante ne se décidait pas dans deux fois vingt-quatre heures."

[1] Vergl. S. 166. 180. — [2] Vincke berichtete, Minden 18. December, dass drei Drosteien im Osnabrückischen, auf die er Anwartschaften habe, vacant geworden seien. Er bat den König für den Fall, dass er deren Annahme ablehnen und nach Kopenhagen zurückkehren solle, ihm als Entschädigung eine Gehaltserhöhung zu bewilligen. — [3] Für die Antwort wird Vincke am 26. an Finckenstein verwiesen. Das demgemäss von Finckenstein aufgesetzte Schreiben ist Berlin 27. December datirt.

Berlin, 26 décembre 1768.

Je suis surpris d'apprendre, par votre dépêche du 13 de ce mois que j'ai très bien reçue, que le roi de Suède ait fait un si grand éclat à l'occasion du différend que le Sénat vient d'avoir avec le collège de la chambre. Je ne conçois pas à quoi une pareille démarche pourra lui servir, à l'heure qu'il est, ni quelle utilité ce Prince peut se flatter d'en retirer; car, quoique les Russes soient occupés actuellement avec la guerre qu'ils vont avoir avec les Turcs, il leur reste néanmoins toujours un corps de 20000 hommes qu'ils conserveront sur les frontières de la Finlande.

Nach dem Concept.

Federic.

17679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 26 décembre 1768.

J'approuve la manière dont, selon votre dépêche du 20 de ce mois, vous vous êtes acquitté de la commission que je vous avais donnee relativement aux insinuations à faire parvenir aux oreilles de l'ambassadeur de France, sur la façon dont on envisage en Russie la guerre qu'on y va avoir avec les Turcs,[1] et je suis persuadé de plus en plus que la cour de Versailles aura lieu de regretter d'avoir excité ces brouilleries en Europe.

Il n'y a, d'ailleurs, pas apparence que les vaisseaux de ligne qu'on équipe à Rochefort et à Brest, soient uniquement destinés pour appuyer les opérations des Français en Corse, comme le baron de Breteuil a voulu vous le persuader. Les ports de Toulon et de Marseille sont plus à portée pour une pareille destination, et il faut,[2] par conséquent, que le duc de Choiseul ait quelque autre dessein caché sous cet armement. Vous ne perdrez donc pas cet objet de vue et m'informerez exactement de tout ce qui vous reviendra d'ultérieur là-dessus.

Je vous adresse, au reste, ci-joint ma réponse[3] à la lettre de la baronne de Danckelman[4] que vous aurez soin de lui remettre.

P. S.

Berlin, 27 décembre 1768.

Le supplément de la dernière gazette d'Amsterdam, du 20 de ce mois, sous numéro 102 contient un article de Vienne, en date du 7 de ce mois, où il est dit qu'on y avait appris par un courrier expédié d'ici que j'avais assuré le ministre de cette cour que je ne prendrais aucune

[1] Vergl. dafür S. 532. 533. — [2] Vorlage: „il ne faut". — [3] Liegt nicht vor. — [4] Betrifft eine persönliche Angelegenheit, vergl. S. 149. Anm. 6.

part aux troubles de Pologne,[1] et j'ai d'autant plus lieu d'être surpris d'une pareille publication qu'il n'a jamais été question de donner de pareilles assurances au général Nugent.[2] Je suis donc très curieux de savoir qui a fourni cet article au gazetier d'Amsterdam, et je ne saurais même vous dissimuler que je suis bien tenté de l'attribuer à l'ambassadeur de France et de soupçonner même que c'est pour cet effet qu'il s'est rendu, en dernier lieu, dans cette ville,[3] de sorte que vous aurez soin de vous en informer sans affectation et de me rendre compte du succès de vos recherches.

Federic.

Nach dem Concept.

17680. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 26. December: „Je n'ai eu rien de plus pressé que de m'acquitter des ordres que Votre Majesté m'a donnés ce matin,[4] et j'ai commencé par ceux qui regardent le général Nugent.

J'ai fait prier ce ministre de passer chez moi, et après lui avoir fait lire l'article de la dernière gazette d'Amsterdam, où il est parlé de son courrier et de la résolution de Votre Majesté de ne prendre aucune part aux affaires de Pologne,[5] je lui ai dit qu'il sentirait lui-même combien Votre Majesté avait lieu d'être surprise d'une publication pareille qui devait naturellement La rendre très circonspecte, à l'avenir, dans les négociations dont il pourrait être chargé ici.

Le général Nugent m'a paru frappé à l'excès d'un article aussi singulier. Il m'a répondu que la surprise de Votre Majesté était très fondée, mais qu'il La suppliait d'être persuadée qu'il n'y allait pas de sa faute; qu'il n'avait parlé à qui que ce soit, des ouvertures qu'Elle avait eu la bonté de lui faire; qu'il en avait, à la vérité, fait un fidèle rapport à sa cour,[6] mais qu'il ne lui était pas tombé dans l'esprit de marquer que Votre Majesté ne prendrait aucune part aux affaires de Pologne, et que, pour ne pas exposer sa dépêche à la curiosité des bureaux saxons, il l'avait fait remettre par un homme affidé à la poste de Péterswalde, de sorte qu'il était encore faux qu'elle fût arrivée par un courrier à Vienne.

J'ai témoigné à ce ministre, conformément aux intentions de Votre Majesté, qu'Elle n'avait aucun doute sur sa discrétion, mais qu'Elle était tentée de croire que c'était le baron de Breteuil qui avait fait insérer cet article dans la gazette,[7] ce qui prouverait du moins qu'il avait eu quelque connaissance du contenu de ses dépêches.

Sur quoi le général Nugent me répliqua que c'était encore là une chose qu'il avait peine à se persuader; qu'il était moralement assuré que le prince Kaunitz, dont il connaissait la prudence, n'aurait pas dit un mot à l'ambassadeur de France de ce qu'il lui avait marqué; qu'enfin c'était un mystère indéchiffrable pour lui, sur lequel il tâcherait cependant de se procurer des éclaircissements, et qu'il se pourrait peut-être bien que tout cet article ne fût qu'une simple conjecture de la part des Français qu'il voulut me faire envisager comme non moins attentifs à pénétrer les intentions de sa cour que celles de Votre Majesté, dans les circonstances présentes."

[1] Der Zeitungsartikel lautet: „De Vienne, 7 décembre. On vient d'apprendre par un courrier, expédié de Berlin, que le roi de Prusse avait assuré le ministre de Leurs Majestés Impériales qu'il ne prendrait aucune part aux troubles de Pologne. Néanmoins les frontières, tant de Hongrie que de Silésie et de Bohême, sont garnies de troupes à tout évènement." — [2] Vergl. Nr. 17586. — [3] Vergl. S. 528. Anm. 1. — [4] Ein schriftlicher Befehl des Königs an Finckenstein liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 17679. — [6] Vergl. Nr. 17586. — [7] Vergl. Nr. 17679.

Berlin, 27 décembre 1768.

Je suis très satisfait de la manière dont, selon votre rapport d'hier, vous avez exécuté les ordres que je vous avais donnés au sujet de l'article de Vienne dans le supplément de la dernière gazette d'Amsterdam, et je vous sais beaucoup de gré du compte exact et détaillé que vous m'avez rendu de votre entretien avec le général Nugent sur ce sujet.

Der König billigt den Vorschlag Finckensteins und Hertzbergs, einen neuen Chiffre für Maltzan durch Goltz (vergl. Nr. 17689) Thulemeier zustellen und durch einen Bedienten, auf den völliger Verlass sei, nach London weitersenden zu lassen.

Nach der Ausfertigung. Federic.

17681. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 27 décembre 1768.

Je viens d'avoir un entretien assez intéressant avec le général Nugent, ministre de la cour de Vienne,[2] dont je trouve bon de vous communiquer la substance.

Ce ministre m'a insinué qu'après que les troubles en Pologne allaient tous les jours en augmentant, et que la guerre entre la Russie et la Porte était inévitable, il avait reçu ordre de sa cour de s'informer quelle part j'y prendrais et si j'avais dessein de m'en mêler. Je lui ai répondu que tout le monde savait qu'il subsistait un traité d'alliance entre moi et la Russie qui m'engagerait à lui fournir les secours qui y étaient stipulés, en cas qu'elle fût attaquée. Ce ministre, non content de cette réponse vague, a continué à s'informer si ces secours consistaient en troupes ou en argent, et, après lui avoir répliqué que mon traité portait proprement sur des subsides, et que, d'ailleurs, je ne croyais pas que l'impératrice de Russie, avec ses propres forces considérables, eût seulement besoin des troupes de ses alliés pour faire digue à la puissance ottomane, il ne m'a pas dissimulé qu'il en était d'autant plus content qu'au cas que le contraire arrivât, et que je fisse effectivement marcher quelques troupes en Pologne, il pourrait très bien en résulter une guerre générale. Passant ensuite aux affaires d'Allemagne, il a agité la question si, dans les circonstances présentes, il ne conviendrait pas de pourvoir, par une convention de neutralité, à la sûreté et au repos de l'Allemagne. Sur quoi je lui ai fait sentir que, comme le théâtre de la guerre entre la Russie et la Porte serait proprement établi dans l'Ukraine et n'affecterait en rien l'Allemagne, je ne voyais, dans les circonstances présentes, ni la nécessité de passer à une pareille convention, ni l'utilité qui en pourrait revenir pour cet empire.

Vous n'oublierez pas de faire part de tout cet entretien au comte

[1] Postscriptum II zu Nr. 17675. — [2] Vergl. dafür Nr. 17586. 17679. 17680.

de Panin et de lui faire remarquer qu'il fournissait une nouvelle preuve de l'attention singulière que la cour de Vienne porte aux affaires de Pologne, et qu'au cas que je fisse entrer un corps de mes troupes en Pologne, cette cour ne manquerait sûrement pas d'en prendre occasion pour en faire autant; ce qui, au lieu d'étouffer, ne ferait qu'attiser l'embrasement et le rendrait peut-être général.

Nach dem Concept. Federic.

17682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 27 décembre 1768.

Votre dépêche du 24 de ce mois m'a été rendue, et vous avez très bien fait de dire au sujet du bruit, qui s'est répandu que des troupes légères de mon armée se trouvaient aux environs de Varsovie, que c'étaient des escortes destinées à couvrir les chevaux de remonte que je fais acheter annuellement en Ukraine, lesquelles il a fallu nécessairement renforcer, cette fois-ci, un peu plus qu'à l'ordinaire, à cause des conjonctures présentes de la Pologne.

Quant à la nouvelle qui vous est revenue et au ministre de Russie touchant les subsides que la cour de Saxe doit tirer de la France pour un corps de 15000 hommes que cette dernière aurait pris à sa solde,[1] c'est une chose qui mérite d'être approfondie par vous, parcequ'il se pourrait très bien qu'elle fût fondée, et, d'ailleurs, vous ferez tout votre possible pour entretenir et fortifier le comte Beloselski dans ce soupçon.

Pour ce qui regarde, au reste, l'insinuation que le comte de Sacken vous a faite de l'envie qu'il aurait de resserrer les liens de l'amitié entre nos deux cours, vous devez, à la vérité, lui répondre, chaque fois qu'il vous parlera sur ce ton, d'une manière polie, mais n'entrer absolument en rien là-dessus avec lui, en prétextant que vous manquez d'instructions à cet égard. A quoi vous vous conformerez exactement.

Nach dem Concept. Federic.

17683. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.[2]

Berlin, 27 décembre 1768.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 20 de ce mois qu'il y a lieu d'espérer de voir finir bientôt tellement quellement les affaires de Baireuth relativement aux prisonniers.[3]

[1] Vergl. S. 544. — [2] Am 24. sendet der König an Finckenstein und Hertzberg den Bericht Schulenburgs, d. d. Baireuth 17. December, zur Beantwortung. „Le margrave de Baireuth continue d'être extrêmement vacillant dans ses résolutions et

Voyez en attendant si une offre faite au margrave de Baireuth de ma part pour me fournir soit 400 ou 200 hommes au moins de la grandeur requise dans nos régiments, savoir de 5 et 6 pouces de haut, à raison de 20 écus par tête, serait une proposition qui pourrait être acceptée par ce Prince, et mandez-moi ce que vous croyez être faisable à cet égard.

Federic.[1]

Nach dem Concept.

17684. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 28 décembre 1768.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes vom 21. December und beauftragt Benoît, die Officiere der Remontecommandos zu benachrichtigen, dass sie ihrer Sicherheit wegen nicht selbst nach Podolien gehen, sondern Unternehmer ausfindig machen sollten, die auf eigene Gefahr ihnen die nöthigen Pferde beschafften.

Il me semble, au reste, que la décence veut et exige du roi de Pologne qu'il se rende en personne à l'armée russienne, quand même il n'aurait pas la capacité de prendre aucun commandement sur lui, et qu'il ne s'y trouverait que comme simple volontaire.[2]

Pour ce qui regarde l'affaire du prince Sulkowski, je crois que personne ne doute que je ne sois autorisé à chasser de mon territoire des gens qui s'y rendent sans mon aveu, quoique je n'aie aucune juridiction sur eux, et comme, d'ailleurs, le monde que ce Prince avait ramassé, a été entièrement dispersé,[3] je ne vois pas ce qu'il pourrait entreprendre davantage, lui seul, en Pologne, ni ce qu'il y aurait encore à craindre actuellement de sa part.[4] J'ignore absolument que mes gens aient trouvé

dans ses promesses, et il serait bien à souhaiter qu'on pût imaginer un moyen pour lui dessiller les yeux sur ses véritables intérêts et sur les manigances de cette perfide clique qui s'est emparée de tout son esprit" (vergl. S. 389. 402. 461). — [3] Friedrich Christian hatte den Befehl unterzeichnet, Trützschler aus der Haft zu entlassen, „sous condition qu'il donne un revers de nonvindication, et qu'il reste tranquille à son bailliage, jusqu'à ce que les nouveaux ordres du Margrave le rappellent à Baireuth." Vergl. Nr. 17605. 17613.

[1] Am 27. sendet der König dem Prinzen von Anhalt-Bernburg die ihm mit einem Begleitschreiben vom 24. December übermittelte (nicht vorliegende) Antwort des Markgrafen von Baireuth zurück. „Ich sehe wohl, dass auf diese Art dem Geheimen Rath von Trützschler seine Freiheit zu bewirken nicht hat angehen wollen (vergl. S. 461. 466). Ich habe indessen, demselben solche zu verschaffen, bereits ein anderes Mittel ausfindig gemacht." — [2] Benoît berichtete, dass Stanislaus, angesichts seiner Unbeliebtheit bei der polnischen Nation, die soweit gehe, dass die ihm unterstehenden Truppen für die Conföderirten sich erklären würden, und angesichts der ihm für ein Commando mangelnden Fähigkeiten, den Entschluss gefasst habe, „d'attendre l'évènement". Vergl. S. 502. — [3] Vergl. S. 525 und 531. — [4] Repnin wünschte die Festnahme Sulkowskis. Auf dem für die „Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus einem Schreiben des Fürsten Sulkowski, das seine Schwester, die Prinzessin Sapieha, überreichte, und das, zugleich mit einer Beschwerde über die Entwaffnung seiner Leute und über seine, sowie seiner Officiere Ausweisung, die Bitte enthielt, „ihm gleiche Gnade, als anderen seinen Compatriotes in gleichem Fall

auprès de lui l'argent dont vous faites mention,[1] et n'en ai pas appris la moindre chose.

Il paraît, au surplus, par toute la conduite que les Turcs tiennent, que ces gens sont extrêmement bornés dans l'art de la guerre, puisqu'il est indubitable qu'ils se laisseront prévenir par les Russes, et que ceux-ci passeront peut-être le Niester, avant que les troupes ottomanes se trouveront rassemblées.

Federic.

Nach dem Concept.

17685. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 28 décembre 1768.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Selon les nouvelles de France,[2] cette cour doit s'être concertée avec celle de Vienne pour élever le prince Albert de Saxe[3] ou le prince de Condé[4] sur le trône de Pologne; et comme l'exécution de ce concert dépend des succès que les armes ottomanes et des Confédérés auront dans la guerre prochaine, la France a résolu d'envoyer le marquis de Conflans[5] avec 100 officiers de différents grades en Pologne pour se mettre à la tête des derniers. En attendant, j'ai lieu de croire que tout ce beau projet s'en ira en fumée, et que les Russes, vu la célérité avec laquelle ils poussent leurs préparatifs de guerre, pourraient bien prévenir les Turcs dans leurs opérations.

Au reste, je ne saurais assez vous recommander d'être en garde contre tous les propos emmiellés qu'on pourra vous lâcher, dans les circonstances présentes, à la cour où vous êtes. L'expérience a fait voir plus d'une fois combien peu de fond il y a à faire, et vous ferez, par conséquent, très bien de ne pas ajouter légèrement foi à tout ce qu'on pourrait vous insinuer. Pour vous en fournir seulement une preuve, vous n'avez qu'à lire le supplément de la gazette d'Amsterdam sous numéro 102, où vous trouverez un article de Vienne, en date du 7 de ce mois,[6] que je regarde comme un piège manifeste au moyen duquel on cherche de me brouiller avec la Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

erwiesen worden, widerfahren zu lassen", findet sich die eigenhändige Verfügung des Königs, Berlin 30. December: „Ihr Bruder ist auf meinem Territorio gekommen; da ist er desarmiret worden; die Russen verlangen gar, ich sollte ihn ausliefern. Er soll Gott danken, dass er damit abgekommen ist."

[1] 10000 Ducaten, die Sulkowski von Frankreich durch Vermittlung des Bischofs von Kamieniec erhalten haben sollte, vergl. S. 531. — [2] Bericht Benoîts, Warschau 21. December, auf Grund von Nachrichten, die Repnin von Philosophow aus Paris empfangen hatte. Philosophow befand sich im Gefolge Christians VII. (vergl. S. 369). — [3] Vergl. S. 500 und 526. — [4] Ludwig Joseph de Bourbon, Prinz von Condé. Es liegt vielleicht eine Verwechselung mit dem Prinzen von Conti vor, dessen Candidatur bereits 1751 und 1752 von Ludwig XV. ins Auge gefasst war. — [5] Vergl. Bd. XXIII, 490; XXIV, 399; XXV, 30. — [6] Vergl. Nr. 17679 und 17680.



17 686. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 13. December: „Votre Majesté S'attend à recevoir d'ici les premières propositions sur la coopération que la cour de Russie désirerait de votre part pour la guerre dans laquelle elle se voit engagée avec la Porte,[1] et, en effet, comme cette cour impériale se trouve dans le cas d'avoir besoin de l'assistance de ses alliés, il semble que ce serait à elle à la leur demander; mais il paraît qu'il y règne un esprit de discrétion qui la retient, Sire, de vous faire quelque proposition. Il semble qu'elle s'attend d'en recevoir la première de la part de Votre Majesté; du moins je ne saurais juger autrement, puisque depuis les propos vagues qu'on m'a tenus au commencement, savoir que l'Impératrice aurait besoin de votre assistance, qu'on voudrait que Votre Majesté Se chargeât de retenir les Polonais,[2] depuis ceux-là, dis-je, on ne m'a plus fait, ni directement ni indirectement, la moindre proposition. Il m'a semblé qu'en qualité de ministre de Votre Majesté ce n'était pas à moi ni à leur faire des offres ni à leur demander qu'on me chargeât de réclamer votre assistance. En attendant, on parle toujours de Votre Majesté comme du meilleur et du plus sûr allié de la Russie, et le comte Panin désire chaque fois avec empressement que je lui fasse connaître quels sont les sentiments de Votre Majesté sur les circonstances présentes; et lorsque je lui ai dit, l'autre jour, que vous attendiez, Sire, de savoir le plan que la Russie se formait sur les conjonctures où elle se trouvait, il me répondit qu'il n'y avait point d'autre pour elle que celui de faire la guerre à la Porte, mais qu'au reste les éclaircissements qu'on attendait que Votre Majesté aurait la grâce de continuer de donner à l'égard de ce qui se passait à Constantinople, décideraient pour les mesures qu'on prendrait pour l'avenir . . .

On craint que les Tartares commenceront encore pendant l'hiver à faire des courses. Le comte de Tschernyschew m'a chargé de dire à Votre Majesté que, s'il y avait à appréhender, ce serait que les Tartares ne surprissent en Pologne les troupes, pendant qu'elles marcheraient par colonnes pour se rendre au rendez-vous, mais qu'après la jonction faite il ne craignait plus aucun accident. Le général Olitz est parti d'ici la semaine passée pour prendre le commandement des troupes qui doivent former la grande armée,[3] qu'il rassemblera à Lukow le plus tôt qu'il pourra. Quoiqu'on lui désigne cet endroit pour le rendez-vous général, ses instructions ne sont pourtant pas limitées à cet égard. Il pourra le prendre plus avant vers les frontières, s'il le juge convenable, tout le but étant, comme le comte Tschernyschew m'a dit aussi, de prévenir les Turcs par les opérations et d'ouvrir la campagne, avant qu'ils soient prêts."

Berlin, 28 décembre 1768.

La discrétion qui, selon votre dépêche du 13 de ce mois, retient la cour où vous êtes, de me faire des propositions relatives à notre traité d'alliance, m'embarrasse extrêmement. D'un côté, dans toutes les alliances, c'est ordinairement à la partie qui est attaquée, à porter les premières paroles à son alliée, et, de l'autre, je ne suis intéressé ni personnellement ni directement dans les affaires de Pologne, et toute la part que j'y prends, dérive uniquement de mon alliance avec la Russie. Quoi qu'il en soit, je vous ai déjà fait connaître en partie, dans ma dépêche du 27 de novembre dernier[4] et dans quelques-unes de mes

[1] Vergl. Nr. 17610. — [2] Vergl. S. 464. 470. 481. — [3] Der General en chef Olitz war, wie Solms am 22. November berichtete, bestimmt, das Commando über die Hauptarmee bis zur Ankunft von Golizyn zu übernehmen. — [4] Nr. 17616.

suivantes, ce que j'en pense, et, afin de vous en rafraîchir la mémoire, je veux bien vous le rappeler en substance.

Le premier article qui est à régler, c'est de savoir l'endroit où la cour où vous êtes, désire de toucher les subsides stipulés dans notre traité, et le second regarde la prolongation de cette même alliance. Je vous ai déjà fait remarquer que son terme expire dans trois ans, et que, si nous voulions en rester à ce terme, il ne m'en serait revenu aucun avantage, et la Russie en aurait retiré seule tout le profit. Afin donc d'établir une réciprocité plus conforme à la nature de pareils engagements, je désirerais fort de prolonger non seulement notre traité d'alliance, mais de stipuler même quelques autres articles et, entre autres, une certaine garantie,[1] dont le cas n'existera peut-être pas dans vingt ans, et qui, par cela même, ne saurait rencontrer de grandes difficultés de la part de la cour de Russie. Avant cependant d'aller plus avant à cet égard, je souhaiterais bien de savoir auparavant ce que vous en pensez, et vous aurez, par conséquent, soin de me communiquer sur tous ces objets vos idées dans le plus grand détail.

En attendant, je ne serais pas éloigné non plus de fournir à la Russie, au lieu des subsides, les secours stipulés en troupes, et il n'y a absolument qu'une seule considération qui m'empêche de prendre ce parti. Je vous l'ai déjà fait observer dans ma dépêche du 27 de novembre dernier,[2] et on peut poser en fait que le premier homme que je ferais marcher en Pologne, serait le signal d'une guerre générale et engagerait la cour de Vienne à me déclarer la guerre. Or, quel avantage reviendrait-il alors à la cour où vous êtes, de me voir de nouveau aux mains avec celle de Vienne? et ne serais-je pas obligé alors de retirer d'abord les troupes auxiliaires que je lui aurais envoyées en Pologne, et de réclamer même en ma faveur les secours stipulés dans notre alliance? par où elle se verrait obligée d'affaiblir ses propres forces. Il est donc autant de son intérêt que du mien de ne pas lui envoyer un corps auxiliaire de mes troupes, mais de préférer la voie des subsides pour satisfaire à mes engagements, puisque c'est l'unique moyen de tenir la cour de Vienne en échec et d'éviter une guerre générale.

Au reste, mes lettres de La Haye[3] portent qu'il y a grande apparence que les cours de Vienne et de France se sont concertées ensemble pour donner un autre roi à la Pologne, au cas que la Fortune seconde les armes ottomanes. La première y a désigné le prince Albert de Saxe,[4] et la dernière le prince de Condé; mais on ajoute qu'elles sont déjà convenues entre elles d'acquiescer à celui que la Fortune favoriserait le plus, pourvu que l'un ou l'autre de leurs candidats par-

[1] Der Erbfolge in Ansbach und Baireuth, vergl. S. 421. 423. 514. 515. — [2] Nr. 17616. — [3] Vielmehr der Bericht Benoîts, Warschau 21. December, vergl. dafür Nr. 17685. — [4] Vergl. S. 498. 499. 500. 541.

vienne à cette couronne. Cet avis se combine assez bien avec le manifeste de la Porte dont l'article qui regarde le roi de Pologne, doit être uniquement attribué aux insinuations que la cour de France a fait faire à Constantinople.[1]

Ces mêmes lettres ajoutent que cette cour a résolu d'envoyer en Pologne le marquis de Conflans, qui a été autrefois en Russie,[2] et de le faire accompagner par une centaine d'autres officiers de différents grades pour servir de conducteurs aux Confédérés et assister à leurs opérations.

Une autre nouvelle qui ne mérite pas moins d'attention, c'est[3] que le comte Beloselski à Dresde a reçu des lettres de La Haye et de Londres qui assurent positivement que la France a pris 15000 Saxons à sa solde, et quoique le prince Xavier auquel le susdit comte en a parlé, l'ait assuré qu'on n'y avait jamais pensé, il faudra cependant suivre cet avis de près pour savoir au juste ce qui en est.

Quant aux Turcs, je n'ai aucune nouvelle ultérieure de Constantinople. La poste ordinaire n'est pas encore arrivée, et aussitôt qu'elle le sera, je n'oublierai pas de vous faire passer sans délai les nouvelles qu'elle pourrait m'apporter. Mais, en attendant, la Russie peut compter que je ne négligerai pas de tenir les Autrichiens en échec, afin qu'ils ne s'avisent pas de s'immiscer dans les troubles de Pologne.

Enfin, je ne saurais finir cette dépêche, sans vous témoigner combien je suis satisfait du plan d'opérations que le comte de Tschernyschew vous a communiqué, et surtout de la célérité avec laquelle il s'applique à le mettre en exécution. De cette façon, ils préviendront sûrement les Turcs, dont d'ailleurs, comme ils n'ont pas encore passé le Niester, il n'y aura rien à appréhender pendant l'hiver. Le seul article qui, dans les arrangements à prendre, me paraît capital et mériter toute l'attention de la Russie, c'est de pourvoir leurs armées de bons magasins et d'en avoir même toujours une partie à leur suite; ce que vous n'oublierez pas de glisser dans vos conversations avec ce général, en le remerciant, en même temps, de tout ce qu'il a bien voulu vous communiquer de leurs dispositions, et en l'assurant qu'au moyen de tous les arrangements qu'ils avaient pris, et qu'ils prendraient encore, je ne saurais que leur promettre les plus grands succès contre les forces ottomanes.

Federic.

Nach dem Concept.

17687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 29 décembre 1768.

J'ai reçu votre dépêche du 23 de ce mois. Vous pourrez dire au greffier Fagel, lorsque l'occasion s'en présentera, que j'étais par rapport

[1] Vergl. S. 498. 499. 522. 526. — [2] 1765, vergl. Bd. XXIV, 291. — [3] Bericht von Borcke, Dresden 24. December, vergl. Nr. 17682.

à la guerre qui va éclater entre la Russie et la Porte, dans les mêmes sentiments qu'il vous a fait connaître à cet égard, et qu'il serait fort à souhaiter que cette guerre se terminât par une seule campagne.[1] Qu'il faudrait donc voir comment les choses tourneraient l'année prochaine entre ces deux puissances, et que peut-être la République pourrait alors, suivant les conjonctures, contribuer beaucoup par sa médiation à rétablir la paix entre les parties belligérantes.

Vous pourrez lui faire connaître également, ainsi qu'au prince Louis de Brunswick, que la France avait fait tout son possible et n'avait absolument rien épargné pour exciter cette guerre, et cela dans le dessein de mettre ou le prince Albert de Saxe ou le prince de Condé sur le trône de Pologne,[2] selon que les circonstances seraient favorables soit à l'un soit à l'autre; mais que, selon toutes les apparences, cette cour était bien éloignée encore de son compte, puisque probablement les Russes pourraient se promettre de jouir de tout l'avantage contre les Turcs; car, quoique la cour de Russie ne s'était nullement attendue à cette guerre, et qu'elle lui soit venue, pour ainsi dire, à l'improviste sur le corps, il y a tout lieu de croire cependant que les Russes préviendront les Turcs dans leurs opérations par la grande célérité qu'ils mettent dans leurs préparatifs de guerre. Que j'étais, par cette raison, encore toujours dans l'idée que la guerre ne deviendrait nullement générale en Europe, mais qu'elle se bornerait uniquement entre les Russes et les Turcs, et cela d'autant plus que je présumais, d'un autre côté, que la France ne se trouvait pas en état présentement d'en entreprendre une; par conséquent, si une guerre générale éclatait, à l'heure qu'il est, il faudrait que la maison d'Autriche en portât seule tout le fardeau; qu'il n'était cependant pas à croire qu'elle voulût se mesurer à moi et aux Russes en même temps, puisque certainement elle n'y trouverait pas son compte ni son profit.

Quant aux affaires d'Angleterre, les nouvelles que j'ai de ce royaume, me confirment que le parti de la cour y jouit actuellement encore toujours de la supériorité, de sorte que les petits avantages que Wilkes[3] a eus par-ci par-là, ainsi que quelques élections qui se sont faites au gré de l'opposition,[4] n'occasionneront tout au plus que beaucoup de clameurs dans la Chambre des Communes, mais n'empêcheront pas le gouvernement de parvenir à ses fins. Voilà tout ce que je puis vous dire, pour le présent, sur ces affaires.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Thulemeier berichtete, dass nach Ansicht der holländischen Minister die Erhaltung des Friedens in Deutschland von den Entschliessungen des Königs abhänge, und dass man überzeugt sei, „que, si la paix est maintenue pendant l'année prochaine, il serait à souhaiter qu'une victoire décisive ramenât pendant l'été le retour de la tranquillité, de crainte que, dans le cas opposé, le feu de la guerre ne s'étende plus loin". — [2] Vergl. S. 541 und 543. — [3] Vergl. S. 223. 235. — [4] Am 16. December hatte Maltzan berichtet, dass der Candidat des Hofes bei den Wahlen für die Grafschaft Middlesex infolge des Einflusses von Wilkes unterlegen sei.

17688. A L'AGENT MENY A PARIS.

Berlin, 29 décembre 1768.

J'ai reçu votre lettre du 19 de ce mois, et trouve le propos que vous m'y tenez,[1] d'autant plus singulier qu'il n'y a rien d'extraordinaire dans ce que je vous ai demandé compte de votre conduite. Tous ceux qui sont à mon service, sont obligés de m'en rendre, à moins de s'exposer d'y être contraints. La crainte que vous me faites apercevoir de revenir dans le pays, ne peut guère, je vous l'avoue, me donner bonne opinion de vous. J'espère cependant que, par la réalisation de tout ce que vous m'avez avancé, vous éviterez de m'y confirmer.

Vous êtes un plaisant drôle, étant à mon service, de ne vouloir pas venir rendre compte de vos affaires; cela pourrait me jeter en d'étranges soupçons, mais c'est à vous à y penser.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

17689. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A BERLIN.

Berlin, 30 décembre 1768.

Comme je vois par votre lettre du 29 de ce mois que vous voulez partir demain pour Potsdam,[2] et ayant encore à vous parler avant votre départ, vous vous rendrez, à cet effet, cette après-dînée chez moi.

Nach dem Concept. Federic.

17690. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Berlin, 30 décembre 1768.

Votre dépêche du 16 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Vous avez très bien fait de n'être pas entré brusquement dans les idées du comte Ostermann pour faire, dans les conjonctures où la Suède se trouve actuellement, de concert avec lui, la déclaration qu'il vous a demandée.[3]

[1] Meny berichtete: „Les motifs de plaintes de Votre Majesté contre moi subsistant toujours (vergl. Nr. 17644), je ne dissimulerai pas, Sire, que je craindrai de retourner à Berlin et de me présenter à Votre Majesté.“ Er bat, Goltz anzuweisen, sein Verhalten zu prüfen; der einzige Fehler, den er seines Wissens sich vorzuwerfen habe, sei, dass er keine Abschrift des Berichts vom 31. October (vergl. Nr. 17591) zurückbehalten habe, vergl. S. 450. — [2] D. h. über Potsdam nach dem Haag und Paris. — [3] Ostermann hatte erklärt, „qu'il avait un ordre, en cas qu'on voulût convoquer une diète forcée, de se concerter avec les ministres des cours alliées de la Russie et de faire une déclaration dans laquelle il regarderait cette démarche comme une infraction à la constitution“. Cocceji hatte seine Aufforderung, ein gleiches zu thun, abgelehnt, mit dem Beifügen, dass er an seinen Hof berichten werde, „ne me sentant pas autorisé à faire une déclaration“.

Vous pourrez en attendant faire insinuer sous main à la cour où vous êtes, que, la Russie conservant, malgré la guerre dans laquelle elle serait impliquée avec les Turcs, un corps de 20 000 hommes sur les frontières de la Finlande, il était probable, par conséquent, que, si la Suède entreprenait des choses préjudiciables aux intérêts de la Russie, qu'elle s'attirerait infailliblement les forces de cette cour sur les bras. Je vous avoue d'ailleurs qu'en mon particulier je vois avec regret que la cour où vous êtes, ait fait si mal à propos les démarches contenues dans votre susdite dépêche,[1] parceque j'appréhende qu'en animant trop la Russie contre elle, celle-ci pourrait bien, à son tour, pousser les choses à la rigueur et en venir peut-être même jusqu'à vouloir détrôner le Roi régnant et donner un autre souverain à ce royaume; idée que je ne vous dis cependant que pour vous seul.

Nach dem Concept. Federic.

17691. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 31 décembre 1768.

Votre dépêche du 27 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Ce qui m'importe actuellement, et dont je suis le plus curieux, c'est de savoir le dessein que la cour où vous êtes, peut avoir eu dans ses manigances avec celle de Russie.[2] Vous tâcherez donc, pour cet effet, de vous mettre entièrement au fait des termes dans lesquels la cour électorale de Saxe se trouve présentement tant avec les Russes qu'avec les Français, Autrichiens et Anglais, afin de pouvoir m'instruire avec précision à tous ces différents égards. Vous me manderez également la façon de penser de cette cour par rapport aux affaires actuelles en Pologne.[3]

Et pour ce qui concerne, au reste, le militaire saxon, qui, selon votre susdit rapport, doit avoir été considérablement augmenté sous l'administration du prince Xavier, je ne veux pas vous dissimuler que je n'ai pas grande opinion de tout ce qu'on peut avoir fait à ce sujet, et je suis du sentiment que toute puissance qui, dans la situation où

[1] Adolf Friedrich hatte nach Ablauf der von ihm gestellten Frist sich am 15. December in den Senat begeben und ihn mit der Erklärung verlassen, „qu'il prenait tout délai pour un refus" (vergl. Nr. 17678). Der Thronfolger hatte darauf seitens des Königs den Reichscollegien angekündigt, „que Sa Majesté ne se mêlerait plus du gouvernement jusqu'à l'assemblée des états". Erst nach mehreren Botschaften des Senats und der Erklärung, dass die Mehrheit für den Reichstag sei, hatte Adolf Friedrich zugesagt, im Fall der Einberufung desselben die Ankündigung des Thronfolgers zurücknehmen zu lassen. — [2] Vergl. Nr. 17665 und 17672. — [3] Borcke berichtete: „On ne croit pas que la cour ait renoncé sincèrement à toutes vues sur la Pologne, tant qu'elle n'abandonne pas le catholicisme."

les choses sont actuellement, n'est pas en état d'avoir, pour le moins, une armée de 60 000 hommes sur pied, ferait beaucoup mieux de n'entretenir absolument aucunes troupes.

Nach dem Concept. Federic.

17692. AU MARÉCHAL DE LA COUR COMTE DE SCHULENBURG A BAIREUTH.

Berlin, 31 décembre 1768.

Le sieur de Trützschler ayant été à la fin remis en liberté,[1] selon votre rapport du 22 de ce mois, je regarde également votre commission à Baireuth comme entièrement terminée, et, après vous avoir congédié auprès du Margrave, vous n'avez qu'à vous rendre tout de suite sur vos terres, en conséquence de la permission que je vous ai déjà accordée ci-devant,[2] sans retourner auparavant à votre poste à Stuttgart.

En effet, les affaires de Württemberg traînant si fort en longueur, on n'en verra peut-être pas sitôt la fin, et mon intention n'est nullement de vous laisser éternellement à cette cour. D'ailleurs, par la correspondance que vous vous proposez d'entretenir avec les états, vous apprendrez également tout ce qui s'y passe, et il faudra voir si de cette façon ces affaires ne pourront pas être arrangées et mises en règle. Supposé cependant que, dans quelque temps d'ici, votre apparition y fût de nouveau nécessaire, rien n'empêche que vous n'y puissiez retourner et mettre la dernière main à votre commission.

Nach dem Concept. Federic.

Nachtrag.

17693. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.[3]

[Potsdam,] 8 [novembre 1767].

Mon cher Frère. Je prends la liberté de vous envoyer quelques panses de raisin que je crois rares dans vos contrées. Je n'ai pas douté que vous fussiez de mon sentiment sur le sujet des lettres;[4] elles font la ressource de tout homme sensé; on peut être heureux par elles sans fortune; elles forment une passion douce dans la vieillesse, qui remplace toutes celles qui nous abandonnent avec notre vigueur.

[1] Am 21. December, vergl. Nr. 17683. — [2] Vergl. S. 53. Anm. 1. — [3] Obiges Schreiben ist nachträglich aufgefunden worden, vergl. Bd. XXVI, 306. Anm. 1. — [4] Der König hatte sich in seinem Schreiben vom 31. October (vergl. Bd. XXVI, Nr. 16864) über den Werth der Lecture ausgesprochen.



J'ai écrit à l'électrice de Saxe que les faveurs qu'elle avait répandues sur vous, mon cher frère, me rendaient une jalousie infinie, et qu'elle ne pouvait calmer mes inquiets désirs qu'en m'honorant de même de son portrait.[1] Je ne sais pas ce qui en arrivera, mais je me flatte bien d'en avoir ma part. Je suis un de ses cicisbées spéculatifs, et cela ne déplaît pas aux femmes.

Pour la mort de la duchesse de Gotha,[2] je la regarde comme une vraie perte pour l'Allemagne. Cette femme avait de l'esprit et des connaissances; elle n'était pas entièrement au-dessus des faiblesses de son sexe, mais c'était une divinité en comparaison de son mari. Vous l'avez si bien définie, mon cher frère, que ce serait gâter son tableau que d'y toucher.[3]

J'ai des nouvelles de la Hollande qui retentit des applaudissements qu'on donne à ma nièce.[4] Cela me fait un sensible plaisir, car, dans ces sortes d'établissements, le tout dépend presque du début. Ils[5] feront demain leur entrée à La Haye, mais ma nièce me mande[6] que ce qui la gêne le plus, ce sont des harangues en hollandais qu'elle ne comprend pas, et de certaines cérémonies auxquelles elle n'est point stylée encore. Cela viendra avec le temps. En attendant les États lui font une rente viagère de 20 000 florins, ce qui est très beau et très utile pour elle. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vergl. Bd. XXVI, 286. 306 und Œuvres, Bd. 24, S. 145. — [2] Die Herzogin war am 22. October 1767 gestorben. — [3] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 4. November: „C'était une femme qui se passionnait pour ses amis et prenait leur intérêt à cœur; le Duc perd son esprit, son jugement, ses lumières, son conseil, en perdant sa femme; ... il fallait bien qu'il cherchât chez autrui les facultés que la nature lui a refusées absolument." — [4] Der Prinzessin Wilhelmine von Oranien, vergl. Bd. XXVI, 386. — [5] Der Prinz und die Prinzessin von Oranien. — [6] D. d. „à la maison du bois", 2. November 1767. [Charlottenburg. Hausarchiv.]

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 569 ff.

A.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. (J.)

K.

L.

M.

N.

O.

R.

S.

W.

X.

Y.

Z.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach: Nr. 17489.

Alvensleben: Nr. 17564.

Anhalt: Nr. 17578.

B.

Benoît: Nr. 16966. 16999. 17014. 17028. 17037. 17054. 17066. 17077. 17089. 17097. 17112. 17119. 17130. 17136. 17145. 17163. 17176. 17186. 17192. 17201. 17207. 17213. 17222. 17230. 17237. 17243. 17252. 17260. 17278. 17281. 17287. 17294. 17295. 17298. 17308. 17316. 17323. 17331. 17338. 17344. 17354. 17366. 17372. 17376. 17385. 17392. 17406. 17410. 17414. 17420. 17421. 17427. 17431. 17441. 17446. 17455. 17462. 17470. 17479. 17487. 17495. 17503. 17510. 17513. 17528. 17534. 17549. 17566. 17567. 17575. 17580. 17588. 17597. 17608. 17619. 17626. 17633. 17641. 17652. 17658. 17673. 17684.

Borcke: Nr. 16969. 16996. 17012. 17024. 17033. 17042. 17064. 17665. 17672. 17682. 17691.

Braamcamp, Geraldo: Nr. 17604.

Brenckenhoff: Nr. 17365. 17482.

C.

Cocceji: Nr. 16970. 16983. 16995. 17006. 17018. 17045. 17071. 17075. 17102. 17134. 17166. 17211. 17248. 17271. 17285. 17371. 17480. 17500. 17607. 17646. 17663. 17678. 17690.

D.

Dalwig: Nr. 17460.

Domhardt: Nr. 17332.

F.

Ferdinand, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 17343.

Finckenstein: Nr. 16980. 16985. 16989. 16990. 17013. 17043. 17057. 17085. 17093. 17098. 17111. 17118. 17153. 17155. 17156. 17160. 17169. 17183. 17204. 17212. 17218. 17221. 17305. 17337. 17346. 17351. 17379. 17380. 17384. 17435. 17437. 17449—17451. 17456. 17457. 17483. 17488. 17492. 17499. 17502. 17506. 17507. 17519. 17520. 17525. 17533. 17538—17540. 17544. 17546. 17547. 17550. 17554. 17555. 17558. 17562. 17563. 17569. 17570. 17581. 17587. 17595. 17596. 17605. 17613. 17623. 17627. 17630. 17635. 17642. 17677. 17680.

Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg: Nr. 17138. 17159. 17436. 17659.

Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 17655.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

T.

U.

V.

W.

Z.

SACHREGISTER.

Königs über seine Reise nach Westfalen und Loo 210. 218, — nach Schlesien 318. 332. — Besuch in Braunschweig 209.

Krankheit des Königs; Gichtanfälle 9. 10. 24. 34. 39. 102. 222. 232. 249. 250. 281. 289. 293. 295. 298. 299. 306. 329. 332. 368. — „Je dois souffrir des preuves de ma généalogie, tant du côté paternel que du maternel“ 39. — Der König führt ein zurückgezogenes Leben 40. 95. 259. 436, — liebt den Aufenthalt in Berlin nicht 436. 461. — „Nous sommes tous vieux“ 478. — Er will sein Leben erst nach seinem Tode beschrieben wissen 71. — Die Tafelrunde 40. 69. — Lectüre 51; vergl. 548. — Musikalische Aufführungen 259. 261. — Persönliche Abneigung gegen Impfung 64. — Abneigung gegen das Meer: „je me sens un animal très terrestre“ 340. — Urtheil über die Jesuiten 318. — Vorzüge des märkischen Sandes 80. 93.

Berufung auf historische Beispiele 144. 232. 234. 257. 284. 348. 352. 443. 515. — „Il faut que, de période en période, il y ait des guerres“ 234. — „En politique le hasard fait souvent plus que la prudence. Les hommes peuvent profiter des conjonctures, mais rarement ils les font naître“ 223. — „C'est l'intérêt seul qui détermine les liaisons entre les puissances“ 349. — Für die Beziehungen der Staaten unter einander sind die politischen Interessen stärker maassgebend als persönliche Stimmungen der Herrscher 257. — „La façon de penser des souverains se communique aux sujets“ 395. — Zeitungsschreiber im Dienst der Fürsten 452. — Les rois „sont souvent de la plus mauvaise compagnie et de la plus ennuyeuse société“ 259; vergl. 306. — Ein Staat, der nicht ein Heer von 60000 Mann unterhalten kann, thäte besser, auf ein Heer ganz zu verzichten 548. — Jeder Feldherr begeht Fehler 232. — Der König lehnt die Begnadigung eines desertirten Officiers ab: „c'est une faute irrémissible“ 209. — Schicksal verabschiedeter Minister: „un chacun jette la pierre contre eux“ 393. — Uebereilung ist schwerer politischer Fehler 244. — Selbstbescheidung in der Politik: „je n'ai pas la vaine folie de m'attribuer une supériorité sur les autres“ 260; vergl. 478. — „Souvent je ne crois pas la centième partie de ce qu'on vient de m'assurer“ 299.

„C'est une loi immuable dans la nature que le changement“ 58. — „Les projets des hommes sont aussi fragiles que tout leur être“ 80. — Einfluss der „causes secondes“ 80. — Abneigung gegen Wunderglauben 261. — „Les noms n'influent pas sur le bonheur des hommes“ 39. — „L'homme est plus sensible que raisonnable“ 88, — „né l'ennemi de son repos“ 89. 155. — „Esprit d'inquiétude“ 89. — „Souvent les apparences sont bien trompeuses“ 485. — „Avec de l'argent on a tout hors la vertu . . . et les amis“ 120. — „La plupart des personnes malheureuses le sont par imprudence“ 209. — Anmaassung ist nur durch Ueberbietung zu heilen 497. — Ueber die Bestimmung der Frauen 71. — Ueber Heirathen 520.

Der König wünscht den Frieden zu erhalten 32. 39. 80. 168. 250. 254. 301. 442. 472. 478. 489, — will sich auf keinen Krieg einlassen, der nicht preussische Interessen betrifft 472. 486. — Preussen ist Zuschauer auf dem Welttheater 250. 260. 504. — Die Erhaltung des allgemeinen Friedens liegt im Interesse Europas 254. — Der englisch-französische und der russisch-türkische Krieg berühren nach Ansicht des Königs die „deutschen“ Interessen nicht 442. — Für 1769 drohen allgemeine Verwicklungen 332. 348. 372. 478, — für 1770: 417. 418. 463. — Nach Ansicht des Königs ist die Wiederkehr einer ähnlich bedrängten Lage für Preussen wie im Siebenjährigen Kriege nicht anzunehmen 234. — Er hat nicht Ursache, „weder die Oesterreicher noch die Franzosen zu fürchten“ 301. — Die Folgen des letzten Krieges sind noch nicht überwunden 472. — Subsidien: „Le roi de Prusse n'en prend jamais que lorsque toute l'Europe est liguée contre lui, et qu'on lui a enlevé jusques à sept provinces à la fois“ 508.

Der König sendet seinem Bruder, dem Prinzen Heinrich, Früchte und Geschenke 58. 452, — unterstützt ihn in Finanzgeschäften 31. 32. 34, — lehnt eine Einladung ab, um ihm Ausgaben zu sparen 14. 15, — tauscht mit ihm Wetter-

---

Berichtigungen:

Das in den Œuvres, Bd. 27, Th. 2, S. 106, abgedruckte Schreiben des Königs an den Prinzen von Oranien vom 6. Januar, das in der Vorlage das falsche Jahresdatum 1769 trägt, ist dem Jahre 1768 einzureihen.

Zu S. 391: Z. 14 v. u. ist zu lesen: balyk han.
Z. 8 v. u.: Kutaye (Kutahja).

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

